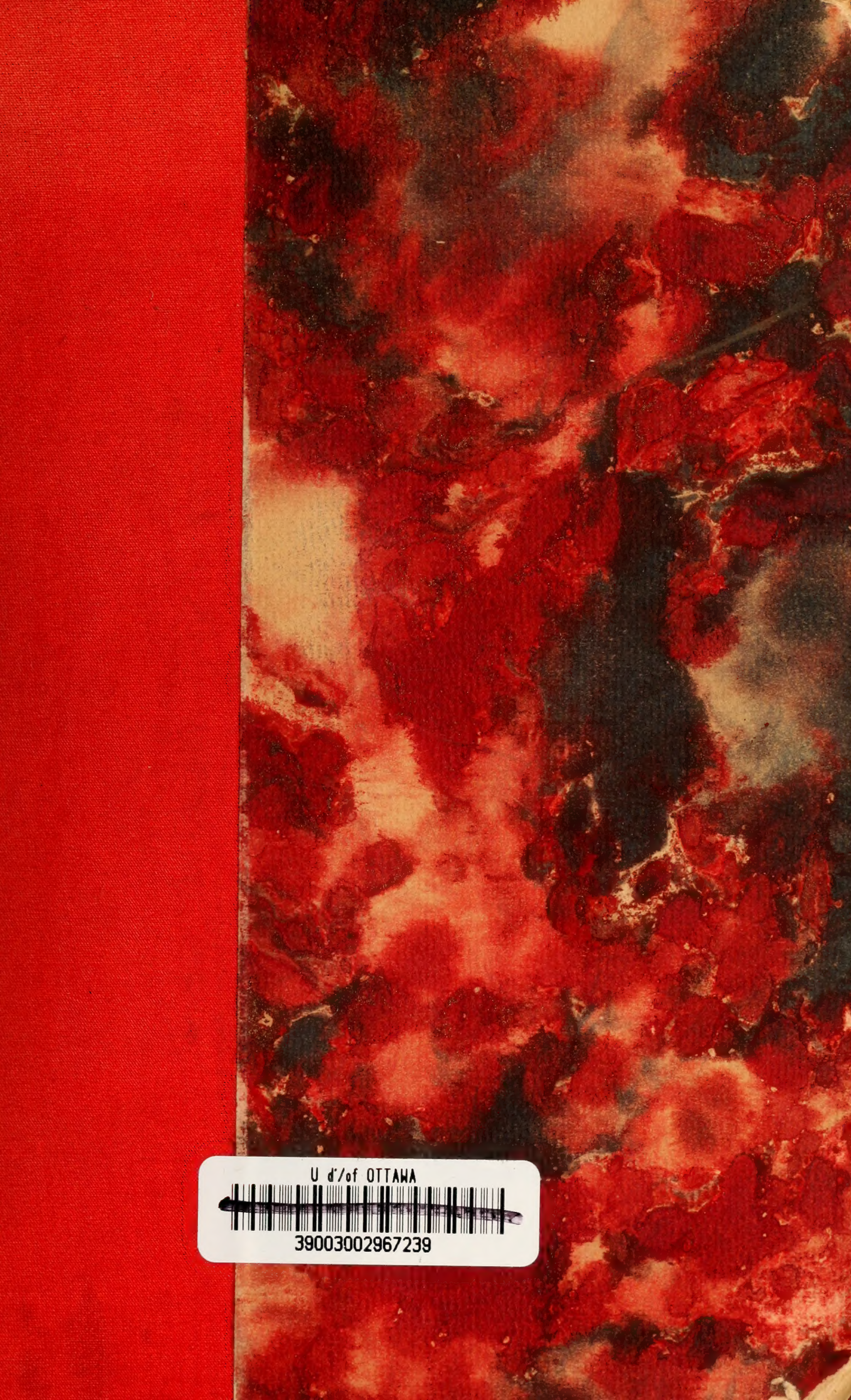
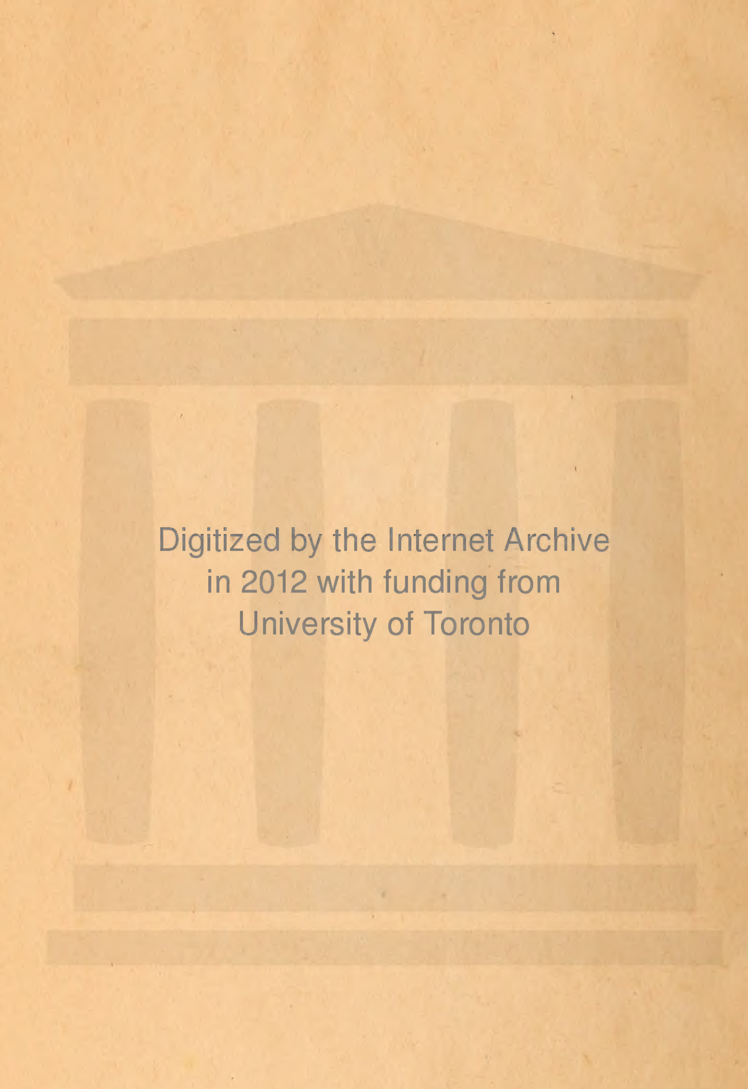

U d'/of OTTAWA
39003002967239



DICTIONNAIRE

TOPOGRAPHIQUE, HISTORIQUE, GÉNÉALOGIQUE

ET BIBLIOGRAPHIQUE

DE LA PROVINCE ET DU DIOCÈSE DU MAINE

Cinquante exemplaires ont été tirés sur papier japon et numérotés à la presse.

N° 18

DICTIONNAIRE

TOPOGRAPHIQUE, HISTORIQUE, GÉNÉALOGIQUE

ET BIBLIOGRAPHIQUE

DE LA PROVINCE ET DU DIOCÈSE DU MAINE

PAR

M. LE PAIGE

CHANOINE DE LA CATHÉDRALE

Dédié à MONSIEUR, Frère du Roi

TOME DEUXIÈME

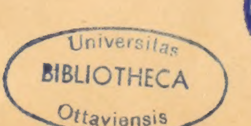
MAYENNE

IMPRIMERIE DE L'OUEST, A. NÉZAN

Près le Pont-Neuf

MDCCCXCV









DICTIONNAIRE

TOPOGRAPHIQUE, HISTORIQUE, GÉNÉALOGIQUE

ET BIBLIOGRAPHIQUE

DE LA PROVINCE ET DU DIOCÈSE DU MAINE

MADELAINE-DE-LA-CHARTRE (la), bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de la Chartre, élection du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Pruillé Léguiller, l. 4 1/4; Brette, l. 2 1/2; Ruaudin, l. 1; Pontlieue, l. 2; Mans, l. 1/2.

Il y a de la Madelaine au Château-du-Loir, M. l. 3; Montoire, M. l. 5; Bessé, M. l. 3 3/4; Grand-Lucé, M. l. 4; la Chartre, M. l. 1/4; Châtillon, l. 3/5; Trèhet, l. 3/4; Ruillé-sur-Loir, l. 1 1/4; l'Homme, l. 1/3; Marson, l. 1 1/2.

La Madelaine est dans une isle que forme la rivière du Loir.

La cure, estimée 300 liv., est un prieuré régulier de l'ordre des Chanoines réguliers de S. Augustin, à la présentation de l'abbé de Vaas. Il y a 130 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'orge. Il y a des vignes dont le vin est bon.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Gauville.

MADRÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Lassai, élection du Mans, au N. N. O. de

la ville du Mans, dont il est éloigné de quinze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller aux Chapelles, l. 1; Mont-Saint-Jean, l. 6; Pezé, l. 1 1/2; Neuville-Lalais, l. 1 1/2; Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a de Madré à Coupetrain, M. l. 1 1/4; Lassai, M. l. 2; Juvigni, M. l. 2 1/2; Ceaulcé, M. l. 3 1/2; Sept-Forges, M. l. 2 1/2; Méhoudin, l. 3/4; S. Julien-du-Terroux, l. 1/2; la Baroche-Gondoin, l. 1; Chevaigné, l. 1; S. Aignan, l. 1; Nuilli-le-Vendin, l. 3/4.

La paroisse est arrosée au N. par la rivière de Mayenne, à l'E. par celle d'Aisne, et à l'O. par le ruisseau d'Englenne.

La cure, estimée 1800 liv., est présentée alternativement par le Chapitre de l'Eglise du Mans, et par le seigneur de Boulai. Il y a 1100 communians.

Le Registre du Pontifical rapporte que l'église de Madré a été consacrée par S. Pavace. *Courvaisier, page 86.*

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le marquis de la Brisolière (1).

Il y a à Madré la terre de la Motte (2),dont le fief s'étend dans les paroisses de Neuilli-le-Vendin, des Chapelles et de S. Julien-du-Terroux, et a la suzeraineté sur cette dernière. La terre de la Motte a passé de la famille de la Motte en celle de S. Remi avant l'an 1536, par le mariage de Jacques de Saint-Rémi avec Madeleine de la Motte; elle passa ensuite en celle de le Coutellier, par acquisition qu'en fit Abel le Coutellier de Jacques de Saint-Remi; les héritiers d'Abel le Coutellier la vendirent en 1646 à Jean de Foulogne, seigneur de S. Jean.

Jean de Foulogne, seigneur de S. Jean, épousa Anne Dirard : dont François, qui suit.

François de Foulogne, seigneur de la Motte, épousa Françoise le Hages : dont Jacques, qui suit.

Jacques de Foulogne, seigneur du fief de la Tirhaye et de la Motte, épousa Anne-Renée Duval des Bassières, dont André, mort sans alliance en 17 ; et Nicolas-André, qui suit.

Nicolas-André de Foulogne, seigneur de la Motte, la Tirhaye, etc., mort en 1769, avoit épousé en 173 , Anne de Valletot, morte en 1763, sœur de *N*... de Valletot, femme de M. Nepveu, seigneur de Rouillon, lieutenant-criminel au Mans : dont *N*... de Foulogne, qui suit; *N*... chevalier de Foulogne; *N*... demoiselle de Foulogne; et *N*... mariée à M. Crochard.

N... de Foulogne, seigneur de la Motte, etc., a épousé en 1765 *N*... de Beauvais, fille aînée de (3). *Mémoire de la Chaux. M. S.*

1. Voir sur la famille Le Royer de la Brisolière : Tome I, p. 402, 403.
2. La terre de la Motte s'appelait aussi la Motte-Madré.
3. La Motte-Madré appartient aujourd'hui à M. Clovis Salles, de la Ferté-Macé.

MAGNI-LE-DÉSERT, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de la Rochemabile, élection de Normandie, au N. par O. du Mans, dont il est éloigné de quinze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Patrice, l. 1/2; S. Calais du-Désert, l. 1 1/2; Gêvres, l. 3 1/2; Montrueil-le-Chétif, l. 3; Mézière-sous-Lavardin, l. 2 1/2; la chapelle S. Frai, l. 1 1/2; Milesse, l. 1 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Magni à la Ferté-Macé, M. l. 1/2; Lignière-la-Doucelle, M. l. 2 1/4; Prez-en-Pail, M. l. 3 1/2; Coupetrain, M. l. 2; Bagnolles, l. 1 1/2; Antoigné, l. 1 1/2; Saint-Ouen-le-Brisoul, l. 1 1/2; la Palu, l. 1 1/2; S. Patrice, l. 3/4; la Motte-Fouqué, l. 1/2; Normandie, l. 1/2.

La paroisse est arrosée à l'O. par le ruisseau de More, au N. O. au S. et à l'E. par trois autres petits ruisseaux; il y a beaucoup de bois.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Julien de Tours. Il y a 1844 communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient au roi.

Il y a dans la paroisse de Magni le fief de Durcet. En 1463 Jean de Durcet fut mis par montfaux *(j'ignore la signification de ce terme)* dans l'ancienne noblesse.

François de Ronnai, fils cadet de François de Ronnai, capitaine au régiment d'Anjou, et d'Elisabeth de Guiri, fut seigneur de Durcet, et étant mort sans enfans, Guillaume-René-Antoine de Ronnai, seigneur du Ménil Roulet, etc., en hérita; il épousa en 1742 Marie-Suzanne d'Orglande, fille de Michel, colonel d'infanterie, et de Anne-Suzanne de Beauchamp : dont il a eu Jacques-Antoine, né en 1748. *Mémoire de la Chaux, M. S.*

MAIET, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné d'Oysé, élection de la Flèche, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Ecomoi, M. l. 1 1/2; Pontlieue, l. 3 1/2; Mans, l. 1/2.

Il y a de Maïet à Pontvallain, M. l. 1 1/2; Château-du-Loir, M. l. 3; le Lude, M. l. 3 1/2; la Suze, M. l. 4 1/2; Quincampoix, l. 2 1/4; Beaumont-pied-de-Bœuf, l. 2; Jupilles, l. 2; S. Bié, l. 1 1/2; Requeil, l. 2; Sarcé, l. 1 1/4; Verneil, l. 1 1/4.

Maïet est situé sur un petit ruisseau, et arrosé au N. par trois ruisseaux, celui de Bruant, celui de Lone, et le troisième sans nom. Il y a beaucoup de landes.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation du seigneur, évêque du Mans. Il y a 2000 communians.

Il y a à Maïet la chapelle Daron, estimée 270 liv.; celle de Guittion, à la présentation de M. Rivault; celle de Notre-Dame, estimée 70 liv., à la présentation du chapitre de Pruillé-Léguil-

ler ; et celle de la Trinité, au château de Maïet, estimée 60 liv., à la présentation du seigneur.

Le Chapitre de l'Eglise du Mans, celui de la collègiale de S. Martin de Tours, le prévôt de la même collégiale et les communautés de Châteaux et de Mélinais, exercent des droits sur les dixmes de la paroisse, ce qui a engagé le curé à demander la portion congrue.

Courvaisier, dans son Histoire des Évêques du Mans, *page 549*, dit qu'en 1300, l'évêque du Mans, Robert de Clinchamp eut procès contre le prévôt et le Chapitre de S. Julien de Tours, pour le patronage des églises de Maïet (apparemment qu'il y en avoit deux dans ce temps-là, ou plutôt c'est une faute d'impression), que chacun prétendoit lui appartenir ; mais qu'après plusieurs contestations, leur différend se termina, en consentant qu'ils présenteroient la cure alternativement.

Il est porté dans un mémoire qui m'a été fourni, qu'autrefois il y avoit un Chapitre à Maïet, lequel, dans le temps des guerres des Anglois, fut transféré avec ses biens, partie à l'Eglise du Mans, et partie à celle de S. Martin de Tours. Je n'ai trouvé cette anecdote nulle part.

A un quart de lieue de Maïet, il y a un gros village avec une église : ce village se nomme S. Nicolas. Il y avoit autrefois une jurisdiction royale, portée depuis deux siècles au Château-du-Loir ; on y voit encore la place des halles, les prisons et les maisons où habitoient les officiers.

Il y a, joignant le bourg, une grande motte que les Anglois avoient élevée pour battre le château qui est proche.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin ; il y a des vignes dont le vin est bon. Entre Maïet et Verneuil il y a beaucoup de carrières de bon tuffeau.

Sur la fin du onzième siècle, Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, assiégea Maïet, qui appartenoit à Hélie de la Flèche, à cause de Mathilde, sa femme, fille de Gervais du Château-du-Loir ; il forma ce siége le samedi, et avoit résolu de donner assaut le lendemain ; mais par respect pour le jour du dimanche, il remit au lundi : pendant ces deux jours, les habitans firent des boulets de fer qu'ils enflammèrent, et jetèrent sur les assiégeans, ce qui les obligea de s'éloigner des murailles. Le roi, piqué de cette résistance ne vouloit pas se retirer ; mais un des soldats qui étoit sur le mur, jeta une grosse pierre qui écrâsa un soldat qui étoit auprès de lui : cela porta le roi à abandonner le siége et à se retirer à Luché. *Trouillard*, *page 94 et 98*.

Du temps de l'évêque Michel de Brèche, qui siégea au Mans depuis 1355 jusqu'à 1363, ou 6 ou 7, le connétable du Guesclin avec de Clisson, défirent entièrement les Anglois dans la plaine de Gandelin, entre Maïet et Pontvalain. Courvaisier, *page 595*, nomme cette plaine les Landes de Rigalet.

La seigneurie de paroisse est annexée au château de Maïet,

qui appartient, par engagement du roi, à M. de la Roche-Tulon. Le prévôt de Maïet, de la collégiale de S. Martin de Tours, conteste cette seigneurie à l'engagiste.

Il y a à Maïet, outre le château seigneurial, celui de la Roche, qui appartient à M. de Girois (1), d'une des plus anciennes maisons de la province du Maine et de Normandie; celui de Vezins, dont M. Follin est seigneur. Il y a plusieurs autres maisons moins considérables qui ont de beaux fiefs; comme Aubeterre, qui appartient au prieuré de Châteaux en l'Ermitage, la Pivardière, à M. de Vezins, la Carlière et Vaulogé, à M. de Girois de Neuvi; et les Buchetières, à M. Rivault.

Le seigneur de Maïet et celui de la Roche, exercent des droits bien singuliers sur les dixmes de Maïet; entre autres de nommer les tireurs de la dixme, de ne leur donner qu'un certain temps pour la ramasser, lequel passé, ces seigneurs s'emparent de tout ce qui reste de dixmes dans les champs : ce dernier droit se nomme droit de ravage, etc.

En 1199 Artus, duc de Bretagne donna Maïet et le Château-du-Loir à Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou et du Maine : le roi Philippe-Auguste confirma cette donation. Jean Sans-Terre réitéra cette donation en faveur du même Guillaume, en 1201. *Ménage, Histoire de Sablé, page 191 et 357. D. Lobineau, Histoire de Bretagne. Cenomania.*

M. Eléonor Froger, curé de Maïet, associé au bureau de la Société royale d'agriculture du Mans, est auteur d'un Discours sur le vrai principe de la fécondité de la terre, ce qui lui a mérité, en 1761, le prix de l'Académie de Metz. *Alman. manceau 1768, page 48.*

MAIGNÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Vallon, élection du Mans, à l'O. S. O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller au Grand S. Georges, l. 2 3/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Maigné à Vallon, M. l. 3/4; la Suze, M. l. 2; Loué, M. l. 2; Brullon, M. l. 2 3/4; Malicorne, M. l. 2 3/4; S. Pierre-des-Bois, l. 1; Chantenai, l. 1 1/2; Pilmi, l. 1; Fercé, l. 1 1/4; Chemiré-le-Gaudin, l. 3/4; Athenai, l. 3/4; Vâllon, l. 3/4.

Maigné est situé sur la rivière de Gée, qui coupe la paroisse du N. au S.; cette rivière nourrit de fort bon poisson, et fait tourner quatre ou cinq moulins à blé.

La cure, estimée 1500 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 600 communians.

Il y a à Maigné un collège fondé pour l'instruction des garçons, par *N*... Peschard et Geneviève Vologé, sa femme; il y a

1. La famille Giroie, originaire de Normandie, a possédé Saint-Cenery-le-Geré auquel elle a donné son nom. — Voir plus loin art. *Neuvi.*

aussi la chapelle de Ste Catherine, estimée 50 liv., à la présentation du seigneur de Bellefille, en Athenai ; celle de S. Mathurin le Frileux, estimée 70 liv., à la présentation de la Chartreuse du Parc d'Orque ; celle de Ste Marthe Champenière, estimée 50 liv., à la présentation ; celle de Notre-Dame de Piété, fondée par Guillemine Garnier en 1613, estimée 20 liv., à la présentation des héritiers de la fondatrice, nommés le Moine ; et celle du Champ-du-Pin, estimée 50 liv., à la présentation du seigneur de Bellefille, en Athenay.

On lit dans le Pontifical, que S. Liboire consacra l'église de Maigné, *de Magnacio.*

Le sol produit du froment et de l'orge ; il y a beaucoup de vignes, dont le vin, quoique bon, n'a pas de réputation. Il y a de bonnes prairies le long de la rivière.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de Vallon, dont M. le comte de Laval est seigneur. Pour la généalogie, voyez *l'article Vallon.*

Sous le pontificat du cardinal de Luxembourg, qui siégea au Mans depuis 1477 jusqu'à 1519, Charles Guillard, président au parlement de Paris, étoit seigneur de Maigné, Vallon, Crenon et Souligné. *Courvaisier, page 760.*

Il y a dans la paroisse de Maigné plusieurs terres fieffées, entre autres celle de la Fauvelière, qui appartient à M. Nepveu de de Bellefille, celle de Vaux, qui appartient à M. de Chenevière, ci-devant président au présidial du Mans ; celle de Raisteau, à M. Bruneau, à cause de la dame Guilmaux, sa mère ; celle de Bourg, qui est aux héritiers le Breton ; et celle de Noyau, qui fut à la maison de Courtoux, et qui appartient, par acquisition, au sieur Potier, marchand teinturier au Mans. Il y a aussi à Maigné le fief de Bagnolais. Sous le pontificat de l'évêque Maurice, qui siégea au Mans depuis 1216 à 1231, Matthieu de Ruillé donna à l'église du Mans tout ce qu'il possédoit en la châtellenie de Maigné et dans le fief de Bagnolais, franc et quitte de toutes redevances. L'Eglise du Mans possède encore aujourd'hui, dans la paroisse de Maigné, le lieu de la Bouillandière. *Courvaisier, page 488.*

MAINE (le), faisoit partie de la Gaule Celtique ; il étoit sous la domination d'Ambigat, roi des Berruiers, qui vivoit environ l'an de Rome 165 : ce prince, voyant ses états trop peuplés, détacha des colonies pour aller s'établir dans d'autres pays celle des manceaux, sous la conduite de Bellovese, un des neveux d'Ambigat, passa les Alpes ; elle s'empara d'un grand pays, et y bâtit les villes de Milan, Padoue, Vérone, Bresce, Cosme, Mantoue, etc.

Jules-César, environ l'an de Rome 696, s'empara de toutes

1. Sur la famille Nepveu, voyez plus loin art. *Neuvillette.*

les Gaules, dont le Maine faisoit partie. Les Romains les ont tenues pendant près de cinq siècles, après quoi les Francs s'en emparèrent.

L'an 510 de l'ère chrétienne, le roi Clovis assiégea le Mans, dont il se rendit maître, et fit mourir Rignomer, qui en étoit roi. *Mezerai, Histoire de France.*

Pendant plusieurs siècles, la province du Maine fut possédée par des ducs et des comtes que le roi choisissoit.

Environ l'an 987, le roi Hugues Capet, rendit ces ducs et comtes souverains, et leurs états héréditaires, à la charge de l'hommage à la Couronne.

Succession des comtes du Maine non-héréditaires.
(*Cenomania*).

1. Grodéric, duc du Maine en 710.
2. Rotgaire, comte et Hervé, son fils, tyrans, environ l'an 725.
3. Rorigo, comte, en 832.
4. Gui, envoyé au Mans par l'empereur Louis-le-Débonnaire, en 832.
5. Gausbert, comte en 849; Lambert, comte de Nantes, le tua en 851.
6. Louis, fils du roi Charles II le Chauve, duc en 856.
7. Robert, dit le Fort, comte du Maine et duc de Neustrie en 861, tué par les Normands en 866.
8. Hugues, dit l'Abbé, gouverna pendant la minorité de Robert II, en 866.
9. Robert II, fils de Robert-le-Fort, comte de Neustrie et du Maine en 897, ayant chassé Rotgaire de la ville du Mans, il la donna à Gauzlin.
10. Hugues, fils de Robert-le-Fort, comte en 924.

Généalogie des premiers comtes héréditaires du Maine.

1. David, depuis environ 957 à 970, eut pour fils et successeur Hugues I, qui suit; et Herbert Baccon, qui fut tuteur de Hugues II, fils de Herbert, dit Eveille-Chien, depuis environ 1036 à 1044.
2. Hugues I, comte du Maine depuis 970 à environ 1015, eut Herbert I, qui suit.
3. Herbert I, dit Eveille-Chien, comte du Maine depuis 1015 à 1036. Il eut Hugues II, qui suit; une fille qui épousa en premières noces Foulque Réchin, comte d'Anjou, d'où la comtesse de Bretagne, et en secondes, Lancelin de Baugenci, qui a perpétué la race des comtes du Maine; Gersende, qui

épousa Azon, marquis de Ligurie vers 1069. Elle avoit été mariée en premières noces à Thibaut, comte de Champagne, qui la répudia, et Biotte, mariée à Gaultier, comte de Pontoise.

4. Hugues II, comte du Maine depuis environ 1044 à 1051, eut Herbert II, qui suit; et Marguerite, qui fut promise en mariage au fils de Guillaume, duc de Normandie.

5. Herbert II, comte du Maine, fut chassé de la province avec sa mère en 1051, par Geoffroi Martel, comte d'Anjou.

Gersende, fille du comte Herbert I, eut d'Azon, marquis de Ligurie, son mari, Foulques, marquis de Ligurie, après son père; et Hugues III, qui suit.

6. Hugues III, fut comte du Maine en 1090, et vendit la même année son comté à Hélie de la Flèche qui suit. Hélie de la Flèche étoit fils de Jean de la Flèche et de la fille de Herbert I, femme de Lancelin de Baugenci.

7. Hélie de la Flèche, comte du Maine depuis 1090 à 1110, épousa Sibille, sœur de Hugues III : dont Eremburge, qui suit.

8. Eremburge épousa Foulques, comte d'Anjou, qui, par ce mariage, fut comte du Maine depuis 1110 à 1129; ils eurent Geoffroi, qui suit; Hélie, qui épousa la fille de Rotrou du Perche, sans enfans; Mathilde, qui fut mariée à Guillaume, fils de Henri, roi d'Angleterre; et Sibille, qui fut fiancée à Guillaume, fils de Robert, duc de Normandie, et qui épousa Théodoric de Flandre.

9. Geoffroi, comte du Maine et d'Anjou depuis 1129 à 1151, épousa Mathilde, fille de Henri I, roi d'Angleterre dont Henri II, qui suit; Geoffroi Plantegenest; Guillaume, dit Longue-Epée; et Emme, qui épousa, dit-on, Gui V de Laval.

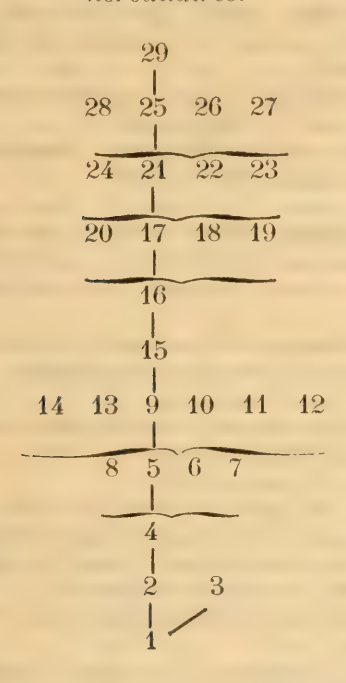
10. Henri II, roi d'Angleterre, comte du Maine et d'Anjou depuis 1151 à 1189, épousa Bérengère, dont Geoffroi, comte de Bretagne, mort avant son père en 1186; Artus, qui suivra; Richard, roi d'Angleterre, qui suit; Jean, né en 1167, qui fut roi d'Angleterre; et deux filles.

11. Richard, roi d'Angleterre, comte du Maine et d'Anjou depuis 1189 et 1199, mort sans enfans.

12. Artus, duc de Bretagne et comte du Maine depuis 1199 à 1203. Jean Sans-Terre, son oncle, le fit mourir, pourquoi le roi Philippe-Auguste confisua et s'empara de tous les biens que Artus possédoit dans le Maine.

Bérengère, veuve du roi Henri II, eut en usufruit le comté du Maine pour son douaire.

Arbre généalogique des premiers comtes du Maine héréditaires.



Explication de l'arbre généalogique des premiers comtes au Maine héréditaires.

1. David, premier comte depuis environ 957 à 970.
2. Hugues I, depuis 670 à environ 1015.
3. Herbert Baccon, tuteur de Hugues II, quatrième comte du Maine depuis environ 1036 à 1044.
4. Herbert I, dit Eveille-Chien, troisième comte du Maine depuis 1015 à environ 1036.
5. N..., femme de Lancelin de Baugenci, avoit épousé 1° Foulques Réchin, dont la comtesse de Bretagne.
6. Gersende, femme d'Azon, marquis de Ligurie vers 1069, avoit épousé en premières noces Thibaut comte de Champagne, qui la répudia.
7. Biotte, femme de Gontier, comte de Pontoise, du Maine, etc., depuis 1062 à 1063.
8. Hugues II, comte du Maine depuis environ 1044 à 1051.
9. Jean de la Flèche.
10. Foulques, marquis de Ligurie, après son père.

11. Hugues III fut comte du Maine en 1090, et vendit la même année, son comté à Hélie de la Flèche, son beau-frère.
12. Sibille épousa Hélie de la Flèche.
13. Herbert II, comme du Maine, fut chassé du Mans avec sa mère, par Geoffroi Martel, comte d'Anjou, en 1051.
14. Marguerite, promise en mariage au fils de Guillaume, duc de Normandie.
15. Hélie de la Flèche, comte du Maine depuis 1090 à 1110, épousa Sibille, sœur de Hugues III.
16. Eremburge épousa Foulques, comte d'Anjou, qui fut comte du Maine depuis 1110 à 1129.
17. Geoffroi, comte du Maine et d'Anjou depuis 1129 à 1151, épousa Mathilde, fille de Henri I, roi d'Angleterre.
18. Hélie épousa la fille de Rotrou du Perche, sans enfans.
19. Mathilde épousa Guillaume, fils de Henri, roi d'Angleterre.
20. Sibille fut fiancée à Guillaume, fils de Robert, duc de Normandie, et épousa Théodoric de Flandre.
21. Henri II, roi d'Angleterre, duc de Normandie, comte du Maine et d'Anjou depuis 1151 à 1189, épousa Bérangère.
22. Geoffroi, dit Plante-Genets.
23. Guillaume, dit Longue-Epée.
24. Emme; on dit qu'elle épousa Gui V de Laval.
25. Geoffroi, comte de Bretagne, mort en 1186.
26. Richard, roi d'Angleterre, comte du Maine et d'Anjou depuis 1189 à 1199, mort sans enfans.
27. Jean, né en 1164, dit Sans-Terre, roi d'Angleterre.
28. Deux filles.
29. Artus, duc de Bretagne et comte du Maine depuis 1199 à 1203, que Jean Sans-Terre, son oncle, assassina.

Succession des seconds comtes héréditaires du Maine.

1. Charles I, frère de S. Louis, comte du Maine, mort de chagrin en 1283.
2. Charles II de Valois, fut comte du Maine par sa femme Clémence, petite-fille de Charles I.
3. Philippe de Valois, fils de Charles II, fut comte du Maine et devint roi de France, dit Philippe VI.
4. Jean, fils du Philippe, fut comte du Maine et devint roi de France en 1350.
5. Louis I, fils de Jean, érigea le comté d'Anjou en duché; il mourut en 1385.
6. Louis II, fils de Louis I, comte du Maine.
7. Charles III, troisième fils de Louis II. René d'Anjou, son frère aîné, lui donna le comté du Maine ; il mourut en 1472.

8. Charles IV, fils de Charles III, mourut sans enfans en 1481. Il institua le roi Louis XI son héritier universel.

Suite des comtes du Maine apanagés.

1. Edouard-Alexandre, troisième fils du roi Henri II, fut apanagé des duché d'Anjou et comté du Maine; il devint roi de France sous le nom de Henri III.

2. François Hercule, frère d'Edouard, prit la qualité de duc d'Anjou et comte du Maine; il mourut sans enfans en 1584.

3. Jean-Baptiste Gaston, frère du roi Louis XIII, fut apanagé du duché d'Anjou et du Maine, et peu de temps après, de ceux d'Orléans et de Chartres.

4. Philippe de France, frère unique du roi Louis XIV, fut, jusqu'à la mort de Jean-Baptiste Gaston, apanagé des duché d'Anjou et comté du Maine, puis de ceux d'Orléans et de Chartres.

5. Louis-Auguste de Bourbon, fils légitimé du roi Louis XIV, a porté jusqu'à sa mort, arrivée en 1736, le nom de duc de Maine.

6. Le roi, par son édit du mois d'avril 1771, registré au parlement, le trois mai de la même année, accorde à son petit-fils Louis-Stanislas-Xavier, fils de France, et à ses enfans mâles descendans de lui en loyal mariage, pour leur apanage et entretennement, selon la nature des apanages de la Maison de France et les loix du royaume, le duché d'Anjou, le comté du Maine et le comté du Perche, ensemble le comté de Senonches, acquis par Sa Majesté de Louis-Joseph de Bourbon-Conti, prince du sang; Sa Majesté accorda audit fils de France tout ce qui dépend desdits comtés, à l'exception de la forêt de Senonches, qu'Elle se réserva expressément.

Par lettres-patentes du roi, du 21 avril 1771, registrées en parlement le 3 mai de la même année, Sa Majesté accorde à Louis-Stanislas-Xavier, petit-fils de France, la faculté de nommer et présenter aux abbayes, prieurés et tous autres bénéfices consistoriaux de son apanage, excepté aux évêchés que le roi se réserve; sur lesquelles nominations Sa Majesté fera expédier les siennes qu'elle enverra au pape; comme aussi de nommer et présenter aux offices et commissions des juges, des exempts, présidens, conseillers et autres officiers des sièges présidiaux établis dans son apanage, et même aux offices dépendans des aides, tailles et gabelles, et autres extraordinaires, tels bons et suffisans personnages qu'il avisera et bon lui semblera; à laquelle nomination il sera par le roi et ses successeurs pourvu ou commis; sans toutefois que le prince Louis-Stanislas-Xavier, petit-fils de France, puisse nommer aux etats des prévôts des maréchaux, leurs lieute-

nans, greffiers et archers que Sa Majesté s'est réservé à sa pleine et entière disposition.

Le premier avril 1771, le roi donna une déclaration, enrégistrée au parlement le 13 mai même année, pour faire jouir les officiers de monseigneur le comte de Provence de tous les priviléges, franchises, etc., dont jouissent les officiers commensaux de Sa Majesté.

Généalogie de MONSIEUR, *frère du roi, comte de Provence, duc d'Anjou, comte du Maine, du Perche, de Senonches, etc.*

ROBERT le Fort, créé duc de France par l'empereur Charles II, dit le Chauve, quatrième roi de la seconde race des rois de France, l'an 865, tué dans un combat en 867, laissa trois enfans; Robert II, qui suit; Eudes, couronné roi de France en 888; et Hildebrande, mariée à Herbert II, comte de Vermandois, dont sont descendus les princes de Savoye, au vingt-deux ou vingt-troisième degré.

ROBERT II, duc de France, épousa Béatrix de Vermandois : dont Hugues, qui suit; Robert II fut tué par le roi Charles-le-Simple, dans un combat près Soissons, en 923.

HUGUES-LE-GRAND, duc de France, épousa Hédwige de Saxe, fille de l'empereur Henri I, dont Hugues, qui suit; et Béatrix, qui fut mariée à Frédéric, duc de Moselane ou de la Haute-Lorraine, dont sont descendus les princes de Bade, finis au vingt-troisième degré par Louis-Guillaume, né en 1655; les ducs de Wirtemberg au vingt-troisième degré; les électeurs de Brandebourg au vingt-cinquième degré; la maison d'Autriche au vingt-quatrième degré; les rois d'Espagne au vingt-quatrième degré.

HUGUES, dit Capet, fut proclamé roi de France par les princes et grands seigneurs françois, assemblés à Noyon en 887, après la mort du roi Louis V, qui ne laissa point d'enfans. Hugues mourut en 977; il avoit épousé Adélaïs : dont Robert, qui suit; Hadvige, mariée, 1° à Rainier, comte de Mons, 2° à Hugues, comte de Dasbourg; et Giselle, alliée à Hugues, seigneur d'Abbeville.

ROBERT, roi de France, dit le Dévôt, mort en 1031, avoit épousé, 1° en 995, Berte, dont il fut séparé à cause de parenté et compérage en 998; 2° Constance, dite Blanche d'Anjou, dont Hugues, dit le Grand, mort en 1026, sans alliance; Henri I, qui suit; Robert, chef de la branche des anciens ducs de Bourgogne, qui finit en 1361 à la onzième génération, en la personne de Philippe I, dit de Rouvre, mort sans enfans. De ce Robert sont aussi issus les rois de Portugal au vingt-deuxième degré, et les ducs de Parme au dix-neuvième. Le roi Robert eut aussi une fille nommée Adèle, qui fut mariée,

1° en 1026 à Richard II, duc de Normandie, 2° en 1027 à Baudoin V, comte de Flandre : de ce dernier mariage sont issus les princes lorrains au vingt-deuxième degré; les ducs de Saxe-Lauembourg, finis au quatorzième degré: les Landgraves de Hesse finis au vingtième degré; les princes de Brunswick-Lunebourg finis au dix-huitième degré; les Landgraves de Hesse-Cassel finis au vingtième degré; les ducs de Volfenbuttel au dix-huitième degré; les ducs de Meckelbourg au dix-huitième degré; les palatins de Deux-Ponts et rois de Suède au vingt-unième degré; l'Electeur palatin au vingt-unième degré; l'Electeur de Bavière au vingt-unième degré; et l'Electeur de Saxe au vingt-unième degré.

Henri I, roi de France, mort en 1060, avoit épousé en 1044 Anne de Russie, fille de Georges Jaroslas : dont Philippe, qui suit; Robert, mort jeune en 1060; et Hugues, dit le Grand, chef de la branche de Vermandois, finie en la personne de Raoul I, comte de Vermandois, dont Hugues, le fils aîné, fut élevé par S. Bernard, fonda avec S. Jean de Matha l'ordre de la Trinité, de la Rédemption des captifs, mourut en 1212, et fut canonisé sous le nom de Félix de Valois, par le pape Innocent XI, en 1677. Raoul, le fils cadet mourut sans enfans; de Hugues le Grand sont aussi issus les rois d'Ecosse, finis au huitième degré, et la maison de Stuart au vingt-unième degré.

Philippe I, roi de France, mort en 1108, avoit épousé en 1071 Berte, fille de Florent I, comme de Hollande, dont il se sépara en ayant eu Louis VI, qui suit : après sa séparation, il enleva, dans l'église de S. Jean de Tours, Bertrade, femme de Foulque Réchin, comte d'Anjou, la fit séparer de son mari, et l'épousa : dont il eut Philippe, comte de Mantes, mort sans postérité; Fleuri, marié à *N*... héritière de Nangis, dont Elisabeth, mariée à Ancel de Venisi; et Cécile, mariée 1° à Tancréde, prince de Taburie, 2° à Pontus, comte de Tripoli. Le roi Philippe eut aussi de Berte de Hollande, sa femme légitime, Constance, dont sont issus les ducs de Modène et de Mantoue, au dix-huitième degré.

Louis VI, dit le Gros, roi de France, mort en 1137, avoit épousé en 1115 Adelaïs, fille de Humbert II, comte de Savoye : dont Philippe, qui fut couronné roi du vivant de son père en 1129, et qui mourut en 1131 d'une chute causée par un porc, qui se fourra entre les jambes de son cheval et l'obligea de se cabrer; Louis VII, qui suit; Henri, archevêque de Rheims, mort en 1175; Hugues, mort jeune; Robert, chef de la branche des comtes de Dreux, finie à la sixième génération, en la personne de Pierre, comte de Dreux, seigneur de Montpensier mort en 1455, ne laissant de son mariage avec Isabelle de Melun, que Jeanne, morte en 1346; Philippe, qui fut marié d'abord à N..., fille de Thibault comte de Champagne, dont ayant été séparé pour cause de parenté, il fut évêque de Paris, et donna ensuite son évêché à Pierre Lombard, le

maître des Sentences, et mourut en 1164; Pierre qui a fait la première branche de Courtenai, finie à la quatrième génération, en la personne de Philippe, empereur titulaire de Constantinople, mort en 1285, ne laissant que Beatrix, mariée en 1300 à Charles de France, comte de Valois; le second fils de Pierre, nommé Robert, a fait la seconde branche de Courtenai, dite de Champinelle, qui a formé différens rameaux, tous finis à la vingtième génération, en la personne de Charles Roger, prince de Courtenai, mort sans postérité, en 1730. Louis VI eut aussi Constance, qui fut mariée 1° à Eustache de Blois, qui fut couronné roi d'Angleterre, 2° à Raimond, comte de Toulouse.

Louis VII, dit le jeune, roi de France, mort en 1180, avoit épousé 1° en 1137, Aliénor, duchesse de Guyenne, fille de Guillaume X et d'Aliénor de Châtelleraut, dont il fut séparé pour cause de parenté, 2° Constance de Castille, fille d'Alfonce VIII et de Bérengère de Barcelone, morte en couches en 1160; 3° sur la fin de la même année, Alix de Champagne, fille de Thibaut IV et de Mahaud de Carinthie : il eut du premier lit : Marie, mariée à Henri I, comte de Champagne; et Alix, qui épousa Thibault le Bon, comte de Blois, sénéchal de France : du second lit sortirent Marguerite, mariée 1° à Henri, fils de Henri II, roi d'Angleterre, 2° à Béla III, roi de Hongrie; et Alix, morte jeune : Louis VII eut du troisième lit : Philippe II, qui suit; Alix, mariée en 1195 à Guillaume II, comte de Ponthieu; et Agnès, alliée en 1180, 1° à Alexis Comnène, empereur de Constantinople, 2° à Théodore Branas, seigneur d'Andrinople, etc.

Philippe II Auguste, roi de France, mort en 1223, avoit épousé 1° en 1180, Isabelle de Hainault, fille de Baudouin V et de Marguerite d'Alsace ; 2° en 1193, Ingelburge, fille de Valdémar I, roi de Danemarck, qu'il répudia vingt-sept jours après, sous prétexte de parenté, et qu'il reprit en 1214; 3° en 1196, Agnès de Méranie, fille de Borthod IV. Du premier lit il eut Louis VIII, qui suit : et du troisième, Philippe, dit Hurepel, mort au tournois de Corbie en 1233, laissant de Mahaud, comtesse de Boulogne, etc. Jeanne de Boulogne, mariée à Gaucher de Châtillon, sans enfans: et Marie mariée 1° en 1206, à Philippe de Hainaut, marquis de Namur, 2° en 1213 à Henri I, duc de Brabant.

Louis VIII, dit le Lion, roi de France, mort en 1226, avoit épousé en 1200, Blanche de Castille, fille d'Alfonce IX et d'Eléonor d'Angleterre, dont Philippe, mort en 1218, âgé de neuf ans; Louis IX, qui suit; Robert chef de la branche d'Artois, finie à la sixième génération, en la personne de Charles d'Artois, comte d'Eu, mort en 1472, sans enfans de Jeanne de Saveux, et de Hélène de Melun, ses deux femmes; Philippe, mort jeune, sans alliance; Alfonse, comte de Poitiers, mort en 1271, sans postérité de Jeanne, comtesse de Toulouse, sa

femme, fille de Raimond VIII; Philippe, surnommé Dagobert, mort jeune; Etienne, mort jeune; Charles, comte d'Anjou, roi de Naples, chef de la première branche d'Anjou et du Maine, finie à la cinquième génération, en la personne de Ladislas, surnommé le Magnanime, mort empoisonné à Naples en 1414, sans enfans de ses trois femmes; et Isabelle, qui fonda et fit bâtir en 1268 le monastère de Longchamp, près Paris, où elle mourut en 1269.

Louis IX (S.), roi de France, mort de la peste au camp devant Tunis en 1270, avoit épousé en 1234 Marguerite de Provence, fille aîmée de Raimond Bérenger II, et de Béatrix de Savoye : dont Louis, mort sans alliance en 1260; Philippe III, qui fut roi de France, dont la postérité a fini en 1589 par la mort du roi Henri III qui fut assassiné par Jacques Clément; Jean, mort en bas-âge; Jean, dit Tristan, mort en 1270, au camp devant Tunis, sans posterité d'Yolande de Bourgogne; Pierre, mort à Salerne en 1283, ne laissant qu'une fille de Jeanne de Châtillon, son épouse; Robert, comte de Clermont, qui suit; Blanche, morte jeune; Isabelle, mariée en 1258 à Thibault roi de Navarre; Blanche, qui épousa Ferdinand, Infant de Castille; Marguerite, alliée à Jean I, duc de Brabant; et Agnès, mariée à Robert, duc de Bourgogne.

Robert, comte de Clermont, seigneur de Bourbon, etc., mort en 1317, épousa Béatrix de Bourgogne, dame de Bourbon, etc., dont Louis I, qui suit; Jean de Clermont, marié en 1316 à Jeanne d'Argies, dont Béatrix, femme de Jean, comte d'Armagnac, et Jeanne, alliée à Jean I, comte d'Auvergne; Pierre, grand-archidiacre de l'Eglise de Paris; Blanche, mariée à Robert VII, comte d'Auvergne; Marie, prieure de Poissi; et Marguerite, femme de Jean de Flandre.

Louis I, duc de Bourbon, mort en 1341, chef de la branche des ducs de Bourbon, finie à la quatrième génération en 1505, en la personne de Pierre II, duc de Bourbon, qui ne laissa de Anne de France, sa femme, que Susanne, mariée à Charles III, comte de Montpensier. Louis I avoit épousé Marie de Hainaut, dont Pierre, duc de Bourbon, qui continua la branche, et qui mourut à la bataille de Poitiers en 1356; Jacques, mort jeune; Jacques, comte de la Marche, qui suit; Jeanne, mariée en 1318 à Guigues VII, comte de Forêt; Marguerite, alliée, 1° en 1320 à Jean II de Sulli, 2° à Hutin de Vermeilles; Béatrix, mariée 1° en 1334 à Jean de Luxembourg, roi de Bohême, 2° à Eudes, seigneur de Grancei; Marie, alliée 1° à Gui, prince de Galilée, 2° en 1347 à Robert de Sicile; et Philippe, mort jeune.

Jacques I de Bourbon, comte de la Marche, de Ponthieu, etc., connétable de France, mort des blessures qu'il avoit reçues au combat de Brignais en 1361, avoit épousé Jeanne de Châtillon Saint-Paul : dont Pierre, mort au même temps que son père dans le même combat; Jean, qui suit; Jacques, sei-

gneur de Préaux, chef de la branche de Préaux, finie à la première génération en la personne de Pierre de Bourbon-Préaux, mort sans enfans de Elisabeth de Montagu, en 1422.

JEAN I de Bourbon, comte de la Marche, mort en 1393, avoit épousé en 1364 Catherine de Vendôme : dont Jacques, mort religieux de S. François à Besançon en 1438, lequel avoit épousé, 1° en 1406, Béatrix de Navarre, dont il eut Eléonore, mariée à Bernard d'Armagnac, 2° Jeanne, deuxième reine de Naples; Louis, qui suit; Jean, chef de la branche de Carenci, finie, à la troisième génération, en la personne de Bertran, tué à la bataille de Marignan en 1515; et Anne, mariée 1° à Jean de Berri, comte de Montpensier, 2° à Louis de Bavière.

LOUIS de Bourbon, comte de Vendôme et de Chartres, mort en 1446, avoit épousé, 1° en 1414, Blanche de Rouci, fille de Hugues II, sans enfans; 2° en 1424, Jeanne de Laval, fille aînée de Jean de Montfort, dit Gui XII : dont Jean, qui suit; et Catherine, morte sans alliance.

JEAN de Bourbon II, comte de Vendôme, mort en 1477; épousa en 1454 Elisabeth de Beauveau : dont François, qui suit; Louis, prince de la Roche-sur-Yon, chef de la branche de Montpensier, finie à la troisième génération en la personne de Henri, duc de Montpensier, mort en 1608, ne laissant de Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse, que Marie, mariée à Gaston-Jean-Baptiste, duc d'Orléans; Jeanne, mariée en 1477 à Louis de Joyeuse; Catherine, alliée en 1484 à Gilbert de Chabanne; Jeanne, mariée 1° en 1487, à Jean II, duc de Bourbon, 2° en 1495, à Jean I de la Tour d'Auvergne, 3° en 1593, à François de la Pause, baron de la Garde; Charlotte, alliée en 1489 à Engilbert de Clèves, Renée, abbesse de Fontevrault en 1505; et Isabelle, abbesse de la Trinité de Caen.

FRANÇOIS de Bourbon, comte de Vendôme, mort en 1495, avoit épousé en 1487 Marie de Luxembourg : dont Charles, qui suit; Jacques, mort jeune; François, comte de Saint-Paul, qui épousa Adrienne d'Estouteville, dont il eut François, mort en 1546, âgé de dix ans et Marie, mariée, 1° en 1557, à Jean de Bourbon, duc d'Enguin, 2° en 1560, à François de Clèves, 3° en 1563, à Léonor d'Orléans de Longueville; Louis, cardinal, archevêque de Sens, mort en 1556; Antoinette, mariée à Claude de Lorraine, duc de Guise; et Louise, abbesse de Fontevrault, morte en 1575.

CHARLES de Bourbon, duc de Vendôme, mort en 1537, avoit épousé en 1513 Françoise d'Alençon : dont Louis, mort jeune; Antoine, qui suit; François, comte d'Enguien, mort par un accident en 1545, âgé de 26 ans; Louis, mort jeune; Charles, cardinal archevêque de Rouen, mort en 1590; Jean, duc d'Enguien, tué à la bataille de Saint-Quentin en 1557, sans enfans de Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville; Louis, qui a fait la branche de Condé; Marie, promise à Jacques V, roi d'Ecosse, morte en 1538, avant la célébration du mariage;

Marguerite, alliée à François I de Clèves, duc de Nevers; Madeleine, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers; Catherine, abbesse de Notre-Dame de Soissons; Renée, abbesse de Chelles; et Eléonore, abbesse de Fontevraut.

Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, fut roi de Navarre et prince de Béarn; il mourut en 1562, de la blessure qu'il avoit reçue au siège de Rouen. Il avoit épousé en 1548 Jeanne d'Albret, reine de Navarre, fille de Henri et de Marguerite de Valois, morte en 1572, dont Henri duc de Beaumont, qui ne vécut qu'un an; Henri, qui suit; Louis-Charles, comte de Marle, mort l'année de sa naissance; et Catherine, mariée en 1599 à Henri de Lorraine, duc de Bar.

Henri de Bourbon, roi de Navarre, duc de Vendôme et de Beaumont, parvint à la Couronne de France en 1589, après la mort funeste du roi Henri III, comme l'aîné des descendans du roi S. Louis; il étoit né en 1553; parvenu à la Couronne, il prit le nom de Henri IV. Il fut assassiné de deux coups de couteau au milieu de Paris, le 14 mai 1610. Il avoit épousé, 1° en 1572, Marguerite de France, fille du roi Henri II et de Catherine de Médicis. L'église déclara ce mariage nul en 1599, et ce monarque épousa, 2° en 1600, Marie de Médicis : dont Louis, qui suit; Nicolas, duc d'Orléans, mort en 1611, âgé de quatre ans; Elisabeth, née en 1602, mariée en 1615 à Philippe IV, roi d'Espagne, morte en 1644; Chrétienne, née en 1606, mariée en 1619 à Victor-Amé, duc de Savoye, morte en 1663; Henriette, née en 1609, mariée en 1625 à Charles I, roi d'Angleterre, morte en 1669; et Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans, de Chartres, etc., né en 1608, mort en 1660 : il avoit épousé, 1° en 1626, Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, etc., fille unique héritière de Henri, duc de Montpensier, et de Henriette-Catherine, duchesse de Joyeuse, 2° en 1632, Marguerite de Lorraine, fille de François, comte de Vaudemont, et de Catherine de Salmes : il eut du premier mariage, Anne-Marie-Louise, souveraine de Dombes, duchesse de Montpensier, etc., morte sans alliance en 1693 : il eut du second Jean-Gaston, mort en 1652, âgé de deux ans; Marguerite-Louise, née en 1645, mariée en 1661 à Côme II de Médicis, grand-duc de Toscane, morte en 1721; Elisabeth, née en 1646, alliée en 1667 à Louis-Joseph de Lorraine, duc de Guise, morte en 1696; Françoise-Madeleine, née en 1648, mariée en 1663 à Charles-Emmanuel II, duc de Savoye, morte en 1664; et Renée-Marie, morte en 1656, âgée de quatre ans.

Louis XIII, roi de France, surnommé le Juste, né en 1601, mort en 1643, avoit épousé en 1615 Anne d'Autriche, fille de Philippe III, roi d'Espagne, et de Marguerite d'Autriche, morte en 1666 : dont Louis XIV, qui suit; et Philippe, duc d'Orléans, qui a fait la branche des derniers ducs d'Orléans.

Louis XIV, roi de France, surnommé le Grand, né en 1638, mort en 1715, avoit épousé en 1660 Marie-Thérèse d'Autriche,

fille de Philippe IV, roi d'Espagne, et d'Elisabeth de France, morte en 1683 : dont Louis Dauphin, qui suit; Philippe, duc d'Anjou, né en 1663, mort en 1671; Louis-François, duc d'Anjou, né en 1672, mort la même année; Anne-Elisabeth, née en 1662, morte la même année; et Marie-Thérèse, née en 1667, morte en 1672.

Louis, dauphin de Viennois, né en 1661, mort en 1711, avoit épousé en 1680 Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, fille de Ferdinand-Marie, duc de Bavière, et de Adélaïde-Henriette de Savoye, morte en 1690 : dont Louis, dauphin, qui suit; Philippe, duc d'Anjou, roi d'Espagne; et Charles, duc de Berri, né en 1586, mort en 1714, il avoit épousé en 1710 Marie-Louise-Elisabeth d'Orléans, fille de Philippe II, morte en 1719, dont il eut Charles, mort âgé de vingt jours; *N*... mort en naissant en 1711; et Louise-Marie-Elisabeth, née posthume en 1714, morte le jour de sa naissance.

Louis, dauphin de Viennois, né en 1682, mort en 1712, avoit épousé en 1697 Marie-Adélaïde de Savoye, fille de Victor-Amédée II, duc de Savoye, et d'Anne-Marie d'Orléans, morte en 1712, dont N..., de France, duc de Bretagne, mort en 1705, âgée de dix mois; Louis, dauphin, mort en 1712, âgé de cinq ans et deux mois; et Louis XV, qui suit.

Louis XV, roi de France, surnommé le Bien-Aimé, né le 15 février 1710, mort le 10 mai 1774; il avoit épousé le 5 sepbre 1724, Marie Lezinska, fille unique de Stanislas, roi de Pologne, etc., morte le 24 juin 1768 : dont Louise-Elisabeth, née en 1727, morte le 6 décembre 1759, mariée en 1739 à Don Philippe, infant d'Espagne, duc de Parme et de Plaisance, mort le 18 juillet 1765; Anne-Henriette, née jumelle de la précédente, morte en 1752; Anonime, morte 1733, âgée de quatre ans sept mois; Louis, dauphin, qui suit; Anonime, duc d'Anjou, mort en 1733, âgé de deux ans sept mois; Marie-Adélaïde, née en 1732; Marie-Louise-Thérèse-Victoire, née en 1733; Sophie-Philippine-Elisabeth-Justine, née en 1734; Thérèse-Félicité, morte à Fontevraut en 1744, âgée de huit ans quatre mois; et Louise-Marie, religieuse-professe aux Calvériennes de S. Denis, née en 1737.

Louis, dauphin de Viennois, né en 1729, mort en 1765, avoit épousé, 1° en 1745, Marie-Thérèse, infante d'Espagne, fille du roi Philippe V, morte en 1746, dont Marie-Thérèse, morte en 1748, âgée d'un an neuf mois; 2° en 1747, Josèphe de Saxe, fille de Frédéric-Auguste II, roi de Pologne, née le 4 novembre 1731, morte en 1767, dont Marie-Zéphirine, appelée Madame, née en 1750, morte en 1755; Louis-Joseph-Xavier, duc de Bourgogne, mort en 1761, âgé de neuf ans; Xavier-Marie-Joseph, duc d'Aquitaine, mort en 1754, âgée de cinq mois et demi; Louis XVI, qui suit; Louis-Stanislas-Xavier, Monsieur frère du roi, comte de Provence, duc d'Anjou, comte du Maine, du Perche, et de Senonches, etc., né

le 17 novembre 1755, a épousé le 14 mai 1771, Marie-Joséphine-Louise, princesse de Savoye, fille de Victor-Amédée-Marie, roi de Sardaigne, née le 2 septembre 1753; Charles-Philippe de France, comte d'Artois, né le 9 octobre 1757, marié le 16 novembre 1773, avec Marie-Thérèse de Savoye, née en 1756 : dont N..., duc d'Angoulême, né le 6 août 1775; Madame Elisabeth-Philippine, née en 1764.

Louis XVI, roi de France, né le 23 août 1754, règne heureusement depuis 1774, a épousé le 16 mai 1770, Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne d'Autriche, née le 2 novembre 1755, fille de l'empereur François-Etienne de Lorraine, mort en 1765, et de Marie-Thérèse d'Autriche, impératrice, reine de Hongrie et de Bohême.

Branche des ducs d'Orléans.

Philippe, fils de France, duc d'Orléans, de Chartres, etc., second fils du roi Louis XIII, né en 1640, mort subitement à S. Cloud le 9 juin 1701, avoit épousé 1° 1661, Henriette-Anne, princesse d'Angleterre, morte en 1670, 2° en 1671, Charlotte-Elisabeth de Bavière, fille de Charles-Louis, comte palatin du Rhin, électeur, et de Charlotte de Hesse, morte en décembre 1722 : il eut du premier lit Philippe-Charles d'Orléans, duc de Valois, né en 1664, mort en 1666; Marie-Louise, née en 1662, mariée en 1679 à Charles II, roi d'Espagne, morte sans postérité en 1689; Anne-Marie, née en 1669, mariée en 1684 à Victor-Amédée-François, duc de Savoye, mort en 1728 : il eut de son second mariage Alexandre-Louis, duc de Valois, né en 1673, mort en 1676; et Philippe, qui suit.

Philippe II, petit-fils de France, duc d'Orléans, de Chartres, de Valois, etc., né en 1674, fut régent du royaume de France pendant la minorité du roi Louis XV, mourut subitement le 2 décembre 1723; il avoit épousé en 1692 Marie-Françoise de Bourbon, légitimée de France, fille naturelle du roi Louis XIV : dont Louis qui suit; N..., morte en 1694 âgée de dix mois, Marie-Louise-Elisabeth, née en 1695, mariée en 1710 à Charles de France, duc de Berri, morte en 1719, Louise-Adélaïde, née en 1698, abbesse de Chelles en 1719, morte en 1743; Charlotte-Aglaé, née en 1700, mariée en 1720 à François-Marie d'Est, prince héréditaire de Modène, morte en janvier 1761; Louise-Elisabeth, née en 1709, mariée en 1722 à Louis I, roi d'Espagne, morte à Paris en 1742; Philippe-Elisabeth, née en 1714, contractée pour être mariée avec l'infant Don Carlos en 1722, elle arriva à Madrid en 1723, le mariage n'eut point d'exécution, et elle repassa en France en 1725, elle mourut à Bagnolet en 1734; et Louise-Diane, demoiselle de Chartres, née en 1716, mariée en 1732 à Louis-François de Bourbon, prince de Conti. Il eut aussi deux fils naturels et une

fille; Jean-Philippe, appelé le chevalier d'Orléans, grand prieur de France, mort en 1748; et Charles de Saint-Albin, né en 1698, qui fut évêque duc de Laon, puis archevêque de Cambrai; Philippe-Angélique, dite de Froissi, mariée en 1818, à Henri-François, comte de Ségur.

Louis, duc d'Orléans, de Valois, de Nemours, de Montpensier, etc., né en 1703, mort, retiré à l'abbaye de Ste Geneviève le 4 février 1752, avoit épousé en 1724 Auguste-Marie-Jeanne, princesse de Bade, fille de Louis-Guillaume, et de Françoise Sibille, duchesse de Saxe-Larembourg; dont Louis-Philippe, qui suit; et Louise-Madeleine, née en 171, et morte en 1728.

Louis-Philippe, duc d'Orléans, etc., né le 12 mai 1725, a épousé le 17 décembre 1743 Louise-Henriette de Bourbon-Conti, morte le 9 février 1759, dont *N*... morte en 1745, âgée de cinq mois; Louis-Philippe, qui suit; et Louise-Marie-Thérèse-Batilde, née en 1750, mariée en 1770 à Louis-Henri-Joseph, duc de Bourbon.

Louis-Philippe-Joseph, duc de Chartres, né le 13 avril 1747, a épousé le 5 avril 1769 Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, née le 13 mars 1753.

Branche des princes de Bourbon-Condé.

La branche des princes de Bourbon-Condé est sortie de celle de Bourbon-Vendôme.

Louis I de Bourbon, prince de Condé, pair de France, marquis de Conti, comte de Soissons, etc., étoit le septième fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme: il étoit né en 1530, et fut tué à la bataille de Jarnac en 1569. Il avoit épousé, 1° en 1551, Eléonore de Roye : dont Henri, qui suit; Charles, mort jeune; François, prince de Conti, qui épousa, 1° en 1582, Jeanne de Coësme, dame de Bonnestable, 2° en 1605, Louise-Marguerite de Lorraine-Guyse, fille de Henri I, dont il n'eut qu'une fille, morte dans l'enfance; Charles, cardinal, archevêque de Rouen, mort en 1594; Louis, jumeau de Charles, mort jeune; Marguerite, Madeleine et Catherine, mortes dans l'enfance. Le prince de Condé épousa, 2° en 1565, Françoise d'Orléans-Longueville, dont Charles, comte de Soissons et de Dreux, mort en 1612, laissant d'Anne de Montafié, sa femme, Louise, mariée en 1617, à Henri d'Orléans de Longueville, Marie, mariée en 1625 à Thomas-François de Savoye, prince de Carignan; et Louis, comte de Soissons, né en 1604, tué à la bataille de la Marfée en 1641, ne laissant qu'un fils naturel; Louis-Henri, qui fut d'abord abbé de la Coulture, et ensuite se maria à Angélique-Cunégonde de Montmorenci.

Henri I, prince de Condé, mort en 1588, avoit épousé, 1° en 1572, Marie de Clèves, fille de François, duc de Nevers et

de Marguerite de Bourbon, 2° en 1586, Charlotte-Catherine de la Trémoille : dont Henri II, qui suit; et Eléonore, mariée en 1606, à Philippe-Guillaume de Nassau, sans enfans; Henri II, prince de Condé, né en 1588, mort en 1646, avoit épousé en 1609, Charlotte-Marguerite de Montmorenci, dont, outre trois fils morts jeunes, il eut Louis II, qui suit; Armand, prince de Conti, qui a fait la branche de Conti; et Anne-Geneviève, mariée en 1642, à Henri d'Orléans, duc de Longueville, morte en 1679.

Louis II, prince de Condé, né en 1621; mort en 1686, avoit épousé Claire-Clémence de Maillé-Brezé, morte en 1694 : dont Henri-Jules, qui suit; Louis, et une fille, morts sans enfans.

Henri-Jules, prince de Condé, né en 1643, mort en 1709, avoit épousé en 1663 Anne de Bavière, fille d'Edouard, prince palatin du Rhin, et de Anne de Gonzague-Clèves, mort en 1723, dont Henri, mort en 1670, âgé de treize ans; Louis, qui suit; Henri, comte de Clermont, mort en 1675, âgé de trois ans; Louis, comte de la Marche, mort en 1677, âgé de quatre ans; Marie-Thérèse, née en 1666, mariée en 1688 à François-Louis, prince de Conti; Anne, demoiselle d'Enguien, morte en 1675, âgée de cinq ans; Anne-Marie-Victoire, née en 1675, morte en 1700; Anne-Louise-Bénédicte, née en 1676, épousa en 1692 Louis-Auguste, légitimé de France, duc du Maine, morte en 1753; Marie-Anne, née en 1678, mariée en 1710, à Louis-Joseph, duc de Vendôme, morte en 1718; et *N*... morte en 1680, âgée d'un an.

Louis III, prince de Condé, né en 1668, mort en 1710, avoit épousé en 1685 Louise-Françoise, légitimée de France, fille naturelle du roi Louis XIV : dont Louis-Henri, qui suit; Charles, comte de Charolois, né en 1700, mort en 1760; Louis, comte de Clermont, abbé du Bec, de S. Claude en Franche-Comté, de Marmoutier, de Chalis et de S. Germain-des-Prés, etc., né en 1709, mort en 1771; Marie-Anne-Gabrielle-Eléonore, abbesse de S. Antoine-des-Champs, née en 1690, morte en 1760; Louise-Elisabeth, née en 1693, mariée en 1713 à Louis-Armand, prince de Conti, mort en 1727; Louise-Anne, demoiselle de Charolois, née en 1695, morte en 1758; Marie-Anne, demoiselle de Clermont, née en 1697, morte en 1741; Henriette, demoiselle de Vermandois, née en 1703, abbesse de Beaumont-lès-Tours, morte en 1772; Alexandrine, demoiselle de Sens, née en 1705, morte en 1765.

Louis-Henri, duc de Bourbon, né en 1692, mort en 1740, avoit épousé 1° Marie-Anne de Bourbon-Conti, sans enfans, 2° en 1728, Charlotte de Hesse-Rheinfels, morte en 1741 : dont Louis-Joseph, qui suit.

Louis-Joseph, duc de Bourbon, prince de Condé, né en 1736, a épousé en 1753 Charlotte-Godefride-Elisabeth de Rohan-Soubise, morte en 1760 : dont Louis-Henri, qui suit; et Louise-Adélaïde, née en 1757.

Louis-Henri-Joseph, duc de Bourbon, né en 1756, a épousé en 1770 Louise-Marie-Thérèse-Batilde d'Orléans, née en 1750.

Branche des princes de Bourbon-Conti.

La branche des princes de Bourbon-Conti sort de celle de Bourbon-Condé.

Armand de Bourbon, prince de Conti, second fils de Henri II, prince de Condé, mort en 1606, et de Charlotte-Marguerite de Montmorenci, avoit épousé en 1654 Anne-Marie Martinosi, nièce du cardinal Mazarin, dont Louis-Armand, né en 1661, mort en 1685, sans enfans de son mariage avec Anne-Marie, demoiselle de Blois, légitimée de France, fille du roi Louis XIV, morte en 1685; et François-Louis, qui suit.

François-Louis, prince de Conti, né en 1664, mort en 1709, avoit épousé en 1688 Marie-Thérèse de Bourbon, fille de Henri I, prince de Condé, dont *N*... né en 1693, mort le même mois de sa naissance, *N*... prince de la Roche-sur-Yon, né en 1694, mort en 1698; Louis-Armand, qui suit, Louis-François, comte d'Alais, né en 1703, mort en 1704; Marie-Anne, née en 1689, mariée en 1713 à Louis-Henri, duc de Bourbon-Condé, morte en 1720; Louise-Adélaïde, demoiselle de la Roche-sur-Yon, née en 1696, morte en 1750; et *N*... morte âgée de deux ans.

Louis-Armand, prince de Conti, né en 1695, mort en 1727, avoit épousé en 1713 Louise-Elisabeth de Bourbon-Condé, née en 1693, dont *N*... comte de la Marche, mort en 1717, âgé de deux ans cinq mois; Louis-François, qui suit; Louis-Armand, mort en 1722, âgé de 21 mois; *N*... comte d'Alais, mort en 1738, âgé de huit ans six mois; et Louise-Henriette, née en 1726, mariée en 1743 avec Louis-Philippe d'Orléans, morte en 1759.

Louis-François, prince de Conti, né en 1717, avoit épousé en 1732 Louis-Diane d'Orléans, morte en 1736, dont Louis-François-Joseph, comte de la Marche, né en 1734, marié à Fortunée-Marie d'Est, née en 1731.

La province du Maine a quarante-cinq lieues d'étendue de l'Est à l'Ouest, et plus de vingt du Nord au Sud; son circuit est d'environ quatre-vingt-dix lieues : elle joint du côté de l'Est le Perche, le Chartrain et le Blésois; de celui de l'Ouest, la Bretagne et l'Anjou; de celui du Nord, la Normandie; et de celui du Sud, l'Anjou et la Touraine. Cette province est moins étendue que le diocèse du Mans, qui contient plusieurs paroisses qui relèvent du parlement de Normandie.

Les quatre principales rivières du Maine sont la Sarte, la Mayenne, le Loir et l'Huisne; outre ces quatre rivières principales, il y a celles de Vaigre, d'Erve, d'Orne, de Duhé, de

Liette, de Braye, de Nile, d'Egrenne, d'Ernée, de Colmon, de Oudon, de Vergette, de Gée, de l'Ouette, etc.

La Sarte est navigable depuis son embouchure dans le Loir jusqu'à Malicorne, le dessein de la rendre navigable jusqu'au Mans est sur le bureau du ministère; on pourroit même étendre cette navigation jusqu'à Fresnai, huit lieues au-delà du Mans. On a observé que cette rivière s'est tarie trois fois subitement, deux fois dans le neuvième siècle, sous le règne de Louis le Débonnaire, et la troisième au mois de juin de l'an 1163, ce qui continua durant une demi-heure, en un endroit, où un instant auparavant les chevaux ne pouvoient passer sans nager. Le même prodige est arrivé à la rivière d'Huisne, qu'on pourroit aussi rendre navigable jusqu'à la Ferté-Bernard.

La Mayenne est navigable depuis son embouchure dans le Loir jusqu'à Laval. Cette navigation sert à amener à Laval et dans le pays circonvoisin, des vins d'Anjou, de Blois et de Gascogne, des ardoises d'Angers, des tuffeaux de Saumur, des pierres de moulage, de Touraine et de Poitou, et autres grosses marchandises. Les bateliers, pour leur retour, chargent du fer, du verre et du bois de merrain et de marine. Le cardinal Mazarin, acquéreur du duché de Mayenne, avoit eu dessein de continuer la navigation de cette rivière jusqu'à Mayenne; mais sa mort en empêcha l'exécution.

Le Loir traverse le Haut-Maine, on pourroit aussi augmenter sa navigation depuis Vaas jusqu'aux Roches-l'Evêque et même jusqu'à Vendôme, en applanissant quelques jars, et faisant des chaussées pour retenir les eaux. L'utilité qu'on en recevoit seroit la voiture des sels et des vins de Ste Cécile, de Marçon, et autres du Vau du Loir, du bois de la forêt de Bersai et du fer.

On pourroit pareillement rendre navigable la petite rivière de Braye depuis son embouchure dans le Loir jusqu'à Vibraye, en élargissant son lit, ce qui ne coûteroit pas beaucoup, la terre étant facile à remuer. Le Perche-Gouet, qui recueille beaucoup de blé, en retireroit une grande utilité pour l'exporter.

Si l'on s'occupoit efficacement à rendre les rivières navigables, le roi, le public et l'agriculture en recevroient un grand avantage; le roi, pour la voiture des sels qui coûteroit beaucoup moins qu'elle ne coûte; le public par le commerce; et l'agriculture, parce que les laboureurs s'attacheroient davantage à la culture des terres. On ne viendra jamais à bout de perfectionner cette branche du commerce, à moins qu'on ne trouve le moyen d'interdire les voitures aux laboureurs.

On divise ordinairement la province du Maine en deux parties, l'une qu'on nomme le Haut-Maine, et l'autre le Bas-Maine. Le Haut-Maine est la partie qui approche le plus de l'Anjou, de la Touraine et du Blésois. Cette partie de la province, et sur-

tout celle qui est aux environs de la rivière du Loir, est fort agréable par sa variété; il y a des plaines, des côteaux, des vallons, des prairies, des vignes et des bois; c'est dans ce canton qu'on recueille le meilleur vin de la province, il est fertile en blés, et l'on y cultive toutes sortes d'arbres fruitiers. Le canton qui forme l'élection du Mans est aussi très fertile, on y recueille de toutes les espèces de blés, du vin, du chanvre, et plusieurs autres denrées que les cultivateurs communiqueroient à leurs voisins si les rivières étoient navigables.

Le Bas-Maine, qui est du côté de la Normandie et de la Bretagne, a quelque chose de sauvage; le terrain y est fort inégal, il y a des rochers, des montagnes, des fôrets, des buissons, des étangs, et plusieurs gros ruisseaux qui font aller des forges; il y a aussi quantité d'arbres fruitiers, surtout de pommiers, qui produisent beaucoup de cidre, d'assez bonne qualité, quand il est fait avec soin.

Les terres du côté de Mayenne sont noires et difficiles à labourer; elles le sont encore davantage du côté de Laval, et on observe que les meilleurs laboureurs avec six bœufs et quatre chevaux n'en peuvent labourer par an que quinze à seize arpens; c'est pourquoi on laisse reposer les terres huit, dix et douze années de suite. Ces terres produisent du seigle, de l'avoine et du carabin, du chanvre et du lin. Les terres de l'élection de Mayenne sont plus fertiles, on y recueille beaucoup de chanvre, de lin, de châtaignes, de cidre et de miel.

Les chemins du Bas-Maine sont presque impraticables, à cause des collines, des vallons et d'une boue bitumineuse qui est presque toujours en détrempe, les chemins étant très étroits et couverts d'arbres; il y a beaucoup de landes qui nourrissent grand nombre de bestiaux, dont les colons font un trafic fort avantageux, et fait communément le tiers du revenu des héritages, quoiqu'on n'y nourrisse que peu de bêtes à laine, à cause des loups qui y sont communs.

Les pâturages du Maine sont très convenables à la nourriture des chevaux; ceux qui sont élevés dans le pays sont ordinairement forts et vigoureux, mais ils sont de petite espèce; si le ministère y envoyoit un bon nombre de grands étalons, en peu de temps la province se trouveroit peuplée d'excellens chevaux.

On a le secret dans le Haut-Maine, surtout à Mezéré, sur les confins d'Anjou, d'engraisser une quantité de poulardes qu'on envoie à Paris.

On trouve dans le Maine de toutes espèces de gibier; celui du Bas-Maine est excellent.

Il y a dans le Maine plusieurs forêts royales; savoir, de Bersay, de 8309 arpens, de Charnie, de Perseigne, 10412 arpens, Longaunai, 500 arpens qui dépendent du domaine du roi; le feu roi a aliéné celle de Longaunai, par un échange fait avec M. le comte d'Eu.

Il y a d'autres forêts qui appartiennent à différens seigneurs; savoir, de Mayenne, à M. le duc de Mazarin; de Bourgon, 11540 arpens; de la Croisille, à M. le duc de la Trémoille; de Bonnestable, 308 arpens, de Bersai, d'Andaine, 11664 arpens, de Gastines, de Lonlai, de Lavardin, à M. le comte de Tessé, de Sillé, à M. le duc de la Valière; du Désert, de Vibraye, 2800 arpens, à M. de Vibraye, de Villepail (1), de Concise, du Defais, etc.

Il semble qu'il y ait eu autrefois des mines d'or et d'argent dans le Maine, ou qu'on étoit persuadé qu'il s'y en pourroit trouver, parce que l'article 70 de la commune du Maine porte que la mine d'or doit appartenir au roi, et la mine d'argent au comte du Maine et au vicomte de Beaumont. Il y a plusieurs mines de fer qui fournissent les forges de (2)

Il y a dans le Maine un grand nombre de fontaines minérales, celle de Bagnolles, dans la paroisse de Couterne, est très-fréquentée.

Il y a dans l'élection de Laval deux carrières de marbre, l'une à S. Bertevin, à une lieue de Laval, dont le marbre est jaspé rouge et blanc, l'autre dans la paroisse d'Argentré, à deux lieues de Laval, dont le marbre est très beau et très fin, il y en a tout noir, de jaspé, noir et blanc, bleu et blanc; il y en a aussi une carrière de noir à Sablé; on vient d'en découvrir une carrière de jaspé très fin dans la paroisse d'Asnières.

On trouve dans presque toute la province de la pierre calcaire, on pourrrait aussi trouver quelques pierres à plâtre dans le Vauduloir. On tire de très belles pierres de taille blanches dans les carrières de Bernai et de Vouvrai; on tire aussi dans l'élection de Laval de l'ardoise, mais qui est fort grossière.

Le diocèse du Maine contient douze villes principales, savoir le Mans, qui en est la capitale, Laval, le Château-du-Loir, Mayenne, la Ferté-Bernard, Mamers, Beaumont-le-Vicomte, Fresnai, Sablé, Evron, S. Calais et Domfront en Passais. Il y a environ 740 paroisses, dix-sept abbayes, onze couvens de religieux et quinze de religieuses.

Il y a quatre élections dans le Maine; savoir au Mans, dont relèvent 343 paroisses, qui en 1700 contenoient 51367 feux, et payoient 593030 liv. de taille; à Laval, dont relèvent 74 paroisses, dans lesquelles il y avoit en 1730 1302 (3) feux, et environ 67500 âmes; à Mayenne, dont relèvent 67 paroisses, qui en 1700 contenoient 15235 feux; et payoient 167205 liv. de tailles. Il y a encore dans le diocèse 76 paroisses qui relèvent de l'élection de la Flèche, 13 qui relèvent de celle de

1. Il s'agit de la forêt de Pail, qui appartenait au seigneur d'Averton.
2. Aron, Chailland, Montcor, Orthe, La Gaudinière, Port-Brillet, etc.
3. Il faut lire 14302 feux.

Château-Gontier, 39 de celle de Vendôme, et 52 de Normandie.

Il y a au Maine un gouverneur et un lieutenant-général pour le roi; Laval et le Perche sont sous le gouvernement du Maine. M. Louis-Raphael-Lucrèce Fayolle, comte de Mellet, est gouverneur, et M. le comte de Tessai est lieutenant-général pour le roi.

Il y a une compagnie de gardes pour le gouverneur, à sa nomination; elle se divise en sept brigades; savoir, du Mans, de Laval, de Mayenne, d'Evron, de Noïen, de la Ferté-Bernard et de Nogent-le-Rotrou : les officiers de cette compagnie sont attachés à la brigade du Mans, ils jouissent de petits privilèges.

La province du Maine fait partie de l'intendance de Tours, qui a un subdélégué au Mans (1).

Suivant les Mémoires dressés, en exécution des ordres du roi, en 1697, par M. de Miroménil, intendant de Tours, il y avoit alors dans le Maine deux duchés-pairies, treize marquisats, six comtés, trois vicomtés et le vidame du Mans.

Les duchés étoient Beaumont et Mayenne, celui de Beaumont est éteint.

Les marquisats étoient Ballon, Courtenvaux, Galerande, Gêvres, Lavardin, Lassai, Montfort, Sablé, Sourches, Sainte Suzanne, Vassé, Vibraye et Vilenne (2).

Les comtés, y compris le Maine et Laval, qui sont pairies, étoient Belin, Bresteau, la Suze et Tessé.

Les vicomtés étoient Terchant, Neuvillette et Foultourte.

Les baronnies étoient Antoigné, Ambrières, Auvers-le-Hamon, Bonnestable, Champagne, autrement Juigné, Courgenard, Entrames, Fresnai, Juillé, Longaunay, Royale, la Ferté-Bernard, la Guierche, le Grand-Lucé, Louplande, le Breuil, la Chapelle-Rainsoin, Mondoubleau, Pilmi, S. Calais, Sillé-le-Guillaume, Touvois, Tuceé, Vernie, Brouassin, Evaillé et Neuville (3); la Ferté-Bernard et Mondoubleau sont pairies.

Depuis l'an 1700 plusieurs autres terres ont été titrées, dont on ne m'a point fourni de mémoires.

Il y a dans la province du Maine un présidial, une sénéchaussée, une élection, plusieurs siéges royaux, tels que Laval, le Château-du-Loir, Mamers, Beaumont, Fresnai, Ste Susanne, Longaunay, Sablé, la Ferté, le Bourg-Nouvel, etc.; dix-neuf greniers à sel, savoir : au Mans, Laval, le Château-du-Loir, la Ferté-Bernard, Sillé-le-Guillaume, Bonnestable, Mamers, Fresnai, Lassai, Loué, Ballon, Boulloire, Sablé, Ernée, la Gravelle, Connerré, Malicorne, Montdoubleau et Mayenne.

Il y a aussi un grand nombre de jurisdictions seigneuriales. Toutes ces jurisdictions, tant royales que seigneuriales, relè-

1. Il y avait aussi un subdélégué à Laval.

2. Il faut ajouter les marquisats de Montécler et de Hauteville, voir tome 1er, pages 171 et 159.

3. L'énumération est incomplète.

vent leurs appels au parlement de Paris et aux différens tribunaux établis dans cette ville.

La vidamie du Mans est une seigneurie dans la paroisse de S. Aubin-lès-le-Mans; elle appartenoit sur la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième à la famille d'Angenne-Rambouillet, elle appartenoit en 1700 à celle de Vassé. Le vidame du Mans étoit, dans sa première institution, le juge temporel de l'évêque, il rendoit la justice à ses sujets, comme il paroît par les Capitulaires de Charlemagne; il avoit aussi l'administration du temporel de l'évêché pendant la vacance du siège. La vidamie du Mans a été possédée autrefois par l'ancienne famille des Usages. On trouve des vidames du Mans du temps de S. Benoît, qui vivoit dans le sixième siècle.

En 1710 le roi établit au Maine une jurisdiction consulaire, qui juge les affaires du commerce.

Le principal commerce de la province du Maine consiste en vins, bestiaux, cochons, volailles, fers, laines, étamines, serges, toiles et cires; la sergetterie étoit autrefois le commerce le plus considérable; il s'en fait encore beaucoup dans l'élection du Mans, dont les étamines sont fort estimées, non-seulement dans le royaume, mais aussi chez les étrangers. La manufacture des toiles est établie dans toute la province, surtout à Laval, au Mans et à Mayenne; on fabrique aussi dans l'élection du Château-du-Loir de grosses toiles qu'on vend toutes écrues sans être blanchies; le plus considérable trafic de toiles fines se fait à Laval, où il y a plusieurs blanchisseries, et où le roi a établi un inspecteur pour faire observer les réglemens.

Il y a aux environs du Mans plusieurs blanchisseries de cire; on y fabrique des bougies du plus beau blanc, dont on fait des envois considérables à Paris, et même hors le royaume. On faisoit il n'y a pas longtemps au Mans des fruits de cire de toute beauté, et qui trompoient par leur air naturel et de fraîcheur ceux à qui on les présentoit.

Il y a aussi dans la province plusieurs verreries.

Le diocèse du Mans est le plus grand de la généralité de Tours; il payoit en 1697 29000 liv. de décimes ordinaires.

L'évêque du Mans, premier suffragant de l'archevêque de Tours, prétend le droit de faire les fonctions de métropolitain en son absence, et la préséance sur tous les autres évêques de la Métropole, ce qui lui est contesté par l'évêque de Dol.

L'évêché est estimé 25000 liv. de revenu.

Il y a deux Officialités dans le diocèse, l'une au Mans, et l'autre à Domfront en Passais, pour les matières ecclésiastiques qui relèvent du parlement de Normandie.

La chambre ecclésiastique est composée de six commissaires, qu'on nomme députés du clergé, d'un syndic, d'un secrétaire.

Abbayes du Maine.

Bellebranche, ordre de Citeaux, fondée dans la paroisse de S. Brice, archidiaconé de Sablé, le 27 juillet 1152, par Robert de Sablé, second du nom, confirmée par le pape Alexandre III en 1165. Le roi Henri IV ayant fondé en 1607 le collége de la Flèche pour les jésuites, lui assigna 20000 liv. de revenu, dont l'abbaye de Bellebranche, qu'il y réunit, faisoit partie; depuis les jésuites s'arrangèrent avec six religieux qui étoient dans l'abbaye, pour des pensions, au moyen de quoi ils jouirent de tout le revenu de l'abbaye, en entretenant cependant quatre prêtres séculiers pour faire l'office canonial. Quand on a expulsé les jésuites du royaume en 1762, le revenu de cette abbaye est demeuré annexé au collége royal de la Flèche. Voyez *l'article S. Brice.*

Beaulieu, ordre des chanoines réguliers de S. Augustin, appelée anciennement l'abbaye de Luceau, autrement Notre-Dame du Parc, fondée près le Mans, dans la paroisse de la Madeleine, au mois d'octobre 1114, par Bernard, baron de Sillé-le-Guillaume; il y avoit en 1700 six chanoines réguliers. L'abbaye est estimée 9000 l., la maison 6000 liv. Voyez *l'article Mans.*

Bonlieu, abbaye de filles de l'ordre de Citeaux, fondée dans la paroisse de Bannes, archidiaconé du Château-du-Loir, au mois de mai 1219, par Guillaume des Roches, sénéchal de Touraine, d'Anjou et du Maine, estimée 4000 liv. En 1700 il y avoit 22 religieuses. Voyez *l'article Bannes.*

Champagne, abbaye de l'ordre de Citeaux, fondée dans la paroisse de Rouez archidiaconé de Passais au Maine en 1188, par Foulques Riboulé, seigneur d'Assé et de Lavardin, fils de Guillaume, seigneur de Tessé, favori de Hélie, comte du Maine, et par Emme, son épouse, du consentement de Humbert, leur fils, et de Béatrix, leur fille. Le revenu est estimé 7000 liv., pour l'abbé, 4000 liv. pour les religieux. En 1700 il y avoit huit religieux. Voyez l'*article Rouez.*

Clermont, abbaye de l'ordre de Citeaux, fondée dans la paroisse d'Olivet, par Emme, fille de Geoffroi le Bel, comte de Touraine, d'Anjou et du Maine, veuve de Gui VII, comte de Laval en 1230. Cette abbaye est une des filles de Clairvaux. La fondation fut augmentée par la reine Bérengère de Castille, veuve de Richard, roi d'Angleterre. Le revenu estimé 8000 liv. pour l'abbé, et 5000 pour les religieux. En 1700 il y avoit neuf religieux. Voyez *l'article.....*

La Coulture, abbaye de l'ordre de S. Benoît, congrégation de S. Maur, fondée sur la fin du sixième siècle, dans un des fauxbourgs du Mans, par l'évêque S. Bertran, et dotée par Hugues I, comte du Maine, et par quelques autres seigneurs

du pays. Le revenu estimé 20000 liv. pour l'abbé, et 12000 liv. pour les religieux. En 1700 il y avoit 20 religieux. Voyez *l'article Mans.*

L'Epau, abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1229, dans la paroisse d'Yvré-l'Evêque, par la reine Bérengère de Castille, dont il est parlé ci-dessus à l'article de l'abbaye de Clermont. La fondatrice est inhumée dans l'église. En 1365. Cette abbaye fut détruite par les habitans du Mans, qui appréhendoient que les anglois ne s'en emparassent et la fortifiassent. Le revenu estimé 6000 liv. pour l'abbé et autant pour les religieux. En 1700 il y avoit six religieux. Voyez *l'article Yvré-l'Evêque.*

Estival en Charnie, abbaye de filles, de l'ordre de S. Augustin, fondée en 1109 dans la forêt de Charnie, par Raoul de Beaumont, seigneur du Lude, à la prière d'un S. Hermite, nommé Aleaume. Le revenu est estimé 8000 liv. en 1700 il y avoit huit religieuses. Voyez *l'article Estival en Charnie.*

Evron, abbaye de l'ordre de S. Benoît, de la congrégation de S. Maur, fondée dans le septième siècle, dans la ville qui porte son nom, par l'évêque S. Hadouind, qui siégea au Mans depuis 624 jusqu'à 644. Ce monastère ayant été ruiné par les Normands, au milieu du neuvième siècle, fut rebâti cent ans après par le comte de Blois, et érigé en abbaye par le pape Jean XI ou XII. Le revenu est estimé 600 liv. pour l'abbé et 9692 liv. pour les religieux. En 1700 il y avoit 20 religieux. Voyez *l'article Evron* (1).

Fontaine-Daniel, abbaye de l'ordre des Citeaux, fille de Clairvaux, fondée en 1204, dans la paroisse de Saint-Georges-de-Buttavent, par Juhel de Mayenne, troisième du nom. Le revenu pour l'abbé estimé 3000 liv., et pour les religieux 6400 liv. Le pouiller porte 6400 pour l'abbé, et autant pour les religieux. En 1700, il y avoit sept religieux. Voyez *l'article de S. Georges de Buttavent.*

Lonlai, abbaye de l'ordre de S. Benoît, congrégation de S. Maur, fondée au commencement du onzième siècle dans la ville de Domfront en Passais, par Guillaume Talvas comte de Bellême. Le revenu pour l'abbé estimé 4500 liv., et pour les religieux 4000 liv. en 1700 il y avoit huit religieux. Voyez *l'article Domfront en Passais* (2).

Le Gué de Launai, abbaye fondée en 1159 par Rotrou, seigneur de Montfort. En 1700 il n'y avoit plus de religieux. L'office canonial est fait par des prêtres séculiers; on comptoit alors le revenu à 2000 liv. L'abbaye subsiste; le revenu pour l'abbé est estimée 3000 liv. Cette abbaye sans religieux est située dans la paroisse de Vibraye, doyenné de S. Calais. Voyez *l'article Vibraye.*

1. Il n'existe pas d'article *Evron.*
2. C'est à l'art. *Lonlay* qu'il faut se reporter.

La Pelice, abbaye de l'ordre de S. Benoit ancien, fondée en 1205 à la Ferté-Bernard, par Bernard de la Ferté. La mense conventuelle a été réunie à l'hôpital séminaire S. Charles du Mans. En 1700, il y avoit cinq religieux. Le revenu pour l'abbé est estimé 8500 liv., et celui de la réunion 3000 liv. Le Pouiller ne porte que 5000 liv. pour l'abbé. Voyez *l'article la Ferté-Bernard.*

La Perrigne, abbaye de filles de l'ordre de S. Augustin, étoit anciennement un prieuré fondé dans la paroisse de S. Corneille archidiaconé de Montfort, par un de la famille des Usages, sous le nom de Notre-Dame. En 1393, Guillaume des Usages augmenta la fondation de 40 liv., de rente; il obtint que ce prieuré seroit changé en abbaye; sous le nom de S. Louis. Le revenu estimé 1000 liv., en 1700. Il y avoit douze religieuses. Voyez *l'article S. Corneille.*

Le Pré, abbaye de filles, de l'ordre de S. Benoît. L'évêque S. Innocent, qui siégea au Mans depuis 515 à 560, y mit des religieuses, sous la conduite d'une sainte fille, nommée Adnette. Le revenu estimé 10000 liv. En 1700 il y avoit 35 religieuses. Voyez *l'article Mans.*

Perseigne, abbaye de l'ordre de Citeaux, fut fondée le 19 juillet 1145, dans la forêt de Perseigne, paroisse de Neufchâtel, archidiaconé de Sonnois, par Guillaume Talvas comte de Bellême, de Ponthieu et d'Alençon. Le revenu estimé 5000 liv. pour l'abbé, et 4000 liv. pour les religieux. En 1700 il y avoit douze religieux. Voyez *l'article Neufchâtel.*

S. Calais, abbaye de l'ordre de S. Benoit, congrégation de S. Maur, fondée par S. Thuribe, second évêque du Mans, dans l'endroit où est aujourd'hui la ville de S. Calais, archidiaconé de Montfort. Le revenu pour l'abbé estimé 7500 liv., et celui des religieux 7000 liv. Le Pouiller porte le revenu de l'abbé à 1000 liv. En 1700 il y avoit 7 religieux. Voyez *l'article S. Calais.*

S. Georges-du-Bois, abbaye de l'ordre des chanoines réguliers de S. Augustin, prémontrés, située dans la paroisse de S. Pierre-des-Bois, archidiaconé du Château-du-Loir, doyenné de Troo. Le revenu pour l'abbé est estimé 1200 liv. Dans le Pouiller, tout le revenu est estimé 5200 liv. Voyez *l'article S. Pierre-des-Bois.*

S. Vincent, abbaye de l'ordre de S. Benoit, congrégation S. Maur, fondée dans un fauxbourg du Mans, par S. Domnole, qui siégea au Mans depuis 560 jusqu'à 581. Cette abbaye fut mise en commende. Le cardinal Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, et abbé commendataire de S. Vincent, mort en 1519, remit cette abbaye en règle; elle y a demeuré jusqu'en 1763 qu'elle fut remise en commende, en faveur de M. Louis-Sextius de Jarente de la Bruière, évêque d'Orléans. Le revenu pour l'abbé est estimé 20000 liv. et celui de religieux autant. En 1700, il y avoit quarante-deux religieux. Voyez *l'article Mans.*

Tironneau, abbaye de l'ordre de Citeaux, fondée en 1151, dans la paroisse de S. Aignan, archidiaconé de Sonnois, doyenné de Ballon, par Patrix de Chources. Le revenu de l'abbé est estimé 5000 liv. et celui des religieux 3000 liv. En 1700, il y avoit six religieux. Voyez *l'article S. Aignan.*

Vaas, abbaye de l'ordre des chanoines réguliers de S. Augustin; on ignore le temps de sa fondation : l'histoire fabuleuse de Ganelon attribue la dotation de cette abbaye à la confiscation des biens de ce traitre perfide, dont une partie fut donnée aux religieux de S. Augustin, qui y établirent un monastère, dans la paroisse de Vaas, archidiaconé du Château-du-Loir, doyenné de Oysé. Le revenu pour l'abbé est estimé 2500 liv. et celui des chanoines 1200 liv. En 1700 il y avoit cinq chanoines.

La Virginité, abbaye de filles de l'ordre de Citeaux, fondée en 1208, aux Roches-l'Évêque, archidiaconé du Château-du-Loir, doyenné de Troo, par Pierre, comte de Vendôme, et Aiglantine, sa femme. Le revenu estimé 4500 liv. En 1700 il y avoit 42 religieuses.

Il y a dans le Maine, outre l'église cathédrale, plusieurs églises collégiales, dont on trouvera les fondations à l'article des villes ou paroisses où elles sont situées.

La collégiale de S. Pierre de la Cour, au Mans.
Celle de S. Calais, à S. Calais.
Celle de S. Martin, à Troo.
Celle de S. Tugal, à Laval.
Celle de S. Michel, à Laval.
Celle de Sillé-le-Guillaume, à Sillé.
Celle de Preuillé à Preuillé.
Celle des Trois-Maries, à Monseurs.

Il y a aussi plusieurs monastères ou congrégations, tant d'hommes que de femmes.

Nombre des religieux en 1700.

Un monastère de Grandmont, à Bersai, 8.
Un de Chartreux, à S. Denis-d'Orque, 25.
Un de Cemaldules, à Bessé, 7.
Deux de Cordeliers, au Mans et à Laval, 25, 60.
Deux de Dominicains, au Mans et à Laval, 15.
Trois de Capucins, au Mans, à Laval et à Mayenne, 33, 20, 40.
Deux de Récollets, à la Ferté-Bernard et au Château-du-Loir, 14, 20.
Deux de Minimes, au Mans et à Sillé, 12, 3.
La congrégation des Missions, au Mans, en 1646.
Celle de l'Oratoire, au Mans, en 1628, 27.

Cinq de Bénédictins, à Laval, à Ernée, au Château-du-Loir, à Evron et à S. Calais, 30, 23, 15, 20, 8.

Deux de la Visitation, au Mans, et à la Ferté-Bernard, 36, 60.

Un de Sainte Claire, à Laval, 30.

Un de Sainte Elisabeth, à Sablé, 25. Il y en avoit un à Noyen, supprimé en 1069; il y avoit en 1700 37 religieuses.

Un de Cordeliers à Beaumont, 29.

Un de N. D. du Calvaire, à Mayenne, 44.

Un de Dominicaines, dites des Maillets, au Mans.

Trois maisons de filles hospitalières, au Mans, à Laval et la Ferté-Bernard.

L'association des filles de la dame Tullard, à la Chapelle au Riboul.

Le diocèse du Maine est partagé en sept districts, qui sont, 1° le Grand Doyenné, qui contient 40 paroisses, qu'on nomme les Quarante Cures du chapitre.

2° Le Grand Archidiaconé, dit l'archidiaconé de Sonnois, d'où dépendent cinq doyennés; savoir :

Ballon, qui contient 11 paroisses, 3 prieurés et dix chapelles.

Beaumont, 27 paroisses, 4 prieurés et 35 chapelles.

Fresnai, 17 paroisses, 7 prieurés et 36 chapelles.

Sonnois, 39 paroisses, 7 prieurés et 21 chapelles.

Linières, 14 paroisses, 4 prieurés et 9 chapelles.

2° Le Château-du-Loir, d'où dépendent quatre doyennés :

Château-du-Loir, 23 paroisses, 13 prieurés et 17 chapelles.

Oysé, 27 paroisses, 8 prieurés et 56 chapelles.

Troo, 31 paroisses, 18 prieurés et 35 chapelles.

La Chartre, 22 paroisses.

3° Sablé, d'où dépendent cinq doyennés :

Sablé en deçà de l'Ouette, 36 paroisses (1).

Vallon, 31 paroisses.

Brullon, 29 paroisses, 13 prieurés, et 51 chapelles.

Clermont, 10 paroisses, 7 prieurés et 17 chapelles.

4° Laval, d'où dépendent quatre doyennés :

Laval, 33 paroisses, 14 prieurés et 105 chapelles.

Evron, 33 paroisses, 5 prieurés et 53 chapelles.

Mayenne, 12 paroisses, 4 prieurés et 47 chapelles.

Ernée, 26 paroisses, 7 prieurés et 19 chapelles.

5° Montfort, d'où dépendent quatre doyennés :

Montfort, 35 paroisses, 10 prieurés et 18 chapelles.

S. Calais, 31 paroisses, 6 prieurés et 15 chapelles.

Bonnétable, 14 paroisses, 4 prieurés et 4 chapelles.

La Ferté-Bernard, 28 paroisses, 4 prieurés et 17 chapelles.

6° Passais, d'où dépendent six doyennés :

Passais au Maine, 20 paroisses.

1. Dans ces deux doyennés de Sablé, il y a 19 prieurés et 123 chapelles.

Passais en Normandie, 28 paroisses (1).

Javron, 28 paroisses, 16 prieurés et 55 chapelles.

Rochemabille, 24 paroisses, 4 prieurés, 28 chapelles.

Lassai, 14 paroisses. Le doyenné de Lassai a été formé dans le dernier siècle.

Sillé, 35 paroisses, 8 prieurés et 57 chapelles.

La ville et Quinte contiennent 54 paroisses, 6 prieurés, 92 chapelles dans l'église cathédrale, 89 dans la ville et Quinte.

On a tiré le nombre des prieurés et des chapelles, rapporté ci-dessus, d'un imprimé intitulé, *Carte cenomanique*, qui est peu exact.

Tout le revenu du diocèse du Maine monte à la somme de 1275312 liv. suivant le Pouiller, dressé par ordre de M. de Froulai, dernier évêque du Mans.

Mezerai rapporte, dans la vie du roi Childebert, que Pepin, fils de Charles Martel, donna à Grison son frère cadet, la ville du Mans et douze comtés en Neustrie, vers l'an 748.

Le roi Pépin fit un voyage au Maine pour punir les violences de l'évêque Gauziolène et de Garin, son frère. Ceux-ci lui fermèrent les portes de la ville du Mans, et il fut obligé de loger dans un clos de vigne, nommé S. Pierre, où son grand échanson et son favori furent tués par les gens de l'évêque. Pepin fit le dégât dans toute la province, et exempta l'abbé de S. Calais de la jurisdiction temporelle et spirituelle de l'évêque; mais Charlemagne remit les choses dans leur premier état, parce que son père l'en avoit chargé en mourant. Gauziolène occupa l'évêché du Mans depuis 730 à 770. Dom Denis Briant traite cette histoire de fable. Après la mort de l'empereur Louis le Débonnaire, arrivée en 840, quelques seigneurs, descendans d'Hériveus et de Wido, anciens tyrans de la province du Maine, y commirent des brigandages effroyables, ravagèrent l'église cathédrale et tous les biens de l'évêque S. Aldric, qu'ils chassèrent. *Cenomania, M. S. Gest. Adrici, pages 140 et 145.*

En 841, le roi Lothaire fit une irruption dans le royaume de Charles-le-Chauve, et mit tout à feu et à sang dans le Maine, qui étoit de ce royaume. *Cenomania. Annal. Bertin.*

En 924, le roi Raoul donna la province du Maine à Hugues, dit le Grand, duc de France, père du roi Hugues Capet. *Flodoard.*

Après la mort de Hugues-le-Grand, arrivée en 956, le roi Lothaire donna la province du Maine à David, qui fut le premier des anciens comtes du Maine héréditaires. *Ordéric. Vital.*

En 1063, Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, usurpa la province du Maine, et la posséda, avec trouble, à la vérité,

1. Dans ces deux doyennés de Passais, il y a 8 prieurés et 17 chapelles.

jusqu'à l'an 1087, qu'il mourut. *Guillaume de Poitiers, page 187. Cenomania.*

Le duc Guillaume, pour tenir toujours les manceaux en respect, fit bâtir deux forts au Mans; l'un fut nommé le grand Montbarbet, au Nord-Est de la ville, dans l'endroit qu'on nomme aujourd'hui la place du château; l'autre, nommé le petit Montbarbet, étoit vers le haut de la rue de S. Vincent; ce lieu s'appelle encore aujourd'hui la Mottebarbet. *Orderic. Vital. page 488. Guillaume de Jumiège, Lib. 7, C. 27. Cenomania.*

Geoffroi de Mayenne voulut secouer le joug des Normands; mais le duc Guillaume le vainquit et lui prit Ambrières et Mayenne. *Guillaume de Jumiège, lib. 7, C. 27, Cenomania.*

Les Manceaux qui ne pouvoient s'accoutumer à la domination des Normands, se donnèrent à Geoffroi, comte d'Anjou, qui céda le Maine à Robert, fils du duc Guillaume, et s'en retint l'hommage. *Gest. Consul. Andega, page 481. Ordèric, Lib. 4, page 537. Cenomania.*

Guillaume-le-Bâtard, qui étoit passé en Angleterre pour conquérir ce royaume, s'en rendit le maître; pendant son absence, la province du Maine fut agitée d'une infinité de troubles.

Les principaux seigneurs du Maine, entre lesquels étoit Geoffroi de Mayenne et le peuple, rappelèrent d'Italie Azon, marquis de Ligurie, avec Hersende, sa femme, et Hugues, son fils, qui étoit petit-fils de Herbert Eveille-Chien, et leur livrèrent la ville du Mans avec toute la province. *Orderic. Vital, page 352. Cenomania.*

L'évêque Arnaud passa en Angleterre pour donner avis au roi Guillaume de ce qui se passoit. Quelque temps après, Azon, ayant reconnu que les Manceaux s'ennuyoient de lui, repassa en Italie, et laissa au Maine Hersende, sa femme, et Hugues, son fils, sous la protection de Geoffroi de Mayenne, qui, disoit-on, vivoit trop librement avec Hersende, et chargea les Manceaux de subsides extraordinaires, ce qui les porta à se révolter et à prendre les armes contre Hugues, seigneur de Sillé, qui n'avoit pas voulu se joindre à eux, dont ils furent malmenés, par l'adresse de Geoffroi de Mayenne, qui, s'appercevant de la haine que les Manceaux lui portoient renvoya le jeune comte Hugues en Italie, et se retira à la Chartre-sur-Loir. Geoffroi de Mayenne étant rentré dans le Mans, pour voir Hersende, y fut assiégé par les principaux seigneurs de la province, qui avoient appelé à leur secours Foulgue Réchin, comte d'Anjou. Geoffroi se voyant pressé par les assiégeans, se sauva la nuit, et leur abandonna la ville. *Act. Episcop. Cenomania.*

Le roi Guillaume, après avoir conquis l'Angleterre, repassa la mer, et vint avec une puissante armée au pays du Maine; il prit en passant Fresnai, Baumont, Sillé-le-Guillaume, et vint

mettre le siège devant le Mans, qui se rendit à lui en 1072. *Ordèric Lib. 4, Acta Arnaldi. Cenomania.*

L'année suivante, Foulque Réchin, qui n'aimoit pas le roi d'Angleterre, avec Hoel, comte de Bretagne, déclarèrent la guerre à Hélie de la Flèche, qui étoit dans le parti de l'Anglois et assiégèrent le château de la Flèche; le roi Guillaume vint au secours d'Elie avec 60000 hommes de cavalerie; mais ils firent la paix, par le moyen d'un cardinal et de quelques moines, dans le temps que les deux armées étoient près de se choquer; cette paix fut conclue dans un lieu nommé vulgairement Blanchelande, ou Bruère. *Orderic Vital, page 533. Cenomania.*

En 1085, la stérilité fut si grande dans la province du Maine que le setier de blé valoit sept sols (selon quelques-uns un sol d'or valoit six livres, monnaie de Tours); l'évêque Hoel distribua aux pauvres une table d'or et d'argent qui servoit à l'autel des SS. Martyrs Gervais et Prothais; et en mourant, il légua vingt marcs d'argent pour en refaire une autre. *Courvaisier, Cenomania.*

Hubert de Sainte Suzanne se souleva contre le roi Guillaume, qui assiégea la ville de Sainte-Suzanne qu'il ne put prendre; ils se réconcilièrent. Pendant ce siège Guillaume fit bâtir un fort dans la vallée de Beugi, où il mit une bonne garnison pour tenir toujours celle de Sainte-Susanne en échec. *Courvaisier.*

Après la mort du roi Guillaume-le-Bâtard, arrivée en 1887, Eudes, évêque de Bayeux, conseilla à Robert, fils de Guillaume, de s'emparer de la province du Maine, ce qu'il fit avec une armée que l'évêque Eudes commandoit. Il n'y eut que Payen de Montdoubleau, qui tenoit le château de Ballon, qui lui résista fortement : cependant, après plusieurs pertes de part et d'autre, ceux de Ballon firent la paix avec le duc Robert, qui de-là alla assiéger le château de S. Ceneric, dont s'étant rendu maître, il le donna à Robert Girois, à qui il appartenoit par droit d'héritage. *Orderic. Vital, Lib. 8, page 673 et suivantes. Cenomania.*

Après cette expédition, le duc Robert congédia son armée, ce qui donna lieu à Robert Talvas, comte du Perche, de s'emparer de tout ce que ses ancêtres possédoient dans la Normandie et le Maine, sans en faire part à ses frères, et d'exercer les plus horribles cruautés contre plusieurs seigneurs, ses voisins. *Orderic. Vital. Lib. 8, page 673 et suivantes. Cenomania.*

En 1080, les Manceaux tentèrent de secouer le joug des Normands, le duc Robert, qui étoit malade en Angleterre, manda Foulque Réchin, comte d'Anjou, et le pria de contenir les Manceaux dans leur devoir, ce qu'il fit par la douceur. *Orderic. Lib. 8, page 681 et 683. Cenomania.* Un an après, les Manceaux recommencèrent à se mutiner, et envoyèrent en Italie, pour engager Hugues, fils d'Azon, marquis de Ligu-

rie, à venir prendre possession du comté du Maine, qui lui appartenoit; Hugues, fut reçu au Mans par Geoffroi de Mayenne, Hélie de la Flèche, et un grand nombre de Manceaux qui s'attachèrent à lui pendant quelque temps. *Idem.*

Hélie de la Flèche se saisit de l'évêque Hoel, qui étoit attaché au duc Robert; il l'enferma dans le château de la Flèche, et l'y retint jusqu'à ce que Hugues fût reçu dans la ville du Mans. Le clergé, pour marquer l'affliction que lui causoit la détention de son pasteur, coucha par terre les croix, les images, des saints et des reliquaires, boucha avec des épines, les portes de l'église, et discontinua le service divin. Enfin Hélie demanda pardon à l'évêque Hoel, et le rendit à son Eglise.

Le comte Hugues, qui connoissoit l'attachement de l'évêque Hoel au parti du duc Robert, pilla et ravagea les maisons de l'évêque; et comme on apprehendoit qu'il ne sévît contre le trésor de l'Eglise, on le transporta dans le château de Sablé, où l'évêque s'étoit retiré, et d'où il passa en Angleterre, où il demeura environ quatre mois : à son retour, il se retira dans le monastère de Solême, y fit la consécration du Saint-Crême, y solemnisa la fête de Pâque, et y assembla un sinode à celle de la Pentecôte, suivant l'usage ecclésiastique de ce temps-là.

Le comte Hugues se réconcilia avec l'évêque, le reçut dans la ville du Mans, et avant que de repasser en Italie, il lui accorda plusieurs privilèges. *Actes des Evêques du Mans. Cenomania, Cartul. de l'Eglise cathédrale, page 54. Courvaisier.*

Sous le pontificat à l'évêque Hoel, le doyen de l'église de S. Pierre de la Cour, donna la terre de Montgreffier à Richard, favori du roi Guillaume, à la charge, entre autres, que lui et ses héritiers se batteroient en duel pour le Chapitre et les chanoines, s'il étoit nécessaire, ou qu'ils mettoient une personne en leur place.. *Courvaisier.*

Après que le comte Hugues fut repassé en Italie, Hélie de la Flèche poursuivit, les armes à la main, le droit qu'il avoit sur le comté du Maine; il avoit pour ennemi Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, Robert, duc de Normandie et Robert et Talvas, comte de Bellême : il fit bâtir une forteresse à Dangeul. Les Normands et les Percherons bâtirent aussi huit forts dans le Sonnois; savoir Bleves, Pérai, le Mont de la Nue, Sonne, S. Remi-du-Plain, Ortieuse, Aillières et la Motte-Gautier de Clinchamp. On voit encore des vestiges et des retranchemens et lignes de communication de ces forts, qu'on appelle vulgairement les Fosses de Robert-le-Diable.

Robert Talvas fit le comte Hélie prisonnier en 1098 : il fut mis en liberté l'année suivante et admis dans la ville du Mans, d'où il fut chassé peu de temps après par Guillaume le Roux, roi d'Angleterre.

Guillaume le Roux mourut en 1100, et après sa mort le comte Hélie, jouit paisiblement du comté du Maine, et mourut en 1110. Foulques, comte d'Anjou, son gendre, lui succéda. Hélie fut inhumé dans l'église de l'abbaye de la Coulture.

En 1106, pendant un voyage que l'évêque Hildebert fit à Rome, un nommé Henri sema plusieurs erreurs dans le Maine : elles furent condamnées dans le concile de Pise.

Sous le pontificat de Hugues, qui siégea au Mans depuis 1136 à 1144 les provinces du Maine, de Normandie, de Bretagne, d'Anjou et autres voisines furent affligées d'une famine et d'une mortalité qui durèrent deux ans. L'évêque Hugues fit vendre les trésors de toutes les églises de son diocèse, pour soulager les pauvres.

En 1188, Henri II, roi d'Angleterre, comte du Maine, etc., établit une dixme sur tous les sujets de la province du Maine, pour subvenir aux frais de la guerre de la Terre-Sainte.

Après la mort de Richard, roi d'Angleterre, comte du Maine, etc., arrivée en 1199, il y eut de grands débats pour sa succession ; les uns prétendoient qu'elle appartenoit à Jean Sans-Terre, son frère dernier-né ; les autres à Artus, fils de Geoffroi, duc de Bretagne, qui étoit frère aîné de Jean et cadet de Richard.

Robert de Turneham, qui gardoit à Chinon les trésors du roi Richard, les livra à Jean Sans-Terre, avec les châteaux de Chinon, Saumur, etc., et Thomas et Furnes, neveu de Robert de Turneham, livra à Artus, duc de Bretagne, la ville et le château d'Angers.

Les principaux seigneurs d'Anjou, du Maine et de Touraine embrassèrent le parti d'Artus, et le reconnurent comme leur souverain, étant fils du frère aîné de Jean, et la représentation ayant lieu dans ces provinces.

Le roi Philippe-Auguste prit aussi le parti d'Artus, qui lui fit hommage et serment de fidélité dans la ville du Mans.

Philippe-Auguste emmena le duc Artus à Paris ; aussitôt après Jean Sans-Terre assiégea le Mans, le prit et démentela ses tours et ses murailles, et emmena quantité de prisonniers.

Philippe-Auguste revint dans la province, et prit en passant le château de Ballon, qu'il fit démolir ; Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou et du Maine lui en fit des reproches que Philippe n'écouta qu'avec impatience, ce qui porta Guillaume à retirer, par adresse, Artus des mains du roi Philippe, et de le réconcilier avec Jean Sans-Terre, à qui il livra la ville du Mans.

Philippe-Auguste et Jean Sans-Terre se reconcilièrent en 1200, et se rebrouillèrent en 1202.

Jean Sans-Terre prit Mirebeau en 1202, et se saisit du duc Artus, qui étoit dedans. Le Jeudi-Saint de l'année suivante, il l'assassina à Rouen, où il le tenoit prisonnier ; ou plutôt il se

le fit amener de sa prison dans un bateau, où il commit ce meurtre.

La mort du duc Artus ne fut pas longtemps cachée : le roi Philippe en ayant été instruit, assembla le parlement des pairs et seigneurs de son royaume, dans lequel Jean Sans-Terre fut condamné à perdre toutes les terres qu'il tenoit en hommage de la Couronne de France, à laquelle elles furent réunies au mois d'avril 1203.

Le roi Jean repassa en Angleterre, d'où il ne revint plus; ainsi la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine et le Poitou, à l'exception de la Rochelle, de Thouars et de Niort, passèrent sous la domination du roi Philippe.

En 1315, le roi Louis X leva des décimes dans les diocèses du Mans, de Tours et d'Angers, pour la conquête de la Terre-Sainte et les nécessités de l'Etat, et promit de ne point tirer cette levée à conséquence.

Guillaume Bouet, Manceau, qui de doyen de Passais devint évêque de Bayeux, fonda à Paris, en 1308, le collège de Bayeux, pour élever six écoliers du diocèse du Mans, qui seroient choisis par l'évêque du Mans et par l'archidiacre de Passais, et six du diocèse d'Angers, qui seroient choisis par l'évêque ou par le trésorier de l'église.

Sous le pontificat de Michel de Breiche, qui siégea au Mans depuis 1355 à 1363, ou 66 ou 67, des vagabonds, appelés les Tard-venus, conduits par Robert Morcault, vinrent un jour pour butiner dans le château de Touvois : ceux qui le gardoient en étant avertis, arrachèrent les pivots de la culasse du pont-levis; ces brigands s'étant jetés dessus en foule, furent presque tous noyés dans les fossés.

Quelques années après, la guerre recommença entre la France et l'Angleterre; Bertran du Guesclin fut fait connétable de France et gouverneur de la ville du Mans, où il se rendit pour s'opposer aux entreprises de Robert de Carelles, chef des Anglois, qui avoit pris le château de Malicorne, et qui, avec Alain de Bouqueselle, ravageoit la province. Les deux armées se battirent dans les landes de Rigalet, entre Maïet et Pontvalin; les Anglois furent défaits, et la plupart de leurs officiers furent faits prisonniers et menés dans le château du Mans.

Du temps d'Adam Châtelain, qui fut évêque du Mans depuis 1398 à 1438 ou 39, les curés prenoient la troisième partie des meubles de ceux qui décédoient dans leurs paroisses; par arrêt du parlement, du huit avril 1416, ce droit fut réduit à la dixième partie, ou, pour ce, à la somme de trente sols tournois pour les bourgeois et au-dessus et sept sols six deniers pour les serviteurs, et au-dessous.

Au commencement du quinzième siècle, la ville de Domfront fut prise sur le comte d'Alençon par les troupes de Louis III, comte du Maine. Ce comte d'Alençon étoit entré

dans le parti du duc d'Orléans : le château de Domfront n'ayant pas voulu se rendre, le roi envoya le connétable de Saint-Paul pour aider les troupes du comte du Maine; mais n'ayant pu le forcer à se rendre, il alla assiéger le château de S. Remi du Plain, qu'il battit avec des bombes et du canon. Les Armagnacs, ainsi se nommoient ceux du parti d'Orléans, vinrent pour surprendre le connétable, qui les mit en déroute auprès du Guéchaussée. Après cette déroute, le connétable retourna à S. Remi, et ceux qui étoient dans le château se rendirent le 10 mai 1411 ou 12. Le connétable alla de-là assiéger Bellême, qui se rendit aussitôt. Le comte du Maine étoit à ce siège, d'où il se rendit au Mans; quelque temps après les troupes du duc d'Orléans reprirent le château de S. Remi.

En 1417 les Anglois se rendirent maîtres de plusieurs places dans le Maine, savoir de Ballon, Fresnai, Thoiré, Nouans, Loué, Roissé et Beaumont-le-Vicomte.

Ambroise de Loré, chevalier manceau, arrêta le progrès des Anglois, il reprit Beaumont, et s'empara de dix ou douze forteresses voisines. En 1419 il fut fait prisonnier à Vilenne-la-Juhel, par Gilbert de Giffale, bailli d'Evreux : il fut bientôt échangé, et peu après il défit un corps de cavalerie angloise auprès de la rivière de Sarte.

En 1421, le maréchal de Rieux et le seigneur de Maillé, qui étoient dans la ville du Mans, tombèrent dans une embuscade que le comte de Cornouaille, anglois, leur avoit dressée dans un taillis, non loin de la ville; le maréchal fut fait prisonnier : le comte d'Aumale et le vicomte de Narbonne, qui commandoient à la province, battirent à leur tour les Anglois auprès de Bernai, en Normandie, vers l'an 1421 ou 22, et en 1424, ils les défirent auprès du Bourgneuf, sur la frontière du Maine et de la Bretagne.

Les Anglois s'étant emparés de toute la province du Maine en 1425, en donnèrent le gouvernement à Jean de Bethfort, oncle de Henri, roi d'Angleterre, qui prenoit la qualité de Régent du royaume de France et de comte du Maine : toutes ces conquêtes des Anglois se firent dans les armées 1423, 24 et 25.

En 1426, Ambroise de Loré tua à Ambrières (1) sept ou huit vingts Anglois ; mais l'ennemi prit la même année le château de S. Ouen et celui de la Gravelle. Quelque temps après, les seigneurs de Raix et de Beaumanoir prirent le Lude et les Anglois Laval qui fut repris par les François.

Le château de S. Céneric fut inutilement assiégé par les Anglois.

En 1431, les François furent battus par les Anglois auprès de

1. Il s'agit d'Ambriers, hameau de la commune actuelle de Voutré.

Vivoin; mais cette action n'étoit pas finie que les François ayant eu du secours, défirent à leur tour les Anglois.

Ambroise de Loré alla, après cette expédition, piller la foire de S. Etienne de Caen, et réussit; pendant son voyage, Ambroise de Froulai, Dreux de Roussai et Gaultier de la Posté, gentilshommes Manceaux, étant sortis du château de S. Cénéric, furent tués par des Anglois dans la paroisse de Rennes.

Le comte d'Arondel assiégea inutilement le château de Sillé, il fut plus heureux devant celui d'Orthes.

Enfin le château de S. Cénéric, ceux de Sillé et de Beaumont subirent la loi de l'ennemi.

En 1433, le comte d'Arondel, courut une partie du Maine, prit le château de Mellai, à quatre lieues de Laval, passa jusqu'en Anjou, et retourna en Normandie.

Le seigneur de Breuil s'empara, par la trahison d'un Anglois, de la ville de Ste Suzanne, et en fut fait gouverneur; le château fut aussi remis en l'obéissance du roi vers l'an 1439.

Les Anglois de la garnison du Mans et autres, prirent d'assaut S. Denis d'Anjou en 1441, et furent battus et dépouillés en s'en revenant.

En 1447, la ville du Mans et toute la province du Maine furent remises en la possession du comte Charles. On faisoit autrefois au Maine une procession le 15 mars en actions de grâces de cette réduction, et ce jour étoit marqué dans le calendrier des derniers bréviaires manceaux.

Les Anglois se retirèrent en Angleterre vers l'année 1451.

En 1453, le comte du Maine obtint du roi la permission de lever quelques tailles sur les habitans de la province pour subvenir à ses nécessités.

Charles IV, comte du Maine, mourut sans enfans en 1481. Il institua le roi Louis XI pour son héritier : par là le comté du Maine a été réuni à la Couronne, et n'a plus été donné qu'en apanage.

Le roi François donna le duché d'Anjou et le comté du Maine à Louise de Savoye, sa mère, qui y établit d'autres officiers que ceux du roi.

La coutume du Maine fut rédigée et publiée au mois d'octobre 1508.

Il y eut en 1650 une convocation des Etats de la province; le sieur Drouard de la Caillère présida à cette assemblée comme ancien échevin.

Catalogue alphabétique des écrivains et savans du pays du Maine, dont on ignore le nom du lieu de leur naissance.

Bedouin (Samson), Manceau, religieux bénédictin en l'abbaye de la Coulture, a donné au public un petit livre intitulé : les

Ordonnances et statuts de M. de l'Aflac, et du jeu du Trois ; au Mans, Jérôme Olivier, 1565. Il a composé plusieurs chansons, et entr'autres la Réplique sur les chansons des Nuciens ou Nutois, qui autrement sont appelés ceux de Nuz au Bas-Maine (1), chez Olivier. Il a écrit plusieurs Tragédies, Comédies et Moralités, et quelque Satyres qu'il faisoit jouer dans les lieux publics, par des écoliers de la ville. On a aussi de lui plusieurs Cantiques et Noëls, imprimés chez Vaucelle ; il a aussi recueilli le Catalogue des paroisses du Maine, imprimé au Mans, Bedouin mourut à la Coulture en 1563. *La Croix du Maine.*

BION (Gervais), théologien ; ses ouvrages ont été imprimés en 1639 et 1683. *Alm. Man. 1768, page 32.*

BOURDIGNÉ (Jean de), il a donné, mémoire des comtes du Maine, et Annales et Chroniques du Maine, par Jean de Bourdaigné, ces chroniques font partie de son Histoire agrégative d'Anjou, etc. Angers 1529, *in-fol. Biblioth. hist. de France, art. 35507.*

BARBEU DU BOURG (Jacques), Manceau, docteur en médecine, est auteur de la Chronographie ou description des temps.

BIGEON (Gervais), docteur en théologie, a composé deux traités, l'un de la Nature de la Théologie, l'autre des Secours de la Grâce, insérés dans la Somme théologique du P. Becan, in-fol. 1757 ; à Rouen. *Alm. man. 1769, page 58.* Vivoit en 1750.

CIMBRIACUS (Quintus-Emilianus), sorti des anciens Manceaux, vivoit et est mort dans le quinzième siècle ; il est descendu de cette colonie de Manceaux qui furent s'établir en Italie, comme on l'a rapporté au commencement de cet article. Cimbriacus était poëte ; on n'a pas plus de 500 vers de lui, qui furent imprimés à Vienne, en Autriche et à Strasbourg, *in-4°*. Ce sont quatre Plaintes funèbres en vers hexamètres sur la mort de l'empereur Frédéric III, arrivée en 1493. Cet ouvrage ne vit le jour qu'en 1514, que Spiégel les publia. Cimbriacus étoit auteur de plusieurs autres ouvrages qui n'ont paru qu'en MS. *M. la Monnoie, sur le Jugement des savans de Baillet. Supplém. de Morèri de l'abbé Goujet 1735.*

CLÉMENT (Dom François), a fait une Chronologie historique des comtes du Maine. On la trouve dans la seconde édition de l'Art de vérifier les dates. Paris, Desprez, 1770, *in-fol. page 679. Bibliot. historique de France, 3e vol. art. 35510.*

N... l'Invasion de la ville du Mans par les religionnaires, en 1562. Conversation par écrit à M. D. R. A. C. Au Mans, Péguineau, 1567, *in-8° Bibliot. historique de France, art. 17881.*

N... Remontrance faite au roi par les habitans de la ville du Mans, 1563, *in-8°*. Cette pièce a été réimprimée au tome II

1. La forêt de Nutz comprenait la partie Nord-Est, du département actuel de la Mayenne.

des Mémoires de Condé, 1565, et dans l'édition de 1743 3e vol. page 350. *Idem. art. 17882.*

N... Remontrance envoyée au roi par la noblesse de la religion réformée, du pays et comté du Maine, sur les assassinats, pillemens, saccagemens de maisons, séditions, violences de femmes, et autres excès horribles commis depuis la publication de l'édit de pacification dans le dit comté, et présenté à Sa Majesté à Rossillon, le 10 août 1564, avec un avertissement des crimes exécrables advenus dans ledit pays, depuis le mois de juillet 1564 jusqu'au mois de mai 1565, envoyé par M. le maréchal de Vieille-Ville. Cette pièce et la suivante sont imprimées dans les mémoires de Condé 1565, tome III, *page 719 et 764;* dans l'édition de 1746, tome V, *page 277 et 301 Bibl. historique de France, tome II, art. 17970.*

N... Avertissement des crimes commis par les séditieux catholiques romains, au pays et comté du Maine, depuis le mois de juillet 1564 jusqu'au mois d'avril 1565.

Il est parlé de cette pièce et de la précédente dans M. de Thou, traduction françoise, tome IV, *page 646.* Il semble les attribuer à Gervais le Barbier, dit Francourt. Le roi, sur cette remontrance, envoya le maréchal de la Vieille-Ville pour connoître les plaintes des réformés. Ils se plaignent sur-tout de François le Roi de Chavigni, gouverneur des magistrats du pays, et de Jean et Marin Chalopin. *Biblioth. hist. de France, art. 17971.*

Froger (Eléonor), curé de Maïet, diocèse du Mans, est auteur d'un ouvrage intitulé : le Vrai principe de la Fécondité de la terre. Cet ouvrage lui a mérité en 1761 le prix de l'Académie de Metz.

Gorran ou Gorrain (Nicolas de), religieux dominicain, étoit manceau (1); il étoit prieur du couvent des jacobins de la rue S. Jacques à Paris, en 1280. Philippe-le-Hardi le nomma confesseur de Philippe-le-Bel, son fils, dont il continua d'être le confesseur lorsqu'il fut monté sur le trône. De Gorran mourut en 1295. On a de lui des Commentaires sur presque toute la bible, des Sermons, etc. La plupart de ses ouvrages ne se trouvent qu'en manuscrits, qui sont conservés dans la bibliothèque de Sorbonne. *Lacocat.*

Jean, religieux du prieuré de la Futaye, au Bas-Maine, nous a laissé un catalogue des seigneurs qui se croisèrent pour la Terre-Sainte en 1158, avec Geoffroi IV de Mayenne. La plupart de ces seigneurs étoient manceaux et angevins. Ce catalogue est imprimé dans l'Histoire de Sablé de Ménage, *page 179* (2). En voici la conclusion : *ipsi dicti peregrini, usque ad triginta quinque hominum, reversi sunt septima die mensis novembris, anno Domini 1162, cum magno labore : cæteri-*

1. Il était probablement de la famille de Gorrain ou Gorron.
2. Voir plus loin art. *Mayenne.*

que occubuerunt pro fide in Siria. Requiescant in pace. Sit laus Deo.

Hoc scripsit, præsens et adfuit, frater Joannes, monacus Beati Benedicti patris nostri ad Fustaïam, anno Domini 1163. Die 22 mensis junii.

Les seigneurs nommés dans ce caatalogue, dont l'original est dans le prieuré de Nogent-le-Rotrou, sont au nombre de 107 (1).

Jouvenneaux ou Jouenneaux (Gui), naquit dans le Maine, peut-être-même au Mans, de parens pauvres. Nicolas le Pelletier, son compatriote, lui procura les moyens d'étudier et d'aller à Paris pour s'instruire; vers l'an 1410, la réforme de la congrégation de Chézal-Benoît commença dans l'abbaye de ce nom, en Berri, sous D. Pierre du Mas, qui en étoit abbé régulier. Ce fut sous cet abbé que Gui Jouenneaux quitta Paris, prit l'habit de S. Benoît, et embrassa cette nouvelle réforme; il fut fait abbé de S. Sulpice de Bourges, où il établit la réforme en 1497; il étoit confesseur de la bienheureuse Jeanne de France, fondatrice des religieuses de l'Annunciade, il mourut en odeur de sainteté en 1505.

Les ouvrages de Gui Jouennaux sont :

Le Commentaire sur les Comédies de Térence, publié à Paris, et depuis imprimé à Lyon en 1493, *in-4°*, à Strasbourg en 1496.

Guidonis Juvenalis, Cenomani, interpretatio in latinæ linguæ Elegantias Laurentii Valle. Parisiis, 1491.

Guidonis Juvenalis Grammatica. Lemovicis, 1518, in-4°.

Reformationis monasticæ vindiciæ, seu defensio noviter edita à viro bonarum artium perspicacissimo Guidone Juvenale, ordinis sancti Benedicti. Parisiis, 1503, in-12.

La Règle de S. Benoît, traduite en françois par Gui Juvénal. Paris, 1505, réimprimée en 1573 et en 1580. *La Croix du Maine. Blondeau. Dom Liron, Singular. hist.*

Lavardin (M. le marquis de) : Protestation de M. le marquis de Lavardin, ambassadeur extraordinaire de France à Rome, avec l'arrêt du parlement, les chambres assemblées sur la bulle du pape, concernant les franchises de la ville de Rome; l'Ordonnance rendue en conséquence le 26 décembre dernier (1688) et l'acte d'appel de M. le procureur-général au concile, au sujet de ladite bulle du pape. Paris et Châlons, 1689, *in-4° Bibliot. hist. de France, art. 24256.*

Loriot (Julien), Manceau, prêtre de l'Oratoire, a donné l'édition des Sermons du père le Jeune, son confrère; les siens sont aussi imprimés. *Alm. man. 1768, p. 39.*

Marbodée, Manceau. On dit qu'il vivoit dans le onzième siècle; il a fait un poëme, *de Gemmarum lapidumque pretiosorum formis, naturâ et viribus.* Moréri. Alm. Man. 1767, page 9.

1. Cet original n'a pas été retrouvé. *Voir* Art. Mayenne.

Masle (Jean le) : on a de lui un discours de l'Origine des Manceaux. Ce discours est imprimé avec ses nouvelles récréations. Paris, 1580, *in-12. Bibliot. hist. de France, art.* 35506.

Ménage (Mathieu), chanoine théologal d'Angers, naquit dans le Maine vers l'an 1388. En 1432, il fut choisi par Jean-Michel, évêque d'Angers, et par le Chapitre, pour se trouver en leur nom au concile de Basle ; on lui donna pour adjoints : Gui de Versailles et Jean de Rohale, l'un chanoine et l'autre scolastique de la même église ; ils soutinrent avec fermeté les prétentions de l'Université d'Angers, qu'ils représentoient, et voulurent avoir le pas sur les envoyés de l'Université d'Avignon, qui le leur disputoient, ce qui donna lieu à un décret du concile du cinq des calendes de juin 1434, favorable aux députés de l'Université d'Angers. Ménage fut aussi envoyé de la part du concile vers le pape Eugène IV, afin de l'engager à observer et faire observer les décrets du concile, et à abroger les annates et les évocations des causes à la cour de Rome. Quand Ménage fut de retour du concile en 1437, on le fit chanoine de S. Martin de Tours ; mais en 1441, Jean-Michel, évêque d'Angers, le fit chanoine et théologal de sa cathédrale ; il fut député en 1444 au concile de Bourges. Il mourut à Angers en 1446. Gilles Ménage, son parent, a écrit sa vie en latin. *Goujet, Supplém. de Moréri.*

Montreul (Gille de), prêtre de l'Oratoire, théologien, prédicateur, a fait imprimer les sermons de Mathieu Hubert, et les a mis en ordre ; la belle préface qui est à la tête de cette édition, est l'ouvrage de Montreul ; il a aussi laissé en MS. une concordance des livres des Machabées. *Almen. Man. 1768, page 39.*

Montsacré (Olenix de), gentilhomme manceau, vivoit en 1585. On a de lui des Œuvres pratiques et spirituelles, divisées en sonnets, dédiées à Madame de Girard, baronne de Vérigni. A Paris, chez Gilles Brie. *Alm. man. 1667, page 22.*

Odon (S.), fut un des plus illustres religieux du dixième siècle ; il naquit dans le Maine en 879, d'une famille noble ; il fut chanoine de S. Martin de Tours en 899, moine à Baume en Franche-Comté en 909, et second abbé de Cluni en 927. On a de lui un Abrégé des morales de S. Grégoire sur Job ; des Hymnes en l'honneur de S. Martin ; trois livres du Sacerdoce, la Vie de S. Gérard, comte d'Aurillac, et divers sermons. *Larocat.*

Pouchard (Julien), de l'académie royale des inscriptions, médailliste, mort en 1705, professeur royal de la langue grecque, étoit un des auteurs du Journal des sçavans. *Alm. man. 1768, p. 38.*

Quatre-Barbes (Hiacinthe de), généalogiste ; on le nommoit marquis de la Rongère. *Alm. man. 1768, page 42.*

Querlaveine (Philippe de), sieur de la Cornuère et des Patis, gentilhomme du Maine, etc., a composé 36 sonnets sur l'adieu de Lucresse le Gras de la Fresnaye Mescrin, sa maî-

tresse, imprimés au Mans, chez Marin Chalumeau, 1579. *La Croix du Maine, Alm. man. 1767, page 24.*

Roi (Toussaint le), prêtre manceau, a composé plusieurs Noels et Cantiques. Mans, chez Hièrôme Olivier, 1579. *La Croix du Maine.*

Ronssin (François de), sieur du Plessis-Ronssin, gentilhomme manceau, l'un des plus excellens joueurs de luth de France, même de l'Europe, grand musicien, philosophe naturel, et poëte françois. *La Croix du Maine.*

Soissons, gentilhomme manceau, a fait le détail de la France, où il montre la cause des misères, *in-12, 1716. Alm. man. 1768, page 41.*

Sounor (J.), sieur de la Nichilière, est auteur du dialogue des Trois Vignerons du pays du Maine, sur les misères du temps, *in-8°* chez Olivier, 1627. *Biblioth. histor. de France, art. 35512. Alm. man. 1768, page 31.*

Le Sueur (Eustache), très excellent peintre, étoit un des élèves du fameux Voüet ; il fut de l'académie de peinture et de sculpture dès son établissement ; le premier ouvrage de conséquence qu'il entreprit sur la vie de S. Bruno, qu'il peignit en 22 tableaux dans le cloître des chartreux de Paris. On admire à Paris, aux capucins de la rue S. Honoré, un Christ mourant ; à S. Germain de l'Auxerrois une Madeleine et un S. Laurent ; dans la salle de la communauté des peintres et sculpteurs de Paris, un S. Paul guérissant un possédé ; dans l'abbaye de Marmoutier-lès-Tours, un S. Sébastien, un S. Louis ; un S. Benoît et une Ste Scolastique ; à S. Gervais deux tableaux, dont l'un représente les martyrs S. Gervais et Prothais, menés devant le consul Astase, et l'autre la révélation qui fut faite à S. Ambroise du lieu où reposoient leurs corps. Tous ces tableaux, et une infinité d'autres, sont des chefs-d'œuvre sortis de son pinceau. Le Sueur étoit ou de Laval ou des environs ; il mourut à Paris en 1655, âgé de 38 ans. *Le Comte, Cabinet des Singularités, 3e tom. page 191. Lavocat, dictionn. portatif. Alm. man. 1768, page 54.*

N... de Tessé, on a de lui une pièce intitulée Circonstances particulières, dont l'enchaînement fit que le marquis d'Arquien, père de la reine de Pologne (femme de Jean Sobieski), ne put obtenir d'être fait duc. Cette pièce est imprimée dans le recueil A. *in-12. Biblioth. hist. de France, art. 31273.*

Vairie (Jérôme de la), gentilhomme, manceau, sieur de la Vairie et de la Baudelle, au Bas-Maine, etc., poëte latin et françois, théologien, orateur et historien. Il a traduit en françois les Harangues de Thucidide et de Tite Live, l'Histoire romaine de Tite Live, quand la Croix du Maine a donné au public sa bibliothèque françoise, les ouvrages de la Mairie n'étoient pas imprimés. *La Croix du Maine.*

J'ai balancé si j'emploirois dans cet article, Maine, le Cata-

logue chronologique, historique des seigneurs évêques du Mans, ou si je le porterois à l'article, Mans; mais comme la juridiction épiscopale s'étend dans tout le diocèse, je me suis déterminé à l'employer dans cet article.

Les actes des évêques du Mans ont été donnés au public en 1682, dans le troisième tome des Analectes de dom Mabillon, bénédictin; et les gestes de S. Aldric se trouvent dans le troisième volume des Micellanea de Balux.

Voici le titre d'une légende M S. de S. Julien, du treizième siècle.

Incipit vita Sancti Juliani Cenoman. urbis primi Episcopi, qui fuit Romæ nutritus et septem liberalibus disciplinis pleniter imbutus, et posteà Petri et aliorum apostolorum doctrinâ sapienter eruditus, eorumque exemplo secutus, ab ipsis Apostolis in numero 70 discipulorum, per manus impositionem ordinatus, atque post obitum sancti Petri, sicut ipse jusserat, a Beato Clemente, ejus successore, Domino amniculante, Episcopus consecratus, et ad Gallias unà cum sancto Dionisio datis sibi sociis Turibio, cardinali presbitero et Paracio æque cardinali diacono ad prædicandum directus : qui Domino ducente, post immensos labores ad Cenomanicum Pagum pervenit, illicque, hæcque in hæc vita scripta sunt, atque illa, quæ in Pontificalibus ejusdem urbis episcoporum gestis inserta continentur explerit; atque domino multas et innumerabiles animas lucrari promeruit. Gloria Patri, etc.

Ceux qui font venir S. Julien de Rome dans les Gaules dès le premier siècle, se fondent sur cette légende.

Vers le commencement du onzième siècle, Letalde, moine de Mici, entreprit, à la sollicitation de l'évêque Arnaud, de donner à la légende ci-dessus un style plus coulant qu'il n'avoit : mais il n'en suivit pas l'opinion quant au temps de la mission de S. Julien dans les Gaules, et il le met, suivant l'époque de Grégoire de Tours, au milieu du troisième siècle.

Courvaisier, dans la vie des évêques du Mans fait venir S. Julien sous le pontificat du pape Fabien, qui a occupé la chaire de S. Pierre depuis l'an 236 jusqu'à 255.

Bondonnet, religieux bénédictin, qui a aussi donné la Vie des Evêques du Mans, prétend que S. Clément, qui a tenu le siège de Rome depuis l'an 91 jusqu'à 100, a envoyé S. Julien annoncer l'évangile dans les Gaules.

Launoi, dans sa dissertation sur l'époque du premier évêque du Mans, veut prouver qu'il n'y a point eu de siège épiscopal au Mans avant l'an 338.

Il ne faut pas faire grand compte sur la durée du pontificat qu'on donne aux vingt premiers évêques du Mans; on en peut voir les raisons dans le Cénomania de dom Denis Briant.

Catalogue chronologique et historique des évêques du Mans, dressé sur les mémoires de dom Denis Briant.

1. S. Julien. On ne trouve point que les Manceaux aient rendu un culte public à S. Julien avant sa première translation, faite par S. Aldric, l'an de J.-C. 838, temps auquel l'Eglise cathédrale a commencé de porter le nom de ce saint.
La seconde translation des reliques de S. Julien a été faite par l'évêque Hoel, le 17 octobre 1093.
La troisième, par l'évêque Hamelin à cause des troubles de la guerre en 1201.
La quatrième, et la plus solennelle, par l'évêque Geoffroi de Loudon, en 1254.
Les anciennes légendes et les actes des évêques du Mans, rapportent que S. Julien ressuscita une fille à Pruillé-l'Eguiller, qu'il guérit une fille furieuse à Ruillé-sur-le-Loir, qu'il chassa le démon d'un autre à Poncé, qu'il détruisit un temple consacré à Jupiter à Artins, qu'il mourut à S. Marceau, et qu'il fut inhumé dans l'église des SS. Apôtres, qu'il avoit bâtie; mais plus vraisemblablement dans le cimetière des chrétiens, au-delà de la rivière, où dans la suite on éleva une église sur son tombeau.

2. S. Thuribe. Les légendes disent que S. Thuribe, ayant converti Sabine et Gajan, seigneurs manceaux, ils donnèrent leur maison pour bâtir une maison en l'honneur de S. Pierre; c'est où est à présent l'église collégiale de S. Calais : et que ce saint mourut le 16 avril, et fut inhumé dans le cimetière des chrétiens, auprès de saint Julien, son prédécesseur.

3. S. Pavace. Croira qui voudra l'histoire que rapporte Courvaisier, du serpent prodigieux, engendré par la corruption de l'air : ce monstre avoit douze à quinze coudées de longueur, et étoit d'une grosseur proportionnée; non-seulement il dévoroit les habitans voisins de son repaire, mais encore il infectoit tout, trois à quatre lieues à la ronde, par le souffle et la puanteur de son haleine. S. Pavace fit, par sa prière, entrouvrir la terre, qui engloutit dans ses abîmes cet horrible animal.
S. Pavace mourut le 24 juillet, et fut inhumé à la gauche de S. Julien.
La première translation du corps de S. Pavace se fit en 838, en même temps que celles de S. Julien et de S. Thuribe. La seconde se fit de l'église cathédrale au monastère de S. Sauveur, bâti par S. Aldric en 840, le jour des Ides de juillet. Ce monastère ayant été détruit, l'église et la paroisse ont toujours porté le nom de S. Pavace. Enfin son corps fut transporté à

Château-Renaud, dans le diocèse de Sens, où il est en grande vénération.

Bondonnet laisse un espace d'un siècle et demi entre S. Pavace et S. Liboire, et y introduisit deux évêques, qui nous sont inconnus ; savoir Gondanille et Valerin, dont les reliques furent transportées à Paderbone avec celles de S. Liboire. Pour soutenir son sentiment, il cite Wernèrus et Gobelinus, allemands, et plusieurs autres. Il a eu besoin de trouver ces nouveaux évêques pour soutenir son sentiment touchant le temps de la mission des premiers évêques du Mans.

4. S. Liboire. Il étoit François de nation ; il fut fait évêque sous la dernière année de l'empire de Constantin en 337, et vécut jusqu'à l'empire de Théodose, qui commença à régner en 379.

S. Liboire est mort le neuf de juin ; son corps fut transporté à Paderbone, en Saxe, en 836, 37 ou 38, sous le pontificat de S. Aldric. Il se fit plusieurs miracles en cette translation. Depuis ce temps-là les deux églises du Mans et de Paderbone ont entretenu entre elles la confraternité.

Un vieux manuscrit, dont la foi est très suspecte, raconte que du temps de S. Liboire, un nommé Démétrie, qui avoit porté les armes avec S. Martin, rencontra ce saint dans une forêt, qui est à présent la forêt de Longaunai ; ils entrèrent dans un temple dédié à Jupiter Olympien, où l'on foisoit un sacrifice pour obtenir la guérison d'une fille possédée du démon. Le malin esprit ne put soutenir la présence des deux saints, l'idole fut renversée, et les païens convertis. S. Martin, pour avoir de l'eau pure pour les baptiser, frappa une pierre, dont il sortit à l'instant une fontaine, et ce lieu a toujours retenu depuis le nom de la Fontaine S. Martin ; on voit encore auprès de cette fontaine une grande pierre qu'on dit avoir servi de couverture au tombeau de S. Démétrie. Voyez *l'article la Fontaine S. Martin*.

5. S. Victur ou Victor. Les actes des évêques du Mans rapportent que S. Martin étant venu visiter S. Liboire, qui étoit à l'extrémité ; après la mort de ce dernier, il consacra évêque un nommé Victur, sous-diacre, qu'il avoit trouvé travaillant à la vigne ; il donna le voile de religion à sa femme, nommée Maure, et il adopta leur fils, nommé Victur, qui étoit déjà grand, et prit soin de son éducation : que 25 ans après, Victur le père étant mort, S. Martin consacra le fils évêque, que celui-ci occupa le siége du Mans pendant quarante ans, et mourut en 490.

Il se trouve de si grandes contradictions dans ces actes, qu'on n'y peut faire aucun fond : ce qui a donné lieu à messieurs de Tillemont, de Vert et Chatelain de croire qu'il n'y a eu qu'un Victur évêque du Mans, et que ç'a été le dernier. Ces

messieurs avoient été consultés par M. de Tressan, évêque du Mans, qui faisoit travailler à la réformation du Bréviaire manceau. Et effectivement suivant ces actes des évêques du Mans, il est dit que S. Martin consacra S. Victur ou Victor, évêque, et 25 ans après S. Victur, son fils ; il est dit outre que cela que Saint Victur fils, mourut en 490, que S. Martin instruisit pendant 25 ans Victur, qui étoit déjà grand. Or, saint Martin est mort en 397 : S. Victur étoit déjà grand quand S. Martin le prit avec lui ; ne lui donnons que sept ans, et les ajoutons aux 25 qu'il a été avec saint Martin, il falloit qu'il eut au moins trente-deux ans quand S. Martin est mort en l'année 397. S. Victur est mort en 490. Il falloit donc qu'il fût âgé de 125 ans, ce qui est absurde.

S. Victur est nommé dans le concile d'Angers, tenu en 453 ; il souscrivit à celui de Tours en 461, et à celui de Rennes en 465.

S. Victur fut inhumé dans le cimetière des chrétiens, auprès de ses prédécesseurs, d'où il fut transporté dans la basilique qui porte son nom, et qui est aujourd'hui le prieuré de S. Victor, dans la paroisse du Pré.

6. S. Victur.

7. S. Principe. Ce fut environ le temps de son épiscopat que Rignomèrus, roi du Mans, dont il a été parlé ci-devant, fut mis à mort par le roi Clovis premier.

Il y a un Catalogue manuscrit des évêques du Mans, qui est du neuvième siècle, dans lequel il n'est fait aucune mention de S. Principe, et où l'on met entre S. Victur et S. Innocent un nommé Sèvèrius, évêque ; Courvaisier prétend que ce Sèvèrius ne faisoit que les fonctions de corévèque, ce qui étoit assez ordinaire dans ce temps-là.

S. Principe assista et souscrivit au premier concile d'Orléans en 511, et mourut le 16 de septembre vers 515.

8. S. Innocent, siégea au Mans depuis environ 514 jusqu'à 560. De son temps, et par ses soins, on établit plusieurs monastères et hôpitaux au Mans et dans le diocèse, entre autres, les monastères du Pré ; de Notre-Dame à Gourdaine, sous la conduite de sainte Tenestine ; de S. Georges du Bois, de S. Victur et l'hôpital du Sépulchre.

Sous le pontificat de S. Innocent, plusieurs saints anacorettes vinrent s'établir dans le Maine, entre autres, S. Calais, S. Almire, S. Bommer, S. Ulface, S. Boamade, S. Fraimbauld, S. Constancien, S. Elnée, S. Erinée, S. Gault, S. Front, S. Léonard, S. Cénéric, etc.

S. Innocent assista au second concile d'Orléans en 533, et au quatrième en 541.

S. Innocent mourut le 19 juin, et son corps fut inhumé auprès de ses prédécesseurs.

9. S. DOMNOLE, tint le siége épiscopal du Mans depuis 560 jusqu'à 581. Le roi Clotaire I, le nomma à l'évêché : il est le premier évêque du Mans nommé par le roi.

S. Domnole fut lié d'une amitié particulière avec S. Germain, évêque de Paris, et ce fut par l'avis de ce dernier qu'il fonda l'abbaye de S. Vincent dans un des faux bourgs de la ville avant l'an 572 : ces deux saints y élurent leur sépulture.

Dans ce temps-là le monastère du Pré étoit occupé par des moines, dont S. Domnole augmenta le nombre jusqu'à cinquante.

Ce saint évêque bâtit un autre monastère avec un hôpital, et y établit 24 moines, sous la conduite d'un nommé Puduin ; c'est aujourd'hui un prieuré et une paroisse dépendans de l'abbaye d'Evron.

S. Domnole souscrivit au concile de Tours en 567, et il assista à la consécration de l'église de Nantes, en 568. Il mourut de la jaunisse, qu'on nommoit *morbus regius;* son corps fut inhumé dans l'église de l'abbaye de saint Vincent.

Il y a des reliques de S. Domnole à Chaumi, en Brie; on dit même que son chef y est ; il y a apparence qu'elles y furent transportées du temps des guerres des Normands.

On trouve dans les catalogues qu'un nommé Désidératus fut corévêque de S. Domnole.

10. BADÉGISILE, fut fait évêque du Mans depuis 581 jusqu'à 586 ou 87. Cet évêque étoit marié quand il fut sacré; il fut toujours très cruel, avare et débauché; Magnatrude, sa femme, qu'il garda toujours, étoit aussi méchante que lui.

Ce méchant évêque assista au second concile de Mâcon en 585, et mourut d'une fièvre maligne à la fin de 586 ou au commencement de 587.

11. S. BERTRAND, occupa le siége épiscopal du Mans depuis 587 ou 624. Il étoit françois, de noble extraction; S. Germain, évêque de Paris, l'avoit élevé et ordonné prêtre; il fut nommé à l'évêché du Mans par le roi Clotaire II, Gontran, tuteur de ce roi, et Frédégonde, sa mère; il étoit alors archidiacre de Paris.

S. Bertrand fonda et bâtit auprès de la ville du Mans une abbaye en l'honneur de S. Pierre et de S. Paul, elle porte le nom de la Coulture.

Il fonda aussi un monastère et l'hôpital à Pontlieue, en l'honneur de S. Martin, pour y recevoir les voyageurs; c'est aujourd'hui une paroisse de la dépendance de l'abbaye de la Coulture. Il fonda pareillement un hôpital pour les pauvres, où est actuellement la paroisse de Ste Croix, qui dépend de l'abbaye de la Coulture : et un en l'honneur de S. Germain, son

bienfaiteur; c'est où est à présent l'église paroissiale de S. Germain, près Beaulieu, qui dépend de l'abbaye du Pré.

S. Bertrand bâtit une chapelle auprès de sa maison, où est à présent la chapelle de S. Michel, joignant l'église cathédrale.

Pendant son pontificat, S. Bertrand fut persécuté par un nommé Bertégisile, qui le chassa deux fois de son évêché et s'en empara.

Théodoric, roi d'Austrasie, qui obligea le roi Clotaire II de lui céder le Mans, persécuta aussi S. Bertrand qui demeura toujours attaché à Clotaire, à qui il avoit prêté serment de fidélité en l'an 605. Clotaire ayant eu quelque avantage sur son ennemi, se rendit maître du Mans, ce qui donna quelque repos à S. Bertrand; mais Théodoric ayant repris le dessus, continua de persécuter notre saint évêque. Cette persécution dura jusqu'en 613, que Théodoric mourut et laissa Clotaire paisible possesseur de toute la France, ce qui remit S. Bertrant dans la possession de tous ses biens, honneurs et faveur.

S. Bertrand mourut le dernier jour de juin; cependant on solennise sa fête le six, qui est le jour de sa translation.

12. S. Hadoind, étoit né d'une illustre famille de France; quelques-uns cependant ont cru qu'il étoit d'Ecosse; il occupa le siège épiscopal du Mans depuis 624 jusqu'à 654.

Du temps de S. Hadoind, un riche seigneur de la province, nommé Alain, qui demeuroit avec sa femme à Dolon ou à Douillet; ayant perdu leur fils unique, qui fut écrasé par son cheval, donnèrent à l'église du Mans tous leurs biens, qui consistoient en douze grands villages; savoir : *Juliacum Lucdunum, Ruliacum, Ruppiacum, Sabolium, Quibusselidas, Vernam et Vericium, Tanidum, Doliacum, Cariacum, Asinarias, etc.* Ce seigneur et sa femme se donnèrent eux-mêmes à l'évêque et au Chapitre, à condition qu'il les nourriroit le reste de leurs jours.

S. Longis s'établit dans le Maine, et se bâtit, avec la permission de S. Hadoind, un oratoire et un monastère, en l'honneur de S. Pierre, qui subsistoit encore dans le neuvième siècle, c'est où est la paroisse de S. Longis dans le Sonnois.

L'abbé Agobert bâtit un monastère dans un lieu nommé Aurion, et depuis Evron, en l'honneur de la Ste Vierge, dans lequel S. Hadoin déposa du lait de la Ste Vierge, qui avoit été apporté par un pèlerin. S. Hadoind a fait de grands dons à l'abbaye d'Evron, comme on peut le voir par son testament, en date du huit des Ides de février, sous la cinquième année du règne de Clovis. Cette pièce porte les caractères d'antiquité.

Saint Hadoind assista au concile de Rheims en 625, et il envoya l'abbé Chagnoalde, comme son procureur, pour souscrire à celui de Châlons en Bourgogne, vers l'an 644.

S. Hadoind mourut le 20 août, et fut inhumé dans l'église de S. Victur.

13. S. Bérar, siéga au Mans depuis 653 ou 54, jusqu'à 679. Il étoit originaire partie de France et partie d'Aquitaine, né de parens illustres. Ce saint évêque fit bâtir un monastère hors les murs de la ville, entre le Midi et l'Occident. Après une révélation, il envoya chercher au Mont-Cassin les reliques de sainte Scolastique; ses députés les lui ayant remises, il les déposa dans l'église du monastère qu'il avoit fait bâtir entre les murs de la ville et de la rivière, comme on vient de le dire. Il dota ce monastère et y établit jusqu'au nombre de cent cinquante religieuses, qui suivoient la règle de S. Benoît. Ce monastère subsistoit encore dans le neuvième siècle. Duchêne dit, dans son Histoire de France, que du temps des guerres des Normands, la ville du Mans fut ruinée, et que le monastère de sainte Scolastique, bâti hors les murs de la ville, fut brûlé; que le corps de cette sainte fut transporté dans la ville. Ce fut peut-être dans ce temps-là qu'on bâtit l'église de S. Pierre, où les religieuses du monastère brûlé se retirèrent et demeurèrent jusqu'au dixième siècle que les chanoines y furent établis. On dit que S. Flaceau fut le chapelain de ces religieuses : la rue qui conduit de l'église de S. Pierre, à une des portes de la ville, se nomme aujourd'hui la rue de S. Flaceau. Il ne reste aucun vestige du monastère de sainte Scolastique; on croit qu'il étoit où est à présent la place de l'Epron, parce que lorsqu'on travailloit à fortifier la ville, du temps des guerres civiles, on trouva en ce lieu une voûte souterraine et les ruines d'une chapelle.

Il paroît par le testament de S. Bérar, qu'il bâtit un autre monastère dans un lieu nommé *Caludunum* ou *Caledon*, qu'il dédia à la Sainte Vierge et à S. Pierre. On ne sait où étoit ce monastère.

Une femme riche, nommée Lope, bâtit avec le secours de S. Bérar, un monastère dans un lieu qui lui appartenoit, nommé Tuffé. S. Bérar établit dans ce monastère des religieuses de l'ordre de S. Benoît, qui commençoit à paroître dans le Maine; l'évêque augmenta sa dotation, à condition qu'on y recevroit les voyageurs étrangers. On bâtit auprès de ce monastère un hospice pour loger les prêtres ou religieux qui seroient chargés de sa direction. Dans la suite, ce monastère fut occupé par des religieux bénédictins; il vient d'être supprimé, et le revenu réuni à l'abbaye de S. Vincent du Mans.

S. Bérar mourut le 17 octobre, dans un lieu nommé Banneth, dans le Bordelois. Son corps fut apporté au Mans et inhumé dans le monastère ou l'hôpital de saint Martin de Pontlieue, qu'il avoit réparé de nouveau.

14. Aigilbert, fut évêque du Mans depuis environ 679 ou 80 jusqu'à 707.

Depuis le temps de cet évêque, et même de son prédécesseur jusqu'à celui de l'évêque Joseph, on ne peut presque ajouter

aucune foi aux catalogues, se trouvant quarante années d'excédentes dans leur supputation, ni aux Actes, étant remplis de contradictions évidentes.

Les Actes des évêques du Mans portent qu'Aigilbert avoit un grand crédit auprès du roi Théodoric, et qu'il obtint de ce prince, pour lui et pour ses successeurs, la permission de battre monnoie dans la ville du Mans, d'un côté de cette monnoie étoit l'image de S. Gervais, et de l'autre celle du prince. Ce prétendu privilège porte tous les caractères de fausseté ; premièrement on n'a jamais entendu parler d'un pareil droit sous la première race de nos rois ; secondement, aucun auteur ne dit avoir vu de cette monnoie ; troisièmement, la chartre qui contient ce privilège est scellée de l'anneau de Théodoric, coutume entièrement inconnue et inusitée sous la race des mérovingiens.

Aigilbert fit restituer à l'église le monastère de saint Georges-du-Bois, que quelques seigneurs avoient usurpé ; il releva les bâtimens, et y rétablit jusqu'au nombre de soixante moines bénédictins.

Notre évêque fit bâtir et fonda un monastère en l'honneur de S. Aubin et de la Sainte Vierge, joignant les murs de la ville, et y établit des religieuses, sous la conduite d'Abidelgame, sa sœur, qu'il avoit fait venir du monastère de Tuffé. Il ne reste aucun vestige de ce monastère de S. Aubin.

Les *Annales bénédictines*, à l'année 685, *page 578*, rapportent qu'un saint moine, né dans la province de Touraine, nommé Richmirus, que nous disons S. Rimer, vint s'établir dans le Maine et y bâtit, avec le consentement de l'évêque Aigilbert, un monastère sur la rivière du Loir, dans un lieu nommé *Turris Dominica*, peut-être Courdemanche ; ce monastère se trouve bientôt peuplé jusqu'au nombre de quarante moines.

Il y avoit alors un autre petit monastère de filles au-delà de la rivière de Sarte, dépendant du monastère de sainte Marie.

S. Civiard, abbé de S. Calais, vivoit du temps d'Aigilbert.

Aigilbert mourut saintement, comme il avoit vécu.

15. Bérar II, occupa le siège épiscopal du Mans depuis 707 jusqu'à 710. Il n'est fait aucune mention de ce Bérar II dans les catalogues imprimés des évêques du Mans. Dom Denis Briant, savant bénédictin, dans son *MS.* intitulé *Cenomania*, est le premier qui l'a mis au nombre des évêques du Mans. Il se fonde 1° sur les actes de la vie de l'évêque Herlemond, *page 213*, qui portent, *D. Herlemundus, successor Domni Berarii.* 2° Le Catalogue *MS.* des évêques du Mans, qui est du temps de S. Aldric, fait mention du premier Bérard ; et après avoir parlé de Aigilbert, il dit : *D. Berarius episcopus sedit annis tribus et dimidio.* 3° On trouve dans les Analectes de Dom Mabillon, 3e vol. *page 213*, le testament d'un Bérar, évêque du Mans, fait sous la seizième année du règne de Childebert,

c'est-à-dire en l'année 710, il est fait mention dans ce testament de Herlemond, qui étoit déjà évêque : d'où l'on peut inférer que ce Bérar avoit cédé son évêché à Herlemond, après une possession de trois ans et demi. On ne peut pas croire que ce Bérar soit le même que le premier qui fut évêque vers l'an 653, qui eut un successeur en 670 ou environ, et qui reparaîtroit en 710.

16. Herlemond, siégea au Mans depuis 710 jusqu'à 730. Il étoit françois de nation, d'une noble famille ; plusieurs le mettent au nombre de ceux que la voix du peuple a canonisés après leur mort. Il n'est plus question de lui après l'an 722 ; ainsi il n'est pas probable qu'il ait été au-delà de 725.

Herlemond bâtit un petit monastère auprès des murs de la ville ; il le dédia à S. Ouen, et y mit douze moines, sous la conduite d'un abbé, nommé Seufredus, qu'il chargea d'exercer l'hospitalité et de recevoir les pauvres. Il dota ce monastère des biens de son évêché. C'est à présent une paroisse occupée par les prêtres de l'Oratoire. Ce même évêque rebâtit un petit monastère, nommé *Alidus et Tillidus*, et y établit des moines sous la conduite d'un abbé, nommé Quirinus.

Herlemond se choisit pour coadjuteur un nommé Chirmirus, qui étoit abbé de S. Vincent.

Herlemond mourut le 24 octobre, et fut inhumé dans l'église de S, Vincent. Le Pontifical dit que ce fut dans l'église cathédrale.

17. Gauziolène, fut évêque du Mans depuis environ 725 jusqu'à 770. Après la mort de Herlemond le siège du Mans vacqua pendant quelque temps, à cause des factions qui partageoient la province. Un puissant seigneur, nommé Rothgarius, avec son fils, nommé Karivius ou Herivius, Herveus, avoient usurpé les biens de l'évêché et les monastères qui en dépendoient; le peuple se mutina, et demanda qu'on lui donnât un évêque; les usurpateurs lui donnèrent Gauziolemus, fils de Rotagarius, et frère de Hervéus, qui ne valoit pas mieux qu'eux ; comme ils n'appelèrent ni le clergé ni le peuple à cette nomination, l'archevêque de Tours, qui étoit métropolitain, ne voulut point se prêter à cette injustice, c'est pourquoi ils envoyèrent Gauziolenus, chargé de présens, à l'archevêque de Rouen, qui le consacra évêque.

18. Herlemond II, fut évêque du Mans pendant neuf ans, du vivant de Gauziolène.

Pepin, qui gouvernoit la France pendant la captivité de Childéric III, ayant appris que Rothgarius avoit, sans son consentement, et contre toutes les règles canoniques, fait consacrer son fils Gauziolène, évêque du Mans, fit consacrer un autre prêtre, de famille noble et de bonnes mœurs, nommé Herlemond,

dans l'église métropolitaine de Tours, et l'envoya au Mans bien accompagné, afin que si les tyrans s'opposoient à son installation, ou les forçât d'y consentir : Gauziolène voyant qu'il ne pouvoit résister à la puissance royale, se retira pour un temps; il feignit même de rechercher l'amitié de Herlemond; et un jour l'ayant invité à un festin, il lui fit arracher les yeux à la fin du repas. Herlemond quitta le Mans, et se retira dans un monastère nommé *Ducas Gemellis*, c'est à présent S. Evroul, dans le diocèse de Lisieux, et y vécut pendant long-temps très saintement.

Pépin, ayant appris le traitement que Gauziolène avoit fait à Herlemond, lui fit subir la même peine, et lui donna pour corévêque un nommé Saufredus, ensuite Desideratus, et enfin Bertholdus, après la mort duquel, Charlemagne assembla les légats apostoliques, plusieurs prélats de son royaume et d'autres personnes ecclésiastiques. Il fut ordonné dans cette assemblée que les corévêques ne pourroient désormais dresser les autels, dédier les églises, bénir les saintes-huiles ni voiler les vierges, qu'auparavant ils n'eussent été sacrés par trois évêques. Gauziolène choisit pour son coadjuteur un saint religieux du monastère d'Evron, nommé Mérole, et le fit consacrer par trois évêques.

Gauziolène mourut dans la paroisse de Sillé, son corps fut apporté au Mans et inhumé dans l'église de l'abbaye de la Coulture.

Quand Gauziolène fut fait évêque du Mans, il y avoit dans la province trente-six monastères bien peuplés, et quand il mourut ils étoient presque tous déserts; ce méchant évêque avoit donné et leurs maisons et leurs domaines aux séculiers et à ses domestiques.

19. Hodingue, fut évêque du Maes depuis 770 jusqu'à 772. Cet évêque, que Charlemagne avoit fait sacrer, trouva son Église toute désolée; il demanda à ce prince de s'employer pour lui faire restituer ce qui avoit été usurpé du temps de son prédécesseur, ou de lui permettre d'abdiquer; Charlemagne donna l'évêché de Beauvais à Hodingue, qui y mourut long-temps après. On dit qu'il emporta avec lui plusieurs chartres, titres et confirmations royales de privilèges qui appartenoient à l'Église du Mans, qu'on n'a pu recouvrer depuis.

20. Mérole, posséda l'évêché du Mans depuis 772 jusqu'à 784; il est le même qui avoit été sacré coadjuteur de l'évêque Gauziolène, comme on l'a dit ci-devant. Sous son épiscopat, le roi Charlemagne ordonna que tous ceux qui possédoient des biens de l'église et qui les tenoient de sa libéralité, en payeroient pendant leur vie un certain cens à l'église à qui ils avoient appartenu; et que lorsqu'ils viendroient à mourir, ces biens

retourneroient, sans aucune contradiction, à l'évêque et au clergé. Cette ordonnance fut scellée de son anneau et signée de sa main.

21. Joseph, posséda l'évêché du Mans depuis 784 jusqu'à 793; il étoit archidiacre de l'Eglise du Mans quand il fut nommé évêque. Les actes disent qu'il fut élu par le clergé et le peuple; si cela est vrai, il est le seul de ces temps-là qui ait été fait évêque par élection.

Joseph ayant eu quelque démêlé avec son clergé, celui-ci l'accusa de quelque crime devant Charlemagne, et n'ayant pu prouver ce qu'il avançoit, l'évêque fut renvoyé absous; pour se venger des accusateurs, il en fit fouetter quelques-uns, crever les yeux aux autres, et même eunuquer. Cette indigne action ayant été rapportée à Charlemagne, il le fit amener devant lui, et la lui reprocha avec aigreur. l'évêque nia tout, et fit tant par ses brigues que l'affaire traîna en longueur; mais étant sur le point d'être jugée, il s'échappa de prison déguisé en chasseur, l'épée au côté et un oiseau sur le poing; il fut aussitôt repris et présenté au roi en cet équipage. Les évêques qui le jugèrent le dégradèrent et le remirent à Joseph, archevêque de Tours, son parent, qui le renferma dans une cellule à Condé, pour y faire pénitence. Il y mourut et y fut inhumé.

22. Francon I, siégea au Mans depuis 793 jusqu'à 816. On trouve dans les Analectes de dom Mabillon la copie d'une charte de Charlemagne, qui regarde les biens de l'église du Mans, et qui confirme les privilèges. Voici la date de cette charte : *Datum in mense decembris 16 Kal. Januarii; An. Regni nostri 29. Actum Grani Aquis, palatio nostro in Dei nomine feliciter. Amen.*

Les mêmes actes marquent que le roi donna l'abbaye de S. Calais à Francon, après la mort de l'abbé Ebroin. Dom Denis prétend que ce fut une pure libéralité du roi, et non une restitution faite à l'évêché, comme Francon le prétendoit.

L'évêque Francon répara l'église cathédrale, la fit recouvrir et y employa beaucoup de plomb. Il y institua des chanoines, et y fit faire un réfectoire dans la partie occidentale, où ils prenoient leurs repas; il leur donna aussi trois villages de la dépendance de son évêché; savoir, *Asinarias, Spellarias et Mantulum*. Cette donation fut confirmée par l'empereur Louis le Débonnaire.

Francon mourut le 30 janvier, et fut inhumé dans l'église de l'abbaye de S. Vincent. Il était âgé de cent ans.

23. Francon II, succéda à Francon I, son oncle, en 816, et fut évêque jusqu'en 832. Il fut élevé à la Cour de l'empereur Louis le Débonnaire.

Francon consacra une nouvelle église de l'abbaye de S. Calais, bâtie par l'abbé Albain, et y déposa le corps de S. Calais.

Francon mourut le 8 des ides d'octobre.

24. S. Aldric, occupa le siège épiscopal du Mans depuis 832 jusqu'à 857. Il fut conduit dès l'âge de douze ans à la cour de Charlemagne et de Louis son fils ; il gagna bientôt l'amitié de ces deux princes.

S. Aldric fut consacré évêque du Mans par Landram, dans l'église de Tours, le 11 des calendes de janvier 832. Dès le commencement de son pontificat il fit faire dans la ville du Mans deux fontaines, qu'on dit être, celle près de l'église cathédrale et celle du marché de S. Pierre ; avant ce temps-là on ne se servoit dans la ville que d'eau de la rivière ; il commença dans le même temps à bâtir des maisons et un cloître pour loger ses chanoines près l'église cathédrale ; notre saint évêque bâtit un monastère, *in condita Corminse*, peut-être à Cormes, et un, *in condita Auciacince*, peut-être le Gué de Launé, dans le doyenné d'Oysé ; il en bâtit aussi un plus considérable que ceux dont on vient de parler, à une lieue de la ville, dans un lieu nommé *Broilus*, sur la rivière de Sarte ; c'est où est aujourd'hui l'église paroissiale de saint Pavace.

S. Aldric réédifia de nouveau le monastère de sainte Marie, situé entre la rivière et les murs de cette ville, qui étoit négligé et presque entièrement détruit ; il en consacra l'église en l'honneur du Sauveur, de la Ste Vierge, de S. Etienne et des SS. Gervais et Prothais ; il y établit des religieuses bénédictines qu'il fit venir du monastère d'Entrammes ; c'est où est l'église paroissiale de Gourdaine.

Notre saint réédifia aussi le monastère de S. Vincent, et fonda deux hôpitaux, l'un proche le pont de sainte Marie, dit aujourd'hui Pont-Ysouard, pour recevoir les évêques, les comtes et les abbés. Il y a dans cet endroit une fontaine qui se nomme l'Hôpitau ; l'autre proche l'église cathédrale, pour recevoir les pauvres infirmes, qui y recevroient la vie temporelle et spirituelle : c'est peut-être où est à présent la chapelle des Ardens.

Le 25 juillet de l'année 838, S. Aldric fit transporter dans l'église cathédrale les corps de S. Julien, de saint Thuribe, de S. Pavace et de S. Romain, qui étoient dans l'église de S. Julien-du-Pré, de sainte Trenestine et de sainte Ade ou Adrechilde, et une partie de celui de saint Liboire, dont la plus grande partie avoit été transportée à Paderbone deux ans auparavant, et enfin le corps ou une partie du corps de S. Hadouind. Depuis cette translation, le diocèse du Mans a toujours honoré son premier évêque comme patron. S. Aldric dédia l'église cathédrale à l'honneur de S. Julien, le 15 août.

S. Aldric fit fondre douze cloches d'un excellent métal, et les

plaça dans les clochers de son église, pour convoquer les fidèles au service divin.

Après la mort de l'empereur Louis le Débonnaire, arrivée en 840, quelques seigneurs commirent des brigandages affreux dans la province ; ils ravagèrent entièrement l'église, les maisons et tous les biens de l'évêque, qu'ils chassèrent. L'empereur ayant dissipé ces factieux, rétablit S. Aldric dans la jouissance de son évêché. Pendant ces troubles S. Aldric fit transporter de la paroisse d'Oysé au Mans le corps de S. Hilaire, prêtre, et le déposa dans un oratoire bâti exprès, où est la paroisse de S. Hilaire. Quelques-uns prétendent que ce S. Hilaire, prêtre, étoit neveu de S. Hilaire, évêque de Poitiers.

S. Aldric assista au concile d'Aix-la-Chapelle en 836, à celui de Paris en 846, et à un autre de Paris, que quelques-uns nomment le quatrième de Tours.

En 840, S. Aldric assembla dans la ville du Mans un synode de tous les ecclésiastiques de la province, où l'on régla ce qu'un chacun devoit faire de service pour ses confrères, tant vivants que trépassés, et pour l'évêque et son troupeau.

En 843, l'empereur Charles-le-Chauve tint une assemblée d'évêques et des principaux seigneurs de son parti, dans un lieu nommé *Villa Colonia*, pour établir la paix et la bonne intelligence dans la province et dans tout le royaume, pour conserver l'honneur dû aux églises, affermir l'autorité royale et régler la manière d'exercer la justice. Les décisions de cette assemblée sont contenues en six chapitres. On a cru, après le père Sirmond, que le *Villa Colonia*, où s'est tenue cette assemblée, étoit le bourg de Coulaine, à un quart de lieue du Mans ; mais il n'y a pas d'apparence que ce soit dans ce lieu, où il n'y avoit alors ni église, ni bourg, ni maison épiscopale, et qui étoit seulement un village habité par des pâtres qui avoient soin des troupeaux qu'on y nourrissoit. Il paroît plus probable que cette assemblée se tint dans un endroit nommé *Colonia*, au-delà de la rivière du Loir, où il y avoit une maison épiscopale que l'évêque Sigéfroi donna au comte d'Anjou. C'est aujourd'hui la baronnie de Coulaines.

Le pape Grégoire IV estimoit si fort notre évêque, qu'il lui envoya les ornemens pontificaux dont il s'étoit servi le jour de Pâque, avec le bâton pastoral, et l'invita par une lettre à le venir trouver à Rome.

S. Aldric rédigea en un volume les décrets des saints pères, les canons des conciles synodaux et nationaux, des empereurs et des rois touchant la discipline ecclésiastique.

S. Aldric institua par son testament l'église cathédrale sa principale héritière ; il mourut le 7 janvier 857, son corps est inhumé dans l'église du monastère de S. Vincent.

Ce fut du temps de S. Aldric que l'usage des orgues commença dans les églises du royaume, et l'on tient que notre évêque fut un des premiers qui en établit dans sa cathédrale.

25. Robert, tint le siège épiscopal du Mans depuis 857 jusqu'à 883. Il souffrit pendant son pontificat de grandes persécutions de la part des Normands.

Robert eut un grand différend avec Ingilgar (1), abbé de S. Calais, et les moines de ce monastère ; l'affaire fut portée devant le pape Nicolas I, qui favorisa d'abord l'évêque, comme on peut voir dans le huitième tome des Conciles du P. Labbé. L'abbé porta l'affaire devant les évêques et devant le roi Charles-le-Chauve ; ils maintinrent l'abbé et les religieux dans les privilèges et libertés qui leur avoient été accordés par les rois de France. Le roi envoya Eudes, évêque de Beauvais, vers le pape, pour lui donner avis de ce qui s'étoit passé. Le pape adressa une lettre à tous les évêques et les princes de France, par laquelle il confirme les privilèges et la liberté du monastère de S. Calais contre les prétentions des évêques.

Il est rapporté dans les Analectes de D. Mabillon, que l'évêque Robert releva avec soin l'église cathédrale que les paysans avoient brûlée ; et que, de l'avis du pape, il la consacra de nouveau.

L'évêque Robert eut une querelle avec Hérard, archevêque de Tours, qui mourut en 871. Cet archevêque lui fit des reproches de ce qu'il donnoit trop dans le luxe et dans la dépense, *Turpe est*, lui dit-il, *calamistratum et fragrantem Episcopum hic adesse, cum melius esset illi incensum altaris et bonæ vitæ odorem spirare*. Ces reproches aigrirent l'esprit de Robert ; et un jour que Hérard vint au Mans pour visiter l'église cathédrale, Robert lui en refusa l'entrée aussi bien que de sa maison épiscopale ; Hérard porta ses plaintes au pape et au roi ; mais ce fut sans succès, parce que le pape mourut, et le roi étoit accablé d'affaires.

Robert substitua des chanoines aux moines du monastère de S. Vincent ; sur quoi le roi Charles donna des lettres-patentes à Robert en 873. Dans la même année, Robert tomba dangereusement malade ; il écrivit une lettre en forme de confession aux évêques qui accompagnoient le roi Charles-le-Chauve au siège de la ville d'Angers, occupée par les Normands, pour leur demander l'absolution de ses crimes, qu'ils lui envoyèrent.

Robert assista en 866 à la consécration d'Electran, évêque de Rennes ; il souscrivit la même année au troisième concile de Soissons.

Robert mourut le 12 des calendes de juin, et fut inhumé dans l'église de S. Vincent.

26. Lambert, siégea au Mans depuis 883 jusqu'à 890. Les manuscrits ne font aucune mention de ses actions.

27. Gontier, fut évêque du Mans depuis 890 jusqu'à 913.

1. Ou Ingelgaire.

28. HUBERT, occupa le siège du Mans depuis 913 jusqu'à 951. Il donna au Chapitre de son Eglise des vignes qu'il avoit plantées proche la ville, dans un lieu nommé Mont-Saint-Jean-Baptiste, pour l'engager à prier Dieu pour lui.

29. MAINARD, tint le siège épiscopal du Mans depuis 951 jusqu'à 970; il fut élu par les suffrages du clergé, du peuple et du consentememt du roi. Il avoit d'abord été marié, et avoit eu plusieurs enfans; il étoit frère d'un lieutenant du comte du Maine. Il fit de grands dons à son église; ce qui paroît par un Cartulaire de cette Eglise, *fol. 41*, entre autres les paroisses de Courgenard, S. Jean-des-Echelles, avec Courtangis, la Dorée, Tucé, Avésé, Sept-Forges, etc.

Mainard fit une nouvelle dédicace de l'église cathédrale le jour de la fête de S. Silvestre. Il fit refaire une table d'argent qui étoit devant l'autel des SS. Martyrs Gervais et Prothais; et il donna une châsse de même matière, pour renfermer les reliques de S. Julien.

Mainard s'occupa à rétablir les églises ruinées par les Normands, et sur-tout celle du monastère de S. Vincent, où il mit douze chanoines en la place des moines qui y étoient.

30. SIGEFROI, occupa l'évêché du Mans depuis 971 jusqu'à 994. Il étoit oncle de Yves I, comte de Bellême et d'Alençon, il donna à Geoffroi, comte d'Anjou, les maisons épiscopales de *Colonias*, Coulaines, près le Mans, ou plus vraisemblablement Quelaines, près Laval, et de Dissai ou Dissé, près le Lude, afin que, par sa faveur, le roi lui donnât l'évêché du Mans.

Sigéfroi eut de grands différends avec Hugues, comte du Maine, ce qui fit que cet évêque se retira auprès de Burcard, comte de Vendôme, à qui il donna plusieurs terres dépendantes de son évêché, et le droit sur soixante-quatre autres; ce droit se nommoit en latin *Relevasio*, Burcard leva des troupes et marcha contre le comte du Maine; mais ayant été battu à différentes fois, il fit sa paix, et Sigefroi revint au Mans, où, quoique déjà vieux, il se maria avec Hildeburge, dont il eut plusieurs enfans, tant garçons que filles, qui moururent tous, un seul excepté, nommé Alberic, que son père enrichit des biens de l'évêché et du patrimoine de l'église. Il lui donna entr'autres la seigneurie de la chapelle S. Aubin, et un village nommé *Mentula*, situé près la rivière de Sarte, avec les terres de Sarcé et de Coulongé, qu'il retira des douze chanoines qui étoient dans le monastère de saint Vincent pour la somme de dix-huit livres.

Ce méchant évêque avoit tellement dissipé les biens de son église, qu'il n'y restoit qu'un seul prêtre pour faire le service divin. Enfin voyant sa fin approcher, il prit l'habit de moine dans le monastère de la Coulture, où il mourut revêtu d'un

froc, et fut inhumé dans l'église. Il portoit en ses armes : échiqueté d'or et d'azur au franc quartier d'hermines qui étoient celles de la maison de Belléme.

31. Avesgaud, siégea au Mans depuis 994 jusqu'à 1036. Il étoit fils d'Yves I, comte de Bellême et d'Alençon, et de Godéhilde, et neveu de l'évêque Sigefroi ; il avoit un frère nommé Yves, avec lequel il donna au monastère de S. Vincent une terre nommée le Briel, et un bois qui en dépendoit dans la paroisse de Coulaines.

Avesgaud souscrivit à la fondation du monastère de Lonlai. Voyez *Lonlai*. Il souscrivit aussi à celle du prieuré de Solême, du monastère de Tuffé, faite par Hugues Doubleau en 1015, et à celle d'une abbaye de filles à Beaumont en 1007. Il rebâtit la chapelle des Ardens, et y établit un hôpital ; il en donna l'administration à des prêtres qui portoient sur le côté gauche de leur robe la figure d'un pied de biche ; il rétablit le monastère de S. Vincent, dont Sigefroi, son prédécesseur, avoit dissipé les biens et chassé les chanoines ; il commença par l'église qu'il dédia en l'année 1000 de J.-C. il bâtit de pierre les maisons épiscopales et l'hôpital, qui auparavant n'étoient bâties que des bois ; il donna aussi plusieurs ornemens à son église ; mais on le blâme d'avoir donné les églises *de Provigniaco*, peut-être Parigné, et de *Loïaco*, peut-être Loué à ses deux sœurs Hildeburge et Godéhilde.

On reproche à l'évêque Avesgaud d'avoir eu trop de passion pour la chasse ; un jour qu'il poursuivoit un cerf il tomba de cheval et s'écrasa le nez, ce qui lui causa un ulcère qu'il porta le reste de ses jours.

Avesgaud fut persécuté pendant tout le temps de son pontificat par Herbert, surnommé Eveille-Chien, comte du Maine ; quelquefois il faisoit la paix, mais elle étoit de peu de durée. L'évêque excommunia le comte, et mit son diocèse en interdit ; le comte de son côté dévasta les maisons de l'évêque et pilla ses greniers et ses celliers. L'évêque au désespoir de tous ces mauvais traitemens, prit le parti d'abandonner son diocèse et de passer dans la Terre-Sainte, pour demander, disoit-il, vengeance à Dieu des outrages que le comte lui faisoit ; en s'en revenant il tomba malade à Verdun, où il mourut le six des calendes de novembre, et fut inhumé par Lambert évêque de cette ville, dans l'église de N.-D., à laquelle il fit plusieurs legs.

L'évêque Avesgaud céda, du consentement de ses archidiacres, aux religieux de la Coulture le droit d'autel qu'il avoit sur huit églises ; savoir, de Volnai, Nuilli, S. Rigomer du Plain, S. Remi de Vilenne, S. Denis du Tertre, S. Benoît sur Sarte, etc., à condition qu'ils iroient tous les ans processionnellement à l'église cathédrale le cinq des calendes de février, qui est le jour de la fête de S. Julien, pour y chanter une des vigi-

les et y célébrer la messe solennellement; et que les principaux d'entre eux assisteroient à la grand'messe le 13 des calendes de Juillet, jour de la fête des SS. Gervais et Prothais. Cette concession est datée du 13 des calendes de juillet, la vingt-deuxième lune du règne de Robert. Ce droit d'autel est d'un revenu que l'évêque prenoit sur les cures lorsqu'elles venoient à vaquer. Ce droit a été condamné dans le concile de Clermont.

32. Gervais, occupa le siège épiscopal du Mans depuis 1036 jusqu'à 1055. Il étoit fils de Hamon, seigneur du Château-du-Loir, et Hildeburge, fille de Yves I, comte de Bellême et d'Alençon, neveu d'Avesgaud, petit-neveu de Sigefroi, et cousin germain d'Arnoul, archevêque de Tours; il fut consacré le 19 décembre 1036. Herbert Baccon, qui s'étoit emparé du comté du Maine pendant la minorité de Hugues son petit-neveu, s'opposa pendant deux ans à l'élection de Gervais, et pilla le trésor de l'Eglise cathédrale; il consentit enfin qu'il prit possession de son Eglise.

Mais Herbert recommença bientôt à lui faire la guerre. L'évêque machina avec les habitans du Mans et les plus puissans de la province, de chasser Herbert Baccon, et de reconnoître pour comte Hugues, légitime héritier de Herbert Eveille-Chien, leur dernier comte, ce qui fut exécuté. Geoffroi, comte d'Anjou, qui avoit formé le dessein de s'en emparer du comté du Maine, fut piqué contre l'évêque Gervais, de ce qu'il avoit fait pour le comte Hugues, et pour s'en venger il brûla le Château du Loir, qui appartenoit à l'évêque; puis sous prétexte de réconciliation, il l'attira à un pour-parler, où il se saisit de lui, et le retint prisonnier pendant sept ans, espérant que pour racheter sa liberté, il lui remettroit son Château du Loir, dont il ne pouvoit se rendre maître par les armes.

Pendant que l'évêque étoit prisonnier, le comte Hugues mourut, environ l'an 1051; les habitans du Mans firent sortir sa veuve avec ses enfans, par une porte de la ville, et introduisirent Geoffroi, comte d'Anjou, par une autre; il jouit du comté du Maine pendant dix ans. L'évêque Gervais craignant pour sa vie, se détermina à abandonner le Château-du-Loir au comte Geoffroi pour recouvrer sa liberté qu'il ne reçut qu'après avoir fait serment qu'il n'entreroit point dans la ville du Mans pendant la vie du comte Geoffroi : c'est pourquoi il se retira vers Guillaume, duc de Normandie, qui le reçut bien, et lui fit de grands présens en or, en argent et en places fortes.

Gui, archevêque de Rheims, étant mort en 1055, le roi Henri I nomma notre Gervais pour lui succéder.

L'évêque Gervais rétablit les moines dans le monastère de S. Vincent, et retira des mains de ceux qui les avoient usurpés les biens qu'ils avoient possédés et leur rendit, entre autres Sarcé et Coulongé; il leur accorda aussi, du consentement de ses chanoines, une prébende dans l'église cathédrale, à condi-

tion que les évêques ses successeurs et les chanoines pourroient élire leur sépulture dans leur monastère.

L'évêque Gervais fit plusieurs dons à l'Eglise du Mans. Il mourut à Rheims, en 1067.

33. Vulgrin, fut évêque du Mans depuis 1055 jusqu'à 1064. Il étoit né à Vendôme; il prit d'abord le parti des armes, ensuite il se fit moine dans le monastère de Marmourtier; Geoffroi-Martel, comte d'Anjou, le fit venir à S. Serge d'Angers; il en fut élu abbé et le rétablit. Le même Geoffroi-Martel, qui connoissoit la capacité et les talens de l'abbé Vulgrin, fit en sorte qu'il fut élu évêque du Mans par le clergé et le peuple. Il jeta les premiers fondemens d'un nouvel édifice de son église, parce que l'ancien menaçoit ruine. Il mourut le 5 des ides de mai.

34. Arnauld, siégea au Mans depuis 1067 jusqu'à 1081. Il avoit pris naissance dans le territoire d'Avranche; il étoit fils d'un prêtre, et neveu d'un savant maître d'école, à la charge duquel il succéda.

Après la mort de l'évêque Vulgrin, les Manceaux n'osèrent s'élire un évêque sans avoir consulté Guillaume, duc de Normandie, qui étoit pour lors en Angleterre; ce qui fit que l'évêché demeura vaquant pendant deux ans quatre mois, au bout desquels le clergé et le peuple élurent Arnauld. Quelques envieux s'opposèrent à son élection, lui reprochant qu'il étoit fils de prêtre. Mais le pape Alexandre II ayant été consulté sur ce sujet, donna une réponse favorable à Arnauld, et manda que la génération charnelle ne pouvoit empêcher qu'un homme, qui étoit spirituellement régénéré en Jésus-Christ, fût ordonné prêtre, si on n'en pouvoit trouver de meilleur que lui dans cette Eglise.

Quelque temps après l'élection d'Arnauld, ce que Vulgrin avoit commencé de bâtir à l'église cathédrale, n'ayant pas de fondemens assez solides, s'écroula une nuit; l'évêque Arnauld fit détruire les fondemens que Vulgrin avoit jetés, en jeta de plus solides, et mit avant que de mourir le toit au chanceau, et posa les fondemens des croisées et des tours.

Pendant que Guillaume, duc de Normandie, qui s'étoit emparé du comte du Maine, étoit occupé à la conquête du royaume d'Angleterre, les Manceaux se révoltèrent contre lui, et firent venir d'Italie, Azon, marquis de Ligurie, avec Hersende, sa femme, et Hugues, son fils; ils les reconnurent pour leurs légitimes seigneurs et leur livrèrent la ville du Mans.

L'évêque Arnauld, qui étoit attaché au parti de Guillaume, passa en Angleterre, pour lui donner avis de la révolte des Manceaux; pendant ce voyage, les révoltés pillèrent sa maison de Coulaines, ses châteaux d'Yvré, de Tourvoye, de Ceaulcé et de l'Archamp. L'évêque en ayant été averti, repassa la mer

en diligence, chargé de présens que Guillaume lui avoit faits; mais les habitans de la ville du Mans lui fermèrent les portes, et il fut contraint de se retirer dans l'abbaye de S. Vincent, où il demeura quelque temps.

Comme toute la province ètoit en combustion, l'évêque Arnauld passa à Rome, où après avoir séjourné quelque temps, il se mit en route pour revenir dans son diocèse, et passant sur les terres d'Azon de Ligurie, qui avoit quitté le Mans, ce seigneur le fit arrêter, et le retint prisonnier avec tous ceux de sa suite pendant sept mois, après quoi il le mit en liberté, lui demanda pardon et le renvoya avec des présens.

L'évêque Arnauld allant à Rome confirma au monastère de S. Vincent tout ce que l'évêque Gervais lui avoit donné, et y joignit le droit de prendre dans la forêt de Montfort le bois nécessaire pour le chauffage des moines et pour leurs ouvrages. Cet acte fut passé au-delà de Pontlieue le jour de devant les nones de Mars, Raginald étant abbé.

Le duc Guillaume ayant conquis l'Angleterre, repassa en France et remit la tranquillité dans le Maine.

Depuis ce temps l'évêque Arnauld fut tranquille dans son siège, et travailla pour l'utilité de son Eglise ; il racheta la terre de la Mue et l'église de Savigné, il laissa la terre à ses successeurs, et l'église de Savigné, il la donna en mourant à ses chanoines; il continua de travailler à l'édifice de son église cathédrale, à laquelle il donna un vase d'argent avec son couvercle, pour déposer le chef de S. Vincent martyr, des chandeliers d'argent, n'y en ayant auparavant que d'étain et de cuivre, une chasuble brodée en or, etc.

L'évêque Arnauld fut affligé d'une maladie qui dura pendant trois ans, c'est peut-être pourquoi le légat du pape l'interdisit de ses fonctions épiscopales, dans lesquelles Grégoire VII le rétablit, comme il paroît par une lettre de ce pape, datée de Rome le huit des calendes de mai, de l'année 1080; par cette lettre le pape enjoint à Arnauld de rétablir Joel dans son abbaye de la Coulture, en la place de Rainald.

Arnauld mourut septuagénaire le 3 des calendes de décembre 1081. Son corps fut inhumé dans l'église de S. Vincent devant les degrés de l'autel, d'où il fut transféré dans le Chapitre de la même abbaye en 1140.

35. Hoel, fut évêque du Mans depuis 1086 jusqu'à 1097. Après la mort d'Arnauld, le roi d'Angleterre voulut donner l'évêché du Mans à un nommé Samson, qui ètoit un de ses chapelains à Bayeux; Samson ne voulut point l'accepter, et dit au roi qu'il y avoit un clerc dans sa chapelle nommé Hoel, qui ètoit pauvre, mais noble et de bonnes mœurs, que c'ètoit un breton qui laid, ètoit fort honnête homme. Le roi Guillaume le fit venir, et le voyant maigre, laid et mal vêtu, il en fut d'abord dégoûté ; mais refléchissant sur ce que son chapelain lui en

avoit dit, il lui donna l'évêché et le fit conduire honorablement au Mans, où le décret du roi ayant été insinué au clergé, il fut élu.

Les Actes des évêques du Mans rapportent qu'y ayant eu dispute entre Foulques Rèchin, comte d'Anjou, et le roi Guillaume, au sujet de la nomination à l'évêché du Mans, Foulques, qui jouissoit du comté de Touraine, empêcha Raoul, archevêque de Tours, de consacrer Hoel : mais Raoul consentit, avec ses autres suffragans, qu'il fût consacré par Guillaume, archevêque de Rouen, ce qui fut fait le 11 des calendes de mai 1085.

L'élection de Hoel est rapportée tout différemment dans les Analectes de Dom Mabillon, 3e tome, *page 288*.

L'évêché de Tours ayant été longtemps vaquant après la mort de Raoul, Hoel, comme premier suffragant, exerça les fonctions de métropolitain, et assembla un petit concile à Tours, pour donner ordre aux affaires de l'Eglise : cette anecdote, rapportée par un auteur contemporain, est difficile à croire, attendu la mauvaise intelligence qu'il y avoit entre Foulques, comte d'Anjou et de Touraine, et l'évêque Hoel.

Les Manceaux ayant appris qu'il y avoit des troubles en Normandie, pensèrent à secouer le joug des Normands ; ils mandèrent aux enfans d'Azon, marquis de Ligurie, de venir prendre possession au comté du Maine, qui leur appartenoit par droit d'héritage. Hugues, qui étoit cadet de ces enfans, vint au Maine, où il fut bien reçu par Geoffroi de Mayenne, Hélie de la Flèche et plusieurs autres seigneurs manceaux.

L'évêque Hoel, qui étoit attaché au parti de Robert, fils du roi d'Angleterre, fut arrêté prisonnier par Hélie de la Flèche, partisan du comte Hugues, et détenu dans le château de la Flèche jusqu'à ce que Hugues fût reçu dans la ville du Mans, ne lui laissant qu'un prêtre stupide pour le servir.

L'évêque Hoel fut long-temps persécuté par le comte Hugues, qui l'obligea de chercher sa sûreté dans le monastère de Solême, où les religieux le reçurent lui et les siens avec toutes les marques de respect et d'affection. Voyez *la fin de ces troubles*...

Le comte Hugues ayant pris le parti de se retirer en Italie, voulut avant son départ réparer les torts qu'il avoit faits à l'évêque Hoel et à son église, c'est pourquoi avant que de partir, il exempta la maison épiscopale avec toutes ses issues et dépendances, le cloître des chanoines, le bourg de Coulaines, une terre qui appartenoit aux chanoines, nommé *Mentula*, et la chapelle S. Aubin, de tous péages et coutumes; il remit aussi un certain droit que les comtés étoient fondés de recevoir, qui s'appeloit *Diablagium ;* pour confirmer cette concession on fit une procession publique autour de l'église cathédrale et du cloître, le comte y assista avec l'évêque; la procession finie, on entra dans l'église où l'évêque proclama les

privilèges accordés par le comte, en présence du clergé, des moines de la Coulture et de tout le peuple : cette concession fut faite en présence de Johel, abbé de la Coulture, de Gervais, conseiller du comte, de Hubert de la Suze, de Alberic de Milesse, etc.

Tant que l'évêque Hoel eut un peu de tranquillité il travailla à l'ouvrage de sa cathédrale, dont son prédécesseur avoit jeté les fondemens, et il eut la consolation de le voir achevé; ce qui étant fait, il invita l'archevêque de Tours, et fit transporter solennellement le corps de S. Julien et les reliques des autres saints dans l'église qu'il avoit bâtie : cette translation se fit le 16 des calendes de novembre de l'an 1093; Hélie de la Flèche assista à cette cérémonie, accompagné de ses barons, et mit sur la châsse de S. Julien une déclaration signée de sa main, par laquelle il exemptoit toutes les terres que l'évêque et les chanoines possédoient au-dedans de la Quinte, de toutes les exactions et coutumes que les comtes avoient droit d'y lever; Foulques, comte d'Anjou, Raoul, vicomte de Beaumont, Rotrou de Montfort, et plusieurs autres seigneurs se trouvérent à cette translation.

Hoel donna aux chanoines de la cathédrale, les paroisses d'Epineu-le-Chevreul et d'Alonne, et une métairie, *Masuram*, qu'il avoit acquise dans la paroisse de Neuville, il rebâtit l'église de Coulaines, augmenta le bourg, et répara la maison épiscopale, située sur le ruisseau de Gironde; il édifia sur la rivière de Sarte les moulins nommés l'Evêque.

Hoel fit le voyage de Rome en 1095, et fut honorablement reçu du pape Urbain II, il assista au concile qui fut tenu au printemps de la même année à Plaisance; étant de retour de son voyage, il apprit que ce même pape devoit venir en France; il alla, accompagné d'autres évêques, au-devant de lui, et assista au concile de Clermont en Auvergne le 6 ou le 4 des calendes de décembre 1095.

En 1096, le même pape vint au Mans où Hoel le reçut chez lui, et le régala avec tout son cortège, pendant trois jours, quoique dans cette année les vivres fussent extrêmement chers.

L'évêque Hoel mourut le 4 des calendes d'août 1097; son corps fut inhumé dans le Chapitre de l'abbaye de S. Vincent. Il distribua, avant de mourir, tout ce qu'il avoit jusqu'à sa chemise; il légua vingt marcs d'argent à son église, pour la table d'autel qu'il avoit vendue pour soulager les pauvres dans une famine; il fonda une messe pour les défunts, qui se dit à l'issue de primes, et il commença le premier à la célébrer; il donna à son église deux grosses cloches, des livres, des chandeliers et des ornemens, à la charge de prier Dieu pour lui.

36. Hildebert, fut évêque du Mans depuis 1097 jusqu'à 1124. Le siége de l'Eglise du Mans était vaquant, le comte Hélie de la Flèche nomma pour évêque un nommé Geoffroi,

breton de nation, doyen de la même Eglise : le clergé de son côté élut par acclamation l'archidiacre Hildebert, né à Lavardin, sur les confins du Vendômois; le fit asseoir dans la chaire épiscopale, chanta le *Te Deum*, et fit toutes les cérémonies qu'on a coutume d'observer en pareille circonstance.

Le comte Hélie fut très fâché de l'élection d'Hildebert; mais pour ne pas mettre un schisme dans sa province, il s'apaisa et la consentit.

Hildebert ne fut consacré qu'en 1098, par Raoul, archevêque de Tours.

Hildebert acheva la structure de l'église cathédrale, et fit bâtir le Chapitre et le Revestière; il bâtit aussi une petite maison à Yvré pour s'y recueillir quelquefois.

Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, regarda toujours Hildebert comme attaché au parti du comte Hélie de la Flèche; c'est pourquoi il ne cessa point de le persécuter et de dévaster ses biens. Pour éviter ces mauvais traitemens, il se retira auprès du pape Paschal II. Hildebert en revenant en France passa par la Pouille et la Sicile; Roger, qui avoit grande dévotion à S. Julien, lui fit de grands présens pour son église, tant en ornemens qu'en or et argent.

Hildebert ne fut pas longtemps tranquille après son retour dans la province. Rotrou II, comte de Mortagne, étant prisonnier dans la tour du Mans par ordre du roi d'Angleterre, appela notre évêque pour se confesser, et le prier de porter à Beatrix sa mère, son testament contenant plusieurs dispositions en faveur de l'Eglise; Beatrix irritée de ce que son fils donnoit la plus grande partie de son bien, fit le lendemain arrêter Hildebert, par Hubert Chevreuil, maître d'hôtel de son mari, et le fit enfermer dans la conciergerie de Nogent-le-Rotrou, où Yves de Chartres le vint visiter, et excommunia les auteurs de sa détention. Hubert Chevreuil livra Hildebert au roi d'Angleterre, l'accusant d'avoir procuré la dernière reddition de la ville du Mans au comte Hélie. Hildebert nia le fait; le roi exigea qu'il se purgeât de cette accusation par l'épreuve du feu. Hildebert consulta l'évêque de Chartres, qui dans sa réponse, détesta cette coutume comme superstitieuse et contraire aux saints Canons. Enfin le roi d'Angleterre fut tué à la chasse de 1100. Hildebert fut plus tranquille depuis ce temps-là.

Pendant le voyage d'Hildebert à Rome, un moine apostat, nommé Henri, sema plusieurs erreurs dans le Maine; l'évêque Hildebert de retour, obligea cet infâme hérésiarque à prendre la fuite; il se retira à Poitiers, de là à Bordeaux, et enfin en Languedoc, infectant toutes ces provinces de ses erreurs qui furent condamnées dans le concile de Pise. Le cardinal Alberic et saint Bernard allèrent en Languedoc pour les combattre.

En 1119, Hildebert assista au concile de Reims.

En 1120, Hildebert fit consacrer la nouvelle église cathédrale. le lendemain de l'octave des fêtes de Pâques; elle fut dédiée

en l'honneur de la Ste Vierge, des saints martyrs Gervais et Prothais, et de S. Julien. Gilbert, archevêque de Tours, consacra le maître autel; Geoffroi, archevêque de Rouen, qui avoit été doyen de l'église du Mans, celui de S. Julien; Marbode ou Marbeuf, évêque de Rennes, celui de S. Pierre et S. Paul; Renaut de Martigné, de la maison de Mayenne, évêque d'Angers, celui du Crucifix; et Hildebert la chapelle de N.-D. du Chevet. Foulques, comte d'Anjou, fut présent à cette cérémonie, et fit des présens à l'église; il présenta sur l'autel de S. Julien, son fils Geoffroi, âgé de neuf à dix ans; et en mémoire de cette fête, il donna à l'évêque et aux chanoines indivisément, permission de tenir tous les ans une foire, et de percevoir les droits prévôteaux, et tous les profits provenans des amendes et coutumes, l'espace de trois jours consécutifs, depuis le samedi précédant le dimanche de *Quasimodo*, jusqu'au mardi suivant le jour de la Dédicace.

Hildebert donna à l'abbaye de S. Vincent, les paroisses de Contillé et de Marollette; il ouvrit le tombeau de S. Domnole, en 1124, et déposa son corps dans une châsse d'argent dorée; il affecta pour l'entretien de ses chanoines, les paroisses de la Dorée, de Jublains, de Neuville, de S. Jean d'Assé, de Nogent-le-Bernard, de Sargé et autres, qui sont du nombre de quarante cures du Chapitre. Il donna à l'abbaye de Vendôme, Ste Marie, S. Vincent, et S. Nicolas de la Chartre.

L'archevêché de Tours ayant vacqué en 1125, le pape Honoré II et le roi Louis le Gros en pourvurent Hildebert; il y mourut au mois de décembre 1132.

On a de lui un grand nombre de lettres très bien écrites, sur la Morale, la Discipline de l'église et sur l'Histoire, et plusieurs autres ouvrages, tant en vers qu'en prose, que le père Beaugendre, bénédictin, a donnés au public en 1708, *in-fol.* à l'exception de trois pièces, que Baluze publia en 1715, dans le septième volume de ses *Miscellanea*. Guillaume de Malmesburi, dans son livre des Evêques anglois, l'auteur de la Chronique de Tours, à l'an 1127, et Pierre de Blois, lettre 102, font l'éloge des ouvrages d'Hildebert, dont on conserve le *MS*. dans la bibliothèque de Cluni.

37. Gui, dit d'Estampes, occupa le siége épiscopal du Mans, depuis 1126 jusqu'à 1136. Il étoit né d'une famille noble d'Angleterre. On ne sait pas trop pourquoi on lui a donné le surnom d'Estampes. Il fut d'abord chanoine et archidiacre de Salzebourg; Hildebert le fit scolastique, et puis chantre de l'église du Mans. Gui ayant été élu évêque du Mans, après la translation d'Hildebert à la métropole de Tours, il fut consacré par ce métropolitain. Pendant la vacance de l'évêché, qui dura plus d'un an, Foulques, comte du Maine, s'empara de tous les biens qui en dépendoient, ce que Hildebert, archevêque de Tours, lui reprocha plusieurs fois; enfin le comte Foulques

restitua le tout, à la sollicitation de Herembourge son épouse.

Après la mort de l'archevêque de Tours, Hildebert, il y eut deux partis pour lui donner un successeur; l'un étoit pour un nommé Philippe, et l'autre pour Hugues; celui de Hugues l'emporta, et celui-ci fut consacré par notre évêque Gui d'Estampes et ses com-provinciaux.

Gui ordonna, du consentement des chanoines, que la fête de l'Assomption de la Ste Vierge seroit célébrée avec la même solennité que celle de S. Gervais d'été.

Gui mourut le 7 des ides de février 1136. Son corps fut inhumé dans le Chapitre de l'abbaye de S. Vincent. Il laissa, en mourant, 200 liv. mançois pour réparer la cathédrale, qui avoit été incendiée sous son épiscopat; il racheta les églises de S. Loup, de S. Georges-le-Gautier, de Grazai et de Chamfrémont, et les donna aux chanoines, à la charge d'assister tous les ans à son anniversaire; il leur donna ensuite quarante-trois marcs d'argent et 40 sols de rente, afin de prier Dieu pour lui.

38. Hugues de Saint-Calais, siégea au Mans depuis 1136 jusqu'à 1144. Il étoit de noble extraction; il fut archidiacre, puis doyen de l'Eglise du Mans; il fut élu par le clergé et le peuple. Il eut d'abord quelques démêlés avec le comte Geoffroi, qui le chassa honteusement de son diocèse, dont il fut absent pendant neuf mois, après lesquels Geoffroi le rétablit et l'honora.

Hugues fit transporter le corps de S. Julien, qui avoit demeuré trois ans au milieu des ruines que le feu avoit causées dans la cathédrale, en une des ailes de l'église. Hugues, archevêque de Tours, Ulger, évêque d'Angers, Hamelin et Donnel, évêques de Rennes et de Saint-Malo, assistèrent à cette cérémonie, dont on faisoit autrefois mémoire le 17 octobre.

Dans une famine qui dura deux ans, l'évêque, après avoir dépensé tout ce qu'il avoit, fit vendre tous les trésors des églises de son diocèse pour soulager les pauvres.

Le Cartulaire du pontifical, la Légende dorée, et le *M. S.* de Houdoïer rapportent que du temps de Hugues, il y avoit un phantôme, nommé Gobelin, qui habitoit la maison de Nicolas Garnier, prévôt de la ville et faisoit des hurlemens horribles, contrefaisoit toutes sortes de cris, prédisoit l'avenir, révéloit les crimes les plus cachés, etc. L'évêque se joignit à quelques personnes pieuses, pour conjurer ce spectre, ce qu'ils firent avec tant de succès, qu'on ne l'a pas revu depuis.

Voyez *à l'article Athenai, l'histoire de Damase, seigneur d'Aroise.*

Hugues donna à l'abbaye de la Coulture, la présentation de la cure d'Yvré-le-Polin; il ratifia le décret de la fondation de l'abbaye de Halais, faite par le seigneur de la Ferté et de Malétable, aujourd'hui Bonnestable; il dédia l'église et bénit

l'abbé de ce monastère, qui est aujourd'hui un prieuré, dépendant de la Pelice.

L'évêque Hugues donna aux prêtres et clers de la confrairie du Mans, desservie aujourd'hui dans la chapelle de S. Michel du Cloître, toutes les offrandes que l'on faisoit le jour de l'octave de S. Julien, qui faisoient une somme considérable dans ce temps-là ; il leur donna aussi permission de tenir le chœur ce jour-là, ordonner le service, et de prendre les clefs des troncs de l'église. Cette confrèrie avoit quelque temps auparavant été érigée pour assister les pauvres et les malades de la ville, et leur administrer les sacremens; comme le nombre des confrères augmenta, l'évêque et le Chapitre leur permirent de chanter la messe et le service dans l'église cathédrale, devant l'autel de S. Pierre.

39. Guillaume Passavant, fut évêque du Mans depuis 1145 jusqu'à 1187. Il étoit fils de Guillaume de Passavant et de Luce des Prez, qui étoient des plus puissans seigneurs de Xaintonge; il étoit grand archidiacre d'Angers, quand il fut nommé à l'évêché du Mans. Il est dit dans les Analectes de Dom Mabillon, qu'il étoit archidiacre de Reims quand il fut nommé évêque.

L'évêque Guillaume fut député par Henri II, roi d'Angleterre, comte du Maine, en 1177, à une assemblée qui se fit à Yvri, pour assister à l'accommodement de ce même Henri avec le roi Louis VII, dit le Jeune.

Guillaume ordonna qu'on chanteroit tous les jours, dans l'église cathédrale, l'office de la Sainte Vierge.

Guillaume de Cormes et sa femme donnèrent à notre évêque la troisième partie des dîmes, et les deux parts de toutes les prémices qu'ils avoient droit de prendre en l'église d'Aveines, avec le droit de patronage, dont il se défit en faveur des chanoines de son Eglise.

Guillaume de S. Marceau lui donna aussi la troisième partie des dîmes, avec le droit de toiturage qu'il possédoit en cette paroisse; l'évêque remit encore cette donation à ses chanoines ; il leur fit restituer le patronage des églises de Longne, de Preuillé-le-Gaudin (dit aujourd'hui le Chéti), de Nogent-le-Bernard, Charné et du Horps, qui avoit été usurpé par des séculiers; il leur donna pareillement le droit de présentation, et de patronage qu'il avoit en celles du Breil, de Grées, de Coulens et de Saint-Mars-d'Ouillé, et l'alternatif de celui qu'il avoit acquis en l'église de la Trinité de Laval : il leur remit le patronage de Tannie, qui appartient aujourd'hui à l'abbaye de Coulture, à laquelle il donna les églises de Prez-en-Pail, de Neufvi et de Pontvalain, sauf l'obéissance qu'ils doivent à la cathédrale; il fonda trois anniversaires dans l'église du Mans ; l'un pour ses père et mère ; l'autre, pour Renault, archevèque de Reims, son oncle, et le troisième pour lui ; il fit plusieurs

dons précieux à son église cathédrale, dont il renouvella la dédicace le lendemain de l'octave de Pâques 1158, assisté de deux archevêques et de douze évêques; savoir, de Samson des Prez, archevêque de Reims; Josse ou Josselin, archevêque de Tours; Robert, évêque de Chartres; Philippe, de Bayeux; Rotrou, d'Evreux; Arnoul, de Lisieux; Hubert, d'Avranche; Richard, de Coutance; Mathieu, d'Angers; Bernard, de Nantes; Rouault, de Vannes; Guillaume, de Lantreguier; Etienne, de Rennes; et Jean de la Grille, de Saint-Malo.

L'évêque Guillaume donna aux moines de Marmoutier, 200 liv. tournois, pour bâtir dans le faux bourg de la Bretonnière, aujourd'hui de S. Jean de la Cheverie, un oratoire en l'honneur de S. Martin, et quelques maisons où se retirer, quand ils viendroient au Mans pour gérer leurs affaires.

Les Registres de la vie de notre évêque, portent qu'il avoit un anneau, qu'on appeloit gailire, venu, disoit-on, d'un roi d'Aquitaine, dont l'attouchement guérissoit de plusieurs maladies.

Guillaume de Passavant mourut saintement, comme il avoit vécu, dans son château d'Yvré, le 27 janvier 1187; son corps fut inhumé dans l'église de l'abbaye de S. Vincent, devant l'autel des saints Vincent et Laurent.

Après la mort de Guillaume, l'évêché fut vaquant pendant six mois.

40. Renauld, occupa le siége épiscopal du Mans depuis 1186 jusqu'à 1190. Il fut d'abord chanoine, puis archidiacre de l'Eglise du Mans.

Pendant le pontificat de Renauld, Philippe-Auguste, roi de France, et Henri II, roi d'Angleterre, furent toujours en guerre, ce qui causa de grandes calamités dans le Maine. Renault mourut le 2 d'août 1190. Il avoit donné à son église une belle châsse d'ivoire, pour renfermer les reliques des saints Gervais et Prothais; il légua aussi trente sols mançais de rente aux chanoines de son Eglise, pour célébrer un service à son intention.

Après la mort de Renauld, l'évêché vacqua pendant 4 mois et quelques jours.

41. Hamelin, siégea au Mans depuis 1190 jusqu'à 1214. Il fut sacré à Rome par le pape Célestin III. Sitôt qu'il eut pris possession de son évêché, il donna pouvoir au Chapitre de son Eglise d'exercer la juridiction canonique (l'excommunication), suivant la forme que l'exerçoit l'Eglise de Chartres, sur tous ceux qui faisoient injure à ses membres, à ses terres et à ses vassaux. Ce privilège fut approuvé par Octavien, légat du pape; et depuis confirmé par les papes Innocent III, Alexandre IV, Jean XXII, et Boniface VIII, et par Barthélémi, archevêque de Tours, qui accorda à l'Eglise du Mans le droit

de préséance sur toutes ses suffragantes; ce droit fut aussi confirmé par les papes ci-dessus nommés.

Hamelin fit faire un concordat dans le Chapitre de son Eglise, par lequel il fut convenu que le gros des prébendes vacantes par mort, résignation ou autrement, viendroit la première année au profit de l'Eglise, à la réserve des droits qui étoient dûs au dernier titulaire. Ce concordat fut fait en 1209.

L'évêque Hamelin reçut, vers l'an 1209, les religieux que S. François envoya au Mans, sous la conduite du père Eleu; il les nourrit chez lui, jusqu'à ce que leur nombre étant fort augmenté, la reine Bérengère leur donna une place auprès de l'évêché, où, en 1215 ils commencèrent à bâtir un couvent, au moyen d'une somme que cette princesse leur donna. Les guerres entre Philippe-Auguste et Jean-sans-Terre, furent cause que leurs bâtimens furent interrompus; ils essuyèrent aussi des oppositions de la part de quelques ecclésiastiques : ces difficultés ne furent levées qu'en 1227, alors ils continuèrent leurs bâtimens, sous le pontificat de l'évêque Maurice. *Courvaisier, p. 484.*

Notre évêque prévoyant les guerres qui arriveroient dans la province après la mort de Richard, roi d'Angleterre, fit transporter le corps de S. Julien dans un lieu secret (Courvaisier dit à Châteaudun) où il demeura pendant près de deux ans, après lesquels, la tranquillité étant rétablie, il le fit rapporter dans son église avec une pompe solennelle, qui fut accompagnée de plusieurs miracles.

En 1196, on divisa les biens du Chapitre entre tous les chanoines; le pape Célestin III, autorisa cette partition par une bulle.

Sous le pontificat de Hamelin, le Chapitre, de l'avis de G. archevêque de Tours, et du consentement de l'évêque, permit aux prêtres, de *Choro*, qui ne sont point chanoines, de se placer dans les stalles qu'on leur marqua, sans que cette permission préjudiciât aux chanoines, ni à ceux qui ont coutume d'être reçus dans le chœur, comme les chanoines de S. Pierre, les religieux de S. Vincent, etc., auxquels les prêtres du chœur, non chanoines, céderont leur stalles.

Cette permission fut accordée pour l'honneur qui est dû au sacerdoce. *Cartul. capit. fol. 67. Cenomania.*

En 1205, le Chapitre de l'Eglise de Paderborne envoya des lettres de renouvellement de confraternité à celui de l'Eglise du Mans. *Cartul. capit. fol. 61.*

En 1208, Jean de la Chapelle, chanoine, diacre de l'Eglise du Mans, fonda la prébende serve, à laquelle il légua des fonds qui furent réunis à une prébende. L'évêque Hamelin et le Chapitre, approuvèrent cette fondation, par laquelle il est porté que cette prébende sera présentée à un prêtre, ou du moins à un diacre, qui sera promu dans l'an à l'ordre de prêtrise, que celui qui en sera pourvu sera tenu de desservir continuelle-

ment dans l'église, et suppléer, au défaut du divin service.
Hamelin se voyant accablé de vieillesse, quitta son évêché en 1214, et mourut en 1218, âgé de près de cent ans.

42. Nicolas, fut évêque du Mans depuis 1214 jusqu'à 1216. Il étoit doyen du Chapitre quand il fut élu évêque. Il donna au Chapitre de son Eglise, la paroisse de S. Denis de Gastines, et 200 liv. mançais, pour l'entretien du service ; il donna aussi à l'abbaye de S. Vincent six sols de rente pour la pitance du couvent, à la charge de célébrer tous les ans une messe à son intention et de Guillaume de Marcé, chanoine. Il mourut le 26 février 1216.

43. Maurice, siégea au Mans depuis 1216 jusqu'à 1231. Il fit plusieurs ordonnances pour établir le bon ordre dans son église et dans son diocèse. Il ordonna, avec l'approbation du cardinal S. Ange, légat du pape, du consentement du doyen et du Chapitre, qu'aucun chanoine, qui ne seroit pas dans les ordres sacrés, ne prendroit place dans les hautes stalles du chœur, et que quand un Chanoine auroit atteint l'âge de vingt ans, il auroit voix au Chapitre, quoiqu'il ne fût pas dans l'ordre sacré. Cette ordonnance est de 1225. Il ordonna aussi que, pour maintenir le bon ordre dans son diocèse, on tiendroit le synode deux fois l'année ; savoir, à la Toussaint et à la Pentecôte : il changea les dignités d'archiprêtres en celles d'archidiacres ; il divisa la province en six archidiaconés, sans comprendre les quarante cures du Chapitre, et celles de la ville, fauxbourgs et quinte, qui sont sujettes à la visite du doyen de la cathédrale. Voyez *les archidiaconés, p....*
Notre évêque ordonna aussi que les visites des paroisses se feroient par les archidiacres en personne, et qu'on ne meneroit pas plus de six chevaux, y compris celui du doyen rural. Ces dernières ordonnances furent faites en 1229 ou 1230.
L'évêque Maurice fut transféré de l'évêché du Mans à l'archevêché de Rouen, en 1231. *Gallia Christ.* Il mourut en 1234. Claude Robert dit qu'il fit des miracles après sa mort.

44. Geoffroi de Laval, occupa la chaire épiscopale du Mans depuis 1231 jusqu'à 1234. Il étoit fils de Gui V, baron de Laval, et de Emme fille de Geoffroi, comte d'Anjou, du Maine et de Touraine ; il fut d'abord chanoine, puis doyen, et enfin évêque de l'Eglise du Mans. Quand il fut évêque, il termina à l'amiable un procès entre les chanoines de son église, et Lisiard, seigneur de Poillé, au sujet de la féodalité d'une métairie dépendante d'Asnière : cette constatation devoit se décider par un duel. Il consacra l'église de l'abbaye de l'Epau, en l'honneur de la Ste Vierge et de saint Jean-Baptiste. Geoffroi mourut saintement, comme il avoit vécu, le 9 d'août, et fut inhumé, suivant son intention, dans l'église des Frères

mineurs, dont il était le bienfaiteur. Il ne reste aucun vestige de son tombeau.

45. GEOFFROI DE LOUDON, siégea au Mans depuis 1234 jusqu'à 1255. Il étoit fils de Geoffroi, seigneur de Loudon (peut-être en Poitou), et de Trèves en Anjou, et de Béatrix; il avoit un frère aîné nommé Foulques, lequel étant mort, il hérita de la baronnie de Trèves. Selon toutes les apparences, Geoffroi ne tenoit pas son nom de la terre de Loudon, située dans la paroisse de Parigné l'Évêque : notre Geoffroi, qui étoit angevin, portoit dans ses armes, de gueule à la bande d'or; la maison de Loudon, originaire du Maine, portoit en ses armes avant son alliance avec celle de Morin, d'argent, à six rosettes de gueule, 3, 2, 1 ; elle prit depuis les armes des Morins, qui sont d'or, à trois faces de sinople.

Geoffroi fut élevé auprès de l'évêque Maurice, qui le fit chanoine, puis chantre de son Eglise.

Cet évêque eut au commencement de son pontificat, une querelle, pour la défense des droits de son église, avec Juhel de Mattefelon, archevêque de Tours, qui l'i terdit de ses fonctions; Geoffroi alla à Rome trouver le pape Grégoire IX, qui le reçut honorablement. Ce souverain pontife adressa une commission aux doyens de Bourges et de Chartres, et à l'archidiacre d'Arles, pour informer sur les lieux de l'état de l'affaire entre ces deux prélats. Après l'information faite, Geoffroi retourna vers le pape, qui étoit à Préouse; il plaida lui-même sa cause, et fut renvoyé absous. Le pape l'honora du titre et de la puissance de légat dans toute la France. Ce fut en cette qualité qu'il assista au concile général de Lyon, convoqué en 1245, par le pape Innocent IV. Il assista aussi à un synode provincial tenu à Laval, en 1241, sous les auspices de l'archevêque de Tours.

L'évêque Geoffroi est un des principaux fondateurs de la Chartreuse du Parc d'Orques. Voyez *l'article S. Denis d'Orques.*

En 1234, l'évêque Geoffroi sépara le paroisse de la Coulture en deux, parce que l'église ne pouvoit contenir tous les habitans. Ces deux paroisses sont la Coulture et S. Nicolas.

En 1254, Geoffroi de Loudon, accompagné de l'archevêque de Tours, des évêques d'Angers, d'Avranche, de Rennes et de plusieurs seigneurs, transporta le corps de S. Julien, du vieux bâtiment dans le nouveau chœur, qui venoit d'être achevé. Plusieurs miracles furent opérés dans cette cérémonie.

Il décora le nouveau chœur de l'église de vitraux émaillés de diverses couleurs, où l'on voit ses armes; il donna plusieurs livres rares à la collégiale de Sillé, et sa bibliothèque aux chartreux du Parc d'Orques; il légua à son église un hôtel situé à la montagne Ste Geneviève à Paris.

Geoffroi eut quelques démêlés avec Charles, comte d'Anjou

et du Maine ; et comme il n'étoit pas en état de lui résister, il prit le parti de se mettre sous la protection du pape Alexandre IV, qui résidoit pour lors à Agnana, où il se rendit; mais quelques jours après son arrivée, il fut saisi d'une fièvre maligne, dont il mourut le 3 août 1255. Son corps fut inhumé chez les Frères mineurs, d'où il fut ensuite transporté en France, et inhumé suivant ses dernières volontés, dans l'église des Chartreux du Parc, au côté gauche ; il y est honoré comme un bienheureux.

En 1235, il y eut dans la province du Maine une grande famine, quelques chanoines de l'Église du Mans prétendirent qu'il falloit vendre l'or et l'argent du frontal et de la châsse de S. Julien, pour du prix en soulager les pauvres; pour obvier à cette aliénation, l'évêque Geoffroi donna 150 liv. tournois, et le Chapitre de son église 600 liv. Ces sommes furent employées au soulagement des pauvres, et on convint qu'à l'avenir on n'aliéneroit point l'or et l'argent de ce frontal et de cette châsse.

46. Guillaume Roland, fut évêque du Mans depuis 1255 jusqu'à 1258. Il étoit fils d'Hector Roland, avocat fiscal du comté du Maine; il fut d'abord chanoine, et chantre de l'église du Mans. Il prêta serment de fidélité au roi S. Louis, et s'opposa vigoureusement aux injustes prétentions de Charles, comte du Maine, frère du roi; il alla pour ce sujet à Rome, où il fut bien reçu du pape Alexandre IV, qui le prit sous sa protection.

L'évêque Guillaume donna aux chanoines de son Église les dîmes de Sargé, et aux religieux de la Chartreuse du Parc celles qu'il possédoit dans la paroisse de Rouessé, et la métairie de l'Estringaudière; il légua 300 liv. à son église, pour la fondation de son anniversaire ; il donna aussi au trésor de S. Julien trente-six anneaux d'or, qui ornent le chef de ce saint.

Guillaume s'en revenant de Rome, mourut à Gênes, le 4 d'août 1258. Son corps fut apporté au Maine, et inhumé, suivant sa dernière volonté, dans l'église de l'abbaye de Champagne, où l'on voit son épitaphe.

47. Geoffroi Frelon, occupa le siége épiscopal du Mans, depuis 1258 jusqu'à 1269. On croit qu'il étoit manceau, né entre Montoire et les Roches-l'Evêque.

Guillaume Roland ayant uni au temporel de l'évêché la dîme de S. Viventien, aujourd'hui S. Vincent de Prez, que Geoffroi de Loudon avoit assignée pour son anniversaire, destination qui n'étoit point employée dans son testament ; Geoffroi Freslon ayant été informé de l'intention de Geoffroi de Loudon, la remit au Chapitre, à la charge que les évêques qui assisteroient à la messe de cet anniversaire, toucheroient la même rétribution qu'un chanoine qui auroit assisté à tout le service ; Geoffroi Freslon autorisa aussi l'assignat d'une dîme de blé et de

vin, sur la paroisse de Coultures, fait par les exécuteurs testamentaires de Guillaume Rolland, pour la fondation de son anniversaire; il laissa au Chapitre toute la dîme de S. Georges du Rosai, et effecta à l'évêché celle de la paroisse de Lunai, des droits qui lui appartenoient en celles de Cures, de Dolon, de Connerré, etc., et la collation de la sous-chanterie.

Geoffroi Freslon fit des statuts pour les chanoines de la collégiale de Sillé; il donna à son église plusieurs ornemens et vases précieux, deux saphirs et une amétiste, qui ont été attachés au frontal de S. Julien; il fonda son anniversaire, et mourut au Mans d'une dissentérie, au mois de mars 1269. Il portoit dans ses armes : d'argent au chevron d'azur accompagné de trois freslons de sable.

48. Geoffroi d'Assé, siégea au Mans depuis 1269 ou 1270, jusqu'à 1277 ou 1279. Il descendoit d'une des plus anciennes noblesses de notre province. Voyez *sa généalogie, à l'article Auvers-sous-Maufaucon.*

Les cartulaires de l'évêché et du chapitre lui donnent de grandes louanges.

Geoffroi régla un procès qui duroit depuis 50 ou 60 ans, entre le Chapitre de l'église cathédrale et les religieuses de l'abbaye du Pré, sur l'usage, pernage et autres droits, que les chanoines prétendirent avoir dans le bois de Pannecière : il donna au Chapitre les dîmes qu'il possédoit en la paroisse de S. Léonard, et celles qu'il avoit droit de percevoir sur toutes les terres nouvellement mises en valeur au-delà de la rivière de Sarte; il lui laissa quelqu'argent pour acheter celles de la paroisse de Lombron; il lui abandonna quelques rentes à prendre sur la métairie de Maumusson, pour augmenter la cérémonie de la translation de S. Julien; il en assigna une autre pour fonder la fête de S. Martial; il augmenta le revenu du sous-chantre, et fonda plusieurs anniversaires pour lui, ses père et mère, Geoffroi de Segrie son neveu, Herbert des Champs, Louis de Beaumont et Jean de Bouesne, ses parens et amis; il affecta pour la célébration de ces anniversaires, la terre de la Roche, située au Mont-Bisot, et une maison bâtie près les murs de la ville; il laissa de l'argent pour faire exhausser une des croisées de son église; il donna plusieurs ornemens à la sacristie, auxquels il fit appliquer l'écusson de ses armes, qui sont : emmaché d'argent et de sable de quatre pièces.

Geoffroi d'Assé mourut en 1277 ou 1279.

49. Jean de Tanlai ou de Chanlai, fut évêque du Mans depuis 1279 jusqu'à 1291. Dom Denis Briant se trompe, en prolongeant l'épiscopat de Tamlai jusqu'à 1295; car en 1291, le Chapitre demanda au roi la permission d'élire, *per obitum Joannis Episcopi.* Cette correction est de M. Belin, chanoine, archidiacre de Monfort.

On ne sait si Jean de Tanlai ètoit de la maison de Tanlai en Vendomois, qui portoit en ses armes, d'argent au lion de sable ; ou s'il n'ètoit pas fils de Jean de Courtenai, seigneur de Tanlai, qui avait pour armes l'écusson ècartelé de France et de Courtenai ; Courtenai portoit ; d'or, à trois tourteaux de gueule.

Jean de Tanlai eut, dès le commencement de son pontificat, de grands diffèrends avec Amauri de Juillé, et un grand nombre de seigneurs de son diocèse, entr'autres Jean de Mondamer, seigneur de Sept-Forges, Jordan de Beaupreaux, seigneur de Fougerolles, Guillaume des Ecotais, Thomas de Vaires (1), Richard de Cormes, Foulques Bouesné, Aimeric de Partenai, Robert le Gantier, Albèric de Bondinant ou Beaudinant, Hugues de S. Célerin, Eudes de Loudon, Rodolfe Grantsé, Fortin de Joïac, Pierre de Hanappier, seigneur de la Cotignerais, Tancrède le Gantier, seigneur des deux Hermites, etc. Tous ces seigneurs levèrent des troupes, pillèrent les terres de l'évêque, dètruisant le château de Ceaulcé, assiégèrent les maisons d'Yvré et de Touvoye et enfin obligèrent le prélat à ne point sortir de la ville sans une escorte de 40 ou 50 hommes armés. On ne sait quelle fut l'issue de cette querelle.

Jean de Tanlai eut aussi plusieurs procès avec ses chanoines, qui députèrent, dans toutes les affaires qu'ils eurent à dèmêler avec lui, Guillaume de Poillé, chanoine, archidiacre de Sablé, homme d'un mérite distingué.

Du temps de Jean de Tanlai, fleurissoit Gervais Giancolet de Clinchamp, manceau, que le pape Martin II, fit cardinal, et qui fut envoyé légat vers Philippe le Hardi par le pape Martin IV, pour demander du secours contre Pierre d'Arragon, qui avoit envahi la Sicile. Ce cardinal avoit été grand archidiacre de l'église du Mans.

Jean de Tanlai mourut, suivant la remarque de M. l'abbé Belin, en 1291.

50. Pierre le Royer, siégea dans la chaire épiscopale du Mans depuis 1291 jusqu'au mois de mars 1298, c'est-à-dire, 1299. Selon le *Cenomania*, depuis 1295 jusqu'à 1296.

Il ètoit manceau, nè à Tròo; il fut d'abord chanoine de l'ègilse du Mans; ensuite il fut archidiacre du Château-du-Loir. Quinze jours après la mort de Jean de Tanlai, le Chapitre assemblé, où se trouvèrent Robert de Clinchamps, doyen, Guillaume de la Chapelle, archidiacre de Passais, Tancrède d'Armanville, Scolastique, Hugues de S. Aignan, archidiacre de Montfort, Jean de Meaux, sous-chantre, Geoffroi le Bourguignon, Guillaume Riboulé, Pierre d'Ardenai, Thomas de Vères, Henri de Thévalles, Jean le Maréchal, Odet de Loudon, etc., tous chanoines, élut Pierre le Royer pour évêque; le roi

1. Ne faut-il pas lire de Vairie?

agrèa cette élection, laquelle fut aussi approuvée par le Saint Siège.

En 1274, Pierre le Royer n'étant encore que chanoine, retira d'un habitant de Malicorne, une dixme de bled et de vin, avec le triturage et pailles qu'il avoit droit de percevoir dans la paroisse de Lavenai, et l'affecta pour la fondation de son anniversaire.

Pierre le Royer mourut en la paroisse de Ste Cécile, en faisant les visites de son diocèse, en 1299; son corps fut apporté au Mans, et inhumé dans l'église cathédrale. Selon le *Cenomania*, il mourut en 1296.

51. Denis Benaiton, dit dans les archives du chapitre *Dionisius Benedicti*, fut évêque du Mans depuis 1296 jusqu'à 1299. Selon le *Cenomania*, il étoit de Falaise en Normandie; le pape Boniface VIII le créa évêque du Mans; il étoit auparavant chanoine et doyen de l'Église de Paris. Sous son pontificat, il y avoit de grands séditieux dans le diocèse, qui persécutoient les ecclésiastiques; mais il trouva le secret de les apaiser.

Denis Benaiton fut en contestation avec l'évêque d'Angers, au sujet des bornes des deux diocèses; l'évêque d'Angers vouloit étendre sa jurisdiction sur les paroisses de Sablé et de Malicorne, et sur toutes les terres dépendantes de la seigneurie de Peschereul : quelques-uns ont prétendu que ces deux évêques mirent des troupes sur pied pour défendre leurs droits. Cette affaire fut mise en arbitrage; l'archevêque de Tours et son archidiacre, l'évêque de Nantes, le sire d'Antenaise et le châtelain de Champagne qui étoient commissaires, jugèrent en faveur de notre évêque.

Denis Benaiton assista à une assemblée tenue en 1296, au château du Louvre, en présence du roi et des grands du royaume.

Notre évêque augmenta le château d'Yvré, et fit rebâtir deux moulins sur la rivière d'Huisne, lesquels avoient été démolis dans le temps des troubles.

Denis Benaiton mourut le trois de mars 1299.

52. Robert de Clinchamps, siégea au Mans depuis 1299 jusqu'à 1309. Il fut d'abord chantre, puis doyen de l'église du Mans, ensuite élu évêque de la même église par le clergé et le peuple, selon le *Cenomania*.

Pendant que Robert de Clinchamps fut doyen, il survint une grande famine qui dura trois ans; ce pieux doyen, après avoir distribué aux pauvres tout son bled et son argent, vendit sa vaisselle et ses chevaux pour acheter du bled, qu'il fit distribuer aux misérables.

Robert de Clinchamps eùt procès avec le prévòt et le Chapitre de S. Martin de Tours, pour le patronage de l'église de

Mayet ; la fin de ce différend fut qu'ils présenteroient alternativement cette cure.

En 1303, l'évêque Robert autorisa l'augmentation de 40 liv. de rente faite au prieuré de N. D. de la Perrigne par Guillaume des Usages, à la charge qu'il seroit changé en abbaye et porteroit le titre de S. Louis des Usages. L'évêque fit cette autorisation, à condition que lui et ses successeurs seroient reconnus fondateurs de cette abbaye.

Robert de Clinchamps répara le château de Touvoie, releva les bâtimens de Ceaulcé et de Parigné-l'Evêque, donna 20 liv. de rente au chapitre pour son anniversaire, et mourut le 9 de septembre 1309. Son corps fut inhumé dans le chœur de la cathédrale, dans la muraille à main droite, en montant au grand autel. Il portoit dans ses armes, d'argent à la bande vivrée de gueule accompagnée de six merlettes de même. Voyez *la généalogie de Clinchamps, à l'article S. Marceau*. Après la mort de Robert, le siège vacqua jusqu'à 1312.

53. Pierre Gougeul (que Courvaisier nomme de Longueil) siègea au Mans depuis 1312 jusqu'à 1326.

En 1313, Pierre Gougeul fit, avec le doyen et les chanoines de son Église, la partition des quarante cures qui doivent être sujettes immédiatement à la jurisdiction du Chapitre ; par cette transaction l'évêque se réserve en première instance la connoissance des matières de mariage et d'hérésie, et l'appel en sa cour pour toutes les autres matières.

Notre évêque donna à la collégiale de Trôo les chapelles de Notre-Dame et de sainte Catherine, fondées dans l'hôpital et dans l'église de S. Martin de Trôo ; il lui donna aussi tous les droits qui lui appartenoient sur l'église de S. Quentin ; il paroit par cet acte de donation, que le curé de S. Quentin doit fournir tous les ans, la vigile de l'Assomption de la Sainte Vierge, au Chevecier et Chapitre de Trôo, une chartée de joncs et de roseaux, et une poche pleine de grenouilles.

Environ l'an 1315, Geoffroi de la Haye, archevêque de Tours, assembla un concile provincial à Saumur, auquel notre évêque assista.

A peu-près dans le même temps, le roi Louis X leva des décimes dans le diocèse du Mans, sur les biens ecclésiastiques, pour la conquête de la Terre-Sainte et pour subvenir aux nécessités de l'état.

On ne sait si Pierre mourut Gougeul ou s'il fit démission de son évêché au commencement de l'année 1325.

54. Gui de Laval, fils de Gui VIII de Laval et de Jeanne de Beaumont, fut évêque du Mans depuis l'an 1326 jusqu'à 1338. Il fut d'abord doyen de l'Église du Mans, ensuite évêque de Kimper, d'où il fut transféré au Mans.

Gui de Laval confirma en 1329 les statuts de la confrérie.

fondée en l'honneur de Notre-Dame et de S. Julien dans la chapelle de Pruillé.

En 1330, Gui de Laval obtint du pape Jean XXII la réunion à la mense de son évêché des paroisses de Ségrie, de l'Archamp et de S. Pierre-des-Landes, à condition qu'on laisseroit une portion congrue pour l'entretien des vicaires qui résideroient dans ces paroisses.

Gui de Laval mourut le sept des ides d'avril 1378. Voyez *la généalogie de la Maison de Laval à l'article Laval.*

55. Geoffroi de la Chapelle, occupa le siége épiscopal du Mans depuis 1338 jusqu'à 1347. Il étoit né de parens peu aisés dans la paroisse de la Chapelle S. Aubin, près le Mans; il avoit de grands talens qui l'élevèrent au faîte de la grandeur. Il se distingua d'abord dans la profession d'avocat; l'évêque Gui de Laval le fit chanoine de son Eglise et son official. Après la mort de ce prélat, le clergé et le peuple l'élurent d'une commune voix pour lui succéder dans l'épiscopat.

Geoffroi de la Chapelle est le dernier évêque du Mans qui a été élu par les suffrages du clergé et du peuple. Ce prélat exerça toujours une charité consommée envers les pauvres.

Geoffroi acheta de Guillaume de Bures, seigneur du Plessis, et donna à son église le fief de la Courfesson, situé en la paroisse de Placé, et celui de la Villette en celle de Flée, avec tous les droits qui y sont attachés; il acquit aussi pour la même église une rente à prendre sur le fief des Fontaines, en la paroisse de Rouessé; il chargea Jean de Beaugé et Guillaume de Pannon, ses exécuteurs testamentaires, de donner au Chapitre six vingt francs d'or et cinquante florins de Florence pour rebâtir les moulins du Pont Mégret, il laissa 300 liv. tournois pour la fondation de son anniversaire. Il mourut d'une rétention d'urine à la fin de juillet 1347.

Geoffroi de la Chapelle fut inhumé vis-à-vis le grand autel de la cathédrale, du côté de l'évangile, où étoit ci-devant l'autel de la chapelle S. Fiacre, fondée par le cardinal de la Forêt, son neveu; au sujet duquel voyez *l'article la Suze.*

56. Jean de Craon, fut évêque du Mans depuis 1348 jusqu'à 1355, qu'il fut transféré à l'archevêché de Rheims. Il étoit fils de Amauri de Craon, seigneur de Sablé, etc., et de Béatrix de Rouci, dame de la Suze, sa seconde femme. Avant que d'être promu à l'épiscopat, il étoit trésorier de l'Eglise de Tours et chanoine de celle de Paris.

Jean de Craon transféra dans l'église de S. Michel du Cloître, qui étoit une église paroissiale, les prêtres de la confrérie de S. Julien, parce qu'ils troubloient l'office du chœur par leur chant.

Jean de Craon portoit dans ses armes : lozangé d'or et de gueule, écartelé de flandre, qui est d'or au lion de sable.

57. Michel de Breiche, siégea au Mans depuis 1355 jusqu'à 1363 ou 1366.

Pendant le pontificat de Michel Breiche, le corps du cardinal de la Forêt fut apporté, suivant ses dernières intentions, de Villeneuve près Avignon, au Mans, et fut inhumé auprès de Geoffroi de la Chapelle, son oncle, devant l'autel de la chapelle de S. Fiacre, qu'il avoit fondée.

Michel de Breiche étant aumônier du roi en 1351, 52 et 53, fit bâtir l'église de l'hôpital des Quinze-Vingts de Paris, qui, depuis ce temps-là, a été sous la jurisdiction du grand aumônier de France.

En 1354, Michel de Breiche accorda aux religieux de S. Vincent la permission d'élire leur abbé.

Suivant le martyrologe de l'église du Mans, Michel de Breiche mourut le 4 de juin. Il fonda son anniversaire dans la cathédrale.

58. Gonthier de Baignaux, que quelques-uns appellent de la Balière, occupa le siége épiscopal du Mans depuis 1363 ou 1366 jusqu'à 1385, qu'il fut transféré à l'archevêché de Sens, où il mourut en 1386.

Gonthier avoit obtenu ses bulles pour l'évêché du Mans, du pape Urbain VI ou V qui résidoit à Rome : le pape Clément VII ou VI, concurrent d'Urbain, qui résidoit à Avignon, et qui étoit reconnu par la France, fut très fâché contre Gonthier de ce qu'il avoit demandé ses bulles à son adversaire ; et pour s'en venger, il exempta le doyen et le Chapitre de l'Eglise du Mans, avec les dignités, chanoines, chapelains, choristes, vicaires et autres clercs, tant prébendés que non prébendés, et tous leurs officiers, domestiques et serviteurs, de la puissance, visite et justice ordinaire de tous patriarches, archevéques, évêques, et spécialement de Gonthier et de ses successeurs; il leur donna encore plusieurs autres privilèges et immunités.

L'évêque Gonthier contesta la validité de la bulle de Clément; mais pour avoir la paix, il fit une transaction avec son Chapitre, par laquelle ils remirent la décision de tous leurs différends au jugement des arbitres qu'ils choisirent. Par le même acte, le Chapitre remit une partie des festins que l'évêque étoit obligé de donner, toutes les fois qu'il célébroit la messe pontificalement, aux prêtres et chanoines qui l'assistoient en cette cérémonie, et le quitta pour trois deniers qu'il s'obligea de donner aux fêtes de Pâque, de Noël et de la S. Gervais d'été ; en faveur de cette remise, Gonthier convertit 200 livres de cire blanche que le Chapitre étoit tenu de lui faire tous les ans en une modique somme, le tout sans préjudicier à ses successeurs. Cet accord est daté du 22 septembre 1368, et signé de Gui de Mattefelon, archidiacre de Sablé, de Pierre de Forges, archidiacre du Château-du-Loir, de Jean de

Beaugé, Jacques Tragin, Lucas de Baignaux et d'autres chanoines.

Gonthier obtint des lettres-patentes du roi Charles V, datées du trois mars 1372, pour lesquelles lui, ses successeurs, le doyen, le Chapitre avec tous leurs officiers, présens et à venir, et tous ceux qu'ils voudroient avouer, seroient seulement tenus de plaider en toutes leurs causes en première instance en la cour du parlement sans cependant y comprendre leurs sujets et vassaux qui devoient répondre, en cas de souveraineté, devant le bailli des exemptions et ressorts d'Anjou, Touraine et le Maine.

Gonthier fonda le salut qui se chante tous les jours à l'issue de Laudes devant la chapelle de Notre-Dame du Chevet; il fonda un anniversaire dans l'église du Mans.

Gonthier portoit dans ses armes: d'or à quatre orles de sable.

59. Pierre de Savoisi, fut évêque du Mans depuis 1385 jusqu'à 1397, ou au commencement de 1398 qu'il fut transféré à l'évêché de Beauvais; il étoit allié à la maison de Melun; il obtint du pape Clément VII quelques modifications aux privilèges que ce pape avoit accordés au Chapitre, dont il est parlé à l'article précédent.

En 1393, le Chapitre de la cathédrale assemblé délibéra de faire porter le Saint-Sacrement (contre l'usage ordinaire) le jour de la Fête-Dieu, en l'église abbatiale du Pré; les officiers de Marie de Blois, comtesse douairière du Maine, firent fermer les portes du Pont Isouard et du Pont Perrein. Le doyen, accompagné des chanoines et des chantres de l'église, donna le signal à l'archidiacre de Sablé et au scolastique qui portoient la custode, et tous d'un commun consentement retournèrent par la grande rue dans l'église cathédrale; le seigneur évêque entra dans l'église de S. Benoît, y prit le Saint-Sacrement qui étoit exposé au grand autel, et le fit porter par ses aumôniers jusqu'au cimetière du grand hôpital de Coeffort; au retour de la procession, le doyen et les chanoines empêchèrent qu'on sonnât les cloches, comme on avoit accoutumé de faire.

Cette affaire fut portée au parlement, qui donna son arrêt en faveur de l'évêque, le 27 mars 1394, et condamna le doyen et le Chapitre en une amende de 200 l. dont la moitié serait employée pour acheter une custode d'argent doré qui serviroit tous les ans à la procession de la Fête-Dieu, et qui seroit gardée dans un tabernacle, dont l'évêque auroit une clef et le Chapitre une autre; l'autre moitié de cette amende fut employée aux nécessités de la Cour. Le Chapitre fut condamné aux dépens du procès.

En 1394, Pierre de Savoisi partagea une prébende en deux, et en fit deux bénéfices séparés, dont il laissa la présentation au Chapitre, se réservant et à ses successeurs le droit de collation, à la charge que les prêtres qui les possèderoient seroient

tenus à une résidence rigoureuse, et qu'ils n'assisteroient ni n'auroient point de voix délibérative aux assemblées du Chapitre.

Pierre de Savoisi portoit dans ses armes trois chevrons de gueules en champ d'argent, à la brodure engrêlée de gueules; il mourut vers 1397 ou 1398, et fut inhumé dans sa cathédrale.

60. Adam Chastelain, occupa le siége épiscopal du Mans depuis 1398 jusqu'à 1436 ou 39. On ne sait si cet évêque étoit de la famille des Châtelains, qui portoient dans leurs armes: d'azur au château d'argent, couvert et girouetté de trois girouettes de même.

L'évêque Adam eut plusieurs procès à soutenir; le duc d'Alençon lui contesta la présentation de la cure de la Sauvagère; mais il fut débouté aux assises de Falaise le 6 janvier 1399; il obtint une sentence à Tours contre l'abbé de Marmoutier pour la cure d'Huilié et pour le droit de visite.

En 1404 Adam unit à la confrérie de S. Julien la chapelle de S. Michel, et lui en laissa la possession entière.

Le 5 février de l'année 1408, Adam Châtelain unit, du consentement du doyen et du Chapitre, une prébende de l'église à la place du sous-chantre; cette union fut confirmée en 1414 par Jean, abbé de S. Vincent, en vertu d'un rescrit du pape Jean XXIII.

En 1420, l'évêque Adam et le Chapitre, le doyen étant absent, réunirent une prébende à l'office de théologal de leur église; il fut statué que cet office seroit conféré à un docteur en théologie ou à un bachelier formé, et cependant, au cas qu'il ne s'en trouvât pas, à un habile théologien, qui seroit tenu de lire et expliquer l'Ecriture dans l'église, au moins une fois dans chaque quinzaine.

Le 20 décembre 1408, les abbés de S. Vincent, de l'ordre de S. Benoît, de Vaas, de l'ordre de S. Augustin, d'Evron et de la Pelice, de l'ordre de S. Benoît, comparurent personnellement devant l'évêque, et ceux de Lonlai, de S. Calais, du Guédelaulné, de la Coulture et de Beaulieu comparurent par procureur, et ce en conséquence d'un mandement que l'évêque leur avoit adressé pour conférer sur ce qu'ils avoient à faire au sujet de la tenue du concile de Pise.

En 1410, il y eut une transaction entre l'évêque Adam et le Chapitre de son Eglise, par laquelle il fut réglé, sur différentes contestations qui étoient entre eux, entre autres que l'administration de l'hôpital de Ardens appartiendroit entièrement au Chapitre, l'évêque se réservant la connoissance des matières matrimoniales et d'hérésie. Il remit au Chapitre la cire qu'il étoit obligé de lui fournir pour l'entretien de sa maison; et pour ces remises, le Chapitre lui abandonna la place d'une maison nommée le Vieux Chapitre, qui joignoit le palais épis-

copal, et le tint quitte de plusieurs repas qu'il lui donnoit à certaines fêtes.

L'évêque Adam obtint un arrêt en 1413, qui obligea les chanoines de la collégiale de S. Pierre, d'assister aux processions générales qui seroient ordonnées par l'évêque ou ses vicaires, et de faire sonner leurs cloches lorsque ces processions passeroient.

La reine de Jérusalem, Yoland, comtesse du Maine, etc., permit, en 1417, à l'évêque Adam, de bâtir à ses frais une tour en la partie de son palais épiscopal, sur les fossés de la ville, vis-à-vis l'église des Cordeliers.

Pendant qu'Adam Châtelain fut évêque, la province du Maine fut en guerre avec les Anglois.

Adam mourut en son château de Touvoye, en 1438 ou 39.

61. Jean d'Hierrai, siégea au Mans depuis 1439 jusqu'à 1449. Il avoit été official du Mans.

Jean d'Hierrai assista au concile provincial d'Angers en 1448, dans lequel on condamna, sous peine d'excommunication, les charivaris qui se faisoient en haine des secondes nôces.

En 1449 Jean d'Hierrai étant allé voir travailler des ouvriers à son château de Touvoye, tomba du haut d'une terrasse et se blessa ; la fièvre étant survenue, il mourut.

62. Martin Berruyer, fut évêque du Mans depuis 1449 jusqu'à 1465. La maison de Berruyer étoit originaire de Touraine, et portoit dans ses armes : d'azur à trois coupes couvertes d'or et un lion rampant d'or, mis en cœur.

Martin augmenta le revenu des vicaires et chantres de son église de trois setiers de blé, mesure de Montfort, d'une rente en argent, à prendre sur les lieux de la Huardière et de la Simonnière, et d'une autre à recevoir sur une maison qu'il avoit acquise dans la rue Dorée ; il donna aux mêmes la métairie de la Motchottière, en la paroisse de S. Mars de la Bruyère; les obligeant, pour tous ces bienfaits, à prier Dieu pour lui, et à célébrer tous les ans à cette intention un service solennel et quatre messes basses.

L'évêque Martin augmenta son domaine de Touvoye d'un moulin, qu'il retira sur Guillaume du Fossé et de huit hommées de pré situées près le Pont de Parence.

Martin Berruyer assista en 1455 ou 56 à un concile provincial assemblé à Vannes, à la requête du duc et de la duchesse de Bretagne, qui avoient procuré la canonisation de S. Vincent Ferrier.

Martin Berruyer mourut le 24 d'avril 1465; son corps fut inhumé devant le grand autel de son église. Il fonda par son testament trois services tous les ans.

Notre évêque fit transcrire des registres du conseil et de la cour du parlement, plusieurs arrêts, transactions, donations,

aveux et autres pièces, qu'il fit relier en deux volumes, qui sont dans le trésor de la cathédrale.

63. Thibauld de Luxembourg, fut évêque du Mans depuis 1465 jusqu'à 1477. Il étoit de la maison de Luxembourg, une des plus illustres de l'Europe; il étoit fils de Pierre de Luxembourg, comte de Converson, de Brienne et de Saint-Paul, et de Marguerite de Baux.

Thibauld, avant d'embrasser l'état ecclésiastique, fut marié à Philippine, fille de Jean de Melun, seigneur d'Antoing et vicomte de Gand, dont il eut plusieurs enfans, entre autres, Jacques, seigneur de Fiennes; Philippe, évêque du Mans, cardinal et légat du pape en France; François, vicomte de Martigues; Guillemette, qui fut mariée au comte de Brennes; Madeleine, qui épousa Jacques Chabot, seigneur de Jarnac, et d'autres filles qui furent religieuses.

Thibauld étant devenu veuf, embrassa l'état ecclésiastique, et fut d'abord pourvu des abbayes d'Igni et d'Ourcamp, ensuite de l'évêché du Mans.

Le roi Louis XI députa Thibauld de Luxembourg vers les Bourguignons, pour les porter à ne point entrer dans la ligue, qu'on nomma du Bien Public.

Thibauld enterra dans l'église du Mans, Charles, comte du Maine, son beau-frère, mari d'Isabelle de Luxembourg, sa sœur.

Notre évêque ayant été désigné cardinal par le pape Sixte IV, la mort le surprit dans le temps qu'il se disposoit pour aller à Rome. Il mourut le premier de septembre 1477; son corps fut inhumé dans son église, joignant l'entrée du chœur, où on lit ces paroles sur une table de marbre : *Hic sita sunt ossa reverendissimi Theobaldi à Lucemburgo episcopi Cen. ; obiit kalendas septembris 1477.*

La maison de Luxembourg porte en ses armes: d'argent, au lion de gueules, la queue passée en sautoir, armé, lampassé et couronné d'or.

64. Philippe de Luxembourg, fut évêque du Mans depuis 1477 jusqu'à 1507, et depuis 1509 jusqu'à 1519. Il étoit fils légitime de Thibauld, son prédécesseur; il fut d'abord évêque d'Arras, près de Térouane, qui est aujourd'hui Boulogne; enfin il succéda à son père aux abbayes d'Igny et d'Ourcamp, et à l'évêché du Mans.

Philippe de Luxembourg assista aux Etats qui furent assemblés par le roi Charles VIII, dans la ville de Tours, en 1485.

En 1495 le pape Alexandre VI fit Philippe de Luxembourg cardinal; il eut le titre de S. Pierre et de S. Martin.

Après la mort du roi Charles VIII, arrivée en 1498, dont le cardinal Philippe de Luxembourg célébra les funérailles dans l'église de S. Denis, Louis, duc d'Orléans, à qui la couronne

appartenoit, voulant répudier Jeanne de France, que Louis XI lui avoit fait épouser de force, s'adressa au pape Alexandre VI, qui commit notre cardinal de Luxembourg, avec Louis d'Amboise, évêque d'Albi et Ferrand, évêque de Septe, nonce apostolique, pour juger de la nullité de ce mariage. Jeanne ayant consenti de se retirer dans un couvent, pour y passer le reste de ses jours, ces commissaires rendirent, en 1499, une sentence favorable aux intentions du roi Louis XII.

Jules II étant devenu pape en 1503, donna au cardinal de Luxembourg, avec qui il avoit étudié, les évêchés d'Albe et de Tusculan, et lui déféra le titre de légat à latéré partout le royaume de France. Ce même pape, qui portoit le nom de Julien avant son élévation, donna à l'Eglise du Mans plusieurs privilèges, et accorda à ceux qui feroient certaines prières devant sept autels marqués d'autant de croix, semblables indulgences qu'à ceux qui visitoient les stations qui sont aux églises de Rome; pour cela les chanoines célèbrent tous les ans un service à son intention; et l'on a mis entre les deux piliers qui ferment la nef et font la séparation de la croisée, cette inscription en grosses lettres. *Julio II, Pont. Max. bene factori.*

Le cardinal de Luxembourg fit de grands présens à son église, entre autres un grand crucifix d'argent et douze statues de même métal, représentant les douze apôtres, des orgues dorées et argentées, et deux buffets bien travaillés en forme de cul-de-lampe, une horloge très curieuse, des fonts-baptismaux de cuivre, soutenus par trois lions aussi de cuivre, et plusieurs vases, reliquaires, ornemens, etc., de tout cela il ne reste dans l'église que les fonts-baptismaux. L'horloge est en dépôt chez un chanoine, en attendant que le Chapitre ait des fonds pour faire construire dans une des chapelles une tourelle pour la placer.

Notre cardinal s'étoit proposé d'élever la nef de l'église cathédrale au niveau de la voûte du chœur; mais les chanoines lui ayant demandé une caution, il quitta ce dessein et employa son argent à réparer et augmenter le château de Touvoye, à bâtir celui d'Yvré, et la chapelle de son palais épiscopal, laquelle passe pour un chef-d'œuvre de l'art : il fonda cette chapelle, et en donna la présentation à son officialité.

Au mois de juin 1505, le cardinal de Luxembourg donna, par dispense du pape, le pallium à François de Rohan, évêque d'Angers, après qu'il fut fait archevêque de Lyon; cette cérémonie fut faite dans l'église du Mans, devant l'autel de la chapelle du Chevet.

Le cardinal de Luxembourg, se voyant âgé de soixante-trois ans, résigna, avec la permission du roi en 1507, son évêché à François de Luxembourg, son neveu.

65. François de Luxembourg, siégea au Mans depuis 1507 jusqu'à 1509. Il accompagna le cardinal de Luxembourg, son oncle, à Rome; il y mourut d'une fièvre chaude le huit de septembre 1509. Le cardinal fit conduire son corps au Mans, où il fut inhumé dans son église, à main gauche; son cœur fut déposé dans l'église de l'abbaye de S. Vincent.

Le cardinal Philippe de Luxembourg fut investi par le pape Jules II de son ancien évêché.

Au mois de janvier 1513, le cardinal de Luxembourg ayant remontré au roi l'indécence de la cérémonie des Lances, le jour et à la procession du dimanche des Rameaux, obtînt des lettres-patentes qui ordonnoient que cette cérémonie seroit mise au troisième dimanche de carême. Cependant elle s'est toujours faite, comme de coutume, à la procession du dimanche des Rameaux.

Notre cardinal-évêque procura la réformation des cinq abbayes de Chezal-Benoît ; il se démit des abbayes de S. Vincent du Mans et de S. Martin de Sées, dont il étoit titulaire, pour les réunir à la congrégation. Il obtint du roi François I, que toutes les maisons qui lui étoient associées, demeureroient exemptes de la commande des laïques et de la nomination du roi, qui venoit d'obtenir du pape Léon X, par un concordat, le droit de nommer aux archevêchés, évêchés, abbayes et autres bénéfices de conséquence. Ce même pape continua ce cardinal dans la commission de légat en toute la France ; les lettres qu'il obtint pour cela sont du 16 novembre 1516.

Le cardinal de Luxembourg donna dix mille livres pour la dotation d'un collége dans la ville de Paris, et pour l'entretien d'un principal, d'un procureur et de dix bourciers manceaux : il fit dresser dans son église cathédrale trois tombeaux de marbre et de bronze, pour son père, son frère et son neveu. Tous ces monumens furent détruits par les religionnaires en 1562 : il fonda quatre anniversaires pour eux et pour lui ; enfin il mourut au mois de juin, le jour de l'Ascension 1519 ; son corps fut inhumé par l'évêque de Lisieux, assisté de ceux de Sées et de Saint-Paul-de-Léon, dans l'église cathédrale, à main gauche en entrant dans le chœur, où l'on a attaché une table de marbre, où ces mots sont gravés :

Hic jacet corpus illustrissimi Philippi à Lucemburgo, S. R. E. Card., Legati à latere in Gallia, episcopi cenom. Qui obiit 4 non. jun. anno 1519.

Son cœur fut déposé auprès de celui de son neveu, dans l'église de l'abbaye de S. Vincent.

On peut voir dans la vie des évêques du Mans, par le Courvaisier, le testament et les codiciles du cardinal de Luxembourg, qui contiennent cent cinquante-un articles.

66. Louis de Bourbon occupa le siége épiscopal du Mans depuis 1519 jusqu'à 1535; il étoit fils de François de Bourbon,

comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg : il prit naissance en la ville de Ham, en Picardie, en 1493. Il possèdoit les abbayes de S. Denis en France, S. Corneille de Compiègne, S. Serge d'Angers, S. Lèonard de Ferrières, S. Faron de Meaux, et de S. Amand en Tournaisis; il fut premièrement pourvu de l'évêché de Lantreguier, qu'il ne garda que cinq ans ; il fut nommé à l'évêché de Laon en 1509; mais il ne fut consacré qu'en 1717. Le premier juillet de la même année, il reçut du pape Léon X le chapeau de cardinal et le titre de l'église de S. Silvestre au champ de Mars ; il eut l'évêché du Mans en 1519 ; en 1535 il fut fait archevêque de Sens, et prit la qualité de primat des Gaules et de la Germanie, pour lors il se démit de l'évêché du Mans en faveur de René du Bellai.

Le cardinal de Bourbon présida au conclave des cardinaux lorsque le pape Paul III, de la maison de Farnaise, fut élu pape vers l'an 1534.

Comme le cardinal de Bourbon étoit obligé de demeurer à la cour, Martin de Beaulne, archevêque de Tours, après avoir visité la plus grande partie des paroisses, collèges et monastères de l'évêché du Mans, vint dans la ville capitale, logea au palais épiscopal, et y conféra les ordres sacrés, avec protestation de ne porter aucun préjudice aux droits de l'ordinaire. Sur des remontrances que le doyen et Chapitre de l'église cathédrale lui firent au sujet de leurs privilèges et exemptions, il leur donna une déclaration scellée de son cachet, comme il n'entendoit point contredire leurs privilèges, ni entreprendre sur leurs droits, mais seulement user de ceux qui lui étoient accordés par la Clémentine, qui étoient de faire porter devant soi la croix levée dans leur église cathédrale, de donner la bénédiction et célébrer la messe pontificalement.

Le cardinal de Bourbon mourut à Paris âgé de 63 ans, au mois de mars 1556, selon quelques-uns ; et selon d'autres, à Laon au mois de mai 1557 ; son corps fut inhumé dans l'église de Laon, et son cœur et ses entrailles en celle de S. Denis, auprès du chœur, à main gauche, où l'on voit sa représentation sur une colonne de porphyre, à laquelle ses armes sont attachées.

67. René du Bellai, siégea au Mans depuis 1535 jusqu'à 1546; il étoit fils de Louis du Bellai, seigneur de Langei, et de Marguerite de la Tourlandri ; il avoit pour frères Guillaume du Bellai, seigneur de Langei, lieutenant pour le roi en Piémont; Jean, cardinal, évêque de Paris; et Martin, prince d'Yvetot, qui fut gouverneur de Piémont, et lieutenant de roi en Normandie.

René du Bellai résidoit ordinairement à son évêché, où il s'adonnait à l'étude de la physique, et particulièrement de l'agriculture, du jardinage, et des plantes qu'il faisoit venir des pays étrangers, et qu'il cultivoit dans ses jardins de Tou-

voye; il inhuma, en 1543, dans la chapelle de Notre-Dame du Chevet de l'église cathédrale, le corps de Guillaume de Langei, son frère, qui étoit mort sur le Mont-Tarare le 9 janvier 1543, en revenant de Piémont à la Cour.

René du Bellai fut député, dans le temps d'une grande disette, pour représenter au roi François I le triste état de son diocèse, et lui demander du secours : il obtint ce qu'il demandoit, et comme il étoit sur le point de son retour, il mourut à Paris au mois d'août 1546; son corps fut inhumé dans l'église cathédrale, et son cœur fut apporté au Mans et déposé en la chapelle de Notre-Dame du Chevet. Il portoit en ses armes: d'argent à la bande fuselée de gueules, accompagnée de six fleurs de lis d'azur, mises en orle, trois en chef et trois en pointe, qui est du Bellai, écartelé de Beaumont-le-Vicomte, qui est d'azur au lion d'or semé de fleurs de lis de même, et sur le tout de Vendôme l'ancien, qui est: de gueules au chef d'argent, au lion d'azur, armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout.

68. Jean du Bellai, occupa le siége épiscopal du Mans depuis 1547 jusqu'à 1556; il étoit frère du précédent; il fut d'abord pourvu de l'abbaye de S. Gildas, diocèse de Bourges; il eut ensuite l'évêché de Bayonne, puis celui de Paris, ceux d'Albe, de Portoue, d'Ostie et de Véliterne, de Limoges, l'archevêché de Bordeaux, et enfin l'évêché du Mans; de sorte que ce prélat se vit en même temps plusieurs mitres sur la tête.

En 1533, Jean du Bellai accompagna le roi à Marseille pour conférer avec le pape Clément VII; ce fut lui qui harangua Sa Sainteté, sans avoir eu le temps de se préparer, le pape ayant envoyé la veille de la cérémonie déclarer au roi quel devoit être le sujet de leur conférence; cette surprise ne l'empêcha pas de réussir.

Jean du Bellai, fut fait cardinal par le pape Paul III, en 1535.

En 1537, le roi François I étant allé en Provence pour s'opposer aux ravages qu'y faisoit l'empereur Charles V, laissa à Paris le cardinal du Bellai, et le fit son lieutenant-général, pour subvenir aux nécessités de la Picardie et de la Champagne.

Le roi François I étant mort, notre cardinal encourut la disgrâce de Henri II, son successeur, ce qui fit qu'il se démit de l'évêché de Paris en faveur d'Eustache du Bellai, son cousin, en 1551, et en 1554, de l'archevêché de Bordeaux entre les mains de François de Maulni; mais celui-ci étant mort quatre ans après, il reprit cet archevêché.

Le cardinal du Bellai se retira à Rome, d'où il envoya du marbre d'Italie pour dresser un mausolée à Guillaume son frère, en la chapelle de Notre-Dame du Chevet.

Le cardinal du Bellai fit construire de pierres le pont d'Yvré;

il mourut à Rome, doyen du sacré collège, le 15 février 1560.

Le cardinal du Bellai a composé quelques ouvrages entre autres des déclamations contre l'empereur Charles V, une apologie pour le roi François I, et quelques poésies en trois livres. Rablais, à qui ce cardinal conféra la cure de Meudon, près Paris, fut pendant quelque temps son médecin.

69. Charles d'Angennes de Rambouillet posséda l'évêché du Mans depuis 1560 jusqu'à 1587. La maison d'Angennes a possédé pendant quelque temps l'administration, tant spirituelle que temporelle de la province du Maine; Charles étoit fils de Jacques d'Angennes, seigneur de Rambouillet, lieutenant pour le roi en Italie, et d'Isabelle Cottereau, dame de Maintenon; il ne fit son entrée au Mans qu'en 1560. Il fut fait cardinal par le pape Pie V en 1570. Le roi Charles IX l'envoya vers le pape Grégoire XIII en 1572, pour lui faire compliment sur son avènement au souverain pontificat; depuis ce temps-là, le cardinal d'Angennes fit sa résidence ordinaire à Rome. Sixte VI le fit gouverneur de Cornetto, sur la frontière de Toscane, où il mourut âgé de 56 à 57 ans, le 23 mars 1587.

On a dit qu'ayant renvoyé une partie de ses domestiques françois pour en prendre d'italiens, et ayant fait son testament en faveur de ces derniers, entre autres de son maître de chambre, nommé Claudio Lupi, et d'un fils de sa sœur, son neveu, ce scélérat de maître de chambre, craignant une révocation du testament de son maître, l'empoisonna; et comme le poison n'opéroit pas aussi promptement qu'il souhaitoit, et qu'il causoit des tranchées au cardinal qui lui faisoient jeter de grands cris, un nommé Gaceau, qui fut depuis chanoine du Mans, et qui étoit resté seul des domestiques françois du cardinal, accourut pour savoir la cause des cris de son maître, le maître de chambre feignant de lui soutenir la tête, le saisit à la gorge et le suffoqua.

Quelques-uns ont soupçonné le neveu du cardinal, son légataire universel testamentaire, d'avoir participé au crime du maître de chambre.

Le cardinal fut inhumé avec pompe dans l'église des Cordeliers de l'observance.

Le cardinal d'Angennes assista à la conclusion du concile de Trente en 1563; il n'étoit pas cardinal alors. Il souscrivit en 1583 à un synode national, convoqué à Tours, pour procéder à la réformation des mœurs et au rétablissement de la discipline ecclésiastique.

Quelques mauvais plaisans de ce temps-là dirent que le S. Esprit avoit présidé au concile de Trente avec les douze apôtres que Charles d'Angennes y avoit apporté (voulant parler des douze figures d'apôtres d'argent que le cardinal Philippe de Luxembourg avoit donné à son église du Mans):

Charles d'Angennes portoit dans ses armes de sable au sautoir d'argent.

70. Claude d'Angennes, fut évêque du Mans depuis 1588 jusqu'à 1601. Il étoit frère du cardinal dont nous venons de parler; le roi Charles IX le fit conseiller clerc au parlement de Paris en 1566; il exerça cette charge jusqu'en 1577, que le roi Henri III le fit président à la cinquième chambre des enquêtes, et quelques mois après il lui donna l'évêché de Noyon, où il fit son entrée le 8 de février 1579. Après la mort du cardinal d'Angennes, le roi lui donna l'évêché du Mans : il eut peine à quitter Noyon ; mais ses fréres, dont l'un étoit gouverneur du Maine, et l'autre sénéchal et vidame, le déterminèrent à le faire : il fit son entrée au Mans le 3 d'août 1588; quatre mois après il fut député de la part du clergé pour assister aux Etats de Blois.

Après la mort du cardinal et du duc de Guise, notre évêque fut envoyé à Rome par le roi Henri III, pour porter au pape Sixte V les raisons qui l'avoient porté à se défaire de ces deux princes, pour son assurance et le repos de son royaume; il accompagna en 1593 le duc de Nevers, qui fut en ambassade à Rome, pour saluer le pape au nom du roi Henri IV; il assista aux Etats de Rouen en 1596.

Claude d'Angennes s'en revenant de son premier voyage de Rome avec le marquis de Pisani, fut pris par des pirates turcs, qui, ayant appris sa qualité, et qu'il étoit pour le service du roi de France, ils lui donnèrent la liberté, et lui firent des présens. Si-tôt qu'il fut délivré de leurs mains, le capitaine Gaspard, françois de nation, écumeur de mer, le fit prisonnier avec le marquis et les conduisit à Narbonne, où ils reçurent la liberté par le moyen du duc de Joyeuse.

Notre évêque changea, par la permission du pape, l'église et presbytère de S. Ouen en un collége et séminaire qui est occupé aujourd'hui par les prêtres de la congrégation de l'oratoire; il fonda dans ce collége six bourses, et voulut qu'on y établit des professeurs publics,

Claude d'Angennes mourut d'une pleurésie le 15 mai 1601, et fut inhumé dans le chœur de sa cathédrale, à main droite; on couvrit sa tombe d'une lampe de cuivre, au bas de laquelle étoient gravées ces paroles :

Siste Viator paululum, et immortale dignissimi antistitis monumentum aspice, etc., ce monument a été ôté lors de la nouvelle décoration du chœur de l'église en 1769.

71. Charles de Beaumanoir de Lavardin, fut évêque du Mans depuis 1610 jusqu'à 1637; il étoit fils de Jean de Beaumanoir, seigneur de Lavardin, maréchal de France et de Catherine de Carmaing; il naquit au château de Lavardin, et fut élevé en son enfance chez la dame de Chources, sa tante,

abbesse du Pré ; il fut pourvu, dès l'âge de huit ans, de l'abbaye de Beaulieu ; il fut envoyé à Paris, âgé de douze ans, pour commencer ses études ; et il fut nommé à l'évêché du Mans, âgé seulement de quatorze à quinze ans ; il ne fut sacré et n'en prit possession qu'au mois de novembre 1610.

Charles étoit doué de beaucoup de bonnes qualités. En 1614, le clergé le députa pour assister aux Etats généraux, convoqués à Paris.

Depuis la nomination de Charles de Beaumanoir à l'évêché du Mans jusqu'à sa mort, le diocèse s'augmenta de vingt-trois maisons religieuses, savoir de :

Capucins au Mans, en 1602.
Capucins à Mayenne, en 1609.
Capucins à Laval, en 1614.
Récollets à la Ferté-Bernard, en 1606.
Récollets au Château-du-Loir, en 1616.
Minimes au Mans, en 1618.
Minimes à Sillé, en 1618.
Prêtres de l'Oratoire au Mans, en 1624.
Bénédictines à Domfront, en 1629.
Bénédictines à Laval, en 1621.
Bénédictines au Château-du-Loir, en 1630.
Bénédictines à Ernée, en 1631.
Bénédictines à Lassai, en 1631.
Bénédictines de Montmartre à Alençon, en 1637.
Bénédictines à Evron, en 1638.
Ursulines à Laval, en 1616.
Ursulines au Mans, en 1621.
Visitation à la Ferté-Bernard, en 1633.
Visitation au Mans, en 1634.
Visitation à Mamers, en 1634.
Ste Elisabeth à Sablé, en 1631.
Ste Elisabeth à Noyen, en 1637.
Ste Claire à Beaumont, en 1637.
Calvériennes à Mayenne, en 1624.

Charles de Beaumanoir fit, en 1635, le voyage de Rome avec l'évêque d'Albi, pour accompagner l'archevêque de Lyon, frère du cardinal de Richelieu : le pape l'honora de la qualité d'évêque assistant de sa chapelle, avec pouvoir de créer trois protonotaires du Saint Siége, et trois chevaliers à l'Epron d'Or.

Charles, de retour de Rome, se retira dans son château d'Yvré, où il mourut le 17 novembre 1637 ; son cœur et ses entrailles furent inhumés à Yvré, et son corps fut déposé par l'évêque de Bayeux dans le caveau de ses ancêtres, devant la chapelle de S. Jean, dans l'église du Mans.

Charles portoit en ses armes: écartelé de Béarn, qui est d'or à deux vaches passantes de gueules, passées l'une sur l'autre, accornées, accolées et clarinées d'azur ; et de Carmaing, qui est d'argent au lion d'azur à l'orle de tourteaux de gueules,

écartelé d'or à deux faces de gueules; sur le tout de Beaumanoir, qui est d'azur à onze billettes d'argent, posées 4, 3, 4.

72. Emeri-Marc de la Ferté, occupa le siége épiscopal du Mans depuis 1637 à 1648. Il étoit né à Rouen, où son père étoit conseiller à la Cour des aides; il fut d'abord chanoine de l'Eglise de Rouen; le roi le pourvut d'une charge d'aumônier, et en 1635 il accompagna le cardinal de Lyon à Rome. Il avoit toutes les qualités nécessaires à un bon prélat; cependant il eut le malheur de perdre le cœur des citoyens de la ville épiscopale, par rapport à son frère, intendant de Tours, qui vint au Mans lever quelques nouveaux impôts.

Emeri-Marc mourut d'une fièvre maligne le dernier jour d'avril 1648; son corps fut inhumé seize jours après dans le chœur de l'église cathédrale. On a de lui des Paraphrases sur les Psaumes de David.

73. Philbert-Emmanuel-de-Beaumanoir de Lavardin, siégea au Mans depuis 1648 jusqu'à 1671. Il étoit fils de Henri de Beaumanoir, marquis de Lavardin, comte de Beaufort, gouverneur pour le roi des comtés du Maine, de Laval et du Perche, et de Marguerite de la Baume-Suze.

Philbert naquit au château de Malicorne en 1617; il étoit fort jeune quand il perdit ses père et mère; Charles de Beaumanoir, évêque du Mans, son oncle et son tuteur, prit soin de son éducation; il fut pensionnaire chez les prêtres de l'Oratoire au Mans. En 1663 Charles de Beaumanoir le mena avec lui à Rome. Le cardinal de Richelieu fit expédier à Philbert les brevets des deux abbayes que Charles, son oncle, possédoit, et lui donna le prieuré de S. Célérin, dépendant de l'abbaye de Marmoutier.

Philbert se retira dans une de ses abbayes en Poitou, pour y vaquer à l'étude; il mena avec lui un homme de vertu et de lettres, sous lequel il étudia pendant six ans. Au sortir de cette solitude, il alla à Paris, où il prêcha plusieurs fois avec applaudissement devant le roi et la reine. Il fut sacré évêque du Mans le 25 avril 1649, par le nonce du pape assisté des évêques de Lavaur et d'Avranches.

Notre évêque étoit un des plus beaux hommes du Royaume; il mourut à Paris au mois de juillet 1671; on a cru qu'il avoit été empoisonné par la dame de Brainvilliers qui fut exécutée peu de temps après, pour crime d'empoisonnement. Voyez *la généalogie à l'article.*

74. Louis de la Vergne Montenard de Tressan, occupa le siége épiscopal du Mans depuis 1671 jusqu'à 1712. Il avoit été curé de Portet, près de Toulouse, grand vicaire de l'évêque de Narbonne, puis évêque de Vabres, premier aumônier de Mgr le duc d'Orléans, frère unique de Louis XIV, abbé de

Bonneval, et prieur de Cassan; il quitta l'évêché de Vabres pour prendre celui du Mans. Il fit fonder par le clergé une chaire de théologie chez les prêtres de l'Oratoire; le fonds servit à bâtir leur église en 1680. En 1683, Louis de Tressan intenta un grand procès au Chapitre de son église, et le dépouilla de tous ses privilèges par un arrêt contradictoire du parlement de Paris, du 27 juin 1686.

Louis de la Vergne mourut subitement le 26 janvier 1712 à onze heures du soir; son corps fut inhumé dans le vestibule, du côté de l'évangile, entre l'autel et le chœur.

Le même jour, mourut, à onze heures du matin, dans l'abbaye de la Coulture, où il s'étoit retiré, N..., Datton évêque de Kilkenni ou d'Osseric en Irlande; son corps fut inhumé dans le chœur de l'église de cette abbaye. Ce pieux évêque, exilé de sa patrie et de son diocèse pour la religion, est mort en odeur de sainteté.

Voyez *la généalogie de Tressan à l'article Fay.*

75. Pierre Rogier du Crévy, a possédé l'évêché du Mans depuis 1712 jusqu'à 1723. La charité de ce prélat pour les affligés brilloit parmi toutes les autres vertus dont il étoit pourvu.

Pierre Rogier tomba malade à Paris au mois de juillet 1723; il revint dans son diocèse, et mourut dans son château d'Yvré le deux août de la même année; son corps fut inhumé dans la place la plus honorable du chœur de l'église cathédrale, immédiatement au-dessus de l'aigle.

76. Charles-Louis de Froulai, a siégé au Mans depuis 1724 jusqu'à 1767.

Charles-Louis de Froulai de Tessé fut reçu chanoine de S. Jean et comte de Lyon au mois de mai 1715, conseiller et aumônier du roi au mois de juillet suivant, vicaire-général du diocèse de Toulouse, et pourvu de l'abbaye de S. Maur-sur-Loire, ordre de S. Benoît, estimée 6000 liv., le 8 de janvier 1721. Le roi lui présenta l'évêché du Mans le 17 octobre 1723; il fut sacré le 25 février 1724 dans l'église du noviciat des jésuites à Paris, par le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, assisté des évêques de Sées et de Châlons-sur-Marne; il prêta serment de fidélité entre les mains du roi le premier mars suivant; au mois de février 1725, il fut fait premier aumônier de la reine, seconde douairière d'Espagne; le roi lui donna en 1728 l'abbaye de la Coulture du Mans, estimée 20000 liv. et il remit celle de S. Maur.

Charles-Louis de Froulai mourut le samedi, dernier jour de janvier 1767, environ les neuf heures du soir; le danger de son mal, qui étoit la suite d'un rhume et d'un voyage de Paris, ne se déclara que le matin du jour de sa mort. Le dimanche, premier février, on l'exposa dans sa chapelle, re-

vêtu de ses habits pontificaux, où il demeura jusqu'au jeudi suivant, dix heures du matin, qu'il fut levé par le doyen de la cathédrale, et inhumé à l'entrée du chœur, au-dessous du banc des chappiers. Le présidial et toutes les communautés de la ville assistèrent à son convoi, qui se fit par la rue des Chanoines, la Grande rue, la Cigoigne, la rue de la Barillerie, la rue S. Dominique, la rue de l'Oratoire, et la porte du Château; on eut la précaution d'éviscérer le corps le lundi au soir. Le mardi deux administrateurs de l'hôpital général descendirent au Chapitre assemblé, pour demander qu'on leur accordât le cœur du défunt prélat, bienfaiteur du dit hôpital, ce que le Chapitre accorda, et conclut à ce que le cœur seroit tiré du corps et mis dans une boîte de plomb, et déposé sur le catafalque dans le chœur de la cathédrale, où il demeureroit pendant l'octave; et qu'après la célébration du septième, il seroit conduit dans un carrosse à l'hôpital-général, et présenté aux administrateurs par le doyen de la cathédrale, accompagné de deux chanoines; le carrosse, précédé des ecclésiastiques du bas-chœur, en camail. Le samedi suivant le jour de la sépulture, le Chapitre célébra le service donné, et le jeudi onze, le service du septième, auquel on convoqua les compagnies qui l'avoient été à l'inhumation.

Les officiers du Présidial, ceux de l'Election et du Grenier à sel, assistèrent à l'inhumation, et se placèrent dans le fond du chœur, dont ils occupèrent les stalles, suivant l'usage. Les chanoines de l'église collégiale royale de S. Pierre n'y voulurent point assister, quoiqu'invités, parce qu'on leur refusa, comme on avoit fait à l'inhumation des évêques Louis de Tressan, en 1712, et Pierre du Crévi en 1723, des places dans le chœur.

Les officiers de l'Hôtel-de-ville n'y assistèrent pas aussi, quoiqu'invités, prétendant être en droit de tenir les quatre coins du poële, fonction que le Chapitre prétend lui appartenir, et qu'il fait exercer par quatre dignitaires de l'église, et à leur défaut, par les plus anciens chanoines.

Dans le convoi, le corps, revêtu de ses plus riches habits pontificaux, la mitre en tête et la crosse sur le bras droit, fut porté sur les épaules de six prêtres du bas-chœur, en aube et en étoles violettes. Le cœur, mis dans une boîte de plomb, fut porté dans un bassin d'argent, couvert d'un crêpe noir, par le valet de chambre du défunt, qui avoit l'épée au côté. Les autres domestiques, au nombre de douze, vêtus de deuil, accompagnoient le corps, et deux autres, vêtus de même, accompagnoient le cœur; tous avoient un flambeau de cire blanche à la main.

Voyez *à l'article Mans, paroisse du Grand S. Pierre et de la Coulture, les établissements faits au Mans par Charles-Louis de Froulai.*

77. Louis-André de Grimaldi, des princes de Monaco, fut élu évêque du Mans le 19 avril 1767. et consacré le 5 juillet de la même année.

En 1768, Mgr l'évêque entreprit la décoration de son église cathédrale ; et les chanoines commencèrent le neuf de juillet à faire l'office canonial dans l'église des RR. PP. jacobins, d'où ils sortirent, pour rentrer dans leur église le 24 mars 1771.

Généalogie de la maison de Grimaldi.

On donne pour premier seigneur connu de la Maison de Grimaldi Grimoald, maire du palais, sous le règne du roi Childebert II ou III.

La première possession de la seigneurie souveraine de Monaco dans la maison de Grimaldi, a commencé, selon les historiens du pays, en 920, que l'empereur Henri I la donna à Grimaldi I, qui en avoit chassé les Sarazins. Les Génois l'enlevèrent aux Grimaldi, et le comte de Provence les en dépouilla en 1150 ou 1160 : Raimond Bérenger, comte de Provence, la restitua aux Génois en 1174; et l'empereur Henri VI leur en donna l'investiture en 1191. Elle fut envahie sur la République par Charles II, roi de Sicile, comte d'Anjou, du Maine et de Provence, et restituée par le même en 1300. La maison de Grimaldi y fut rétablie le 24 décembre 1317. Les espagnols s'en emparèrent depuis; et en 1642, Honoré Grimaldi, II du nom, les en chassa, avec le secours des François. Le roi Louis XIII mit les princes de Monaco et leur souveraineté sous la protection de la France, et s'engagea à entretenir une garnison françoise dans Monaco, dont le prince et ses héritiers auroient le commandement pour le roi; il s'obligea aussi à les maintenir en leur liberté et souveraineté de Monaco, Menton et Roquebrune : ces trois villes composent la souveraineté de Monaco.

Grimoald, maire du palais sous Childebert II, en l'an 700, eut pour fils Théobalde ou Thibauld, qui suit. On dit que Grimoald fut assassiné par le Frison, vers 714.

Théobalde ou Thibauld, épousa Aliarde : dont : Hugues, qui suit; et Ramire, qui fit la guerre en Espagne contre les Maures. Pépin Héristal, ayeul de Théobalde, le fit maire en Neustrie.

Hugues, seigneur d'Antibes en Provence, vivoit en 800. On dit qu'il fut un des capitaines de Charlemagne; il eut pour fils Passanus, qui suit; et Thibauld ou Thado, archevêque de Milan, mort en 869.

Passanus, seigneur d'Antibes, fut père de Grimaldi I qui suit.

Grimaldi I, épousa Chrispine : dont Gui I, qui suit; Chrispin, dit Angot, qu'on fait tige de la maison du Beccrespin; et Gibalin Grimaldi, que Guillaume, comte de Provence, employa

contre les Sarazins de Fraxinet, et auquel il donna le pays qu'ils occupoient, qu'on a nommé depuis le golfe de Grimaut.

Gui I Grimaldi, prince de Monaco, vivoit en 980. Il eut Grimaldi II, qui suit; Boirel, qui s'établit en Languedoc; et Alphant, évêque d'Apt en 1050. Grimaldi II eut Gui II, qui suit; Thibauld, cardinal; et Charles, évêque de Sisteron.

Gui II, prince de Monaco, fut amiral de l'empereur Henri IV : il eut Grimaldi III, qui suit; Luc et Gui, cardinaux; Humbert, évêque de Fréjus, Mainfroi, évêque d'Antibes; Boson, abbé de Lérins; et Albert, chevalier de S. Jean de Jérusalem, commandeur de Primoisson, en 1168.

Grimaldi III eut Obert, qui suit; Raimond, érêque d'Antibes; et Pierre, évêque de Vence.

Obert, prince de Monaco, fut grand-maître-d'hôtel de l'empereur Frédéric I, et son ambassadeur en France et en Angleterre : il eut Grimaldi IV, qui suit; Nicolas, tige des Grimaldi de Carignan en Piémont; Obert, qui a fait la branche des seigneurs de Châteauneuf et de Gattières, dans le comté de Nice; et Ingo, dont la postérité a été nombreuse; c'est de lui que descendent les ducs d'Euboli, les princes de Salerne, les marquis de Théano, les comtes de Polo, etc. Nicolas, dernier de la branche des aînés, mourut en 1639; ses biens sont fondus dans les maisons de Spinola et de Dorice, parce que trois de ses tantes avoient été mariées; savoir, Polixène, à Philippe Spinola; Eliz, à Sinibaud Doria, seigneur de Crémorino; et Avelia, à Nicolas Doria. Bourel, fils puîné d'Ingo, fit la branche des Grimaldi de Gênes, dite de Castro; Gabriel, un de ses descendans au cinquième degré; fit celle de Grimaldi, dite Cavalléroni, baron de Montepélouse et de Sanféli. Le cardinal Jérôme Grimaldi, archevêque d'Aix, mort en 1685, descendoit de cette dernière branche.

Grimaldi IV, prince de Monaco, étoit intendant-général de l'armée des Gênois au siége de Damiette; il épousa Oriette, fille de Merle de Castre, dont il eut François, qui suit; Devotus, évêque de Grasse; Lucher, qui prit Ventimile aux Gibelins, et qui est la tige des marquis de Modunio, dans le royaume de Naples, des barons de Beaufort et des Grimaldi, habitués à Séville en Espagne, dont il y avoit, en 1722. Joseph Grimaldi, secrétaire d'Etat, pour les affaires de la guerre, sous le règne de Philippe V. Le roi d'Espagne, Charles III, vient de faire.... Grimaldi son premier secrétaire d'Etat. François Grimaldi, prince de Lixen, mort au château de Sampigi, en Lorraine, prétendoit être le vrai descendant de Lucher, assurant que ce que l'on disoit de la branche d'Espagne étoit faux, et que les descendans de Lucher avoient toujours été établis à Gênes.

François Grimaldi, prince de Monaco, s'attacha, avec Charles I, roi de Naples, au parti du pape contre les Gibelins; il mourut vers l'an 1275; il avoit épousé Aurélie de Caretto, fille de Jacques, marquis de Final; dont, entre autres Rainier I,

qui suit; Antoine, qui servit Charles II, roi de Naples; et Andaro, qui fut tige des barons et comtes de Bueil, parmi lesquels il y a eu des hommes illustres; entre autres Honorat Grimaldi, baron de Bueil, gouverneur et lieutenant-général pour le duc de Savoye, du comté de Nice, son ambassadeur extraordinaire près le roi François I, et chevalier de l'Annonciade en 1518; son fils Honorat lui succéda au même gouvernement, et fut fait chevalier de l'ordre de l'Annonciade en 1576; Annibal Grimaldi, fils de ce dernier, fut chevalier de S. Maurice et de S. Lazare, conseiller d'Etat, chambellan, gouverneur du comté de Nice, et général des galères; il fut créé chevalier de l'Annonciade en 1602; Louis, frère de ce dernier, fut évêque de Vence, grand-prieur de S. Maurice et de S. Lazare, grand aumônier du duc de Savoye, son ambassadeur en France, et chancelier de l'ordre de l'Annonciade en 1602, et de nos jours le baron de Bueil, qui a été pendant longtemps lieutenant-colonel du régiment de Nice au service de la France, et qui fut fait maréchal de camp après la défense d'Aire, en novembre 17.

Rainier I, prince de Monaco, servit Charles II, roi de Naples; il mourut vers 1300; il avoit épousé Spécieuse Caretto, fille de Jacques, marquis de Final, dont entre autres, Rainier II, qui suit; Bartonus ou Barthelemi, que Robert, roi de Naples, fit gouverneur de Calàbre, et qui laissa postérité en Sicile; François, qui enleva aux Spinola la forteresse de Monaco, qu'ils avoient usurpée.

Rainier II, prince de Monaco, seigneur de Cagnes de Villeneuve, etc., fut amiral de France; il mourut vers 1330; le nouveau Moréri dit 1314. Il épousa Marguerite Rufo : dont Charles, qui suit; Antoine, tige de la branche d'Antibes; et Lucien, seigneur de Villefranche, grand-chambellan de Jeanne, reine de Naples, comtesse de Provence.

Charles I Grimaldi, prince de Monaco, dit le grand seigneur de Vintimille, Cagne, etc., épousa Luchinelle Spinola, dont une nombreuse postérité, et entre autres Rainier III, qui suit.

Rainier III, prince de Monaco et de Menton, baron de Vence, etc., se donna, du vivant de son père, au service de la France; il laissa Ambroisin, qui se noya en pêchant, en 1422; Jean, qui suit; Henri, chambellan du roi de Sicile, qui a fait la branche des princes de Ste Catherine en Sicile; et Griffette, alliée à Louis de Lascaris.

Jean, prince de Monaco, etc., mort en 1454, avoit épousé Homelline, sœur de Thomas Frégose, Doge de Gênes : dont Catalan, qui suit; Constance, mariée à Antoine Caretto, marquis de Final; et Barthelemie, qui épousa Pierre Frégose, doge de Gênes.

Catalan Grimaldi, prince de Monaco, mort en 1547, laissant Claude, qui suit :

Claude Grimaldi, princesse de Monaco, fille unique de Catalan Grimaldi, fut mariée à Lambert Grimaldi, fils cadet de Nicolas Grimaldi, co-seigneur d'Antibes et de Cagnes, et de Césarine Doria : par cette alliance, la Principauté de Monaco passa dans la branche de Grimaldi d'Antibes ; ils eurent de leur mariage Lucien qui suit ; Jean, aîné, qui mourut sans postérité ; et Augustin, qui fut abbé de Lérins et évêque de Grasse, et une fille, qui fut mariée à *N*... Doria.

Lucien Grimaldi, prince de Monaco, fut assassiné par Barthelemi Doria, son neveu, en 1523 ; il avoit épousé Anne de Pontevez, dame de Cabanne, dont Honoré, qui suit :

Honoré I, prince de Monaco, etc., eut d'abord recours à la protection du roi François I, en 1533 ; il se jetta ensuite dans le parti de l'empereur Charles V, et mourut en 1581 ; il avoit épousé en 1545 Isabelle Grimaldi, fille de Jean-Baptiste, seigneur de Montaudion : dont Charles, mort sans alliance en 1589 ; François, mort en 1583 ; Hercule, qui suit ; Horace, mort à Naples en 1620 ; Geneviève, mariée à Etienne Grillo de Gênes ; Aurélie, femme d'Augustin Franco ; Virginie, religieuse ; et Claude, morte sans alliance.

Hercule I Grimaldi, prince de Monaco, fut assassiné en 1604 ; il avoit épousé Claude Landi : dont Honoré II, qui suit ; Jeanne, mariée à Théodore Trivulce, prince de Misochio ; et Marie-Claude, religieuse.

Honoré II Grimaldi, prince de Monaco, chassa les Nspagnols de Monaco en 1641, et se mit sous la protection de la France. Le roi lui donna le duché de Valentinois, le comté de Carladez en Auvergne, la baronnie de Calvinet, dans la même province, celle de Baux, en Provence, et celle de Buis en Dauphiné. Ce prince étoit savant ; il dressa la généalogie historique de sa maison, qui fut imprimée sous le nom de Vénasque, son secrétaire. Honoré II mourut en 1662 ; il avoit épousé Hippolite Trivulce : dont Hercule II, qui suit.

Hercule II Grimaldi, marquis de Baux, fut tué âgé de 27 ans, par malheur, en 1651, par un de ses gardes qui tiroit au blanc ; il avoit épousé en 1641 Marie-Aurélie Spinola : dont Louis, qui suit ; Marie-Hippolyte, mariée en 1659 à Charles-Emmanuel Philbert de Simiane ; Jeanne-Marie, alliée à André Impériali ; Dévote-Marie, religieuse carmélite ; et Thérése-Marie, qui épousa en 1671 Sigismond-François d'Est.

Louis Grimaldi, prince de Monaco, duc de Valentinois, etc., mourut en 1701. Il avoit épousé en 1660 Catherine-Charlotte de Grammont : dont Antoine, qui suit ; Honoré-François, qui fut archevêque de Besançon, mort en 1748 ; Marie-Thérèse, religieuse de la Visitation ; et Anne-Hippolyte, mariée en 1696 à Jacques-Charles de Crussol, duc d'Uzès, morte en 1700.

Antoine Grimaldi, prince de Monaco, duc de Valentinois, etc., épousa en 1688 Marie de Lorraine d'Armagnac ; dont

Catherine-Antoinette, morte jeune; Louise-Hippolyte, qui suit; Marguerite-Camille, mariée en 1720 à Louis de Gand de Mérode de Montmorenci, prince d'Isenghien; et Marie-Pauline-Thérèse.

Louise-Hippolyte Grimaldi, princesse de Monaco, épousa en 1715 Jacques-François-Léonor de Matignon, comte de Thorigni, à la charge par lui de prendre le titre de duc de Valentinois, avec les armes de Grimaldi, sans pouvoir, ni lui ni ses descendans, ajouter aucun autre nom à celui de Grimaldi, ni écarteler leurs armes d'autres maisons que de Grimaldi : de ce mariage sont issus, Honoré-Camille-Léonor, qui suit; Marie-Charles-Auguste, comte de Carledès, né en 1722; Charlotte, née en 1719, religieuse de la Visitation de Paris, actuellement à la Visitation au Mans, pour cause de santé ; Charles-Maurice, appelé comte de Valentinois, comte de Rasse, lieutenant-général au gouvernement de la Basse-Normandie, gouverneur de Cherbourg, de S. Lô et de l'Isle de Chausai, brigadier des armées du roi et chevalier de la Toison-d'Or, par Marie-Christine Rouvroi Saint-Simon, son épouse ; Marie-Françoise-Thérèse, née en 1728; et François-Charles, né en 1726.

Honoré-Camille-Léonor Grimaldi, prince de Monaco, duc de Valentinois, seigneur de l'ancien duché d'Estouteville, marquis de Baux, comte de Thorigni, baron d'Ambie, etc., maréchal des camps et armées du roi en 1748, né en 1720, épousa à Monaco en 1757, Marie-Catherine de Brignole, noble génoise, dont il a Honoré-Anne-Maurice, appelé duc de Valentinois, né à Monaco, en 1758.

Grimaldi, branche d'Antibes.

Antoine Grimaldi, second fils de Raimier II, prince de Monaco, est tige de la branche des seigneurs d'Antibes, de Cagne, de Corbons, etc. Il fut seigneur de Prata, de la Vallée, de Lantusque, etc., conseiller de Jeanne première, reine de Naples, pour laquelle il arma six galères à ses dépens; cette reine l'inféoda de ses terres et de celles de Bliguber et de Chanoul le 20 octobre 1348, et de celle de Vuels, le 10 janvier 1349; il épousa Catherine Doria, d'où Marc, dont la postérité masculine finit en Honoré, son petit-fils, mort jeune; Luc, qui suit; Antoine, qui fit son testament à Gênes en 1358. Le pape Clément VII engagea la ville d'Antibes à Marc et à Luc Grimaldi, pour des sommes considérables qu'il avoit ci-devant reconnu leur devoir; la reine Marie de Naples approuva cet engagement en 1396; Marc et Luc avoient auparavant acquis de Rainier Grimaldi, la moitié de la seigneurie de Cagne; Jeanne de Sicile approuva en 1372 cette acquisition.

Luc Grimaldi, co-seigneur d'Antibes, Cagne et Villeneuve,

acquit de Raimond Marquèsoni, mari de Catherine Grimaldi, sa nièce, la portion qui lui appartenoit dans la seigneurie de Cagne; Luc épousa Yolande Grimaldi, dont Jean; Nicolas, qui suit; Jean épousa Blanche Doria, dont il eut quatre filles; savoir, Constance, mariée en 1408 à N... Carretto, marquis de Savonne; Thomassine, femme de Théobalde Lascaris; Honorée-Catherine, qui épousa Jean Doria; et Lucie, religieuse à Aix; Jean-Grimaldi s'attacha au service du roi Charles VI contre les Anglois. Luc eut encore Louis, qui se fit Chartreux; Pierre qui fut conseiller de la reine Jeanne de Naples; Clémence, femme de Luchin-Galli de Gênes; et en secondes noces de Marcellin Grillé de Gênes; Marguerite, qui épousa Bertrand de Grasse; Madeleine, mariée à René Lascaris; Lucie, femme de Jean Justiniani; et Luchine, femme de Guillaume de Puget.

Nicolas Grimaldi, co-seigneur d'Antibes et de Cagne, conseiller et chambellan de la reine Yolande de Sicile et du roi Louis, son fils, qui le fit Viguier de la ville de Marseille en 1420; il épousa Césarine Doria : dont Gaspard, qui suit; et Lambert qui fut marié à Claude, fille unique de Catalan Grimaldi, prince de Monaco, et qui, par cette alliance, devint prince de Monaco; Guignes, mort jeune, vers 1437; Jean-André, évêque de Grasse en 1481, abbé de Lérins, vice-Légat d'Avignon, nonce en France, destiné au cardinalat, mort en 1505; Louis, chevalier de Malte; Valentine, qui fut mariée à Jean Doria, seigneur de Vuelt; Mariette, qui épousa en 1449 Hugues de Villeneuve, baron deVence; et Brigide, qui s'allia en 1452 à Alleran, des marquis de Cève.

Gaspard Grimaldi, seigneur d'Antibes, Cagne, etc., épousa Marguerite Lascaris, fille du Comte de Tende, en 1450 : dont Nicolas II qui suit; et Renée, qui épousa Jean Solaro, en Piémont.

Nicolas II Grimaldi, fut panetier du roi Charles VIII en 1491; il lui fit hommage des seigneuries d'Antibes et de Cagne en 1494; il épousa Charlotte de Villeneuve dame de Courbons : dont Gaspard II, qui suit; Honoré, chevalier de Malte; Jean-Antoine qui épousa Andronice Flotte, et fit une branche, établie à Nice. Claude, chevalier de Malte; et Jean-André, qui eut huit garçons et deux filles; Jean, abbé de Thoronet en 1568; Honorée qui fut mariée à Baltasard de Sade, seigneur d'Aiguières; et Anne, femme d'Antoine d'Arlalan en 1520.

Gaspard II ou Grimaldi, seigneur d'Antibes, de Cagne et de Courbons, chevalier de l'ordre du roi, épousa Jeanne Quiqueran : dont René, qui suit; Nicolas, prévôt de Barjos; Philippe, chevalier de Malte; Frédéric, chevalier de Malte; Alexandre, mort à Ferrare; Octavien; Lucrèce, mariée en 1545 à Gaspard de Castellane, fils du comte de Grignan; Julie, qui épousa en 1557 Albert de Rosset; seigneur de Primibert en Dauphiné, chevalier de l'ordre du roi; Hippolyte,

femme de Jacques Faret de Saint-Privat, en 1560; Françoise, mariée en 1561 à Claude de Villeneuve, seigneur de Vence, chevalier de l'ordre du roi; Casimire, qui épousa en 1564 Jules Doria, citadin de Vintimille; Camille, mariée en 1563 à Jean de Brancas, dit Forcalquier, baron de Céreste.

René Grimaldi, seigneur d'Antibes, Cagne, Courbons et Maligay, chevalier de l'ordre du roi, épousa en 1560 Yolande-Claude de Villeneuve, dont Alexandre, qui vendit la seigneurie d'Antibes au roi Henri IV, et passa une transaction, sur cette vente, avec Honoré, son frère, le 18 septembre 1608. Cet Alexandre épousa Julie de la Rouère, piémontoise, fille du comte de Poivin, dont il eut Margueri;e, mariée en 1615, à Melchior de Puget; Claude, seigneur de Maligay, mort sans postérité; Honoré I, qui suit; Camille, mariée en 1686 à Annibal de Forbin, seigneur de la Roque; Julie, qui épousa en 1602 Allemand de Glandevés, seigneur de Gréoux.

Honoré I Grimaldi, seigneur de Courbons, fut gentilhomme de la chambre du roi, qui l'employa en plusieurs négociations secrettes; il épousa Blanche de Thomas : dont Jean-Henri, qui suit; Pierre, chevalier de Malte, mort de ses blessures en Flandre, François-Frédéric, chevalier de Malte; Alexandre, chevalier de Malte, mort jeune; Claude, chevalier de Malte; Honoré I testa en 1618.

Jean-Henri Grimaldi, marquis de Courbons, par érection faite en sa faveur en 1646, travailla à remettre le prince de Monaco, son parent, sous la protection de la France, qu'il avoit quittée pour se mettre sous celle de l'empereur. Il aimoit les belles-lettres. Jean-Henri épousa Anne de Grasse, fille de N... comte de Bar, et de Claire de Alagonia, en 1625 : dont Honoré II, qui suit; Pierre, ecclésiastique, mort jeune; Scipion, chevalier de Malte, capitaine de vaisseau en 1632; Claude, chevalier de Malte, capitaine de galère, en 1632; Arnauld, mort en 1646; Henri, mort jeune; Marie-Gabrielle, mariée à François de Lombard, seigneur de Bourdons, commandant le régiment du cardinal Mazarin; et Marthe, morte jeune. Jean-Henri mourut fort âgé.

Honoré II Grimaldi, marquis de Courbons, baron de Cagne; il vendit le marquisat de Courbons, pour le service du roi; pour récompense le monarque érigea la baronnie de Cagne en marquisat. Honoré II épousa en 1646, Françoise Grimaldi de la branche de Régusse, fille de Charles, président au parlement de Provence : dont Charles, qui suit; Pierre, chevalier de Malte, lieutenant de vaisseau en 1664; Charles, chevalier de Malte, colonel au service des vénitiens; Eléasar, abbé de Clansonne; et Lucrèce, mariée à Scipion de Villeneuve, seigneur de Tourette-lès-Vence.

Charles Grimaldi, marquis de Cagne, gouverneur de S. Paul, épousa en 1673, Françoise Couet, fille du marquis de Marignan et des Isles d'Or : dont Honoré III, qui suit; Charles,

chevalier de Malte, capitaine dans le régiment de la marine; Gaspard, chevalier de Malte, lieutenant de galère; Camille, chevalier de Malte, lieutenant de vaisseau; Alexandre, chevalier de Malte, lieutenant de vaisseau, tué d'un éclat de bombe; Joseph-Marie, prieur de Noyers, et auparavant capitaine dans le régiment de la marine, où il fut blessé; Anne-Marie, femme d'Antoine-François de Cais, comte de Gilette à Nice; Marthe-Marguerite-Elisabeth, mariée à Charles Olivari en 1711. Charlotte épousa en 1718 Jean-André de Vacher, seigneur de Saint-Martin.

HONORÉ III Grimaldi, marquis de Cagne, né en 1675, fut blessé au siége de Mons, étant page du roi, ce qui le mit hors de continuer le service. Il épousa Marguerite Rosseline de Villeneuve en 1700 : dont Honoré IV, qui suit; Charles, qui fut d'abord abbé de la Grâce-Dieu, aumônier du roi, grand-vicaire et archidiacre de Rouen, prieur de Noyers et de S. Maixent, en Poitou, puis évêque de Rodez, mort à Rodez en 1770; Charles, lieutenant de Galère en 1746, qui épousa Geneviève Grimaldi, dans la branche d'Antibes, dont Charles, officier dans la marine; Marie-Marthe, mariée à Gombert, seigneur de Geniez et Elisabeth-Rosseline, mariée à Louis Commandaire, marquis de Tarradeau, dont entre autres, Honoré-François, chanoine, archidiacre et vicaire-général de l'Eglise du Mans.

HONORÉ IV Grimaldi, marquis de Cagne; étant lieutenant aux gardes, il fut donné pour ôtage à la prise de Philisbourg, en 1734; il fut depuis capitaine de cavalerie, colonel et chef de brigade des carabiniers; il mourut en 1743, après la bataille d'Eteingein, chevalier de S. Louis, et gouverneur de S. Paul. Il avoit épousé, en 1730, Hélène-Marie-Anne Dorcel, fille du sieur de Plaisian, dont Louis Camille, qui fut d'abord capitaine de cavalerie dans le régiment du commissaire général, pui capitaine de carabiniers; il mourut des blessures qu'il avoit reçues à la bataille de Cremel; Gaspard-Sauveur, lieutenant de vaisseau, marié à N... de Panisse de Tripoli, et Louis-André, qui suit.

Monseigneur LOUIS-ANDRÉ-GRIMALDI, évêque du Mans, en 1767.

Vivat et æternos bene felix exigat annos.

MAISONCELLES, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, en-deçà l'Ouette, élection de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Cossé-en-Champagne, l. 5 ; Mareil, l. 2 3/4; Crannes, l. 2; Rouillon, l. 3; Mans, l. 1.

Il y a de Maisoncelle à Laval, M. l. 3 ; Mellai, M. l. 2; Cossé-le-Vivien, M. l. 4 1/4 ; Ballée, M. l. 4 ; Grez-en-Boire, M. l. 3; Entrammes, l. 1 ; Origny-Benait, l. 1 1/2 ; Houssai, l.

1 3/4 ; Villiers-Charlemagne, l. 1 ; le Bignon, l. 1 ; Arquenai, l. 1 ; Basougers, l. 1 3/4 ; Parenai, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée à l'O. par la rivière d'Ouette, et au N. par plusieurs étangs et trois petits ruisseaux.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 350 communians.

Il y a la chapelle de Champfleuri, estimée 355 liv., à la présentation du seigneur ; celle de la Luinnière, estimée 70 liv., à la présentation des héritiers du fondateur ; et celle des Soucheries, estimée 35 liv.

Le sol produit du méteil, du froment et de l'orge.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Martou des Houllières (1), suivant un mémoire qui m'a été fourni, ou de la Jupelière : cette seigneurie appartenoit en 1581 à Julienne d'Arquenai, femme de Nicolas d'Angennes, seigneur de Rambouillet, chevalier des ordres du roi ; et en 1660 elle appartenoit à Philippe de Bouillé, comte de Créance.

MAISONCELLES, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Saint-Calais, élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de six lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontlieue, l. 6 ; Mans, l. 1/2.

Il y a de Maisoncelles à Bouloire, M. l. 3/4 ; S. Calais, M. l. 3 ; Grand-Lucé, M. l. 2 1/2 ; Dessé, M. l. 3 3/4 ; Torigné, M. l. 2 1/4 ; Evaillé, l. 1 1/4 ; Ecorpain, l. 1 1/2 ; Coudrecieux, l. 1 1/4 ; les Loges, l. 1 ; S. Mars de Loquenai, l. 1 1 1/2 ; Tresson, l. 1 ; Sainte Osmane, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée au N. par un courant d'eau, qui forme trois étangs, et à l'Ouest par le ruisseau d'Etang-fort, qui en forme aussi un. Il y a beaucoup de landes dans la paroisse.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation du seigneur de la paroisse. Il y a 160 communians.

Le sol produit du seigle, du froment et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le maréchal de Balincourt. Voyez *la généalogie à l'article Bouloire*.

MAIXENT (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de la Ferté, élection du Mans, au S. S. O. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Bouair, l. 1/2 ; Pont de Gêne, l. 3 1/4 ; Champagné, l. 1 1/2 ; Mans, l, 2.

Il y a de S. Maixent à Dolon, M. l. 1 1/2 ; Vibraye, M. l. 1/2 ; Montmirail, M. l. 2 1/2 ; Connerré, M. l. 2 1/2 ; la Ferté, M. l. 2 1/2 ; Villaine-la-Gonais, l. 1 ; Seaux, l. 1 ; Lavarai, l. 3/4 ; S. Quentin, l. 1/4.

1. Les d'Houillères étaient seigneurs de la Jupellière.

La paroisse est arrosée au N. par le ruisseau de Quenne, et à l'O. par deux courants d'eau qui forment un étang.

La cure, estimée 900 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 800 communians.

Le sol produit du froment, de l'orge et de l'avoine.

MALICORNE, gros bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Clermont, élection de la Flèche, au S. S. O. du Mans, dont il est éloigné de six lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Suze, M. l. 2 1/2; Petit Saint-Georges, l. 3 1/4; Mans, l. 3/4.

Il y a de Malicorne à Sablé, M. l. 4; Vallon, M. l. 3 1/2; Brullon, M. l. 4; Poillé, M. l. 3 1/2; Noyen, l. 1 1/4; Avoise, l. 2 1/4; Courcelle, l. 1 1/4; Mezeré, l. 1; S. Jean-du-Bois, l. 1 1/2; Anjou, l. 1/4.

Malicorne est situé sur la rivière de Sarte, qui coupe la paroisse du N. E. à l'O. Le ruisseau de Fibou, réuni à celui de Veane, se jette dans la rivière entre le bourg et le château. Il y a marché tous les mardis.

Il y a à Malicorne des vignes, des bois et des landes. Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Aubin d'Angers. Il y a 700 communians.

Il y a un prieuré, estimé 1000 liv., à la présentation de l'abbé de S. Nicolas d'Angers; la chapelle de Sainte-Anne, fondée en 1511, estimée 10 liv.; celle de Sainte-Catherine; celle de S. Jacques, estimée 10 liv., ces trois chapelles sont à la présentation du seigneur, et celle de l'Huisserie, estimée 35 liv., à la présentation des parens du fondateur.

Il y a à Malicorne un grenier à sel, composé d'un président, un grennetier, un procureur du roi et un greffier.

Le bourg de Malicorne se nommoit autrefois Condé, qui signifie la même chose que Confluant; le château s'appeloit Malicornant.

L'évêque Denis Benaiston, qui siégea au Mans depuis 1296 jusqu'à 1299, eut un grand procès avec l'évêque d'Angers, qui prétendoit étendre sa jurisdiction sur les paroisses de Sablé et de Malicorne, et sur toutes les terres dépendantes de la seigneurie de Pescheseul; on dit que les parties en vinrent jusqu'à prendre les armes; cette affaire ayant été mise en arbitrage devant l'archevêque de Tours et son archidiacre, l'évêque de Nantes, le sire d'Antenaise, et le châtelain de Champagne; ces commissaires jugèrent en faveur de l'évêque du Mans. *Courvaisier, page 545. Bondonnet, page 595.*

Sous le pontificat de Michel de Breiche, qui dura depuis 1355 jusqu'à 1363, 66 ou 67, le château de Malicorne fut pris par Robert de Cavole, chef des Anglois. *Courvaisier, page 595.*

Environ l'an 1425, les seigneurs de Raiz et de Beaumanoir

(l'analiste d'Anjou dit de Beaumont; Beaumanoir étoit prisonnier), accompagnés d'Ambroise de Loré, prirent d'assaut sur les Anglois le château de Malicorne et fit prendre tous les François qu'ils y trouvèrent en garnison. *Courvaisier, page 685. Supplém. hist. de Sablé M. S. Annales d'Anjou, 137, verso.*

En 1424, Antoine de Sourches, seigneur de Malicorne, fut tué à la bataille de Verneuil. *Annal. d'Anjou, fot. 137, verso.*

Ce vieil annaliste dit Sourches, et Ménage, dans son Histoire de Sablé, dit Chources ou Chourches; selon ce dernier, la maison de Chourches étoit une maison illustre du Maine, qui tiroit son nom de la terre de Chourches (*à Caortiis, Caortiæ, à Cadurcus, et Cadurciæ*). Il y a dans le Maine deux terres du nom de Chourches, Chourches d'Antenaise et Chourches le Vayer : on ne sait de laquelle de ces terres la maison de Chourches a tiré son nom. Cette maison existoit du temps de Geoffroi, abbé de Vendôme, qui vivoit encore en 1129, et n'a fini que par la mort de Jean de Chourches, seigneur de Malicorne, gouverneur du Poitou, et de Marguerite de Chourches, sa sœur, première femme de Charles, marquis de Beaumanoir, et mère du maréchal de Lavardin. La maison de Chourches portait en ses armes: d'argent à cinq faces de gueules.

En 1158, Thibauld de Malicorne, et N... de Malicorne se croisèrent pour le voyage de la Terre-Sainte avec Geoffroi IV de Mayenne, chef de cette croisade (1). *Ménage, Histoire de Sablé, page 180.*

On trouve, avant l'an 1090, dans un titre qui est à Saint Aubin d'Angers, un Lonuthon de Malicorne, père de Basile, duquel, selon les apparences vint Waudin I, qui fut père de Waudin II, mari de Basile, dont Waudin III. Waudin II et Basile, sa femme, firent un don à l'église de Malicorne; ce don fut confirmé par Renauld de Craon, fils aîné de Robert le Bourguignon, seigneur de Sablé. *Ménage, page 133.*

La seigneurie de Malicorne a passé de Waudin dans la maison de Chources, ensuite en celle de Beaumanoir, et est venue en celle de la Châtre, où elle est actuellement.

La Châtre est un gros bourg en Berri, qui a donné son nom à la maison de la Châtre, considérable dès le douzième siècle.

PHILIPPE de la Châtre, seigneur de Bésigni, conseiller et chambellan du comte d'Anjou, mort avant 1360, avoit épousé Marie de Vaneci : dont Guillaume, qui suit; et Jean, qui servoit dans les armées en 1370 et 1380.

GUILLAUME de la Châtre, chambellan du comte de Poitiers, acheta, en 1371, la terre de Nançai, en Sologne; il épousa Agnès de Linière : dont Jean, qui suit; Guillaume, seigneur d'Etrichi, qui vivoit en 1414; et Jeanne, mariée à Guillaume de Crévant.

1. Voir Art. *Mayenne.*

JEAN de la Châtre, seigneur de Nançai, etc., épousa Huguette de Vaudenai : dont Pierre, qui suit; Jean, prieur de Poncian; et Antoine, seigneur de la Porcheresse, qui vivoit en 1473.

PIERRE de la Châtre, seigneur de Nançai, etc., maître d'hôtel du duc de Berri, épousa Marie de Roui : dont Claude, qui suit; et Jeanne, mariée en 1453, à Jean Savari, seigneur de Lancôme.

CLAUDE de la Châtre, seigneur de Nançai, etc., chevalier de l'ordre de S. Michel, combattit à côté du roi Charles VIII, à la bataille de Fornoue, en 1495; il épousa Catherine de Menou, fille de Jean, seigneur de la Ferté-Menou, et de Jacquette de Chaborant, dont Abel qui servit à la bataille de Fornoue, et mourut sans alliance avant son père; et Gabriel, qui suit.

GABRIEL de la Châtre, seigneur de Nançai, etc., chambellan et maître-d'hôtel du roi, accompagna le roi Louis XII aux guerres d'Italie, et mourut en 1538, après avoir servi sous quatre rois; il avoit épousé, 1° Marie de Saint-Amadour, fille de Guillaume, et de Marguerite de Québrioc : il épousa 2° Jeanne Sanglier; il eut du premier mariage Joachim, qui suit; Claude, qui a fait la branche de la Maisonfort, finie en Louis de la Maisonfort, fils de Claude, maréchal de France.

JOACHIM de la Châtre, seigneur de Nançai, etc., prévôt de l'ordre de S. Michel, comme son père, mourut en 1546; il avoit épousé Françoise Foucher, fille d'Antoine et de Françoise de Marconnai : dont Gaspard, qui suit; Baltazar, seigneur de Bésigni, chevalier de l'ordre du roi, mort sans alliance; Jeanne, mariée à Gui de Monceaux, seigneur de Houdan : et Melchiore, qui épousa Pierre du Pé, seigneur de Tannerre.

GASPARD de la Châtre, seigneur de Nançai, etc., chevalier de l'ordre du roi, donna des preuves de son courage en grand nombre d'occasions : il mourut en 1576, d'une blessure qu'il avoit reçue au combat de Dreux. Il avoit épousé en 1570, Gabrielle de Batarnai, fille du comte de Bouchage et d'Isabelle de Savoye-Tende : dont Henri, qui suit; Madelaine, alliée à Charles de Châtillon, dont elle fut séparée, et épousa Henri, vicomte de Bourdeilles, baron d'Archiac; Louise, mariée, 1° à Louis de Voisins, baron d'Ambres, vicomte de Lautrec; 2° à Martin, seigneur du Bellai, prince d'Yvetot; et Gasparde, qui épousa le célèbre Jacques-Auguste de Thou, président au parlement.

HENRI de la Châtre, comte de Nançai, etc., épousa, 1° en 1604, Marie de la Guesle, fille de Jacques, et de Marie de Rouville; 2° Gasparde Mitte de Miolans, sans enfans : il eut de sa première femme, Edme, qui suit.

EDME de la Châtre, comte de Nançai, étoit mort en 1645. On a de lui des Mémoires imprimés avec ceux de M. de la Rochefoucault. Il avoit épousé en 1632 Françoise de Cunac,

fille du marquis de Dampierre, et de Gabrielle Popillon du Rian : dont Louis, qui suit; et Louise-Antoinette-Thérèse, mariée à Louis de Crèvant, duc d'Humières, maréchal de France, grand-maître d'artillerie.

Louis I de la Châtre, comte de Nançai, etc., tué près de Gigari, en Afrique, en 1664, avoit épousé en 1658, Charlotte-Louise d'Hardoncourt, dame de Rosières, fille de Henri, et de Charlotte-Barbe d'Ernecourt : dont Louis, qui suit; Louis-Claude, abbé de S. Sever-Cap de Gascogne, mort en 1699; et Louise-Marguerite, religieuse.

Louis II de la Châtre, comte de Nançai, etc., lieutenant-général des armées du roi, épousa en 1694, Anne-Charlotte de Beaumanoir, fille de Henri-Charles, seigneur de Malicorne, et de Françoise-Paule-Charlotte d'Albert-Luines : dont Louis-Charles, qui suit; et *N*... évêque d'Agde, en 1720, mort en....

Louis-Charles de la Châtre, comte de Nançai, seigneur de Malicorne, etc., a épousé, en 1723, Mavie-Elisabeth Nicolaï, fille de Jean-Amard, marquis de Goussainville, premier président de la chambre des Comptes, et de Françoise-Elisabeth de Lamoignon, dont *N*...

Branche de la Châtre de Maisonfort.

Gabriel de la Châtre eut pour second fils, Claude, baron de Maisonfort, qui suit.

Claude II de la Châtre, baron de Maisonfort, épousa Anne-Robert : dont Claude III, qui suit; Jacques, seigneur de Sillac, tué dans une rencontre en 1568; Michelle, qui épousa Jean de Menous de Bousai; Anne, mariée à François de l'Hôpital de Vitri; Jacquine, alliée à Guillaume Pot de Chemeaux; et Marie, femme de Guillaume de Laubépine.

Claude III de la Châtre, baron de Maisonfort, maréchal de France par la Ligue, chambellan du roi, chevalier de ses ordres en 1586, et général en l'armée de Juliers, épousa Jeanne Chabot-Jarnac : dont Louis, qui suit : et six filles.

Louis de la Châtre, baron de Maisonfort, chevalier des ordres du roi, maréchal de France en 1616, mort en 1630, avoit épousé : 1° Urbaine de Montafié; 2° Elisabeth d'Estampes Valence : dont il eut Henriette, qui suit.

Henriette de la Châtre, épousa : 1° François de Valois, comte d'Alais; 2° Claude Post, seigneur de Rhodes, grand-maître de cérémonies : dont Louise-Henriette, qui suit.

Louise-Henriette Post, épousa François-Marie de l'Hôpital de Vitri.

Outre la maison de la Châtre, dont la généalogie est rapportée ci-dessus, il en subsiste encore trois autres, toutes sorties de la même souche. J'ai vu la généalogie d'une de ces branches, dressées par le généalogiste du roi, on n'a pas voulu me

la confier; ainsi je n'en puis rien dire que le peu que vous trouverez à l'article *Lombron.*

MAMERS, ville assez considérable de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Sonnois, élection du Mans au N. par E. de la ville du Mans dont elle est éloignée de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Pizieux, l. 2; Marolle-les-Braux, l. 1 1/2; Mezière-sous-Ballon, l. 1 1/2; Coulaines, l. 4 1/2; Mans, l. 1/4.

Il y a de Mamers à S. Côme-de-Vert, M. l. 2 1/4; René, M. l. 3; Bonnestable, M. l. 4 1/4; Ballon, M. 4 3/4; Saint-Aignan, M. l. 3 1/4; Marolette, l. 1/2; Villaine-la-Carelle, l. 1 1/4; S. Longis, l. 1/2; Vezot, l. 1; Panon, l. 1 1/4; Montrenaut, l. 1 1/4; S. Remi-des-Monts, l. 1.

Mamers est situé sur la rivière de Dive, qui coule du N. au S. et sur les confins de Normandie, dont elle est éloignée que d'un quart de lieue.

La cure estimée 800 liv,, est à la présentation de l'abbé de S. Laumer de Blois. Il y a 4000 communians.

Le prieuré de Mamers étoit anciennement une abbaye dont la mense conventuelle a été réunie à l'abbaye de S. Laumer : ce prieuré, estimé 2000 liv. de revenu, est à la présentation de l'abbé de S. Laumer de Blois.

Il y a à Mamers la chapelle de S. Lazare, dite de S. Ladre, estimée N..., celle de Notre-Dame, estimée N..., à la présentation des marguilliers; celle de S. Julien, estimée 60 liv.; et celle de Notre-Dame, dans l'église des religieuses, estimée N...

En 1634, les religieuses de la Visitation de Ste Marie s'établirent à Mamers.

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine.

Il y a foire à Mamers le quatrième lundi de carême, le 3 mai, le lundi d'après l'Assomption, le 29 août, le 14 et le 29 septembre, et le 6 décembre; il y a aussi sept gros marchés semblables aux foires; savoir le premier lundi de l'année, le lundi gras, le lundi de la semaine sainte, le lundi de *Quasimodo*, le lundi d'après la Pentecôte, le lundi d'après la Toussaint, et le lundi d'après la Saint Martin. Le marché ordinaire se tient tous les lundis.

Il y a à Mamers un siége royal, exercé par un lieutenant général, un bailli, un lieutenant particulier, un avocat et un procureur du roi, avec un greffier. *Mémoires de Miroménil, M. S.*

Il y a aussi un grenier à sel, composé d'un président, un grenetier, un procureur du roi et un greffier; en 1700 il s'y consommoit vingt muids de sel par an; il y avoit dans ce temps-là 1752 feux dans la paroisse, qui payoit sept mille cinq cents livres de tailles. *Mémoires de Miroménil, M. S.*

La ville de Mamers passe pour être très ancienne; on pré-

tend qu'il y avoit autrefois un temple dédié au dieu Mars, qui fut détruit par S. Longis.

Sur la fin du onzième siècle, la ville de Mamers fut prise par Roger de Montgommeri, comte de Bellême. Les Normands la reprirent quelque temps après, et, l'ayant réparée, ils bâtirent des forts aux environs, avec des retranchemens et des lignes de communication, qu'on appelle les Fosses de Robert-le-Diable, afin de résister aux entreprises d'Hélie de la Flèche, qui s'étoit rendu maître d'une partie du Maine. *Courvaisier, page 396. Mémoire de Miroménil, M. S. Cenomania.*

La seigneurie de Mamers appartient, par engagement du roi, à madame la duchesse de Beauvilliers, de la maison de Desnos. Cette maison tire son origine de Bretagne : elle porte dans ses armes: d'argent au lion de sable, armé, couronné et lampassé de gueules.

Généalogie Des Nos (1).

I. — Roland des Nos, seigneur de l'Isle des Nos, se croisa en 1248 et en 1270; il avait épousé Jeanne de Trelevert dont : Pierre mort jeune, Roland, mort sans postérité et Jean, qui suit.

II. — Jean des Nos, 1er du nom, épousa en 1305 Gillette de Cherette ou Charette, dame du Vaumeloizel dont : Etienne, qui suit; Roland et Jean morts sans postérité.

III. — Etienne des Nos, seigneur de l'Isle des Nos et du Vaumeloizel, figure dans une montre d'armes de la compagnie de Messire de Beaumanoir le 11 janvier 1351. Il épousa Jeanne de Trégomard, fille de Geoffroy de Trégomard et de Renée Madeuc de Guémadeuc dont : Philippe, qui suit, Bertrand, tige de la branche des Fossés et Jean qui épousa Jeanne de S. Martin, et commanda, comme chevalier banneret, une compagnie sous les ordres du connétable de Clisson.

IV. — Philippe des Nos, seigneur de l'Isle des Nos, du Vaumeloizel et de la Ville-Thébault, épousa en 1370 Thiéphaine de Boisriou, fille d'Olivier de Boisriou et de Jeanne de Montauban, dont Antoine-Henri, qui suit, et Roland mort sans postérité.

V. — Antoine-Henri des Nos, seigneur de l'Isle des Nos, du Vaumeloizel et de la Ville-Thébault, épousa en 1305 Marguerite La Vache, de la maison des comtes de la Touche, fille d'Olivier La Vache et de Manée de Beaumanoir, dont : Jean qui suit; Roland, tige de la branche de la Verdière; et Henri, seigneur de Beauvoir.

VI. — Jean II des Nos paraît à la Réformation de la Noblesse

1. Le Paige, à cette place reproduit la généalogie donnée par lui à l'art. *Alexain*, Tome I, page 8; pour ne pas faire un double emploi, nous donnons ici la généalogie exacte de la famille Des Nos qui nous a été communiquée par un de ses membres.

de la paroisse de S. Potan en 1441, et est témoin noble de la Réformation de la paroisse de Pléboule en 1476. Il épousa en 1446 Catherine Collas, dame et héritière de la Motte-Collas, du Bourg-Durand, de Grosbois, fille de Jean Collas et de Mahaud de Goyon, dont : Jean, qui suit; Hector, tige de la branche de la Ville-Thébault; Pierre, tige de la branche de la Ville-Huchet; et Richard sans postérité.

VII. — Jean III des Nos, seigneur du Vaumeloizel, de la Motte-Collas, du Bourg-Durand et de la Ville-Thébault, épousa le 31 mars 1473, Jeanne de Goyon de la maison de Matignon, fille de Bertrand de Goyon et de Marguerite du Gué-Madeuc, dont : Pierre qui suit; Bertrand et Jean sans postérité; Gilles, tige de la branche du Tertre; et Jeanne qui épousa Morin de Vauherault.

VIII. — Pierre des Nos, premier du nom, épousa le 21 septembre 1491, Catherine de la Ferrière, dont : Pierre duquel la lignée s'éteignit à la première génération; Jean qui suit; Pierre et François sans postérité, et plusieurs filles.

IX. — Jean IV des Nos, second fils de Pierre Ier, seigneur de Vauhebert, Tourande, Vaubaluzon, chevalier des ordres du roi, gentilhomme de la maison de messire de Rohan, épousa le 28 décembre 1538, Louise de Châteaubriant, fille de Jean de Châteaubriant et de Marguerite des Planches dont : François, qui suit; un autre François, abbé, Christophe, tige de la branche de Tourande; Amaurille, qui épousa en premières noces Jacques de Beaumont et en secondes noces Helenus Perrault, seigneur de la Magnanne.

X. — François II des Nos, seigneur de Tourande, d'Hemnard, de la Planche, du Moussay, de la Doucetière, chevalier des Ordres du roi, gentilhomme de la Chambre de Henri III, puis de Henri IV; mort le 19 janvier 1606, enterré dans l'église de la Tannière. Il avait épousé le 17 novembre 1568 Charlotte de Jousson, dame d'Hemnard et de la Tannière, dont : Gilles qui suit; François, tige de la branche de la Tannière et de la Tendraye; Jacques, sans postérité; René, seigneur de la Douceture, tige de la branche de Pannard, la seule existant de nos jours, et deux filles.

XI. — Gilles des Nos, premier du nom, chevalier des ordres et gentilhomme de la Chambre du roi, épousa en 1597, Charlotte de Buor, dont : Gilbert qui suit; et Marie, mariée en 1629 à Charles des Vaux, seigneur de Boisbrault, dont sont issus les des Vaux de Lévaré, morte en 1639.

XII. — Gilbert des Nos, seigneur de la Gerbaudière, du Tabler, d'Hemnard, la Tannière, épousa en 1627 Françoise le Couturier, dont : Gilles II qui suit; Philippe, seigneur de Tabler, qui épousa Gabrielle de Villeneuve du Plessis et laissa deux filles; Louis, mort sans alliance; François, seigneur d'Anthenaise; Jean, seigneur de Montigni; Jean-Baptiste abbé de la Tannière; Suzanne, religieuse de l'abbaye du Ronceray à

Angers; *N*..., dit le chevalier d'Hemnard, tué dans une rencontre en 1665; Marie dite Mademoiselle de la Gerbaudière; et Jeanne, sans alliance, qui se retira à la Feuillée où elle vivait encore en 1709.

XIII. — Gilles II des Nos, Seigneur d'Hemnard et de la Gerbaudière, épousa le 15 octobre 1652 Suzanne de Malnoe, fille de Jacques seigneur de Marigny et de Léonore du Bellay dame de la Feuillée dont : Gilles-Charles, comte de la Feuillée qui suit; Jeanne et Anne mortes sans alliance.

XIV. — Gilles-Charles des Nos, comte de la Feuillée, mort en 1711, avait épousé, en 1697, Renée Viel, fille de Jean, seigneur de Torbechet, juge du Duché de Mayenne, dont : Jean-Baptiste, qui suit; Vincente, mariée en 1722 à Alexis le Maire, marquis de Courtemanche, et eut un fils, marié à mademoiselle de Vassé et une fille qui épousa le comte le Gonidec, de Bretagne; Charlotte-Suzanne, mariée à René-Joseph, comte de Boisgelin, fils de Mathurin-Joseph de Boisgelin et de Anne-Jeanne Guérin de S. Brice.

XV. — Jean-Baptiste des Nos, seigneur et comte de la Feuillée, né le 30 mars 1698, mort en 1747, avait épousé en 1724 Marie-Marguerite de Cordouan-Langeais, morte en 1735 dont :

N... tué à la bataille de Fontenoy en 1745, sans alliance; *N*... mort enfant, Marie comtesse de la Feuillée, dame d'Alexain, la Bigottière, etc., qui épousa : premièrement en 1742 Gilles-Marie des Nos, capitaine de vaisseau, son cousin, mort en 1754, dont plusieurs enfants morts jeunes : secondement le marquis de Marcilly : et troisièmement le comte d'Elva sans enfants. Marguerite-Vincente, mariée en 1748 à Joseph-François, marquis de Préault; *N*... morte jeune; et Charlotte-Suzanne, mariée en 1753 à Paul-Louis, duc de Beauvilliers, sans enfants.

Branche des Nos de Pannard.

XI. — René des Nos, seigneur de la Doucetière, quatrième fils de François II, des Nos et de Charlotte de Jousson, épousa, le 30 mai 1062, Marie de Mégaudais, dame de Pannard, veuve de Jean Le Cornu, seigneur du Parc d'Avaugour, dont elle avait eu une fille, Jacqueline Le Cornu, mariée à Louis de la Palluelle. Elle était fille de Louis de Mégaudais et de Jeanne Le Jarriel. De ce mariage sont issus : Jean-Baptiste qui suit; Urbain né en 1610, mort en bas-âge; un autre Urbain, seigneur de la Doucetière, né en novembre 1611, mort en 1649, allié à Jacqueline Pidoux, dont une fille Renée, mariée à Jacques de Chappedelaine, qui acquit en 1681, la terre seigneuriale d'Hemnard. René seigneur de Moussay, tige de la branche de Champmeslin; Charlotte et Julienne sans alliance.

XII. — Jean-Baptiste des Nos, seigneur de Pannard, né en

1603 au château de Pannard, épousa le 15 février 1627 Gillonne Le Jay, fille de Jean Le Jay, seigneur de la Bougatrière et de Anne de la Corbinaie. De ce mariage sont issus : Philippe, né le 7 février 1644, mort en 1665; Charles qui suit.

XIII. — Charles des Nos, premier du nom, seigneur de Pannard, de la Bougatrière, né à Pannard le 18 décembre 1644, mort en 1688, épousa le 14 juin 1867, Marie de Malescot, fille de Gilles de Malescot et de Marie de la Monneraie. De ce mariage sont issus : Charles II qui suit; Philippe tué en 1704, au combat de Malaga, sans alliance.

XIV. — Charles II des Nos, seigneur de Pannard, né le 20 octobre 1678, mort en juillet 1745, épousa en premières noces, le 24 avril 1705, Renée-Marie Leclerc, fille de Pierre Leclerc, seigneur de Gaudèches et de Marie Sigogne de la Roche, dont : Charles-René qui suit; Marie, née en 1706, reçue à Saint-Cyr, en 1721, religieuse aux Ursulines de Rennes en 1735; Charles II des Nos épousa, en secondes noces, le 14 septembre 1720, Gabrielle-Rose de la Corbière, fille de Charles-Guillaume de la Corbière et de Françoise de la Monneraye, dont : Gilles, né le 9 novembre 1721, page de la Reine en 1737, officier au régiment de la Reine, tué au siège de Prague en 1742, sans alliance; Louise-Gabrielle-Charlotte-Marie-Thérèse, née le 10 juin 1723, mariée le 10 juin 1746 à Gilbert, baron du Boisberranger, seigneur de Clivoy, morte à Ernée le 17 avril 1816.

XV. — Charles-René des Nos, comte des Nos, marquis de Pannard, né le 8 décembre 1710, mort en janvier 1771, épousa, le 10 décembre 1736, Renée-Marie-Elisabeth du Prat, fille de Pierre-Jacques-Michel du Prat, seigneur de la Goupillère et de Marie-Louise Heuslein, dont : Charles-Louis qui suit; Renée-Perrine-Thérèse-Rose, née au château de Pannard en mars 1740, morte à Paris, au couvent de S. Thomas de Villeneuve, en 1766; Madeleine-Elisabeth-Thérèse, née le 19 novembre 1748, religieuse à la Visitation de Rennes.

XVI. — Charles-Louis, comte des Nos, marquis de Pannard, né le 2 septembre 1737 au château de la Goupillère, mort à Paris en 1797, fut page de la Reine, lieutenant au régiment de Beauvilliers avec le titre de marquis de Pannard, 1755, capitaine au même régiment en 1759, colonel en second du régiment provincial du Maine, 1771, colonel en second du régiment de Touraine, 1776, mestre de camp du régiment d'artillerie de la Fère en 1780, brigadier en 1781, maréchal de camp en 1788, chevalier de l'ordre Royal et militaire de S. Louis; il fit en 1774, devant d'Hozier, les preuves pour monter dans les carrosses du roi.

Il épousa, le 19 mai 1772, Marie-Etiennette-Eulalie de Romance, fille de Hugues-Etienne marquis de Romance et de Marie-Anne Rousseau, dont : Charles-Henri-Marie, né le 20 juillet 1773, d'abord enseigne au régiment des Gardes-Françaises,

puis capitaine à l'armée de Condé, se trouva au siège de Maestricht, à l'expédition de Quiberon et mourut à Munster en 1799; Nicolas-Charles qui suit; Elisabeth-Marie-Germaine, née le 16 août 1776, mariée le 16 mars 1801 à Anne-Charles comte de Chappedelaine; Charlotte-Eulalie, née le 17 février 1780, mariée le 18 avril 1803 à Aristarque-Marie de Tardieu, comte de Maleissye.

XVII. — Nicolas Charles, comte des Nos, chevalier de Malte, le 23 mai 1783, décédé à Paris le 9 avril 1864; il épousa à Ernée, le 7 juillet 1807, sa cousine issue de germains, Eugénie-Béatrix-Thérèse le Bouteiller, fille de René-Pierre-Jean marquis de Bouteiller et de Béatrix-Renée-Thérèse du Boisberranger, née le 24 janvier 1785, à Ernée, et décédée à Paris, le 23 juin 1828, dont : Charles-Gabriel-Marie, né au château de Pannard, le 29 mai 1808, mort à Paris le 12 mai 1827; Eugène-Charles, né au château de Pannard le 26 avril 1811, mort à Paris, le 24 mars 1840, sans alliance; Anatole-Charles qui suit.

XVIII. — Anatole-Charles, comte des Nos, né au château de Pannard, le 1er juin 1815, marié le 20 juillet 1842, à Paris, à Antoinette-Jeanne-Laurence de Thellusson, fille aînée d'Amable-Robert-Germain, comte de Thellusson et de Gabrielle-Ernestine-Hélène Baguenault, dont :

Charles-Amable-Gabriel qui suit.

Eugénie-Eulalie-Françoise, née à Paris le 9 mars 1847, mariée le 17 décembre 1872, à Paris, à Guy-Alxandre Huchet de Quénétain, comte de Quénétain, fils aîné du comte Ange Huchet de Quénétain et de Laure de Coniac.

Marie-Madeleine-Charlotte, née le 9 juin 1854, au château d'Ors (Seine-et-Oise), mariée le 23 novembre 1876 à Paris, à Louis-Marie-Charles du Bois de Maquillé, fils aîné de Henri-Joseph vicomte de Maquillé, et de Sidonie Foucault de Laubinière, petit-fils du comte de Maquillé, Pair de France.

XIX. — Charles-Amable-Gabriel, comte des Nos, chevalier de Malte, secrétaire d'Ambassade, né à Paris, le 23 avril 1844, marié à Paris, le 17 avril 1877, à Louise-Marie-Désirée de Cumont, fille unique de Léopold, comte de Cumont, et d'Alphonsine de Maré, petite-fille du marquis de Cumont, dont :

XX. — Hélène-Marie-Charlotte, née au château de Pannard le 17 avril 1880; et Jeanne-Marie-Gabrielle, née également au château de Pannard le 25 juillet 1887.

Branche des Nos de Champmeslin.

XII. — René des Nos, seigneur du Moussay, quatrième fils de René seigneur de la Doucetière et de Pannard, et de Marie de Mégaudais, né en décembre 1612, mort à Ernée le 2 novembre 1694, épousa le 18 novembre 1634 Philippe de Rouez,

fille de Jean de Rouez, seigneur des Bignons, et de Françoise de Charné, dont : René-Gabriel, seigneur de Bretonnière, né en juin 1637, abbé de Prèberoy, mort à Brest en 1708; Charles, qui suit; Julien, mort sans postérité; Louis, seigneur de Brasseux, né à Ernée en mars 1642, écuyer ordinaire de la grande écurie, épousa, en 1668, Catherine de Bethancourt (laquelle se remaria avec David de Damas). Il en eut plusieurs enfants, dont deux pages du roi; une fille Thérèse-Catherine, qui épousa son cousin germain Charles-Pierre des Nos en 1692; Claude, mort sans alliance ; Gilles, né à Ernée en mai 1750, seigneur et comte de Champmeslin, chef d'escadre, commandant en chef de toutes les îles françaises de l'Amérique méridionale en 1720, lieutenant général en 1724, commandeur de l'ordre royal et militaire de S. Louis, avait épousé, le 19 mars 1686, Renée Collas de Saintré, dont il eut une fille, Louise-Julienne, mariée en 1709 à Henri-Louis de Chavagnac ; Bernardin et Renée morts sans alliance; Anne, mariée à Gilles du Verger; et Louise qui fut la cinquième et dernière femme de Jacques de Chappedelaine.

XIII. — Charles des Nos, seigneur du Moussay, de la Durantage, du Val et de Forbois, comte des Nos, chef d'escadre en 1674, vice-roi d'Amérique en 1701, lieutenant-général, commandeur de l'ordre royal et militaire de S. Louis, mort en 1701 à la Guadeloupe; avait épousé en 1674, Madeleine Leroy morte à Ernée, le 21 mai 1721, dont : Charles-Pierre, qui suit; René-Charles, né le 16 janvier 1688, enseigne, puis lieutenant de vaisseau, capitaine d'une compagnie de marins, chevalier de S. Louis, mort en 1730, sans alliance, et plusieurs filles mortes en bas-âge.

XIV. — Charles-Pierre comte des Nos, seigneur de Forbois et de Daviette, né le 27 septembre 1677, capitaine de frégate, chevalier de S. Louis, épousa, le 28 avril 1710, Thérèse-Catherine des Nos, sa cousine germaine, fille de Louis des Nos et de Catherine de Bethancourt. Il mourut chef d'escadre, en septembre 1747, et sa femme, en décembre 1749; ils eurent : Charles-Etienne-Louis, né en 1711 à Ernée, mort en 1750 capitaine au Régiment Lyonnais; Gilles-Marie qui suit; Nicolas-Pierre, né à Paris, le 14 octobre 1715, Chevalier de Malte, commandeur de Magny en 1769, chef d'escadre en 1776 ; Henri-Louis-René-Baptiste, né à Ernée en novembre 1717, chanoine du Mans, abbé commendataire de Redon en 1747, abbé de S. Evroult, évêque de Rennes en 1761, et de Verdun en 1769, mort à Coblentz en 1794; René-Charles-Thérèse, né le 21 décembre 1719, chevalier de Malte, enseigne de vaisseau, mort à Lyon en 1742; deux autres fils et deux filles sans alliance.

XV. — Gilles-Marie, comte des Nos, né à Ernée en août 1712, capitaine de vaisseau, puis chef d'escadre, mort à Brest en 1754. Il avait épousé en 1742, sa cousine Marie des Nos,

dame de la Feuillée, fille aînée de Jean-Baptiste des Nos, comte de la Feuillée, dernier représentant de la branche aînée et de Marie-Marguerite de Cordouan-Langeais, dont plusieurs enfants morts en bas-âge. En lui s'éteint la branche des Nos dite de Champmeslin.

MANS (le), grande ville du royaume de France, dans la métropole de Tours, capitale de la province et diocèse du Maine, située sur une colline, près la rivière de Sarte, qui baigne ses murs du N. au S. sous le 17e degré 45 minutes de latitude, et 45e degré 58 minutes de longitude.

Villes épiscopales de France, par ordre alphabétique, l'archevêché dont elles sont suffragantes, leur situation par rapport au Mans, leur éloignement de ladite ville, et la route pour s'y rendre.

Acqs, Suffragant d'Auch, S. l. 115 ; la Flèche, Beaufort, Saumur, Thouars, Niort, Xaintes, Blaye, Bordeaux, Langon, Albret, S. Sever, Acqs.

Agde, Suffr. de Narbonne, S. S. E. l. 138 ; Château-du-Loir, Tours, Loche, Preuilli, le Blanc, Aubusson, Aurillac, Entraigue, Milhaud, Lodève, Pezenas, Agde.

Agen, Suffr. de Bordeaux, S. par O. l. 100 ; le Lude, Chinon, Poitiers, Périgueux, Bergerac, Aiguillon, Agen.

Aire, Suffr. d'Auch. S. par O. l. 115 ; la Flèche, Beaufort, Saumur, S. Maixent, Aunai, Cognac, Barbesieux, Basas, Aire.

Aix, Archevêché. S. E. l. 155 ; Tours, Limoge, Tulle, Saint-Flour, Mende, Orange, Carpentras, Apt, Aix.

Alais, Suffr. de Narbonne, S. par E. l. 125 ; Château-du-Loir, Tours, Preuilli, Argenton, Guéret, Aubusson, Saint-Flour, Mende, Alais.

Albi, Archevêché S. par E. l. 114 ; Tours, Limoges, Tulle, Saint-Flour, Mende, Orange, Carpentras, Apt, Albi.

Aleth, Suffr. de Narbonne. S. par E. l. 140 ; Château-du-Loir, Tours, Montmorillon, Limoges, Brive, Ville-Franche, S. Antonin, Albi, Castre, Carcassonne, Aleth.

Amiens, Suffr. de Reims. N. N. E. l. 60 ; Bonnestable, Bellême, Dreux, Mente, Chaumont, Beauvais, Amiens.

Angers, Suffr. de Tours. S. O. l. 20 ; Foultourte, la Flèche, Duretal, le Lion d'Angers, Angers.

Angoulême, Suffr. de Bordeaux. S. par O. l. 58 ; Tours, Poitiers, Angoulême.

Apt, Suffr. d'Aix. S. E. l. 143 ; Tours, Clermont, le Pui, Orange, Apt.

Arles, Archevêché. S. E. par S. l. 140 ; Tours, Limoge, Tules, Saint-Flour, Mende, Alais, Nîmes, Arles.

Arras, Suffr. de Cambrai. N. par E. l. 75; Chartres, Paris, Beauvais, Amiens, Arras.

Avranche, Suffr. de Rouen. N. O. l. 32; Sillé, Mayenne, Avranche.

Ausch, Archevêché. S. par O. l. 115; Tours, Poitiers, Périgueux, Agen, Lectoure, Ausch.

Autun, Suffr. de Lyon. E. S. E. l. 77; Blois, Bourges, Nevers, Autun.

Auxerre, Suffr. de Sens. E. par N. l. 59; Orléans, Auxerre.

Bayeux, Suffr. de Rouen. N. par O. l. 38; Beaumont, Alençon, Sées, Bayeux.

Bayonne, Suffr. d'Ausch. S. S. O. l. 125; Tours, Poitiers, Angoulême, Bordeaux, Bazas, Aqs, Bayonne.

Bazas, Suffr. d'Ausch. S. S. O. l. 95; Tours, Poitiers, Angoulême, Bordeaux, Bazas.

Beauvais, Suffr. de Reims. N. par E. l. 50; Chartres, Paris, Beauvais.

Bellai, Suffr. de Besançon, E. S. E. l. 115; Blois, Bourges, Nevers, Mâcon, Bellai.

Besançon, Archevêché. E. l. 102; Orléans, Dijon, Besançon.

Beziers, Suffr. de Narbonne, S. S. E. l. 135; Tours, Limoges, Tulle, Rodès, Vabre, Beziers.

Blois, Suffr. de Paris. E. S. E. l. 24; Château-du-Loir, Blois.

Boulogne, Suffr. de Rheims. N. l. 75; Sèes, Evreux, Rouen, Boulogne.

Bordeaux, Archevêché. S. O. l. 85; Tours, Poitiers, Xaintes, Bordeaux.

Bourges, Archevêché. S. E. l. 45; Blois, Bourges.

Brieux (S.), Suffr. de Tours. O. N. O. l. 52; Laval, Vitré, Rennes, S. Brieux.

Cahors, Suffr. d'Albi. S. par E. l. 96; Tours, Limoges, Sarlat, Cahors.

Cambrai, Archevêché. N. N. E. l. 80; Chartres, Paris, Beauvais, Cambrai.

Carcassonne, Suffr. de Narbonne. S. par E. l. 140; Tours, Limoges, Sarlat, Cahors, Albi, Toulouse, Saint-Papoul, Carcassonne.

Castre, Suffr. d'Albi. S. par E. l. 122; Tours, Limoges, Sarlat, Cahors, Albi, Castre.

Chaalons-sur-Marne, Suffr. de Rheims. N. E. l. 77; Chartres, Paris, Meaux, Châlons.

Chaalons-sur-Saone, Suffr. de Lyon. E. par S. l. 88; Blois, Bourges, Nevers, Châlons.

Chartres, Suffr. de Paris. M. E. l. 25; la Ferté-Bernard, Nogent-le-Rotrou, Chartres.

Claude (S.), Suffr. de Lyon. E. par S. l. 110; Blois, Bourges, Nevers, Châlons, S. Claude.

Clermont, Suffr. de Bourges. S. E. l. 75; Tours, Clermont.

Comminge, Suffr. d'Ausch. S. Bertrand est la ville capitale de la province de Comminge. l. 126; Saumur, Poitiers, Angoulême, Auch, S. Bertrand.

Condom, Suffr. de Bordeaux. S. par O. l. 130; Saumur, Poitiers, Angoulême, Périgueux, Agen, Condom.

Couserans, Suffr. d'Ausch. S. l. 133; Saumur, Poitiers, Périgueux, Agen, S. Lizier, ville capitale de la province de Couserans.

Coutance, Suffr. de Rouen. N. N. O. l. 38; Sillé, Mayenne, Avranche, Coutance.

Digne, Suffr. d'Embrun. S. E. l. 153; Tours, Clermont, Valence, Die, Sisteron, Digne.

Die, Suffr. de Vienne. S. E. l. 125; Tours, Clermont, Valence, Die.

Dijon, Suffr. de Lyon, E. l. 85; Orléans, Dijon.

Dol, Suffr. de Tours, l. 37; N. O. Laval, Vitré, Dol.

Embrun, Archevêché. S. E. par E. l. 145; Tours, Clermont, Vienne, Embrun.

Evreux, Suffr. de Rouen. N. par E. l. 32; Nogent-le-Rotrou, Evreux.

Flour (S.), Suffr. de Bourges, S. E. l. 95; Tours, Limoges, Tulle, S. Flour.

Fréjus, Suffr. d'Aix. S. E. l. 170; Tours, Clermont, Valence, Die, Sisteron, Riez, Fréjus.

Gap, Suffr. d'Aix. S. E. l. 140; Tours, Clermont, Valence, Die, Gap.

Glandève, Suffr. d'Embrun. S. E. l. 162; Tours, Clermont, Valence, Die, Gap, Glandève.

Grasse, Suffr. d'Embrun. S. E. l. 167; Tours, Clermont, Valence. Die, Sisteron, Digne, Sénès, Grasse.

Grenoble, Suffr. de Vienne. S. E. l. 125; Blois, Bourges, Vienne, Grenoble.

Langres, Suffr. de Lyon. E. par N. l. 90; Orléans, Auxerre, Langres.

Laon, Suffr. de Rheims. N. N. E. l. 70; Chartres, Paris, Soissons, Laon.

Lavaur, Suffr. de Toulouse. S. par E. l. 118; Tours, Limoges, Cahors, Lavaur.

Leictoure, Suffr. d'Ausch. S. l. 107; Tours, Poitiers, Périgueux, Agen, Leictoure.

Lescar, Suffr. d'Ausch. S. par O. Tours, Poitiers, Angoulême, Basas, Aire, Lescar.

Limoges, Suffr. de Bourges. S. par E. l. 60; Tours, Limoges.

Lisieux, Suffr. de Rouen. N. par O. l. 32; Alençon, Sées, Lisieux.

Lodève, Suffr. de Narbonne. S. S. E. l. 125; Tours, Poitiers, Limoges, Tulle, Rodès, Vabre, Lodève.

Lombez, Suffr. de Toulouse. S. l. 120; Tours, Poitiers, Angoulême, Leictoure, Ausch, Lombez.

Luçon, Suffr. de Bordeaux. S. S. O. l. 47; Angers, Luçon.

Macon, Suffr. de Lyon. E. S. E. l. 92; Blois, Bourges, Nevers, Mâcon.

Malo (S.), Suffr. de Tours. N. O. par O. l. 40; Laval, Vitré, S. Malo.

Marseille, Suffr. d'Arles. S. E. par E. l. 155; Tours, Limoges, Tulle, S. Flour, Mende, Alès, Nîmes, Arles, Marseille.

Meaux, Suffr. de Paris. N. E. l. 55; Chartres, Paris, Meaux.

Mande, Suffr. d'Albi. S. S. E. l. 110; Tours, Limoges, Tulle, S. Flour, Mende.

Metz, Suffr. de Trêves, N. E. par E. l. 110; Chartres, Paris, Meaux, Châlons, Metz.

Mirepoix, Suffr. de Toulouse. S. l. 135; Tours, Limoges, Sarlat, Montauban, Toulouse, Mirepoix.

Montauban, Suffr. de Toulouse. S. par E. l. 110; Tours, Limoges, Sarlat, Montauban.

Montpellier, Suffr. de Narbonne. S. S. E. l. 135; Tours, Limoges, Tulle, Rodez, Vabres, Lodève, Montpellier.

Nantes, Suffr. de Tours. O. par S. l. 97; la Flèche, Angers, Nantes.

Narbonne, Archevêché. S. par E. l. 135; Tours, Limoges, Tulle, Rodez, S. Pons, Narbonne.

Nevers. Suffr. de Sens. E. S. E. l. 57; Blois, Bourges, Nevers.

Nimes, Suffr. de Narbonne. S. S. E. l. 132; Tours, Limoges, Tulle, S. Flour, Mende, Alais, Nîmes.

Noyon, Suffr. de Rheims. N. N. E. l. 62; Chartres, Paris, Senlis, Noyon.

Oléron, Suffr. d'Ausch. S. par O. l. 127; Tours, Poitiers, Angoulême, Bordeaux, Bazas, Aire, Lescar, Oléron.

Omer (S.), Suffr. de Cambrai. N. par E. l. 85; Sées, Evreux, Beauvais, Amiens, S. Omer.

Orange, Suffr. d'Arles, S. E. par S. l. 128; Tours, Limoges, Tulle, S. Flour, Mende, Orange.

Orléans, Suffr. de Paris. E. par N. l. 30; Parigné, S. Calais, la Ville aux Clercs ou Souer, Meun, Orléans.

Pamiers, Suffr. de Toulouse. S. l. 132; Tours, Limoges, Sarlat, Cahors, Montauban, Toulouse, Pamiers.

Papoul (S.), Suffr. de Toulouse. S. par E. l. 119; Tours, Limoges, Sarlat, Cahors, Montauban, Toulouse, S. Papoul.

Paris, Archevêché. N. E. par N. l. 43; Nogent-le-Rotrou, Chartres, Paris.

Paul-de-Léon (S.), Suffr. de Tours. O. N. O. l. 75; Laval, Vitré, Rennes, S. Paul-de-Léon.

Paul-trois-Chateaux (S.), Suffr. d'Arles. S. E. par S. l. 127; Tours, Limoges, S. Flour, le Pui, Viviers, S. Paul.

Périgueux. Suffr. de Bordeaux. S. l. 74; Tours, Poitiers, Angoulême, Pèrigueux.

Perpignan, Suffr. de Narbonne, l. 149; Tours, Poitiers, Angoulême, Périgueux, Sarlat, Cahors, Lavaur, Carcassonne, Perpignan.

Poitiers, Suffr. de Bordeaux. S. l. 37; Tours, Poitiers.

Pons (S.), Suffr. de Narbonne. S. par E. l. 104; Tours, Limoges, Tulle, Rodez, S. Pons.

Pui (le), Suffr. de Bourges. S. E. par S. l. 103; Tours, Clermont, le Pui.

Quimper, Suffr. de Tours. O. par N. l. 75; Laval, Vitré, Rennes, Quimper.

Rodez, Suffr. d'Albi. S. par E. l. 105; Tours, Limoges, Tulle, Rodez.

Rennes, Suffr. de Tours. O. N. O. l. 32; Laval, Vitré, Rennes.

Riès, Suffr. d'Aix. S. E. l. 155; Tours, Clermont, le Pui, S. Paul, Vaison, Riès.

Rieux, Suffr. de Toulouse. S. l. 125; Tours, Limoges, Montauban, Toulouse, Rieux.

Rochelle (la), Suffr. de Bordeaux. S. O. l. 53; Tours, Poitiers, la Rochelle.

Rouen, Archevêché. N. par E. l. 40; Sées, Rouen.

Saintes, Suffr. de Bordeaux. S. S. O. l. 62; Tours, Poitiers, Saintes.

Sarlat, Suffr. de Bordeaux. S. par E. l. 84; Tours, Poitiers, Angoulême, Périgueux, Sarlat.

Sées, Suffr. de Rouen. N. par E. l. 15; Beaumont, Alençon, Sées.

Sens, Archevêché, E. N. E. l. 53; Vibraye, Châteaudun, Château-Landon, Sens.

Sénés, Suffr. d'Ambrun, S. E. l. 157; Blois, Bourges, Vienne, Die, Sistéron, Sénés.

Senlis, Suffr. de Rheims. N. N. E. l. 52; Chartres, Paris, Senlis.

Sistéron, Suffr. d'Aix. S. E. l. 145; Blois, Bourges, Vienne, Dié, Sistéron.

Soissons, Suffr. de Rheims. N. N, E. l. 65; Chartres, Paris, Soissons.

Strasbourg, Suffr. de Mayence, E. N. E. l. 132; Sens, Troye, Strasbourg.

Tarbes, Suffr. d'Ausch. S. par O. l. 125; Tours, Poitiers, Bordeaux, Bazas, Aire, Tarbes.

Toul, Suffr. de Trêves. N. E. par E. l. 100; Sens, Troyes, Toul.

Toulon, Suffr. d'Arles. S. E. par S. l. 166; Tours, Limoges, Tulle, Saint-Flour, Mende, Alais, Marseille, Toulon.

Toulouse, Archevêché. S. l. 120; Tours, Limoges, Cahors, Montauban, Toulouse.

Tours, Archevêché. S. S. E. l. 18; Château-du-Loir, Tours.

Troyes, Suffr. de Sens. E. par N. l. 66; Orléans, Sens, Troye.

Tréguier, Suffr. de Tours. N. O. par O. l. 62; Laval, Rennes, S. Brieux, Tréguier.

Tulle, Suffr. de Bourges. S. par E. l. 78; Tours, Limoges, Tulle.

Vabres, Suffr. d'Albi. S. par E. l. 117; Tours, Limoges, Tulle, Rodès, Vabres.

Valence, Suffr. de Vienne. S. E. l. 117; Tours, Clermont, Valence.

Vannes, Suffr. de Tours. O. par N. l. 52; Laval, Vitré, Vannes.

Vence, Suffr. d'Embrun. S. E. par E. l. 167; Tours, Clermont, Valence, Die, Gap, Glandève, Vence.

Verdun, Suffr. de Trêves. N. E. par E. l. 94; Chartres, Châlons, Verdun.

Vienne, Archevêché. S. E. par E. l. 108; Blois, Bourges, Vienne.

Viviers, Suffr. de Vienne, S. E. par S. l. 122; Tours, Limoges, S. Flour, le Pui, Viviers.

Uzès, Suffr. de Narbonne, S. S. E. l. 130; Tours, Limoges, S. Flour, Mende, Alais, Uzès.

Distance du Mans aux ports du royaume.

Antibes, en Provence. S. E. par E. l. 171.
Brest, en Bretagne. O. par N. l. 82.
Calais, en Boulonnois. N. par E. l. 83.
Cette, en Languedoc. S. S. E. l. 138.
Cherbourg, en Normandie. N. O. par N. l. 52.
Dieppe, en Haute-Normandie. N. l. 55.
Grandville, en Normandie. N. O. l. 38.
Le Havre, en Normandie, N. l. 40.
L'Orient, en Bretagne, O. par N. l. 60.
Marseille, en Provence. S. E. par E. l. 155.
Monaco, en Piémont, S. E. par E. l. 173.
Rochelle (la), en Aunis, S. O. par O. l. 52,
Toulon, en Provence. S. E. par S. l. 164.

Distance de la ville du Mans aux villes capitales des royaumes, républiques et isles de l'Europe. Les royaumes, etc., sont rangés par ordre alphabétique et, l'on a marqué la situation des villes par rapport.

EUROPE

Allemagne, capitale Francfort, E. N. E. l. 153.
Angleterre, cap. Londres. N. par E. l. 137.
Arragon, cap. Sarragosse. S. par O. l. 134.
Autriche, cap. Vienne, E. l. 300.
Barois, cap. Bar-le-Duc. E. S. E. par E. l. 100.
Bohême, cap. Prague. E. par E. l. 266.
Brabant, cap. Bruxelle. N. E. par E. l. 112.
Candie, cap. Candie. S. E. par S. l. 626.
Corse, cap. la Bastia. S. S. E. l. 202.
Curlande, cap. Mittau. N. E. par E. l. 437.
Danemarck, cap. Copenhague. N. E. par N. l. 310.
Ecosse, cap. Edimbourg. N. par O. l. 237; par Londres.
Espagne, cap. Madrid. S. S. O. par O. l. 203.
France, cap. Paris. E. par N. l. 43.
Gênes, cap. Gênes. S. S. E. par E. l. 157.
Grenade en Espagne, cap. Grenade. S. S. O. par S. l. 222.
Genêve, cap. Genêve. E. p. S. l. 175.
Grisons, cap. Cure ou Coire. E. par S. l. 191.
Hollande, cap. la Haye. N. N. E. par E. l. 139.
Hongrie, cap. aujourd'hui Presbourg. E. S. E. par E. l. 314.
Bude, en Hongrie. E. S. E. par E. l. 340.
Irlande, cap. Dublin. N. N. par O. l. 231; par Londres.
Italie, cap. Rome. S. S. E. par E. l. 265.
Léon, cap. Léon. S. O. par O. l. 145.
Lorraine, cap. Nanci. E. S. E. par S. l. 63.
Lucques, cap. Lucques. S. S. E. par S. l. 186.
Majorque, cap. Majorque. S. par E. l. 99.
Mayence, cap. Mayence. E. N. E. par N. l. 148.
Malte, cap. Malte. S. S. E. par S. l. 105.
Mantouan, cap. Mantoue. S. E. par S. l. 183.
Marin (S.), cap. S. Marin. S. E. par S. l. 202.
Milanais, cap. Milan. S. E. par S. l. 157.
Monaco, cap. Monaco. S. S. E. l. 135.
Modène, cap. Modène. S. E. par S. l. 186.
Moscovie, cap. Moscou. E. N. E. par E. l. 625.
Murcie, cap. Murcie. S. par O. l. 194.
Navarre, cap. Pampelune. S. S. O. par S. l. 125.
Naples, cap. Naples. S. S. E. par E. l. 315.
Norwège, cap. Dronthem. N. N. E. par N. l. 443.
Parmésan, cap. Parme. S. E. par S. l. 174.
Piémont, cap. Turin. E. S. E. par S. l. 126.
Pologne, cap. Varsovie. E. par S. l. 280.
Portugal, cap. Lisbonne. S. O. par O. l. 309.
Prusse, cap. Konisberg. N. E. par E. l.

Ragusan, cap. Raguse. S. E. par E. l. 329.
Russie, cap. S. Pétersbourg. N. E. par E. l. 546.
Sardaigne, cap. Cagliari. S. par O. l. 255.
Savoye, cap. Chamberri. E. S. E. par S. l. 85.
Sicile, cap. Palerme. S. S. E. l. 456.
Suède, cap. Stockholm. N. N. E. par E. l. 430.
Suisse, cap. Berne. E. par S. l. 122.
Bâle. E. par S. 106. Lucerne. E. par S. l. 123.
Tolède, cap. Tolède. S. S. O. par O. l. 198.
Toscane, cap. Florence. S. S. E. par E. l. 207.
Turquie, cap. Constantinople. E. S. E. par S. l. 501.
Valence, S. par E. l. 95.
Venise. S. E. l. 219.

ASIE

Astracan, cap. Astracan, E. par S. l. 816.
Cabul, cap. Cabul. S. S. E. par E. l. 1037 ; par Constantinople.
Cambaye, cap. Camboya. E. S. E. par E. l. 2409, par terre.
Candahar, cap. Candahar. S. S. E. par S. l. environ 857, par Constantinople.
Cascar, cap. Cascar. E. par S.
Cazan, cap. Cazan. E. N. E. l. environ 933.
Chine, cap. Péquin. E. N. E. par E. l. environ 1900, par terre.
Cipre, cap. Nicosie. S. E. par S. l. 802.
Cochim, cap. Cochim. S. E. par E. l. environ 1240, par Constantinople.
Delli, cap. Delli. E. S. par E. l. environ 970, par Constantinople.
Japon, cap. Méaco. E. N. E. par E. l. 5200.
Indes-Orientales, cap. Goa. S. E. par E. environ 1140, par Constantinople.
Lahor, cap. Lahor. E. S. E. par E. l. environ 1320, par Constantinople.
Maldives, isles, cap. Male. S. E. l. 3547.
Narsingue, cap. Narsingue. S. E. par E. l. 1200, par Constantinople.
Ormus, cap. Ormus. S. E. par E. l. 857, par Constantinople.
Pégu, cap. Pégu. E. S. E. par E. l. 1320, par Constantinople.
Perse, cap. Ispaham. S. E. par E. l. 1129.
Isles-Philippines, cap. Manilhe. E. par S. l. 4700, par mer.
Siam, cap. Siam. E. S. E. par E. l. 2300.
Tartarie (petite), cap. Baché Saray. E. S. E. par S. l. environ 860.

RHODE (Isle de). S. S. E. par E. l. 707, par Venise.
TARTARIE (grande), cap. Samarcand. N. E. par E. l. 1243, par terre.
TURQUIE, en Asie, cap. Alep. E. S. E. par S. l. 730, par terre.
SMYRNE. S. E. l. 595, par terre.
BAGDAT. E. S. E. par S. l. 879, par terre.
PONDICHÉRI. S. E. par E. l. 1187, par Constantinople.

Isles de l'Asie.

BORNEO, cap. Borneo. E. par E. l. 4317, par mer.
BOURBON. S. par E. l. environ 2306, par mer.
CEILAN, cap. Dilige. S. E. par E. l. 3847, par mer.
FRANCE. S. par E. l. 2407, par mer.
JAVA, cap. Batavia. E. S. E. par S. l. 4057, par mer.
MADAGASCAR. S. par E. l. environ 2059, par mer.
SUMATRA, cap. Achem. E. S. E. par E. l. 3844, par mer.

Autre pays de l'Asie et de l'Inde.

ARABIE, cap, la Mèque, S. E. l. 955.
Médine. S. E. par S. l. 944.
Mocka. E. S. E. par S. l. 1095.
ARMÉNIE, cap, Erzerum. E. S. E. l. 829.
Erivan. E. S. E. par E. l. 909.
ATA, dans l'Inde, E. S. E. par E. l. 2139.
COCHINCHINE, cap. Hué ou Kèhuè. E. par S. l. 2380, dans 'Inde.
CRIMÉE, cap. Bascia Saray. E. par N. l. 650.
GEORGIE, cap. Téflis. E. par S. l. 1014.
GOLCONDE. E. S. E. par S. l. 1811.
MADURÉ. S. E. par E. l. 1922.
MALABAR, dans l'Inde, S. E. par E. l. 1871.
MOGOL, cap. Delhi. E. S. E. par E. l. 1686, par terre.
TUNQUIN, cap. Chéco ou Kécio. E. par S. l. 2339, par terre.
VISAPOUR. E. S. E. par S. l. 1754.

AFRIQUE

ALGER, cap. Alger. O. S. O. par O. l. 257.
BARCA, cap. Barca. S. par E. l. 477.
BILEDULGÉVID, cap. Tousèra. S. O. l. 417.
CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. S. S. O. par S. l. 2227.
CONGO, cap. S. Salvador. S. S. O. par O. l. 1857, par mer, 827.

Constantine, cap. Constantine. S. S. O. par O. l. 307.
Egipte, cap. le Caire. S. S. E. par S. l. 715.
Ethiopie, cap. Gondar. S. par E. l. 115.
Fez, cap. Fez. O. par N. l. 643, par mer.
Goyame, royaume. S. par E. l. 807, par terre.
Guinée, cap. Benin. O. S. O. par S. l. 1100 par terre, 1467 par mer.
Maroc, cap. Maroc. O. N. O. par O. l. 527.
Melinde, cap. Melinde, S.
Monomotapa. S. S. O. l. 2837.
Miquenée, au royaume de Fez, résidence du roi de Maroc. O. par N. l. 419.
Nigritie. S. O. par O.
Nubie, cap. Dangala. S. par E.
Sus, cap. Tarudante, O. l. 560, par mer.
Tombut, cap. Tombut. O. par S. l. 831.
Trémisen, cap. Thémisen. S. O. par O. l. 307.
Tripoli de Barbarie, cap. Tripoli. S. S. O. l. 389.
Tunis, cap. Tunis. S. S. O. par O. l. 297.
Zangrebar, cap. Quiloci. S. par E. l. 3047.

Isles de l'Afrique.

Açores, cap. Angra, dans l'isle de Tescère. l. 520.
Canaries, cap. Palma. O. N. O. par N. l. 563.
Capuert, cap. Ribera-Grande. O. par N. l. 863.
De France. S. par E. l. 2081.
Sainte-Hélène. O. S. O. par S. l. 1064.
Madagascar. S. par E. l. 2843.
Madère, cap. Fonchal. O. N. O. par O. l. 457.
Mozambique, cap. Mozambique. S. l. 1007.
Tercère, cap. Angra. N. O. par O.
Thomé (Saint), cap. Pavoasan. E. S. E. par S. l. 1824.

Les principales provinces, villes capitales, et isles de l'Amérique, avec leur distance de Paris.

CONTINENT

Amasones. l. 1536.
Angleterre (Nouvelle), cap. Boston. l. 1170.
Bretagne (Nouvelle) cap. le Fort-Charles. l. 1348.
Brésil, cap. Saint-Salvador. l. 1535.
Canada, cap. Québec. l. 1270.
Califournie, cap. Notre-Dame-de-Lorette. l. 4.700.

CAROLINE, cap. Charles Town, ou Charles-Ville, l. 1400.
CARPENTAIRE, l. 4500.
CARTAGÊNE, l. 1835.
CHILI, cap. San-Jago. l. 3136.
ECOSSE (Nouvelle), cap. Port-Royal, ou Annapolis. l. 1162.
FEU (Terre de), l. 2624.
FLORIDE ANGLOISE.
FLORIDE ESPAGNOLE, cap. S. Augustin. l. 1510.
GEORGIE, fait partie de le Caroline, l. 1417.
GROENLAND, l. 640.
GUINÉE (Nouvelle), l. 3460.
HOLLANDE (Nouvelle), l. 3000.
JARSEY (Nouvelle), cap. Shrewsburi, l. 1250.
LÉON DE CARACAS, l. 1680.
LOUISIANE, cap. Nouvelle-Orléans, l. 1990.
MAGELLAN (détroit de), l. 2644.
MARI-LAND, cap. Sainte-Marie, l. 1270.
MEXIQUE (Vieil), ou Nouvelle-Espagne, cap. Mexico. l. 2160.
MEXIQUE (Nouveau), ou Nouvelle Grenade, cap. Sta Fé. l. 2190.
PANAMA, l. 1700.
PAPOUS (terre de), l. 4000.
PARAGUAI, cap. l'Assomption. l. 2189.
PENSILVANIE, cap. Philadelphie. l. 1260.
PÉROU, cap. Lima, l. 3693.
SPITZBERG, l. 600.
VIRGINIE, cap. Town, l. 1295.
YORC (Nouvelle), cap. New-Yorc, l. 1230.
ZEMLE (Nouvelle), l. 900.

Isles de l'Amèrique.

ANTIGOA, l. 1500.
BARBADE, cap. Bridg-Town, l. 1560.
BARBOUDE, l. 1500.
BERMUDES, cap. le Graed-Sound. l. 1150.
BUENAIRE, l. 1678.
CAIENNE, l. 1535.
CHILOÉ, cap. Castro. l. 2930, par le cap Horn.
CHRISTOPHE (S.), par Charles-Fort. l. 1500.
CUBA, cap. la Havane. l. 1790.
CURACO, l. 1690.
DÉSIRADE, l. 1535.
DOMINGUE (S.), cap San Domingo et cap François. l. 1590.
EUSTACHE (S.), l. 1600.
GRENADE (de la), l. 1566.
GUADELOUPE, cap. le Fort-Louis. l. 1500.
JAMAIQUE, cap. San-Jago de la Véga. l. 1730.

JEAN (S.), à 10 lieues à l'Ouest de l'isle royale.
LANGUILLE. l. 1530.
LONGUE, cap. Gravesend, l. 1232.
LUCIE (S.), l. 1535.
MARI-GALANTE, l. 1535.
MARGUERITE (la), cap. Monaco. l. 1550.
MARTIN (S.), l. 1500.
MARTINIQUE, cap. le Fort S. Pierre. l. 1530.
ORUBA, l. 1700.
PUERTORICO, cap. S. Jean de Puertorico. l. 1536.
ROYALE, ou CAP BRETON, cap. Louis Bourg. l. 1010.
SABA, l. 1605.
TABAGO, l. 1546.
THOMAS (S.), l. 1530.
TRINITÉ (la), cap. S. Joseph. l. 1680.

La ville du Mans est une des plus anciennes villes de la Gaule Celtique; c'est, selon le sentiment de Scaliger, de Cluvier et de la plupart des géographes, tant anciens que modernes, le Vindinum de Ptolomée, au huitième chapitre de son second livre, qui étoit la principale ville du pays des Aulerces.

Une partie des murs de la ville du Mans, et quelques tours à six ou huit pans, annoncent quelque chose de l'antiquité romaine. Les vieilles chroniques rapportent que le Mans fut bâti par Sarthon, petit-fils de Samothes, roi des Gaules, vers l'an du monde 2026; que cette ville ayant depuis été ruinée par les druides et les Sarrhonides, elle fut réparée par Lémanus, roi des Gaules, qui lui donna son nom, près de 400 ans avant la naissance de Jésus-Christ. Duchêne, dans ses Antiquités des villes de France, met la ville du Mans au nombre des quatre villes rouges, et rapporte cet ancien distique :

Bourges, Autun, le Mans avec Limouges
Furent jadis les quatre villes rouges.

Ces villes furent nommées rouges, parce que leurs murs sont bâtis de briques rouges, ce qui s'entend des murs de l'ancienne cité; car les murs de la nouvelle, bâtis au commencement du treizième siècle par le roi Philippe-Auguste, et qui enclosent les paroisses de Gourdaine, de S. Hilaire et de S. Benoît, ne sont pas construits de même matière.

La ville du Mans contient sept paroisses dans l'enceinte de ses murs, et neuf dans les fauxbourgs; les sept paroisses dans l'enceinte des murs sont, le Crucifix, Saint-Pierre-de-la-Cour, S. Pierre-le-Réitéré, S. Benoît, S. Hilaire, S. Pavin de la Cité et Gourdaine. Celles des fauxbourgs sont : S. Vincent, S. Ouen, S. Nicolas, la Coulture, S. Jean, S. Gilles, le Pré, S. Germain, et la Madeleine; toutes ces paroisses, soit de la ville, soit des fauxbourgs, auront leur article dans celui-ci.

Il y a au Mans, trois abbayes d'hommes; celle de Saint-Vincent, de l'ordre de S. Benoît, celle de la Coulture, du

même ordre, et celle de Beaulieu, de chanoines réguliers; et une abbaye de filles, de l'ordre de S. Benoît, dite du Pré.

Il y a, outre ces abbayes, trois commmunautés d'hommes : de Cordeliers, de Jacobins, et de Minimes; deux congrégations d'hommes : de l'Oratoire, qui tient le collège, et de S. Lazare ou de la Mission, qui tient le séminaire; deux couvens de filles : de la Visitation, et d'Ursulines : il y a hors de la ville, un couvent de capucins, et une communauté de religieuses de S. Dominique, nommée les Maillets. On trouvera leur établissement à l'article des paroisses de la ville.

Quoique la ville soit bâtie sur une colline, cependant les habitans ne manquent point d'eau; les puits y sont communs, et il y a cinq fontaines publiques; savoir, celle de S. Julien, celle de S. Pierre, celle de la Cigoigne, celle du Vivier, et celle de l'Hôpitau : il y en a aussi une dans le fauxbourg de la Coulture, dite de S. Julien, auprès de la poissonnerie.

Lorsque S. Julien arriva au Mans pour y annoncer l'évangile, la ville étoit gouvernée par Deffensor, à qui le moine Létalde donne le nom de souverain. Dom Denis Briant dit qu'il est plus vraisemblable que Deffensor gouvernoit la ville du Mans au nom de l'Empereur chrétien. Quelques-uns croyent qu'il est le même que Deffensor, premier évêque d'Angers, qui vivoit du temps de S. Martin. La voix publique assure que l'on a trouvé d'anciennes médailles d'or et de cuivre de Corinthe, dans les ruines de quelques vieux édifices de la paroisse de Jublains, et dans une isle de la rivière de Mayenne, en la paroisse de Loré, sur le revers desquelles on voyoit d'un côté le portrait d'un prince, ayant la tête ceinte d'un bandeau royal, avec une inscription en vieux caractères qui portoit le nom de Deffensor ; et quelques lettres capitales si effacées, qu'on avoit peine à les connoître. *Courvaisier, p. 55. Cenomania.*

L'église cathédrale du Mans a été dédiée d'abord à la Sainte Vierge; ensuite, dans le sixième siècle, aux saints martyrs Gervais et Prothais; et environ l'an 838, à S. Julien, son premier évêque, dont le corps fut transféré du cimetière des chrétiens, où il avoit été inhumé, dans l'église cathédrale, que S. Aldric venoit de faire construire. Ce qui donna occasion de dédier l'église en l'honneur des saints Gervais et Prothais, c'est que l'évêque S. Innocent y déposa des reliques de ces deux Sts martyrs, par l'intercession desquels il s'opéra plusieurs miracles. *Cenomania.*

Le seigneur évêque du Mans est le chef de son Eglise, dans laquelle il y a neuf Dignités ; savoir, le doyen, qui est à la nomination du Chapitre, le chantre, le scolastique, le grand-archidiacre, qui est celui du Sonnois, l'archidiacre du Château du Loir, celui de Sablé, celui de Laval, celui de Monfort et celui de Passais; les six premières dignités ont des places marquées dans le chœur, les trois autres prennent rang dans

les cérémonies, suivant le temps de leur réception. Il n'y a point de prébendes annexées aux Dignités, mais les dignitaires en peuvent posséder. Il y a outre les neufs Dignités, la Souchanterie, qui est Personnat; le Personnat a rang dans le chœur, dans les cérémonies et dans les assemblées du Chapipitre, immédiatement après les Dignités. Il y a aussi dans l'église la théologale, qui fut établie par l'évêque Adam Châtelain, en 1420; la Pénitencerie, et la Préceptorale, qui est exercée par les prêtres de l'Oratoire : on a annexé une prébende à chacun de ces trois offices. L'abbé de S. Calais possède aussi une prébende de l'église.

Le roi est premier chanoine de l'Eglise du Mans ; sa prébende est réunie à la mense du Chapitre.

Outre les Dignités, Personnat, etc., il y a dans l'église trente-sept canonicats prébendés, et quatre sémi-prébendés. Toutes les Dignités, à l'exception du doyen, et les canonicats sont à la nomination et collation du seigneur évêque. Le Chapitre choisit son doyen, et nomme aux sémi-prébendes, qui sont à la collation du seigneur évêque.

Quelque temps avant l'épiscopat de Hugues, qui siégea au Mans depuis 1136, jusqu'à 1144, il se forma dans l'église du Mans une confrérie, qui compose ce qu'on nomme le Bas-Chœur. Chaque chanoine prébendé a droit de nommer à une place dans cette confrérie ; presque toutes les chapelles fondées dans l'église y ont aussi une place. L'évêque Hugues, dont il vient d'être parlé, donna à cette confrérie la permission de tenir le chœur, dans l'église, le jour de l'octave de la fête de S. Julien, et lui abandonna tous les présens et offrandes que l'on faisoit ce jour-là à l'église, c'est pourquoi on lui livroit les clefs des troncs, ce qui se pratique encore aujourd'hui. Le jour de chapitre qui précède celui de cette octave, deux députés de cette confrérie descendent en chapitre, et demandent que l'on nomme un chanoine pour célébrer la grand'messe ; ils demandent aussi qu'on leur fournisse d'ornemens.

La première institution de cette confrérie, étoit pour assister les pauvres malades de la ville, leur administrer les sacremens, et exercer envers eux les œuvres de charité.

Le nombre des confrères et leur revenu s'étant beaucoup augmentés, on leur permit de former un corps, de chanter des messes, et célébrer le service auquel ils étoient obligés par leur fondation, devant l'autel de S. Pierre, que l'évêque et le Chapitre leur désignèrent pour cet effet. L'évêque Jean de Craon, qui siégea au Mans depuis 1348, jusqu'à 1355, transféra l'office de cette confrérie en l'église de S. Michel du Cloître, qui étoit celle d'une paroisse qui fut réunie à celle du Crucifix en 404, par l'évêque Adam Châtelain. *Courvaisier*, *page 438*, *494*, *588 et 633*.

La confrérie de S. Julien présente neuf chapelles fondées

dans l'église cathédrale ; savoir, une à l'autel S. Romain, estimée 60 livres, une à l'autel de la Magdeleine, estimée 100 livres ; une à l'autel S. Nicolas, estimée 170 livres ; une autre au même autel, estimée 90 livres ; une à l'autel S. Jacques, estimée 285 livres ; une à l'autel S. Gatien, estimée 270 liv. ; une à l'autel S. Christophe, estimée 45 livres ; une à l'autel S. Martin, estimée 34 liv. ; et une à l'autel S. Jean-Baptiste, estimée 135 livres.

Le seigneur évêque du Mans présente onze chapelles dans son église cathédrale ; savoir, une à l'autel Saint-Pierre, dite des Etrichez, estimée 670 livres ; une à l'autel de la Magdeleine, dite de Ponceaux, estimée 185 livres ; une à l'autel S. Christophe, estimée 60 livres ; une à l'autel S. Jean-Baptiste, estimée 70 livres ; celle de S. Michel ; celle de N. D., estimée 60 livres ; une à S. Eutrope, estimée 30 livres ; celle de S. Jean Corbion, estimée 100 livres ; celle du Parquoi, estimée 100 livres ; celle de la Bugerie, estimée 160 livres ; et celle que tient Rivière, estimée 70 livres.

Il y a dans l'église cinquante-quatre chapelles à la présentation et collation du Chapitre ; le Chapitre en corps, en présente trente, et l'Hebdomadier vingt-quatre : celles présentées par le Chapitre en corps, sont : une à l'autel des Miracles, deux à l'autel S. Pierre, dont une est estimée 30 livres, et l'autre 130 livres ; une à l'autel S. Barthélemi, estimée 45 livres ; une à l'autel S. Laurent, estimée 50 livres, trois à l'autel S. Eloi ; la première estimée 50 livres, la seconde 150 livres, et la troisième 100 livres ; une à l'autel S. Louis, estimée 25 livres ; trois à l'autel de N. D. du Chevet, la première estimée 105 livres, la seconde 90 livres, et la troisième 25 livres ; trois à la chapelle S. Jacques ; la première, estimée 180 livres, la seconde 90 livres, et la troisième 105 livres ; deux à l'autel S. Georges ; l'une estimée 50 livres, et l'autre 50 livres ; une à l'autel Saint-Christophe, estimée 35 livres ; deux à l'autel de l'Annonciation, l'une estimée 85 livres, et l'autre deffoncée ; une à l'autel S. Jean-Baptiste, estimée 135 livres ; une à l'autel S. Yves, estimée 170 livres ; quatre à l'autel du Pilier, la première, estimée 250 livres, la seconde 10 livres, la troisième 140 livres, et la quatrième deffoncée ; une à l'autel S. Fiacre, estimée 250 livres ; deux à l'autel Sainte-Marthe, l'une estimée 135 livres, et l'autre 170 livres ; une à l'autel S. Denis, pour un enfant de chœur, estimée 80 livres.

Celles présentées par l'hebdommadier, sont, une à l'autel Sainte-Anne, estimée 300 livres ; deux à l'autel Sainte-Catherine, l'une estimée 75 livres, et l'autres 35 liv., deux à l'autel des Miracles, une à l'autel Saint-Pierre, estimée 185 livres ; une à l'autel Saint-Laurent, estimée 50 livres ; une à l'autel S. Nicolas, estimée 90 livres ; deux à l'autel S. Eloi, l'une estimée 105 livres, et l'autre 120 ; une à l'autel S. Louis, estimée 25 livres ; quatre à l'autel de N. D. du Chevet, la pre-

mière, estimée 100 livres, la seconde 250 livres, la troisième 40 livres, la quatrième 100 liv.; six à l'autel Saint-Martin, la première, estimée 70 livres, la seconde 285 liv., la troisième 135 livres, la quatrième 30 liv., la cinquième 65 livres, et la sixième 45 livres; une à l'autel S. Jean-Baptiste, estimée 135 livres; une à l'autel S. Yves, estimée 35 livres; et une à l'autel du Pilier, estimée 190 liv.

Le doyen de l'Eglise et le chantre, présentent conjointement une chapelle à l'autel S. Sébastien, estimée 250 livres.

Le doyen seul présente deux chapelles, une à l'autel S. Jean-Baptiste, estimée 120 livres, et l'autre à l'autel S. Jacques, estimée 15 livres.

La curé du Crucifix et le maître de psallette, présentent conjointement une chapelle à l'autel Sainte-Anne, estimée 400 livres.

Le sous-chantre et le grand sacriste, présentent conjointement une chapelle à l'autel Sainte-Anne, estimée 30 livres.

Le forgeur de l'église, présente une chapelle à l'autel Sainte-Catherine, estimée 250 livres.

Le grand sacriste, présente une chapelle à l'autel des Miracles, estimée 250 livres.

Le seigneur de la paroisse de Chassillé, présente une chapelle à l'autel de la paroisse du Crucifix, estimée 110 liv.

Les héritiers Veluet, présentent une chapelle à l'autel Sainte-Marthe, estimée 50 livres.

Les héritiers Simon, seigneur, présentent une chapelle à l'autel S. Jean l'Evangéliste, estimée 40 livres.

Les héritiers du fondateur, présentent une chapelle à l'autel Sainte-Madeleine, estimée 20 livres.

L'église collégiale royale de S. Pierre de la Cour, présente six chapelles fondées dans l'église cathédrale; celle de la Pommeraye, estimée 400 livres; celle de N. D. *Alias* Pourrie, estimée 45 livres; celle de Chaumard, estimée 120 livres; celle de S. Martin, estimée 150 livres; celle des Vernes Sainte-Anne, estimée 150 livres; et la chapelle Matutinale S. Laurent, estimée 110 livres.

Le nombre de toutes les chapelles, fondées dans l'église du Mans, dont il est fait mention ci-devant, est de quatre-vingt-dix; leur estimation se monte à la somme de 10.275 livres; sçavoir, de celles qui sont à la présentation du Chapitre, en corps, à 2600 livres; de celles qui sont à la présentation de l'hebdomadier à 2475 liv.; de celles qui sont à la présentation de la confrérie de S. Julien à 1190 liv., de celles qui sont à la présentation du seigneur évêque, à 1505 livres; de celles qui sont à la présentation de la collégiale royale de S. Pierre de la Cour, à 975 livres; et de celles à la présentation de différens particuliers, à 1535 liv.

Du temps de S. Aldric, qui occupa le siège épiscopal du Mans, depuis 832, jusqu'à 856, l'église du Mans fut ravagée

par les descendans d'Heriveus et de Wido, anciens tyrans de la province.

L'on tient que ce fut du temps du même S. Aldric, que l'usage des orgues s'établit dans les églises de France, et que ce saint en mit dans la sienne.

Du temps de S. Hadouind, qui siégea au Mans depuis 624, jusqu'à 654, un nommé Alain, qui étoit un riche seigneur de la province du Maine, avoit un fils unique qui fut écrasé à la chasse sous les pieds de son cheval. Alain et son épouse, se voyant sans enfans, donnèrent tous leurs biens à l'église cathédrale; ils consistoient en douze grands villages; savoir, *Juliacum*, *Lugdunum*, *Ruliacum*, *Ruppiacum*, *Saboleium*, *Quibus Selidas*, *Vernum et Vericium*, *Tanidam*, *Doliacum*, *Cariacum*, *Asinarias*, *etc.* Doliacum qui est peut-être Dolon, ou Douillet, étoit le lieu de la demeure de ce seigneur, qui se donna lui-même et sa femme, à l'évêque et au Chapitre, à condition qu'il les nourriroit le reste de leurs jours. *Courvaisier, page 222. Cenomania.*

L'évêque Francon I, qui siégea au Mans depuis 793, jusqu'à 816, répara l'église cathédrale, la fit recouvrir et y employa beaucoup de plomb; il y institua des chanoines, et y fit faire un réfectoire dans la partie occidentale, où ils prenoient leur réfection; il leur donna trois villages de la dépendance de son évêché, savoir, Asinarias, Speltarias, et Mentulam. Cette donation fut confirmée par l'empereur Louis-le-Débonnaire. *Acta episc. p. 257. Cenomania.*

Sous le pontificat du même Francon, l'empereur Charlemagne fit un voyage au Mans, et acccorda de beaux priviléges à l'église cathédrale, entre autres, l'exemption de toutes sortes de tailles et de sujétions : sa déclaration est insérée dans les actes du pontifical, signée de sa main et de son sécrétaire Archambault; elle a depuis été confirmée par Louis-le-Débonnaire, son fils. *Courvaisier. p. 272.*

Les enfans de Louis-le-Débonnaire s'étant révoltés contre leur père, tous les meubles de l'église furent abandonnés au pillage, parce que S. Aldric demeura toujours attaché au parti du pére. *Courvaisier, p. 280.*

Il est rapporté dans les Actes de S. Aldric, par Baluse, que ce S. évêque bâtit et consacra à trois différentes fois, et par parties, l'ancienne église cathédrale. Il n'y a pas d'apparence que ce soit celle que nous voyons aujourd'hui, à moins qu'on ne rapporte à ce temps la construction de la nef, qui paroît plus ancienne que le reste de l'édifice. On travaille à édifier l'église cathédrale du Mans, telle qu'elle est à présent, dans les 11, 12, 13 et quatorzième siècles, d'où est venu un ancien proverbe du pays : c'est l'œuvre de S. Julien qui ne finit point. *Cenomania.*

Le 25 juillet 834, S. Aldric fit transporter dans l'église cathédrale les corps de S. Julien, de S. Thuribe, de S. Pavace,

et de S. Romain, qui étoient dans le cimetière des chrétiens, où est aujourd'hui l'église de l'abbaye du Pré, et ceux de Sainte-Trémestine et de Sainte-Ade ou Adrechilde, qui avoit apporté dans le Maine la règle de saint Benoît; et une partie de celui de S. Liboire, dont le reste avoit été transporté deux ans auparavant à Paderborne, où ce saint est honoré comme patron de l'église cathédrale; et enfin le corps, ou une partie du corps de S. Hadoind. Le 14 août suivant, S. Aldric dédia l'église cathédrale, en l'honneur de S. Julien ; depuis ce temps-là, cette église a porté le nom de ce saint : Bolandus et Bondonnet, diffèrent cette translation à l'année 836. *Courvaisier, page 285. Gest. Aldric, p. 107. Amalect. p. 6.*

L'évêque Robert, qui siégea au Mans depuis 857, jusqu'à 883, releva l'église cathédrale que les Normands avoient brûlée; et par l'avis du pape, il la consacra de nouveau. Duchesne rapporte dans le troisième tome de son Histoire, que dans cette fureur des Normands, la ville du Mans fut pillée, et le monastère de Sainte-Scolastique, situé hors les murs, fut brûlé, et le corps de de cette sainte vierge fut transporté dans la ville. *Cenomania.*

L'évêque Mainard, qui siégea au Mans, depuis 951 jusqu'à 970, fit le jour de la fête de S. Sylvestre, une nouvelle dédicace de l'église cathédrale.

Sous le pontificat de l'évêque Arnauld, qui siégea au Mans, depuis 1067, jusqu'à 1081, la nouvelle église cathédrale que l'évêque Vulgrin avoit commencé de bâtir, n'ayant pas des fondemens assez solides, s'écroula une nuit. Il arriva ceci de remarquable : la basilique où on avoit déposé la châsse qui renfermoit les reliques de S. Julien, ne fut aucunement endommagé par cette effroyable ruine. L'évêque Arnauld fit détruire les fondemens que Vulgrin avoit jetés et en établit de plus fermes, qu'il construisit de pierres solides : il mit, avant que de mourir, le toit au chanceau et posa les fondemens des croisées et des tours. *Cenomania.*

L'évêque Hoel, qui siégea au Mans, depuis 1085, jusqu'à 1097, eut de grands différends avec Hugues III, comte du Maine; quelques ecclésiastiques appréhendant que le comte ne pillât les vases sacrés et le trésor de S. Julien, les firent transporter dans le château de Sablé, où l'évêque s'étoit retiré. *Actes des évêques. Cenomania.*

L'évêque Hoel étant réconcilié avec le comte Hugues, ce dernier exempta la maison épiscopale avec toutes ses issues et dépendances, le cloître des chanoines, le bourg de Coulaines et une terre qui appartenoit aux chanoines, nommée *Mentula*, la Mue, de tous péages et coutumes; il remit aussi un certain droit que les comtes étoient fondés de recevoir, qui se nommoit Diablagium. Pour confirmer cette concession, on fit une procession publique autour de l'église cathédrale et du cloître; le comte y assista avec l'évêque; la procession finie,

on entra dans l'église, où l'évêque proclama les privilèges accordés par le comte : cette concession fut faite en présence de Joel, abbé de la Coulture, de Gervais, conseiller du comte, de Hubert de la Suze, de Albéric de Milesse, etc.

Depuis ce temps, l'évêque Hoel reprit l'ouvrage de son église, qu'il avait été obligé d'interrompre à cause des contestations qu'il eut avec le comte Hugues, et il eut la consolation de le voir achevé; après quoi il invita l'archevêque de Tours, et fit transporter solennellement le corps de S. Julien et les reliques des autres saints, dans l'église qu'il avoit bâtie. Cette translation se fit le 16 des calendes de novembre 1893. Hélie de la Flèche, qui fut comte du Maine après Hugues III, assista à cette cérémonie, accompagné de ses barons, et mit sur la châsse de S. Julien, une déclaration signée de sa main, sur laquelle il exemptoit toutes les terres que l'évêque et les chanoines possédoient au dedans de la quinte de toutes les exactions et coutumes que les comtes avoient droit d'y lever. Foulque, comte d'Anjou, Raoul, vicomte de Beaumont, Rotrou de Montfort, et plusieurs autres seigneurs se trouvèrent à cette cérémonie. *Courvaisier, page 383. Actes des évêques. Cenomania.*

L'évêque Hildebert, qui siégea au Mans, depuis 1097 jusqu'à 1125, acheva la structure de l'église cathédrale, fit bâtir le revestiaire et le chapitre, et entreprit le dessein de la grosse tour, où sont aujourd'hui les cloches. *Courvaisier, page 395. Cenomania.*

En l'an 1120, l'évêque Hildebert fit consacrer la nouvelle église cathédrale, le lendemain de l'octave des fêtes de Pâques; elle fut dédiée en l'honneur de la Sainte Vierge, des saintes Gervais et Prothais, et de S. Julien. Gilbert, archevêque de Tours, consacra le maître autel; Geoffroi, archevêque Rouen, qui avoit été doyen de l'église du Mans, celui de S. Julien, Marbode ou Marbeuf, évêque de Rennes, celui de S. Pierre et de S. Paul; Renault de Martigné, de la maison de Mayenne, évêque d'Angers, celui du Crucifix; et Hildebert, celui de la chapelle de N. D. du Chevet. Foulques, comte d'Anjou, fut présent à cette cérémonie; il donna pour offrande plusieurs de ses terres, et présenta sur l'autel de S. Julien, son fils Geoffroi, âgé de neuf à dix ans. Foulques, en considération, et pour perpétuer la mémoire de cette solennité, donna à l'évêque et aux chanoines, indivisement, permission de tenir tous les ans une foire, et de percevoir les droits prévôtaux et tous les profits provenans des amendes et coutumes l'espace de trois jours consécutifs, depuis le samedi précédant le dimanche de *Quasimodo,* jusqu'au mardi suivant. *Analectes, page 320. Courvaisier, page 411. Cenomania.*

Ordéric Vital, lib. 10, *page 671,* dit que cette cérémonie se fit en 1126, sous le pontificat de Gui, successeur d'Hildebert. *Cenomania.*

En 1140, Geoffroi, comte du Maine, donna à l'église cathédrale et aux chanoines, les fossés et retranchemens qui étoient depuis le Mont-Barbet jusqu'à S. Ouen, suivant l'alignement du faux-bourg S. Vincent. *Cenomania. Courvaisier, page 427.*

L'évêque Hugues de S. Calais, qui siégea au Mans, depuis 1136, à 1144, fit transporter le corps de S. Julien, qui avoit demeuré pendant trois ans au milieu des ruines que le feu avoit causées dans la cathédrale, en une place plus honorable dans une des ailes de l'église; Hugues, archevêque de Tours, Ulger, évêque d'Angers, Hamelin, évêque de Rennes, et Donnet, évêque d'Alet, aujourd'hui S. Malo, assistèrent à cette cérémonie, qui se fit le 16 des calendes de novembre, environ l'an 1140. *Courvaisier, p. 432. Annalect. p. 319. Cenomania.*

Henri II, roi d'Angleterre, comte du Maine, donna aux chanoines de S. Julien 40 liv. de rente, à la charge qu'ils entretiendroient deux prêtres pour servir à l'autel fondé devant le tombeau du comte Geoffroi, son père; ces deux prêtres sont aujourd'hui les deux curés du Crucifix. *Cenomania. Courvaisier, p. 445.*

En 1217, le roi Philippe-Auguste, permit à l'évêque Hamelin et aux chanoines, d'avancer l'édifice de leur église et de le faire saillir hors l'enceinte des murs de la ville, pourvu qu'on l'entourât d'une nouvelle clôture ; il leur permit aussi d'entourer de haies et de palis, les fossés qui étoient à l'entour de l'église. Les lettres de cette concession furent confirmées par S. Louis, en 1232. *Cartul. du Chapitre de l'Egl. du Mans, fol. 23. Courvaisier, p. 481. Cenomania.*

L'évêque Gonthier de Baignaux, qui siégea au Mans, depuis 1363, ou 1366, jusqu'à 1385, embellit de diverses peintures les murailles de la chapelle de N. D. du Chevet, dont il fit dorer la voûte, au fond de laquelle on voyoit, avant la nouvelle décoration de l'église, ses armes qui sont : d'or à quatre orles de sable. *Courvaisier, p. 603.*

En 1392, ou 93, le roi Charles VI étant venu au Mans, comme on dira ci-après, fonda une messe-basse dans l'église cathédrale qui doit être célébrée tous les jours à l'issue de matines; pour cela il donna au Chapitre cent livres de rente annuelle, jusqu'à ce qu'il lui eut donné des fonds en terre. En 1407, le même roi donna aux chanoines la terre de Connerré, la métairie de Vilpéan, les cens et rentes de Villebrun, et le bois de la Charmois, comme il les avoit acquis depuis peu de Bouchard de Courtemblai. Il leur fit cette donnation, à la charge de célébrer à perpétuité une messe tous les jours pour le salut de son âme, et de ses prédécesseurs et successeurs rois de France; à savoir, le dimanche par un chanoine à l'autel de S. Julien, et les autres jours par un chapelain ; avec un service solennel tous les ans après son décès. *Courvaisier, p. 616, 636.*

Dans la même année 1392, ou 93, Louis, duc de Bourbon, comte de Clermont, pair de France, ordonna que lui et ses descendans fussent hommes de foi, et relevassent en hommage du corps de S. Julien, et qu'ils présentassent tous les ans, ou fissent présenter par leur procureur, cinq florins de rente devant le grand autel de l'église, et baisassent la châsse où reposoient les cendres de ce S. évêque, sans cependant les rendre vassaux, ni sujets de l'évêque ni du Chapitre; il ordonna, outre cela, qu'à changement de seigneur, les nouveaux ducs de Bourbonnois fussent tenus de venir dans l'an en personne, payer cette redevance; et en cas qu'ils le fissent seulement par procureur, à envoyer autant d'argent qu'ils en eussent dépensé, en faisant eux-mêmes le voyage. Ce prince affecta et obligea pour cela tous ses biens et spécialement son duché du Bourbonnois. Il fonda aussi une grande messe, qui se devoit chanter tous les jours devant l'autel de N. D. du Chevet, excepté le lundi quelle devoit être chantée devant celui de S. Julien; il fonda encore deux messes solennelles, qui se devoient célébrer l'une le jour que les ducs de Bourbonnois apporteroient ou enverroient les cinq florins dont on vient de parler; et l'autre le 17 d'août, pendant qu'il vivroit, et après son trépas au jour qu'il décèderoit. Pour cela il donna à l'église 90 liv. de rente, jusqu'à ce qu'il leur eût assigné un fonds. *Courvaisier*, *page 617. Martirol. de l'Eglise du Mans. Cenomania.*

En 1377, le roi Charles V, déclarant que la régale lui est dûe sur l'évêché du Mans, lors qu'il vient à vacquer, prend la qualité de chanoine de l'Eglise du Mans. *Cartul. rouge de l'évêché*, *fol. 290. Cenomania.*

En 1381, le roi Charles VI, prend la même qualité de chanoine dans les lettres-patentes, qui portent que les causes de l'évêque doivent aller au parlement : il s'agissoit de la cure de S. Mars, pour laquelle le duc de Normandie, qui en prétendoit la présentation, appeloit l'évêque de sa Cour. *Cartul*, *verd. de l'évêché*, *fol. 138.*

L'évêque Thibaud de Luxembourg, qui siégea au Mans, depuis 1465, à 1477, inhuma dans l'église cathédrale, au côté droit du grand autel, Charles III, comte du Maine, son beau-frère qui étoit mort le 10 d'avril 1472. Lors de la nouvelle décoration de l'église, on a transporté le tombeau, le corps et l'épitaphe de ce prince, comte du Maine, dans la chapelle de S. Jean-Baptiste. Voici son épitaphe, gravée sur une table de cuivre.

Sous ce tombeau gît un prince notable,
En attendant la journée redoutable
Du jugement où chacun rendra compte,
Charles d'Anjou, qui du Maine fut comte;
Duquel, Louis, roi de Sicile, père
Fut, et René, dudit pays, son frère;

Et si, fut oncle de Louis, roi de France,
Frère de Charles, qui est signifiance
De grand noblesse ; car il fut par arroi
Vrai fils et frère, père et oncle de roi :
Lequel donna dix pièces de reliques
A cette église, riches et magnifiques.
Ce bon seigneur, prince de grand renom,
Eut un sien fils, portant semblable nom,
Qui, de Sicile et de Jérusalem
Fut roi et prince ; lequel, par chacun an,
Laissa ceans la distribution
De trois cents livres, dont il fit fondation
Dessus son fief, seigneurie et domaine
De la Ferté-Bernard, au pays du Maine.

On lit sur le coffre de ce tombeau *Hic jacet Carolus, comes Cenomaniæ, obiit. 10 aprilis M. CCCCLXXII.*

La croisée de l'église cathédrale fut perfectionnée sous le pontificat de Charles de Beaumanoir. *Courvaisier. page 880.*

L'église cathédrale a commencé à être décorée telle qu'on la voit aujourd'hui, par le seigneur évêque Louis-André Grimaldi, en 1768 : voyez ci-devant, page......

Dans la vie du roi Childéric, il est dit que Pepin, fils de Charles Martel, donna à Griffon, son frère cadet, la ville du Mans et douze comtés en Neustrie, vers l'an 748. *Abrégé de l'Histoire de France, par Mézerai.*

Du temps de Grégoire de Tours, on tenoit par tradition, qu'un jour y ayant un grand incendie dans la ville du Mans, l'évêque S. Victor se présenta aux flammes, et les éteignit dans un instant, avec le signe de la croix. *Grégoire de Tours, de Gloriâ Confessorum, chap. 56.* On bâtit une église dans l'endroit où les flammes s'étoient arrêtées, laquelle a toujours retenu le nom des Ardens. *Courvaisier, page 104.*

En 778, l'empereur Charlemagne vint au Mans, où il ordonna que tous ceux qui possédoient des biens de l'Eglise, et qui les tenoient de sa libéralité, en payeroient pendant leur vie un certain cens à la même église ; et que lors qu'ils viendroient à mourir, ces biens retourneroient sans aucune contradiction, à l'évêque ou au clergé, pour subvenir à leurs nécessités, et à l'ornement et réparation de l'église. Cette ordonnance fut scellée de son anneau et signée de sa propre main. *Actes, p. 248. Cenomania.*

Trois jours après la consécration de S. Aldric, le 22 décembre 832, l'empereur Louis-le-Débonnaire vint au Mans, et y séjourna pendant huit jours. *Analec. p. 6. Annal. Bertin. à l'an 832. Cenomania. Courvaisier, p. 278.*

En 849, Neomène, prince des Bretons et le comte Lambert assiégèrent la ville du Mans, et la prirent. *Annal. Bertin. Cenomania.* Dans ce temps, les Manceaux étoient gouvernés par le comte Gausbert, qui s'étoit attiré l'indignation du comte Lambert, pour avoir livré au roi Charles, Garnévius, frère de

Lambert, qui fut condamné comme rebelle. *Cronic. Ademari. Cenomania.*

En 863, le roi Charles-le-Chauve vint au Mans, d'où il alla au monastère d'Entrames, où il y avoit alors des religieuses de l'ordre de S. Benoît, qui n'est aujourd'hui qu'un prieuré, dépendant de l'abbaye d'Evron : *voyez* Entrames. Le roi revint au Mans, où il passa les fêtes de Pâques. *Annal. Bertin. Cenomania.*

En 865, les Normands qui se tenoient sur la Loire avec une troupe de Bretons, vinrent au Mans, pillèrent la ville, et regagnèrent leurs bateaux. Il paroit que c'est ici la première fois que les Normands aient ravagé cette ville. *Annal. Bertin. Cenomania.* En 866, ils firent le même ravage au Mans ; en s'en retournant ils rencontrèrent sur les confins d'Anjou, en un lieu nommé Brissarte sur la Mayenne, les comtes Robert, Renoulf, Geoffroi et Hervé, bien accompagnés de soldats ; ils se battirent, et dans ce combat, Robert fut tué, Renoulf fut blessé et mourut de sa blessure, et Hervé fut blessé. *Annal. Bertin. Cenomania.*

En 873, le roi Charles-le-Chauve vint au Mans, après avoir assiégé la ville d'Angers.

Sous le pontificat de l'évêque Gontier, qui siégea au Mans, depuis 890 jusqu'à 913, la ville du Mans et toute la province furent exposées au brigandage d'un petit tyran, nommé Roger, et de Raoul. Ce Roger fut assiégé dans la ville du Mans, par le comte Robert, frère du roi, qui, s'en étant rendu maître, la donna à Gauzlin, qui ne la tint pas long-temps ; Roger s'en empara de nouveau, et y redoubla ses brigandages. *Analec. page 288.*

Sous le même pontificat de l'évêque Gontier, les Normands, sous la conduite d'un cousin-germain de Rollo, général des Danois, et depuis premier duc de Normandie, prirent la ville du Mans, firent tout passer au fil de l'épée, massacrèrent les prêtres, violèrent les religieuses, et brûlèrent le monastère de Sainte Scholastique. *Courvaisier, page 313.*

Hugues, fils de Hugues-le-Grand, comte du Maine, ne s'opposant pas avec assez de vigueur aux courses des Normands, le roi Lothaire créa David comte du Maine ; ce fut le premier comte du Maine héréditaire. Orderic Vital fait descendre ce premier comte de Charlemagne. *Livre 4.*

Le palais du comte David étoit où est aujourd'hui le Palais du Mans, auprès duquel ce comte fonda un chapitre, où il mit des chanoines. Hugues, son fils, confirma et augmenta les donations que son père leur avoit faites. Voyez *l'article du Grand Saint Pierre. Cartul. de Saint Pierre, fol. 37. Cenomania.*

Ce fut du temps de l'évêque Armand, qui siégea au Mans, depuis 1067 jusqu'à 1081, que les Angevins et les Manceaux instituèrent des processions solennelles le jour de la Fête-

Dieu, à l'occasion des erreurs de Berrenger, qui nioit le dogme de la Transubstantiation. *Courvaisier, page 369.*

Au commencement du pontificat de S. Aldric, qui siégea au Mans depuis 832 jusqu'à 857, l'empereur Louis-le-Débonniare, revenant d'Aquitaine, vint au Mans, où il séjourna pendant huit jours, et y solennisa la fête de Noël. *Gesta Aldrici, page 6. Annal. Bertin. An. 832. Courvaisier, page 277. Cenomania.*

Sous le pontificat de l'évêque Gervais du Château-du-Loir, qui siégea au Mans, depuis 1036 jusqu'à 1055, Geoffroi Martel, comte d'Anjou, fit la guerre à Hugues, comte du Maine; il pilla plusieurs fois sa ville, y mit le feu et fit le dégât aux environs. *Courvaisier, page 342.*

En 1072, Guillaume-le-Bâtard, qui venoit de conquérir le royaume d'Angleterre, repassa la mer, et vint dans le Maine avec une armée; il s'empara des plus fortes places de la province, et fut reçu au Mans par l'évêque Arnauld et son clergé, qui vinrent au-devant de lui avec la croix et la bannière. *Orderic. Vital. lib. 4. p. 532. Courvaisier, p. 366. Cenomania.*

Au commencement du pontificat de Hoel, qui siégea au Mans, depuis 1085, jusqu'à 1097, un incendie réduisit en cendres une partie des maisons de la ville. *Courvaisier, p. 373.*

Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, fils de Guillaume-le-le-Bâtard, ayant appris que Hélie de la Flèche, s'étoit emparé de la ville du Mans, après l'abandon qu'en avoit fait le comte Hugues, pour repasser en Ligurie, repassa la mer, et vint planter son camp dans les prés de Coulaine, et dressa ses batteries dans les vignes voisines et sur le mont Barbet : Hélie perdit courage et abandonna la ville, de nuit, dans laquelle Guillaume fit son entrée le lendemain. *Courvaisier, p. 382.*

En 1092, Hélie de la Flèche s'empara de la ville du Mans. où les habitans, ennuyés de porter le joug des Normands, le reçurent avec joie. Ces derniers se voyant pressés, jetèrent du château dans la ville des brandons de feu qui la consumèrent presque entièrement. *Orderic. Vital. p. 774. Analec. p. 307. Courvaisier, p. 399. Cenomania.*

Guillaume-le-Roux, qui étoit en Angleterre, repassa promptement la mer; Hélie, ne se trouvant pas assez fort pour lui résister, quitta le Mans et se retira au Château du Loir, où Guillaume le poursuivit; mais ayant couru risque de la vie au siège qu'il mit devant Mayet, il se retira au Mans, où il fit quelque séjour, y mit une bonne garnison et repassa en Angleterre. *Orderic. p. 775. Cenomania. Courvaisier, p. 400.*

Guillaume-le-Roux fut malheureusement tué d'un coup de flèche à la chasse, le deuxième jour d'août, en 1100.

Le comte Hélie, ayant appris la mort de Guillaume, vint,

assisté du roi Louis VI, dit le Gros, et Foulques, comte d'Anjou, pour s'emparer de la province du Maine ; il vint au Mans, et assiégea le château, qui fut bien défendu par Emeri du Morier, et Gautier de Rouen ; ces deux capitaines demandèrent une trêve, pendant laquelle ils envoyeroient vers le roi d'Angleterre et le duc de Normandie ; ces deux princes leur mandèrent de composer avec leurs ennemis ; le château et la firent furent remis entre les mains d'Hélie, qui fit la paix avec l'Anglois et le Normand, auxquels il donna depuis du secours dans leurs affaires. *Courvaisier, p. 405.*

Geoffroi-le-Bel, fils de Foulques, comte d'Anjou, épousa au Mans, en 1129, Mathilde, veuve de l'empereur Henri II, qui a été mis au nombre des saints, et fille de Henri I, roi d'Angleterre : cette princesse accoucha, en 1132, au Mans, d'un garçon, qui fut nommé Henri, qui fut baptisé dans l'église cathédrale. Geoffroi-le-Bel, mourut au Château-du-Loir, en 1151 ; son corps fut apporté au Mans, et inhumé dans l'église où il avoit été baptisé, auprès du pénultième pilier de la nef, à main gauche en montant au chœur ; son effigie, gravée en émail sur une lame de cuivre, est attachée à ce pilier, on y lit ces deux vers :

Ense tuo princeps prædonum turba fugatur
Ecclesiisque quies pace vigente datur (1).

Orderic Vital dit, que Geoffroi-le-Bel est le premier qui a été inhumé dans l'enceinte de la ville : la coutume contraire étant établie par cette loi des Douze Tables.

Hominem mortuum in urbe ne sepelito neve urito (2).

Le troisième jour du mois de septembre 1134, presque toute la ville et les fauxbourgs furent consumés par le feu ; les villes de Chartres, d'Alençon, de Verneuil et le bourg de Nogent au Perche eurent le même sort, ce qui fit croire que c'étoit du feu du ciel.

Quelques années après, le feu prit dans l'abbaye de S. Vincent, qu'il brûla et toutes les maisons du fauxbourg, jusqu'auprès des jardins de l'évêché. *Courvaisier, p. 432.*

Le Cartulaire du Pontifical, la Légende dorée et le Manuscrit de Houdayer, racontent que sous le pontificat de Hugues, qui siégea au Mans, depuis 1135 jusqu'à 1146, il y avoit un phantôme, nommé Gobelin, qui habitoit la maison de Nicolas Garnier, prévôt de la ville, qui faisoit des hurlemens effroyables, et contrefaisoit toutes sortes de cris ; on dit même qu'il prédisoit les choses futures et révéloit les crimes les plus cachés, et qu'il faisoit plusieurs autres prodiges : que l'évêque choisit

1. Ton épée, prince, mit en fuite les pillards. Elle donna aux églises la tranquillité et la paix.
2. Qu'un cadavre ne soit enterré ni brûlé dans l'intérieur de la ville.

des gens de piété pour conjurer ce spectre; ce qui fut exécuté avec tant de succès, qu'il disparut entièrement. *Courvaisier, page 433. Annalec. page 352. Cenomania.*

Richard de Saint-Victor, et la Chronique de Normandie, rapportent qu'en 1145, lorsqu'on travailloit à rétablir les maisons de la ville du Mans, ruinées par les incendies, les ouvriers trouvèrent auprès des murs de l'ancienne cité, un gros caillou, ou plutôt deux pierres creuses si bien cimentées qu'on avoit peine à apercevoir la jointure : on trouva dans leur cavité un crapaud vivant, qui avoit au col une chaîne d'or fort déliée : l'évêque Guillaume Passavant, averti de ce prodige, se transporta sur le lieu et voulut faire rejoindre ces deux pierres, mais le crapaud qui avoit pris l'air; creva et vomit son venin. On tient que depuis ce temps-là on a vu dans l'enceinte de la ville et autour des murs, des serpens et autres bêtes venimeuses, ce qu'on avoit point vu auparavant. *Courvaisier, p. 441.*

En 1159, Henri II, roi d'Angleterre, comte du Maine et sa femme, passèrent les fêtes de Noël au Mans, et donnèrent l'archevêché de Bordeaux à Hardouin, doyen de l'Eglise du Mans. *Courvaisier, p. 446.*

Le même Henri II, fonda et bâtit le grand Hôtel-Dieu du Mans, où est à présent le séminaire, occupé par les prêtres de la congrégation de S. Lazare. *Courvaisier, p. 458.*

Après que Philippe Auguste, roi de France, et Henri II, roi d'Angleterre, eurent promis, dans une entrevue qu'ils eurent à Gisors, de se croiser pour la conquête de la Terre-Sainte, le roi Henri vint au Mans, où il fit une assemblée des députés de son royaume et de ses autres provinces, dans laquelle on fit des ordonnances au sujet du voyage de la Terre-Sainte, et on consentit la levée de la dîme saladine dans l'étendue de ses royaumes et seigneuries. La mésintelligence de ces deux souverains fit échouer cette croisade. *Courvaisier, p. 460.*

Le roi d'Angleterre qui s'étoit retiré au Mans, y fut assiégé par celui de France; le premier ne se trouvant pas en état de se défendre, quitta la ville et se retira à Tours; ensuite il s'enferma dans Chinon, où il mourut de chagrin, lorsqu'il vit que Richard, comte de Poitou, son fils, qui s'étoit révolté contre lui, et uni au roi Philippe, s'étoit emparé de la ville du Mans, à laquelle il étoit très attaché, étant le lieu de sa naissance. Il fut inhumé dans l'abbaye de Fontevraut, en 1189. *Roger de Oueden. Matthieu Paris. Courvaisier, p. 465.*

Richard, roi d'Angleterre, comte du Maine, succéda à Henri II, son père; et, en 1199, il fut tué d'un coup de flèche au siége de Challus, villle du Limousin. Après sa mort, sans enfans, Jean Sans-Terre, son frère, s'empara de toutes les seigneuries qu'il possédoit; quoiqu'Artus, duc de Bretagne, qui étoit fils de Geoffroi, frère cadet de Richard dût lui succéder. Constance, duchesse de Bretagne, mit Artus son fils, âgé de 13 à 14 ans, sous la protection du roi Philippe Auguste, qui,

avec une puissante armée, s'empara de la ville d'Angers et de celle du Mans, où Constance le vint trouver avec Artus qu'elle lui amena, pour lui faire hommage des comtés de Poitou, Anjou, Touraine et le Maine, dont Philippe lui donna l'investiture et lui promit toute assistance.

Aussitôt après que le roi Philippe et le comte Artus, eurent quitté le Mans, Jean Sans-Terre et Eléonore sa mère vinrent y mettre le siége et s'en emparèrent. Jean démantela les tours et les murailles, rasa plusieurs maisons, et emmena quantité de prisonniers. Philippe ayant appris ce qui s'étoit passé, revint au Mans, répara les fortifications, et commit la défense de la ville à Guillaumes des Roches, qui la rendit à Jean Sans-Terre, auquel il livra aussi, quelques temps après, le duc d'Artus, que Jean assassina à Rouen.

Le roi Philippe averti de cette perfidie assembla le parlement des pairs et seigneurs de son royaume, qui, par son arrêt confisqua, pour crime de félonie, toutes les terres que Jean tenoit en hommage de la Couronne. Philippe se saisit de la ville du Mans et des autres états que Jean possédoit dans le royaume, et le tout fut réuni à la Couronne de France vers l'an 1201, ou plutôt 1203. Après la confiscation des états de Jean Sans-Terre, ce prince inhumain passa en son royaume d'Angleterre d'où il ne revint plus.

La reine Bérengère, veuve du roi Richard, comte du Maine, jouit pendant sa vie de la ville du Mans et du Maine, pour son douaire. *Courvaisier, p. 476. Cenomania.*

La vigile de la fête de S. Barthélémi de l'année 1216, il y eut au Mans un fameux duel en présence de la reine Bérengère, dans le marché de S. Pierre de la Cour : Raoul Fleuri se battoit pour Huet de Corlejant, contre Josset le Févre, qui entreprit la défense de Hodeburge de Courlejant, que Huet son frère vouloit priver de la succession de son père, pour avoir forfait à son honneur. Josset le Fèvre fut vaincu ; et Raoul Lenterie, sacristain de l'église de S. Pierre de la Cour, eut, selon la coutume, le bouclier et la lance du vaincu. *Martyrol. de S. Pierre, fol. 224. Courvaisier, page 477. Cenomania.*

Sous le pontificat de l'évêque Maurice, qui siégea au Mans depuis 1216 jusqu'à 1231, les religieux de Saint-Dominique s'établirent au Mans deux ou trois ans avant la mort de leur instituteur ; le doyen et les chanoines de l'église cathédrale leur donnèrent, à l'instance de l'évêque, quelques maisons qui leur appartenoient, et une chapelle, nommée N. D. des Marets. L'évêque, par reconnaissance, donna aux chanoines quelques rentes à prendre sur les dimes de son diocèse. Jean de Troezen, anglois, donna à ces religieux la plus grande partie de leur enclos, et chosit sa sépulture proche le grand-autel de leur église. *Martyrol. du Chapitre. Courvaisier, p. 495. Cenomania.*

En 1304, l'évêque Robert de Clinchamp approuva la fondation de la chapelle de Sainte-Catherine du grand cimetière près Sainte-Croix, qui fut bâtie et fondée par Jean Châtelain, et consacrée par l'archevêque de Tours. *Courvaisier, p. 551.*

Le 26 d'avril 1319, Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois, qui fut roi de France après Charles IV, dit le Bel, accoucha de son premier enfant dans son château du Gué-de-Maulni, près le Mans ; cet enfant fut baptisé le dimanche suivant dans l'église cathédrale et fut nommé Jean, par le roi Charles, son aïeul; il succéda à son père au royaume de France. *Courvaisier, p. 562.*

Sous le pontificat de Michel de Breiche, qui siégea au Mans depuis 1355 jusqu'à 1363, la guerre recommença entre la France et l'Angleterre : Bertrand de Guesclin fut fait connétable de France et gouverneur de la ville du Mans, dans laquelle il se rendit pour s'opposer à Robert de Carole, chef des Anglois, qui, secondé d'Alain de Bouqueselle, faisoit d'horribles dégâts dans la province. *Courvaisier, p. 594.*

Le roi Charles VI permit aux habitans du Mans d'exposer pendant dix ans du sel en vente, et le rendre marchand au prix qu'il seroit ordonné. Ce privilège leur fut accordé pour les dédommager des dépenses qu'ils avoient faites pour les réparations des fortifications de leur ville, et pour l'achat qu'ils avoient fait de blés en temps de disette. *Courvaisier, p. 612.*

En 1392 ou 93, le roi Charles VI leva une puissante armée qu'il fit marcher vers les frontières de Bretagne, pour punir le duc de cette province, qu'il soupçonnoit d'avoir engagé Pierre de Craon d'assassiner le connétable de Clisson, son favori; il assigna à son armée la ville du Mans pour lieu d'assemblée; il s'y rendit avec toute sa Cour; et en étant parti un jour que la chaleur étoit très grande, il crut voir dans la forêt du Mans un spectre, qui lui dit : Roi, n'avance pas, tu es trahi ; ce fut alors qu'on connut que le roi étoit tombé en démence; cette infirmité lui dura le reste de ses jours; il avoit cependant quelques intervalles de raison. Cette prétendue vision lui arriva dans les bois de Teillais, à deux lieues du Mans. Un moine de S. Denis et Sponde rapportent que l'accident qui arriva au roi fut précédé d'un prodige; voici ce que c'est : une figure de la Vierge, qu'on gardoit dans le trésor de l'église cathédrale du Mans, changea de place sans le secours humain ; on tient que lorsqu'il arrivoit quelque chose de funeste à la France, cette image en donnoit des présages par un mouvement extraordinaire. *Courvaisier, p. 613, 616.*

En 1425, le comte de Salisberi, anglois, bloqua la ville du Mans, et la battit avec du canon ; le seigneur de Tussé commandoit dans la ville. Les habitans et les soldats furent si étonnés d'entendre le bruit des canons et de voir les brêches qu'ils

faisoient à leurs murailles, parce que ces foudres de guerre étoient alors peu connus en France, que pour racheter la ville du pillage, ils se rendirent par composition et donnèrent au comte de Salisberi 1500 écus pour ses frais. Polidore Virgile et Génébrard, disent que la ville du Mans fut la première de France qui fut battue du canon. *Courvaisier, p. 681.*

En 1426, les habitans du Mans résolurent de livrer leur ville aux françois ; Guillaume d'Orval, Ambroise de Loré, Robert des Croix, Etienne de Vignoles, dit la Hire, et les seigneurs de Bueil et de Tussé approchèrent au jour assigné, et le soir, après que le signal fut donné en allumant des brandons de feu sur les murailles, ils coururent droit aux portes, tuèrent les sentinelles, renversèrent tous les Anglois qui leur firent résistance et se rendirent maîtres de la ville. Le comte de Suffolc, éveillé par cette alarme, ramassa ce qu'il put trouver de gens de guerre, et se retira dans le château et dans le donjon de la tour Orbrindelle, d'où il manda le capitaine Talbot qui commandoit dans Alençon ; ce capitaine fit tant de diligence, que le lendemain il entra, avant le soleil levé dans la ville par la porte de S. Vincent, que les Anglois tenoient encore, il surprit les François qui dormoient et tua ceux qui se mirent en défense; ainsi le Mans fut aussitôt repris que perdu. Le comte de Suffolc fit punir les auteurs de cette conspiration, et quelques-uns des plus notables bourgeois eurent la tête tranchée sur une grande pierre platte, située à côté de la porte méridionale de l'église cathédrale : les fruitières et les laitières exposoient leurs denrées en vente sur cette pierre; c'est pourquoi on l'appelle encore aujourd'hui la Pierre au Lait. *Courvaisier, p. 686.*

En 1343, Henri VI, roi d'Angleterre, épousa Marguerite d'Anjou, fille de René, roi de Sicile, duc d'Anjou. Par le contrat de mariage il fut dit, que l'Anglois rendroit à Charles, comte du Maine, frère du roi René, la ville du Mans et tout ce qu'il possèdoit au pays du Maine. Trois ans après, Charles, voyant que l'Anglois ne vouloit point exécuter ce qu'il avoit promis, rompit, par le conseil et le secours du roi Charles VII, la trève qui étoit entre la France et l'Angleterre, et fit assiéger le Mans par le comte de Dunois, l'amiral de Coëtivi, le maréchal de Culant, les seigneurs de Lohéac et de Brézé, sénéchal de Poitou, chambellan de la Couronne, et plusieurs autres; la garnison angloise qui étoit dans la ville, étoit de 2400 hommes. On capitula ; la ville du Mans et toute la province, furent mises en la possession de Charles d'Anjou, le 14 de mars 1447. Depuis ce traité, les Anglois n'ont rien prétendu sur la province du Maine. *Courvaisier, p. 724.*

Pendant que les Anglois furent les maîtres de la ville du Mans, la procession du dimanche des Rameaux, qui se faisoit et qui s'est faite depuis à l'abbaye de S. Vincent, se fit à l'église collégiale de S. Pierre.

En 1475, Charles IV, comte du Maine, fit son entrée au Mans. La ville lui fit présent de cent pipes de vin et de cent sextiers de bled, et à son épouse d'une haquenée achetée cinquante écus.

En 1467, le roi Louis II vint au Mans ; il arriva le 18 novembre, et y séjourna jusqu'au 20 janvier suivant, dans la maison de Jacques d'Argouge, archidiacre de Sablé : cette maison se nomme aujourd'hui la haute Poterne. A son arrivée, il prit, comme premier chanoine, la plus éminente place dans le chœur de l'église cathédrale, revêtu d'un surpli, d'une chappe et d'une aumusse sur le bras. Pendant le séjour que Louis II fit au Mans, André de Laval, maréchal de France, mit par son ordre le siège devant Alençon, que Jean, duc d'Alençon, avoit livré entre les mains de Charles de France, frère du roi, chef de la ligue, nommée du Bien Public. Le roi Louis II, en reconnaissance de la fidélité que les Manceaux lui avoient gardée dans ces temps de troubles, accorda plusieurs privilèges, tels qu'il en avoit accordé à la ville de la Rochelle. *Courvaisier, p. 736.*

En 1484, la peste fit de grands ravages au Mans : les religieux de la Coulture se retirèrent à leur prieuré de Pezé.

En 1487, le roi Charles VIII passa au Mans, en allant à Laval.

Le roi François I, donna les comtés d'Anjou et du Maine, à Louise de Savoie, sa mère : cette princesse y établit d'autres officiers que ceux du roi.

En 1551, le roi Henri II établit au Mans un siége présidial; par l'édit de création, donné à Reims, on attribuoit à ce siége la connoissance et jurisdiction, en cas d'appel, de la prévôté du Mans et des siéges royaux de Laval, Mayenne, la Ferté-Bernard, Sablé, Beaumont, Fresnai, Sainte-Susanne, Mamers, la Flèche et Château-du-Loir. Depuis ce temps-là, la Flèche a été érigée en présidial. *Courvaisier, p. 835.*

En 1553, d'Angui, échevin, a donné son nom au Bourg d'Angui, paroisse de

Le premier jour d'avril 1562, les prétendus réformés de la ville du Mans, s'assemblèrent dans la maison de Vignolles, pour délibérer des moyens qu'ils prendroient pour se rendre les maîtres de la ville. On choisissoit dans ce temps un bourgeois de fidélité éprouvée, auquel on donnoit, avec les clefs de la ville, le nom de connétable. Le sieur Louis Dagues avoit cette commission au temps dont nous parlons.

Les principaux et les plus passionnés partisans de la faction protestante étoient, Thibault Bouju, seigneur de Verdigni, lieutenant-criminel, Jean de Vignolles, lieutenant-particulier, René Taron, avocat du roi, René de Richeot, prévôt des maréchaux, de Breuil, sieur de la Ripe, lieutenant du prévôt, François Boussart, sieur des Granges, officier à l'élection, Euphraise Flotté, procureur du roi de la Prévôté, Jean du Breuil, rece-

veur des domaines, les sieurs de Lavardin, Basoges, du Mortier, de l'Epichelière, de S. Ouen, de Mimbré, la Motte-Tibergeau, Tahureau, la Becanne, du Breuil, Cleraunay, Gravot, la Fontaine, de Beaufai, la Fontaine de Dangeul, Gaudin de Memers, Merlin, de la Fuye, Brouassin, de Posset, de Pescherai, Louvigné, Roulin, le Gendre, avocat du roi, Perrot Richard, Noüet, Oudin, Mauboussin, Dibon, Marin, de Courcelles, dit le Brave, Crêpon archer, Langlet, dit Ménardière, qui pilla les Jacobins, Maccot, le Go, Cabaret, Hevré, de Courbefosse, le Balleur, Eveillard, Marchand, Reverdi, avocat, Morice et de ses deux frères, bouchers, le Mercier et son frère, curé de S. Ouen-en-Champagne, le Roi, avocat, Mariette, l'abbé Gervais, Barbier dit Francœur, le Balleur dit Durandière, Duval, Hatton, Gautier, le Meusnier dit Merizé, Jean Fréat, Richer sieur de Monthéard, Hoyau, de Bonnaire, sergent, Rippier, orfèvre, Louvigné, orfèvre, Simon, marchand de vin, Antin masson, Simon, Trippier orfèvre, Fleuridas, Droüet apotichaire, Fréart archer, et son frère religieux, de Lépau, Aubert, Trouillard, Troussard avocat, le Tourneux avocat, Bertelot receveur des tailles, Liger, conseiller, Roulier receveur des tailles, Pousset greffier, Beraut, Jean et Julien le Vayer, Goupillau, le Vayer de Medmanche, Jacquine Savari, dame de Versé, etc.

Vignolles, pour se rendre maître de la ville, se fit escorter de gens armés, et se transporta dans la maison de Louis Dagues, connétable de la ville, pour se saisir des clefs. Dagues étoit à la campagne; Renée de Laridisson, son épouse, fut contrainte de donner les clefs des portes de la ville, qui furent fermées sur le champ, et l'on mit des corps-de-garde en divers endroits : le sieur de Maulni du Bisot, fut établi capitaine au Pont-Perrin; L. V. fils du sieur de Saint-Pavace, au Pont-Ysoüard; le baron de Noyen, au Pont-Neuf; le marché servoit de place d'armes : Davoisne, Germincour, sieur de Buffes, la Motte-Tibergeau, de Champagne et Boisjourdan, étoient les principaux commandans. Ce fut ainsi que le vendredi de la semaine de Pâque, troisième jour d'avril, les huguenots se rendirent maîtres de la ville du Mans, sans coup férir.

Cinq semaines se passèrent entre la surprise de la ville et le pillage de l'église, qui arriva le 7 mai, jour de l'Ascension.

Voici de quelle manière cela se passa: Bouju, Vignolles et Taron, pour garder quelque formalité de justice, jugèrent à propos que Taron, qui faisoit les fonctions de procureur du roi, fit intimer le mercredi sixième jour de mai, Nicolas du Chesnai, official de l'évêque, Guillaume Goüasier et Denis d'Avenel, chanoines de l'église cathédrale, pour comparoître le lendemain dans la chapelle du Chevet à dix heures du matin. Bouju, Vignolles et Taron se rendant à l'heure de l'intimation, rencontrèrent dans la grande rue, Dominique le Roi, conseiller, qu'ils engagèrent de les assister, quoiqu'il ne fût pas de leur commu-

nion. Du Chesnai, Goüaslier et Davenel s'étant trouvés au lieu désigné, Taron, qui étoit fort éloquent, leur remontra que la ville étant remplie de gens de guerre, il falloit, pour pourvoir à la sûreté des vases sacrés et autres richesses du trésor de la cathédrale, les déposer entre les mains de personnes riches et de probité, et en en dressant un inventaire pour les représenter au premier mandement. Du Chesnai pénétrant dans le dessein de ces factieux, s'opposa à leur avis, aussi bien que les deux chanoines et Dominique le Roi; cependant Vignolles, qui présidoit, ordonna que l'on feroit un inventaire des vases, des reliquaires, des images d'argent, de leur poids, de la qualité des pierres précieuses, et que tout seroit déposé dans la maison de Jean du Breil, receveur du domaine pour les représenter au premier mandement.

Cette ordonnance fut aussi-tôt exécutée par deux orfèvres de leur parti. Il paroît par le procès-verbal qui fut alors dressé de toutes ces richesses, qu'une des châsses ayant été rompue et mise en lingots par l'ordonnance du juge, sous prétexte de la nécessité des affaires du roi, l'or pur qui fut décousu du devant de ce reliquaire, pesoit 28 marcs, sans y comprendre soixante-quatre anneaux, trois boutons, un collier d'or et quantité de pierres précieuses, dont cette châsse et plusieurs autres ornemens étoient enrichis, entre autres une émeraude et un rubis d'un prix inestimable, qui avoit la forme et la grosseur d'une olive, avant qu'il fut séparé en deux par les Vénitiens, qui l'achetèrent d'un joaillier, et qui est à présent regardé comme une des plus précieuses raretés de leur trésor. Le grand crucifix d'argent, qui étoit sur le vestibule, fut descendu avec la croix, revêtue de même métal, et l'argent qui en fut tiré se montoit à cent huit marcs; l'image de la Vierge, élevée sur le grand autel, étoit aussi d'argent; les têtes et les mains des SS. Martyrs Gervais et Prothais étoient de même matière. Du débris de ces figures on remplit cinq coffres, que l'on déposa dans la maison de du Breil.

L'ouverture du trésor fut remise au lendemain, et l'on enleva les croix, les châsses, les calices et plusieurs autres pièces de grand prix, le surplus fut pillé par les hérétiques. Il y avoit entre autres un calice d'or massif, qu'on dit avoir été transporté à S. Pierre de Rome, et qu'on présente au pape dans les jours de cérémonie.

J'ai lu dans une vieille relation manuscrite de ce pillage, que les scélérats qui le firent s'emparèrent de l'image miraculeuse de la Vierge, qui par un mouvement extraordinaire présageoit les malheurs du royaume comme on a dit ci-devant.

Les hérétiques ne se contentèrent pas de piller de trésor de la cathédrale, ils brûlèrent la plupart des titres de cette église, renversèrent les autels, et rompirent plusieurs magnifiques tombeaux des évêques et des comtes; ils épargnèrent cependant ceux de Charles, comte du Maine, et de Guillaume de

Langei, dont ils tronquèrent seulement quelques figures de la basse taille.

Avant l'irruption faite dans la cathédrale, Charles de Langlée Ménardière, suivi de cinquante soldats, se rendit maître de la maison des Jacobins, dont il enleva tous les vases sacrés, pilla la bibliothèque qui renfermoit plusieurs manuscrits très rares; Vignolles y voulut mettre le feu; mais les voisins, entre lesquels on nomme le sieur de Courtoux, s'opposèrent rigoureusement à ces incendiaires, les armes à la main.

La maison des Cordeliers fut réduite en cendres.

Ces brigands ne furent maîtres de la ville que pendant trois mois : ils en sortirent le onze juillet, fête de sainte Scolastique. La garnison, composée de 8 à 900 hommes de guerre, sans compter les bourgeois séditieux qui se retirèrent avec elle, défila par la porte du Pont-Ysouard; huit pièces d'artillerie, tirées du château, marchoient entre les fantassins et la cavalerie; dans cet ordre, la Motte-Tibergeau arriva aux portes de Beaumont-le-Vicomte qu'il força, et abandonna la ville au pillage; après deux jours de marche, il joignit les troupes que Montgommeri commandoit dans la Normandie. Quelques-uns disent que la raison de cette retraite précipitée des huguenots, fut que l'armée triumvirale, commandée par le duc de Montpensier, avançoit à grandes journées, et le bruit se répandit dans la ville que l'évêque, sous prétexte de dévotion pour la fête de sainte Scolastique, y avoit fait entrer un grand nombre de soldats travestis en paysans. D'autres attribuèrent cette retraite à un miracle opéré par l'intercession de sainte Scolastique, dont on solemnisoit la fête.

La ville du Mans étant délivrée de ces séditieux, fut incontinent remise entre les mains du duc de Montpensier; mais du Breil ne restitua point les trésors qui avoient été si solennellement déposés dans sa maison. *Courvaisier, page 839.*

En 1589, le roi Henri IV, après avoir pris la ville de Vendôme sur les ligueurs, vint assiéger celle du Mans, dans laquelle la Ligue avoit établi le maréchal de Laval-Bois-Dauphin, gouverneur; ce gouverneur, après avoir fait brûler pour quatre à cinq cents mille livres de maisons dans les fauxbourgs, se rendit à la première ou seconde volée de canon. L'évêque Claude d'Angennes obtint du roi que la ville ne fut point pillée. Les habitans donnèrent vingt-sept mille écus pour contenter les Suisses. *Courvaisier, page 666.*

Le cinquième jour de mai, 1583, le tonnerre tomba sur la croisée de l'église cathédrale et sur le chœur, dont tout le plomb dont ils étoient couverts fut fondu. On croit qu'une cloche d'argent, qui étoit dans un clocher sur la croisée, fut pareillement fondue, parce que depuis ce temps-là il n'est plus fait mention, dans les registres du Chapitre, de cette cloche qu'on avoit coutume de sonner à la réception et à la mort de chaque chanoine. On recouvrit d'ardoise le chœur et la croisée

de l'église; la nef est demeurée couverte de plomb jusqu'à l'année

Il y a dans l'église cathédrale, vis-à-vis la chapelle de S. Jean-Baptiste, un caveau construit en pour servir de sépulture à ceux de la maison de Lavardin. En 1715, M. le maréchal de Tessé, successeur de cette maison, a fait graver, sur une table de marbre, incrustée dans le mur vis-à-vis ce caveau, une épitaphe généalogique de ceux dont les corps y ont été déposés.

En 1583, la peste faisoit de grands ravages dans la ville du Mans. *Registres du Chapitre.*

En 1591, on bâtit une forteresse à l'Epron, et on la rasa en 1691. En détruisant cette forteresse, on trouva les vestiges d'une ancienne rue, nommée, à ce qu'on a cru, la rue du Chantre ; c'étoit, selon les apparences, dans ces bas lieux qu'étoit anciennement le monastère de Sainte Scolastique : qui fut brûlé par les Anglois, comme on a dit ci-devant.

En 1597, il y avoit une estrapade au marché de S. Pierre.

En 1614, on commença à faire la procession de sainte Scolastique : elle devint générale en 1660.

Le 5 septembre 1614, le roi Louis XIII arriva au Mans avec Marie de Médicis, sa mère; il entra dans l'église cathédrale; on lui mit une aumuce sur le bras, comme premier chanoine, avec laquelle il assista au service divin; ce monarque logea au palais épiscopal, et la reine, sa mère, à l'hôtel de Tessé. *Registr. du Chapitre.*

En 1621, le même roi vint au Mans à la tête de son armée, il y passa quinze jours; il alloit s'emparer de Saumur. Le roi étoit accompagné de M. le prince de Condé, de M. de Luynes, de M. le cardinal de Retz, de M. le vice-chancelier, etc. *Regis. du Chap.*

En 1617, on rasa, par ordre du roi, le château du Mans avec ses tours et donjons. Le comte d'Auvergne, qui commandoit pour le roi, donna le premier coup de marteau, pour mettre les habitans en besogne. *Courvaisier, page 880.*

En 1628, il y eut beaucoup de maladies contagieuses au Mans.

En 1630, les religieux Récollets tentèrent inutilement de s'établir aux fauxbourg de S. Jean-de-la-Chéverie.

En 1631, la fontaine de la sacristie de l'église cathédrale fut prise, du consentement des habitans, dans les canaux des fontaines de la ville.

En 1634, on proposa de rendre la rivière de Sarte navigable; cette proposition s'est renouvelée plusieurs fois depuis ce temps-là, et aujourd'hui le ministère s'occupe de cet objet.

En 1635, les religieux bénédictins de la réforme de S. Maur, furent établis dans l'abbaye de S. Vincent, par messieurs de Vertamont et Fouquet, maîtres des requêtes.

En 1637 et 38, il y eut bien des maladies contagieuses au Mans; c'est pourquoi le Chapitre de la cathédrale, assemblé le 5 juin 1638, ordonna qu'on cesseroit de faire baiser dans le chœur le livre de l'évangile et la paix. *Regist. du Chap.*

En 1638, Biardeau, fameux sculpteur, fit les images de la Sainte Vierge qui sont sur les portes de la ville.

Ce fut environ l'an 1635, que le sieur de Lanthonnière fit construire le pont de bois, au-dessus du confluant des rivières de Sarte et d'Huisne.

En 1642, les Récollets tentèrent de s'emparer du couvent des Cordeliers; mais la ville s'y opposa.

En 1646, on taxa les aisés de la ville à la somme de 6900 liv.; mais sur des représentations, cette somme fut réduite à celle de 2400 l. Dans la même année, les prisonniers espagnols, faits à la bataille de Sens, furent envoyés au Mans. Le clergé les garda à son tour.

Il y avoit alors au Mans quatre régimens, commandés par le maréchal de la Boullais et par le baron des Essards; ils étoient frondeurs; c'est à dire dans le parti du parlement, contre le cardinal Mazarin.

En 1653, il y eut un grand incendie au Mans, au quartier des halles, le feu commença à l'Hôtellerie de la Place Royale.

En 1650, il y eut une convocation des Etats de la province, le sieur Drouard de la Caillère eut la préséance, comme ancien échevin.

En 1651, le duc de Beaufort, accompagné de quatre ou cinq mille hommes, se présenta devant la ville du Mans, pour l'assurer au prince de Condé et au parlement; mais M. de Gèvres, qui en étoit gouverneur, la maintint en l'obéissance du roi. On mit l'étendard sur la grosse tour de l'église. Les ennemis étoient campés dans les vignes de Gazonfière : il n'y eut qu'un de leurs trompettes tué par la sentinelle qui étoit postée au bout de la muraille de Maupertuis; il y eut aussi un habitant tué près l'église paroissiale de S. Vincent.

Les ecclésiastiques faisoient la garde comme les autres habitans. On envoya au Mans huit compagnies du régiment de Piémont, dont le sieur des Ouches, qui a depuis été général des troupes de l'empereur, étoit un des capitaines.

En 1647, l'Hôpital Général fut établi au Greffier, près de la rivière. Voyez *ci-après la paroisse de la Coulture.*

Le 22 septembre 1659, le feu prit à l'hôtellerie du Dauphin, et s'étendit dans tout le voisinage.

En 1660, le roi fit venir de Verdun des Bénédictins réformés, pour demeurer dans l'abbaye de la Coulture. Les anciens religieux s'opposèrent à leur entrée dans leur monastère; les habitans les soutinrent : on en vint aux mains; un nommé Olivier, bourgeois de la paroisse de la Coulture, fut tué, et plusieurs habitans furent blessés; enfin les religieux réformés entrèrent dans l'abbaye en escaladant les murs bâtis du côté du

grand cimetière. Le roi fut mécontent de cette résistance; mais il n'y eut point de punition.

En 1662, le pain noir coûtoit au Mans cinq sols la livre; cette disette fut suivie de maladies contagieuses : ce fut dans cette occasion que le sieur Ragot, curé du Crucifix, exerça une charité consommée ; et qu'ayant épuisé les ressources qu'il trouva d'abord dans les habitans de la ville, il se transporta à Paris pour demander du secours. Ce zèlé pasteur mourut au Mans en odeur de sainteté, le 13 de mai 1683, âgé de 73 ans. Les chanoines de l'église cathédrale ordonnèrent, pour honorer sa mémoire, que le Chapitre en corps feroit la cérémonie de sa sépulture; ils commirent le grand-chantre pour y officier, et ordonnèrent qu'on sonneroit toutes les cloches. *Regist. du Chap.* Sa vie a été imprimée au Mans en 1685 et 1697.

En 1675, il y eut au Mans une sédition contre le nommé Blondeau, avocat, qui demeuroit proche le couvent des religieuses ursulines. On s'étoit imaginé qu'il travailloit à introduire le tarif au Mans. La populace et les pauvres, qui revenoient des charités qui se distribuoient dans les abbayes de S. Vincent et de la Coulture, pillèrent sa maison; on fit feu sur eux, et il y eut un homme et une femme tués. Le nommé Jamin, tonnelier, fut pendu en la place des halles, pour avoir rompu avec sa hache la porte du dit Blondeau et sonné le tocsin; un autre mutin fut envoyé aux galères. Le roi, pour punir cette révolte, envoya successivement au Mans les régimens de la Couronne, d'Anjou et de Praslin, qui vivoient à discrétion chez les habitans, auxquels ils firent beaucoup de mal, quoique M. de Sourches, gouverneur de la province, résidât au Mans. Les archers des maréchaussées de Poitou et d'autres lieux y furent aussi envoyés ; on leur donnoit vingt sols par jour, et ils étoient nourris à discrétion. La ville fut condamnée à dédommager Blondeau ; il en coûta plus de 30000 liv.

En 1686 et 87, on applanit les fossés le long des murs de la ville, et une grande levée qui étoit le long des Jacobins, laquelle avoit été faite en 1589, du temps que le maréchal de Bois Dauphin étoit gouverneur de la ville pour la Ligue. On a formé dans cet applanissement ce qu'on nomme aujourd'hui la place des Jacobins.

Dans les mêmes années, l'évêque Louis de Tressan fit faire la porte d'entrée de son palais épiscopal du côté des Cordeliers; et en 1765, l'évêque Charles-Louis de Froulai y a fait placer la grille de fer qu'on y voit aujourd'hui.

En 1693, on bâtit les boucheries, et on fit l'escalier pour y descendre de la Grande Rue et de celle de saint Flaceau.

Au mois de novembre 1697, on alluma, par ordre du roi, des lanternes tous les soirs dans les rues de la ville, comme à Paris. La ville racheta cette obligation.

Sous le pontificat de M. de Tressan, on a bâti la maison des

prêtres de la Mission, et celle de la congrégation de l'Oratoire, et l'on a commencé à construire celles de S. Vincent et de Beaulieu.

Le 21 mai 1714, il y eut un grand incendie au Mans, dans le quartier des Halles ; le feu consuma toutes les maisons depuis le couvent des Minimes jusqu'à l'hôtel dit de Courthardi ; comme on craignoit que le feu ne prit à l'église des Minimes, on transporta le S. Sacrement de cette église dans celle des religieuses de la Visitation. On apporta à cet incendie la châsse de sainte Scolastique. Les pères capucins rendirent de grands services ; je me souviens d'en avoir vu dont la barbe et les vêtemens étoient endommagés.

En 1768, 69, 70 et 71, monseigneur l'évêque Louis-André de Grimaldi a donné à son église cathédrale, la belle décoration qui s'y voit aujourd'hui : le sanctuaire et le chœur, à l'exception des stalles, qui ont été réformées, sont entièrement neufs. Le revestiaire, dans lequel on descendoit par plusieurs marches, est aujourd'hui de niveau avec le bas côté de l'église, au moyen de quoi, il est, au rapport des voyageurs, un des plus beaux revestiaires du royaume.

Paroisses de la ville du Mans.

Le Crucifix. La paroisse du Crucifix fut érigée par l'évêque Maurice, qui siégea au Mans depuis 1216 jusqu'à 1223. Sous le pontificat de l'évêque Guillaume Passavant, Henri II, roi d'Angleterre, fonda en 1151 deux chapelains dans l'église du Mans, pour prier Dieu tous les jours pour l'âme de Geoffroi le Bel, son père, comte du Maine, à l'autel du Crucifix, près de la sépulture de ce prince : il donna pour cette fondation quarante livres de rente aux chanoines, à la charge d'entretenir les deux chapelains de ces chapelles. Par l'érection de ces deux chapelles en cures, il est porté que cette cure sera desservie par deux curés, l'un à la nomination du Chapitre en corps, et l'autre à celle du chanoine en semaine pour l'office.

Avant la nouvelle décoration de l'église, commencée, comme on a dit ci-devant, en 1768, l'autel de la paroisse du Crucifix étoit placé dans l'église cathédrale, au haut du bas-côté gauche de la nef ; il a été transporté au bout de la croisée du même côté, où étoit auparavant, par concession du Chapitre, l'entrée pour aller au palais épiscopal. Pendant le transport de cet autel, les curés ont fait l'office paroissial dans la chapelle des Ardens ; et le dimanche 28 de juillet 1771, ils ont commencé à faire l'office au nouvel autel.

L'église cathédrale et le palais épiscopal sont bâtis dans la paroisse du Crucifix. Ce palais étoit anciennement auprès de

la chapelle de S. Michel, qui étoit la chapelle de l'évêque ; Hildebert, qui fut évêque du Mans depuis 1097 jusqu'à 1125, le transporta où il est aujourd'hui.

Il y a dans la paroisse du Crucifix, ce qu'on nomme le Cloistre des chanoines, bâti par S. Aldric, dans le neuvième siècle ; la fontaine de S. Julien, près l'église, qui tire son eau, ainsi que les autres fontaines de la ville, de la source d'Issac, au N. E. de la cité ; quatre portes de ville, celle du Château, celle de l'Évêché, celle de la place des Jacobins, et celle de Gourdaine.

On voit à la porte méridionale de la nef de l'église cathédrale, la figure sculptée d'un roi tenant un septre, surmonté d'une fleur de lis, et une colombe au-dessus de sa tête, des sagittaires des deux côtés, et des crapauds.

Au milieu de l'entrée du parvis de cette porte, est plantée une grosse pierre, arrondie en colonne, de la hauteur de ayant de diamètre, au haut de laquelle est un trou vertical, d'où l'on mesure la banlieue de la ville.

Aux deux côtés du pignon de la porte occidentale, on voit deux gros crapauds sculptés et saillans. On voit aussi à un des angles du pignon de cette porte, un grand caillou brut, haut de et de de diamètre. Je ne sais quel a été le dessein de ceux qui l'ont planté dans ce lieu. La tradition vulgaire n'en parle point.

Toutes les maisons, depuis celle dite des Morets, située sur la place du Château, jusqu'à celle nommée des Marets, au bout de la rue des Chanoines, offrent à ceux qui les habitent la plus charmante perspective qu'on puisse imaginer : toutes ces maisons font ce qu'on appelle le Cloître des chanoines, et appartiennent au Chapitre.

Il y a dans la paroisse du Crucifix environ 800 communians.

Gourdaine. La paroisse de Gourdaine est située à l'O. de l'église cathédrale. La cure est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans : elle est estimée 1000 liv. de revenu. La paroisse contient 1200 communians.

Il y a dans l'église, la Chapelle que tient Besnard, estimée 100 liv., à la présentation du Chapitre du Mans ; celle que tient Chouet, estimée 200 liv., à la même présentation ; celle de S. Etienne du Bouchet, estimée 100 liv., à la même présentation ; et celle du Gréguetier, estimée 90 liv. La sacristie est fondée et estimée 270. Le curé et le procureur fabricier la présentent conjointement ; et en cas de discorde, le doyen de l'église cathédrale lève la partie.

En 1771, on a reconstruit par les fondemens le pignon d'une chapelle de l'église de Gourdaine, qui tomboit en ruine.

Du temps de S. Innocent qui siégea au Mans depuis 515 jusqu'à 560, il y avoit dans l'endroit où est à présent l'église de Gourdaine, une communauté de filles, dont sainte Trénestine

fut la première supérieure. Ce monastère fut brûlé par les Normands en 873.

Le deuxième dimanche de l'Avant 1525, M. de Chauvigné, évêque de Léon, consacra l'église de Gourdaine, en vertu de la commission de Louis, cardinal de Bourbon, évêque du Mans : cet évêque de Léon étoit chanoine du Mans, reçu et installé archidiacre de Montfort. *Registres du Chapitre.*

Avant la construction des murs de la nouvelle cité par Philippe-Auguste, ce qui forme aujourd'hui la paroisse de Gourdaine n'étoit qu'un terrein marécageux que l'on dessécha pour construire les nouveaux murs; on voit encore des souterrains au pied des murs de l'ancienne ville, un entre autres dans la maison de M. Bontier de Gémarcé, chanoine de l'Église du Mans, où il y a un chemin qui conduit à une grande salle voûtée, qui est sous une des tours de l'ancienne cité, dite la tour de la Madeleine, appartenante au Chapitre de la cathédrale.

La paroisse de Gourdaine s'étend jusqu'à une lieue dans la campagne.

En 1739, Matthieu Chesneau de Mongont, chanoine de l'Église du Mans, ancien vicaire-général, et vice-gérent de l'officialité, petit neveu de mon aïeul et mon bienfaiteur, par la résignation de son canonicat, qu'il fit en ma faveur en l'année 1742, qui fut celle de sa mort, entreprit la communication des paroisses situées à l'O. et S. O. de la ville, pour se rendre à la Rivière aux Moulins, à la fontaine Abel, qui fournit la meilleure eau de la ville, à Coulaines et au fauxbourg de S. Vincent; il fit ouvrir le mur de la ville; et en 1745 l'Hôtel-de-Ville fit cintrer de roussards cette ouverture, et y fit attacher une table de marbre noir, sur laquelle sont gravées les armes de la ville et celle de Samson, avec cette inscription : *porte Samson.* On a donné à cette porte le nom de Samson, et à la rue celui de Montgont, parce qu'en 1739 la cour adressa à *N*... Samson de Lorchère, lieutenant-général à la sénéchaussée et siège présidial du Mans, subdélégué de l'intendant, une somme de 4000 liv. pour faire travailler les pauvres, qui souffroient par la cherté du pain, à des ouvrages publics. Le sieur de Lorchère délivra cette somme au sieur de Mongont, pour être employée à cet ouvrage, dont on éprouve tous les jours l'utilité. Si l'Hôtel-de-Ville obtenoit du Conseil un ordre d'élargir le petit chemin qui conduit de la porte Samson au Tertre de S. Vincent, de sorte que les voitures y passassent aisément, cela formeroit une arrivée dans toute la basse-ville, dont les habitans retireroient de très grands avantages. Cette entreprise ne seroit pas bien préjudiciable aux propriétaires des terres situées le long de ce petit chemin. Suivant les registres de la fabrique de l'église de Gourdaine, il paroît qu'il y avoit près cette nouvelle porte Samson un souterrain, qui fut rempli par ordre du roi en 1592.

Il y a dans la paroisse de Gourdaine, la porte du pont Ysoüard, dans le mur de la nouvelle cité; cette porte fut renouvelée en 1691; on fit alors une arche de pierre près de cette porte : c'étoit auparavant un pont-levis.

On a vu dans une maison de cette paroisse, située dans la rue de la Tannerie, appelée la Maison de l'Ecole, quelques vestiges d'un bain des Romains : on y voit encore quelques marques d'antiquité.

La paroisse de Gourdaine relève de douze ou quinze seigneurs, entre autres de la prévôté régale du Chapitre de la Guierche, de Châtenai, du Guélian, de l'abbaye du Pré, de celle de Beaulieue, du domaine du roi, de Lavardin, d'Issac, du Cormier, de l'abbaye de Saint Vincent, de celle de la Coulture, de l'Epau, de Marcé, de Broussin, etc.

S. Hilaire. La paroisse de S. Hilaire est située au S. O. de l'église cathédrale.

L'église est dédiée à S. Hilaire, solitaire, mort dans la paroisse d'Oysé. Voyez *l'article Oysé*.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'abbé de Sainte Marie de Fontgombault. Il y a 400 communians.

Il y a à S. Hilaire la chapelle de S. Jacques, estimée N...

Cette paroisse s'étend à la campagne.

La Poterne est dans la paroisse de S. Hilaire; on ignore le temps où cette ouverture fut faite dans le mur de l'ancienne cité.

Il y a deux fontaines dans la paroisse, l'une nommée Pérégrin, et l'autre S. Michel.

En 1736, on élargit le passage de la rue Danse-Renard, à celle de la Tannerie : cet élargissement fut pris dans le cimetière, avec la permission du seigneur évêque.

La paroisse de S. Hilaire relève de plusieurs fiefs, du domaine du roi, de la Ferrière, du Chapitre de la collégiale de S. Pierre, des abbayes de S. Vincent et de Beaulieu, du prieuré de Victur, de Broussin, etc.

S. Benoit. La paroisse de S. Benoît est située au S. par O. de l'église cathédrale.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 1500 communians.

En 988, Hugues I, comte du Maine, fit bâtir une chapelle dans l'endroit où est aujourd'hui l'église de S. Benoît; il dédia cette chapelle à S. André apôtre, et la mit sous la direction des religieuses de la Coulture. Le comte Hélie de la Flèche, qui posséda le Maine depuis 1090 jusqu'à 1110, augmenta cette chapelle, qui fut depuis érigée en paroisse, sous le nom de S. Benoît, par l'évêque Hildébert, qui siégea au Mans depuis 1097 jusqu'à 1125.

Il y a à S. Benoît la chapelle de S. Jacques, estimée 70 liv.,

à la présentation de l'héritier du fondateur, et celle de Notre-Dame, estimée 30 liv. Le doyen de la cathédrale la présente au seigneur évêque. Jean du Gué, chanoine de l'Eglise du Mans, fonda en 1531 un collége dans la paroisse de S. Benoît, qui en 1649 fut réuni à celui de l'Oratoire.

Il y a dans l'église de S. Benoît, dans la chapelle de S. Sulpice, un grand tableau de Notre-Dame de Piété, fait par le Poussin.

Hélie de la Flèche, comte du Maine, fit ceindre de murs et enfermer dans la nouvelle cité le quartier de S. Benoît, au commencement du douzième siècle.

En 1560, le pont Perrin fut bâti ; Jacques Taron, lieutenant-général en la sénéchaussée, y posa la première pierre.

Avant la démolition de la forteresse de l'Epron, il y avoit vis-à-vis de la vieille porte, un pont-levis sur les fossés, qui furent comblés lors de la dite démolition.

En 1693, la porte de la Boucherie fut ouverte dans le mur de la nouvelle cité.

Il y a quatre portes de ville dans la paroisse de S. Benoît; celle du Pont Perrin, la vieille Porte, celle des Boucheries et celle de la Cygogne, autrement la porte Ferrée; il y a aussi dans la même paroisse la fontaine du Vivier, dans la rue de la Tannerie, et celle de la Cigoigne.

La paroisse de S. Benoît s'étend dans les dehors de la ville, et relève du domaine du roi, des Brouases, de la collégiale de S. Pierre, de Coeffort, etc.

S. Pierre-le-Reitéré. La paroisse de S. Pierre-le-Reitéré est située au S. S. O. de l'église cathédrale.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation alternative de l'abbé de la Coulture, et de celui de S. Aubin d'Angers. Il y a 200 communians.

Il y a dans l'église de S. Pierre la chapelle de sainte Catherine, dont jouit le sacriste.

La paroisse de S. Pierre-le-Réitéré relève du domaine de la prévôté régale du Chapitre, de la collégiale de S. Pierre, de Coeffort et de l'abbaye de l'Epau.

S. Pavin. La paroisse de S. Pavin est située au S. S. O. de l'église cathédrale.

La cure, estimée 600 liv., est un prieuré régulier dépendant de l'abbaye de Beaulieu. Ce prieuré est sorti de règle depuis plusieurs années, et a été présenté plusieurs fois à des prêtres séculiers par le seigneur évêque du Mans. Il y a 250 communians.

L'évêque Hildébert, qui siégea au Mans depuis 1097 jusqu'en 1125, érigea en église paroissiale la chapelle dédiée à S. Pavin, et la donna aux chanoines réguliers de saint Augustin.

Il y a à S. Pavin la chapelle de sainte Anne, *aliàs* de la

Sacristie, estimée 60 liv., à la présentation du curé et des habitans, et la prestimonie Cornillau, estimée 40 liv., à la présentation de l'héritier du fondateur.

La paroisse de S. Pavin relève du domaine du roi, de Tussé, d'Issac et du Cormier en Sargé.

Le Grand-Saint-Pierre. La paroisse du Grand-Saint-Pierre est située au S. de l'église cathédrale.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation du Chapitre de S. Pierre ; elle se dessert à un autel construit dans l'église de la collégiale de S. Pierre. Il y a 200 communians.

Il y a au Grand-Saint-Pierre, la collégiale royale de S. Pierre, fondée environ l'an 969, par Hugues I, comte du Maine, sous le nom de chapelains de sa Cour. Elle a son officialité pour la correction des délits que ses membres ou ses officiers pourroient commettre ; elle jouit du droit et privilège de Garde-Gardienne devant le sénéchal du Maine, confirmé par arrêt du conseil du 26 septembre 1672, enregistré au Mans le 19 juillet 1677 ; elle a aussi ses causes commises aux requêtes de l'Hôtel et du Palais, suivant l'arrêt confirmatif du Conseil du 26 septembre 1673 suivi de lettres-patentes données à Versailles au mois de décembre suivant, vérifiées et enregistrées au parlement, par arrêt du 9 janvier 1673, et aux requêtes ordinaires de l'hôtel du roi, le 30 janvier 1674, le tout confirmé par autre arrêt du Conseil privé, le 22 novembre 1678.

La collégiale de S. Pierre étoit originairement composée de dix-neuf prébendes, auxquelles le comte Geoffroi Plantagenets, fils de Foulques et d'Eremburge, comtesse du Maine, en ajouta une vingtième, dont une, nommée la prébende du roi, appartenoit au souverain ; c'est pourquoi le roi est le premier chanoine de cette église ; les prébendes furent réduites à dix-huit, et en 1714 à douze.

En 1741, le roi réunit les chanoines du Gué-de-Mauni à ceux de S. Pierre, pour ne faire qu'un même collège, composé d'un doyen, d'un chantre, et de seize chanoines, tous à la nomination du roi ; il y avoit aussi cinq grands chapelains, qui étoient à la nomination du Chapitre, et un bas-chœur qui composoit une espèce de confrérie, les uns et les autres viennent d'être réunis à la mense des chanoines.

Les chanoines du Gué-de-Mauni avoient été fondés auprès du château du même nom, par Philippe de Valois et Jeanne de Bourgogne, sa femme, en 1328. Le château du Gué-de-Mauni ayant été ruiné par les guerres que le roi Jean eut à soutenir contre les Anglois, les prêtres et chapelains qui desservoient la chapelle de ce château furent transférés, par la permission du pape Grégoire XI dans la ville, auprès de la Cour des monnoies, où on bâtit une chapelle, dans laquelle ils ont acquitté leur fondation jusqu'en 1741, qu'ils furent réunis à la collégiale de saint Pierre, comme il est dit ci-devant : la chapelle a été rasée.

L'église collégiale de S. Pierre possède les reliques de sainte Scolastique vierge, sœur de S. Benoît; elles furent apportées au Mans en 660, et placées dans un couvent de religieuses, bâti hors les murs de la ville. Ce monastère fut incendié et entièrement détruit par les Normands en 873 ou 74. On avoit heureusement transporté les reliques de sainte Scolastique dans une maison de la ville; il y a apparence que quelque temps après elles furent déposées dans l'église collégiale de S. Pierre, où elles ont toujours demeuré. En 1510 le cardinal Philippe de Luxembourg contribua pour faire la châsse en laquelle ces saintes reliques reposent. Ses armes sont gravées dessus.

L'église de S. Pierre fut incendiée par les Normands, et rebâtie par le comte Hélie de la Flèche; ayant de nouveau été détruite, Henri II, roi d'Angleterre, la rétablit en 1175; enfin ayant été ruinée une troisième fois, la reine Bérengère fit réparer le dommage.

En 1737, les chanoines de S. Pierre firent construire dans le chœur de leur église un autel à la romaine, et fermer le chœur d'une belle grille de fer.

En 1256, on établit dans la paroisse du Grand-Saint-Pierre une communauté de chanoinesses de S. Augustin, qui en 1329 furent dotées par le roi Philippe VI : en 1743, l'église et les bâtimens de cette communauté, nommée les Filles-Dieu, furent, par arrêt du Conseil d'Etat du roi, donnés pour construire le séminaire hôpital de S. Charles, érigé par les soins du seigneur évêque Charles-Louis de Froulai, qui a fait construire une grande maison, pour, conformément à la fondation, et suivant les lettres patentes du roi et arrêts de son Conseil, recevoir les pauvres prêtres du diocèse, hors d'état de travailler, soit par leur âge avancé, soit par maladie et infirmités. Le 4 novembre 1745, on fit l'ouverture solennelle de ce séminaire, qui fut dédié à S. Charles. Le revenu des religieuses des Filles-Dieu a été réuni à l'abbaye de la Perrigne; et le séminaire de S. Charles, a été doté par la réunion de plusieurs bénéfices, entre autres de la mense des religieux de l'abbaye de la Pelice, des prieurés de Roezé, de Gênes, etc.

Les religieux de l'ordre de S. Dominique, dits jacobins, s'établirent dans la paroisse du Grand-Saint-Pierre, environ l'an 1230, comme il est dit ci-devant. Pierre de Courtardi, premier président du parlement de Paris, dont il est parlé à l'article Chémiré-le-Gaudin, répara leur couvent, releva les murs de leur église, qu'il augmenta d'une aile, au haut de laquelle il fit bâtir une chapelle sur le modèle de celle de Notre-Dame de Lorette, dans la marche d'Ancône. Son cœur y est inhumé.

En 1694, on forma la place proche l'église de S. Pierre; on y tenoit la boucherie et la poissonnerie; on y tient présentement le marché du beurre, de la volaille, du gibier, des fruits, légumes et autres provisions de bouche; il y a au milieu de

cette place une fontaine, qui fut décorée en 1701, et sur laquelle on a placé la statue du roi Louis XIV.

En 1688, on forma la place, qu'on nomme des Jacobins; c'est un cours planté d'ormeaux, qui fait la promenade la plus fréquentée de la ville.

En 1730, on a fait une porte à la tour, nommée Vineuse, c'est où est aujourd'hui le corps-de-garde lorsqu'il y a au Mans des troupes en garnison. On a formé un cours, planté d'ormeaux, depuis cette tour jusqu'au bout de l'église de S. Pierre, le long de la rue des Petits-Fossés, en 1740.

Il y a deux portes de ville dans la paroisse du Grand-Saint-Pierre; savoir, celle du Pont-Neuf, ouverte dans les murs de l'ancienne cité, et celle de S. Flaceau, ouverte en 1693, comme on a dit ci-devant.

Le palais où se tiennent aujourd'hui les jurisdictions du présidial et sénéchaussée du Maine, des eaux et forêts, de l'élection, du grenier à sel, de Touvoye, des Croisettes et de Monnet, les assemblées de l'Hôtel-de-Ville, celles du Bureau d'Agriculture et l'Ecole du Dessin, est dans la paroisse du Grand-Saint-Pierre.

En 1757, le roi ordonna la démolition de l'ancien palais, qui menaçoit ruine. On en a bâti un nouveau dans le même emplacement. Les prisons royales touchent le palais.

La paroisse de S. Pierre relève du domaine du Chapitre de S. Pierre, de Touvoye, de la Maison du Grand-Louvre, de Coeffort, etc.

FAUXBOURGS

La Coulture. La paroisse de la Coulture est située à l'E. S. E. de l'église cathédrale.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 3000 communians.

L'évêque Geoffroi de Loudon, qui siégea au Mans depuis 1234 jusqu'à 1255, divisa la paroisse de la Coulture en deux, qui sont aujourd'hui celle de la Coulture et celle de S. Nicolas.

L'église est dédiée à la sainte Vierge ; il y a la chapelle des Bérards, estimée 20 liv., à la présentation des héritiers du fondateur. Il y a dans l'église de l'abbaye, la chapelle de Lenfournouère, estimée 400 liv., à la présentation de l'abbé ; et celle de S. Mathurin, estimée 200 liv., à la même présentation. Dans ces dernières années, la nef de l'église paroissiale a été rebâtie. Le monastère de l'abbaye de la Coulture est situé dans cette paroisse ; il fut fondé en 595 par S. Bertrand, évêque du Mans, qui y fut inhumé. On voit son tombeau dans une chapelle voûtée sous le chœur des religieux. On voit aussi dans l'église de cette abbaye le tombeau d'Hélie de la Flèche, comte du Maine, qui mourut en 1110.

Ce monastère de la Coulture n'a porté ce nom que vers la fin du dixième siècle. Il se nommoit auparavant la basilique des SS. apôtres Pierre et Paul. Sur la fin du neuvième siècle, les Normands le ruinèrent de fond en comble ; il demeura enseveli dans ses ruines jusqu'à la fin du dixième siècle, qu'on commença à en cultiver le terrein ; et après que Hugues I, second comte du Maine, eut rétabli ce monastère, il commença à porter le nom de la Coulture ou Culture.

1. Le premier abbé de la Coulture est Gauzbert, qui, avec le secours du comte Hugues, rétablit cette maison. Ce Gauzbert gouvernoit en même temps les abbayes de Bourgueil et de Mailzais. Ce fut à Gauzbert que Raoul, vicomte de Beaumont, restitua l'église de Joué. Gauzbert mourut en 1007.

2. Ingelbaud. Ce fut à cet abbé que Hugues David, comte du Maine, fit des dons. Ce fut de son temps que l'évêque Avesgaud fit des dons aux religieux de la Coulture, à condition qu'ils iroient tous les ans, le jour de la fête de S. Julien, chanter les matines dans l'église cathédrale, et qu'ils y assisteroient à la grand-messe ; il les obligea aussi à envoyer une partie d'entre eux assister dans la même église à la messe solennelle, le jour de la fête des saints Gervais et Prothais.

Ingelbaud et sa communauté engagèrent Hugues de Montdoubleau à rétablir l'abbaye de Tuffé, qui avoit été détruite par les Normands. Cette abbaye fut changée en prieuré dépendant de l'abbaye de S. Vincent, environ l'an 1015 (1).

3. Asselin. Sous son gouvernement, Geoffroi, fils de Burchard de Bruslon, fonda le prieuré de Bruslon, et le donna au monastère de la Coulture, en 1068. Gui d'Avoise donna en 1050, au même monastère, le prieuré d'Auvers-le-Hamon. Ce fut aussi du temps de l'abbé Asselin que Yves le Franc fonda pour les religieux du même monastère le prieuré de Sauge.

4. Rainauld. Il fut déposé par le pape Grégoire VII, comme parjure.

5. Johel (2) étoit abbé en 1081. Wautier et Raoul de Biars, donnèrent à l'abbé Johel, leur frère, pour son monastère, l'église de Vezins et le prieuré de Biars. Cette donation fut confirmée en 1174, par Guillaume d'Artins de Biars, en présence de Richard, évêque d'Avranche.

Patri de Chaources ayant tué, par malheur, Geoffroi, fils de Geoffroi de Bruslon, Patri donna par accomodement à Geoffroi, père du défunt, l'église de Bernai, que Geoffroi donna ensuite aux religieux de la Coulture, pourquoi les dits religieux chantèrent mille messes pour l'âme du défunt, et reçurent un religieux *gratis*.

1. Evrard succéda à Ingelbaud ; il eut pour successeur Asselin.
2. Johel ou Juhel d'Artins. Il dut se retirer pour rendre sa place à Rainaud, qui avait été déposé par Grégoire VII. Juhel d'Artins reprend la direction de l'Abbaye après Rainaud.

Hubert Riboulé, et Garsende, sa femme, donnèrent à l'abbaye de la Coulture l'église de S. Corneille de Tannie.

Hugues de Chaources donna aux religieux de la Coulture, par forme d'aumône, le bourg de S. Mars, près le château de Balon. Ce don fut approuvé par Hélie, comte du Maine.

6. Odon de Bures. Sous le gouvernement de cet abbé, Dragon de Vilennes donna au monastère de la Coulture l'église de Vernie ; dans la suite Normand de Tennie s'empara de cette église sur les religieux ; mais il fut obligé de la leur restituer, et ils lui donnèrent quarante sols.

En 1112, l'abbé Odon racheta plusieurs églises de l'évêque Hildebert et des chanoines; et pour cela, il donna 10 liv. à l'évêque et 60 liv. au chanoines.

7. R... (1) Geoffroi de Brun donna au monastère de R.., tout ce qu'il possédoit dans la paroisse de S. Remi de Sillé.

8. Guillaume, abbé en 1133. Les chanoines de l'église de S. Pierre-de-la-Cour transigèrent avec l'abbé Guillaume devant Hugues, archevêque de Tours, et Gui, évêque du Mans, sur les contestations qu'ils avoient au sujet des paroisses de Longne et de Roésé.

9. Foulque. Payen d'Avoise et Tergise, son fils, donnèrent aux religieux de la Coulture ce qu'ils possédoient de dixme dans la paroisse d'Avoise.

En 1136, le prêtre Robert et Nicolas, son frère, donnèrent aux religieux de la Coulture l'église de S. Mars, que leurs ancêtres avoient possédée; ensuite Drogon de Malmouche leur disputa cette donation, mais il la consentit à la fin.

10. Urson. En 1158, Gui V de Laval, accorda à l'abbé Urson la permission d'établir quatre de ses religieux prêtres dans l'église de la Trinité de Laval.

11. Geoffroi, abbé de la Coulture en 1167.

12. Laurent, abbé en 1170. Guillaume de Taumésin donna à Laurent, abbé de la Coulture, les dixmes qu'il possédoit dans la paroisse de Chantenai, à la charge d'une rente annuelle de dix livres mançais; il le quitta ensuite de cette rente.

13. André, abbé de la Coulture en 1175. Hugues Buca engagea en 1176, à l'abbaye de la Coulture, les dixmes qu'il possédoit dans la paroisse d'Avoise, pour 14 liv. de rente.

14. Richard. Hugues de Semur, donna aux religieux de la Coulture, qui avoient reçu religieux parmi eux G... son fils, tous les héritages qu'il possédoit dans la paroisse de Pontvalain : Hamelin de la Feigne les réclama comme seigneur de fief (2).

15. Robert, abbé en 1184. Cet abbé dissipa tous les revenus de l'abbaye, pourquoi il fut déposé en 1205.

1. La *Gallia christiana* dit Rainaud.

2. Il y a des Catalogues dans lesquels on place entre Richard et Robert deux abbés : Evrard II et Thomas de Champgarel.

Geoffroi Mauchien, sénéchal du Maine, et Odia de Gauduchon, sa femme, donnèrent tous leurs héritages à l'abbaye de la Coulture; Adam de la Forêt, seigneur de fief, consentit cette donation.

16. Geoffroi Belvant. Cet abbé fut assassiné en 1206, par Hamelin de la Feigne, avec lequel il étoit en contestation pour le fief de Semur. Hamelin, pour réparation de ce crime, donna aux religieux de la Coulture le chauffage (*calfagium*) de son four de Pontvalain, sur les sujets de la Feigne et tout l'hommage.

En 1208, il y eut contestation entre Herbert de la Guierche et les religieux de la Coulture, au sujet de la chapelle que Herbert, son père, avoit fondée dans son château : enfin il leur en céda le patronage.

17. Guarin, abbé en 1211. Le désordre s'étant insinué dans son abbaye, on le réforma en 1213.

En 1217, le pape Honoré III, accorda à l'abbé de la Coulture, qu'au cas que la ville du Mans fut mise en interdit, les religieux de son abbaye qui viendroient à mourir, seroient inhumés dans le monastère, les portes fermées et sans le son des cloches.

18. Jean, abbé de la Coulture en 1218. Raoul, vicomte de Beaumont, fonda le prieuré de Loué en 1218, et le donna à l'abbaye de la Coulture.

En 1226, le pape Honoré III, prit sous sa protection l'abbaye de la Coulture, et confirma toutes les donations qui leur avoient été faites. Pierre étoit alors abbé de ce monastère.

19. Pierre, abbé en 1224.

20. Hamelin, abbé en 1229. Le pape Grégoire IX confirma, en 1233, toutes les donations qui avoient été faites à l'abbaye de la Coulture.

Ce fut sous le gouvernement et du consentement d'Hamelin, que la paroisse de la Coulture fut partagée en deux par l'évêque Geoffroi de Laval (ou plutôt Geffroi de Loudon) en 1234.

L'abbé Hamelin ayant formé le dessein de réédifier l'église de son monastère, Juhel, archevêque de Tours, exhorta, en 1242, les fidèles à contribuer par leurs aumônes à cet ouvrage; Geoffroi, successeur de Juhel, fit la même chose en 1248.

21. Jacques, abbé, en 1259 (1).

22. Gervais, abbé depuis 1301 jusqu'à 1311.

23. Hugues Gaudin, abbé depuis 1311 jusqu'à 1324; il étoit prieur d'Auvers lorsqu'il fut élu abbé de la Coulture.

24. Jean de Coudreto, prieur de Loué, fut élu abbé en 1324; ce fut sous son gouvernement que plusieurs abbés étant assemblés dans le monastère de la Coulture, on y lut, en leur présence

1. Après Jacques, la *Gallia christiana* place deux abbés : Robert II et Jacques II.

la bulle du pape Benoît XII, au sujet des moines noirs (*de Monachis nigris*).

25. Geoffroi de Coême (1), abbé en 1343 ; il ordonna, sous peine d'excommunication, qu'aucun religieux ne mangeroit dans le monastère hors du réfectoire.

26. Jean, abbé en 1360.

27. Jean de Juillé, abbé en 1368.

28. Pascal Huguenot ; il obtint le privilége de porter les ornemens épiscopaux, et de donner la bénédiction. Il mourut en 1399, et fut inhumé au milieu du chœur de l'église abbatiale : on y lit son épitaphe, gravée sur une tombe de cuivre.

29. Guillaume Patri étoit prieur de Solesme quand il fut élu abbé de la Coulture ; il mourut en 1409.

30. Gui de Baif; le pape Alexandre V lui confirma le droit de mitre. Cet abbé fut transféré à l'abbaye de saint Aubin d'Angers.

31. Jean-Chevalier.

32. Alain Decani (2) fut abbé en 1432. Sous son gouvernement le monastère de la Coulture fut incendié par les Anglois.

33. Gérard de Lorière acquit beaucoup de bien à son abbaye ; il mourut en 1461.

34. Guillaume Multor, ou le Meunier, mourut en 1465.

35. Jean de Tucé fut élu après la mort de Guillaume Multor ; mais l'abbaye fut donnée en commende à Guillaume de Malestroit, archevêque de Tessalonique, qui la céda à Jean de Tucé en 1469, pour une pension de 250 l. Jean de Tucé mourut en 1485.

En 1484, la peste étant au Mans, les religieux de la Coulture se retirèrent dans leur prieuré de Pezé.

36. Matthieu de la Mote, fut élu abbé de la Coulture étant prieur de Solesme. Après sept ans de gouvernement, ses ennemis le persécutant, il se défit de son abbaye en faveur de Guillaume Herbelin, et se retint la terre de Pezé.

37. Guillaume Herbelin étoit très pieux, il est inhumé dans la chapelle du Sépulcre, où on lit son épitaphe. Il mourut en 1496.

38. Michel Bureau fut élu la même année que mourut Guillaume Herbelin. Le pape Alexandre VI conféra l'abbaye à Jean, cardinal de sainte Sabine, abbé de saint Denis, et évêque de Lombez ; mais l'élection de Michel prévalut.

Michel Bureau fut le dernier abbé régulier de la Coulture ; il introduisit la réforme de son monastère ; il fut fait évêque de Jeropolis. Il mourut en 1518, et fut inhumé dans l'église, au bas du degré du dortoir, où l'on voit son mausolée.

En 1512, Michel, abbé de la Coulture, Jean Durand, abbé de S. Vincent, Geoffroi Suet, abbé de Beaulieu, et Jean Aubi-

1. De Coetmoisan (*Gallia christiana*).
2. Alain Le Doyen.

nière, abbé de Lépau, assistèrent à la Translation des reliques de S. Bertrand, en présence du cardinal Philippe Luxembourg, évêque du Mans.

Abbés de la Coulture commendataires.

1. Jean Calluaut, évêque de Senlis; René des Ecotais, prieur claustral, étoit son vicaire.
2. Martin de Beaune, archevèque de Tours, mort en 1527.
3. Adam Fumée, évêque de (1) . Il donna d'abord dans la piété; ensuite il se fit protestant, et remit son abbaye à son neveu, sous la réserve d'une pension, en 1546.
4. Nicolas Fumée, fils de N... Fumée, maître-des-Requêtes; René Loriot, prieur, étoit son vicaire.
5. Charles, cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, que les ligueurs déclarèrent roi de France en 1589, sous le nom de Charles X, mort en 1590.
6. Charles de Bourbon, dit le cardinal de Vendôme, mort en 1594, nommé à l'archevêché de Rouen,
7. Michel Dionneau se défit de son abbaye en 1602.
8. Jean le Gai, maître-des-requêtes; de son temps, le prince de Conti touchoit les revenus de l'abbaye.
9. Balthasard Poitevin, précepteur de Louis de Bourbon, comte de Soissons ; il n'avoit que le nom d'abbé.
10. Jean-Baptiste de Croisille, abbé jusqu'à l'an 1637.
11. Guillaume Montagne fut abbé en 1638.
12. Henri-Louis Châtaigner de la Roche-Posai, évêque de Poitiers, abbé en 1642, mort en 1651.
13. Eugène-Maurice de Savoye, fils de Thomas, prince de Carignan et de Louise de Bourbon. Il épousa en 1657 Olimpe Mancini, nièce du cardinal Mazarin, dont, entre autres, Eugène-François, né en 1663, appelé le prince Eugène, qui s'est rendu si célèbre en France et en Allemagne.
14. Henri, légitimé de Bourbon, dit le chevalier de Soissons; il quitta son abbaye, et épousa en 1693 *N*..., fille du duc de Luxembourg-Montmorenci.

En 1660, les religieux réformés s'introduisirent dans l'abbaye de la Coulture, comme on a dit ci-devant.

15. Louis Bouton de Chamilli, fut abbé de la Coulture depuis 1693 jusqu'à sa mort, arrivée en 1705; il eut de grandes contestations avec les religieux de son abbaye, ce qui occasionna un nouveau partage des biens du monastère entre les religieux et lui, ordonné par un arrêt.
16. François Caillebot de la Salle, évêque de Tournai, et abbé de Rebais, diocèse de Meaux, se défit de son évêché en 1705, et fut pourvu de l'abbaye de la Coulture.

1. Beauvais.

17. Charles-Louis de Froulai, évêque du Mans, abbé de S. Maur en Anjou, remit son abbaye de S. Maur, et fut pourvu de celle de la Coulture. Il mourut en 1767.

18. Bernardin-François Fouquet, archevêque d'Embrun, né en 1705, se défit de son archevêché en 1767, et fut pourvu de l'abbaye de la Coulture (1).

J'ai tiré du *Cenomania MS.* de dom Denis Briant, le catalogue ci devant des abbés de la Coulture.

En 1732, Dom Maumusseau, alors prieur de la Coulture, et depuis général de la congrégation de S. Maur, fit construire dans l'église de l'abbaye de la Coulture, l'autel à la romaine, tel qu'on le voit aujourd'hui.

Il y a environ six ans que les religieux de la Coulture ont rebâti leur maison.

Le grand cimetière, commun à toutes les paroisses de la ville et des fauxbourgs, est placé en proximité de la paroisse de la Coulture : il y a dans ce cimetière une chapelle fondée sous le titre de sainte Catherine en 1309, par Jean Châtelain; elle a été réunie à l'Hôpital-Général, qui en fait acquitter le service par un chapelain, nommé par les administrateurs.

La communauté des filles de Sainte Marie, dite de la Visitation, est située dans la paroisse de la Coulture, sur la place des Halles. Ces religieuses s'établirent au Mans en 1634, par la libéralité de la dame de la Ferrière, de la maison de Froulai, qui en 1632 donna 20.000 liv. pour commencer leur établissement, à condition que les filles y seroient reçues religieuses en donnant 800 liv. et une pension viagère de quarante écus. Les religieuses de la Visitation de Sainte Marie ont bâti dans ce siècle une magnifique église, dans laquelle elles ont solennisé au mois de février 1773, la canonisation de la dame de Chantal, leur fondatrice.

Les religieux Minimes s'établirent au Mans, dans la paroisse de la Coulture, près les halles, en 1623, à condition qu'ils ne quêteroient point. Le sieur Vasse, doyen de la collégiale de S. Pierre, ayant légué 9.600 liv. à l'Hôtel-Dieu, changea cette disposition en faveur de ces religieux; il y eut procès, et le legs fut partagé.

Le corps de M. le prince d'Elbeuf, de la maison de Lorraine, mort dans la paroisse de la Coulture, vers le commencement de ce siècle, est inhumé dans l'église des Minimes; on y voit son épitaphe sur une table de marbre noir, incrustée dans le mur.

Les RR. PP. Minimes doivent apporter un bouquet de fleurs à l'église cathédrale le jour de la Fête-Dieu, pour orner le S. Sacrement; ils doivent aussi, au décès de chaque chanoine, un service solennel, où se trouvent quatre chanoines, députés par le Chapitre; ces redevances sont dûes pour les indemnités

1 Le dernier abbé de la Couture fut N .. de la Châtre, 1787-1790.

que le Chapitre leur remit, lors de leur établissement au Mans.

Il y a dans la paroisse de la Coulture, la maison de la Mission. Cette maison fut fondée et l'église bâtie par Henri II, roi d'Angleterre, comte du Maine, sous le pontificat de l'évêque Hamelin, qui siégea au Mans, depuis 1190 jusqu'à 1214. Sa destination étoit pour servir d'Hôtel-Dieu pour retirer et gouverner les pauvres malades de la ville et des fauxbourgs. L'église étoit la salle des infirmes; on ne sait quand ils ont été retirés; peut-être que ce fut lorsque l'évêque Pierre de Savoisi, qui siégea au Mans depuis 1385 jusqu'à 1397 ou 98, introduisit dans la maison de Notre-Dame de Coeffort, c'est ainsi que se nommoit cet Hôtel-Dieu, la règle de Saint-Augustin, et régla que la communauté seroit composée de 14 prêtres, 6 frères et 6 sœurs, lesquels ne pourroient être reçus avant l'âge de quarante ans. En 1597, les chanoines de Coeffort, ils prenoient ce nom, eurent voix dans les assemblées du clergé, suivant l'édit de 1545.

On dit que Henri II, ayant remporté une victoire sur ses ennemis, dans le lieu où il bâtit l'Hôtel-Dieu, son arrière-garde s'étant très distinguée dans cette action, on donna à cet hôpital le nom de Coeffort, en latin, *de cauda forti.*

En 1647, l'évêque du Mans, Emeri-Marc de la Ferté, mit dans la maison de Coeffort les prêtres de la congrégation de S. Lazare, à la place des chanoines qui y étoient, à la charge de faire des missions dans la campagne, et de diriger les pauvres de l'Hôtel-Dieu.

Les successeurs de l'évêque Emeri-Marc de la Ferté, établirent leur seminaire dans cette maison, et chargèrent les prêtres lazaristes d'instruire les jeunes ecclésiastiques qui se disposent à recevoir les ordres sacrés. Leur maison fut bâtie en 1690, et l'église, qui est dédiée à la sainte Vierge, fut décorée en 1742.

On voit dans le cimetière de Coeffort, une chapelle voûtée, élevée sur quatre piliers, qui avoit toujours servi de reposoir, et dans laquelle on prêchoit lors de la procession de la Fête-Dieu, jusqu'en 1677 que l'évêque Louis de Tressan ordonna que la procession entreroit dans l'église de Coeffort, où se feroit le sermon.

En 1658, l'Hôpital-Général fut établi au Mans, près la rivière, dans la paroisse de la Coulture, par lettres-patentes du roi Louis XIV, données à Fontainebleau au mois de septembre, registrées au parlement, à la chambre des comptes et à la cour des aides en 1658, 1666 et 1669, au greffe de la sénéchaussée, de l'élection et du grenier à sel du Mans en 1659, 1667 et 1669.

Par ces lettres, le roi annexe et incorpore audit hôpital tous les biens et revenus des hôpitaux et Maisons-Dieu de Notre-Dame de Coeffort, du S. Sépulcre de Coulaine et des Ardens, sans en rien excepter, sinon la somme de cent cinquante livres

pour chacun des chapelains ou hospitaliers des dits hôpitaux du S. Sépulcre et de Coulaine, pour l'acquit des messes qui y sont fondées, et celle de 200 liv. pour chacun de ceux qui ont accoutumé de faire les services ordonnés et fondés dans l'hôpital des Ardens, qui sont au nombre de choisis par le Chapitre de la cathédrale, et d'un chanoine qui change tous les trois ans. Lesquelles sommes seront prises et payées sur les revenus des dits hôpitaux par préférence. Il annexe pareillement audit Hôpital-Général, tous les autres hôpitaux, Malarderies, Maisons-Dieu, hospices et autres lieux qui se trouveront dans la ville et fauxbourgs du Mans, pays et comté du Maine, ès-quels il n'y a aucuns pauvres résidans, et ne se fait aucunes aumônes. Le roi réunit aussi toutes les aumônes générales et particulières qui se font dans la ville et fauxbourgs, faisant défense de rien donner aux mendians, de les retirer, ou leur louer une habitation, sans un certificat du bureau du dit hôpital. Par les mêmes lettres, le roi permet aux administrateurs de faire fabriquer dans le dit hôpital, toutes sortes de manufactures, et accorde aux pauvres qui y travailleront le tiers du prix de leur ouvrage, qui sera déposé entre les mains des administrateurs, pour les nécessités des dits pauvres, ou pour le leur rendre lorsqu'ils sortiront du dit hôpital. Veut aussi Sa Majesté que les compagnons de métiers qui apprendront leur métier aux enfans de l'hôpital, les compagnons apothicaires et chirurgiens qui auront gratuitement servi le dit hôpital l'espace de six ans, aient acquis, après le dit temps, maîtrise en leur corps, et que sur le certificat signé desdits administrateurs du service par eux rendu, ils seront reçus maîtres, sans que, pour ce, ils aient besoin de faire aucun chef-d'œuvre, ni prendre lettres de maîtrise, dont le nombre sera réglé, pour empêcher l'abus.

Le nombre des administrateurs est réglé par ces lettres-patentes. Le roi ordonne qu'il y ait huit administrateurs ; savoir, trois de l'ordre ecclésiastique, dont l'un sera nommé par le sieur évêque du Mans, les deux autres tirés du corps des doyen, chanoines, Chapitre et curés de la dite ville ; et les cinq autres laïques, savoir deux officiers et personnes de robe, deux du corps des marchands, et le cinquième choisi de tel ordre des bourgeois et habitans de ladite ville, qu'il sera avisé lors de l'élection qui en sera faite en l'assemblée générale d'icelle, à la pluralité des voix. Leur administration dure pendant six ans, sans que, pendant ce temps, ils puissent être échangés, sinon en cas de mort ou autre empêchement légitime. Il ordonne pareillement qu'à chaque élection, il en soit continué trois du nombre des anciens.

Par l'article 21 des lettres-patentes, le roi exempte le dit hôpital et les pauvres enfermés en icelui, généralement de toutes sortes d'impositions et contributions, et de tous droits quelconques.

Par l'article 22, il exempte tous les biens dépendans et qui dépendront du dit hôpital, de tous logemens, passages, aides et contributions de gens de guerre, et il ordonne qu'il sera mis sur ses maisons et fermes les panonceaux de ses armes.

Par l'article 23, il veut que les fermiers et sous-fermiers du dit hôpital ne soient taxés au rôle des taxes et contributions, tant ordinaires qu'extraordinaires, pour raison des fonds et revenus du dit hôpital, mais seulement pour leur bien particulier, pour lequel il seront modérément taxés et cotisés à part et d'office par les élus.

Par autres lettres-patentes données à S. Germain-en-Laye le 11 avril 1668, registrées au parlement, Chambre des Comptes et Cour des Aides en 1668 et 1669, le roi ordonne que les directeurs de l'hôpital du Mans, aient la liberté de vendre et aliéner toutes et chacune les rentes et fermes dépendantes dudit hôpital, non excédente chacune 10 liv. par chacun an, ensemble les fiefs des terres dudit hôpital, pour être les derniers procédans employés en acquêts d'héritages, pour la commodité de la maison qu'on devoit bâtir, suivant l'estimation qui en seroit faite par le lieutenant-général, au cas que les propriétaires desdits héritages fussent refusans d'en traiter à l'amiable. Il est aussi permis aux administrateurs d'abattre les bois de haute futaie qui sont sur les métairies de la Marre et des forges Guignard, dépendans dudit hôpital, pour être employés aux charpentes, etc., et de vendre tous les bois qui sont en leur retour et corbelés, sur les domaines des pauvres, pour les deniers en provenans, être employés à la construction des bâtimens.

Par l'article IV de ces lettres, le roi augmente de deux le nombre des administrateurs, et ordonne que le supérieur des prêtres de la mission en soit un; l'autre doit être choisi dans l'ordre régulier. Aujourd'hui c'est un religieux des abbayes de S. Vincent et de la Coulture, que la communauté choisit alternativement chaque année.

Le 16 janvier 1669, M. Louis-Henri de Bourbon-Soissons, comte, pair de Noyers, abbé de la Coulture, traita avec les administrateurs de l'Hôpital-Général du Mans, le lieutenant-général, et autres, au sujet de l'entretien des enfans-trouvés, exposés dans les lieux qui dépendent de la haute-justice de son abbaye de la Coulture dans la ville et fauxbourgs du Mans, le grand cimetière, les parvis de la paroisse de Sainte-Croix, le parvis et bâtimens de l'Hôtel-Dieu de Coeffort, l'église, cimetière et bourg de Pont-lieue, tant en-deçà qu'au delà du pont, et encore pour l'aumône du Jeudi-Saint, due par le dit abbé. Ledit seigneur abbé de la Coulture, a promis, et s'est obligé, lui et ses successeurs abbés, sous l'hypothèque des biens de ladite abbaye, de fournir par son receveur et fermiers, le nombre de vingt charges de seigle, mesure du Mans, sec, net, loyal et marchand, rendus dans les greniers des

bâtimens de l'Hôpital-Général ou autres lieux qui seront désignés par les dits administrateurs dans la ville et fauxbourgs du Mans, chacun an à perpétuité ; au moyen de quoi le dit seigneur abbé demeurera déchargé de l'entretien, nourriture, etc., desdits enfans-trouvés ; ce qui fut agréé par lesdits administrateurs, lieutenant-général et autres présens au dit traité. La minute est signée Louis-Henri de Bourbon, le Vayer, de Gennes, Moquereau, le Vayer, Hossard et Thomas, échevins et procureur de ville, Lair, Varanne, Pélisson, Mauloré, Breslai, Cosset et Lambert, administrateurs, Grandhomme, et des notaires.

Par arrêt du conseil d'Etat, du 14 janvier 1618, le roi étant en son Conseil, ordonne que les religieux de la congrégation de S. Maur, des abbayes de S. Vincent et de la Coulture du Mans, fourniront par moitié, chacun an, à l'Hôpital-Général du Mans, pour les aumônes qu'avoient coutumes de faire les dites abbayes, qui ont été réunies par lettres patentes audit hôpital, en ce non compris celle du Jeudi-Saint, la quantité de trois cents cinquante charges, mesure du Mans, de blé, seigle, net, loyal et marchand de leur cru ou dixmes, et de l'année courante et précédente ; et l'abbé et religieux de Beaulieu, la quantité de trente-huit charges de blé, moitié seigle et moitié froment, conditionné comme dessus, et à même mesure ; la livraison duquel blé ils seront respectivement tenus de faire conduire à leurs frais dans la cour du dit hôpital, de trois mois en trois mois, par portions égales et par avance, au moyen de quoi tous lesdits abbés et religieux seront déchargés des aumônes qu'ils avoient coutume de faire toutes les semaines.

Par autre arrêt du conseil, du 29 janvier 1680, en interprétation du précédent, le roi étant en son Conseil, a ordonné que nonobstant la spécification faite par le dit arrêt précédent de la qualité des grains que l'abbaye de Beaulieu doit fournir aux administrateurs de l'Hôpital-Général du Mans, lesdits administrateurs seront tenus de recevoir de ladite abbaye lesdites trente-huit charges de grain, moitié seigle et moitié mouture.

Le 16 janvier 1680, le roi étant en son Conseil, rendit un arrêt sur la présidence au bureau de l'hôpital du Mans. Par cet arrêt, le roi a maintenu les administrateurs laïques en la possession de présider au bureau de l'hôpital, recueillir les voix et arrêter les délibérations dans les assemblées qui s'y tiendront pour l'administration d'icelui, dans lesquelles néanmoins les ecclésiastiques auront leur séance à la droite, opineront les premiers, et signeront lesdites délibérations les uns au-dessous des autres, aussi à la droite, et à la manière accoutumée.

Le roi rendit un arrêt dans son Conseil le 14 juin 1681, par lequel il permet aux administrateurs de l'hôpital du Mans, de faire débiter de la viande aux malades pendant le carême de

chaque année, suivant le prix qui sera fixé par le lieutenant-général de la dite ville. Fait Sa Majesté défense à tous bouchers d'en tuer et d'en exposer en vente sans la permission desdits administrateurs, en observant néanmoins les règles de police. Il y a des lettres-patentes du mois de septembre suivant qui confirment ledit arrêt.

Le roi, par son arrêt du conseil du 22 avril 1721, accorde aux pauvres de l'hôpital et Hôtel-Dieu de la ville du Mans, huit minots de sel par chaque année, francs et quittes de tous droits, à l'exception du prix marchand.

Au mois de mai 1736, le roi a confirmé par lettres-patentes, enregistrées au parlement, à la chambre des comptes et à la cour des aides, les 1, 8 et 18 août 1736, tous les privilèges accordés précédemment à l'hôpital et Hôtel-Dieu de la ville du Mans.

Le roi, par ses lettres-patentes données à Versailles au mois d'avril 1765, registrées au parlement le 10 juin, et au greffe de la sénéchaussée du Maine le 15 juillet de la même année, a permis la translation de l'Hôtel-Dieu du Mans dans l'emplacement destiné à cet effet près l'Hôpital-Général, suivant le plan adopté par la ville, sans que les fermiers du domaine puissent prétendre, pour raison du nouveau bâtiment, aucun droit d'amortissement. Il permet en outre aux administrateurs de vendre et adjuger, après trois publications, devant le sénéchal du Maine, sans autre formalité de justice, conjointement ou séparément, les bâtimens, cour, jardin et autres places dépendantes de l'ancien Hôtel-Dieu, autorisant tous gens de main-morte et autres de les acquérir, dérogeant pour cet effet seulement à l'édit du mois d'août 1749. Par les mêmes lettres, le roi exempte de tous droits d'amortissement et d'indemnité lesdits biens qui seront acquis par lesdits gens de main-morte.

En conséquence desdites lettres, Charles-Louis de Froulai, alors évêque du Mans, qui avoit consigné 20000 liv. pour bâtir le nouvel Hôtel-Dieu, fit travailler sans relâche à sa construction, qu'il a eu la satisfaction de voir presque achevé avant que de mourir. Le sieur Hoyau, trésorier de France, mort sans alliance, donna avant de mourir la somme de pour être employée à ce bâtiment. M. Baudron, chanoine scolastique de l'Église du Mans, vicaire-général des seigneurs évêques, et ancien abbé de Chalivoi en Berri, a aussi donné des sommes considérables, tant pour les bâtimens que pour un mur de clôture à un des côtés du jardin, et une grande terrasse qu'il y a fait faire. M. le Pelletier, chanoine, grand archidiacre de l'Eglise du Mans, vicaire-général sous le dernier pontificat, a fait construire les bûchers à ses dépens. Plusieurs autres particuliers ont aussi contribué à ce nouvel édifice, qui a été perfectionné par monseigneur Louis-André de Grimaldi, successeur de M. de Froulai, et meublé de meubles neufs. Le 17 juillet 1769,

les pauvres infirmes de l'ancien Hôtel-Dieu furent transférés processionnellement dans le nouveau.

En 1771, l'emplacement de l'ancien Hôtel-Dieu, avec tout ce qui en dépend, fut adjugé, conformément aux lettres-patentes du mois d'avril 1765, aux prêtres de la congrégation de la Mission pour la somme de

Il y a dans l'Hôpital-Général un appartement pour renfermer les filles débauchées de la ville et fauxbourg. Cet établissement a été doté en 1700, par les sieurs le Vayer, doyen de l'Eglise du Mans, mort le 25 février 1733, Arnoul Pilon, conseiller au présidial, Godeau, curé de S. Pierre-le-Réitéré, la demoiselle Guillon et la dame le Geai. Il y a aussi des loges pour retirer les fous. Ce sont les administrateurs qui reçoivent les filles qui veulent bien se consacrer au service des pauvres : ces filles, qu'on nomme sœurs, ne s'engagent par aucun vœu; elles ont un directeur approuvé par le seigneur évêque, qui fait les fonctions de curé; il est au choix des administrateurs, et amovible.

Le lendemain de l'octave de Pâque, tous les pauvres vont processionnellement à l'église cathédrale. Les administrateurs assistent à cette procession; les pauvres sont conduits par les sœurs.

L'hôpital doit fournir tous les ans à la cathédrale un bouquet pour orner le S. Sacrement le jour de l'octave du S. Sacrement. Cette redevance est pour remise d'indemnités.

On fait à l'hôpital un service pour chaque administrateur tant ancien que moderne qui vient à mourir : on doit y convoquer les parens du défunt.

Les halles de la ville du Mans furent bâties dans la paroisse de la Coulture, sur une grande place en 1568; et en 1772 on a construit dans l'intérieur des halles des boutiques clôses.

La poissonnerie, qui étoit autrefois près les boucheries et la tour Vineuse, a été transportée en 1734, dans un coin de la place de l'Eperon, proche la fontaine de Saint Julien.

Le Grenier à sel est situé dans la paroisse de la Coulture.

Cette paroisse s'étend dans la campagne, où elle est baignée par les rivières de Sarte et d'Huisne : il y a sur cette dernière un moulin à papier qui est en réputation.

La paroisse de la Coulture relève du domaine du roi, de l'abbaye de la Coulture, du Châtenai, de Coeffort, de l'Hôpital-Général, de la collégiale de S. Pierre, etc.

La paroisse de S. Nicolas, démembrée de celle de la Coulture, comme on a dit ci-devant, est située à l'E. S. E. de l'église cathédrale.

La cure, estimée 600 liv. est à la présentation de l'abbé de la Coulture.

Il y a dans l'église de S. Nicolas la chapelle de Ste Croix-les-Chats, estimée 170 liv., à la présentation des parens du fondateur, aujourd'hui MM. de Courtoux : celle du Jau, estimée 100

liv., à la présentation des parens du fondateur; celle de l'Augment, estimée 40 liv., ; celle fondée par Oudineau, estimée 400 liv., à la présentation du procureur de fabrice; et celle de la Quentinière, estimée 120 liv., à la présentation de l'héritier du fondateur.

Geoffroi de Loudon érigea d'abord la paroisse de saint Nicolas sous le nom de Sainte Barbe, qu'il changea depuis en celui de S. Nicolas.

En 1621, les religieuses Ursulines s'établirent au Mans, dans la paroisse de S. Nicolas, à la charge d'instruire gratuitement les jeunes filles. Elles suivent la régle de saint Augustin. La prieure est élective; cependant l'ancienne supérieure a été continuée dans sa charge par un ordre de la Cour, qui a été signifié à la communauté assemblée, par un des vicaires généraux du seigneur évêque.

Les religieuses Ursulines commencérent à bâtir leur église et leur maison en 1583.

Il y a dans la paroisse de S. Nicolas la Cour de Ranché, qui étoit, dit-on, autrefois la demeure des Templiers, qui furent abolis en 1311 au concile général de Vienne.

La paroisse de S. Nicolas relève du domaine du roi, du prieuré d'Oysé, de Lépau, de Coeffort, de la Frênerie, de l'abbaye de S. Vincent, etc.

S. Ouen-des-Fossés. La paroisse de S. Ouen-des-Fossés est située au N. par E. de l'église cathédrale.

La cure, estimée 400 liv., est réunie au collège. Il y a 300 communians. Cette cure étoit à la présentation de l'abbé de S. Aubin d'Angers. L'évêque Chaude d'Angenne réunit à son séminaire, qu'il plaça où l'évêque Herlemond I avoit fondé au commencement du huitiéme siècle un hôpital pour les pélerins, la cure de S. Ouen, et donna en échange à l'abbé de S. Aubin, la présentation de la cure de Pringé; le Chapitre de l'église cathédrale et l'Hôtel-de-Ville souscrivirent à l'établissement de ce séminaire et à cette réunion.

En 1624, l'évêque Charles de Beaumanoir plaça les prêtres de l'Oratoire dans ce séminaire; et en 1649, l'évêque Philbert-Emmanuel de Lavardin y établit le collège, auquel celui de S. Benoît, que Jean Dugué, chanoine de l'Eglise du Mans, avoit fondé en 1535, fut réuni avec d'autres bénéfices, entre autres la prébende préceptoriale de l'église cathédrale, au moyen de quoi la communauté de l'Oratoire s'obligea d'instruire la jeunesse, d'enseigner la grammaire, les humanités, la rhétorique et la philosophie. En 1672, l'évêque de la Vergne de Tressan fit fonder, par le clergé, une chaire de théologie, que les prêtres de l'Oratoire s'obligérent de remplir; le fonds qu'il donna fut employé au bâtiment de l'église.

En 1756, on bâtit, par ordre du roi, dans ce collège, de nouvelles classes, une salle des actes et d'autres appartemens.

En 1675, Jean-Baptiste Nouet, prêtre de l'oratoire, fonda une mission pour les écoliers du collège. On ouvre cette mission, qui doit se faire tous les sept ans, par une procession qui part de S. Ouen et se rend à l'église de la Mission, où il y a sermon et grande messe. Pendant les quinze jours que dure la mission, il y a trois jours par chaque semaine grande messe, sermon et exposition du S. Sacrement dans l'église de S. Ouen, dite de l'Oratoire. On fait la clôture de la mission par une procession à l'église paroissiale de S. Benoît, où il y a, comme à la mission, grande messe, sermon et exposition du S. Sacrement. Les régens et autres oratoriens assistent, comme les écoliers, à ces processions. Cette mission est autorisée par les bulles du pape, et est précédée d'un mandement du seigneur évêque du Mans.

Les prêtres de l'Oratoire font quelques autres missions fondées dans des paroisses du diocèse.

Il y a dans la paroisse de S. Ouen le prieuré de Monnet, estimé 1000 liv., à la présentation de l'abbé de S. Aubin, évêque d'Angers. Ce prieuré fut fondé en 720 par Herlemond I, évêque d'Angers.

Les prêtres de l'Oratoire, par le traité de leur établissement, sont tenus de présenter un bouquet de fleurs à chacun des chanoines de la cathédrale qui assistent à la procession qui se rend dans leur église le jour de l'Ascension ; ils sont aussi tenus de célébrer un service des défunts pour chaque chanoine qui meurt. Quatre chanoines députés par le Chapitre assistent à ce service. Ces deux redevances convenues en 1677, sont pour une remise d'indemnités faites par les chanoines à leur maison.

A la première entrée des évêques au Mans, les seigneurs obligés de s'y trouver, se rendent dans l'église de S. Ouen, aujourd'hui l'église de l'Oratoire, où l'évêque se rend de l'abbaye de S. Vincent, où il est descendu.

La paroisse de S. Ouen relève du domaine du roi, de Monnet, etc. ; elle s'étend à la campagne.

S. Vincent. La paroisse de S. Vincent est située au N. par O. de l église cathédrale.

La cure, estimée 300 liv. est à la présentation des religieux de l'abbaye de S. Vincent. Il y a 1200 communians.

Il y a dans l'église de S. Vincent la chapelle fondée par Belot, estimée 60 liv., à la présentation des héritiers du fondateur ; celle de la Benardière, celle de S. Jacques Villeneuve, à la présentation de l'aîné de la famille du fondateur ; celle de la Madeleine Dolbeau, estimée 20 liv., à la présentation de l'héritier du fondateur ; et celle des Trois-Maries, estimée 200 liv. *modo* à la présentation du curé.

Il y a dans la paroisse de S. Vincent l'abbaye du même nom, fondée par l'évêque S. Domnole, environ l'an 572. *Voyez*

Dom Mabillon, Analect. p. 100. Gest. Aldric. par Baluze, page 18.

Le roi Childebert I, qui régna à Paris depuis 523 jusqu'à 558, fit la guerre à Amalaric, roi des Visigots en Espagne, et remporta d'abord de grands avantages sur lui; mais ayant été battu devant Saragosse, dont il faisoit le siège en 543, il prit le parti de repasser en France. L'évêque de Saragosse lui avoit donné des reliques de S. Vincent, et en passant par le Mans, il en laissa une partie à l'évêque S. Innocent, qui, par reconnoissance, lui en donna de S. Julien, que ce prince déposa, suivant le témoignage du moine Aimon, dans l'abbaye de S. Germain-des-Prés, qu'il avoit fait bâtir sous le titre de saint Vincent, et dans laquelle il fut inhumé. S. Domnole, successeur immédiat de S. Innocent, transféra les reliques de S. Vincent dans le monastère qu'il avoit fondé.

L'évêque Hildebert, qui siégea au Mans depuis 1097 jusqu'à 1125, tira le corps de S. Domnole de son tombeau, qui étoit dans l'abbaye de S. Vincent, et le déposa dans une châsse : le cardinal Philippe de Luxembourg le plaça dans celle que nous voyons aujourd'hui dans le trésor de cette abbaye.

L'évêque Robert, successeur de S. Aldric, voyant le monastère de S. Vincent dévasté par les Normands, qui avoient massacré une partie des religieux et dispersé les autres, y établit douze chanoines, avant l'an 873. Il paroît que ces chanoines y demeurèrent jusqu'en 1040, que l'évêque Gervais y rétablit les religieux. Ces chanoines possédoient les paroisses de Sarcé et de Coulongé, que le méchant évêque Sigeffroi donna à Alberic, son bâtard, peu avant l'an 994.

En l'an 1000, l'évêque Avesgaud, successeur de Sigeffroi, entreprit de rétablir le monastère de S. Vincent; il commença par l'église, dont il fit la dédicace.

L'évêque Gervais, qui siégea au Mans depuis 1036 jusqu'à 1055, donna à Avesgaud, abbé de S. Vincent, son parent, une prébende dans l'église cathédrale, à condition que chaque jour il enverroit un de ses religieux célébrer la messe, qui se disoit après prime, que l'on nommoit l'Obit courant. Par la même fondation, il acquit à ses chanoines le droit de sépulture dans ce monastère. L'on n'enterroit point alors dans les villes, usage qu'il seroit bien avantageux de faire revivre pour la salubrité des citoyens. On mande de Livourne que depuis le premier du mois d'août de la présente année 1773, on a cessé par ordre du Grand Duc de Toscane, d'enterrer les morts dans l'enceinte de cette ville. On n'a excepté de cet ordre que peu de familles qui ont leurs caveaux dans des chapelles qui leur appartiennent ; tous les autres tombeaux ont été murés.

L'évêque Arnaud, qui siégea au Mans depuis 1067 jusqu'à 1081, déposa dans une châsse d'argent les reliques de S. Vincent. L'abbaye de S. Vincent possède aussi celles de S. Laurent, dont on célèbre la fête avec grande solemnité.

Catalogue chronologique des abbés de S. Vincent.

1. Leusius, établi abbé par S. Domnole, fondateur en l'an de salut 575.
2. Firmius, 602.
3. Richard, 632.
4. Gosselin, 658.
5. Rolland, 689.
6. Regnauld, 711.
7. Chirmirus, ou Richmirus, 715. Cet abbé mourut en 736.

Le monastère de S. Vincent fut dévasté sous le pontificat de Gauzelin, que le comte Roger, son père, mit par force sur le siège épiscopal du Mans. Ce monastère fut rétabli par S. Aldric, en 832.

Il fut encore dévasté par l'évêque Sigeffroi en 960, et rétabli par la protection de Gervais Hamon, seigneur du Château-du-Loir, en 1035, qui y établit un abbé en 1040 (On ignore le nom des abbés précédens).

8. Frédéric, 1040.
9. Avesgaud, 1048.
10. Anselme, 1067 (1).
11. Guillaume, 1069 (2).
12. Regnauld, 1070.
13. Hugues, 1081.
14. Ranulfe, savant très-considéré de l'évêque du Mans Hoel, 1083.
15. Guillaume, 1105.
16. Guillaume de Boeriis, 1109.
17. Girard, 1130.
18. Odon, 1140.
19. Robert, 1148.
20. Jean, 1178 (3).
21. Guillaume Patrice, 1188.
22. Guillaume, 1220.
23. Gervais du Perrin, 1235.
24. Foulques, 1249 (4).
25. Robert de Guerreine, 1259.
26. Jean de Sainte-Justine, 1267.

1. Asselin (*Gallia christiana*).

2. La *Gallia christiana* place Hoel à la place de Guillaume ; elle place un abbé du nom de Guillaume avant Ranulfe, n° 14.

3. La *Gallia christiana* mentionne Gervais entre Jean et Guillaume Patrice ; elle substitue Geoffroy à Guillaume, n° 22.

4. Après ce Foulques n° 24 la *Gallia christiana* continue ainsi la liste : Rainaud ; Jean ; Guillaume ; Robert ; André ; Ramnulfe; Jean de Villette ; Jean le Bienvenu ; Jean le Royer; Simon de Bordigné; Etienne; Astorgius ; Jean ; Gervais ; Jean Frein ; Etienne ; Robert ; Jean ; Robert de Monthoudoul qui est le n° 36 de la liste de Le Paige, etc.

27. Regnauld, 1292.
28. Jean Bienvenu, 1320.
Celui-ci se fit restituer le titre de président du synode diocésain, qui lui étoit disputé par les vicaires généraux, l'évêque étant absent. L'abbé Gui de Laval donna sa sentence, conservée dans l'abbaye, le jour de S. Barnabé, 1328.
29. Jean de Villette, 1340.
30. Simon de Bourdigné, 1360.
31. Jean le Royer, 1376.
32. Ascorgius, 1385.
33. Simon, 1390.
34. Etienne, 1405.
35. Jean, 1426.
36. Robert de Monthondon, 1439.

Abbés commendataires.

37. Thibauld de Luxembourg, 1466.
38. Philippe de Luxembourg, 1478.
Celui-ci fut cardinal, légat à *Latere* en France, et évêque du Mans, il rétablit presque tous les lieux claustraux de l'abbaye, fit voûter l'église, faire les stalles du chœur, et donna la châsse qui renferme les reliques de S. Domnole.
Il céda à la congrégation de Chezal-Benoît, dont il avoit formé la réforme, comme légat, ses abbayes de Jumièges, de S. Martin de Sées et de S. Vincent du Mans, cette dernière en 1502, et il y fut établi des abbés réguliers. Ce cardinal mourut en 1519.

Abbés de S. Vincent, de la congrégation de Chezal-Benoît sexenaires.

39. Yves Morisson, établi par M. le cardinal, entrant en Chapitre, le 26 juillet 1502.
40. Jean Durand, 1509.
41. Yves Morisson, 2° 1515.
42. Guillaume Rapailly, 1517.
43. Jean de Bans, 1520.
44. Jean de Montmajour, 1528. Il présida aux synodes de 1528 et 1529, en l'absence de l'évêque Louis de Bourbon.
45. Yves Morisson, 3° 1531,
46. Benoît Boulanger, 1535.
47. Jean de Bans, 2° 1541.
48. Jean du Busson, 1544 (1).
49. Gilles le Marchand, 1551.

1. Jean Busson ne paraît pas avoir été abbé.

50. Nicolas Pivert, 1560.
51. Guillaume Garnier, 1561.
52. Ravaud Bibon, 1564.
53. Guillaume Pelaut, 1570.
54. Julien Montote, 1576 (1).
55. Pierre Bellot, 1579.
56. René le Large, 1581.
57. Gilles Naudier, 1587.
58. Innocent Gay, 1593.
59. Matthieu Picquot, 1594.
60. Jacques Badocheau, 1599.
61. Jacques Bretheau, 1605.
62. Matthieu Picquot, 2° 1611.
63. Guillaume Richer, 1614.
64. Thomas Bordeaux, 1619.
65. Guillaume Richer, 2° 1625.
66. Jacque le Mercier, 1628.

Celui-ci signa, avec D. Jean Bondonnet, cellerier, et la majeure-partie des religieux, le traité d'introduction de la réforme de S. Maur en l'abbaye de S. Vincent en 1632, sur les oppositions du visiteur général, et de quantité de membres et supérieurs de la congrégation de Chezal-Benoit.

Le cardinal de Richelieu, premier ministre d'état, se fit nommer en 1634, abbé général des cinq abbayes régulières de Chezal-Benoit; et en 1635, il céda ce titre et se réserva seulement trente mille livres qu'il s'étoit fait assigner, dont il jouit le reste de ses jours.

Enfin le 4 juillet 1636, la congrégation de S. Maur fut introduite dans l'abbaye de S. Vincent.

Abbés réguliers de la congrégation de S. Maur.

67. D. Placide de Sarcus, commissaire, 1636.
68. D. Ignace Phibert, élu par le Chapitre-général, octobre 1636.
69. D. Béde de Fiesque, 1639.
70. D. Ignace Philibert, 2° 1645.
71. D. Jean-Baptiste Godefroi, 1651.
72. D. Placide Chassinat, 1657.
73. D. Anselme de Rousseaux, 1663.
74. D. Jean-Baptiste Godefroi, 2°.
75. D. François Chevrier, 1666.
76. D. Placide Chassinat, 2° 1669.
77. D. Joachim le Comtat, 1675.
78. D. Placide de Chassinat, 3° 1681.
79. D. Louis Trochon, 1687.

1. Gilles Naudier fut une première fois abbé après Julien Montote.

80. D. Maur Audren, 1693.
81. D. Henri Fermelis, 1699.
82. D. Maur Audren, 2° 1705.
83. D. Charles d'Isart, 1711.
84. D. François Redon, 1714.
85. D. Maur Audren, 3° 1717. Créateur de la biblioth.
86. D. Jean-Baptiste Guyon, 1720.
87. D. François Texier, 1723.
88. D. Jean-François Mureau, 1729.
89. D. Jacques-Nicolas Maumouceau, 1733.
90. D. Jean de Launay, 1739.
91. D. Jacques-Nicolas Chrétien, 1742.
92. D. Hiacinthe Briancourt, 1745.
93. D. Pierre Martin, 1751.
94. D. René Busson, 1756.
95. D. Philippe le Bel, 1757.
96. D. René-Anne Even, 1760.
97. D. René-Jean Rouaud, 1763 (1).

Ce fut du temps de cet abbé que M. Louis-Sextius de Jarente, évêque d'Orléans, ayant la feuille des bénéfices à la présentation du roi, sollicita le roi de mettre en commende les cinq abbayes régulières de Chezal-Benoît; et le dix-sept décembre 1763, le roi lui accorda des lettres-patentes de brevet, qui lui donnoient en commende l'abbaye de S. Vincent.

D. de Gêne, bibliothécaire de l'abbaye de S. Vincent, m'a fourni le catalogue ci-dessus.

En 1516, le cardinal Philippe de Luxembourg, qui étoit abbé commendataire de l'abbaye de S. Vincent, fit démission de cette abbaye, afin qu'elle rentrât en règle, et que les abbés qui seroient élus par la congrégation jouissent de tous les droits qui y sont attachés. Cela fut confirmé par lettres-patentes du roi François I, et a eu lieu jusqu'en 1763.

En 1636, les religieux réformés de la congrégation de S. Maur, s'établirent dans l'abbaye de S. Vincent.

Le monastère des Cordeliers est situé dans la paroisse de S. Vincent. Ces religieux commencèrent à s'y établir en 1215. La reine Bérengère, veuve de Richard, roi d'Angleterre, comte du Maine, qui avoit eu le Maine pour son douaire, leur donna un fonds pour bâtir leur maison. Ces religieux ayant été troublés par les guerres entre les rois de France et d'Angleterre, et par quelques ecclésiastiques, ne s'établirent entièrement et paisiblement que sous le pontificat de Geoffroi de Loudon, qui siégea au Mans depuis 1234 jusqu'à 1255, et qui contribua beaucoup à la construction de leur couvent. Henri II, roi d'Angleterre, comte du Maine, leur donna leur enclos.

1. Louis Sextius de Jarente succéda à René-Jean Rouaux qui eut lui-même pour successeur François Gain de Montaignac, lequel fut le dernier abbé de Saint Vincent, 1788-1790.

Ce terrein appartenoit au prieuré de la Fontaine S. Martin. Le roi Henri, pour dédommagement, lui donna une pièce de terre située proche la maison dudit prieuré, laquelle pièce de terre faisoit partie de sa prébende, comme premier chanoine de l'église collégiale de S. Pierre; et pour dédommager les chanoines, il leur donna six livres tournois de rente, à prendre sur ses domaines. Cette rente est obéie.

Il y a dans le réfectoire des Cordeliers un tableau de la scène, fait par Lagout, manceau, dont les connoisseurs font bien du cas. En 1700, il y avoit dans cette maison 25 religieux.

L'évêque Eméri-Marc de la Ferté, qui siégea au Mans depuis 1637 jusqu'à 1648, fonda la maison des Maillets dans les dehors de la paroisse de S. Vincent, et y établit des religieuses de l'ordre de S. Dominique; Geneviève-Marc de la Ferté, sa sœur, fut la première supérieure; cette supérieure est élective et triennale.

Les religieux capucins s'établirent dans le dehors de la paroisse de S. Vincent. Le Chapitre de la cathédrale leur donna un fonds; leur église fut consacrée par l'évêque Charles de Beaumanoir, le quatre juillet 1612, sous l'invocation de la Visitation de la sainte Vierge.

La ville les reçut, à condition qu'il n'y auroit dans la communauté que douze religieux; cependant en 1700, ils étoient 33.

Les Capucins sont obligés d'envoyer tous les ans cinq bouquets de fleurs à l'église cathédrale le 25 juillet, fête de la Translation des reliques de S. Julien, pour orner le chef de ce S. Apôtre de la province, qu'on porte processionnellement par la ville. Après la procession, le secrétaire du Chapitre présente un de ces bouquets au seigneur évêque, lorsqu'il assiste à cette procession; les quatre autres sont pour les officiers du chœur. Cette redevance est pour les bienfaits que les religieux capucins ont reçu du Chapitre.

La paroisse de S. Vincent s'étend dans la campagne.

Presque toute la rue S. Vincent relève de la prévôté régale du Chapitre de la cathédrale; le reste de la paroisse relève du domaine du roi, de l'abbaye de S. Vincent, de la collégiale de S. Pierre, etc.

Le Pré. La paroisse du Pré est située au S. O. de l'église cathédrale, et séparée de la ville par la rivière de Sarte.

La cure, estimée 400 liv. pour chacun des deux curés qui la desservent, est à la présentation de l'abbesse du Pré. Il y a 800 communians.

Il y a dans l'église paroissiale du Pré la chapelle de la Madeleine Drouet, estimée 60 liv., à la présentation... et la prestimonie Requiem la Malmare, estimée 100 liv., à la présentation de l'abbesse du Pré; la chapelle de la Teillais, estimée 50 liv., à la présentation des curés.

L'abbaye du Pré est bâtie dans l'endroit où étoit le cimetière

des chrétiens au commencement de la prédication du christianisme dans le Maine.

On construisit une église sur le sépulcre des premiers évêques du Mans, inhumés dans le cimetière des chrétiens, et on bâtit un monastère auprès de cette église. L'église fut dédiée au SS. apôtres Pierre et Paul; dans ce temps-là on n'en dédioit point aux saints confesseurs. On ne commença à donner à cette église le nom de S. Julien du Pré, qu'à la fin du sixième siècle, sous le pontificat de S. Bertrand. Le monastère fut d'abord occupé par des moines; les évêques S. Innocent et S. Domnole en augmentèrent beaucoup les bâtimens et le nombre des moines. Dans les siècles suivants le relâchement s'étant introduit parmi ces moines et le service divin étant presque abandonné dans ce monastère, l'évêque S. Aldric prit le parti d'en retirer les corps des saints qui y avoient été inhumés, et de les transporter dans son église cathédrale.

Dans le neuvième siècle, les Normands détruisirent le monastère de S. Julien du Pré; et vers le milieu du onzième, une pieuse dame, nommée Lezeline, le rétablit et y plaça des religieuses qui suivoient la règle de saint Benoît. Suivant le martyrologe de l'abbaye du Pré, Lezeline mourut le cinq des calendes d'octobre. Il paroît que ce fut sous le pontificat de l'évêque Gervais, qui siégea au Mans depuis 1036 jusqu'à 1055.

Catalogue des abbesses du Pré, suivant un martyrologe MS. de cette abbaye.

1. Luce, mourut le 16 des calendes de mai.
2. Obérède, mourut le 8 des calendes de novembre.
3. Guiburge I, mourut le 3 des calendes de mai; elle vivoit du temps de l'évêque Hildebert.
4. Guiburge II, mourut le 6 des calendes de septembre.
5. Agnès I, mourut le 16 des calendes d'août.
6. Elisabeth Lanceline, mourut le jour des calendes d'avril.
7. Bazilie mourut le 12 des calendes de mai; elle consentit avec toute sa communauté, à la présentation que l'évêque Hugues de Saint-Calais, fit en 1143 de la chapelle de l'hôpital du Sépulcre, à Christien Trosser, prêtre.
8. Pétronille, mourut le jour des nones de novembre. Elle eut contestation avec Odon, abbé d'Evron, au sujet de l'église de Brée; l'évêque Guillaume Passavant termina leur différend.
9. Hodéarde mourut le 15 des calendes de septembre; elle eut un procès avec Raoul, abbé de la Pélice lequel fut terminé par l'évêque Guillaume Passavant.
10. Hadvise, mourut le 17 des calendes de mai. Sous le pontificat de l'évêque Hamelin, Hadvise transigea avec René, prieur de S. Victur : cette transaction est de 1200. On voit sur le

sceau de l'abbesse Hadvise l'effigie de S. Julien, qui a une mitre sur la tête.

11. Thomasse de Corrot, mourut le 6 des calendes de septembre 1202.

12. Julienne, se défit de son abbaye avant l'an 1220.

13. Martine, mourut le 8 des calendes de juin.

Il y eut une transaction entre l'abbesse Martine et le prieur de S. Victor, en 1220.

L'évêque Maurice, qui siégea au Mans depuis 1216 jusqu'à 1231, ayant fait la visite dans l'abbaye du Pré, y trouva plusieurs abus à corriger ; c'est pourquoi il fit des réglemens qu'il ordonna aux religieuses de suivre, dont voici les principaux. S'étant fait rendre compte des revenus de l'abbaye, il ordonna qu'on ne recevroit point de religieuses au-dessus de 25 ; que les religieuses ne posséderoient rien en propre ; et que s'il s'en trouvoit quelqu'une qui ne voulût pas se soumettre à cet article du règlement, elle fût séparée des autres ; et si elle mouroit dans son obstination, son corps fut enterré dans le fumier, hors le monastère. Que les religieuses n'auroient point de chambre en particulier, qu'elles ne mangeroient chez personne hors l'enclos de leur couvent, et qu'elles n'en sortiront point sans la permission de l'abbesse, laquelle n'en donnera point, si ce n'est pour faire visite à quelques parens au premier degré, qui sont en danger de mort, ou pour quelque raison grave ; et celle qui sort avec permission doit être accompagnée d'une personne grave ; toutes deux ne doivent point sortir du couvent, si ce n'est à cheval ou dans un charriot, à moins que ce ne soit pour faire visite dans la ville, etc. Ce réglement est daté du mois d'avril 1227.

La dixme de la paroisse de Chevillé fut donnée à l'abbaye du Pré en 1229, par Sibille d'Harville, du consentement de l'évêque Maurice.

14. Agnès II, mourut le 7 des calendes de mars. En 1231, le pape Grégoire IX confirma toutes les possessions et priviléges de l'abbaye du Pré.

Au mois de mai 1233, l'abbesse Agnès II, tante de Herbert de Tussé, donna aux chanoines de S. Pierre de la Cour, la part qui devoit lui revenir par droit héréditaire dans la métairie de Launai, près Connerré.

15. Nicolasse I, mourut la surveille des ides de septembre. En 1255, le pape Alexandre IV mit l'abbaye du Pré sous sa protection.

16. Agnès III, mourut le 4 des nones de juillet.

17. Luce Malmouche, mourut le 12 des calendes de juin.

En 1297, le pape Boniface VIII donna ordre à l'abbesse et au couvent de Notre-Dame du Pré, de recevoir au nombre des religieuses Etiennette, fille de Gérard, dit la Guine, homme d'armes, et ce, sous peine d'excommunication. L'abbesse ni ses religieuses n'obéirent point à cet ordre, malgré plusieurs moni-

tions réitérées de la part des commissaires du pape : enfin pressées, elles répondirent que la bulle du pape ne les regardoit pas, et qu'il n'y étoit point fait mention du monastère de S. Julien du Pré ; l'affaire en resta là.

18. Luce Malmouère, mourut le dernier jour d'avril 1334 ; elle fut inhumée dans le côté méridional de l'église. Elle portoit dans ses armes : facé de six pièces.

19. Nicolasse II de Neuvillette, mourut le 15 des calendes de juin 1345.

20. Acquise de Biards, mourut le 10 des calendes de juillet, après l'an 1352. Elle étoit prieure du Pré lorsqu'elle fut élue abbesse.

21. Isabelle de Courceriers (*de curia Cæsaris*) mourut le vendredi après la S. Martin d'été, l'an 1389.

Cette abbesse se plaignit au pape Clément VII, d'une excommunication que le doyen et le Chapitre du Mans avoient lancée contre sa communauté, quoiqu'ils n'eussent aucune juridiction ni directe ni indirecte sur elle. Ce qui porta le doyen et le Chapitre à prononcer cette censure, c'est qu'une religieuse du Pré avoit maltraité un nommé Colin, qui étoit ou membre ou officier du Chapitre. Le pape Clément commit l'abbé de S. Vincent pour faire l'information. Ce procès divertit le public. Isabelle portoit dans ses armes trois roses.

22. Marguerite de Courceriers, religieuse au Pré, en fut élue abbesse en 1389.

Amelin, archevêque de Tours, étant entré en 1400 dans l'église de l'abbaye du Pré, donna ses lettres à l'abbesse Marguerite, par lesquelles il déclare que son entrée dans ce lieu saint n'a d'autre motif que la dévotion ; il y célébra la messe à basse voix.

Les guerres des Anglois ayant enlevé beaucoup de biens à l'abbaye du Pré, l'évêque Adam Châtelain accorda en 1414 des indulgences à tous ceux qui feroient des dons à cette abbaye.

Marguerite de Courceriers mourut le 6 des nones d'octobre 1426.

23. Isabelle de Grillemont fut élue abbesse du Pré en 1426, et mourut le 15 des calendes de juin 1455 ; son corps fut inhumé dans la nef de l'église.

24. Isabelle d'Hauteville mourut en 1474. Elle avoit donné à Guillemette de la Saugère, sa nièce, religieuse, l'office perpétuel, nommé la confrérie du monastère de S. Julien du Pré, érigée en l'honneur de sainte Catherine : elle voulut qu'elle en prit possession réelle, et qu'elle jouit des privilèges attachés à cet office. Son corps fut inhumé dans la nef de l'église. Son sceau, attaché à une chartre du prieuré de S. Victur, porte pour armes : trois faces et un sautoir sur le tout.

25. Jeanne de Brée, prieure du Pré, fut nommée abbesse de ce monastère en 1474, par le pape Sixte IV, elle résigna son abbaye en 1493, à Louise le Cornu. Jeanne de Brée mourut

le 10 des calendes de juin. Elle portoit dans ses armes: d'argent à deux faces de sable, au sautoir de gueules brochant sur le tout.

26. Louise le Cornu fut nommée abbesse du Pré en 1493, par le pape Alexandre VI, sur la résignation que Jeanne de Brée lui en avoit fait. Louise le Cornu étoit religieuse du Pré quand elle fut nommée abbesse. Elle portoit dans ses armes: d'or au massacre de cerf de gueules, surmonté entre les bois d'un aigle éployée de sable.

27. Jeanne de Créés fit fabriquer une châsse d'argent doré, dans laquelle Philippe, cardinal de Luxembourg, déposa le 4 novembre 1505, des reliques des SS. Julien, Thuribe, Pavâce, Liboire et Romain, qui étoient auparavant dans un coffre de bois.

Jeanne de Créés introduisit dans son monastère l'abstinence de la chair depuis la Septuagésime jusqu'au carême. Plusieurs de ses religieuses s'en plaignirent au pape Jule II, qui commit les vicaires-généraux du Chapitre, le siége vacant par la mort de l'évêque François de Luxembourg, pour juger ce différend; et le sept octobre 1509, ils décidérent en faveur des religieuses plaignantes.

Jeanne de Créés mourut le six des calendes de mars 1511.

28. Louise de Chahanay étoit religieuse professe dans l'abbaye du Pré quand elle en fut élue abbesse en 1511, en présence du cardinal de Luxembourg. Elle mourut le 12 des calendes de février 1515.

29. Catherine de Coesme, religieuse du Pré, en fut élue abbesse le 24 janvier 1515.

En 1518, Philippe, cardinal de Luxembourg, enjoignit, sous peine d'excommunication, à l'abbesse et aux religieuses du Pré d'observer la clôture, de manger à table commune, etc., suivant la règle qui s'observe à Charenton, à S. Laurent de Bourges et à Chelles.

En 1517, Catherine de Coesme obtint du pape Léon X, une bulle qui porte une défense expresse de recevoir dans l'abbaye du Pré aucune fille pour être religieuse, à moins qu'elle ne soit de noble extraction. Par cette bulle, le Saint Père commet l'archidiacre de Sablé et le doyen de l'Eglise du Mans, pour contraindre par les censures ecclésiastiques ceux qui entreprendroient de s'opposer à cette bulle.

La dame de Vançai, religieuse du Pré, marque dans les Mémoires historiques qu'elle a laissé manuscrits sur cette abbaye, que Catherine de Coesme a fait bâtir la maison du Mirail dans la paroisse de Crennes, et celle du Tertre, près le bois de Pennecières. Il y a au Tertre une chapelle.

Catherine de Coesme résigna son abbaye entre les mains du pape Jule III, le 12 des calendes de décembre 1550. Le pape Paul IV confirma cette résignation, qui avoit été faite en

faveur de Catherine de Chources. Ses armes étoient: d'or au lion d'azur.

30. Catherine de Chources; Marie de Broc, qui étoit abbesse de Bonlieu depuis 1519, disputa l'abbaye du Pré à Catherine de Chources, elles transigèrent, et leur transaction fut confirmée par des lettres-patentes en 1557. Broc porte en ses armes: de sable à la bande fuselée d'argent. Chources porte: facé d'argent et de gueules de 10 pièces.

Catherine mourut en 1607.

31. Françoise de Miée de Guespré, ne prit possession de l'abbaye du Pré qu'en 1609; elle fut d'abord religieuse au prieuré de S. Louis de Poissi, diocèse de Chartres; puis abbesse de S. Remi, ensuite de Gif, diocèse de Paris, et enfin de S. Julien du Pré; elle obtint du pape Paul V, en 1613, Marguerite de Miée de Guespré, sa sœur, pour coadjutrice; étant accablée d'infirmités, elle se démit de tout entre les mains de sa sœur, et elle mourut en 1620; son corps fut inhumé dans la nef de l'église. Elle portoit dans ses armes: d'azur à la face d'or, accompagnée de trois bezans d'or, 2 et 1.

32. Marguerite de Miée de Guespré fut installée dans la chaire abbatiale en 1620, par l'official du Mans; elle avoit pris possession de l'abbaye dès 1618.

Marguerite de Miée établit, avec bien des contradictions, la réforme dans son abbaye; elle adopta le breviaire bénédictin; elle exhorta, avec douceur et charité ses religieuses à apprendre le plain-chant et le latin, autant qu'il est nécessaire pour expliquer l'Ecriture-Sainte; enfin, elle mourut ornée de toutes les vertus chrétiennes, le 4 de mars 1644, âgée de 70 ans, et fut inhumée dans le chœur de son abbaye, par l'évêque Emeri-Marc de la Ferté, qui fit son éloge funèbre.

Marguerite de Miée fit la grande arcade qui donna la communication par-dessus la rue du Pré, du monastère au grand jardin et au pré; elle fit faire la grande grille de fer qui est dans l'église, les dortoirs, d'autres bâtimens et le mur qui fait l'enclos jusques sur la rivière

33. Charlotte de Miée de Guespré, nièce de la précédente, fit profession dans l'abbaye du Pré le 19 mai 1624, et la même année elle fut faite coadjutrice de sa tante par le pape Urbain VIII, et le 21 mai 1265, elle prit possession de sa coadjutorie.

Charlotte de Miée étoit d'une santé délicate; elle acheva de construire les lieux réguliers et ferma de murs les jardins et le grand enclos; elle mourut le 29 d'octobre 1661, âgée de 66 ans. Elle portoit dans ses armes: de Guespré, parti de gueules au chevron mis de côté, et trois merlettes de sable.

Le 7 juillet 1650, on ouvrit la châsse des reliques, dont on a parlé ci-devant. L'abbesse accorda des reliques de S. Julien et de S. Romain à l'église de S. Julien de Landernau, en Bretagne; elles furent solennellement reçues par Robert

Cupif, évêque de Léon; elle accorda aussi une petite portion de celles de S. Julien au général des Capucins, pour être déposées dans l'église de S. Julien de Calatagirone, en Sicile.

34. Anne de Montalais fut nommée coadjutrice de Charlotte de Miée en 1644. Elle étoit religieuse professe de la Perrigne; elle succéda à Charlotte de Miée en 1661; elle décora le grand autel de l'église, mit la belle grille de fer qui sépare le chœur de la nef, bâtit le pensionnat, la grange et les greniers, elle ne refusoit l'aumône à aucun pauvre; elle mourut saintetement le 11 mai 1672, âgée de 72 ans. Jean-Baptiste de Beaumanoir, alors doyen de l'église cathédrale, mort évêque de Rennes, fit sa sépulture. Elle portoit dans ses armes : d'or à trois chevrons de gueules une face d'azur sur le tout.

35. Françoise ou Elisabeth d'Aubusson de la Feuillade, fut nommée abbesse du Pré en 1672, et elle remit cette abbaye au roi en 1678, pour prendre celle de Longchamps, de l'ordre de S. François, dans le diocèse de Paris; mais le pape ayant refusé de donner des bulles à cause de la diversité d'ordres, on lui donna celle de la Règle de l'ordre de S. Benoît, dans le diocèse de Limoge.

36. Catherine-Marie d'Aumont de Villequier, fut abbesse du Pré en 1678, et mourut en 1708, âgée de 65 ans. Elle bâtit la maison abbatiale, un dortoir et un parloir. Cette bonne abbesse n'avoit qu'un défaut qui étoit l'enthousiasme de la noblesse de son nom, ce qui donna un jour occasion au père de la Ferté, jésuite, qui prêchoit le carême au Mans, de lui dire, fatigué de lui entendre toujours exalter le noble sang d'Aumont qu'il appréhendoit que le noble sang d'Aumont ne lui fit oublier le précieux sang de Jésus-Christ. Elle portoit dans ses armes : d'argent à un chevron de gueules, accompagné de quatre merlettes en chef et quatre en pointe, aussi de gueules.

37. Anne-Marie-Madeleine-Généreuse-Fare-Bénigne-Thérèse de Béringhen, fut nommée à l'abbaye du Pré le 26 mai 1708, après la démission de Catherine d'Aumont, sa tante et elle en prit possession le 7 août de la même année; elle mourut en 1730.

38. Madeleine de Saint-Simon, succéda à Anne de Béringhen en 1730. Elle vient de décorer l'église abbatiale, et y a mis un buffet d'orgues. S'il étoit permis de louer les vivans, l'humilité, la régularité à accomplir les devoirs de son état, l'affabilité et l'attention à donner des secours à l'indigence de personnes, qui par leur état n'osent la manifester, feroient le sujet de l'éloge de madame l'abbesse du Pré (1).

Anciennement les abbesses du Pré étoient obligées de descendre au Chapitre de la cathédrale, assemblé la veille de la fête de S. Julien, pour demander aux chanoines un d'entre eux pour officier dans leur église abbatiale le jour de la fête de

1. Madeleine de Saint-Simon a été la dernière abbesse du Pré, 1730-1790.

ce saint ; cet usage a cessé en 1426. Depuis ce temps-là les abbesses sont seulement tenues d'envoyer leur chapelain faire de leur part la même réquisition au Chapitre, qui commet un chanoine pour faire l'office.

La paroisse du Pré s'étend dans la campagne, elle relève de l'abbaye du Pré, de celle de Beaulieu, du Chapitre du Mans, de la chapelle de S. Etienne, desservie dans l'église paroissiale du Pré, etc.

La chapelle du Sépulcre, qui étoit un hôpital qui a été réuni à l'Hôpital Général, est bâtie proche l'église paroissiale du Pré.

S. Germain. La paroisse de S. Germain est située à l'O. de l'église cathédrale.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'abbesse du Pré. Il y a 450 communians.

L'église est dédiée à S. Germain, évêque de Paris.

S. Bertrand, qui siégea au Mans depuis 587 jusqu'à 624, bâtit, en mémoire de S. Germain, évêque de Paris, un monastère ou hôpital, où il mit des religieux pour recevoir les pèlerins, qui étoient communs dans ce temps-là; c'est où est aujourd'hui l'église paroissiale de Saint Germain. S. Bertrand fit par son testament plusieurs dons à ce monastère dont il ne reste aucun vestige.

M. Verdier, curé, vient de faire bâtir avec goût son presbytère, dont il a embelli les dehors.

La paroisse de S. Germain s'étend dans la campagne. Les grands chemins royaux de Laval, de Mayenne et d'Alençon, passent dans cette paroisse, qui relève du domaine du roi, du fief de Dinan annexé à la cure, de la collégiale de S. Pierre, de Coeffort, etc.

La Madeleine. La paroisse est située à l'O. par N. de l'église cathédrale.

La cure, estimée 400 liv. est desservie par un chanoine régulier de l'abbaye de Beaulieu. Il y a 108 communians.

La maison de l'abbaye de Beaulieu, occupée par les chanoines réguliers de S. Augustin, est située dans la paroisse de la Madeleine. Cette maison, telle qu'on la voit aujourd'hui, a commencé d'être bâtie sous le pontificat de l'évêque Louis de Tressan, qui mourut en 1712.

L'abbaye de Beaulieu fut fondée environ l'an 1120, par Bernard de Sillé, en un lieu qui se nommoit Luceau, il lui assigna plusieurs terres libres et allodiales, par la permission du Chapitre de l'Eglise du Mans, qui avoit possédé le lieu nommé Luceau, et du consentement de Geoffroi I, comte du Maine, qui donna, pour augmenter la fondation, par le conseil de l'évêque Hildebert, la terre de S. Fraimbauld sur Pisse, franche et quitte de toute redevance. Hugues, Richard, Hubert et Simon, fils de Bernard de Sillé, ratifièrent en présence de

plusieurs seigneurs, la fondation que leur père avoit faite.

Philippe, archidiacre et chanoine de l'Eglise du Mans, fils de Geoffroi Gaudric, donna quatre-vingt-quatre onces d'or, et trente-huit marcs d'argent pour bâtir le monastère de Beaulieu, auquel il donna aussi tout ce qu'il possédoit à la Motte-Saunière.

Foulque Riboulé, seigneur d'Assé, contribua à la dotation de cette abbaye.

Catalogue des abbés de Beaulieu (1).

1. Hatton, abbé sous le pontificat de Hildebert, qui siégea au Mans depuis 1097 jusqu'à 1125.
2. Pierre.
3. Drogon, abbé en 1151.
4. Renaud.
5. Lambert; Guillaume Passavant, qui siégea au Mans depuis 1145 jusqu'à 1187, donna à cet abbé les églises de Brains et de... Wreio, parce que Lambert avoit donné à Philippe, abbé de Clermont, le lieu de Courtelles.
6. Pierre, dit Morel, assista aux derniers momens de Guillaume Passavant; il vivoit encore en 1217. *Cartul. S. Victurii.*
7. H... Il transigea avec H. de Tucé, au sujet de la chapelle de Montailler.
8. Robert de Saint-Paul le Gaultier.
9. Geoffroi, abbé en 1285.
10. Pierre, dit Marchand ; Gille Gaudin (2), vivoit en 1312.
11. Jean de Braiteau, vivoit en 1329.
12. Guillaume de Villaine (de Villana), vivoit en 1334.
13. Matthieu de Montihier, en 1375.
14. Gervais, dit le Juif, vivoit en 1408.
15. Félix, étoit très savant, vivoit en 1427. *Cartul. rouge de l'évêché, fol. 81*, où est rapportée la transaction entre l'évêque Adam et l'abbé Félix pour le droit de pêche dans la rivière de Sarte.
16. Jean Fretillart, en 1437.
17. Jacques Hoyau, en 1457.
18. Guillaume, dit des Eschers, en 1468 (3).
19. Gui I, du Parc, vivoit en 1508 ; en 1481, Gui du Parc, abbé de Beaulieu, reconnut, aux assises publiques de Sillé, en

1. Voici la liste rectifiée des premiers abbés de Beaulieu : Haton ; Pierre I ; Garin ; Rainaud ; Drogon ; Léonard ; Robert I ; Lambert I ; Pierre Morel ou Pierre II ; Lambert II ; N... ; Jean I ; Robert II ; Guillaume I Geoffroy I ; Gilles Gaudin ; Jean de Brestel ou Jean II ; Pierre Marchand ou Pierre III ; Guillaume II ; Thomas ; Mathieu de Montihier ; Jean III ; Guillaume III puis Gervais le Juif, nº 14 de la liste de le Paige, Félix, etc.

2. Gille Gaudin fut bien abbé de Beaulieu — voir la liste rectifiée à la note précédente.

3. Guillaume des Echerets.

présence d'Antoine de Beaulieu, chevalier, baron de Sillé, que le baron de Sillé étoit fondateur de son abbaye.

20. Geoffroi Suet, dit le bon abbé, répara en 1516 la sacristie, la tour, les chapelles, etc.

21. Gui II du Parc, neveu de Gui I, fut le dernier abbé régulier, vivoit en 1541.

Abbés commendataires de Beaulieu.

1. Charles, cardinal de Bourbon, en 1572.
2. Charles de Ronsard, frère du poëte Pierre de Ronsard, en 1575.
3. Laurent de Fises, en 1578.
4. Séraphin de Tillet, en 1582.
5. Charles de Beaumanoir, en 1592. Il fut évêque du Mans.
6. Philbert-Emmanuel de Beaumanoir; il fut évêque du Mans, et introduisit les chanoines réguliers réformés dans l'abbaye de Beaulieu, en 1641.
7. Anthime-Denis Cohon; il fut d'abord chanoine de l'Église du Mans, archidiacre de Montfort, puis évêque de Nîmes, où il essuya les plus cruelles persécutions de la part des prétendus réformés, et courut plusieurs fois risque de sa vie, pourquoi le cardinal de Richelieu le transféra de Nîmes à Dol. Il étoit déjà évêque de ce dernier siége, quand il fit l'oraison funèbre du roi Louis XIII, en 1643. Ce fut lui qui prêcha au sacre de Louis XIV. Anthime de Bert, vicaire de la paroisse de Préval, en notre diocèse, est son arrière-petit neveu.
8. Nicolas-Léonor Bouton de Chamilli, frère du maréchal de France, mort en 1706.
9. Arnauld Boucher d'Orsai, abbé en 1707 (1).

Il y a dans l'église de Beaulieu une très ancienne confrérie de Saint Marcoul ou Marculfe, elle possède des reliques de ce saint moine : les confrères, qui sont en très grand nombre, s'y rendent le premier de mai.

La paroisse de la Madeleine s'étend dans la campagne.

S. Jean-de-la-Chéverie. La paroisse de S. Jean-de-la-Chéverie, est située au S. O. de l'église cathédrale.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Michel-du-Mont. Il y a 1200 communians.

Le prieuré de S. Victur, estimé 1400 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Michel-du-Mont; il a commencé par une chapelle bâtie par l'évêque S. Innocent, qui siégea au Mans depuis environ 715 jusqu'à 560, pour déposer les reliques de S. Victur. Cette chapelle et la maison prieuriale sont bâties près l'église de S. Jean.

1. Les derniers abbés de Beaulieu furent : Louis-Ange de Ghistelle de Saint-Floris; Joseph de Fay de Maubourg, et enfin François-Xavier-Marc-Antoine de Montesquiou-Fezenzac, 1786-1790.

L'évêque Guillaume Passavant, qui siégea au Mans depuis 1145 jusqu'à 1187, fit bâtir dans le fauxbourg de S. Jean une chapelle qu'il dédia à S. Martin, pour servir d'hospice aux religieux de Marmoutier, lorsqu'ils viendroient au Mans pour leurs affaires.

Il y a dans le dehors de la paroisse de S. Jean, la chapelle des Etrichés, fondée à l'hôtel Saint Pierre, dans l'église cathédrale, estimée 670 liv., à la présentation du seigneur évêque; les titulaires ont fait bâtir une chapelle près la maison du domaine des Etrichés. Le sieur Gaceau, curé de S. Jean, a légué un fond pour aider à rétribuer un prêtre qui disoit la messe tous les dimanches et fêtes dans cette chapelle pour la commodité de ses paroissiens, voisins des Etrichés, éloignés d'une lieue de leur église paroissiale; les habitans voisins des Etrichés contribuent à la dotation du prêtre qui leur dit la messe. Le seigneur évêque a approuvé cette fondation, et permis qu'on fit le prône et le catéchisme dans cette chapelle. Un funeste accident, arrivé du temps que le sieur Gaceau étoit curé, donna lieu à cette fondation. Un jour de dimanche les habitans voisins des Etrichés s'étant embarqués pour entendre la messe dans l'église de Neuville, séparée du canton des Etrichés par la rivière de Sarte, ils surchagérent leur bateau, qui coula à fond, et ceux qui étoient dedans se noyérent.

On voit dans la chapelle des Etrichés, éloignée d'une lieue de l'église paroissiale l'inscription suivante, gravée sur une table de marbre noir.

En mars mil six cent vingt-sept,
Michel Vasse, sage et discret
Prêtre, à S. Julien chanoine,
Conseiller clerc et juge idoine
Dans le présidial manceau,
Digne curé du Grand Oysseau,
Seigneur de Courteuvre au Bas-Maine,
Natif dans le bourg de Vilaine,
Dévôt chapelain de ce lieu,
Fit parfaire en l'honneur de Dieu
Cet édifice périssable,
Pour en gagner un perdurable.

Ce chapelain des Etrichés étoit le grand oncle du pére de M. Vasse, aujourd'hui avocat au présidial du Mans, dont on a parlé à l'article de Villaine-la-Juhel.

En 1149, la plus grande partie du fauxbourg S. Jean fut réduite en cendres par un incendie qui commença dans une rue, nommée Hérault.

En 1576, le fauxbourg de S. Jean, avec ceux du Pré et de S. Gilles, furent dévastés par les troupes du duc d'Alençon, et ceux de la Coulture et de S. Nicolas, par le capitaine Dangeau.

La paroisse de S. Jean s'étend dans la campagne, et relève

du domaine du roi, de la collégiale de S. Pierre, du prieuré de S. Victur, de Coeffort, etc.

S. Gilles. La paroisse de S. Gilles est située au S. S. O. de l'église cathédrale.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation du doyen de l'Eglise du Mans. Il y a 250 communians.

Il y a dans l'église de S. Gilles la chapelle de la Chardonnière, estimée 90 liv., à la présentation de l'héritier du fondateur, qui est aujourd'hui M. de Launai, avocat au présidial, et bailli de la prévôté régale du Chapitre du Mans.

Il y avoit dans la paroisse de S. Gilles un hôpital, qui fut fondé pour recevoir et gouverner les lépreux et autres affligés de Ladrerie. Son revenu fut réuni à l'hôpital-général en 1658. La chapelle de cet hôpital, dédiée à Saint-Lazare, vient d'être détruite ; les matériaux ont été employés au bâtiment du nouvel Hôtel-Dieu.

Le jour de la Décolation de S. Jean, le 29 d'août, il se tient une foire à S. Gilles, qu'on nomme la foire aux Oignons, parce qu'on y apporte cette denrée de toutes parts.

Il y a dans la paroisse de S. Gilles une fontaine située dans la prée des Plantes, appartenante au couvent des jacobins du Mans. L'eau de cette fontaine passe pour être minérale et propre à lever les obstructions.

La paroisse de S. Gilles s'étend dans la campagne. Le doyen de l'Eglise du Mans y possède un fief.

Jurisdictions du Mans.

Il y a au Mans plusieurs jurisdictions.

Le présidial et sénéchaussée. La sénéchaussée fut établie au Maine sous le règne de Hugue-Capet, environ l'an 987.

Le présidial fut créé par Henri II en 1551. La jurisdiction de la sénéchaussée et du présidial s'exerce par un sénéchal, un lieutenant-général civil, un lieutenant-général de police, un lieutenant-particulier civil, un lieutenant-particulier criminel, douze conseillers, deux avocats et un procureur du roi, un greffier en chef civil, un greffier en chef criminel, un secrétaire de la chambre, un greffier des présentations et affirmations, un receveur des consignations, un certificateur des criées, un garde scel de la chancellerie présidiale, un commissaire aux saisies réelles, deux experts arpenteurs, priseurs, mesureurs en titre d'office, deux greffiers, deux experts, cinq huissiers audienciers, un greffier de police, deux commissaires de police, deux huissiers de police et deux huissiers de la sénéchaussée criminelle.

Outre le présidial, il y avoit au Mans la jurisdiction de la prévôté royale, qui en 1733 fut réunie audit présidial. Il y a

24 avocats-procureurs à la sénéchaussée et siège présidial du Maine.

Lors de la création des notaires au Mans, leur nombre fut fixé à dix-sept. Il est réduit à douze par une déclaration du roi.

La jurisdiction de l'officialité, qui connaît des matières ecclésiastiques, est composée d'un official, un vice-gérant, un promoteur, un greffier et quatre huissiers.

La chambre ecclésiastique, qui connoît de toutes les impositions sur le clergé, se tient au palais épiscopal; elle est composée du seigneur évêque, de sept députés, d'un syndic et d'un greffier.

La chambre ecclésiastique a acquis la recette des décimes et des insinuations ecclésiastiques, qu'elle fait exercer par un commis.

Il y a cinq notaires apostoliques, qui sont à la nomination du seigneur évêque.

MM. les avocats et procureurs de la sénéchaussée et siège présidial plaident à l'officialité et à la chambre ecclésiastique.

Le jurisdiction de la maréchaussée est composée d'un lieutenant du prévôt, un assesseur, un procureur du roi, un greffier, un exempt, un brigadier, deux brigades, l'une de quatre archers et l'autre de trois; les deux brigades sont casernées.

L'Hôtel-de-Ville du Mans fut créé par lettres-patentes du roi Louis XI, données à Thouars au mois de février 1401; par ces lettres, le roi octroya aux habitans de la ville du Mans plusieurs grands et notables priviléges; franchises, libertés et facultés, droit de mairie, échevinage, etc., pour les récompenser de leur fidélité et attachement à sa Couronne, et notamment pour avoir chassé les Anglois de leur ville, et l'avoir livrée au roi, son père.

Par ces lettres, le roi donne aux habitans le droit d'élire d'entre eux pour trois ans un maire, avec six pairs et six conseillers perpétuels et à vie, et après la mort d'un des six pairs, élire un des conseillers pour pair, et élire un autre conseiller. Quand il s'agira d'élire un maire, il sera choisi parmi les six pairs : celui qui aura été élu maire demeurera toujours parmi les pairs; après son temps de mairat fini, et avec rang après le maire actuel; et pour accroître l'honneur des maires, pairs et conseillers et de leur postérité, le roi les annoblit, pour jouir eux et leur postérité, née et à naître, en légitime mariage, du privilége de noblesse; on ne pourra choisir pour maire, pairs et conseillers gens mécaniques, et qui n'auront pas au Mans, ou dans la province du Maine, cent livres tournois de rente en héritages. Ces annoblis partageront les successions qui leur écherront comme coutumiers, selon la coutume du pays où elles se trouvent.

Le roi exempte tous les habitans de la ville du Mans de payer les francs-fiefs pour les biens qu'ils possèdent et ceux

qu'ils pourront acquèrir. Le roi nomme pour gardiens des privilèges qu'il accorde, le sénèchal et le juge ordinaire du pays du Maine, ou l'un d'eux, premier requis, ou leurs lieutenans et assesseurs. Le roi ordonne que pour faire les réparations des clòtures de la ville, tous ceux qui demeureront dans la ville, cité et fauxbourgs, de quelque ètat et condition qu'ils soient, privilégiés ou non privilégiés, soient contraints par lesdits maire, pairs et conseillers de contribuer auxdites réparations, non obstant opposition ou appellation quelconque. Le roi ordonne que tous les manans et habitans de la ville du Mans ne puissent être cités en première instance en aucune juridiction hors la ville du Mans, excepté pour les commençaux de sa maison, de ceux de la reine et de ses enfans.

Le roi exempte tous les manans et habitans de la ville du Mans d'aller ou envoyer aux arrières bans; il leur accorde de faire lever sur tous chartiers et voituriers entrans dans ladite ville, quels qu'ils soient ou à qui ils appartiennent, le droit de barrage ou pavage accoutumé être levé, pour les deniers qui en proviendront, être employés par l'ordonnance des maire et pairs, à la réfection, réparation et entretien des pavés de la ville et de ses avenues.

Le roi accorde au maire, pairs et habitans la permission de s'assembler quand besoin sera, et qu'ils le jugeront à propos jusqu'au nombre de vingt-quatre, sans être tenus de convoquer auxdites assemblées aucun des officiers royaux, qu'ils seront tenus de convoquer aux assemblées générales.

Le roi ordonne que de trois ans en trois ans lesdits maire, pairs et conseillers éliront un des habitans pour recevoir les deniers communs, lesquels il distribuera par l'ordonnance du maire et d'aucuns desdits pairs et conseillers, et sera tenu d'en rendre compte par devant lesdits maire, pairs et conseillers qui les pourront examiner, clore, etc., appelé l'un des officiers royaux de la ville.

Par ces lettres, le roi exempte lesdits officiers de ville de tutelle, curatelle, collecte, et de toutes autres charges publiques. Le roi ordonne que nul des habitans, de quelque état et condition qu'il soit, ne pourra exposer ni mettre vin à vendre en détail d'autre cru que celui du pays du Maine, sans la permission desdits maire, pairs et conseillers, pourvu qu'il y ait suffisamment du vin dudit cru pour fournir la ville.

Le roi charge lesdits officiers de ville de visiter les métiers, de créer jusqu'à quatre sergens de ville, et de faire acquisition d'une maison où s'assembler, pour laquelle acquisition ils ne lui payeront aucune finance, indemnité, amortissement, francfiefs, etc., hors seulement les droits et devoirs fonciers et anciens, dûs avant l'acquisition.

Le roi donne au maire, pairs et conseillers, pouvoir de contraindre ceux des habitans qui ont fait ou feront des entreprises et édifices sur les murs et clôtures de la ville, à réparer

et réintégrer les dites entreprises par eux faites, et en laisser jouir ladite ville.

Le roi veut et ordonne que lesdits maire, pairs et conseillers puissent corriger les boulangers, bouchers et poulaillers; qu'ils aient la connaissance des causes civiles des marchands, et des marchandises fabriquées dans la ville et fauxbourgs, et que les procès qui seront intentés à ce sujet soient jugés sommairement, sauf l'appel par devant le juge ordinaire.

Donné à Thouars au mois de février 1481. Signé Louis.

Selon notre manière de compter, c'est 1482, parce qu'alors l'année ne commençoit qu'à Pâque.

Les dites lettres ont été vérifiées et enthérinées par les Trésoriers de France et par le sénéchal du Maine, ou son lieutenant.

Ces premières lettres n'ayant pas été mises à exécution, et les habitans ayant négligé de nommer des officiers, ils présentèrent une requête au roi, et le supplièrent d'ordonner l'exécution de ses premières lettres, avec quelques modifications portées dans leur requête; ce que le roi leur accorda avec les modifications suivantes. 1° Que la postérité des maires, pairs et conseillers ne sera point annoblie, comme il est porté dans les premières lettres patentes. 2° Que les maire, pairs et conseillers de la ville et fauxbourgs du Mans ne pourront imposer aucunes tailles, subsides ou subventions pour les réparations, fortifications ou autres nécessités de la ville et fauxbourgs, sans convoquer et appeler les habitans pour donner leur consentement sinon toutefois qu'il y eût mandement du roi. 3° Que le receveur choisi pour faire la recette et dépense des deniers communs de la ville sera tenu à la fin de ses trois ans de rendre compte de sa recette par-devant les maire, pairs et conseillers, les sénéchal ou juge ordinaire du Maine, ou leur lieutenant et le procureur du roi, ou son substitut. 4° Que tous les habitans de la dite ville et fauxbourgs pourront exposer en vente, en gros et en détail, vins de tous crus, à prix raisonnable, que limiteront les maire, pairs et conseillers, si besoin est, et sans qu'ils soient tenus de demander aucun congé, de vendre les vins du crû du pays du Maine.

Le roi ordonne par ces lettres qu'il sera incessamment procédé à l'élection et nomination desdits maire, pairs et conseillers, greffier et receveur, qui soient de bonne renommée et des plus notables et apparens de la ville, et pareillement de quatre sergens, par-devant Guillaume Aimeret, conseiller du parlement, à ce commis par le roi. Donné aux Montils-les-Tours, le 17 de juillet 1483.

Le roi Charles VIII confirma par ses lettres-patentes du mois de septembre 1488, celles données par Louis XI, son père, avec les modifications ci-après; savoir, 1° que dorénavant les affaires communes de la ville et fauxbourgs du Mans,

pour et au lieu desdits maire, six pairs et six conseillers, un greffier, un receveur et quatre sergens, seront conduites et gouvernées par quatre échevins, un procureur, un receveur, un clerc de ville et deux sergens seulement, qui seront nommés par les habitans, et deux gens d'église, commis et députés, l'un par l'évêque du Mans et l'autre par les doyen et Chapitre de l'Eglise du dit lieu, lesquels seront changés de deux ans en deux ans, excepté deux desdits échevins qui seront continués par deux autres années, afin d'instruire les nouveaux, lesquels échevins pourront assembler avec eux, quand ils jugeront à propos, d'autres habitans de la ville, jusqu'au nombre de 24, pourront aussi faire assemblée générale, et pour le moins, en feront une chacun an, le premier ou second jour de mai, ou autre jour plus commode, à laquelle seront appelés les officiers du roi; et parce que ci-devant, il s'est commis plusieurs abus sur le fait de la police, le roi donne pouvoir aux dits échevins d'y pourvoir, les officiers royaux appelés. 2° Le roi donne pouvoir aux dits échevins de faire nettoier, curer et décombrer les rivières de Sarte et d'Huisne en manière qu'elles puissent porter bateau et naviguer, tant au-dessus qu'au dessous de la dite ville, et pour ce faire, faire ôter, abattre et démolir duis, comòres, bois; pierres chaussées, moulins et autres choses empêchant le cours, appelant ceux qui sont à appeler en dédommageant raisonnablement ceux qui pourroient y avoir intérêt; et que à ce faire et souffrir ils puissent faire contraindre par le sénéchal ou juge du Maine, ou leurs lieutenans, non obstant opposition, etc. Donné à la Flèche, en Anjou, au mois de septembre, l'an de grâce 1488.

Ces lettres furent vérifiées par les Trésoriers de France au mois de janvier 1489, sous la modification de ne point faire d'assemblée jusqu'au nombre de 24, sans y appeler quelques-uns des officiers royaux, par les généraux conseillers du roi, sur le fait des finances, le 27 janvier, même année, par Herré de Chahanai, sénéchal du Maine, le 10 février même année.

Les mêmes privilèges furent confirmés par le roi Louis XII à Blois, au mois de mars 1498, par François Premier à Amboise, au mois de juin 1515, par Henri II à Fontainebleau au mois de janvier 1547, par François II au mois de janvier 1559, par Charles IX, le 9 juin 1572, par Henri III en septembre 1586, par Henri IV au mois de juillet 1591, par Louis XIII au mois de janvier 1615, par Louis XIV au mois de juin 1650, et par Louis XV le Bien-Aimé, en 1730.

Le roi Louis XIV, par arrêt de son Conseil d'état, du 24 juin 1687, permet le transport du marché de la place de S. Pierre en une autre place plus commode, et maintient les maire et échevins en possession de la place du Château, maisons, fossés, tours, murs, remparts, etc. Le marché continue de se tenir dans la place de S. Pierre.

Le 26 juin 1688, les habitans de la ville du Mans, représentés par Marc le Moine, avocat au parlement et aux Conseils, au nom et comme fondé de procuration des sieurs Scipion Pousset, conseiller du roi, président au siège royal de la Prévôté du Mans, Jean le Prince, marchand, Daniel Pichon, avocat au présidial, Noel le Gendre, sieur de Thomasin, bourgeois et Jacques Gilles, avocat, échevins et procureurs du général desdits habitans, achetèrent du roi, par les personnes à ce commises par Sa Majesté, savoir, Henri Pussort, chevalier, conseiller ordinaire du roi en ses Conseils et en son Conseil royal des finances, président à mortier au parlement, ministre d'état, contrôleur général des finances; François d'Argouge, chevalier, conseiller du roi en tous ses Conseils et en son Conseil royal des finances; Michel le Pelletier, chevalier, conseiller d'état ordinaire, et intendant des finances; François le Tonnelier de Breteuil, chevalier, conseiller d'état ordinaire, intendant des finances; les habitans, dis-je, achetèrent, comme dit est, les halles de la ville du Mans, avec les droits de hallage et étalage, ensemble des étaux à bouchers échoppes, bancs et selles situées dans le marché de S. Pierre, avec le droit d'étalage en dépendant, appartenant à Sa Majesté, comme faisant partie de son domaine, à la charge de tenir le tout en la censive du roi, à cause de son domaine du Mans, et de payer par chacun an au premier jour de janvier, en la ville de Tours, entre les mains du receveur général des domaines; savoir six deniers de censive, portant lots et ventes aux mutations, suivant la coutume du Maine, et la somme de 500 liv. de rente et redevance annuelle et perpétuelle, et encore la somme de 500 liv. pour une fois seulement, faisant le sol pour livre pour les frais de publication, adjudication et du contrat de vente; comme aussi à la charge d'entretenir, lesdites halles et lesdites échoppes, etc., en bon et suffisant état de réparations.

Le roi, par ses lettres-patentes du 23 septembre 1710, registrées au parlement le neuf décembre même année à la Chambre des Comptes le 11 janvier 1711, et en la Cour des aides le 15 janvier 1711, confirme à perpétuité aux habitans de la ville et fauxbourgs du Mans le privilège d'exemption du droit de francfiefs, pour les fiefs et biens nobles par eux possédés et acquis dans toute l'étendue du royaume, et en conséquence il a accepté la somme de 28600 liv. à lui offerte par lesdits habitans à titre de don gratuit.

Par arrêt contradictoire du Conseil d'Etat, du onze de septembre 1731, le roi y étant présent, les habitans de la ville et fauxbourgs du Mans, sont maintenus et confirmés à perpétuité dans l'exemption du droit de franc-fiefs, pour tous les fiefs et autres biens nobles par eux acquis et possédés, à quelque titre que ce puisse être, ou qu'ils acquèreront ou possèderont dans la suite dans toute l'étendue du royaume; en conséquence le roi a accepté la somme de dix-neuf mille huit cent livres, offerte

par lesdits habitans à titre de don gratuit, y compris les deux sols pour livre, pour la confirmation desdits privilèges. Ordonne Sa Majesté que ladite somme sera incessamment imposée, ensemble les frais pour l'obtention de l'arrêt, et ceux qui seront nécessaires pour parvenir au recouvrement de ladite somme, sur tous les bourgeois et habitans roturiers de ladite ville et fauxbourgs du Mans, exempts et non exempts, privilégiés et non privilégiés, les officiers du présidial, prévôté, élection, maréchaussée, eaux et forêts, grenier à sel et tous autres, à l'exception néanmoins des artisans, qui ne possèdent aucuns biens en fonds, et qui sont imposés à la taille au-dessous de six livres; le tout suivant les rôles qui en seront arrêtés par le sieur de Lesseville, intendant de Tours, de l'avis de quatre députés qui seront choisis; savoir, un entre les officiers de l'Hôtel-de-Ville, un entre les officiers du présidial, prévôté, élection, ou grenier à sel, un dans la communauté des avocats, et un parmi les marchands ou notables bourgeois. Sa Majesté ordonne en outre qu'à l'avenir il sera imposé annuellement, en la même forme et manière que ci-dessus, à commencer du premier janvier 1731, la somme de 1000 liv. et les deux sols pour livre, pour la confirmation desdits privilèges, lesquelles sommes seront aussi payées d'année en année, à titre de don gratuit. En cas d'opposition audit arrêt, Sa Majesté s'en réserve la connoissance, et icelle interdit à toutes ses Cours et juges.

Noms des officiers de l'hôtel-de-ville du Mans, depuis l'année 1723 jusqu'à 1775.

1733. Paul-Louis-François Samson, seigneur de Lorchère, lieutenant-général en la sénéchaussée et siège présidial du Mans, maire perpétuel, et conservateur des privilèges de ladite ville, *Maire.*
Julien Gaupuceau, avocat, *échevin.*
Julien Dady de la Reinière, *échevin.*
Renault le Vasseur, avocat, *procureur.*
En 1734, 1735 et 1736, *il n'y eut point de nomination.*
1737. Antoine Orry de la Roche, conseiller titulaire, *échevin.*
Charles-Dominique Cureau, négociant, titulaire, *échevin.*
1738. Jacques-Christophe Raison, avocat, *échevin.*
Henri Mandroux, notaire, *échevin.*
Nicolas-François Trotté, avocat, *échevin.*
1739. *Il n'y eut point de nomination.*
1740. Renault le Vasseur, avocat, *échevin.*
Mathurin Orry, commerçant, *échevin.*
1741 et 1742. *Il n'y eut point de nomination.*
1743. Michel-Joseph Bouvet, notaire.

1744. *Il n'y eut point de nomination.*
1745. Charles-Pierre Orry de Villarceau, titulaire, *èchevin.*
1746. *Il n'y eut point de nomination.*
1747. Nicolas-François Totté, avocat, *èchevin.*
François-Bertrand Sèru, bourgeois, *èchevin.*
Louis Guédou de Maule, avocat, *procureur.*
1748. *Il n'y eut point de nomination.*
1749. Louis Guédou de Maule, avocat, *èchevin.*
François Carreau, bourgeois, *èchevin.*
Michel Barbet des Granges, négociant, titulaire, *garde-sel.*
Claude de Launay, avocat, *procureur.*
1750 et 1751. *Il n'y eut point de nomination.*
1752. Claude de Launay, avocat, *èchevin.*
François Menard, bourgeois, *èchevin.*
François Menard de la Groye, avocat, *procureur.*
1753. *Il n'y eut point de nomination.*
1754. François-Augustin le Vasseur, président au grenier à sel, *èchevin.*
François-Louis Véron du Verger, négociant, *èchevin.*
De Launay, Menard de la Groye et Ménard bourgeois, continués par arrêt du conseil du 19 juillet 1754, *èchevins.*
1755. François-Jean Menard de la Groye, avocat, *èchevin.*
Charles le Pèletier de Feumusson, officier de la maison du roi, *èchevin.*
François-Henri Lambert, avocat, *procureur.*
1756. François Chauvin du Ponceau, avocat du roi, *èchevin.*
Tiger de Chanteloup, négociant, *èchevin.*
Et en vertu d'un arrêt du conseil du 22 janvier 1757, le Vasseur et Véron du Verger furent *conseillers.*
1757. François-Henri Lambert, avocat, *èchevin.*
Lambert de la Vannerie, bourgeois, *èchevin.*
Ménard, avocat, *conseiller.*
Le Peletier de Feumusson, *conseiller.*
Moinerie, avocat, *procureur.*
1758. De Blanchardon, maître particulier des eaux et forêts, *èchevin.*
Barbet des Granges, négociant, *èchevin.*
Du Ponceau, conseiller, avocat du roi, *conseiller.*
Tiger, bourgeois, *conseiller.*
1759. Troté, l'aîné, avocat, *èchevin.*
Guilpin, bourgeois, *èchevin.*
Lambert, avocat, *conseiller.*
Lambert, bourgeois, *conseiller.*
1760. Boulart du Port, conseiller, *èchevin.*
Barbeu du Bourg, apothicaire, *èchevin.*
De Blanchardon, maître des eaux et forêts, *cons.*
Barbet des Granges, négociant, *conseiller.*

Gourdin, secrétaire de la subdélégation, *receveur*.
1761. Moinerie, avocat, *échevin*.
Chesneau de la Drourie, officiel commensal, *échevin*.
Trotê l'aîné, avocat, *conseiller*.
Guilpin, *conseiller*.
Trotté de la Roche, *conseiller*.
1762. Hérisson de Villiers, conseiller, *échevin*.
Desportes de Linières, négociant, *échevin*.
Boulard Duport, *conseiller*.
1763. Doisseau, avocat, *échevin*.
Langlois de Valière, bourgeois, *échevin*.
Moinerie, avocat, *conseiller*.
Chesneau, *conseiller*.
1764. Des Roches, élu *échevin*.
Nouet Mauni, négociant, *échevin*.
Hérisson de Villiers, *conseiller*.
De Linières, négociant, *conseiller*.
1765. Neveu de Rouillon, lieutenant-criminel, *maire*.
Richer de Boismaucler, conseiller, *échevin*.
Richer de Montéhard, écuyer, *échevin*.
Le Prou, élu *échevin*.
Mauni de Landinière, bourgeois, *échevin*.
Blin de Béru, *conseiller*.
De Bellemare, écuyer, *conseiller*.
Prudhomme de la Boussinière, bourgeois, *conseiller*.
De la Moustière, négociant, *conseiller*.
Martigné, notaire, *conseiller*.
Hermé, épicier, *conseiller*.
Gourdin, *syndic-receveur*.
Anfray, notaire, *greffier-secrétaire*.
1766. *Les mêmes qu'en 1765*.
1767. Belin de Béru, conseiller, *échevin*.
De Bellemare, écuyer, *conseiller*.
Le Prince d'Amigné, *conseiller*.
De Tahureau, écuyer, *conseiller*.
1768. Richer de Boismaucler, *maire*.
Le Prince d'Amigné, conseiller, *échevin*.
De la Moustière, négociant, *échevin*.
Du Chesnay, médecin, *conseiller*.
Tougard, procureur à l'élection, *conseiller*.
1769. Tahureau, écuyer *échevin*.
Prudhomme de la Boussinière, bourgeois, *échevin*.
De Guibert, écuyer, *conseiller*.
Mauni Mortrais, bourgeois, *conseiller*.
1770. Martigné, notaire, *échevin*.
Dagues, bourgeois, *échevin*.
Cureau, négociant, *conseiller*.
Yver de Touchemoreau, écuyer, avocat, *conseiller*.
1771. Péan du Chesnai, médecin, *échevin*.

Mauni de Mortrais, bourgeois, *échevin.*
Le comte de Broc, chevalier, *conseiller.*
Pousset de la Vove, bourgeois, *conseiller.*
Guédou Maule, *maire.*
Le roi Louis XV donna, par son édit du mois de novembre 1771, une nouvelle forme à l'Hôtel-de-Ville, par laquelle on a dû créer des notables, etc.

1772. Négrier de Posset, conseiller, *maire titulaire.*
Martigné, notaire, *échevin.*
Dagues, bourgeois, *échevin.*
Mauni de Mortrais, bourgeois, *échevin.*
Pean du Chesnai, médecin *échevin.*
Touzard, procureur à l'élection, *conseiller.*
De Guibert, écuyer, *conseiller.*
Cureau, secrétaire du roi, négociant, *conseiller.*
Yves de Touchemoreau, écuyer, avocat, *conseiller.*
Le comte de Broc, chevalier, *conseiller.*
Pousset de la Vove, avocat au parlement, *conseiller.*
Le Pin, *receveur titulaire.*
Anfray, notaire, secrétaire-titulaire.
En 1773, 1774 et 1775, ce sont les mêmes officiers qu'en 1772.

La jurisdiction des Eaux et Forêts est composée d'un grand maître, d'un maître particulier, d'un lieutenant, d'un garde-marteau, d'un procureur du roi, d'un greffier en chef, d'un receveur des amendes, de deux arpenteurs géomètres, d'un huissier audiencier, d'un garde-général et de cinq gardes particuliers.

La jurisdiction de l'élection est composée d'un président, d'un lieutenant, de sept élus, d'un procureur du roi, d'un substitut, d'un greffier en chef et de deux huissiers, huit procureurs qui plaident aussi au grenier à sel.

La jurisdiction du grenier à sel est exercée par un président, un grainetier, un contrôleur, un procureur du roi, un greffier et deux huissiers.

La jurisdiction de la marque des fers est composée d'un juge, d'un procureur du roi et d'un greffier.

La jurisdiction consulaire est composée d'un président, de quatre consuls, d'un greffier et de deux huissiers. Il y a sept procureurs qui plaident au consulat. Par règlement de ce siége, du deux novembre 1769, pendant que durent les deux foires franches, l'audience se tient tous les jours à deux heures de relevée ; et quand les autres foires se rencontrent les mardis et les samedis, qui sont les jours de l'audience ordinaire, la jurisdiction tient à deux heures de relevée.

Jurisdictions particulières.

La jurisdiction de Touvoye, ou de la temporalité de l'évêché, s'exerce par un bailli, un lieutenant, un procureur fiscal, un greffier et quatre huissiers. L'audience se tient au Palais-Royal : les procureurs de l'élection y plaident.

La jurisdiction de la Prévôté Régale du Chapitre de la cathédrale est exercée par un bailli, un procureur fiscal, un greffier et trois huissiers ; l'audience se tient près la chapelle de S. Michel.

La jurisdiction de l'abbaye de la Coulture est composée d'un bailli, un procureur-fiscal, un greffier et quatre huissiers : l'audience tient dans la rue de S. Julien-le-Pauvre, près l'abbaye.

La jurisdiction de Monnet s'exerce par un bailli, un procureur-fiscal et un greffier : l'audience se tient à l'hôtel de Tessé.

La jurisdiction de la Fresnerie est exercée par un bailli, un procureur-fiscal, un greffier et un huissier : l'audience se tient en la maison de la Fresnerie, rue S. Dominique.

Lors de la création des notaires au Mans, leur nombre fut fixé à dix-sept ; il est réduit à douze par une déclaration du roi.

En 1756, Claude Picard du Vau, capitoul de Toulouse, né à S. Ouen, en Champagne, province du Maine, mort à Paris en 1757, très curieux dans l'histoire des médailles et des antiques, légua par son testament un fonds qu'il avoit sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, produisant mille livres de rente annuelle, pour entretenir une école de dessin dans la ville du Mans, et y instruire *gratis* les pauvres artistes de toutes espèces. Le maître de cette école a commencé à donner des leçons au mois de juillet 1759. On y enseigne toutes les parties du dessin, la figure, les animaux, les fleurs, l'ornement, la perspective et l'architecture. L'école se tient dans le nouveau palais quatre fois la semaine, le lundi, le mardi, le jeudi et le samedi, à neuf heures du matin en hiver, et à trois heures après-midi en été, et tous les dimanches après vêpres. Il y a vacance pendant les mois de juillet et d'août. Le fondateur a nommé pour ses exécuteurs testamentaires, en cette partie, les sieurs de Samson de Lorchère, lieutenant-général du Mans, et le père Canto, prêtre de l'Oratoire, et après eux, le corps des officiers de l'Hôtel-de-Ville, qui, en acceptant le don, ont pourvu aux autres dépenses nécessaires pour rendre solide cet établissement. Le premier maître qui a été choisi est le sieur Lorcé, élève de l'Académie de Peinture de Paris.

Par arrêt du Conseil d'Etat, du 24 février 1761, le roi a établi dans la généralité de Tours, une Société d'Agriculture,

composée de trois bureaux, un dans chacune des villes capitales des trois provinces de Tours, Angers et le Mans. Chaque bureau est composé de vingt membres, lesquels ne formant qu'un même corps, ont séance et voix délibérative dans les trois bureaux lorsqu'ils se trouveront dans le lieu de leur établissement. Le roi a permis à chaque bureau de se choisir des associés, qui, comme les membres ont voix délibérative, dans les assemblées de la société. On nomme tous les ans un président du bureau ; le secrétaire est perpétuel.

On a établi au Mans dans une pépinière royale de mûriers blancs.

Le 10 novembre 1722, M. Hérault, intendant de la généralité de Tours, rendit une ordonnance qui permet aux bourgeois du Mans le transport du vin en barils et en bouteilles à leurs maisons de campagne, et d'en fournir à ceux qu'ils emploient à faire leur récolte.

Extrait du procès-verbal du nouvel épalement fait le 14 février 1731, devant M. le subdélégué de l'intendant au Mans, en présence des maires et échevins de la dite ville, en conséquence de l'arrêt du conseil du 26 décembre 1730.

La pipe du Mans contient 65 veltes et 5 pintes, faisant 525 pintes de Paris, ce qui revient à 404 pintes, mesure royale du Mans. La busse et le quart à proportion.

La velte ou sextier contient huit pintes de Paris; ce qui est égal à six pintes un sixième du Mans.

Foires et marchés du Mans.

Par arrêt du conseil du 14 février 1769, et lettres-patentes, du 13 avril suivant, enregistrées au parlement le premier juillet aussi suivant, la foire qui se tient le mardi d'après la Pentecôte, durera huit jours francs; celle qui se tenoit le lundi d'après la Toussaint, commencera le lendemain de la fête des Trépassés, durera huit jours francs.

Les autres foires se tiennent le vendredi d'après la mi-carême ; le lendemain de S. Gervais d'été; le jour de la Décollation de S. Jean; et le troisième lundi d'après la Toussaint.

Les marchés se tiennent au Mans tous les lundis et vendredis.

Le sol des environs du Mans est communément bon, et produit toutes espèces de blés et légumes, de chanvre et de bon vin, surtout celui qui se recueille dans les clos de Gazonfier, de Douceamie et de Rocsant. Les deux rivières de Sarte et d'Huisnes sont bordées d'excellentes prairies; le poisson qu'elles nourrissent est bon, surtout celui de l'Huisne : celui qui se pêche le long des murs de la ville et dans les fauxbourgs n'est pas bon, et peut être mal-sain.

Le principal commerce de la ville du Mans est celui des éta-

mines et des cires : ces deux marchandises passent à l'étranger, qui en fait un grand cas.

Continence des boisseaux dont on se sert dans le plus grand nombre des marchés du Maine ou des villes adjacentes.

Le Mans pèse.	30	livres de froment
Le Château-du-Loir . . .	26	»
Lucé	28	»
La Chartre	27	»
Montoire.	25 1/2	»
S. Calais	32	»
Vibraye.	46	»
La Ferté-Bernard	51 1/2	»
Montfort	51 1/2	»
Bonnestable.	60	»
S. Côme	70	»
Bellême.	80	»
Mamers.	70	»
Ballon	85	»
Beaumont.	60	»
Alençon.	30	»
Fresnay.	60	»
Conlie.	68	»
Sillé-le-Guillaume.	60	»
Baas (1).	70	»
Lassay	63	»
Villaines	66	»
Prez-en-Pail.	35	»
Mayenne	105	»
Gorron	60	»
Ernée.	95	»
Ambrières	63	»
Landivi.	70	»
Laval.	31	»
Sablé	30	»
Evron.	56	»
Loué	70	»
Vaslon	52 1/2	»
Le Lude.	21	»

M. Véron du Verger, secrétaire perpétuel de la Société royale d'Agriculture, m'a fourni ce Mémoire.

1. Bais. — Dans le patois du Bas-Maine, on prononce encore aujourd'hui Baas, Bas.

Bibliographie du Mans, où les écrivains sont rapportés par ordre alphabétique.

La ville du Mans a donné dans tous les temps des savans à la République des lettres.

Ami (Pierre) conseiller au présidial du Mans, excellent poëte latin, grand ami de Robert Garnier, comme on peut le voir au commencement des tragédies de Cornélie et d'Hipolite, etc., vivoit sous le règne de Henri III. *Blondeau.*.

Angenne (Claude), évêque du Mans, né à Rambouillet le 26 août 1538, fut conseiller clerc au parlement de Paris en 1565, évêque de Noyon en 1577, évêque du Mans en 1588, et mort en 1601. Le roi Henri III l'envoya en 1589 vers le pape Sixte-Quint, pour lui remontrer la nécessité où les Guises l'avoient mis de les faire périr, et lui demander l'absolution. Il écrivait une lettre au roi, par laquelle il lui rend raison de sa négociation. Cette lettre, datée du 15 mars 1589, fait le détail de tout ce qui se passa aux audiences qu'il eut du pape, au sujet de l'absolution demandée par le roi, et que le pape refusa. On trouva cette lettre imprimée dans les Mémoires du duc d'Epernon; à Paris, 1626, in-4°.

Lettre de l'évêque du Mans (Claude d'Angennes), avec la réponse à elle faite par un docteur en théologie, en laquelle est répondu à ces deux doutes : si on peut suivre en sûreté de conscience le parti du roi de Navarre, et le reconnoître pour roi; et si l'acte du frère Jacques Clément, jacobin, doit être approuvé en conscience ; et s'il est louable ou non. Paris, Chaudinière, 1589. Troyes, Moreau, in-8°.

Le docteur, dont il est ici question, est l'exécrable ligueur Jean Boucher, curé de S. Benoît.

Traité de la Puissance du pape envers les rois, par le R. P. en Dieu messire Claude d'Angennes de Rambouillet, évêque du Mans.

Cet ouvrage *MS*, est dans la bibliothèque de M. Févret de Fontette, conseiller au parlement de Dijon.

L'évêque du Mans conclut que c'est à tort que les papes ont cru pouvoir déposer les rois, délier leurs sujets du serment de fidélité, etc. ; cependant il pense que le pape et les évêques ont le droit de corriger et d'excommunier les souverais quand ils négligent de leur obéir dans les choses qui regardent le spirituel ; ce qu'il confirme par plusieurs exemples, entre autres par celui de S. Ambroise, et par les canons du concile de Latran. *Larocat, Dictionn. hist. Bibliot. fran. art. 7191. 19084. 30241.*

Aubert de la Morlière (Jean), avocat au Mans, jurisconsulte, a fait des Recueils sur le Droit romain, et quelques Obser-

vations sur la Coutume du Maine. Il vivoit sous le règne de Henri III. *Blondeau.*

Aubert de Versé (Noël), étoit du Mans; né catholique, il devint calviniste et ensuite socinien; il se fit recevoir docteur en médecine et bourgeois d'Amsterdam. Il demeura longtemps chez les Elzévirs avec Christophe Sandius le fils, fameux socinien et anti-trinitaire. Il rentra enfin dans la religion catholique en 1690, et mourut dans son sein en 1714, à Paris, sur la paroisse de S. Benoît. On a de lui 1°... le Protestant Pacifique, ou Traité de la paix de l'Eglise, dans lequel on fait voir, par les principes des réformés, que la foi de l'église catholique ne choque point les fondemens du salut, et qu'ils doivent tolérer dans leurs communions tous les chrétiens du monde, les sociniens et même les quakers; à Amsterdam, 1684. 2° La même année il avoit donné au même lieu un Manifeste contre Jurieu, qui avoit attaqué par un factum l'ouvrage précédent. 3° L'impie convaincu, ou Dissertation contre Spinosa, dans laquelle on réfute son athéïsme. 4° La Clef de l'Apocalypse de saint Jean, ou Histoire de l'Eglise chrétienne sous la quatrième monarchie; Paris, 1703, 2 vol. *in-12.* 5° L'anti-Socinien, ou nouvelle Apologie de la Foi catholique contre les Sociniens, 1692. 6° Le Tombeau du Socianisme, *Goujet; Supplém. Morèri. Larocal, Diction. histor.*

Barre (Gervais la), et son fils, très habiles statuaires, vivoient en 1610; ils étoient nés dans la paroisse de S. Vincent. Le sépulcre, dans la chapelle de S. Pierre de l'église cathédrale, est l'ouvrage de la Barre père; cet ouvrage est loué des connoisseurs. Les figures du jubé de l'église de l'abbaye de S. Vincent, celles du grand autel et celles de la chapelle de S. Laurent, sont de la façon des la Barre, père et fils. *Alman. manceau, 1768, page 52.*

Belin de Bérus (Louis-François), chanoine de l'Eglise du Mans, archidiacre de Montfort, de l'académie royale d'Angers, antiquaire, chronologiste et physicien naturaliste, a fait une collection de livres rares et de belles éditions; sa bibliothèque est composée de plus de cinq mille volumes; son cabinet d'histoire naturelle, le premier qui a été formé au Mans, est très curieux et bien meublé de médailles et anciennes monnoies, de minéraux, crystallisations, pétrifications, pierres singulières, urnes anciennes, coquillages, peintures, squelettes, etc. On attend avec impatience qu'il donne au public ses Remarques critiques, surtout sur la chronologie : il a bien voulu me faire part de quelques-unes sur celle de nos évêques. M. Belin est né au Mans, dans la paroisse....

Bellai (Jean, cardinal du), n'étoit pas manceau; on le place cependant ici parmi les écrivains manceaux, parce qu'il étoit évêque du Mans, et que la maison du Bellai s'est alliée aux meilleures familles du Maine, et c'est pour cette dernière raison que nous ferons mention de Guillaume et de Martin du

Bellai. Le cardinal du Bellai naquit en 1492. et mourut à Rome en 1560. Voyez *parmi les évèques du Mans, à l'article Maine*. On a de lui un livre d'Elègies, un d'Epigrammes et un d'Odes; le tout imprimé chez Robert Etienne, en 1546, à la suite des trois livres d'Odes de Salmon Macrin; MM. de Thou et de Sainte-Marthe font l'éloge des poésies de ce cardinal. Il parut en 1543, une Lettre Apologétique du roi François I, contre les calomnies débitées par l'empereur Charles V, cette apologie étoit l'ouvrage du cardinal de Bellai. Voilà un autre ouvrage du même cardinal : *Joannis cardinalis Bellaii, episcopi parisiensis; Francisci Olivarii in senatu parisiensi præsidentis, et Africani Malleii Bailliri Divionis, Francisci primi legatorum, Orationes duæ de sententia christianissimi regis ad serenissimos sancti imperii ordines Spiræ conventum agentes, anno 1544, nec non pro eodem rege defensio, adversus Jacobi Omphalii maledicta, latine et gallice. Parisiis Rob. Stephani 1544, in-4°* manuscrit. Lettres originales de Jean, cardinal du Bellai, depuis l'an 1448 jusqu'à 1559, *in-fol.* 3 vol. Autre *MS.* Lettres originales et copies de Jean cardinal du Bellai, de Guillaume et Martin du Bellai, des règnes de François I et Henri II, *in-fol.*

Bellai (Guillaume du), seigneur de Langei, chevalier de l'ordre du roi, et vice-roi en Piémont du temps du roi François Premier; il étoit frère du cardinal, et fils de Louis du Bellai, seigneur de Langei et de Glatigni, près Montmirail au Perche, auquel lieu de Glatigni il naquit en 1498; sa mère s'appeloit Marguerite de la Tourlandri. Il mourut en 1553.

La Croix du Maine rapporte dans sa bibliothèque françoise, à l'article Guillaume du Bellai, cet épitaphe :

Ci-gît Langei, qui de plume et d'épée,
A surpassé Cicéron et Pompée.

Guillaume du Bellai, dit Bayle, dans son Dictionnaire, avoit composé en latin une Histoire de son temps, qui ne contenoit que les guerres de François I, divisée en ogdoades (c'est-à-dire qu'il faisoit ses divisions de huit en huit livres); et puis par ordre du roi, il l'avoit traduite en françois. Cet ouvrage n'a point paru, à la réserve de quelques fragmens que Martin du Bellai, frère de Guillaume, a insérés dans ses Mémoires… L'ouvrage entier contenoit sept ogdoades, dont Martin du Bellai a publié trois livres de la cinquième ogdoade. On a aussi de Guillaume du Bellai : Lettre d'un serviteur du roi à un secrétaire allemand, sur les différends entre le roi de France et l'empereur. *Serrenas, 1546, in-8.*

Bellai (Martin du), frère du précédent, gouverneur de Normandie, et prince d'Yvetot, se distingua dans les armées et dans les ambassades; il mourut en 1559; on a de lui, les Mémoires de Martin du Bellai, seigneur de Langei, contenant le discours de plusieurs choses advenues au royaume de

France, depuis l'an 1513 jusqu'au trépas du roi François I, auxquels l'auteur a inséré trois livres, et quelques fragmens des ogdoades de Mess. Guillaume du Bellai, seigneur de Langei, son frère; œuvre mise nouvellement au jour, et présentée au roi par Mess. René du Bellai, chevalier de l'ordre de Sa Majesté, baron de la Lande, héritier d'icelui Martin du Bellai. A Paris, à l'Olivier; de l'Huillier, 1569. M. l'abbé Lambert nous a donné, les Mémoires de Martin et de Guillaume du Bellai-Langei, mis en nouveau style, auxquels on a joint les Mémoires du maréchal de Fleurange, qui n'avoient point encore été publiés; et le Journal de Louise de Savoye : le tout accompagné de notes critiques et historiques, et de pièces justificatives pour servir à l'histoire du roi François I. Paris, Nyon et Guillyn, 1753, *in-12*, 7 vol.

Montaigne, au livre 2 de ses Essais, chap. 10, dit qu'on découvre dans Guillaume et Martin du Bellai, un grand déchet de la liberté et franchise d'écrire; que leur ouvrage est plutôt un plaidoyer pour le roi François I contre l'empereur Charles-Quint, qu'une histoire; et que si on veut avoir l'entière connoissance du roi François, et des choses avenues de son temps, qu'on s'adresse ailleurs, si on veut l'en croire. *La Croix du Maine. Du Verdier Vauprivas. Supplém. Moréri. Larocal. Bibliot. françoise, 2 vol. art. 17.613, 17.621, 22, 3e vol. artic. 29.968, 65.69, 30.062, 63.*

Besnard (Hilaire), mort à Paris en 1687; avoit voyagé dans le Levant, et fait imprimer la Relation de ses voyages dans un vol. *in-fol.* avec figures et estampes. *Al. manc. 1768, page 29.*

Biardeau, statuaire, né au Mans. Les figures de la Sainte-Vierge qui furent placées en 1638, sur le haut des portes de la ville du Mans, sont de lui; elles passent pour être très belles. *Alman. manc. 1768, page 53.*

Blondeau (Charles), avocat au Mans, a donné les Portraits des hommes illustres de la province du Maine. Mans, Jacques Isambert, 1666, *in-4*.

Le commencement de cet ouvrage est une table des hommes illustres de la province du Maine, qui par leur mérite, sont parvenus aux premières charges, et se sont rendus recommandables par leurs écrits, selon l'ordre alphabétique des noms de baptême.

La première table est suivie d'une seconde, qui contient les noms des écrivains de la province du Maine, tirée de la Bibliothèque françoise de la Croix du Maine.

Ensuite il donne les portraits d'Ambroise de Loré, seigneur d'Yvri : de Jean Glapion, provincial des Cordeliers de la Gaule Belgique, archevêque de Tolède; de Gervais Barbier, sieur de Francour.

Bodereau (Julien), jurisconsulte, avocat au Mans, mort en 1615. Nous avons de lui un ouvrage intitulé : les Coutumes du

pays et comté du Maine, avec les commentaires de Julien Bodereau, avocat à la sénéchaussée et siège présidial du Mans. Paris, Gervais, Alliot, 1645, *in-fol.*

On trouve dans la préface des Commentaires de Bodereau, les antiquités du Maine. Les privilèges de la ville du Mans, recueillis par Bodereau, sont imprimés avec ses commentaires.

Depuis l'édition *in-fol.* des Commentaires de Bodereau sur la Coutume du Maine, l'auteur retoucha son ouvrage, et le donna au public en 1648, sous ce titre : Illustrations et remarques sur les Coutumes du Maine, revues, corrigées, et augmentées de plusieurs décisions, sentences et arrêts, par Me Julien Bodereau, avocat au siége présidial du Mans depuis son premier commentaire. Au Mans, chez Jérôme Olivier, 1658, 2 vol. *in-16.* J'ai entendu nommer cet ouvrage, le Bréviaire des avocats, parce qu'on peut le porter dans sa poche. *Bibliot. franc. articles 35505, 35511.* Blondeau donne à Bodereau la qualité d'excellent poëte latin et françois.

Bondonnet (Jean), bénédictin de l'abbaye de saint Vincent du Mans, né à la Coulture. Nous avons de lui une histoire des évêques du Mans, intitulée : la Vie des évêques du Mans, restituée et corrigée, avec plusieurs belles remarques sur la chronologie, par dom Jean Bondonnet, bénédictin de l'abbaye de S. Vincent du Mans, avec la Réponse sommaire à la défense anticipée de l'Histoire des Évêques du Mans. Paris, Martin, 1651.

Le P. Bondonnet n'a fait qu'abréger l'Histoire des Évêques du Mans, donnée par Courvaisier, et y a ajouté les corrections qu'il a jugées nécessaires dans les endroits où il a cru que l'auteur s'étoit trompé, principalement sur le temps de la mission de S. Julien au Mans, que Bondonnet met dans le premier siècle de l'église, et que Courvaisier, autorisé du sentiment de Sulpice Sévère et de S. Grégoire de Tours, rejette jusqu'au troisième siècle, sous l'empire de Gordien.

Launoi, docteur de Sorbonne, a fait trois Dissertations, imprimées à Paris chez Martin, en 1651, in-8° pour combattre le sentiment de Bondonnet; celui-ci de son côté refuta les trois Dissertations de Launoi. Sa Réfutation fut imprimée à Paris par Martin, en 1653.

La critique que le P. Bondonnet fait de l'ouvrage de Courvaisier, est souvent juste; mais l'aigreur de son style dégoûte le lecteur. C'étoit le vice du temps. *Blondeau. Alman. Manc. page 33. Bibliothèque françoise, article 3962, 10312.*

Bondonnet (François), curé de Moulins, chanoine honoraire de S. Pierre de la Cour, est auteur d'un Eloge de sainte Scolastique, ce qui lui procura l'honneur d'être admis au nombre des chanoines honoraires de S. Pierre : il donna aussi la Vie, avec un éloge de Joseph-Ignace le Clerc de Coulaine, mort en odeur de sainteté en 1610, chanoine diacre de l'Eglise du Mans. *Alman. manceau, 1767, page 28.*

Bondonnet de Parence (Antoine), avocat du roi au siége

présidial du Mans, mort au Mans en 1742. On a de lui des Observations manuscrites sur la Coutume du Maine, auxquelles les avocats ont quelquefois recours. *Alman. Manc.*

Bonneval (René), poëte françois, né dans la paroisse de S. Vincent en 1700 (cette date est fausse, je l'ai vu au collège, et il étoit beaucoup plus âgé que moi). On a imprimé à Paris quelques-uns de ses ouvrages, entre autres une petite pièce à l'occasion du mariage de mademoiselle de Richelieu avec M. le comte d'Egmont. *Journ. histor. mai 1756.*

Boéard (Etienne), poëte latin, né au Mans, mort en 1749, a traduit en vers latins les ouvrages de Roi sur la convalescence du roi Louis XV, le retour du roi à Paris, cette convalescence célébrée à S. Cyr en présence de la reine; il a aussi traduit en vers latins le poëme de la Grâce de Racine; le poëme du même sur la Religion; la Lettre de Rousseau à Racine; il a aussi composé une ode sur la Religion. Bréard étoit maître serger de sa profession; étant devenu infirme et ne pouvant plus travailler de son métier, il s'occupoit à faire des trêmes. Dans cette occupation, il avoit un petit banc auprès de lui, sur lequel il y avoit une écritoire et du papier pour écrire les pensées qui lui venoient en travaillant. M. le chancelier lui fit donner une pension de la Cour. *Alman. manc. 1768, page 43.*

Boussard (Geoffroi), docteur et doyen de la faculté de théologie, chancelier de l'Eglise de Paris, naquit au Mans d'une famille noble et ancienne, environ l'an 1439, et y mourut environ 1520. Les ouvrages de Boussard sont : Nouvelle édition de l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe, traduite en latin par Ruffin. Paris, 1495, in-4°.

Explication des Epîtres de S. Paul, tirée des livres de S. Augustin par Bède.

Traité de la Continence des prêtres, sur cette question nouvelle : Si le pape peut permettre à un prêtre de se marier. Paris, 1505, *in-8°*. Rouen, 1513.

Oratio habita Bononiæ coram Julio 2° par Gauffredum Boussardum, 1507.

Gauffredi Boussardi de divinissimo Missæ Sacrificio, compendiosa et brevis expositio. Paris, 1511.

Gauffredi Boussardi cenomanensis Interpretatio in septem Psalmos pœnitentiales. Parisiis, 1521, in-8°.

Le Régime et gouvernement pour les dames et femmes de chaque état, qui veulent vivre dans le monde selon Dieu, M. S. *La Croix du Maine. Blondeau. D. Liron. Singular. Histor.*

Bourrée (Michel), sieur de la Porte, avocat du Mans, poëte latin et françois, a composé plusieurs Poëmes à l'honneur de saint Julien, évêque du Mans, imprimés à Angers et au Mans; plusieurs Noels et Cantiques, imprimés au Mans ; le Paranimphe du mariage du roi Charles IX, avec madame Elisabeth d'Autriche ; une Ode panégyrique du Maine, imprimée à

Angers ; une Elégie sur le trépas de madame d'Averton, nommée Françoise de la Chapelle, femme de messire René de Bourré, chevalier de l'ordre du roi, imprimée au Mans ; des Poëmes françois à l'honneur de messieurs d'Angennes; et plusieurs Tragédies et Comédies françoises non imprimées. Il vivoit en 1584. *La Croix du Maine. Blondeau.*

Bourdais (Ardouin le), avocat au Mans, a donné l'Entrée du roi Louis XIII et de la reine Marie de Médicis au Mans. Mans, de Varenne, 1614, in-8°. *Alman. Manc. 1768, page 30. Biblioth. franç. artic. 26320.*

Bourier (Barthelemi), prêtre, a composé les Essais poëtiques sur les affaires du temps. La Flèche, Georges Griveau, 1632. *Alm. Manc. 1768, page 29.*

Brisbarre (Claude), prêtre, mort en 1691, âgé de 27 ans, a composé un ouvrage intitulé : l'Art de vivre heureux dans la société. *Alman. man. 1668, page 38.*

Brisleret (Pierre), architecte, né au Mans dans la paroisse de S. Vincent, a fait le jubé des pères jacobins du Mans, qui a passé pour un chef-d'œuvre, en 1554 ; on conserve des Mémoires dans cette communauté, qui font mention que ce jubé servit de fort contre les huguenots, qui, en 1562, pillèrent l'église de ces religieux. Ce jubé, qui séparoit la nef de l'église d'avec le chœur, a été transporté depuis quelques années au bas de l'église, où l'on a placé les orgues. *Alm. man. 1768, p. 51.*

Brouillier (Jean), chanoine de l'Eglise du Mans, a fait un Recueil des vies des évêques du Mans. M. S., il s'occupa beaucoup à réparer les désordres faits par les huguenots en son église, en 1562. Brouillier vivoit encore en 1584. *La Croix du Maine. Bibliot. franç. articl. 10339.*

Bigne (Margarin de la), célèbre docteur de Sorbonne, naquit à Bernière le Patri, en Normandie, fut doyen de l'Eglise du Mans, après la mort de François du Parc, son oncle maternel, arrivée en 1581 ; on croit qu'il mourut à Paris en 1589, âgé d'environ 43 ans. C'est le premier qui ait entrepris une Bibliothèque complète des ouvrages des saints pères, dont il donna la première édition en 1575, en 8 volumes *in-fol.* et un tome neuvième en 1579 ; il en donna une nouvelle édition en 1589, en 9 vol. *in-fol.* Cet ouvrage a eu depuis plusieurs éditions augmentées jusqu'à l'an 1677, qu'on en publia une nouvelle édition à Lyon en 27 vol. *in-fol.* La Bigne se distingua aussi par ses harangues et sermons ; il donna un recueil de Statuts synodaux en 1578, *in-8°* et une édition d'Ysidore de Séville en 1580, *in-fol. Larocat.*

Brossard (David), religieux de l'abbaye de S. Vincent, a fait un livre de l'Agriculture, sur lequel on a depuis formé les maisons rustiques. Il vivoit sous le règne de Henri II. *Blondeau.*

Caraccioli (N...), M. le marquis de Caraccioli est né au

Mans dans la paroisse de S. Vincent. Après avoir fait ses classes, il entra dans la congrégation des prêtres de l'Oratoire, d'où il sortit pour prendre le parti des armes. Il a été colonel dans les troupes du roi de Pologne. Il a toujours conservé le goût qu'il avoit pris pour les belles-lettres dans la congrégation de l'Oratoire. Ses principaux ouvrages sont : la Vie du cardinal de Bérule, fondateur de la congrégation de l'Oratoire en France. Paris, Nion, 1764, *in-12;* Dialogue entre le siècle de Louis XIV et le siècle de Louis XV. La Haye (Paris) 1751 ; la Jouissance de soi-même ; de la Conversation avec soi-même ; le Tableau de la mort ; le Véritable mentor, les Caractères de l'amitié ; l'Univers énigmatique ; la Grandeur d'Ame ; de la Gaieté ; le Langage de la raison ; le Langage de la Religion ; le Cri de la vérité contre la séduction du siècle ; la Religion de l'honnête homme ; l'Eloge du pape Benoit XIV ; le Chrétien du temps confondu par les chrétiens des premiers siècles, Lettres récréatives et morales ; la Vie du R. Père de Gondren, général de la congrégation de l'Oratoire, etc.

Voici une petite pièce de vers d'un chanoine régulier de l'ordre de sainte Geneviève.

Quel est cet écrivain, dont le mâle courage,
Sans rougir de sa foi, sans redouter l'orage,
Marchant dans un sentier par tant d'autres battu,
Ose attaquer le vice et venger la vertu ;
Ose, des livres saints réclamant le suffrage,
Relever du chrétien le courage abattu
    Par la main du libertinage ?
Est-ce un nouveau Pascal? Est-ce un Pluche ou Guyon ?
Est-ce un docte prélat, un zélé solitaire,
    Héros défenseur né de la religion ?
    Non : c'est un brave militaire
Qui fronde les abus, loin d'en être amolli,
C'est un sage, un chrétien, c'est Caraccioli.

Alm. manc. 1768, page 17. Journ. histor. novemb. 1761. Bibliot. de France. artic. 7785. 24730.

Chapelain (Pierre), habile chirurgien au Mans, a composé un Discours sur le préservatif de la peste. Mans, Gaignot, 1551. Il vivoit encore en 1582. *Croix du Maine. Blondeau.*

Chat (François le), chanoine, chantre de l'Eglise du Mans, fut présent à la réformation de la Coutume du Maine, en 1508, par députation. Il a fait un volume des Coutumes et cérémonies de l'Eglise du Mans, *MS. Blondeau.*

Chartier (François), sieur de la Mahotière, conseiller au présidial du Mans, a composé un livre de l'Origine et conférence des magistrats romains avec ceux de France. Il vivoit sous le règne de Henri III. *Blondeau.*

Chesne (Jacques le), procureur du roi en la sénéchaussée et siège présidial du Mans, est auteur de plusieurs Poëmes latins et françois. On trouve plusieurs de ses sonnets dans le recueil

des Chansons mises en musique, imprimé à Paris; il vivoit en 1584. *La Croix du Maine. Blondeau.*

COHON (Antime-Denis et non Antoine, comme il est dit dans le Supplément de Moréri de l'année 1735), naquit à Craon en Anjou en 1595; il fut élevé par *N*... Cohon, son oncle, chanoine de l'Eglise du Mans, et archidiacre de Montfort, qui l'envoya étudier à Angers, et ensuite en Sorbonne, et qui lui résigna son canonicat et son archidiaconé. Antime Cohon se rendit célèbre par la prédication; il fut un des premiers, avec le père Lingende, jésuite, qui retrancha dans ses sermons les citations d'auteurs profanes, que l'on affectoit de son temps, et y substitua l'autorité de l'Ecriture sainte et des pères de l'Eglise. Le cardinal de Richelieu fit prêcher Cohon à la Cour en 1633, et peu de temps après il lui donna l'évêché de Nîmes et l'abbaye de S. Gilles, au même diocèse. Cohon eut bien des traverses dans son diocèse de la part des hérétiques, qui, dès l'an 1621, s'étoient emparés de la ville de Nîmes, dont ils avoient démoli l'église cathédrale; ils attentèrent plusieurs fois à sa vie, ce qui l'obligea de céder à leur fureur, et de consentir sa translation à l'évêché de Dòl. Il avoit pris possession de ce dernier siège lorsqu'il fit l'oraison funèbre du roi Louis XIII en 1643. Ce fut lui qui prêcha au sacre du roi Louis XIV, en 1654. Il eut le dais, qui dans cette cérémonie étoit au trône du roi, et il en fit présent à l'Église du Mans; il sert encore aux processions générales. Le roi donna à notre évêque de Dòl l'abbaye de Beaulieu du Mans, qu'avoit possédée l'évêque du Mans Philbert-Emmanuel de Lavardin. On attribue à Antime Cohon quelques pièces qui furent faites en faveur du cardinal Mazarin, entre autres celles qui suivent : Les Sentimens d'un fidèle sujet du roi sur l'arrêt du parlement du 29 décembre 1651; on ne fait pas cas de cette pièce. Lettre interceptée de Cohon, ci-devant évêque de Nimes, contenant son intelligence avec le cardinal Mazarin, 1649, *in-4*. On écrivit beaucoup contre cette lettre, etc. On lui donne aussi des Ordonnances synodales, imprimées à Nîmes, *in-8*.

L'évêque Cohon a fondé à Nimes un couvent d'Ursulines; il a aussi fondé une chapelle dans l'église cathédrale de Nantes, à la présentation du Chapitre, qui doit présenter à un de la famille Cohon, lorsqu'il s'en trouve. Il y a dans notre province plusieurs descendans d'Elisabeth Cohon, nièce de l'évêque, lesquels sont très-mal accommodés des biens de la fortune pour ne pas dire dans une extrême misère. Voyez *Cohon, parmi les abbés de Beaulieu.*

La fortune n'a pas également maltraité toutes les branches de la famille de Cohon : il y en a qui sont dans la plus grande opulence, et qui possèdent des premières charges de l'Etat. Voyez *le Journal de Verdun, année 17 , mois de page Supplém. de Moréri. Biblioth. franç. art. 22727. Alm. manc.*

Comte (frère Jean le) mourut après avoir mené la vie d'hermite pendant quarante ans au Mont-Valérien, près Paris. Il est inscrit au nombre des saints dans le martyrologe, sous le nom de vénérable Jean le Comte. Je le mets ici parmi les écrivains, parce que c'est un illustre de la ville du Mans. *Supplém. de Moréri. à l'article Mont-Valérien. Alman. manc. 1768, page 35.*

Costar (Pierre) étoit de Paris; on le range parmi les écrivains manceaux, parce qu'il étoit chanoine de l'Eglise du Mans, et archidiacre de Sablé. On a de lui : Apologie de Costar; Paris, Augustin Courbé, 1657, in-4°, un Recueil de lettres en 2 vol. *in-4°* et quelques autres écrits d'un style guindé. Il y eut entre Costar et de Girac une dispute littéraire très-aigre au sujet de Voiture, dont Costar entreprit la défense. Il fut lié d'amitié avec Voiture, Balzac et plusieurs autres beaux esprits; on le souhaitoit dans les meilleures compagnies, où il portoit un air de politesse et de galanterie; ce qui fit dire à Convat, ou, selon d'autres, à madame de Loges, que Costar étoit le galant le plus pédant et le pédant le plus galant qu'on pût jamais trouver. Son vrai nom étoit Costard. Il mourut en 1660, âgé de 57 ans. *Larocal.*

Croix du Maine (François Grudé de la), naquit au Mans en 1552; son père étoit un bourgeois de la paroisse de S. Nicolas, qui possédant une terre, nommée la Croix; son fils prit le nom de la Croix du Maine. Celui-ci fit imprimer sa Bibliothèque françoise à Paris chez Abel Langelier en 1584, *in-fol.* sous ce titre : Premier volume de la Bibliothèque du sieur de la Croix du Maine, qui est un catalogue général de toutes sortes d'auteurs qui ont écrit en françois depuis 500 ans et plus, jusqu'à ce jourd'hui, avec un Discours des vies des plus illustres et renommés entre les trois mille qui sont compris en cet œuvre; ensemble un récit de leurs compositions, tant imprimées qu'autrement.

Sur la fin de ce livre, on voit les desseins et projets de la Croix du Maine, qu'il présenta au roi en 1583, pour dresser une bibliothèque parfaite et accomplie en tout genre; on y trouve aussi le Discours de ses œuvres et compositions, imprimé de rechef sur la copie qu'il fit mettre au jour de l'an 1579.

La Croix du Maine se vante, dans un discours qu'il adressa à M. le vicomte de Paulmi, en 1579, qu'il n'y a sujet ou matières sur laquelle il n'eût écrit ou recueilli des mémoires, et qu'il avoit sur tout cela huit cents volumes, contenant vingt-cinq ou trente mille cayers. Il faut remarquer qu'il n'avoit que trente-deux ans lorsqu'il publia sa Bibliothèque françoise, et par conséquent que vingt-sept lorsqu'il débita toutes ses rêveries à M. de Paulmi.

On ne sait ce que sont devenus les ouvrages manuscrits de la Croix du Maine. Il fut assassiné à Tours en 1592, âgé de quarante ans.

Antoine du Verdier Vauprivas donna dans le même temps que la Croix du Maine, sa Bibliothèque françoise. Colomiés, dans sa Bibliothèque choisie, *page 73 et 74*, dit que celle de la Croix est plus utile que celle de Duverdier. Ces deux ouvrages utiles étant devenus très-rares, M. Rigoley de Juvigni en a donné une nouvelle édition en six volumes *in-4°* dont deux volumes contiennent la Bibliothèque de la Croix du Maine, et les quatre autres celle Duverdier, au mois de septembre 1773.

Cette nouvelle édition paroît sous ce titre : les Bibliothèques françoises de la Croix du Maine et de Duverdier, sieur de Vauprivas, nouvelle édition, dédiée au roi, revue, corrigée et augmentée d'un Discours sur les Progrès des lettres en France, et des remarques historiques, critiques et littéraires de M. de la Monnoye et de M. le président Bouhier, de l'Académie françoise; de M. Falconnet, de l'académie des belles-lettres, par M. Rigoley de Juvigni, conseiller au parlement de Metz. A Paris, chez Michel Lambert, imprimeur, rue de la Harpe, près S. Côme, 1772. *Baillet, Jugem. des Savans, tome 2, page 87. Blondeau, Homm. illustr. Dom Liron, Singular. histor. et litter. Larocat, Diction. histor.*

Courvaisier (Antoine le), lieutenant-criminel au siége présidial du Mans, sieur de Courteilles, a composé l'Histoire des Evêques du Mans jusqu'à Emeri-Marc de la Ferté, et de ce qui s'est passé de plus mémorable dans le diocése pendant leur pontificat; imprimée à Paris, chez Sebastien Cramoisi et Gabriel Cramoisi, 1648, in-4°.

Le Courvaisier ayant eu communication d'une Histoire des mêmes évêques, que Dom Jean Bondonnet, bénédictin de l'abbaye de S. Vincent du Mans, devoir donner incessamment au public, prévint la critique qu'on y faisoit de son ouvrage, et répondit aux objections qu'on élevoit contre lui, par une Défense anticipée qui fut imprimée au Mans en 1650, *in-4°*. Voyez *Bondonnet, Alman. manc. 1768, page 33. Bibliot. franç. art. 10340, 10341. Blondeau. Hom. illus.*

Cureau de la Chambre (Marin), natif du Mans, médecin ordinaire du roi, fut reçu de l'académie françoise en 1635, et ensuite de l'académie des sciences ; le chancelier Séguier et le cardinal de Richelieu lui donnèrent des marques publiques de leur estime. Il mourut à Paris le 29 novembre 1669, âgé de 75 ans. On a de lui plusieurs ouvrages : 1° les Caractères des passions ; 2° l'Art de connoître les hommes; 3° de la Connoissance des bêtes ; 4° Conjectures sur la digestion ; 5° de l'Iris ; 6° de la Lumière ; 7° le Systéme de l'Ame ; 8° le Débordement du Nil ; 9° Observations de Philaléthe, sur un libelle intitulé : *Optatus Gallus de carendo schismate*. Ces Observations sont imprimées avec les Œuvres posthumes de Gui Coquille. Paris, 1650, in-4°. Le livre intitulé : *Optatus Gallus de carendo schismate*, fut imprimé à Paris en 1640. Son auteur s'appe-

loit Charles Hersent : il étoit chancelier de l'Eglise de Metz. Cureau mourut en 1669.

L'auteur de ces Observations attaque l'*Optatus*, principalement sur ce qu'il avance contre les deux tomes des Libertés de l'Eglise gallicane, publiées en 1639; il fait voir que ces libertés sont des droits justes et légitimes, puisés dans la source de la vérité, tirés de l'Ecriture-sainte et des anciens conciles œcuméniques, et consacrés par l'antiquité ; qu'elles ne contiennent point de nouveautés ni d'entreprises de la puissance temporelle sur la spirituelle ; mais des droits irrévocablement attachés à la couronne de nos rois, qui s'y sont toujours maintenus. Tout ce que l'auteur avance est prouvé par des passages des conciles ou de l'histoire ecclésiastique et civile ; il dit avoir choisi cette matière préférablement aux autres, parce qu'il s'est aperçu que ceux qui ont écrit contre l'*Optatus gallus* n'ont fait que glisser sur cette importante matière. *Blondeau, Alman. man. 1768, page 31. Bibli. franç. art. 7265. Larocat.*

Dagues (Pierre), sieur de la Bionnière, avocat au parlement de Paris, issu de l'ancienne famille des Dagues du Mans, a écrit plusieurs poëmes françois, dont quelques-uns sont imprimés; il vivoit en 1584. *La Croix du Maine, Alman. manc. 1767, page 21. Blondeau.*

Dagues de Claire Fontaine (Simon-Antoine-Charles), de l'académie royale d'Angers, né au Mans, est auteur de plusieurs poësies imprimées dans les Journaux de Verdun, le Censeur hebdomadaire, et dans le Mercure de France, depuis 1760 jusqu'en 1763. Il est aussi auteur de l'Eloge historique d'Abraham du Quesne, lieutenant-général des armées du roi, mort en 1688. Cet Eloge est rapporté dans le Mercure de France, janvier 1763. On a du même auteur : Anecdotes historiques, morales et littéraires du règne de Louis XV, 1767, *in-12*, et un Essai sur la mort de M. l'abbé Claude-Pierre Goujet. Ce petit discours, de quatre pages, est imprimé à la fin de la nouvelle édition de la vie de M. Nicole, 1767. *Biblioth. franç. art. 11174, 21795, 32042. Alm. man. 1768, page 18.*

Demeaux (les frères), nés au Mans, dans la paroisse de S. Vincent, fameux peintres de la reine Christine de Suède. *Alman. manc. 1868, page 55.*

Denisot (Nicolas), poëte françois, né au Mans en 1515, passa en Angleterre, où il fut précepteur des trois sœurs princesses, Anne, Marguerite et Jeanne de Seimour, dames célèbres par leur savoir. Denisot se fit appeler le comte d'Alsinois; c'est l'anagramme de son nom : il étoit sorti d'une bonne et ancienne famille du Perche; il fit imprimer plusieurs de ses ouvrages sous le nom du comte d'Alsinois. Voici le titre de quelques-uns : Cantiques du premier avénement de Jésus-Christ. Paris, chez la veuve Maurice de la Porte, 1553, avec la musique d'iceux, plusieurs Cantiques et Noëls, imprimés au Mans; un livre de Prières à Dieu, imprimé à Paris, une partie des Contes

et discours plaisans, contenus au livre intitulé : les Nouvelles récréations et Bonnaventure des Periers; il a recueilli et fait imprimer le Tombeau de madame Marguerite de Valois, reine de Navarre, dans lequel il y a plusieurs vers de sa façon; chez Michel Fezandat et Robert Granjon, l'an 1561. Nicolas Denisot mourut à Paris en 1559.

René Denisot, avocat du roi au présidial du Mans, mort en 1707, étoit, suivant les chroniqueurs de la ville, le Ragotin du Roman comique de Scarron. *La Croix du Maine. Blondeau, Larocat, M. de la Monnoie. Alman. manc. 1767, page 18.*

Devin (Antoine le), sieur de la Roche en Anjou, du Tronchai et Montargis au Maine, vulgairement appelé l'Eleu Tronchai, étoit né au Mans. Ménage lui donne la qualité d'élu d'Angers. Il a composé plusieurs tragédies françoises, et entre autres, Judith, Ester et Suzanne, que la Croix du Maine dit avoir vues, non imprimées; il a aussi traduit les Œuvres de Saluste de latin en françois. Antoine le Devin mourut à Angers en 1570. Claude le Devin, conseiller au parlement de Bretagne, étoit fils d'Antoine. Ce Claude fut père de Jacques le Devin, conseiller du roi en tous ses conseils, et lieutenant particulier au siége présidial du Mans. Ce Jacques le Devin fut le premier qui changea son nom de le Devin en celui de le Divin, que sa postérité a conservé : Je ne connois plus personne du nom de la Divin, le dernier étoit N... le Divin, trés pieux ecclésiastique mort en   Messieurs de Châteaufort ont été ses héritiers, par leur mère, qui étoit le Divin. *La Croix du Maine, Supplém. à l'Histoire de Sablé, par Ménage, MS. Blondeau, Alman. manc. 1767, page 20.*

Duperrai (Michel), doyen et ancien bâtonnier des avocats du parlement de Paris, né au Mans dans la paroisse de S. Jean-de-la Cheverie, mort à Paris en 1720, âgé d'environ 90 ans; il laissa sa succession à la famille de Marchais, dont sont sortis les Piffaut, du Moulinet, de Caillau, etc. Nous avons de lui, 1° un Traité des Portions congrues, etc., 1682, *in-12*, réimprimé en 1720; 2° un traité des Dixmes; 3° un traité du Mariage; 4° un traité des Patrons et des Curés primitifs, dont il y a eu une nouvelle édition en 1720; 5° un traité de la Capacité des ecclésiastiques, 1703; *in-4°*, réimprimé en 1708, sous le titre de Droit canonique de France; 6° des Notes et observations sur les cinquante articles de l'édit de 1695, concernant la Juridiction ecclésiastique; 7° un Traité de la Régale. Paris, 1729, 4 vol. *in-12*. On reproche à Duperrai de n'avoir pas assez étudié ses expressions, et de n'être pas assez décisif. *Supplém. de Moréri, Biblioth. franç. art. 7458, 7657. Alman. manç. 1768, page 40.*

Duval (Marc), peintre du roi Charles IX, né au Mans, a gravé et fait imprimer en taille douce plusieurs visages des rois et reines, princes, princesses et grands seigneurs de

France, mort en 1581. *Croix du Maine, Alm. manc. 1768, page* 52.

Duval (Ambroise), né au Mans en 1670, fameux sculpteur en bronze; il passa en Angleterre, où il exécuta plusieurs beaux ouvrages pour le roi. M. Colbert, ministre d'état, protecteur des beaux arts, le fit repasser en France, où il travailla aux figures et grouppes de bronze qui sont à Versailles. Ambroise Duval avoit une fille, née au Mans, comme lui, qui excelloit dans le même art que celui de son père. La coupe et les bas reliefs du crucifix de bronze qui est dans l'église de S. Louis, rue S. Antoine, sont son ouvrage, que les connoisseurs admirent. *Alman. manc. 1768, page 53.*

Filastre (Guillaume), selon le Courvaisier, étoit manceau, et archidiacre de Laval, dignité qu'il conserva toute sa vie, quoiqu'il fût devenu cardinal. Le même historien dit qu'il étoit frère d'Etienne Filastre, juge ordinaire du Maine; Claude Menar et l'abbé Ménage, dans son Supplément à l'Histoire de Sablé M. S. disent qu'il étoit né à Huillé en Anjou, près de Duretal. Filastre étoit né en 1344. Il fut d'abord doyen de l'Eglise de Rheims, où il enseigna la théologie et les mathématiques; il fut fait archevêque d'Aix en Provence, ensuite cardinal en 1411. Enfin il mourut à Rome en 1428, et fut inhumé dans l'église de S. Chrisogon, dont il avoit le titre. Ce fut par son conseil que le pape unit une des prébendes de l'Eglise du Mans, à la charge de sous-chantre. Filastre portoit dans ses armes: de gueules à la tête de cerf d'or à la bordure dentelée de même ; on les voit peintes dans la vitre de l'église du Mans, nommée la Rose, qui est, depuis la nouvelle décoration, au-dessus de l'autel de la paroisse du Crucifix; on les voyait aussi sur une des clefs de la voûte d'une des croisées qu'il fit élever à ses dépens. *Courvaisier, page 716. Blondeau, Supplém. de Moréri. Ménage, Supplém. à l'Histoire de Sablé M. S. Alman. manc. 1767, page 11.*

Fontaine (Simon), en latin *Fontanus,* docteur en théologie, de l'ordre de saint François, étoit du Mans selon le père Le Long, il étoit de Sens selon Hilarion de la Coste. On a de lui : *Historica in librum Rhul elucidatio.* Paris, *in-8°*. L'Histoire catholique et ecclésiastique de notre temps, touchant l'état de la religion chrétienne, enrichie de plusieurs choses notables, depuis l'an 1546 jusqu'à 1550, Paris, 1558 et 1560. Anvers, 1558. *Simonis Fontani parascere ad rhetorica ecclesiastica, non illa quæ patronum ornant ad forum, sed quæ ecclesiasten christianam ad suggestum : adjectum est epitaphium Nepotiani, ex epistola D. Hierônimi : accesserunt scolia quædam collecta studio. F. Æ. G. D. B. in-8° Parisiis, 1578.*

Fréart de Chambrai (Roland), architecte, auteur du Parallèle de l'architecture ancienne et moderne, Paris, Edme Martin, 1650, et de l'idée de la perfection de la peinture, et la perspective d'Euclide, en 1666; il étoit employé dans les

grands dessins du Louvre. *Blondeau, Alm. manc. 1768, page 36.*

Frétault (Cathurin), docteur en théologie, chanoine théologal du Mans, qui vivoit encore en 1645, avoit, au rapport de Hardouin le Bourdais, avocat au Mans, enseigné les langues orientales dans la plus célèbre université d'Espagne, où il avoit été appelé. *Dom. Liron.*

Galleri (Jean), principal du collége de Justice à Paris, né au Mans, a composé quelques tragédies et comédies, tant en latin qu'en françois, qu'il fit représenter dans son collége; il fut accusé d'être magicien, et pour cela condamné aux galères. Il est parlé du magicien Galleri dans la première nouvelle de l'Heptaméron, attribué à la reine de Navarre. Galleri vivoit sous le règne de François Premier. Ses ouvrages n'ont point été imprimés. *La Croix du Maine.*

Girard (Robert), prêtre, confesseur des religieuses ursulines du Mans, est auteur d'un ouvrage intitulé: le Livre des Prédestinés, ou les signes infaillibles pour connoître ceux qui sont véritablement élus, avec un Traité de la Prédestination familier et facile pour en concevoir les secrets. Mans, Hiérôme Olivier. 1657, *in-16.*

Gendrot (Thomas), né au Mans, étoit un très habile musicien, et dirigeoit la psallette de l'église cathédrale, qui dans ce temps-là étoit une des plus fameuses du royaume : il composa quatre livres de chansons en musique, à 4, 5, 6, 7 et 8 parties. Il vivoit au Mans en 1484, âgé d'environ quarante ans. *La Croix du Maine, Alman. manc. 1767, page 24.*

Girard des Colombiers (Jean), conseiller au présidial du Mans, habile dans les langues grecques et latines, a composé quelques traités de jurisprudence : il fut précipité dans les fossés de la tour d'Orbrindelle, où il étoit détenu prisonnier par les partisans de la Ligue. *La Croix du Maine. Blondeau. Alman. manc. 1767, page 27.*

Goueslier (Pierre), sieur de la Goueslerie, enquêteur du roi au présidial du Mans, a écrit un Epithalame, ou chant nuptial, sur le mariage de Jean de Choursses, seigneur de Malicorne, etc., et de Françoise de Daillon du Lude. Cette pièce contient environ 600 vers. Il est auteur de plusieurs pièces de poésie, dont une partie a été imprimée au Mans par Hiérôme Olivier, l'an 1575 et 1476. *La Croix du Maine; Alman. manc. 1767, page 24.*

Goux (le), peintre habile, a fait le tableau du Jugement, qui est dans l'église de S. Vincent du Mans, et celui qui est dans le réfectoire des PP. Cordeliers du Mans, où la Cène est représentée. Parmi les figures de ce tableau, fait en 1632, est celle de le Heur, dont il sera parlé ci-après. Ces deux tableaux sont très estimés des connoisseurs. *Alman. manç. 1768, page 55.*

Grébans (Arnoul et Simon les fréres), étoient de Compiègne,

quoique Blondeau les dise du Mans. Arnoul fut chanoine du Mans, et Simon étoit moine de S. Riquier, et secrétaire de Charles d'Anjou, comte du Maine. Ils étoient rimeurs, c'étoit la mode de ce temps-là ; Arnoul Grêban commença un livre intitulé : le Mystère des Apôtres, et Simon, son frère, l'acheva ; cet ouvrage est écrit en rimes et divisé en neuf livres. Il fut représenté pour la première fois à Bourges en 1536, et la représentation dura quarante jours, selon Chaumeau. *Histoire de Berri, page 237.* Il fut joué depuis au Mans, à Tours, à Angers et à Paris. Ce fut au commencement de l'année 1541 qu'il fut représenté dans cette dernière ville. Il y a eu trois éditeurs du Mystère des apôtres ; la première en 1537, 2 vol. *in-fol.* ; la seconde en 1540, 2 vol. *in-4°* ; la troisième en 1541, à laquelle on a ajouté l'Apocalypse de S. Jean, 3 vol. *in-fol.* L'édition de 1547 est intitulée : le Triomphant mystère des Apôtres, translaté fidèlement à la vérité historiale écrite par S. Luc à Théophile, et illustré de légendes authentiques et vies des saints, reçues par l'église ; le tout ordonné par personnages. La seconde édition est semblable à la première ; il y a quelque différence dans la troisième, indépendamment de l'Apocalypse qu'on y a ajouté, dont Louis Choquet est auteur. Les Grêbans vivoient à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième. *Pasquier. Recherches de la France, livre 7, chap. 5, page 612. La Croix du Maine. Blondeau.*

Grignon (Jacques), le sieur de la Corbonnière, avocat au parlement de Paris, a composé plusieurs poésies, tant latines que françoises. Il vivoit en 1584. *La Croix du Maine. Alman. man. 1767, page 27.*

Gui, évêque du Mans, depuis 1126 jusqu'à 1136, fit transcrire dans un volume, que l'on nomme le Pontifical, les actes de ses prédécesseurs. On y voit sa figure avec ses habits pontificaux. Dom Mabillon a donné ces actes dans le livre des Analectes. Ce précieux manuscrit est perdu ou du moins égaré. *Alman. manc. 1767, page 10.*

Guillebaut, peintre, a fait l'Enlèvement des Sabines, qui lui mérita le prix de l'Académie de Rome ; dans la croisée du cloître de Notre-Dame de Paris, est le tableau de la Résurrection du fils de la veuve de Naïm, peint par Guillebaut en 1691 ; ce tableau est très estimé. *Alman. manc. 1768, page 51.*

Guitton (Dom), Bernardin, philosophe ascétique, a composé un livre en cinq volumes, qu'il a dédié à M. Bossuet, évêque de Meaux. *Alman. manc. 1768, page 42.*

Hallai, né vers l'an 1570 est le premier qui en 1600 a commencé au Mans la manufacture des cires qui est parvenue à un point de perfection qui rend le commerce des cires du Mans très considérable, non-seulement dans toute la France, mais encore dans les pays étrangers. *Alman. manc. 1768, page 52.*

Hardi (Claude), étoit fils de Sébastien Hardi, receveur des

tailles au Mans; il fut d'abord avocat au parlement de Paris; et ce fut alors qu'il fit imprimer en 1620, in-4°, les Questions d'Euclide (*data Euclidis*) avec les Commentaires du philosophe Marin; cette traduction, avec les notes, sont fort estimées. Claude Hardi acheta une charge de conseiller au Châtelet. Il mourut en 1678. *Supplém. de Moréri.*

Hoellet (Louis), sieur du Bourg, avocat au présidial du Mans, bailli de la Suze, etc., a écrit quelques Observations et annotation sur la Coutume du Maine, et quelques recueils sur le droit *M. S.* Il vivoit en 1584. *La Croix du Maine. Alman. manc. 1767, page 27.*

Hennier (Pierre), chanoine du Mans, est auteur d'un Missel manceau, imprimé en 1503. Il mourut en 1510. *Alman. manc. 1767, page 16.*

Herminier (Nicolas l'), docteur de Sorbonne, chanoine théologal et archidiacre de l'église du Mans, étoit né dans le Perche en 1657. On a de lui un Cours de Théologie scolastique, en sept volumes *in-8°*, et trois volumes *in-12°* sur les Sacrements. Son traité de la Grâce fit beaucoup de bruit et fut censuré par quelques évêques. L'Herminier avoit l'archidiaconé de Passais : il fut exilé pour les affaires de la constitution *Unigenitus*. Il mourut à Paris le six de mai 1735, et fut inhumé dans l'église de S. Sulpice. *Lavocat, Dict. histor. Alman. manc. 1768, page 41.*

Heur (le), cordelier du Mans, théologien, il assista au concile de Trente : c'est lui qui a donné lieu au proverbe (Gare le Heur), parce qu'il traitoit fort mal les calvinistes quand il les rencontroit; de sorte qu'ils prenoient la fuite, et évitoient son approche. *Alman. manc. 1767, page 22.*

Hoyau (François), né au Mans en 1664; étoit savant dans les belles-lettres et dans l'histoire de France; c'est l'éloge que lui donne le continuateur de Mezerai, dans son Histoire de Louis XIII et de Louis XIV. Il y a un M. S. de ses Mémoires historiques chez M. de Tahureau, au Mans.

Lami (Bernard), prêtre de la congrégation de l'oratoire, né au Mans dans la paroisse de la Coulture, en 1645, mort à Rouen en 1715. On a de lui la Rhétorique ou l'art de parler; des Réflexions sur l'Art Poétique; un Traité de Mécanique, et de l'équilibre des solides et des liqueurs; un Traité de la Grandeur en général, des Entretiens sur les Sciences et sur la Méthode d'étudier. Baillet, dans les Jugemens des Savans, *tome 2, page 177*, applaudit à cet ouvrage; un Traité de Perspective; des Elémens de Géométrie; une Introduction à l'Ecriture-Sainte; un grand ouvrage intitulé : *de Tabernaculo fœderis, de sancta civitate Jerusalem, et de templo ejus;* Démonstration ou preuves évidentes de la vérité et sainteté de la Morale chrétienne; *Harmonica, seu Concordia evangelica*, 2 vol. *in-4°* avec un Commentaire et un Apparat géographique et chronologique. Le P. Lami soutint avec zèle les principes de la philosophie de

Descartes ; les partisans de l'ancienne philosophie obtinrent une lettre de cachet qui lui interdit la profession, et le rélégua à Grenoble, où le cardinal le Camus, qui en étoit évêque, eut beaucoup d'estime pour lui, et l'associa au gouvernement de son diocèse. *Baillet, Jugem. des Savans. Goujet, Supplém. de Morèri. Lavocat, Diction. histor. Alman. manc. 1768, page 39.*

Landouillette, habile fondeur. M. Colbert, ministre d'Etat, ayant établi une fonderie à Toulon, lui en donna la direction, ce ministre ayant été instruit des talens de Landouillette pour la fonte des canons et autres pièces d'artillerie. Landouillette épousa une des filles d'Ambroise Duval, dont il a été parlé ci-devant : le roi l'annoblit, et de ce mariage sont issus plusieurs enfans, dont les fils ont été capitaines de vaisseaux de haut-bord, et dans d'autres dignités militaires ; les filles ont été mariées à des gentilshommes d'une naissance illustre. Cette famille subsiste au Mans du côté paternel par messieurs Vasse, avocat, et Maulni, conseiller au présidial ; et du côté maternel par messieurs Trotté, avocats au même siége. *Alman. manc. 1768, page 54.*

Léthalde, religieux de Miei ou de S. Memin, près Orléans, ordre de S. Benoit, en 1005, est auteur de la Légende des Evêques du Mans. Voyez *Dom Liron, dans ses Singularités littéraires. Alman. manc. 1767, p. 7.*

Liron (Dom), religieux bénédictin, né à Chartres, est mis ici au nombre des écrivains du Mans, parce qu'il a passé la plus grande partie de sa vie dans les abbayes de S. Vincent et de la Coulture de cette ville. Il mourut dans cette dernière le premier juillet 1748, âgé de 82 ans. On a de Dom Liron, entre autres, les Singularités historiques et littéraires. Paris, 1734, chez Didot, 4 vol. *in-12°*. J'ai inséré dans ce Dictionnaire plusieurs articles tirés de cet ouvrage de Dom Liron. On trouve dans les Singularités historiques de Dom Liron, tome 1, p. 103, 133, une dissertation où l'on recherche en quel temps la langue françoise a commencé à devenir vulgaire. L'auteur conjecture que la langue romane ou vulgaire commença sous le gouvernement de Charles Martel, et que le latin ne fut plus entendu du peuple sous le règne de Pépin, et au commencement de celui de Charlemagne. On trouve dans le même ouvrage, tome 3, p. 100, que la langue latine étoit vulgaire parmi les gaulois dans le sixième siècle ; et tome 1, p. 133-138, des Remarques sur les Origines de la langue françoise, par M. Ménage. Dans le même tome, une Dissertation sur l'ancienne monnoie du Mans, p. 145-152. *Ladvocat, Diction. histor. Biblioth. franç. art. 15503 et suivans. Alman. manc. 1768, p. 50.*

Louis (Mathurin), sieur des Malicottes, avocat au présidial du Mans, a commencé la Coutume du Maine ; son ouvrage est intitulé : Remarques et notes sommaires sur la Coutume du

Maine, par Mathurin Louis, sieur des Malicottes, avocat à la sénéchaussée et siège présidial du Mans. Olivier, 1637, *in-fol.* Blondeau, dans ses Hommes illustres, dit que Louis étoit de la paroisse de S. Aignan. *Alman. manc. 1768, page 33.*

Louvard (Dom François), bénédictin de la congrégation de S. Maur, né au Mans, fut le premier de son ordre qui s'éleva contre la bulle *Unigenitus.* Ayant, à cette occasion, répandu plusieurs lettres et autres écrits, il fut mis à la Bastille, et ensuite transféré en différentes prisons ; il étoit renfermé en la chambre noire du château de Nantes, lorsqu'il fit le 17 novembre 1727, une fameuse protestation qui a été imprimée. Il se réfugia ensuite à Skonaw, près d'Utrecht, où il mourut le 22 avril 1729, âgé de 78 ans. *Larocat, Diction. hist.*

Maan (Jean), chanoine et précepteur de l'église de Tours, étoit né au Mans. On a de lui un grand ouvrage fort estimé, intitulé : *Sancta et metropolitana Ecclesia Turonensis, sacrorum pontificum suorum ornata virtutibus, et sanctissimis conciliorum institutis decorata.* Cette Histoire de l'Eglise de Tours fut imprimée *in-fol.* en 1667. A Tours, dans la maison de l'auteur ; elle commence à l'an de J. C. 251, et finit à l'an 1655. *Supplém. de Moréri. Lavocat, Diction. histor. Alman. manc. 1768, p. 34.*

Macé (Ogier), prêtre, maître de l'hôpital des Ardens, est auteur de la Carte, ou description générale de tout le pays et comté du Maine, laquelle fut gravée en planches de cuivre par Jacques Androiset, parisien, surnommé du Cerceau, et imprimée au Mans l'an 1539, par Matthieu de Vaucelles et André Chouan, et l'an 1565 par le dit Vaucelles. Ce qui est contenu dans la dite Carte a depuis été réduit en livre, et imprimé par Jérôme Olivier en 1559, et auparavant par Louis Graingnot 1558. Macé Ogier vivoit en 1530. *La Croix du Maine.*

Massé (Pierre), sieur de la Perche, avocat au Mans, a fait plusieurs livres de l'Imposture des démons et des magiciens ; et un Traité contre les Juifs et les athées. Il vivoit sous le règne de Henri III. *Blondeau, Hom. illust.*

Margarin de la Bigne, docteur en Sorbonne, doyen de l'Eglise du Mans, après la mort de François Duparc, son oncle maternel, arrivée en 1501. Il fut député aux Etats de Blois en 1576, et au concile de Rouen en 1581 ; il étoit alors chanoine scolastique et théologal de l'Eglise de Bayeux ; il étoit né à Bernière-le-Patri, diocèse de Coutance en Normandie : on croit qu'il mourut à Paris en 1589, âgé de 43 ans. Marguerin de la Bigne est le premier qui a entrepris une Bibliothèque complète des ouvrages des pères de l'église, dont il donna la première édition en 1575, en huit volumes *in-fol.* Il ajoute un neuvième volume en 1579. Il en donna une nouvelle édition en 1589 *in-fol.* Cet ouvrage a depuis plusieurs éditions augmentées, jusqu'à l'an 1677, qu'on en publia une nouvelle

en 27 vol. *in-fol.* Marguerin donna aussi en 1578 un Recueil de Statuts synodaux *in-8°* et en 1580 une édition d'Ysidore de Séville, *in-fol.* Il s'est aussi distingué par ses harangues et ses sermons. *Morèri, Dict. Lavocat, Dict. histor. Alman. manc. 1769 page, 57.*

MARTIN (Gabriel), a donné différens ouvrages contre les protestans; entre autres le Traité des Désordres des églises prétendues réformées avec le moyen d'y remédier : la Vérité de la créance et de la discipline de l'église romaine. Martin vivoit en 1662. *Alman. manc. 1768, p. 31.*

MÉRILLONS (les), père et fils, nès au Mans, statuaires. Le Sépulchre de l'église des cordeliers est leur ouvrage, estimé par les connoisseurs. *Alman. manc. 1768, page 53.*

MOREAU (Jean), docteur en théologie, chanoine de l'Eglise du Mans, a écrit en latin les Vies des Evêques du Mans. Son ouvrage a été imprimé dans le recueil de Bolandus, au 16 d'avril, sous ce titre : *Nomenclatura, seu Legenda aurea Pontificum cenomanensium, ex vetustissimis cathedralis ecclesiæ codicibus in compendium fideliter digesta; auctore Joanne Morello. Theologiæ doctore et canonico cenomanensi, 1572, in-8°.* Pierre Viel, chanoine de l'Eglise, a traduit en françois l'ouvrage de Moreau, comme on le dira ci-après, à son article. Moreau vivoit au Mans en 1584, âgé de plus de 60 ans. *Croix du Maine, Biblioth. franç. art 10338. Alm. manc. p. 1767, p. 27.*

MORIN (Louis), docteur en médecine, fut reçu à l'académie des sciences de Paris en 1699, en qualité d'associé botaniste; il naquit au Mans en 1635. Il mena toujours une vie trés-chrétienne, mortifiée et désintéressée, il mourut en 1715. On a trouvé dans ses papiers un Index d'Hippocrate grec et latin, beaucoup plus ample et plus fini que celui de Pini; il a aussi fait un Journal trés exact de plus de quarante années, sur l'état du baromètre et thermomètre jour par jour. On trouve de lui dans les Mémoires de l'académie des sciences de l'an 1701, le Projet d'un système touchant les passages de la boisson et des urines. On lit son éloge dans l'Histoire de l'Académie des sciences par M. de Fontenelle. *Goujet. Supplém. de Morèri.*

ORY (François), se disoit de Sablé, au Maine; il étoit cependant de la ville du Mans, fils de Jean Ory, marchand drapier, et de Marie Neveu, laquelle épousa en secondes noces Jacques Joubert, notaire de la même ville. Le sieur Neveu, son oncle maternel, chanoine et grand vicaire d'Orléans, l'appela, avec deux de ses sœurs, dans cette ville. François Ory est auteur de plusieurs ouvrages sur le Droit, entre autre *Apparatus jurisprudentiæ de pacto dotalibus instrumentis adjecto.* Ory rendoit son nom en latin par *Osius*, et il disoit aux étrangers qu'il étoit de la famille du cardinal Ossius, dont le nom s'écrivoit Hosius. Un autre ouvrage de François Ory est : *Dispunctor ad Meril-*

lum, seu de variantibus Cujaci. Ory mourut en 1657, riche de plus de cinquante mille écus. *Goujet, Supplém. de Morèri; Ménage, Continuation de l'Histoire de Sablé, MS.*

Pageau (Gui), prêtre, a composé plusieurs Cantiques et Noëls, imprimés au Mans par Jérôme Olivier, en différentes années. Pageau vivoit en 1284. *Croix du Maine*, Alm. manc. 1767, page 27.

Pelletier (Jacques le), médecin de Paris, né au Mans en 1517, a traduit de latin en françois l'Art poëtique d'Horace, imprimé à Paris en 1444 (Baillet dit 1445). Il a composé l'Art poëtique en deux livres. Paris, 1555 (Baillet dit Lyon). Les Amours des Amours, en vers. Lyon, 1555. Œuvres poëtiques, Paris, 1581. Dialogues de l'Ortographe et prononciation françoise, en deux livres. Lyon, 1555. L'Arithmétique, revue et corrigée. Lyon, 1554. Les Œuvres poëtiques. Paris, Vascosan, 1547. Ces Œuvres Poëtiques contiennent · 1° les deux premiers livres de l'Odyssée d'Homère; le premier livre des Georgiques de Virgile; trois odes d'Horace; une épigramme de Martial; douze sonnets de Pétrarque; 2° des vers lyriques; 3° Gratulation sur le nouveau régne de Henri II; 4° des Epigrammes; 5° l'Antithèse du courtisan et de l'homme de repos. Il a aussi fait un Traité d'Algèbre, imprimé à Lyon; une Oraison funèbre de Henri VIII, roi d'Angleterre; une Exhortation à la paix, entre Charles V, roi des Romains, et Henri II, roi de France. Paris, 1258. Les Nouvelles récréations de Bonnaventure des Périers, est un livre de l'invention de Jacques le Pelletier, et de Nicolas Dénisot. On a encore de le Pelletier : Enseignement de vertus au petit seigneur Timoléon de Cossé; Description du pays de Savoye; Description de deux planettes, Jupiter et Saturne; *de Conciliatione locorum Galeni;* des Commentaires latins sur Euclide; sur la Mesure du Cercle; sur la Manière de tirer l'Horoscope; quelques autres ouvrages de mathématiques, qui sont estimés; et un petit Traité de la Peste.

Le Pelletier, dans ses Dialogues de l'Ortographe, prétend, avec Maigret, qu'il faut écrire en François d'une manière entièrement conforme à la prononciation; Guillaume des Autels, déguisé sous le nom de Glaumal du Vez soutint le parti contraire; dans cette guerre littéraire, qui, sans être sanglante, fut très piquante, le Pelletier et Maigret eurent du dessous; ils suivirent cependant leur sentiment dans leur façon d'écrire. Etienne Pasquier, dans ses Recherches, dit que le Pelletier étoit compagnon de Bèze, avant que ce dernier eut changé de religion, et il le met, avec Nicolas Dénisot, au nombre de ceux qui ont déclaré la guerre à l'ignorance qui régnoit du temps du roi Henri II. Scévole de Sainte-Marthe, dit que Pelletier écrivoit très purement en françois. Jacques le Pelletier mourut à Paris, au collége du Mans, dont il étoit principal, en 1582. *La Croix du Maine; Pasquier, Recher. liv. 7, chap. 7. Baillet, Jugem. des Savans, tome I, p. 649; tome 3, p. 291. Laro-*

cal, Diction. histor. Alm. manc. 1767, p. 23. Supplém. de Moréri.

Pichon (Thomas-Jean), docteur en théologie, chantre et chanoine de l'église royale, collégiale de S. Pierre-de-la-Cour, historiographe de Monsieur, frère du roi, comte de Provence, duc d'Anjou, du Maine, etc., a donné au public la Raison triomphante des Nouveautés, 1756; Traité historique et critique de la Nature de Dieu, 1758; la France agricole et marchande, 2 vol, *in-8o*, 1762; la Physique de l'Histoire, 1765; Mémoire sur les abus du célibat, 1765; mémoire sur les abus dans les mariages, 1766; Droits respectifs de l'Église et de l'État, rappelés à leurs principes, 1766. Il travaille aujourd'hui à l'Histoire de l'apanage de Monsieur, frère du roi, *Alm. manc. 1768, page 47.*

Piguerre (Paul-Emile), conseiller au présidial du Mans, a composé, conjointement avec Jean le Frée, de Laval, l'Histoire de France, touchant les troubles avenus pour la religion. Paris, Robert le Fizelier, 1582, *in-fol.* Cette Histoire a été prise en partie de celle de la Popelinière. Paris, Poupi, et Chesneau, 1582, *in-fol. La Croix du Maine. La Popelinière. Hist. nouvelle des François, p. 357; And. du Chesne. Biblioth. des histor. de France, p. 101. Bibliot. franç. article 18420.*

Plumard (Louis-Joseph), né au Mans dans la paroisse de la Coulture en 1722, maître-d'hôtel de la reine, et maître de la chambre des comptes de Paris, a fait plusieurs ouvrages touchant le rétablissement des manufactures et du commerce, imprimés à Paris en 1753; Remarques sur les avantages et désavantages de la France et de la Grande-Bretagne, par rapport au commerce et aux autres sources de la puissance des états, traduites de l'anglois du chevalier John-Nickols, par M. Plumard de Dangeul, maître des comptes, et maître-d hôtel de la reine, troisième édition. Leide (Paris), 1754, *in-12.* M. Plumard présenta ces remarques au roi. *Bibli. franc. art. 28205. Alman. manc. 1761, p. 127. 1768, page 16. Journal de Verdun, mai 1745.*

Poncher (Etienne), fameux évêque de Paris, fils de Martin Ponchet, receveur des aides au pays du Maine, fut d'abord chanoine de saint Gatien et de S. Martin de Tours, puis conseiller clerc au parlement de Paris en 1485, président aux enquêtes en 1498, évêque de Paris en 1503, garde-des-sceaux de France en 1512, ambassadeur en Espagne en 1517, puis en Angleterre en 1518, archevêque de Sens en 1519, mourut à Lyon en 1524. Ponchet publia en 1514 des Constitutions synodales, où il entra dans un grand détail sur la manière d'administrer les sacremens, elles sont estimées. *Larocal, Diction. histor.*

Poupart (François), habile naturaliste, né au Mans, où il fit son cours de philosophie, après lequel il fut à Paris, où il s'appliqua à l'étude de la physique et de l'histoire naturelle;

il avoit surtout un goût décidé pour l'examen des insectes; on l'introduisit pendant trois ans dans la pratique de la chirurgie. Il se fit ensuite recevoir docteur en médecine à Rheims. Poupart fut admis, en qualité d'élève de M. Méri, et d'anatomiste, à l'académie des sciences en 1699. Il mourut à Paris en 1708. On a de lui une Dissertation sur la Sang-sue, dans le Journal des savans; un Mémoire sur les Insectes hermaphrodites; l'Histoire du *Fornica Leo*, et du *Fornica Pellex;* des Observations sur les Moules; et d'autres savans écrits qui se trouvent dans les Mémoires de l'Académie des Sciences. On croit qu'il est l'éditeur du livre intitulé : la Chirurgie complette. *Larocat, Dictionnaire histor. Alman. manc. 1878, page 38.*

Pousset de Montauban (N...), avocat au Parlement de Paris, né au Mans, jurisconsulte et poëte françois ; ses plaidoyers sont imprimés. *Alman. manc. 1768, page 43.*

Renusson ou Derenusson (Philippe), fut avocat au parlement de Paris. On a de lui un Traité de la Subrogation; Paris, Cavelier, 1711; et un des Propres; Paris, Brunet, 1702, et d'autres ouvrages. Il étoit né dans la paroisse de S. Benoît du Mans. *Alman. manc. 1768, page 37.*

Ripier (Michel), avocat au parlement de Paris. On a de lui une Préface historique pour servir à la conférence de la Coutume du Maine avec la Coutume de Paris; Paris, Josse; 1704; in-4°. Cette conférence est restée M. S. *Biblioth. franç. art. 35513. Alm. manc. 1768, page 40.*

Rivet (Dom Antoine), bénédictin, né en Poitou d'une famille noble, a passé la plus grande partie de sa vie dans l'abbaye de S. Vincent du Mans : c'est là qu'il a travaillé pendant plus de trente ans à l'Histoire littéraire de France. Il en fit paroître le premier volume en 1733, et il finissoit le neuvième, qui renferme les premières années du douzième siècle, lorsqu'il mourut en 1749, dans sa soixante-sixième année. D. Charles Taillandier, son confrère, a fait son éloge à la tête du neuvième volume de l'Histoire littéraire. D. Rivet fit imprimer en 1725, à Amsterdam, *in-4°* le Microloge de Port-Royal des Champs. La publication de cet ouvrage, jointe à son opposition à la bulle *Unigenitus*, le fit reléguer à l'abbaye de S. Vincent. D. Rivet s'étoit associé pour travailler à l'Histoire littéraire de France, D. Joseph du Clou, D. Maurice Poncet, et Dom Jean Colon ; ce dernier vit encore dans cette abbaye, accablé des infirmités de la vieillesse; il a composé l'Histoire du Monastère de S. Vincent, jusqu'à la mort du cardinal de Luxembourg, en 1519; ce M. S. est conservé dans la bibliothèque de l'abbaye; dans laquelle il s'en trouve un autre intitulé : *Compendium historiale sancti Vincentii Cenomanensis a primo cenobii condito, anno 658, ad annum 1612.* Charles le Cointe fait mention de ce M. S. dans les Annales de l'Eglise de France, sous l'année 658, n. 30.

On trouve au commencement des Avertissemens des tomes 7 et 8 de l'Histoire littéraire, des Observations sur la langue françoise ou romance, formée du latin; D. Rivet y prouve que le latin a été une langue vulgaire dans les Gaules, jusqu'à ce que de sa corruption se soit formée la langue romance, et que cette dernière a été employée vers le milieu du douzième siècle, à écrire pour la postérité. *Larocat, Diction. histor. Biblioth. franç. art. 12832, 12833, 15499, 31880. Alman. manc. 1768, p. 50.*

Sagon (François), né à Rouen, fut secrétaire de Félix de Brie, grand doyen de l'Eglise du Mans. On a de Sagon : le Chant de la paix, entre le roi Henri II et Philippe, roi d'Espagne, imprimé à Paris par Barbé Regnault; la Réjouissance du Traité de paix en France publiée l'an 1559; Recueil d'Etrennes pour l'an 1538; Paris, 1538. Il a composé les épitaphes qui se voyent en la chapelle du château de Serrant, en Anjou, faites pour les seigneurs dudit Serrant, surnommés de Brie, très-ancienne et noble maison d'Anjou.

Sagon eut de très-vives querelles avec Marot, qui se terminèrent par des satyres, de part et d'autre, dont une de Marot est intitulée : Fripelipes; et la réponse de Sagon, intitulée : Rabais du caquet de Fripelipes, et de Marot, dit Ratpelé. Fagon vivoit encore en 1559. *La Croix du Maine. La Monnoie. Goujet, Biblioth. franç. Alman. manc. 1767, page 17.*

Seigneur (Roland), sieur de Buissai et de la Fourerie, a composé plusieurs poëmes françois, surtout à la louange de du Bartas, imprimés avec la Semaine dudit du Bartas. *La Croix du Maine.*

Soris (Mathurin), religieux de Fontevrauld, né au Mans dans la paroisse de S. Jean-de-la-Cheverie, a composé : Dissertation apologétique pour le bienheureux Robert d'Arbriselles, sur ce qu'en a dit M. Bayle Anvers, 1701, *in-12*. Hollande, Desbordes. Mathurin Soris avoit composé une Histoire de la Maison de Fontevrauld, laquelle n'a point été imprimée. Mathurin Soris avoit un frére, mort commissaire provincial d'artillerie, à Boulogne en Mer, l'an 1732; celui-ci n'eut qu'une fille, mariée en 1733, à ***, mon frère, mort capitaine d'infanterie à Saint-Malo, en 1756, laissant de son mariage un garçon et trois filles; le garçon a épousé Louise Rottier, dont un garçon et deux filles; la fille aînée est mariée à Charles de la Porte de Loyselière, dont deux garçons et une fille ; des deux cadettes, l'une est religieuse à la Visitation du Mans, et l'autre est morte religieuse à l'hôpital de la Flèche. *Biblioth. franç. art. 12918. Alman. manc. 1758, page 40.*

Tahureau (Jacques), gentilhomme manceau, fils de Jacques Tahureau, juge du Maine, et de Marie Thiercelin. Ses premières poésies ont été imprimées à Poitiers par les de Marnefs, en 1554; elles ont été imprimées depuis à Paris chez Gabriel

Buon. Les Mignardises de Jacques Tahureau, qui contiennent plusieurs sonnets, odes et mignardises amoureuses de son admirée (qui est le nom qu'il donne à sa maitresse), sont imprimées à Paris chez Gabriel Buon; son Oraison au Roi, de la grandeur de son règne et de l'excellence de la langue françoise, avec quelques vers françois, dédiés à madame Marguerite, ont été imprimés à Paris chez la veuve de Maurice de la Porte, en 1555. Ses Dialogues ont été imprimés après sa mort par Gabriel Buon, en 1565. Il mourut âgé de 28 ans, peu après s'être marié. M. de la Monnoie trouve mauvais que Pâquier se soit moqué des Dialogues de Tahureau, dont il dit, *omnia qui videt, videtur ab omnibus ipse*. Jacques Tahureau est auteur de plusieurs autres ouvrages que M. de Tahureau conserve MS., entre autres, de la Version de l'Ecclésiaste de Salomon en vers françois. *Croix du Maine. Blondeau, Homm. illust. Alman. manc.*

Tahureau (Pierre), frère ainé du précédant, seigneur de la Chevalerie et du Chesnai, a composé plusieurs ouvrages qui n'ont point été imprimés, si ce n'est peut-être quelques poésies, qui l'ont été avec celles de son frère. Les ouvrages que la Croix du Maine attribue à Pierre Tahureau sont : un livre de la Police et République françoise, contenant un discours des états et offices, tant des nobles que de ceux de robe longue, et de leur première institution. L'Histoire de notre temps, sous les règnes des rois de France, François I, Henri II. François II, Charles IX et Henri III, à présent régnant. Voyez *les Mémoires du P. Niceron, tome 4, page 208*. Voyez aussi la généalogie de Tahureau. *La Croix du Maine ; Blondeau, Biblioth. françoise. Article 18415.*

Tamot (Gabriel), avocat au présidial du Mans, environ l'an 1540. Quelques-unes de ses poésies ont été imprimées avec celles de Charles Fontaine, parisien. Il a laissé MS. des Recherches sur l'Antiquité de la ville du Mans. Voyez *Goujet, Biblioth. franç. tome II, page 131. La Croix du Maine, Biblioth. françoise. Article 35501. Blondeau.*

Taron (René), avocat du roi au présidial du Mans; il avoit un frère conseiller au même siége, et un chanoine de la cathédrale de la même ville. René Taron a traduit de latin en françois l'Apocalypse de S. Jean, qui est demeuré MS. Il a aussi composé quelques poésies de piété; il mourut à Alençon en 1567. *La Croix du Maine. Blondeau. Alman manc. 1767, page 20, 26.*

Tressan (M. le comte de), lieutenant-général des armées du roi, commandant à Toul, de l'académie royale des sciences de Paris, de la société royale de Londres, des académies de Berlin et de Nanci, est auteur de plusieurs ouvrages en prose et en vers. On a de lui, entre autres, une Lettre sur quelques sujets de l'Histoire naturelle ; Paris, 1753, in-12. Cette Lettre est insérée dans le Mélange d'Histoire naturelle de M. Aléon du

Lac, tome I, p. 266-281. Le Portrait historique de Stanislas le Bienfaisant, 1767, *in-8°*, etc., *Biblioth. franç. art. 2497, 32928. Alman. man. 1768, p. 15.*

TRIGUEL (Jean), cordelier, a composé des Noëls, imprimés chez Jérôme Olivier, 1565. *La Croix du Maine.*

TROUILLARD (Jacques), sieur de la Boulaye, docteur en médecine, médecin du roi de Navarre. Il étoit frère de Guillaume, qui suit. Il a traduit de latin en françois un Dialogue de Théophraste Paracelse, contenant la défense de la Crisopoie, ou Manière de faire de l'or, et au contraire l'Accusation de l'Alchimie sophistique. Ce livre est demeuré MS., Jacques Trouillard vivoit en 1584. *La Croix du Maine.*

TROUILLARD (Guillaume), sieur de Montchenu, avocat au Mans. Quelques-uns lui ont attribué un livre imprimé en 1564, traitant des Troubles advenus au Maine. La Croix du Maine donne ce livre à Francour. *Alman. manc. 1767, page 24.*

TOUILLARD (Pierre), sieur de Montferré, avocat au Mans, a donné les Mémoires des Comtes du Maine jusqu'en 1620. Mans, Olivier, 1643, *in-4°*. Paris, Libert, 1643, *in-12*. *Alman. manc. 1768, page 33. Biblioth. Article 35509.*

VAYER (Félix de la Motte le), né au Mans, fut d'abord avocat au parlement, puis substitut du procureur général au parlement de Paris. Il a composé en latin un Traité de l'Ambassade, *de Legato*, imprimé à Paris en 1579, depuis il l'a traduit en françois. Cette traduction est demeurée M. S.. Il a aussi composé des poésies, etc., non imprimés. Il étoit père du suivant. *La Croix du Maine.*

VAYER (François de la Motte le), fils du précédent, conseiller d'état ordinaire, naquit à Paris en 1588. Il fut précepteur de Philippe, duc d'Anjou, depuis duc d'Orléans, frère de Louis XIV. Il fut reçu de l'Académie françoise en 1639, et mourut en 1672, âgé de 85 ans. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, imprimés en 2 vol. *in-fol.* et en 15 et en 17 vol. *in-12*. Il donnoit beaucoup dans l'opinion des sceptiques et pirrhonniens. Il eut un fils auteur d'une Traduction de Florus, avec d'excellentes notes, qui mourut en 1664, âgé de 35 ans, *Lavocat.*

VAYER DE BOUTIGNI (Roland le), avocat au parlement de Paris, puis maître des requêtes, ensuite intendant de Soissons, étoit fils de René, lieutenant-général du Mans en 1624, et depuis intendant d'Arras. On fait Roland le Vayer auteur du Traité de l'Autorité des rois dans l'administration de l'Eglise gallicane, avec quelques pièces par rapport à cette matière; Amsterdam, 1700, *in-8°*. Rouen, 1700, *in-12*. Ce livre a été fait en 1682, et publié la même année sous ce titre : Dissertation sur l'Autorité légitime des rois en matière de régale; Cologne, *in-12*. Dans l'édition de 1700, on l'attribue faussement à M. Talon. Ce traité est fort curieux. Le même, sous ce titre : le Droit des souverains, touchant l'administra-

tion de l'Eglise; Paris, 1734, in-4°. Le même sous le titre de : Dissertation sur, etc., revu et corrigé; Avignon, 1750, *in-4°*. On a fait quelques changemens dans cette édition. Nouvelle édition (sur le manuscrit de l'auteur avec sa vie); Londres, Paris, Martin, 1753, *in-12*. Ce manuscrit a été communiqué par M. le Vayer, son parent, ci-devant maître des requêtes, et encore vivant. Suite du Traité de l'autorité des rois, touchant l'administration de l'Eglise, de M. le Vayer de Boutigni, contenant un supplément de pièces importantes; Londres, 1756, *in-12*. Voici un autre ouvrage de Roland le Vayer de Boutigni : de l'Autorité du roi sur l'âge nécessaire à la profession religieuse; Paris, Osmont, 1669, *in-12*. Ce livre fit beaucoup de bruit; on en publia une Critique en 1672, pleine d'invectives et d'impertinences, dont le P. Bernard Guyard, dominicain, est auteur. *Biblioth. franç. art 3768, 7369, 7390, 7391 7336. Larocat. Diction. histor.* On a encore de Roland le Vayer, le Roman de Tarsis et Zélie, en 5 vol. *in-8°* et d'autres ouvrages estimés. *Larocat. Diction. histor.*

Vaucelle (Matthieu de), imprimeur au Mans, fit étant jeune quelques poésies françoises contre Clément Marot, sous le nom de Poëte Champêtre. On trouve plusieurs de ses compositions, tant en vers qu'en prose, sur la fin du Cathéchisme du père Edmond Auger, jésuite; il a composé et imprimé plusieurs noëls; il a fait l'épitaphe de M. Hangest, chanoine du Mans, celle de M. de Langei et de plusieurs autres personnes illustres ; le Panégirique des Sciences, qu'il présenta au Mans à Monsieur, frère du roi, en 1577; plusieurs poésies à la gloire des évêques du Mans, surtout de M. le cardinal de Rambouillet. Vaucelle mourut au Mans en 1578. *La Croix du Maine.*

Veau (Patrice), prêtre, a composé et fait imprimer des Noëls chez Jérôme Olivier ; Mans, 1631. *Alman. manc. 1768.*

Véron de Forbonnois (François), né au Mans dans la paroisse de S. Nicolas en 1722, conseiller au parlement de Metz, et auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur le commerce et sur l'administration économique de l'état, etc., 1° Entre autres : Extrait de l'Esprit des Lois, chapitre par chapitre, 1750, *in-12*. 2° Recherches et considérations sur les Finances de France, depuis l'année 1595 jusqu'en 1721 : Basle, 1758, in-4°, 2 vol., le premier volume contient les trois premières époques depuis 1595 jusqu'en octobre 1683; le second volume contient les deux dernières époques, depuis octobre 1693 jusqu'en 1718; cela est suivi de quatre mémoires pour les années suivantes, jusqu'à la fin du système en 1721 ; le premier Mémoire est intitulé : Sixième partie du rapport des finances, fait le 17 juin 1717; le second a pour titre : Mémoire lu au conseil sur la réduction des intérêts ; le troisième est intitulé : Mémoire de M. Law, par lui présenté avant son ministère à

M. le Régent, sur l'usage des monnoies, et sur le profit ou la perte qu'il peut y avoir pour un prince et pour un état, dans l'altération du titre de ses monnoies, et dans l'augmentation ou diminution de leur prix, par rapport aux états voisins; le quatrième a pour titre : Vue générale du système de M. Law. 3° Elémens du commerce, par M. Véron de Forbonnais, inspecteur-général des monnoies de France; Leyde (Paris, Briasson) 1754, *in-12*. 4° Questions sur le Commerce des François au Levant, 1755, *in-12*. 5° Lettre à M. F. ou examen politique des prétendus inconvénients de la faculté de commercer en gros, sans déroger à la noblesse, 1756, *in-12*. 6° Examen des avantages et des désavantages de la prohibition des toiles peintes, 1755, *in-12*. 7° Essai sur l'admission des navires neutres dans nos colonies, 1759, *in-12*. 8° Mémoire sur l'usage des monnoies; ce Mémoire est imprimé dans ses Recherches et considérations sur les finances, tome 2, Basle, 1758, *in-4°*. 9° Essai sur la partie politique du commerce de terre et de mer, de l'agriculture et des finances, brochure *in-16*, anonyme, 1752. 10° Théorie et pratique du commerce et de la marine, 1753, *in-4°*. 11° Divers Mémoires sur le commerce de l'Angleterre avec la France, le Portugal et l'Espagne; Considérations sur les finances d'Espagne, 1753. 12° Une partie des articles du Commerce, dans le Dictionnaire encyclopédique. *Biblioth. franç. article 27074, 23113, 28204, 28209, 28220, 28224, 28320, 33996, 39637. Alman. manc. 1761, p. 127, 1768, p. 46.*

Véron (Jean-François), né au Mans en 1615, a inventé les étamines camelotées, qui se sont répandues dans toute l'Europe, et qui ont pénétré dans le nouveau monde. Il mourut en 1687. *Alman. manc. 1762 et 1768, page 151 et 53.*

Véron (Guillaume), fils du précédent, né dans la paroisse du Pré au Mans en 1656, a perfectionné la manufacture des étamines, ce qui lui a mérité des éloges par arrêt du conseil d'état du roi, en 1699; il inventa des machines pour le dégrais des étamines. La qualité des laines du pays du Maine, surtout celles de Sillé et de Fresnai, fait ce beau grain des étamines du Mans, qui ne se trouve point dans les autres provinces. *Alman. manc. 1762, p. 152.*

Véron (François), sieur du Verger, fils du précédent, secrétaire perpétuel du bureau du Mans, de la Société royale d'agriculture des provinces de Touraine, d'Anjou et du Maine.

Viel (Pierre), docteur en théologie, chanoine de l'Église du Mans, a traduit de latin en franç. quelques ouvrages d'Optat, imprimés à Paris. Il a composé un Traité contre la Simonie, imprimé à Paris chez Chesneau; une Instruction pour les enfans et tous autres chrétiens, imprimée à Paris chez Nicolas Chesneau, en 1564; il a traduit en françois les Heures à l'usage du Mans, imprimées à Paris; il a aussi fait la version de latin en françois des Vies de plusieurs saints et saintes, entres autres

des évêques du Mans, lesquelles sont imprimées avec les trois volumes de l'Histoire des saints, chez Nicolas Chesneau, et autres, 1577, *in-fol.* Viel mourut en 1582. *Croix du Maine. Alman. man. 1767, p. 22. Blondeau.*

VOYER (Jean le), en latin *Visorius*, sieur de Saint-Pavace, né au Mans, où il mourut en 1568. Il enseigna les belles lettres à Paris, dans le collège de Bourgogne. On a de lui : *Compendissa librorum Rodolphi agricolæ, de inventione Dialecticæ epitome, per Joannem Visorium, Cenomanum; Parisiis, 1534, in-8... Joannis Visorii Cenomani ingeniosa, nec minus elegans ad Dialectices candidatos methodus. Ibidem.* Le Voyer lut à ses disciples les Topiques de Cicéron, qu'il commenta, il divisa son ouvrage en trois livres, et le dédia à René du Bellai, évêque du Mans; il fut imprimé à Paris en 1538, *in-4°*, à Basle, en 1541, *in-fol.* avec d'autres commentateurs; à Lyon, 1545, et à Paris, 1557, *in-4°*. Le Voyer écrivoit bien en latin; il avoit aussi composé des poésies latines, et une Histoire des choses mémorables arrivées de son temps. Son fils, héritier de ses ouvrages, ne les a pas publiés. *Croix du Maine. Supplém. de Moréri. D. Liron, Singul. histor. Alman. manc. 1767, page 20.*

MANSIGNÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château du-Loir, dans le doyenné d'Oysé, élection de la Flèche, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de six lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontibaut, l. 3 3/4; Arnage, l. 3/4; Pontlieue, l. 1; Mans, l. 1/2.

Il y a de Mansigné à Pontvalain, M. l. 3/4; le Lude, M. l. 2 1/2; Malicorne, M. l. 3 1/2; la Suze, M. l. 3 1/2; Ecomoi, M. l. 3; Requieil, l. 1 3/4; la Fontaine Saint-Martin, l. 1 1/4; Ligron, l. 2; Jean-de-la-Motte, l. 1 1/4; Luché, l. 1 3/4; Coulongé, l. 1 1/2; Sarcé, l. 1 3/4.

La paroisse est arrosée au N. et l'O. par un ruisseau et par un petit courant d'eau, qui forme deux étangs. Il y a les vignes du château de Brouassin, dont le vin est de très bonne qualité. Il y a aussi des landes.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation du prieur du Château-du-Loir. Il y a 1500 communians.

Il y a à Mansigné la chapelle de la Morinière, au château de Fay, estimée 6 liv., à la présentation du seigneur de Fay, et celle de la Vignerie, estimée 60 liv.

Foulque Ribolé qui, en qualité de seigneur de fief, s'étoit emparé injustement, comme il en convient, de la dixme de Mansigné, la restitua au Chapitre de l'Eglise du Mans, environ l'an 1285. *Cartul. blanc du Chap.*

Le sol produit du seigle, du froment et du carabin.

La seigneurie de paroisse est annexée à la baronnie de Brouassin. Cette seigneurie appartenoit dans le douzième siècle à la maison de Craon; elle passa en celle de Thouars, par le

mariage d'Elisabeth, fille de Baudoin premier sire de Craon et Vallon, et d'Elisabeth de Monsoreau, avec Geoffroi de Thouars; Ambroise, dame de Craon, la porta depuis en dot à Jean de Champagne, seigneur de Peschereul et de Parcé; elle fut érigée en baronnie en faveur de Louis de Champagne, chevalier de l'ordre du S. Esprit, comte de la Suze, seigneur de la Chapelle Rainsouin, tué à la bataille de Coutras en 1587; elle a eu le sort de toutes les terres de Gaspard de Champagne, comte de la Suze, qui ont été vendues pour payer partie de ses dettes; elle appartient aujourd'hui à madame la duchesse de Brancas, qui l'a eue de M. le marquis de Clermont, son père. *Mém. MS. Miroménil.*

Madame de la Martelière prétend la co-seigneurie de cette paroisse, par sa terre de....(1).

MANTILLY, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais en Normandie, élection de Normandie, au N. N. C.. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Cigné, l. 3 3/4; Poulai, l. 1 1/2; Champgenéteux; l. 3; S. Martin-de-Connée, l. 3; Cures, l. 4 1/2; Lavardin, l. 1 1/4; Mans, l. 3.

Il y a de Mantilly à Passais, M. l. 3/4; Ceaulcé, M. l. 2 3/4; Goron, M. l. 2 1/2; Ambrière, M. l. 3 1/2; Sept-Forges, M. l. 4; Désertine, l. 2; l'Epinai-le-Comte, l. 1 1/2; Vaucé, l. 1 1/2; S. Fraimbault, l. 1 3/4; S. Marc d'Egraine, M. l. 1 1/2; Normandie, l. 1/2.

Le bourg est situé sur un petit ruisseau, qui prend sa source dans la paroisse, qui est arrosée à l'O. par deux autres ruisseaux, dont un forme un grand étang.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de Marmoutier. Il y a 2200 communians.

Il y a le prieuré de Mantilly, estimé 250 liv., à la présentation de l'abbé de Marmoutier.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a des bois dans la paroisse.

La seigneurie de paroisse est du ressort de Domfront, et appartient à M. le duc d'Orléans.

En 1639, les habitans de cette paroisse se révoltèrent contre les receveurs des impositions royales, ils prirent les armes, et refusèrent pendant trois ans de payer aucuns deniers au roi. Ils commirent pendant ce temps plusieurs brigandages; il fallut y envoyer des troupes pour les soumettre, et un commissaire de la Cour pour informer. Plusieurs de ces mutins furent condamnés à mort, et d'autres bannis. On conserve des copies de la procédure et des jugemens qui furent rendus alors. Le peuple fait une infinité de contes ridicules sur cet événement. Comme ces rebelles n'étoient, pour la plupart, que des misé-

1. La terre de Fay.

rables paysans, on les nommoit les *Va-nuds-pieds. Mém. de M. le Tourneur, curé de Domfront.*

MARC-DE-GRENNE (S.) (1), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais, en Normandie, élection de Normandie, au N. N. par O. du Mans, dont il est éloigné de vingt lieues et demie. Pour s'y rendre il faut aller à Ceaulcé, M. l. 2 1/4; le Horps, l. 3 1/2; Loufougère, l. 2; Sillé, l. 3; Conlie, le 2 3/4; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de S. Marc à Passais, M. l. 1 1/4; Goron, M. l. 4; Domfront, M. l. 1 3/4; Juvigni, l. 3 1/2; Mantilli, l. 1 1/2; Torchamp, l. 3/4; S. Gilles-des-Marais, l. 1; S. Jacques de la Brasse, dit S. Roch, l. 1/2; Normandie, l. 3/4.

La paroisse est arrosée du N. E. au S. O. par le ruisseau de Courberie, qui forme quatre étangs; à l'E. par la rivière de Grenne, et au N. par un petit courant d'eau.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation du duc d'Alençon. Il y a 1900 communians.

Il y a à S. Marc la chapelle de Souvre, *alias* la Hersonnière, estimée 20 liv., à la présentation du seigneur.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin. Il y a des landes.

La seigneurie de paroisse est du ressort de Domfront, et appartient à M. le duc d'Orléans.

Il y a dans la paroisse de S. Marc, le fief et seigneurie de la Motte, lequel a changé de bien des seigneurs en différens temps; les derniers ont été M. Potier de Fougerai, dont le successeur actuel, du chef de sa mère, est M. Launoy, seigneur d'Eterville, près Caen.

En 1709 ou 1710, une troupe de militaires, cavaliers et dragons, faisant ouvertement le fauxsonnage et la contrebande, furent poursuivis par un plus grand nombre d'employés, ils se retirèrent dans le petit château de la Motte, entouré de bons fossés pleins d'eau, dans lequel on ne pouvoit entrer que par un pont levis, qu'ils levèrent, et là ils soutinrent un petit siège en forme pendant plusieurs jours, après lesquels manquant de provisions, il fallut capituler; les assiégeans leur accordèrent les honneurs de la guerre, et la liberté de se retirer avec armes et bagages, à l'exception des chevaux et de la contrebande. *Mém. de M. le Tourneur, C. de Domfront.*

En 1335, l'évêque Gui de Laval se fit rendre le patronage de l'église et la présentation de la cure de S. Marc-de-Grenne, que Jean de Valois, duc de Normandie, qui fut depuis le roi Jean, lui contestoit. Ce prince, par l'acte de son acquiescement, dit que c'est à la seule considération et estime de l'évêque, qu'il consent la jouissance de ce droit, pendant seulement qu'il

1. Le vrai nom de cette paroisse est Saint-Mars-d'Egrenne.

vivra, sans que cette concession puisse nuire à ses droits. *Courvaisier, page 568.*

L'évêque Adam Châtelain, qui siégea au Mans depuis 1398 jusqu'à 1438 ou 39, eut une contestation avec Jean duc d'Alençon, pour la présentation de la cure de saint Marc-de-Grenne; elle se termina par une transaction avantageuse à l'évêque. *Courvaisier, page 636.*

MARCÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de la Chartre, élection du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Pruillé-l'Eguiller, l. 6 1/4; Brette, l. 2 1/2; Ruaudin, l. 1; Pontlieue, l. 1; Mans, l. 1/2.

Il y a de Marcé à la Chartre, M. l. 2; Montoire, M. l. 3 1/2; Bessé, M. l. 3 3/4; Château-du-Loir, M. l. 5; les Hermites, l. 1; les Essarts, l. 1 1/4; Montrouveau, l. 1; Vildieu, l. 1; les Pins, l. 1; Rorthre, l. 3/4; la forêt des Hermites, l. 1/4.

Le ruisseau d'Ingrande prend ses sources au S. O. de la paroisse.

La cure, estimée 100 liv., est à la présentation de l'abbé de Vendôme. Il y a 800 communians.

Le sol produit du seigle, du froment et du carabin. Il y a beaucoup de bois et de landes.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Querrhoent.

MARCEAU (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Beaumont, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Bazoge, l. 2; Mans, l. 2 1/4.

Il y a de S. Marceau à Beaumont, M. l. 1 1/4; Ballon, M. l. 1 3/4; Conlie, M. l. 3; S. Aignan, M. l. 3 3/4; Fresnay, M. l. 3; Assé-le-Riboul, l. 3/4; le Tronchet, l. 1; S. Cheron, l. 1 1/2; S. Jean-d'Assé, l. 3/4; Chevaigné, l. 1/2; Teillé, l. 1; Lucé-sous-Ballon, l. 1 1/2; Mareschè, l. 1.

La paroisse est arrosée au S. et à l'O. par la rivière de Sarte.

La cure, estimée 6 à 700 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 440 communians.

L'église, qui est une des plus anciennes de la province, est dédiée à la Sainte Vierge et à S. Marcel, pape.

Il y a à S. Marceau un prieuré, estimé 620 liv., à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Ce prieuré a été fondé par N... de Clinchamp. Il y avoit anciennement des religieux bénédictins qui y résidoient, et y faisoient l'office divin.

Environ l'an 1216, la troisième partie des dixmes de S. Marceau avec le trait, les tritureurs et la paille, fut abandonnée

au Chapitre de l'Église du Mans, pour 17 l. mançais. *Cartul. blanc de la cathédr.*

Vers l'an 1279, le Chapitre de l'Eglise du Mans céda au couvent de S. Vincent et au prieur de S. Marcel le droit de dixme qu'il possédoit dans la paroisse de S. Marcel, à la charge qu'il recevra tous les ans du dit couvent, ou du prieur, six septiers de seigle, huit d'avoine et huit d'orge. Cette dixme appartenoit aux prébendés de saint Aubin. *Cartul. blanc de l'église cathéd.*

Il y a à S. Marceau la prestimonie Alasseur, estimée 20 liv. attachée au vicariat.

Il y a dans le bourg de S. Marceau une chapelle, adjacente au prieuré, dédiée à S. Julien; les historiens disent que c'est le lieu où mourut ce saint évêque; on y fait l'office le jour de sa fête et de la translation de ses reliques, dont on conserve un os dans cette chapelle; on y dit aussi tous les dimanches et fêtes la première messe. Il y a sous la grande porte de cette chapelle une fontaine très vive, dont on boit l'eau pour la guérison des fièvres. *Courvaisier, page 61. Bondonnet, page 72. Cenomania.*

La paroisse de S. Marceau est partagée en deux par la rivière de Sarte, qui nourrit de toute espèce de bon poisson, et sur laquelle il y a un pont de pierres.

Il y a aussi dans la paroisse deux petits ruisseaux; celui de Longuesve, qui fait tourner un moulin à blé, et qui nourrit des écrevisses et quelques brochetons; ce ruisseau sépare la paroisse de S. Marceau d'avec celle d'Assé-le-Riboul; et celui d'Enfernal, qui sèche l'été, et qui sépare la paroisse de S. Marceau d'avec celle de S. Jean-d'Assé. La rivière de Sarte et ces ruisseaux sont bordés de prairies qui produisent beaucoup de foin.

Le sol produit du froment, de l'orge, de l'avoine, de bon chanvre et du lin. On y cultive beaucoup d'arbres fruitiers de toutes espèces. Il y a environ cent arpens de vignes, dont le vin a peu de corps. On trouve dans plusieurs endroits de bonne marne grise, dont on fait usage; quand une terre a été bien marnée, c'en est pour vingt à trente ans; il y a aussi de la mine de fer qu'on employe à la forge d'Antoigné; il y a sur la Sarte deux moulins à blé qui appartiennent au seigneur. Il y a dans la paroisse environ 1500 arpens de taillis qui appartiennent, pour la plus grande partie, au seigneur et à M. de Faudoas. L'eau des fontaines qui sont dans la paroisse est, pour la plus grande partie, ferrugineuse.

La seigneurie de paroisse est annexée à la châtellenie de Chavigni, qui n'est plus qu'une ferme qui appartient à M. de Clinchamps, et qui est réunie au château de S. Marceau, *alias* la Ménaudrie (1).

1. Il faut, croyons-nous, lire la Menardière.

La famille de Clinchamp possède cette terre de temps immémorial. La position du château est sur un côté, au bas duquel passe la rivière de Sarte, et d'où l'on découvre trois ou quatre lieues de pays à droite et à gauche. Ses dehors nouvellement décorés sont très agréables, et l'on trouve au bout des jardins une pièce d'eau vive de quatre-vingts toises de longueur, sur quarante de largeur.

La maison de Clinchamp est une des plus anciennes de la province du Maine; elle tire son nom de la terre de Clinchamp, située dans le Perche, laquelle fut érigée en comté par le roi Charles IX, en faveur de François du Pui, seigneur de Chavigni, sans distraction du ressort, et pour le titre d'honneur seulement : cette érection fut enregistrée au parlement en 1566.

Dans les dixième, onzième et douzième siècle, les de Clinchamps signoient les actes publics immédiatement après le souverain de la province. Philippe Auguste reçut chevalier N... de Clinchamp, et le fit baron. Dans le douzième siècle, on trouve Gaultier de Clinchamp général des troupes du comté du Maine, à qui l'évêque Hildebert adressa une de ses lettres, dans laquelle il lui donne le titre du grand-seigneur. De ce Gaultier descendit le brave de Clinchamp, qui fut tué à la bataille d'Azincour en 1415, après s'y être fort distingué; il laissa un fils, nommé Ambroise, qui eut plusieurs enfans, desquels sont sortis les seigneurs de la Busardière, de Saint-Marceau, de Grontil et du Val.

D'Eudes de Clinchamp vint Gervais, qui étoit oncle de Robert, qui fut évêque du Mans depuis 1299 jusqu'à 1309, et père de Gervais Giancolet, qui fut fait cardinal en 1281, par le pape Martin IV. On trouve encore un Giancolet de Clinchamp au commencement du quatorzième siècle, cousin germain du précédent, et qui fut cardinal comme lui. Un Pierre de Clinchamp fut chevalier de l'ordre du roi. Frère Simon de Clinchamp, commandeur de Malte de la langue de France, fut tué au siège de Malte, à l'attaque du fort S. Edme, en 1565. Frère Marin de Clinchamp fut commandeur de Malte de la langue d'Aquitaine.

Clinchamp porte dans ses armes: d'argent à six merlettes de gueules. En 1502, un cadet brisa ses armes d'une bande virée de gueules.

L'évêque Geoffroi d'Assé, qui siégea au Mans depuis 1269 jusqu'à 1277, étoit né à S. Marceau. *Courraisier*, *page 528*. *Cenomania*.

M. Bezard, curé de S. Marceau, et M. de Clinchamp, mort à Paris en 1770, m'ont fourni des mémoires.

MARCILLÉ-LA-VILLE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Javron, élection de Mayenne; au N. O. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller au bourg du Teil, l. 1 1/4; Bais, l. 3/4;

Rouessé, l. 3 1/2; Tennie, l. 2 1/2; la Quinte, le 2; Degré, l. 1/2; Trangé, l. 1; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de Marcillé à Mayenne, M. l. 2; Bais, M. l. 2; Ambrières, M. l. 3; Lassai, M. l. 3 1/4; Villaine-la-Juhel, M. l. 3 1/2; Champéon, l. 1/2; S. Fraimbault, l. 1 3/4; Airon, l. 1; Grazé, l. 1/2; Champgenéteux, l. 2; la Chapelle-au-Ribou, l. 3/4; Hardange, l. 1 1/2.

La paroisse est arrosée au S. par le ruisseau de Cuissebelle, à l'O. par celui du Bois au Rouillé, et à l'E. par un autre.

La cure est un prieuré régulier de l'ordre des chanoines réguliers de S. Augustin, estimée 1600 liv., à la présentation de l'abbé de Beaulieu. Il y a 900 communians.

Il y a à Marcillé la chapelle de Bulieu (1), estimée 40 liv.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin. Il y a des landes et des bois.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le duc de Praslin. Voyez *la généalogie, à l'article Sainte Suzanne.*

Il y a dans la paroisse de Marcillé, le fief de Vaiguas (2), qui appartient à M. Treton, lieutenant des maréchaux de France; Jacques Treton, sieur de Fiégiard, son père, l'avoit acheté, aussi bien que la terre de Loré. *Mémoire de la Chaux.*

MARÇON, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné du Château-du-Loir, élection du Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Toiré, l. 2; Jupille, l. 1 1/2; S. Mars-d'Oustillé, l. 2; Pontlieue, l. 3; Mans, l. 1/2.

Il y a de Marçon au Château-du-Loir, M. l. 1 3/4; la Chartre, M. l. 1 1/2; Bessé, M. l. 5 1/4; Grand-Lucé, M. l. 4; Ecomoi, M. l. 5 1/2; l'Homme, l. 1 1/4; Chahaigne, l. 1; Sainte Cécile, l. 3/4; Vouvrai-sur-Loir, l. 1; Beaumont-de-la-Chartre, l. 1; Touraine, l. 1.

Le bourg est situé sur le ruisseau d'Ingrande. La paroisse est arrosée du N. E. au N. O. par la rivière du Loir.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Julien de Tours.

Il y a le prieuré de S. Lezin, estimé 350 liv., à la présentation de l'abbé de S. Julien de Tours; la chapelle de la Guilau-

1. On écrit et on prononce Buleu. — Le vieux manoir de Buleu situé sur la route de Marcillé à la Chapelle au Riboul est aujourd'hui habité par un fermier; Buleu appartenait, au commencement de ce siècle à la famille de Chappelaine. La terre a été démembrée, la plus grande partie est aujourd'hui en la possession de M. de Moulins. La Chapelle de Buleu dont il est question ici est la Chapelle Sainte-Anne, but d'un pélerinage fréquenté.

2. La terre de Vaujuas qui a appartenu à la maison de la Suze et à celle de Vassé appartient à la famille Tréton de Vaujuas, depuis le commencement du XVIIIe siècle. Le vieux manoir existe toujours.

dière, *alias* les Gaudins, estimée 50 liv., à la présentation de Gaudin, sieur de la Chesnardiére.

Selon le registre du pontifical, l'évêque S. Liboire consacra l'église de Marçon.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine ; il y a des vignes, dont le vin est de très-bonne qualité.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le duc de la Vallière.

N... de la Baume le Blanc, fut père de Jean-François, qui suit, et de Louise-Françoise qui fut maîtresse du roi Louis XIV, dont Marie-Anne, légitimée de France, en faveur de laquelle, et de sa mère, Louis XIV érigea la châtellenie de la Vallière en Touraine, les baronnies de Châteaux, Vaujours et S. Christophe en duché-pairie, en 1667 ; et en 1698, il accorda la faculté à Marie-Anne, sa fille naturelle légitimée, alors princesse de Conti, de disposer, par don entre-vifs, du duché de la Vallière, au profit de Charles-François le Blanc de la Baume son cousin-germain maternel, ce qui fut exécuté la même année. Marie-Anne avoit épousé Louis-Armand, prince de Conti.

Jean-François de la Baume le Blanc, marquis de la Vallière, baron de Maisonfort, etc., épousa Gabrielle Glé, dame de la Courtardais ; il mourut en 1676, laissant de son mariage Charles-François, qui suit ; Yolande qui fut mariée 1° en 1697, à Charles du Mas, marquis de Berset ; 2° en 1724, à Louis de Pontéves, dit le marquis de Tournon ; et Maximilien-Henri, dit le chevalier de la Vallière.

Charles-François de la Baume le Blanc, duc de la Vallière pair de France mort en 1739, avoit épousé en 1698 Marie de Noailles : dont Louis-César, qui suit ; et Louis-François, comte de la Vallière.

Louis-César, duc de la Vallière, épousa en 1732, Anne-Julie-Françoise de Crussol, sœur du duc d'Uzès, née en 1713 : dont Adrienne-Emilie-Félicité, qui suit.

Adrienne-Emilie-Félicité de la Vallière, née en 1740, mariée en 1756 à Louis Gaucher de Châtillon, duc de Châtillon en Poitou, pair de France, etc., dont Louis-Gaucher-Gabriel, mort en 1758 ; et Gaucher-Anne-Maximilien, qui suit.

Gaucher-Anne-Maximilien, comte de Châtillon, né le 3 janvier 1759.

MAREIL-EN-CHAMPAGNE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Brulon, élection de la Flèche, à l'O. par S. du Mans dont il est éloigné de six lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Crannes, l. 2 ; Rouillon, l. 3 ; Mans, l. 1.

Il y a de Mareil à Loué, M. l. 1/2 ; Vallon, M. l. 1 1/4 ; Brulon, M. l. 1 1/4 ; Poillé, M. l. 2 1/4 ; Sablé, M. l. 3 1/2 ; Viré, l. 2 ; S. Christophe-en-Champagne, l. 1/2 ; Tassillé, l. 1/4 ; S. Pierre-des-Bois, l. 1.

Le bourg de Mareil est sur la rivière de Vègre, qui coupe la paroisse du N. E. au S. Le ruisseau de Palais l'arrose à l'O. et se jette dans la Vègre, au-dessous du bourg.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'abbé de Coulture. Il y a environ 300 communians.

Il y a le prieuré, estimé , qui appartient aux religieux de l'abbaye de la Coulture; c'est une de leurs quatre chatellenies. Ils sont seuls décimateurs dans la paroisse.

Il y a dans l'enceinte d'un vieux château, nommé Lille, en ruine depuis plus de 300 ans, une chapelle, qu'on nomme le prieuré de Lille, estimée 350 l. à la présentation du prieur de Châteaux en l'Hermitage.

Il y a à Mareil trois chapelles fondées par Jean le Mercier, prieur-curé de S. Ouen-en-Champagne, lesquelles doivent être présentées et possédées par les parens du fondateur; 1° celle de la Ferrière, estimée 95 liv.; 2° celle de la Poterie, estimée 95 liv., et celle de la Pasquerie, estimée 50 liv., à la présentation du sieur Lefèvre de la Cheronnière. Une de ces chapelles doit la première messe des dimanches. Il y a aussi un collége pour les garçons, estimé 60 liv., chargé d'une messe par semaine.

On recueille dans la partie méridionale de la paroisse, du froment et de l'orge; et dans la partie septentrionale du méteil, du seigle, de l'avoine et du carabin. Il y a beaucoup de noyers dans la paroisse, qui contient douze métairies, vingt-cinq bordages et trois moulins à blé sur la rivière de Vègre. L'étendue de la paroisse est d'environ trois quarts de lieue de l'Est à l'Ouest, et de demi-lieue du Nord au Sud. Le bourg est à l'extrémité de la paroisse, à l'Est.

Il y a dans la paroisse du Mareil une carrière de bonnes pierres de taille, autrefois fort recherchée, et aujourd'hui entièrement négligée, à cause de la dépense de l'exploitation, le banc de bonnes pierres étant couvert d'un de mauvaises de plus de trente pieds d'épaisseur. Examen fait de la longueur des souterrains, dont on a tiré la bonne pierre, on estime qu il doit en être sorti plus de cent mille chartées.

La rivière de Vègre nourrit d'excellent poisson.

La seigneurie de paroisse est annexée au prieuré; la juridiction se tient à l'abbaye de la Coulture, et relève du présidial du Mans.

Il y a dans la paroisse, outre le fief du prieuré, celui du vieux château de Lille, et celui du Plessis, qui appartient à seigneur de S. Ouen-en-Champagne. La seigneurie de Lille est une châtellenie , d'où relève la seigneurie du Plessis. La juridiction se tient à S. Ouen; et reporte en première instance à Auvers-sous-Montfaucon, delà à Sillé-le-Guillaume, ensuite à Touvoye, et enfin au présidial du Mans.

Le seigneur du Plessis a droit de recommandation, comme bienfaiteur aux prières nominales de l'église. Il y a à Mareil une

grande étendue de taillis qui dépendent des seigneuries de Lille et du Plessis.

M. Lamarre, curé, m'a fourni un mémoire.

MAREIL-SUR-LE-LOIR, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Clermont, élection de la Flèche, au S. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à la Fontaine S. Martin, l. 2 1/4; Cerens, l. 1 1/4; Parigné-le-Polin, l. 3/4; Arnage, l. 2 1/4; Pontlieue, l. 1; Mans, l. 1/2.

Il y a de Mareil à la Flèche, M. l. 1 1/4; Malicorne, M. l. 1 3/4; le Lude, M. l. 3; Pontvallain, M. l. 3 1/4; La Suze, M. l. 4 1/2; Luché, l. 1 1/4; Pringé, l. 1/2; Clermont, l. 1/2; Anjou, l. 1/4.

La paroisse est arrosée au S. par la rivière du Loir, et à l'E. par le ruisseau de Charpentras.

La cure, estimée 750 livres, est à la présentation de l'abbesse du Roncerai d'Angers. Il y a 600 communians.

Il y a à Mareil, le prieuré qui est régulier, possédé par une religieuse : il est estimé 500 liv., à la présentation de l'abbesse de Roncerai d'Angers. Il y a aussi la chapelle de Notre-Dame, estimée 70 liv., à la nomination du seigneur évêque du Mans.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine; il y a beaucoup de vignes, dont le vin est de très bonne qualité.

La seigneurie de paroisse appartient à madame la duchesse de Brancas, de la maison de Clermont-Galerande. Voyez *la généalogie à l'article Clermont.*

MARESCHÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Beaumont, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans dont il est éloigné de cinq lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Montbisot, l. 1 3/4; la Guerche, l. 3/4; Montreuil-sur-Sarte, l. 3/4; Coulaines, l. 1 1/2; Mans, l. 1/4.

Il y a de Maresché à Beaumont, M. l. 1/2; Ballon, M. l. 1 1/2; Fresnai, M. l. 3; René, M. l. 2; S. Aignan, M. l. 3 1/4; Assé-le-Riboul, l. 1 1/4; S. Marceau, l, 1; Teillé, l. 1; S. Ouen-sous-Lucé, l. 1 1/4; Lucé-sous-Ballon, l. 1; Nouans, l. 1 1/4; Meurcé, l. 1; Vivoin, l. 3/4.

Le bourg de Maresché est situé sur le ruisseau d'Orton; la paroisse est arrosée à l'Ouest par la rivière de Sarte.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation du prieur de Vivoin. Il y a 600 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à madame la duchesse de Beauvilliers, de la maison Desnos. Voyez *sa généalogie, à l'article Alessain.*

Beauvilliers est une ancienne maison, dont Robert Cousin a donné la généalogie. Charlotte-Suzanne Desnos, fille de Jean-

Baptiste Desnos, comte de la Feuillée, etc., et de Marie-Marguerite de Cordouan, fut mariée en 1753 à Paul-Louis, duc de Beauvilliers, mort sans enfans de ce mariage, des blessures qu'il avoit reçues à la bataille de Rosbac, en 1757; il avoit épousé en premières noces Marie-Suzanne-Françoise de Creil, dont il avoit eu Paul-Etienne, duc de Bauvilliers, né en 1745. Charles-Paul-François, né en 1746, et Colette-Marie-Paule-Hortence-Bernardine, née en 1749.

MARIE-DU-BOIS (Sainte), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Lassai, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de seize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller au Ham, l. 1 1/2; Courcité, l. 2 1/2; Sillé, l. 3 3/4; Conlie, l. 2 1/2; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Sainte Marie-des-Bois à Lassai, M. l. 1/2; Madré, M. l. 1 1/2; Sept-Forges, M. l. 1; Ambrière, M. l. 3; Ceaulcé, M. l. 2 1/4; Rennes, l. 3/4; Bretignolles, l. 3/4; le Housseau, l. 1/2; la Baroche-Gondoin, l. 3/4; S. Julien-du-Terroux, l. 1 1/4; Tubeuf, l. 1.

Un petit ruisseau qui forme un étang au Sud, et qui coule à l'Est, prend sa source dans la paroisse.

La cure est un prieuré régulier de l'ordre des chanoines de S. Augustin, à la présentation de l'abbé de Beaulieu. Il y a 660 communians.

Le sol est maigre, et produit du seigle, de l'avoine et du carabin. Les femmes de la paroisse qui se sont attachées à bien filer, achètent des lins de Flandre et de Picardie qu'elles vendent à Lassai. On cultive beaucoup de pommiers et surtout de poiriers, qui font le principal revenu de la paroisse. La paroisse contient dix métairies et douze ou quinze bordages; son étendue est d'environ trois quarts de lieue du Nord au Sud, et d'une lieue de l'Est à l'Ouest. Il y a un moulin à blé qui dépend de la terre de Glansemée, il y a plusieurs taillis appartenans, pour la plus grande partie, aux seigneurs de Bois-Thibaut et de la Drouardière.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de Bois-Thibaut, située dans la paroisse de S. Fraimbaut de Lassai, relevante du marquisat de Lassai; la terre de Bois-Thibaut appartenoit anciennement à la maison du Bellai. Jean du Bellai, troisième du nom, chevalier du Croissant, mort en 1481, avoit épousé Jeanne de Logé, dame de Bois-Thibaut; de la maison du Bellai la terre de Bois-Thibaut passa en celle du Matz du Brossai; et en 1763, Léonard-François de Tournelli l'acheta des héritiers de Marie-Claire-Vincente du Matz, morte sans alliance, en 175. Voyez *l'article Lassai. Mémoire de la Chaux.*

Il y a dans la paroisse plusieurs autres fiefs, entre autres celui de la Drouardière; celui de Glansemée appartenant au

seigneur de Chantepie; celui de la Roisière dépendant de la terre du Perrai, paroisse de Montreuil, appartenant à M. Poulard; celui du Breil, appartenant à M. le Tourneur, curé des Chapelles, et celui de la Briardière, appartenant à M. Briard de Paris.

En 1589, noble homme Jean Mergerie, étoit seigneur de la Drouardière. En 1648, cette terre appartenoit à Michel de Madaillan. En 1660, Jeanne, Antoinette et Susanne de Madaillan transigèrent avec François de Foulogne, pour les dettes des successions de François de Madaillan, seigneur de la Drouardière, et de Michel, leur frère. En 1675, Pierre de Baussan étoit seigneur de la Drouardière, par Jeanne de Madaillan, son épouse (1).

Les deux tiers de la paroisse relèvent de la jurisdiction de Lassai; l'autre tiers est de l'élection de Domfront, généralité d'Alençon, et relève pour la féodalité du seigneur de la Brisolière, pour ses seigneuries de Boulai et de Montohier, et pour la jurisdiction, du bailliage royal de Domfront.

Il y a dans la paroisse de Sainte-Marie-du-Bois, de la perdrix grise, du lièvre et du lapin, le tout excellent.

M. Guillain des Mignons, prieur-curé, m'a fourni un mémoire.

MARIE-DE-LA-CHARTRE (Sainte), bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de la Chartre. Voyez *la Chartre*.

L'évêque Hildebert, qui siégea au Mans depuis 1097 jusqu'à 1125, donna, en faveur de l'abbé Geoffroi de Vendôme, et du consentement de Geoffroi de Mayenne, à l'abbaye de Vendôme trois églises ou chapelles du bourg de la Chartre; savoir, de Sainte-Marie, de S. Vincent et de S. Nicolas; ce qui fut confirmé par Gui d'Estampes, son successeur, comme il se voit par la lettre qu'il en écrit à Fromont, administrateur de ce monastère. *Courvaisier, page 416*.

MARIGNÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné d'Oysé, élection du Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontlieue, l. 3 3/4; Mans, l. 1/2.

Il y a de Marigné à Ecomoi, M. l. 1; Grand-Lucé, M. l. 2; Château-du-Loire, M. l. 3 1/2; Pontvallain, M. l. 3 1/4; Pruillé-Léguiller, l. 1 1/2; S. Mars-d'Oustillé, l. 1; S. Ouen-en-Blin, l. 2 1/4; Mayet, l. 2; Beaumont-Pié-de-Bœuf, l. 1 3/4; Jupille, l. 1; la forêt de Bersai, l. 1/4.

Le ruisseau de Lone prend sa source dans la paroisse.

1. Le château de la Drouardière est habité aujourd'hui par M. Albert du Bois de la Drouardière.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de la collégiale de S. Pierre du Mans. Il y a 1200 communians.

Il y a à Marigné la prestimonie Chouteau, estimée 30 liv., à la présentation du curé; et la prestimonie Segrais, estimée 20 liv..

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a des bois et des landes.

Hugue I, qui fut comte du Maine depuis l'an 970 jusqu'à 1015, fonda l'église collégiale de S. Pierre-de-la-Cour du Mans, et assigna pour l'entretien de ceux qui y feroient l'office la seigneurie des bourgs de Marigné et de Sainte Sabine. *Courvaisier, page 328. Cenomania.*

Bernardin de Saint-François, qui avoit été doyen de l'Eglise du Mans, prieur de Grandmont, abbé de Fontaine-Daniel, et enfin évêque de Bayeux, étoit né dans la paroisse de Marigné; son corps y fut inhumé dans l'église en 1581. Quelques-uns ont prétendu qu'il fut empoisonné dans son prieuré de Grandmont. *Courvaisier, page 850.*

MAROLLES, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de S. Calais, élection du Château-du-Loir, à l'E. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Calais, M. l. 1/2; Maisoncelle, l. 3; Changé, l. 4 3/4; Pontlieue, l. 1 1/4; Mans, l. 1/2.

Il y a de Marolles à Vibraye, M. l. 3 1/4; Bouloire, M. l. 4 1/4; Bessé, M. l. 2; Grand-Lucé, M. l. 5 1/2; Vic, l. 1; Savigné-sur-Braye, l. 1; S. Martin-de-Sargé, l. 1; S. Cir-de-Sargé, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Braye, et à l'O. par celle d'Anille.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Calais. Il y a 200 communians.

Le sol produit du froment, du méteil, de l'orge et de l'avoine, il y a de la marne, mais très profonde en terre. La paroisse a une demi lieue d'étendue de l'E. à l'O.; et une lieue et demie du N. au S.

L'abbé de S. Calais est présentateur, archidiacre, doyen et seigneur de la paroisse.

La jurisdiction se tient à S. Calais; les appels vont à Vendôme.

M. Goussé, curé, m'a fourni un mémoire.

MAROLLES-LES-BRAUX, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Sonnois, élection du Mans, au N. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Mezières-sous-Ballon, l. 1 1/2; Saint Remi-des-Bois, l. 2; Sargé, l. 2; Mans, l. 1.

Il y a de Marolles à Mamers, M. l. 2 1/2; René, M. l. 1 3/4; S. Côme de Vair, M. l. 2 1/2; S. Aignan, M. l. 1; Ballon, M. l. 2 1/4; Monhoudou, l. 3/4; Courgains, l. 1 1/4; Dangeul, l. 1; Dissé, l. 1/2; Pray, l. 1; Nauvai, l. 1 1/2; Aveines, l. 1.

La paroisse est arrosée à l'E. et au S. par la rivière de Dive et par un ruisseau; et à l'O. par le ruisseau de Malherbe.

La cure, estimée 2 à 3000 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans.

Il y a à Marolles le prieuré de S. Simphorien, estimé 1800 liv. à la présentation de l'abbé de la Coulture.

L'évêque Geoffroi de Loudon, qui siégea au Mans depuis 1234 jusqu'en 1255, donna au couvent des chartreux du Parc vingt livres tournois de rente, à prendre sur la cure de Marolles. *Courvaisier, page 510. Cenomania.*

Les Fossés, dits de Robert-le-Diable, passent à Marolles. *Courvaisier, page 396.*

Le sol produit du froment, du seigle, de l'orge et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse, qui appartient aujourd'hui aux héritiers de la demoiselle de Clermont Saint-Aignan, a été très-longtemps dans la famille de Mégaudais, dans laquelle elle entra par le mariage de Jacques de Mégaudais avec Marie Neveu, fille puînée de Nicolas Neveu, seigneur de Laulne, Charné, Marolles, Launay et la Perrière, nommé grand prévôt de l'hôtel, et de Françoise le Porc. Renée Neveu, sœur aînée de Marie, fut mariée, 1° à Louis de Montécler; 2° à François Desnos, seigneur de la Tannière (1).

MAROLLETTE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Sonnois, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Pisieux, l. 1 1/4; Dissé, l. 2; Coulaine, l. 5 1/2; Mans, l. 1/4.

Il y a de Marollette à Mamers, M. l. 1/2; Alençon, M. l. 5; René, M. l. 3; Notre-Dame-de-Vair, M. l. 3; Saint-Aignan, M. l. 3 3/4; Saint-Aubin-des-Groyes, l. 1/2; Contilli, l. 3/4; Aillère, l. 1; Villaine-la-Carelle, l. 1; Vezot, l. 1; S. Longis, l. 1/2; Normandie, l, 1/2.

La paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Dive, qui forme un étang, et à l'Ouest par le ruisseau de Rutin qui en forme aussi un.

La cure, estimée 300 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 100 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'orge.

L'évêque Hildebert, qui siégea au Mans depuis l'an 1097

1. Voir Tome I, page 454.

jusqu'à 1125, donna à l'abbaye de S. Vincent les paroisses de Marollette et de Contillé. *Courvaisier, p. 415.*

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Portebise.

MARS-DE-BALLON (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Montfort, élection du Mans, à l'E. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de deux lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Souligné-sous-Ballon, l. 1; Coulaine, l. 3; Mans, l. 1/4.

Il y a de S. Mars à Ballon, M. l. 4; S. Aignan, M. l. 2; Bonnestable, M. l. 2 3/4; Beaumont, M. l. 2 1/2; René, M. l. 2 3/4; Mézières-sous-Ballon, l. 1; Congé, l. 3/4; Chevaigné, l. 1 1/2; Montbisot, l. 1 1/4; Courcebeufs, l. 1 1/4; Beaufai, l. 2; Courcemont, l. 1 1/2; Sablès, l. 2.

La paroisse est arrosée à l'E. par deux petits ruisseaux.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 2000 communians.

Il y a à S. Mars un prieuré estimé 1400 liv., à la présentation de l'abbé de la Coulture; et la chapelle de S. Laurent, estimée 30 liv., à la présentation du seigneur évêque du Mans.

Le sol produit du froment, du seigle et du carabin; il y a beaucoup de landes.

Sous le pontificat de Hoël, qui siégea au Mans depuis 1085 jusqu'à 1097, Patri de Chaourse donna à l'abbaye de la Coulture la seigneurie et domaine de l'église de S. Mars-de-Ballon, en présence de Hugues de Laval, Geoffroi de Thévalle et Guillaume de Glatigné, qui souscrivirent cette donation. *Courvaisier, page 387.*

La seigneurie de paroisse appartient à M. le comte de Sourches. *Voyez la généalogie, à l'article S. Simphorien.*

MARS-DE-LA-BRIÈRE (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Montfort, élection du Mans, à l'E. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de deux lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Yvré-l'Evêque, l. 1 1/2; Mans, l. 1.

Il y a de S. Mars à Montfort, M. l. 3/4; Connerré, M. l. 2 1/4; Bouloire, M. l. 3; Torigné, M. l. 2 1/2; Dolon, M. l. 3 1/4; Fatine, l. 1/2; Champagné, l. 3/4; Changé, l. 1 1/2; Ardenai, l. 1; S. Denis, l. 1/2; Nuillé-le-Jalais, l. 1 3/4.

La paroisse est arrosée au N. par la rivière d'Huisne, à l'O. et au S. par le ruisseau de Narais.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 600 communians.

Il y a à S. Mars, un prieuré estimé 600 liv., à la présentation de l'abbé de la Coulture.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; une partie de la paroisse est en landes.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Saint-Mars.

Lors de la translation du corps de S. Liboire à Paterbone, il fut opéré plusieurs guérisons miraculeuses au passage de ces saintes reliques, entr'autres à S. Mars-de-la-Brière. *Courvaisier, page 290. Bondonnet, page 119. Cenomania.*

L'évêque Martin Berruier, qui siégea au Mans depuis 1449 jusqu'à 1465, donna aux vicaires et chantres de sa cathédrale, entre autres, la métairie de la Montchottière, située paroisse de S. Mars. *Courvaisier, page 733.*

En 1381, le duc de Normandie, qui prétendoit avoir droit de présenter la cure de S. Mars, fit appeler l'évêque à sa cour ; sur quoi il y a des lettres-patentes du roi Charles VI, dans lesquelles il prend la qualité de chanoine du Mans, et où il est porté que les causes de l'évêque du Mans doivent être portées au parlement. *Cartul. verd de l'Evêché, fol. 138.*

MARS-SUR-COLMONT (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais, au Maine, élection de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de seize lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Grazé, l. 3 3/4 ; Rouessé, l. 5 1/4 ; Tennie, l. 2 1/2 ; la Quinte, l. 2 ; Mans, l. 3.

Il y a de S. Mars à Ambrières, M. l. 1 1/4 ; Mayenne, M. l. 2 ; Lassai, M. l. 3 1/2 ; Gorron, M. l. 2 1/4 ; Passais, M. l. 2 1/2 ; le Pas, l. 1 1/2 ; Brecé, l. 1 3/4 ; Châtillon, l. 1 1/4 ; S. Avi, l. 1 ; Oisseau, l. 1/2.

La paroisse est arrosée à l'O. par la rivière de Colmont, et à l'E. par trois petits ruisseaux et quatre petits étangs.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de Lonlai. Il y a 800 communians.

Il y a à S. Mars la chapelle S. Mathurin, estimée 70 liv., celle de S. Michel-la-Vaugardin, estimée 70 liv., et celle de la Mauvaltière, estimée 50 liv. Ces trois chapelles sont à la présentation des héritiers des fondateurs ; il y a aussi la prestimonie la Gaste-les-Montreuils, estimée 5 liv.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Gasté (1). Cette seigneurie étoit autrefois dans la famille de Loré.

MARS-DU-DESERT (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Sillé, élection du Mans, au N. N. O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Mont-Saint-Jean, l. 1 1/4 ; Pézé, l. 1 1/2 ; Neuville-la-Lais, l. 1 1/2 ; Aigné, l. 3 ; Mans, l. 2.

Il y a de S. Mars à Villaine-la-Juhel, M. l. 2 1/4 ; Fresnay,

1. La famille de Gasté a habité le château de la Palu, situé en Saint-Mars-sur-Colmont. Le château existe toujours.

M. l. 3 3/4; Sillé, M. l. 2 1/2; la Pôte-des-Nids, M.l. 2 1/3; Gêvre, M. l. 1 3/4; Bourg d'Averton, l. 1 1/2; S. Aubin-du-Désert, l. 1/2; S. Germain-de Coulamer, l. 3/4; S. Georges-le-Gautier, l. 3/4; S. Paul-le-Gautier, l. 1.

Le bourg est situé sur une montagne; la paroisse est arrosée au S. par le ruisseau de la Vaudelle.

La cure, estimée 900 livres, est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 400 communians.

Il y a à S. Mars la chapelle de la Rochère ou Rochette, estimée 60 liv., à la présentation du seigneur de la Rochette; et la prestimonie de la Croix, estimée 20 liv., à la présentation du seigneur de Prez-en-Pail.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a des montagnes et des landes.

La seigneurie de paroisse appartient aux abbayes de la Coulture et de Champagne.

MARS-SUR-LA-FUTAYE (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Ernée, élection de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de vingt-une lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Carelle, l. 2 1/4; S. Georges-de-Buttavant, l. 3 3/4; Jublains, l. 3 1/4; Sainte Jame-le-Robert, l. 2; Parenne, l. 3 1/2; Trangé, l. 5 1/4; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de S. Mars à Montaudain, M. l. 1; Fougerolle, M. l. 1 1/2; Landivi, M. l. 2; Gorron, M. l. 3 1/2; Ernée, M. l. 3 1/2; S. Elier, l. 1; la Tanière, l. 3/4; la Dorée, l. 1.

La paroisse est arrosée de toutes parts par quatre ruisseaux; celui qui coule au N. forme trois petits étangs; celui qui est à l'O. nommé Deron, en forme un grand; celui du S. en forme deux, et celui de l'E. un.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Jouin de Marnes. Il y a 800 communians.

En 922, Aubert, seigneur de Sablé (1), fonda le prieuré de Notre-Dame en la paroisse de S. Mars-sur-la-Futaye. *Ménage, histoire de Sablé.*

Le sol produit du seigle, du méteil, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le duc de Mazarin. Voyez la *généalogie à l'article de Mayenne.*

MARS-DE-LOQUENAI (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Saint-Calais, élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans dont il est éloigné de cinq lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Volnai, l. 1/4; Pontlieue, l. 4 1/4; Mans, l. 1/2.

1. Aubert, le fondateur ou plutôt le restaurateur du prieuré de la Fustaye, n'était pas seigneur de Sablé, mais bien du Pontmain ou Petit-Maine.

Il y a de S. Mars à Montfort, M. l. 3; Grand-Lucé, M. l. 1 1/2; Bouloire, M. l. 1 1/4; Torigné, M. l. 2 1/2; Dolon, M. l. 3; Maisoncelle, l. 1 1/2; Surfond, l. 1 1/4; Ardenai, l. 1 3/4; Challe, l. 1 1/4; Montreuil-le-Henri, l. 1; Tresson, l. 1 1/2.

La paroisse est arrosée du N. E. au S. O. par deux petits ruisseaux dont l'un forme étang au S. E.

La cure estimée 800 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine et du carabin; il y a beaucoup de landes.

La seigneurie de paroisse appartient à madame la baronne de Cosne, du nom de Bailli.

MARS-D'OUSTILLÉ (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné d'Oysé, élection du Château-du-Loir, au S. S. E. par E. du Mans dont il est éloigné de trois lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontlieue, l. 3; Mans, l. 1/2.

Il y a de S. Mars à Ecomoi, M. l. 1 1/4; Grand-Lucé, M. l. 2 3/4; Bouloire, M. l. 4 1/4; Château-du-Loir, M. l. 4 1/2; Pontvallain, M. l. 1/2; Marigné, l. 1; Pruillé-l'Eguiller, l. 1 3/4; Challe, l. 2; Parigné l'Evêque, l. 1 1/4; Brette, l. 1; Teloché, l. 1; Oustille, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée du N. O. au S. par le ruisseau du Rone.

La cure estimée 600 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Église du Mans; ce droit lui fut donné par l'évêque Guillaume Passavant, qui siégea au Mans depuis 1145 jusqu'à 1187. Il y a 1000 communians. *Courvaisier*, *page 451. Cartul. blanc du Chapitre.*

Sous le pontificat de Hamelin, qui siégea au Mans depuis 1190 jusqu'à 1214, Paulin Roters, seigneur recommandable, étant sur le point d'aller faire la guerre aux Albigeois, remit à l'Eglise et aux chanoines du Mans la troisième partie des dixmes, des métives et des pailles qu'il croyoit posséder injustement dans la paroisse de S. Mars-d'Oustillé. Cette cession fut confirmée par l'évêque Hamelin.

Sous le même pontificat, les chanoines du Mans eurent de grandes contestations avec Guillaume de la Jaille, seigneur d'Oustillé, qui prétendoit avoir dans leur fief et domaine toute connoissance et punition sur leurs sujets, comme de rapt, incendie, désertion d'armée, simple larcin et autres crimes; comme aussi d'avoir puissance de condamner à l'amende, réformer les mesures, etc. Ils furent réglés par sentence du sénéchal des Roches, qui fut homologuée par arrêt de la cour, intitulé sous le nom de Philippe-Auguste, et daté de l'an 1213. Peu de temps après, savoir en 1218, le même Guillaume de la Jaille, se démit, en faveur du Chapitre, de toute la

dixme qu'il possédoit en la paroisse de S. Mars, et de toutes les offrandes qu'il avoit droit de percevoir en la chapelle d'Oustillé. *Courraisier, page 480. Cartul. blanc du Chapitre.*

Environ l'an 1163, Henri II, roi d'Angleterre et comte du Maine, fit bâtir dans la forêt de Bersai, un couvent qu'il donna aux religieux de l'ordre de S. Etienne de Grandmont. En 1168, l'évêque Guillaume Passavant donna à la requête de frère Bernard, prieur de cette communauté, du consentement du doyen et Chapitre de sa cathédrale, quelques terres voisines pour augmenter l'enclos de son couvent. Après la mort du roi Henri qui arriva en 1189, Richard, Cœur de Lion, son fils et successeur, confirma la donation que son père avoit faite, augmenta les terres de cet hermitage, et le dota de son domaine. Guillaume d'Oustillé donna aussi à ces religieux, appelés Bons-Hommes, certain droit de tiercerie, tous les cens et rentes qu'il possédoit communément et par indivis avec l'évêque, quelques seigneuries que le roi Henri lui avoit données pour récompenser ses services; il leur fit cette donation, à la charge de prier Dieu pour le salut de son âme et celui de son bienfaiteur. *Courraisier, page 457.*

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin. Tout ce qui est à l'E. et au S. de la paroisse n'est que landes et bois.

La seigneurie de paroisse est en litige entre les seigneurs de la Fontaine et de Ségrais, deux terres qui sont dans la paroisse. Le propriétaire de la Fontaine est M. de Galifet, abbé de Fontaine-Daniel; et celui de Ségrais est M. de Saint-Mars, du nom de Bailli.

On a ajouté au nom de la paroisse de S. Mars celui d'Oustillé, parce que le bourg d'Oustillé est au-dedans et à l'extrémité de la paroisse. Oustillé étoit anciennement une place forte, où il y avoit un château entouré de doubles fossés, dont il reste encore quelques vestiges. Une rue assez longue traversoit le bourg ou ville d'Oustillé; elle étoit fermée à chaque extrémité par un pont-levis, dont on a trouvé les fondemens et les sols graviers il n'y a qu'environ trente ans. On trouve dans l'ancienne route du Mans au Château-du-Loir, aux environs d'Oustillé, des vestiges d'anciens passages, qui sont de la même forme et construction que ceux que les Romains ont faits dans plusieurs provinces des gaules.

Environ l'an 1098, Guillaume II le Roux, roi d'Angleterre, détruisit et brûla le château de Vaux dans le Blinois, et celui d'Oustillé, et le bourg ou ville, dont il épargna cependant l'église, qui subsiste encore toute entière. Il y a toute apparence que Oustillé étoit le chef-lieu de la paroisse, et que S. Mars étoit une auxiliaire qui devint chef-lieu après la destruction d'Oustillé, étant plus avantageusement situé. Il y avoit à Oustillé, four à ban, jurisdiction contentieuse, foires et marchés, et fabrice de l'église : tout cela se prouve par d'anciens

titres conservés dans les trésors du Château-du-Loir et de la Fontaine.

Originairement la ville et château d'Oustillé étoient possédés avec le domaine de la Fontaine d'Oustillé, par les seuls seigneurs châtelains d'Oustillé : la Fontaine fut toujours l'apanage de l'aîné, avec la moitié indivise de la châtellenie, et l'autre moitié le partage des cadets; cette dernière moitié a été adjugée aux barons du Château-du-Loir pour crime de félonie, commis pour un cadet d'Oustillé, qui avoit pris les armes contre son suzerain.

Depuis cette époque, il régna toujours une inimitié entre les barons du Château-du-Loir, et les châtelains d'Oustillé, jusqu'en 1301 que Béatrix, comtesse de Dreux, baronne de Château-du-Loir, et Agnès, fille de Durand d'Oustillé, en son vivant, chambellan du duc d'Anjou, réglèrent tous leurs droits respectifs à toujours; mais la jurisdiction, et le droit de choisir et nommer les conseillers et officiers furent cédés et réunis à celle du Château-du-Loir, et quant au surplus tout les droits utiles et honorifiques, ainsi que les terres vagues et bois, etc., dépendant de la châtellenie d'Oustillé, resteroient indivis entre elles, leurs hoirs et ayant cause, et les profits partagés par égale portion, jusqu'à ce qu'il plût à une des parties d'en exiger le partage, auquel l'autre ne pourra se refuser. C'est ainsi que ce fief est demeuré indivis entre les barons du Château-du-Loir et les seigneurs de la Fontaine d'Oustillé, ce qui dure encore aujourd'hui.

C'est peut-être de là que partoit le droit attribué au seigneur de la Fontaine, de chasser à cor et à cri dans toute l'étendue de la forêt de Bersai, avec le droit de pernage et pacage, d'y prendre bois à bâtir, à faire merrain et à chauffer, droit qui n'a cessé d'être exercé que depuis environ un siècle.

Les bornes de la jurisdiction d'Oustillé, s'attendent, suivant les anciens procés-verbaux, dans une paroisse voisine. Ces procès-verbaux ont été reconnus juridiquement en 1709. Il n'y a dans la paroisse de S. Mars, de haute justice que celle d'Oustillé; l'église, le cimetière, le presbytaire et ses domaines adjacens, sont dans la mouvance directe de cette châtellenie. Sur une empiétation qu'on voulut y faire dans le dernier siècle, les princesses de Nemours, dames du Château-du-Loir, firent planter un poteau, avec leurs armes, et un carcan au coin du cimetière de S. Mars.

On a trouvé à l'extrémité d'une avenue du château de la Fontaine, dans un terrein d'un sable mouvant et aride, plusieurs tombeaux remplis d'ossemens humains, dont un en renfermoit d'une hauteur prodigieuse. Ces tombeaux paroissent d'une composition incorruptible, dont la principale matière semble être de coquillages broyés.

On trouve dans le bois de Guenadeux, près le château de

la Fontaine, plusieurs grandes pierres plattes, d'une espèce de grès, à fleur de terre, couverte d'une mousse verte de trois à quatre lignes d'épaisseur totalement pétrifiée.

MARTIGNÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, au-delà de l'Ouette, élection de Laval à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à la Basoge des Alleux, le 1/2; S. Ouen-des-Oyes, l. 1 1/4; Neau. l. 1; Neuvillette, l. 4 1/2; Ruillé, l. 1; Chaufour, l. 2 3/4; Mans, l. 2.

Il y a de Martigné à Mayenne, M. l. 2 3/4; Laval, M. l. 3 3/4; Monseurs, M. l. 2 1/4; Evron, M. l. 4; Ernée, M. l. 5; Commer, l. 1 1/4; S. Germain d'Auxerre, l. 1; Sacé, l. 3/4; Montourtier, l. 1 1/2; Jublains, l. 2 3/4; la Basoge-Montpinçon, l. 2 1/4.

La paroisse est arrosée à l'O. par la rivière de Mayenne, à l'E. et au S. par le ruisseau Ouvrain, qui forme deux étangs.

La cure estimée 1700 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans.

Il y a à Martigné, la chapelle de Montgenard, estimée 110 liv.

Le sol produit du méteil, du froment et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient aux enfans de madame de la Dufferie.

La maison de la Dufferie est originaire d'Allemagne, s'étant établie en Italie, elle y portoit le nom de Baglioni ; et ayant passé en France, elle y pris le nom de Baglion, Baillon, Baglin. Mais en 1502, Gui Baglion, de la branche de Cucco Baglione, prit le nom et les armes de la Dufferie, en exécution du testament de Catherine de la Dufferie, qui substitua son nom et ses armes à Ambroise Baglion, son parent, père de Gui (1).

M. d'Hosier a fait l'Histoire généalogique de la maison de Baglioni ; mais comme les ennemis de cette illustre famille en ont supprimé les titres, ce fameux généalogiste a eu recours aux historiens qui en ont parlé ; et il cite entre autres, Pompeo Pellini, noble pérousin ; Sansouin : Traité des villes d'Italie ; Nestor : Histoire des Médicis ; Guichardin ; Languillara, et Paul Jove.

Cette généalogie historique a été mise au jour par M. d'Hosier, fils de l'auteur, et imprimée à Paris, *in-fol.* chez Claude Cramoisi en 1662. Nous allons la donner continuée jusqu'en 1748.

M. d'Hosier donne pour chef connu de la maison de Baglion, Louis Baglioni, qui vivoit en 1154, et qui fut élu vicaire perpétuel de l'empire en la ville et territoire de Pérouse, par

1. La Dufferie est une terre importante de la paroisse du Grand Oisseau. Elle appartient aujourd'hui à la famille de Sarcus qui la tient, par héritage, des Le Mesnager de la Dufférie.

l'empereur Frédéric Barberousse, son parent; dans le titre de cette élection, il est qualifié duc de Suabe. M. d'Hosier croit qu'il étoit plutôt gouverneur que duc. De ce Louis sortit, par représentation, Baglioni, qui suit.

N... Baglioni fut pris pour arbitre en 1267, par ceux de Cittadi Castello, lors de leur réduction à l'obéissance des Pérousins. Ces derniers l'envoyèrent ambassadeur vers le pape Grégoire X, en 1273. Il fut père de Jean, qui suit.

Jean Baglioni fut chef du parti des Raspanti, qui en 1303 tenoient le parti des gibelins. Il fut père de Gualfreductio, qui suit, et de Gui, dont la postérité finit en la personne de Nicolo, à qui les Allemands, du parti des Raspanti, firent couper la tête en 1369.

Guafreduccio Baglioni, fut père de N... Baglione, qui suit de Guidarello, qui fut ambassadeur vers le duc de Spolette, et dont le fils Ludovic le fut à Foligno en 1377; de Pulipuccio. qui avec son frère Veccio, tua en 1330 Ondo de Oddi; et de Bécello, qui fut Podesta de Spolette en 1325, capitaine de cent chevaux en 1328, et chef des troupes françoises ou angloises au secours d'Orviette.

Baglione de Baglioni, ambassadeur vers le marquis de la Marche d'Ancône, en 1318, fut Podestat de Florence en 1342. Il fut père de Oddo qui a fait la branche des comtes de la Salle dans le Lionnois, et de Cuccho, qui suit.

Cuccho, ambassadeur vers le duc de Spolette en 1322, fut père de Colaccio, qui suit et de Pellino qui fut banni en 1359; et qui, ayant conspiré en 1378 contre les gibelins, fut condamné à mort par contumace, en 1381, et rappelé en 1385.

Colaccio s'étant saisi, en 1363, de Montefontegiano, il y fut assiégé et livré à ses ennemis, qui le condamnèrent à perdre la tête. Il fut père de Michel qui suit.

Michel Baglioni fut chassé de son pays, passa en France et s'attacha à Louis II, duc d'Anjou et comte du Maine. Il épousa dans la paroisse du Grand-Oiseau, Isabeau de Surcolmont (1), dame de la Dufferie, fille de Joachim et Marie de la Dufferie. Ils eurent Jean qui suit; Henri qui reçut en son nom et comme procureur de Michel son frère, en partage les terres de la Ménarsière et de Vaugarou, et Michel.

Jean I Baglion épousa en 1433, dans la paroisse de Placé, Françoise de la Croid, fille de Guillaume, sieur de Tesnière, et de Perrine de Sassé; dont Jean II, qui suit; Philippe, qui fut partagé de la terre de Fléchigné en 1475, et qui est la tige des seigneurs du Petit-Quincé, en la vicomté de Domfront; et Jean qui fut partagé de 40 liv. de pension annuelle et viagère par acte du 16 mars 1475, et qui mourut sans enfans.

1. Surcolmont est une terre de la paroisse d'Oisseau, qui prend son nom de sa situation sur la Colmont; c'est par ce mariage que la Dufferie est entrée dans la famille de Baglion.

Jean II servit pour lui et pour Jean de Bouillé, seigneur de Houssemagne à l'arrière-ban, en 1487. Il épousa Anne Cheveau, fille de Julien et de Cardine Treston, dont Ambroise qui suit ; Jacques qui fut prêtre et partagé en 1526 ; Michel, qui fut ecclésiastique ; Philippe et Denis, morts sans alliance dans les guerres d'Italie, au service du connétable Charles de Bourbon ; Renée mariée en 1517 à Guillaume Coupel seigneur de la Marchanderie ; et Marie, morte sans alliance.

Ambroise Baglion épousa Marguerite de Cotteblanche, fille d'Hélie, seigneur de la Guitterie en Placé, et de Jeanne Courtin. On voit leur tombeau dans l'église du Grand-Oiseau. Ils eurent Gui I, qui suit ; Jean, mort sans alliance à la bataille de S. Quentin, en 1557 ; Ambroise, prêtre. Yves servit d'homme d'armes des ordonnances du roi, au nom de Gui, son frère, comme on le voit par deux certificats, l'un de Thérouanne, en 1542, et l'autre de Corbie, en 1543. Il mourut sans enfans avant l'an 1556 ; Catherine épousa Madelon de Vaudour, sieur de la Barbotière en la paroisse d'Alexain, en 1538, et Marguerite, mariée à Gilles Rabault, seigneur de Villeneuve, en la paroisse de Chaillant.

Gui I Baglion, dit de la Dufferie, comme il a été dit au commencement de cette généalogie, épousa, en 1552, Renée de Houssemagne, fille de Macé, dont Gui II qui suit ; et Jacquine qui épousa : 1° Jean du Bois-Bérenger, fils de Gui ; 2° Jean le Cornu, sieur de la Mairie (1), en la paroisse d'Alexain, fils de Gilles et de Catherine de la Chapelle-Rainsouin, auparavant veuve d'Olivier de Vayer.

Gui II, seigneur de la Dufferie et d'Hierré, se trouva au siège de Domfront, en 1574. Il fut fait prisonnier dans le parti de la ligue en 1592, et il paya 1200 écus pour sa rançon. Il épousa : 1° en 1576, Elisabeth le Cornu, fille de Gilles, seigneur de la Marie ; 2° en 1585, Marie de Fontenaille, fille de Jean et de Yvonne le Porc. Il eut du premier lit, Gilles, qui suit ; et du second, Renée, dame de la terre de Moulins, dans la paroisse de Beaumont-pied-de-bœuf, archidiaconé de Sablé, en-deçà de Louette, laquelle épousa 1° Gui de Vahays, seigneur de Vahays, en la paroisse de Parnay (2), de S. Ouen et autres lieux en Bretagne, en 1605 ; 2° François de Beauregard, seigueur du Fresne (3).

Gilles de la Dufferie épousa Anne du Bois, par contrat passé devant Gontier et Bouteillant, notaires royaux, en 1606, dont René, qui suit ; Jacques, seigneur de Possé et de la Mairie, qui mourut en Périgord, en 1652, étant au service ; François, seigneur de Mottehusson, qui épousa Radegonde Guérin, fille de Jean, seigneur de Cicé et de Louise Hardouin de la Girouar-

1. L'auteur écrit toujours Mairie ; mais il s'agit bien de la terre de la Marie.
2. C'est Charnay ou plutôt Charné qu'il faut lire.
3. Voy. T. I, page 144.

dière, dont Jacques, Gilles, Radegonde, Françoise, Louise et Marie ; Radegonde qui épouse, en 1633, François l'Hermite de Normandie ; Renée et Louise, toutes deux religieuses au Buron, près Château-Gontier.

René de la Dufferie, né en 1610, fut chevalier de l'ordre du roi en 1647. Il céda en 1644 au maréchal de Brezé, ses terres de Marçon et de Possé en Anjou, et il acquit de M. le duc de la Rocheguion les terres de Bouère et de la Vaizouzière, au Maine. Il épousa en 1634 Catherine Durand de Villegaignon, fille de Pierre et d'Elisabeth Courtin, dont Pierre, seigneur de la Vezouzière, et Catherine (1).

On trouve dans le catalogue des seigneurs manceaux qui se croisèrent en 1158 avec Geoffroi IV de Mayenne, Gui de Martigné, Guido de Martigné. *Histoire de Sablé, p. 179* (2).

MARTIN-DU-BOIS (Saint), bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, au S. E. du Mans, dont il est éloigné de 13 lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Ternay, l. 1 3/4 ; Parigné-l'Evêque, l. 8 1/4 ; Pontlieue, l. 2 1/2 ; Mans, l. 1/2.

Il y a de S. Martin-du-Bois à Montoire, M. l. 1 ; Laverdin, M. l. 1 ; Bessé, M. l. 3 1/4 ; La Chartre, M. l. 4 1/2 ; S. Arnoul, l. 1 1/4 ; S. Oustrille, l. 3/4 ; les Haies, l. 1 ; Montrouveau, l. 2 ; la forêt de Montoire, l. 1/4 ; joint S. Pierre et S. Georges du Bois.

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Marderon.

La cure estimée 1200 liv., est un prieuré régulier de l'ordre des chanoines réguliers de S. Augustin, à la présentation de l'abbé de S. George du Bois. Il y a 350 communians.

Il y a à S. Martin, la chapelle S. Eloi, estimée 100 l. à la présentation de l'abbé de Vaas.

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine : il y a des bois et des landes.

La seigneurie de paroisse est en litige entre l'abbé de S. Georges du Bois, et de M. de Vernage.

MARTIN-DES-MONTS (Saint), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de la Ferté, élection du Mans à L. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Boessé-le-sec, l. 3/4 ; Saussé, l. 3 1/2 ; Mans, l. 3 1/2.

Il y a de S. Martin à la Ferté, M. l. 1 1/4 ; Bonnestable, M. l. 3 ; Connerré, M. l. 2 1/4 ; Dolon, M. l. 2 1/2 ; Vibraye, M. l. 2 1/2 ; S. Aubin-des-Coudrais, l. 1/2 ; S. Denis-des-Coudrais, l. 1 1/4 ; Tuffé, l. 1 1/2 ; Villaine-la-Gonais, l. 1/4 ; Cherré, l. 1.

La paroisse est arrosée à l'E. par la rivière d'Huisne, au

1. Malgré sa promesse, l'auteur ne donne pas la continuation de la généalogie.

2. Voyez plus loin art. *Mayenne*.

N. par le ruisseau de haut, et au S. O. par un petit courant d'eau.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'abbesse du Pré. Il y a 160 communians.

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à madame de Beauchamp (1).

MARTIN-DE-POCHE (Saint), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Sillé, élection du Mans, au N. par O., de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Milesse, l. 2 1/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de S. Martin à Sillé, M. l. 3 3/4; Fresnai, M. l. 1 1/2; Beaumont, M. l. 2 1/2; Ballon, M. l. 3; Conlie, M. l. 1 3/4; S. Cheron, l. 3/4; Mézières, l. 1; Neuville-la-Lais, l. 1 1/4; Domfront en Champagne, l. 1 1/4; Lavardin, l. 1 1/2; la Chapelle-Saint-Fray, l. 1/2; Ste Sabine, l. 1/4; la forêt de Lavardin, l. 1/4.

La paroisse est arrosée du N. E. à l'O. et à l'E. par un petit courant d'eau.

La cure, estimée 200 liv. est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 56 communians.

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse est annexée au marquisat de Lavardin, qui appartient à M. le comte de Tessé. Voyez *la généalogie, à l'article de Beaumont.*

MARTIN-DE-SARGÉ (Saint), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de S. Calais, élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Bouloire, M. l. 5 1/4; Ardenai, l. 2; Yvré-l'Evèque, l. 2 1/4; Mans, l. 1.

Il y a de S. Martin à Montdoubleau, M. l. 1 3/4; S. Calais, M. l. 1 1/2; Bessé, M. l. 2 3/4; Montoire, M. l. 3 3/4; S. Cir-de-Sargé, l. 1/4; Rahai, l. 1; Conflans, l. 1 3/4; Marolles, l. 4; Savigné sur Braye, l. 1; Blaisois, l. 1.

S. Martin est situé sur le confluant des rivières de Braye et de Graine, qui coulent du N. au S.

La paroisse est arrosée au S. par un petit ruisseau.

La cure, estimée 300 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Calais. Il y a 250 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine. Il y a des bois.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Montmarin.

1. Le manoir des de Beauchamp était Villarceau. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une habitation de fermier.

MAURICE (Saint), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Rochemabile, élection de Normandie, au N. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-sept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Palu, l. 2 1/2; Gesvres, l. 4 1/2; Montreuil-le-Chétif, l. 3/4; la Chapelle-Saint-Fray, l. 4; la Chapelle-Saint-Aubin, l. 2 1/4; Mans, l. 3/4.

Il y a de S. Maurice à la Ferté-Macé, M. l. 1/2; Juvigni, M. l. 2 1/4; la Ferrière, M. l. 2 1/2; Domfront, M. l. 4; Coupetrain, M. l. 3; la Sauvagère, l. 1/2; Bagnolles, l. 1 1/4; Magni-le-Désert, l. 1 1/4; la forêt d'Andaine, l. 3/4; Normandie, l. 1/2.

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de More, à l'O. par celui de Rée qui forme un étang au S. par un autre qui en forme aussi un.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 900 communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin. Il y a des bois et des landes.

S. Maurice relève de la baronnie de la Ferté-Macé; il y a eu une famille du nom de S. Maurice, qui est éteinte depuis longtemps.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Montpinçon.

MAYENNE, ville murée de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont elle est éloignée de quinze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. George de Fouletorte, l. 6; Neuvi-en-Champagne, l. 4 1/2; Trangé, l. 2 3/4; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de Mayenne à Ernée, M. l. 4 1/4; S. Denis de Gastine, M. l. 1; Ambrières, M. l. 1 1/4; Bais, M. l. 4; Evron, M. l. 4 3/4; Parigné-sous-Braye, l. 1; S. Georges de Buttavant, l. 1 1/4; Fontaine-Daniel, l. 1; S. Baudelle, l. 3/4; Airon, l. 1; S. Fraimbauld-des-Prières, l. 1.

La ville est située sur la rivière de Mayenne, qui coule du N. au S. La paroisse est arrosée par le ruisseau de Braye.

Il y a deux paroisses à Mayenne; savoir, de Notre-Dame dans la ville, et de S. Martin dans le fauxbourg.

La cure de Notre-Dame estimée 1000 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 6400 communians. Celle de S. Martin, estimée 700 liv., est présentée par le prieur de Fontaine-Géhard. Il y a 3500 communians.

Il y a à Mayenne la chapelle de S. Blaise, estimée 170 liv., à la présentation de l'aîné du fondateur; celle des Contests, estimée 90 liv.; celles aux Faucheux, estimée 160 liv., à la présentation du prieur de Berne (1), et en son absence, du procureur fabricier de Notre-Dame; celle du Feil, estimée N..., aussi à la

1. Le prieuré de Berne dépendait de l'abbaye d'Evron : Il était situé paroisse de Saint-Baudelle, près la ville de Mayenne. Les bâtiments existent toujours.

présentation du même procureur; celle de S. Jacques de l'Aumônerie, à la présentation du seigneur évêque du Mans; celle de la Mazure, estimée 40 liv., à la présentation des héritiers du fondateur; celle aux Nézans, estimée 25 liv., à la présentation du seigneur; celle de la petite Herrière, estimée 20 liv.; celle du Pommier, estimée 50 liv., à la présentation des héritiers du fondateur; celle des Pérouins, estimée 60 liv. Il y a aussi la prestimonie de la Roche-Gandon, estimée 100 l.

En 1110, l'on acheva de rebâtir l'église de Notre-Dame de Mayenne; savoir, la nef, le chancel et les deux voûtes. Voyez *Hist. de Mayenne, MS.*

Le 17 d'avril 1606, Guillaume Chappelet, docteur en théologie, archidiacre de Paris, grand-vicaire du Mans, le siége épiscopal vacquant, arbora la croix pour l'établissement de Capucins, dans une place appelée le Champ de Mariage, à Mayenne (1), et le 22 octobre 1600, l'église fut consacrée en l'honneur de S. François, leur patron, par Nicolas le Cornu de la Courbe, évêque de Xaintes, à la réquisition des grands-vicaires de l'évêché vacquant, du père Valentin de Nantes, alors gardien, et des habitans de Mayenne. En 1700, il n'y avoit que six religieux.

En 1624, René Pithard, sieur d'Orthes et de Beauchesne, lieutenant-civil et criminel de Mayenne, et Jeanne Héliand, sa femme, fondérent dans cette ville les religieuses du Calvaire (2), par la permission de Charles de Beaumanoir, évêque du Mans, du consentement des habitans, du duc de Nevers, qui faisoit pour les héritiers du duc et de la duchesse d'Ornano (3), seigneurs de Mayenne. Ces religieuses prirent possession de leur couvent le 5 novembre 1629. *Courvaisier, page 879.* Il y avoit en 1700, quarante-quatre religieuses. *Mémoire Miroménil MS.*

Il y a aussi à Mayenne un couvent de la Magdeleine, dans lequel il y avoit douze religieuses en 1700.

Il y a un hôpital gouverné par un administrateur électif, et par des filles qui se consacrent au service des pauvres.

Il y a un autre hôpital pour les orphelins, nommé communément l'Hôtel de la Providence, gouverné par des femmes de piété qui l'ont fondé.

Il y a à Mayenne un collége pour l'instruction de la jeunesse (4). En 1700, ce collége, dont on estime le revenu 800 liv., avoit quatre régens.

La ville de Mayenne a été nommée Mayenne la Juhel, à cause de Juhel, ou Judicael, fils de Geoffroi, seigneur de

1. C'est aujourd'hui l'enclos de la Visitation; la rue qui y conduit se nomme encore la Rue des Capucins.
2. Le monastère du Calvaire a été affecté d'abord au collège de Mayenne; plus tard on y a installé le Petit-Séminaire diocésain.
3. L'auteur veut dire de Gonzagues. Voir plus loin la Généalogie des Seigneurs de Mayenne, pages 267 et ss.
4. Il fut fondé par Geneviève Tronchet, en 1560.

Mayenne, qui vivoit du temps de Henri I, roi d'Angleterre, duc de Normandie, et comte du Maine, au commencement du douzième siècle. *Courvaisier, p. 71.*

Mayenne est le chef-lieu d'une élection du même nom, créée en 1634, qui contient 67 paroisses, qui, en 1700, étoient composées de 15235 feux, et payoient 167205 liv. de tailles. Il y a un subdélégué de l'intendant de Tours. *Mémoires Miroménil.*

Il y a à Mayenne un grenier à sel, qui, en 1700, distribuoit 44 muids de sel.

En 1700, il y avoit dans les villes et fauxbourgs 10047 feux, qui payoient 7026 liv. de tailles.

Il y a un Maitre particulier des Eaux et Forêts, pour ce qui regarde les fonds du seigneur. Il y a aussi une maréchaussée commandée par un exempt.

Il y a à Mayenne plusieurs jurisdictions. La justice ordinaire, qu'on nomme Barre Ducale, est exercée par un juge civil, un juge criminel, un lieutenant-général, quatre conseillers, un avocat, un procureur fiscal et un greffier; cette jurisdiction s'étend à 60 paroisses en première instance, et en quinze par appel.

La justice royale du Bourg-nouvel, dont relève une paroisse à l'entier, et une autre en partie, s'exerce à Mayenne par un juge, un procureur du roi et un greffier.

De la seigneurie de Mayenne relèvent plus de 200 hommages, parmi lesquels il y a trois baronnies, vingt châtellenies, et environ 180 fiefs.

Je pense qu'on ne sera pas fâché de trouver ici une liste de ceux qui, en 1518 et 1519, firent foi et hommage à Philippine de Gueldre, dame de Mayenne.

Ambroise de S. Remis, pour la seigneurie de Contest.
Jean des Vaux, pour la seigneurie de Lévaré.
René du Bouchet, pour la seigneurie de S. Léonard-des-Bois.
Gui Despeaux, pour la seigneurie de Landivi.
Le comte de Laval, pour la seigneurie de S. Ouen.
De la Ferrière, pour la seigneurie de Vautorte.
Bertran de Caradeux, pour la seigneurie de Neuvilette (1).
Le Chapitre du Mans, pour la seigneurie de Montanay.

Fois et Hommages rendus, en 1570, à Claude de Guise, faisant pour Henri, son neveu, par

Nicolas de la Courbière (2), pour Châtenay, Cornesse, et la Boutonnaye.
Jean le Maire, pour Cohardon.

1. Paroisse de Jublains. Voyez plus loin art. Neuvillette, où Le Paige a placé par erreur ce qui concerne la vicomté de Neuvillette.
2. En Juvigné-des-Landes. La famille de la Corbière a existé jusqu'à la fin du siècle dernier.

Le curateur des enfans de Matthieu de Mondamer, pour les Ecotais (1) et Surgan (2).
Eustache du Bellay, pour la Feillée.
Jacques de Goué, pour Fougerolles.
Marie de Morel, pour la suzeraineté de S. Georges-le-Gautier.
Philippe le Militaire, pour la Forêt.
Guillaume de Côte-Blanche, pour la Guitterie (3).
François Desnos, pour Emmenard (4) et le Fresnel.
Jean du Bois-Bèrenger, pour la Devison (5).
François de Renier, pour l'Ecluse (6).
Geoffroi de Chalus, pour le Désert (7).
Eustache le Verrier, pour la Damcolière (8).
Gui de Scépeaux, pour Landivi.
François de Langrunière, pour Langrunière (9).
Jean de Feschal, pour la Motte d'Aaron.
Marguerite Richer, veuve Caset, pour la Motte-Boudier (10).
François de Fontenaille, pour le Méni-Barré (11).
Françoise de la Suze, pour Marcillé-la-Ville.
Joachim de Caradeux, pour Neuvillette.
Charles d'Orcisses, pour Orcisses (12).
Jean de l'Isle, pour Olon, la Marcillière et le Bois-de-Mont (13).
Louis de Froulai, pour la Bishaudière, Gâtine et le Plessis en Contest.
Ambroise le Cornu, pour le Parc d'Avaugour (14).
Gui de Cornillau, pour la Pèlerine.
François Duplessis pour le Plessis sur Colmont (15).

En l'an 844, le comte Lambert, avec un détachement de bretons, rencontra sur le pont de Mayenne des troupes du roi Charles II, dit le Chauve, et il les battit. *Cenomania. M. S.*

Gautier de Mayenne, qui vivoit au milieu du douzième siècle, fit de riches présens à l'Eglise du Mans, avant de partir pour la Terre Sainte. *Histoire de Mayenne, M. S.*

En 1064, Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, comte du Maine, assiégea Geoffroi de Mayenne dans sa ville de Mayenne,

1. En Jublains.
2. En Gorron.
3. Paroisse d'Alexain. Les de Cotteblanche appartenaient une à vieille famille de Mayenne fondue dans celles de Baglion, du Méry, etc.
4. En Saint-Berthevin-la-Tannière.
5. Paroisse d'Ernée.
6. En Brécé.
7. En Ernée.
8. Ne faut-il pas lire la Damvolière, nom d'une terre sise en Levaré?
9. N'est-ce pas l'Angrumière, fief de Saint-Georges-Buttavent?
10. Paroisse de Contest.
11. Paroisse d'Andouillé.
12. En Larchamp.
13. Les deux premières terres sont en Saint-Fraimbault-de-Prières, la dernière appartenait à la paroisse d'Oisseau, aujourd'hui La Haie-Traversaine.
14. En Brécé.
15. C'est le Plessis-Châtillon. *Voir* tome I, pages 68 et 478.

et voyant, la garnison se bien défendre et dans le dessein de se laisser forcer, il usa de stratagême.

Les enfans de la ville sortoient quelquefois, et rentroient le soir. Un jour, il fit entrer avec eux quelques jeunes soldats déguisés, qui, pendant la nuit, jetèrent des feux dans les greniers et dans les magasins, ce qui contraignit la garnison de se retirer dans le château, où elle ne put tenir longtemps, et fut obligée de se rendre à discrétion.

Geoffroi fit sa paix avec Guillaume, et lui prêta pour la seconde fois serment de fidélité. On fait descendre ce Geoffroi de Mayenne, d'un Geoffroi qui étoit manceau, et commandoit des Bretons sous le roi Louis II, dit le Bègue, en 878. *Courraisier, page 701. Trouillard, page 66. Cenomania. Hist., de Mayenne. M. S.*

En 1158, Geoffroi IV de Mayenne, fils de Juhel II de Mayenne, se croisa à Mayenne pour le voyage de la Terre-Sainte, avec 108 gentilshommes (1), pour la part des Manceaux et Angevins. Il n'en revint que 35 au bout de trois ans; tous les autres périrent dans ce voyage. On lit dans une Notice, qui est dans le prieuré de Nogent-le-Rotrou, la cérémonie de cette croisade, et le Catalogue des Croisés, tel qu'il suit (2):

Mayenne.	Gaufridus de Meduana. M.
	Hamon, filius ejus. M.
	Galterus, Guillelmus et Guido fratres dicti Domini. M.
Fougères.	Gaufridus de Filgeriis, filius Guillelmi (3).
Mayenne.	Unfridus de Meduana.
Vitré.	Henricus de Vitreo. M.
Martigné.	Guido de Martigneio.
Des Roches.	Paganus de Rochiis (4).
De la Guyerche.	Henricus de Guierchiâ (5).

1. Les Catalogues du château de Goué en donnent 109.

2. Nous donnons dans les notes qui suivent la traduction des noms des Croisés et quelques éclaircissements sur la famille à laquelle ils appartiennent; ces traductions et les renseignements que nous fournissons ont été puisés dans les écrits les plus récents publiés sur la Croisade mayennaise. Les noms latins sont rectifiés d'après des Catalogues qu'on a conservés longtemps au Château de Goué, et qui ont été depuis, déposés aux Archives de la Mayenne.

La lettre M placée après le nom du Croisé veut dire *Miles*, c'est-à-dire Chevalier; sur les Catalogues de Goué, chaque Croisé a sa qualification : M ou M^s, *Miles* ou *Milites* Chevalier, Chevaliers ; Ar., *Armiger*. écuyer; P^r, *Puer*, servant d'armes.

3. Geoffroy de Fougères, de la famille des de Fougères, seigneurs de la Rongère. (Abbé Pointeau. *Les Croisés de Mayenne*). D'autres pensent que la place d'honneur que Geoffroy occupe dans le Catalogue, indiquerait qu'il appartenait à la maison des barons de Fougères en Bretagne.

4. Ce croisé appartenait à la famille des Roches dont les membres étaient seigneurs de Sablé.

5. Ce croisé et ses fils étaient proches parents des seigneurs de

	Yvo, filius ejus.
De Chourches.	Paganus Coorfus (1).
S. Berterin.	Hugo Penec de S. Bertevino, et Aubertus, frater (2).
Montgirou.	Gaufridus de Monte Girulfi (3).
	Hugo et Gervasius (4).
Giffard.	Aubertus Guiffardus (5).
Baillé.	Garinus de Baille, et Simon, filius (6).
Landiri.	Philippus de Landiveio.
Chemiré-le-Gaudin.	Gauffridus de Chemireo (7).
	Amelinus, frater ejus.
	Gosselinus de Baleo, et Augeldus, frater (8).
Coesmes.	Angelbaldus de Coesmes. P. (9).
Entremme.	Josselinus de Entremeio.
De l'Ecluse.	Amelinus de Eclusâ.
D'Antenaise.	Henricus de Altanosâ.
Ribolé.	Fulco Ribole.
	Ludovicus.
	Henricus.
Des Haies.	Hasselinus de Hais (10).
Malicorne.	Thebaldus de Malocornu.
La Jaille.	Aubertus de Jallia (11).
Coesmes.	Eleazard de Coesmes,

Mayenne, c'est ce qui explique la place distinguée qu'ils occupent sur le Catalogue. Voy. T. 1er, page 348.

1. *Paganus de Caorces.*

2. Hugues Pesnel de Saint-Berthevin-la-Tannière. *Penec* donné par Menage, Guyard de la Fosse et le chanoine Le Paige est une leçon vicieuse ; le vrai texte latin est *Pesnel*. La famille Pesnel était alliée à celle de Goué.

3. La famille de Montgirou, l'une des plus ancienne du Bas-Maine, a pris son nom de la terre de Montgirou, sise sur la Mayenne, paroisse de Saint-Germain-d'Anxure. *Voy*. T. I, page 325.

4. Les Catalogues de Goué ajoutent : *Fratres ejus.*

5. Vieille famille fondue dans celle de Champagné-Giffard.

6. Guérin et Simon du Bailleul. *Abbé Pointeau.* Voy. T. 1, p. 359 et ss. Texte latin : *Baillelio.*

7. Geoffroy, Hamelin et Hugues du Chemin. *Chemireo* est une leçon fautive ; les Catalogues de Goué portent *Chemineo. — Abbé Pointeau.*

8. La vraie leçon est *Berleo* que M. l'abbé Pointeau traduit par Bellée. Gosselin de Bellée et son frère Ansceau *Ancellus*, tiraient leur nom de la terre de Bellée, sise paroisse de Vaucé. *Voyez plus loin ce mot.*

9. Contrairement au sentiment de l'abbé Pointeau, qui fait d'Angelbaud et d'Eléazar de Coesmes, des croisés du Haut-Maine, il y a lieu de croire qu'ils étaient de la paroisse de Couesmes, près Ambrières.

10. Hasselin des Haies. Il y a dans le Bas-Maine tant de terres nommées Les Haies où la Haie qu'il est impossible d'indiquer celle qui a donné son nom à Hasselin.

11. La famille de la Jaille a subsisté longtemps dans le pays d'Ernée. On la trouve encore dans la paroisse de Larchamp, au XVIIe siècle. Elle y possédait la terre de la Haie.

D'Orange.	Guillemus de Orangiâ (1).
De Goué.	Gosselinus de Goeo (2).
Montenai.	Mauricius de Monteneo.
Le Porc.	Rudulfus Porcus (3).
D'Antenaise.	Rudulfus de Altanasiâ (4).
Malemouche.	Drogo de Malamuscâ (5).
Entrammes.	Ursinus de Entrammis.
De la Garenne.	Gillo de Garenna (6).
Pescheul.	Guillelmus è Peschel (7).
Carbonel.	Henricus Carbonellus (8).
	Fulco et Rainaldus, fratres.
S. Hilaire.	Gervasius de S. Hilario (9).
	Fulco Baseille et Hugo, frater ejus (10).
D'Yvoi.	Herbertus de Yveo (11).
De la Rongère.	Henricus de Rongeria (12).
De Landivi.	Guillelmus de Landiveio.
De l'Ecluse.	Lambertus de Eclusa.
Landivi.	Richardus de Landivaio.
De Goué.	Albanus de Goeo, Flandrensis dictus (13).
De Goué.	Paulinus de Goeo.
Des Landes.	Giraldus de Landis dictus (14).
De Goué.	Philippus et Richardus de Goeo, fratres (15).

1. Orenge était une terre importante, sise dans la paroisse de Saint-Jean-sur-Mayenne. La famille d'Orenge a subsisté longtemps. *Voy.* T. I, page 8.
2. Gosselin de Poué et non de Goué. — *Abbé Pointeau.*
3. Raoul le Porc appartenoit à une très vieille famille du Bas-Maine, dont les membres ont habité Ernée jusqu'au siècle dernier.
4. Le Catalogue porte : *Radulfus Firma, dictus Atanasia.*
5. Ce croisé appartenoit à une famille qui paraît avoir habité le Haut et le Bas-Maine ; il était parent des seigneurs de Mayenne.
6. Garenna, Garania sont des leçons fautives, les catalogues du château de Goué portent *Goram*, nom d'une vieille famille du Bas-Maine : Gilles était le petit-fils de Ruellon de Goram ou Gorron, dont il est question à l'Art. *Gorron. Voy.* T. I. p. 340.
7. Il faut lire : *Guillelmus Epeschel* — Guillaume Epeschel fut l'ami de Saint-Guillaume Firmat ; il habitait le pays de Fougerolles.
8. Henri Carbonel et ses deux frères qui suivent, appartiennent à la famille Carbonel qui possédait la terre de la Chèze, paroisse de Désertines. — *Abbé Pointeau.*
9. Gervais de Saint-Hilaire-des-Landes.
10. Il y avait plusieurs terres de Bazeille, au Bas-Maine : Bazeille en Contest, Bazeille en le Pas, etc. Il s'agirait ici de Bazeilles, paroisse de Contest.
11. Yvoy, paroisse de Carelles.
12. Il s'agit, selon M. l'abbé Pointeau, de la Rongère en la Croixille.
13. M. Pointeau traduit : Hamelin de Goué, dit de Flandre. M. Leblanc dans *La fondation de l'Abbaye de Fontaine-Daniel :* Albin de Goué, dit le Flamant. — Les le Flamant figurent, à diverses reprises, dans les actes intéressant l'abbaye de Savigny. La famille Le Flamant a subsisté longtemps dans le pays de Landivy.
14. Les Landes, terre de la paroisse de Fougerolles
15. Selon M. Pointeau, ces deux croisés seraient les fils ou les petits-

Montgirault.	Odo de Monte Girulphi (1).
Vautorte.	Hugo de Valle torta.
Morin.	Guillelmus Maurinus (2).
	Egidius Gorrenton (3).
De Bressé.	Gaufridus de Bressio (4).
La Chapelle.	Paganus de Capella.
Rainsouin.	Guillelmus de Cereis (5), Ribaldus dictus.
	Manasses Groettus (6).
	Augerius Tabouer (7).
	Robertus Avenellus (8).
	Rolandus de Monte Andegano (9).
	Juellus de Boessou (10).
Brée.	Hubertus de Breio.
De Raine.	Giraldus, de Raina dictus (11).
	Gastinus.
	De Pulcheria (12).

filsde Gosselin qui figure plus haut; deux des Catalogues de Goué portent : *Philippus et Richardus de Poeo.*

1. Fils de Geoffroy de Montgirou, dont il est parlé plus haut.

2. Ce croisé appartient au Haut-Maine. Selon M. l'abbé Pointeau, les Morin de Loudon et du Tronchet en descendraient. *Voy.* plus loin, *Art. Le Tronchet*, la généalogie de cette famille.

3. La famille Gorrenton était une famille considérable de Vitré. — *Abbé Pointeau.*

4. Il s'agit de Brécé, près Gorron ; ce croisé appartenait à une vieille famille fondue en celle de Hercé. *Voy. Tome I, p.* 359.

5. M. l'abbé Pointeau traduit par Serais ou Cerais, terre de Javron. M. Leblanc, dans les *Origines de Mayenne*, pense qu'il faut lire *Orceis* et traduire Orcises, terre de Larchamp.

6. M. l'abbé Pointeau traduit Grogniet, nom patronymique de la famille de Vassé. M. Leblanc propose Gruel, qu'on prononçait alors Groué, Grouet. Il y a dans les environs de Mayenne une terre nommée la Haie-Groué. La famille Gruel a existé à Ernée, jusqu'au commencement de ce siècle.

7. Auger Tabouer. Les membres de la famille Tabouer étaient seigneurs de la Motte-Tabouer, terre sise en Landivy.

8. La famille Avenel était de Landivy.

9. Il faut lire de *Monte Andegavo* : M. l'abbé Pointeau traduit par Montangevin. M. Leblanc par Montanger ; la dernière traduction présente ce double avantage que Montanger est la traduction directe de *Monte-Andegavo*, et qu'il existait au XIIe siècle une famille de Montangier qui figure au Cartulaire de Savigny. — Montanger est une terre de la paroisse de Parigné, près Mayenne ; Montangevin est un fief de Vautortes.

10. Leçon fautive ; il faut lire *Juhellus de Roesson* et traduire Juhel de Rouesson. Rouesson est un fief qui se trouvait dans la paroisse d'Oisseau. Un Payen de Rouesson figure à l'acte de fondation du prieuré de Montguion: Il était gouverneur de la Tour de Colmont.

11. *Raina* est une leçon fautive ; il faut lire, réunissant cette ligne et la suivante : *Giraldus de Raina, dictus Gastinus*, et traduire Giraud de la Ruine ou des Ruines, dit de Gatines. — *Abbé Pointeau.* — La terre de Gatines a donné son nom à la paroisse de Saint-Denis, dans laquelle elle se trouve.

12. Le texte latin doit être *Bulcheria* : La Beucherie, terre seigneuriale de Larchamp. M. Le Joyant, avec la leçon *Pulcheria*, propose comme traduction : la Jolisière ; avec cette leçon, on pourrait traduire

Malicorne.	De Malocornu.
	De Bello Cossio (1).
	Rogerius de Monte Melis (2).
Des Vaux.	Rolandus de Vallibus (3).
De Fontenai.	Jordanus de Fonteneis (4).
Bois-Béren-ger.	Henricus de Bosco Berengarii (5).
Landiri.	Robertus de Landiguisio (6).
Montené.	Guillemus de Monteneio.
	Robertus Dorceis (7).
Hotonnière.	Radulfus de Hotoneria (8).
en S. Elier.	Reginaldus de Greneio (9).
	Richardus de Monte Gilonis (10).
Chantrigné.	Robertus de Chantrineo.
	Mauricius Goranton.
De Sertines.	Fulco de Sertinis.
	Ludovicus Pincerna (11).
Foulion.	Joannes de Foliato, et Guido, frater ejus (12).

également la Jolivière, ou les Jolivières, terres de Montreuils, et Sainte-Gemme-le-Robert. Mais la leçon vraie étant *Bulcheria*, la traduction doit être Beucherie, d'autant mieux que la Beucherie était une terre importante, sise au centre des possessions des seigneurs de Mayenne, et relevant peut-être même de la Heutoanière, dont le seigneur se croisa lui-même en 1158. Le Paige omet, avant N.. de Malicorne le nom d'un croisé dont les Catalogues ne donnent pas le prénom : .... *de Flavennis*, qui ne répond à aucun nom de terre connu ; peut-être faut-il lire *Ferreriis* ou *Faveriis* : Ferrières, Favrières, noms de deux familles bien connues dans le Bas-Maine au XIIe siècle.

1. M. l'abbé Pointeau traduit de Bellocossio par Bellouzé, terre des environs d'Ernée. On a proposé de traduire par la Chasseguerre, terre très importante d'Hardanges.

2. Roger de Montesson. Montesson est une famille originaire de Bais. *Voy.* T. I, page 54. Montesson est la traduction littérale de *Mons melis*. *Melis* signifie blaireau, ou en vieux français *taisson*.

3. Rolland des Vaux. Les Vaux terre de Champéon. *Voy.* T. I, pages 143 et 148.

4. Le texte latin est : *Fontenellis* et la traduction : Jourdain de Fontenailles. — *Abbé Pointeau.* — Fontenailles est une terre de Saint-Pierre-des-Landes.

5. Le Bois-Béranger est une terre de Saint-Denis-de-Gastines.

6. Le texte latin est *Landiguineio*, que M. l'abbé Pointeau traduit par Langan. La famille de Langan a possédé Montgirou et d'autre terres de la paroisee de Larchamp.

7. Robert d'Orcises. Nous avons dit qu'Orcises était une terre seigneuriale de la paroisse de Larchamp.

8. La Hautonnière, terre de Fougerolles. Voy. T. I, p. 305.

9. Le texte latin est *Gagneio*, et la traduction Gaigné, terre seigneuriale de Larchamp. — *Abbé Pointeau.*

10. Ce nom n'a pas, que nous sachions, été traduit jusqu'à ce jour.

11. Louis Le Bouteiller. Le Bouteiller est la traduction littérale de *Pincerna.* — *Abbé Pointeau.* La famille Le Bouteiller existait au XIIe siècle ; elle figure aux chartes concernant Savigny.

12. Jean de la Feillée. — *Abbé Pointeau.* — Fouilloux semble traduire mieux Folliato. — *M. Leblanc.*

Ludovicus et Olivarius de Greveio (1).
Chamaillard. Rolandus Chamaillard.
Chemeré. Hugo de Chamureio (2).
Lancelinus de Monte Melonis (3).
Mauvoisin. Hugo Lupus (4), dictus Malus Vicinus.
Manasses de Bourdre (5).
Fronto de Vado Meleii (6).
Montjean. Roland de Monte Joannis, et Guido frater ejus.
Simon Abbas (7).
Frère Jean, moine bénédictin de la Futaye, qui fit ce Catalogue en 1663, dit que de tous ces croisés il n'en revint que 35 (8), au mois de novembre 1162. *Ménage. Hist. de Sablé, page 179.*

Environ l'an 1257, les moines de Marmoutier partagèrent avec le Chapitre de l'Eglise du Mans les Novalles de la forêt de Mayenne ; le Chapitre en a les deux tiers, et les moines un tiers. *Cartul. blanc du Chapitre.*

Environ 1423, le comte de Salisburi, anglois, mit le siège devant la ville et château de Mayenne où commandoit le capitaine le Porc. Plusieurs mines firent sauter quelques tours et bastions ; et le canon ayant fait une brèche considérable, les assiégés furent obligés de se rendre, après une vigoureuse résistance ; la condition fut que les habitans auroient la liberté

1. Texte latin *Ludovicus et Olivarius de Grineio.* Louis et Olivier de Grigné. — Grigné est un fief de la Dorée. La famille de Grigné a subsisté longtemps.
2. Il faut lire *Chemineo*, comme plus haut.
3. Lancelin de Montmilon. C'est ainsi que traduit M. l'abbé Pointeau avec la leçon *Monte Milonis.* Avec la leçon *Monte Melonis*, M. Leblanc propose la traduction : Montmélin, terre de Javron voisine du Serais, dont il a été parlé plus haut.
4. Ne faut-il pas lire *Lepus?* On trouve très fréquemment dans les chartes du temps des membres de la famille *Lelièvre.*
5. Bourdres, terre noble de Saint-Pierre-des-Landes.
6. Le texte latin suivant les divers Catalogues est *Vado Melei*, *Vado Meleia*, *Vado Meliore*, *Vado Meliere.* Gué de Meslay (?), Gué de Millière (?).
7. S'agit-il ici de Simon, abbé de Saint-Jouin de Marnes ou d'un membre de la famille noble des Labbé? La seconde solution semble devoir être préférée.
8. M. l'abbé Pointeau, dans sa belle Etude *Les Croisés de Mayenne*, donne, en s'appuyant sur les chartes du temps, les noms d'une partie des gentilshommes qui revinrent dans leurs foyers. *Revue historique et archéologique du Maine.* Tome IV, année 1878, page 341. Citons après lui : Geoffroy de Mayenne, Guillaume et Gautier ses frères, Onfroi de Mayenne, Henri de Vitré, Hugues de Saint-Berthevin, Geoffroy, Hugues et Gervais de Montgirou, Philippe de Landivy, Foulque Riboul, Guillaume d'Orenge, Dreux de Malmouche, Gilles de Gorram, Hamelin de Goué, dit Le Flamant, Odon de Montgirou, Richard de Goué, Auger Tabouer, Robert Avenel, Gaudin de Gâtines, Raoul de la Hautonnière, Amaury Goranton, Jean du Fouilloux ou de la Feuillée.

de se retirer, ou de demeurer dans leurs biens. On paya comptant deux mille écus au comte de Sarisberi pour les frais du siège. *Courvaisier, page 681. Trouillard, page 161. D. Lobineau. Hist. Bretagne. Cenomania.*

Environ l'an 1432, Ambroise de Loré étant à Mayenne fut juge d'un combat particulier, entre Robin de Malaunai, manceau, et Guillaume Renaut, chevalier anglois : ce dernier fut vaincu. *Courvaisier, page 705.*

Environ l'an 1450, les Anglois remirent au roi Charles VII la ville et Château de Mayenne. *Courvaisier, page 726.*

La baronnie de Mayenne fut érigée en marquisat par le roi François I, en faveur de Claude de Lorraine, premier duc de Guise, en 1544. Les lettres de cette érection furent enregistrées au parlement en 1546. Ce marquisat fut érigé en duché-pairie par le roi Charles IX, en 1573, en faveur de Charles de Lorraine, petit-fils de Claude, *Courvaisier, page 828. Ménage, Supplément à l'Histoire de Sablé, M. S. Histoire de Mayenne, M. S.*

La ville de Mayenne eut beaucoup à souffrir du tems de la Ligue. En 1574, elle fut assiégée par les ligueurs ; tous ces troubles y causoient tant de désordres, que les juges de Mayenne étoient obligés d'aller tenir les audiences de leur jurisdiction en différens lieux de la campagne, entr'autres, le lundi 9 juillet 1584, à S. George de Butavant, et le 5 novembre de la même année, dans la grange du presbytère de Contest. *Hist. de Mayenne, M. S.*

En 1589, le roi Henri IV fut à Mayenne, où il fut bien reçu des habitans ; c'est pourquoi il se contenta de mettre une garnison dans le château, et n'en mit point dans la ville.

En 1590, Lansac, capitaine ligueur, avec 250 hommes de pied et 200 chevaux, soutenu par Thomas de la Moricière, de Viques en Normandie, Goesbriant et du Bellai de la Feillée, se rendit maître de Mayenne et assiégea le château, dont Lestel, qui en étoit gouverneur, étoit absent. Celui-ci, averti de ce qui se passoit, y revint en diligence, avec Hertré et Jean de Madaillan ; ils reprirent la ville et chassèrent les assiégeans, dont ils tuèrent plus de 900, firent 300 prisonniers, gagnèrent deux pièces de canon, six enseignes et une cornette. On trouva parmi les morts le baron de Montesson et huit ou dix autres gentilshommes. Lansac s'enfuit en Bretagne.

Jean Moreau, seigneur de la Béraudière, en la paroisse de Ceaulcé, se joignit aux ligueurs, qui assiégèrent Mayenne en 1590, sous la conduite de Lansac ; et ayant été blessé mortellement à la tête, on le transporta au haut de la ville, dans une maison qui étoit proche la porte de ville. Le sieur de Torchamp en étant informé s'y rendit en diligence, et le fit achever de tuer par un nommé Jugain, qui lui coupa la barbe, dont il se fit une moustache ; après quoi de Torchamp, assisté de Jonas et Guillaume, ses deux fils, sieurs de Champeaux et

de Varennes, allèrent piller et dévaster le château de la Bèraudière, dont Renée de Crux, femme de Moreau, s'étoit retirée en apprenant la mort de son mari. Ceci est vérifié par l'information qui en fut faite en 1622, à la requête de François Moreau, seigneur de la Poissonnière, en la paroisse de S. Ouen en Blin, pour la conservation des droits de Jean et Françoise Moreau, ses neveu et nièce. *Mémoires la Chaux.*

En 1592, le jour des Rois, le comte d'Essex, général anglois, s'empara de Mayenne. Le 4 juin suivant, le marquis de Belle-Isle, fils du maréchal de Retz, mit le siège devant Mayenne, qui fut rendue le 7 du même mois au seigneur de Bois-Dauphin, ligueur; la ville et le fauxbourg furent pillés. Le 20 de juillet suivant, elle fut de nouveau assiégée par le prince de Conti et le maréchal d'Aumont, gouverneur de Bretagne; ils avoient avec eux les marquis de Lavardin et de Villaines; le siège dura dix-sept jours, après quoi la ville et le château leur furent rendus le jour de l'Assomption de la Ste Vierge; les assiégés sortirent les bagues sauves. L'église de Notre-Dame et les paroisses voisines furent pillées.

Le roi Henri IV, permit aux habitans de Mayenne de rebâtir les murs de leur ville, et de lever pour cet effet, pendant trois ans, une taxe sur différentes denrées. La levée se fit, et la construction des murs n'eut point d'exécution. *Histoire de Mayenne, MS.*

La ville de Mayenne fut ravagée par la peste en 1640.

Dans la guerre civile qui arriva au commencement du règne de Louis XIV, le duc de la Trémoille, comte de Laval, fit déclarer la ville de Mayenne pour le parti du parlement, qu'on nomma de la Fronde; il n'y eut cependant aucun trouble dans la ville; les habitans se contentèrent d'y établir une garde. *Histoire de Mayenne, MS.*

La seigneurie temporelle de Mayenne étoit anciennement une baronnie. Le roi François I, l'érigea en marquisat, conjointement avec Sablé et la Ferté-Bernard en 1544, en faveur de Claude, premier duc de Guise; et le roi Charles IX érigea ce marquisat en duché-pairie, en 1573, en faveur de Charles de Lorraine, petit-fils de Claude, duc de Guise.

La seigneurie de Mayenne appartient à M. Louis-Marie-Gui, duc de Mazarin, de la maison d'Aumont, par son mariage avec Louise-Jeanne Mazarini. Il est né en 1732, et marié en 1747.

Les seigneurs de Mayenne, du nom de Mayenne portoient dans leurs armes de gueules à six écussons d'or, 3, 2 et 1.

Le premier seigneur de Mayenne dont on ait connoissance, est Méen, qui vivoit dans le neuvième siècle, et qui eut pour fils Ruellan, qui suit.

Ruellan, n'eut qu'une fille nommée Mélissande, qui suit.

Mélissende fut mariée à Aubert, à condition de porter le nom et les armes de Mayenne : Cet Aubert vivoit au commen-

cement du dixième siècle; il fonda en 922 le prieuré-cure de St Mars sur la Futaye; il est aussi fondateur du prieuré de S. Jacques d'Ernée, et de l'Hermitage de S. Barthélémi de l'Habit. Il donna ces prieurés à l'abbaye de S. Jouin-sur-Marnes avec la présentation des cures de S. Mars et de Landivi. Aubert et Mélissende eurent Geoffroi I, qui suit.

Geoffroi I, de Mayenne épousa une fille de la maison de Bretagne, dont Juhel I qui suit.

Juhel I de Mayenne épousa Etiennette de Dol, dont Geoffroi II qui suit. Juhel I fit bâtir le château de Mayenne.

Geoffroi II de Mayenne (1) fit bâtir le château de S. Céneric, près Alençon, célèbre par cinq sièges du temps de Charles VII. Il mourut en 1059; il avoit épousé Judith, fille de Fergent de Bretagne, dont Geoffroi III qui suit.

Geoffroi III de Mayenne épousa Hildeberge, fille de Judicaël, comte de Nantes. Trouillard dit qu'il épousa une des filles de Hugues II, comte du Maine, dit Eveille Chien, dont Juhel II qui suit (2).

Juhel II de Mayenne, mort en 1161, épousa Clémence de Bellesme, fille de Guillaume Talvas (Talvas veut dire cruel). Matilde, fille de Henri I, roi d'Angleterre, femme de Geoffroi le Bel, comte d'Anjou, lui donna la terre de Villaine, qui depuis a été appelée Villaine-la-Juhel : Juhel et Clémence eurent Geoffroi IV qui suit.

Geoffroi IV de Mayenne, est celui qui se croisa pour la Terre-Sainte en 1148, comme il a été dit ci-dessus et qui mourut vers 1199. Il avoit épousé en secondes noces Isabeau de Meulant, dont Juhel III qui suit.

1. Geoffroy II était fils de Hamon, lequel pouvait être lui-même fils de Juhel I. Il semblerait résulter d'une charte du Cartulaire de Saint-Vincent du Mans que notre Geoffroy avait reçu par inféodation Mayenne de Foulques Nerra, comte d'Anjou ; Mayenne n'aurait donc pas, comme le dit Guyard de la Fosse, appartenu par voie de transmission héréditaire aux divers seigneurs antérieurs à Geoffroy II, dont il indique les noms. — *Cartulaire de Saint-Vincent, page 149 et 150*, — d'où la conséquence que la généalogie donnée par Guyard de la Fosse serait apocryphe. *Voir Bulletin de la Commission historique de la Mayenne, 2e série, tome VIII, page 69.* On peut répondre que le don de Foulques Nerra dont il est parlé dans la charte du Cartulaire, ne constituait qu'une simple confirmation ou ratification faite par Foulques Nerra, devenu momentanément comte du Maine — *Chronique des comtes d'Anjou* 376. - Dom Piolin. *Hist. de l'Egl. du Mans* tom. 3, p. 37 et 136, et non d'une inféodation réelle et actuelle. En effet, on voit dans une charte de 1014, relative à une donation faite à l'abbaye du Mont Saint-Michel, figurer le père de Geoffroy II, Haimon ou Hamon *de Mayenne*, ce qui prouve que Geoffroy ne fut pas, par l'investiture de Foulques Nerra, le premier possesseur de la terre de Mayenne ; mais, au contraire, qu'il était bien le successeur, l'héritier de possesseurs antérieurs. Cette charte dont nous parlons est visée par Dom Piolin, *Op. cit. Tom. III, page 46*, et par M. l'abbé Pointeau, dans ses *Recherches sur Pontmain.*

2. A Geoffroy III, mort sans enfants, succéda dans la seigneurie de Mayenne, Hugues son frère, après lequel vient Juhel II, etc.

Juhel III de Mayenne, à qui Artus, duc de Bretagne, donna les terres de Gorron, d'Ambrière, de Château-neuf sur Colmont (1), et la forêt de Fosse-Louvain. Le roi Philippe-Auguste confirma cette donation en 1199. Juhel III fonda en 1204 l'abbaye de Fontaine-Daniel ; il y est inhumé. Il fonda aussi le prieuré de Berné, celui de Fontaine-Géhard (2) en 1205, et celui de Montguion en 1198. Juhel III mourut en 1220, il avoit épousé Gervaise de Dinan, dont Isabelle, qui épousa : 1° Dreux de Mellot, seigneur de Loches, sans enfans ; 2° Louis, comte de Sancerre, aussi sans enfans ; et Marguerite qui suit (3).

Marguerite de Mayenne épousa Henri d'Avaugour, comte de Goello, dont Alain qui suit (4).

Alain d'Avaugour (5), seigneur de Mayenne, épousa Marie de Beaumont, dont Henri qui suit. Alain mourut vers 1282.

Henri II d'Avaugour, baron de Mayenne, comte de Goello, épousa Jeanne de l'Aigle, fille de Jean, baron d'Harcourt, dont entr'autres, Jeanne qui suit.

Jeanne de Mayenne épousa Gui de Bretagne, comte de Penthièvre et fils d'Artus de Bretagne ; dont Jeanne qui suit. Gui mourut en 1331.

Jeanne de Bretagne, dame de Mayenne, épousa Charles de Blois, de la maison de Châtillon-sur-Marne, dont entr'autres : Marie qui suit ; Charles de Blois mourut en 1374.

Marie de Blois, dame de Mayenne, épousa Louis de France, premier duc d'Anjou et de Tourraine, comte du Maine, roi de Sicile et de Jérusalem, seigneur de Sablé, second fils du roi Jean, dont Louis II qui suit ; Louis de France mourut en 1384.

Louis II, duc d'Anjou, comte du Maine, seigneur de Mayenne, etc., épousa Yolande d'Arragon, dont Louis III qui suit ; René et Charles qui suivront : Louis II mourut en 1417.

Louis III, duc d'Anjou, comte du Maine, seigneur de Mayenne, etc., épousa Marguerite de Savoie ; mort sans enfans en 1434.

René, frère de Louis III, auquel il succéda, céda à son frère Charles le comté du Maine, et lui donna les seigneuries de Mayenne, du Château-du-Loir, de la Ferté-Bernard, etc. René épousa 1° Isabelle de Lorraine, dont il eut neuf enfans : Jean, duc de Calabre ; Louis, marquis de Pont ; Nico-

1. De Châteauneuf-sur-Colmont, il reste des ruines importantes qu'on peut voir à mi-chemin, sur le bord de la route de Saint-Mars-sur-Colmont à Châtillon.

2. Juhel ne fut pas le fondateur ; mais seulement le bienfaiteur des prieurés de Berne et de Fontaine-Géhard.

3. Juhel III eut une troisième fille : Jeanne qui épousa Pierre de Vendôme et fut appropriée des terres de Lassay. *Voy*. T. I, p. 413.

4. Marguerite n'entra en possession de la terre de Mayenne qu'après la mort de sa sœur Isabelle, laquelle, comme il a été dit, n'eut pas d'enfants de ses deux maris.

5. La famille d'Avaugour a laissé son nom à la terre du Parc d'Avaugour, sise dans la paroisse de Brécé.

las, duc de Bar; Charles et René, morts jeunes; Yolande, qui fut mariée à Ferri, duc de Lorraine; Marguerite, qui épousa Henri V, roi d'Angleterre; Isabelle et Anne, mortes en bas âge. René épousa 2° Jeanne de Laval sans enfans; tous ses fils moururent avant lui, de sorte qu'il laissa ses états à Charles, fils de Charles, comte du Maine, son frère. René eut aussi trois enfans naturels, savoir : Jean d'Anjou, marquis de Pont-à-Mousson, qui épousa Marguerite de Glandevès Faucon; Blanche, mariée à Bertrand de Beauveau, seigneur de Bessigni ; et Magdelaine, qui fut femme de Louis-Jean, seigneur de Bellenave, en Bourbonnois. René d'Anjou mourut à Aix en Provence.

Charles d'Anjou, frère de René, comte du Maine, seigneur de Mayenne, comme il est marqué ci-dessus, épousa Isabeau de Luxembourg, dont Louise-Marie, femme de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, à qui le roi Louis XI fit couper la tête; et Charles II, qui suit.

Charles II, comte du Maine et de Provence, seigneur de Mayenne, etc., mort sans enfans en 1481; il institua par son testament le roi Louis XI son héritier universel.

Louis XI, roi de France, prétendit, en vertu du testament de Charles du Maine, la propriété de la seigneurie de Mayenne, et il en jouit jusqu'à sa mort arrivée en 1483.

Charles VIII, roi de France, fils de Louis XI, jouit de Mayenne jusqu'en 1484, qu'il rappela auprès de lui Jean d'Armagnac, duc de Nemours, et Louis d'Armagnac, duc de Guise, fils de Jacques, et de Louise-Marie, fille de Charles d'Anjou, comte du Maine, seigneur de Mayenne, et leur abandonna toute la concession des biens de Charles du Maine, leur aïeul.

Jean d'Armagnac, duc de Nemours, posséda la seigneurie de Mayenne, conjointement avec Louis, duc de Guise, son frère et ses trois sœurs, Marguerite, femme de Pierre de Rohan, Catherine femme de Jean, duc de Bourbon, et Charlotte femme de Charles de Rohan.

René, duc de Lorraine, fils de Ferri, comte de Vaudemont, et d'Yolande d'Anjou, fille de René, duc d'Anjou, seigneur de Mayenne, prétendit que Mayenne lui appartenoit à titre de succession; et effectivement il lui fut adjugé par arrêt au parlement de Paris, en 1486; il avoit épousé Philippe (1) de Gueldres, dont il eut Antoine, qui céda Mayenne, la Ferté-Bernard et Sablé à Claude, son frère qui suit.

Claude, duc de Guise, en faveur duquel le roi François Premier érigea Mayenne, Sablé et la Ferté-Bernard en marquisat, par lettres-patentes en 1544, avoit épousé Antoinette de Bourbon : dont François, qui suit; Claude mourut en 1550.

1. Ou Philippine; *Voy.* plus haut, page 258.

François de Lorraine, duc de Guise, prince de Joinville, marquis de Mayenne, tué par Poltrot au siège d'Orléans en 1563, épousa Anne d'Est dont Henri et Charles, qui suivent. Henri donna en 1573 le marquisat de Mayenne à Charles, son frère cadet.

Charles de Lorraine, duc de Mayenne, chef de la Ligue, fit nommer par le parlement en 1588, pour roi de France, le vieux cardinal de Bourbon archevêque de Rouen, sous le nom de Charles X ; il fit ériger Mayenne en duché-pairie en 1573, conjointement avec Sablé et la Ferté-Bernard ; il fit sa paix, avec le roi Henri IV en 1595, et mourut à Soissons en 1611. Il avoit épousé Henriette de Savoye, dont Henri, qui suit ; et Catherine qui fut mariée à Charles de Gonzague, duc de Nevers.

Henri de Lorraine, duc d'Aiguillon et de Mayenne, fut tué au siège de Montauban en 1621, sans laisser d'enfans de Henriette de Gonzague, son épouse, fille de Ludovic, prince de Mantoue.

Après la mort de Henri de Lorraine, duc d'Aiguillon, Charles de Gonzague, duc de Nevers, qui avoit épousé Catherine, sœur de Henri, duc d'Aiguillon, jouit du duché de Mayenne en qualité de tuteur de ses enfans ; il l'acheta ensuite par décret. Charles de Gonzague eut de son mariage, entre autres : Charles, qui suit ; Marie qui fut reine de Pologne ; et Anne, qui fut mariée à Edouard de Bavière.

Charles II, duc de Mantoue et de Mayenne, épousa Marie de Mantoue, sa cousine ; dont Charles III qui suit.

Charles III de Gonzague, duc de Mantoue et de Mayenne, eut de son mariage avec Charles IV, qui suit.

Charles IV de Gonzague, duc de Mantoue et de Mayenne vendit en 1654, le duché de Mayenne au cardinal, Jules Mazarini. Après la mort de Charles III de Gonzague, duc de Mantoue et de Mayenne, Marie de Gonzague, et Anne de Gonzague, fille de Charles de Gonzague, duc de Nevers, et de Catherine de Lorraine, prétendirent que le duché de Mayenne, avec les autres biens de France, qu'avoient possédés leur père et leur frère, leur appartenoient par droit d'aubaine, à l'exclusion de Charles IV, duc de Mantoue, leur petit neveu ; et en vertu d'un arrêt de provision, elles en jouirent jusqu'en 1645, que le roi, ayant évoqué cette affaire à son Conseil, il adjugea tous ses biens à Charles IV, duc de Mantoue, à la charge qu'il payeroit la somme de quinze cent mille livres à Marie de Gonzague, depuis reine de Pologne, et celle de douze cent mille livres à Anne de Gonzague, depuis femme d'Edouard de Bavière, prince Palatin.

Seigneurs de Mayenne, de la maison de Mazarin.

La maison de Mazarin est originaire de l'Etat de Gènes.

Pierre Mazarini, né à Palerme, avoit un frère nommé Jules, qui étoit Jésuite, et qui mourut à Boulogne en 1622, âgé de 78 ans. Pierre épousa Hortencia Bufalini, dont Jules, cardinal, évêque de Metz, abbé de treize abbayes, principal ministre en France, mort en 1661, âgé de 59 ans; Jéronime qui suit; Marguerite qui épousa en 1634 Jérôme Martinozi, gentilhomme romain, dont Laura Martinozi, mariée en 1655 à Alphonse IV, duc de Modène, et Anne, qui épousa Armand de Bourbon, prince de Conti. Pierre Mazarin eut encore Michel, religieux dominicain, cardinal, archevèque d'Aix, et vice-roi de Catalogne, mort en 1648, âgé de 41 ans, et Jéronime, qui suit.

Jéronime Mazarin, épousa Michel-Laurent Mancini, gentilhomme romain, dont Hortence, qui suit; le comte Mancini, tué au combat du fauxbourg S. Antoine à Paris, en 1652; l'abbé Mancini, tué malheureusement au collège en 1654; Laure Mancini épousa en 1651, Louis, duc de Vendôme; morte en 1657; Olympia, mariée en 1657, à Eugène Maurice de Savoye, comte de Soissons; Marie, alliée à Laurent Colonne, connétable du royaume de Naples; Marie-Anne, mariée en 1662, à Geoffroi Maurice de la Tour, duc de Bouillon; et Philippe Mancini-Mazarin, duc de Nevers, qui épousa en 1670, Diane-Gabrielle de Damas de Thiange, dont Philippe-Jules-François Mazarin-Mancini, duc de Nevers, né à Venise en 1676, qui épousa en 1709, Marie-Anne Spinola, princesse de Vergagne, dont Henri-Jules, prince de Vergagne, duc de Nivernois, qui épousa en 1730, Hélène-Angélique Phelippeaux; Philippe Mancini-Mazarin, eut encore: Diane-Gabrielle-Victoire, qui épousa en 1700, Charles-Louis-Galeas Hennin, comte de Bossu, prince de Chimai; et Diane-Adélaïde, qui fut mariée à Louis-Armand, duc d'Estrées.

Hortence Mancini, épousa en 1661, Armand-Charles de la Porte, premier duc de Rhétel-Mazarin, mort en 1713; dont Paul-Jules, qui suit; Marie-Charlotte, née en 1662, épousa Armand-Jean de Vignerot du Plessis, marquis de Richelieu; Marie-Olympe, qui fut mariée en 1681 à Louis-Christophe Gigaut, marquis de Bellefonds, tué à la bataille de Steinkerque en 1692; et Marie-Anne, abbesse du Lis, morte en 1720. Jules, cardinal Mazarin, donna à Hortence, sa nièce, le duché de Mayenne, à la charge que son mari porteroit le nom et les armes de Mazarin, pour tous les descendans, mâles et femelles.

Paul-Jules de la Porte-Mazarini, duc de la Meilleraye, né en 1665, épousa, 1° en 1685, Félicité-Charlotte de Durfort-

Duras; 2° Françoise de Mailli, veuve du marquis de la Vrillière, dont : Gui-Paul-Jules, qui suit; et Armand-Félicité, née en 1692, qui fut mariée en 1709, à Louis de Mailli, marquis de Nesle.

Gui-Paul-Jules de la Porte-Mazarini, duc de la Meilleraye-Mazarin, né en 1701, épousa en 1717, Louise-Françoise de Rohan-Soubise : dont Charlotte-Antoinette, qui suit.

Charlotte-Antoinette Mazarini, duchesse de Mazarin, etc., née en 1718, épousa en 1733, Emmanuel-Félicité, duc de Durfort, dont Louise-Jeanne, qui suit.

Louise-Jeanne de Durfort-Duras, duchesse de Mazarin, marquise de Mayenne, etc., épousa, en 1747, Louis-Marie-Gui d'Aumont, sans enfans.

Gaspard du Tronchai, médecin, né à Mayenne, a composé en vers françois un livre de la santé, intitulé : l'Allégresse; une Grammaire françoise, avec une nouvelle ortographe de son invention; un traité en vers intitulé : le Jour, dédié à Jean-Antoine de Baif; une Complainte à Dieu, dédiée à M. Pena, médecin; un traité *de Sanitate tuenda, etc.* Je ne sais si ces ouvrages ont été imprimés. Sa réputation dans la médecine, qu'il exerçoit à Paris, donna de la jalousie à Fernel, médecin ordinaire de Henri II, ce qui engagea du Tronchai à s'établir à Rennes, où il vivoit en 1584. *La Croix du Maine. Blondeau dans ses Portraits.*

Jean Louail, prêtre, prieur d'Auzai, est né à Mayenne. Il demeura quelque temps avec M. le Tourneux; ensuite il fut mis auprès de M. l'abbé de Louvois, pour le conduire dans ses études. Après la mort de cet abbé, il se retira sur la paroisse de S. Etienne-du-Mont à Paris, où il mourut en 1724. On a de lui, 1° la Première partie de l'Histoire du livre des Réflexions morales sur le Nouveau Testament, et de la constitution *Unigenitus*, servant de préface aux Hexaple, en six vol. *in-12*, et en un gros vol. *in-4°*. Cette Histoire a été continuée par Cadri. 2° Réflexions critiques sur le livre du témoignage de la vérité dans l'Eglise, par le père de la Borde; l'Histoire abrégée du Jansénisme, et des remarques sur l'Ordonnance de l'archevêque de Paris, *in-12*. On lui attribua encore quelques Mémoires sur les missionnaires de la Chine. On trouve dans la Nouvelle Bibliothèque françoise du père le Long, article 5626, qu'il est certain que l'Histoire abrégée du Jansénisme n'est point de Louail, mais de Jacques Fouillou, mort en 1736. *Larocat. Bibliothèque du père le Long, article 5626, 5628, 5638. Supplément de Moréri par Goujet.*

MÉES (les), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Sonnois, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Nouans, l. 2; S. Ouen-

sous-Ballon, l. 1 1/4; Montreuil-sur-Sarte, l. 2 1/2; Mans, l. 2.

Il y a des Mées à Mamers, M. l. 2 1/4; René, M. l. 1; Fresnai, M. l. 3 3/4; Beaumont, M. l. 3; S. Côme-de-Vair, M. l. 4; S. Remi-du-Plein, l. 3/4; Moulins, l. 1/2; Louvigné, l. 1 1/2; Toiré, l. 1/2; Grandchamp, l. 1; Toigné, l. 3/4; Courgains, l. 1; S. Calais-du-Maine, l. 1 1/4; Saône, l. 3/4.

La paroisse est arrosée à l'O. par le ruisseau de Bienne, et du N. E. au S. O. par un autre ruisseau et un étang.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 160 communians.

Il y a la chapelle de la Roche, estimée 30 liv., à la présentation du seigneur.

Le sol produit du seigle, du froment et de l'orge.

La seigneurie de paroisse est annexée à l'abbaye de la Coulture.

MEHOUDIN, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de la Rochemabille, élection de Normandie, au N. N. O. du Mans, dont il est éloigné de quinze lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Vilpail, l. 3; Mont-Saint-Jean, l. 4 1/2; Pezé, l. 1 1/2; Neuville-Lalais, l. 1 1/2; Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a de Méhoudin à la Ferté-Macé, M. l. 2; Prez-en-Pail, M. l. 3 1/4; Coupetrain, M. l. 1 1/2; Madré, M. l. 3/4; Lassai, M. l. 2 1/2; Antoigné, l. 1/2; Couterne, l. 1/2; Tubeuf, l. 1; S. Julien-du-Terroux, l. 3/4; Nuilli-le-Vendin, l. 3/4; la Palu, l. 1 1/3; S. Ouen-le-Brisoul, l. 3/4; les bois de Magni, l. 3/4.

La paroisse est arrosée à l'O. et au S. par la rivière de Mayenne; le bourg est situé sur le ruisseau de Cossé; un autre petit ruisseau, nommé Englaine, coule au S.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 200 communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse, qui relève de la terre de la Ferté-Macé, appartient à M. de Monceaux.

MELLAI, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, en-deçà l'Ouette, élection de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de douze lieues un quart, pour s'y rendre, il faut aller à la Cropte, l. 1; Brullon, l. 4; Vallon, l. 2 3/4; Soulignê, l. 1 1/4; Grand-Saint-Georges, l. 1 1/2; Mans, l. 3/4.

Il y a de Mellay à Brullon, M. l. 5; Ballée, M. l. 2; Grez-en-Bouère, M. l. 1 3/4; Sablé, M. l. 4; Laval, M. l. 4 1/2; S. Denis-du-Maine, l. 1/2; Arquenai, l. 1; le Bignon, l. 1; Villiers-Charlemagne, l. 2; S. Charles, l. 1; le Buret, l. 3/4; Chemeré-le-Roi, l. 1 1/2; Preaux, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée du N. O. au S. E. par le ruisseau

de Pontmartin; du N. O. à l'E. par un autre ruisseau, qui forme l'étang de Sèches.

La cure, est estimée 1200 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 1000 communians.

Il y a à Mellai la chapelle de la Rochère, estimée 45 liv., à la présentation du seigneur de la Rochère; celle de la Rochenette, estimée 60 liv., à la présentation du seigneur évêque du Mans; celle de la Tremblais, estimée 65 liv., doit être présentée par l'héritier du fondateur à un de la famille; et celle du Verger, estimée 15 liv.

Le sol produit du méteil, du seigle et du froment.

En 1239, Avoise de Montmorenci fut mariée à Jacques de Château-Gontier, à qui elle porta en dot la seigneurie de Mellai et celle de Champagne au Maine, *Hist. de Sablé.*

L'évêque de Geoffroi de Loudon, qui siégea au Mans depuis 1234 jusqu'à 1255, donna aux Chartreux du Parc toutes les dixmes qu'il percevoit dans la paroisse de Mellai; et il les affecta particulièrement pour l'entretien de leurs habits. *Courvaisier, page 510. Cenomania.*

Hugues de Mellai fut présent à la fondation de l'abbaye de Perseigne, faite en 1145 par Gui, fils aîné de Guillaume Talvas, comte du Perce. Bry, *Histoire du Perche.*

En 1427, le duc de Bedfort prit le château de Mellai. *D. Lobineau, Hist. de Bretagne.*

En 1433, le comte d'Arondel, anglois, prit et fit raser le château de Mellai, qui appartenoit au comte de Laval. *Courvaisier, page 711. Annal. d'Anjou, fol. 141 verso.*

Il y a dans la paroisse de Mellai la terre et seigneurie de la Gaudinière, qui en 1568 appartenoit à la famille de Boisgamas.

La seigneurie de paroisse est un membre du comté de Laval. Voyez *la généalogie, à l'article Laval.*

MELLERAI, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Lassai, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller au Grez, l. 1 1/2; Conlie, l. 2 3/4; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Mellai à Lassai, M. l. 1 1/2; Sept-Forges, M. l. 1 1/4; Ambrières, M. l. 1/12; Ceaulcé, M. l. 1 1/4; Madré, M. l. 3 1/4; Loré, l. 3/4; Forcé, l. 1 3/4; Cigné, l. 3/4; Chantrigné, l. 1; Niort, l. 1; le Housseau, l. 1/4; Bretignolles, l. 1.

La rivière de Mayenne coupe la paroisse du N. au S.; elle est arrosée à l'O. par deux petits ruisseaux.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation du prieur de Fontaine-Géhard. Il y a 300 communians.

Il y a à Mellerai la chapelle de la Vallée, estimée 35 l. à la présentation du seigneur.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse relève du marquisat de Lassai ; elle donna anciennement son nom à une famille, qui est éteinte depuis longtemps.

En 1414, Jean de Mellerai étoit seigneur de Mellerai, la Regellerie et les landes de Malindre.

La seigneurie de Mellerai a passé de la famille de Mellerai dans celle de Villers, par Jeanne de Mellerai, femme d'Etienne de Villers, vers 1440 ; de celle de Villers en celle de Rais, et de celle de Rais en celle du Bailleul, par le mariage de Jeanne de Rais avec Antoine du Bailleul, seigneur de Torcé, terre dans la paroisse de Cigné. Antoine du Bailleul et Jeanne de Rais eurent Guillaume, qui suit ; François et Aimar, morts jeunes ; Louis, Jean, et quatre filles. Voyez *l'article Vaujois, paroisse de Neuilli*.

Guillaume du Bailleul, seigneur de Mellerai, sur lequel Guillaume de Montreuil retira la terre de Mellerai. Guillaume de Montreuil avoit épousé Julienne Lesné, fille de Josias Lesné, seigneur de Torchamp ; ils eurent François, qui suit ; Françoise, qui épousa en 1667, François de Mondamer, sieur des Gages.

François de Montreuil épousa en 1661, François le Faucheux dont René et François ; morts sans alliance ; et Marie-Anne, qui, je pense, se retira à Chemiré-le-Gaudin, à la terre de la Sauvagère, qui appartenoit à M. le Vayer, son parent, où elle se donna à la dévotion et à l'éducation des jeunes filles.

Les affaires de Guillaume de Montreuil s'étant dérangées, aussi bien que celles de son fils, ils vendirent Mellerai en 1660, à René Faucher (1), seigneur de Commerson.

Il y a dans la paroisse de Mellerai, le fief de Commerson, qui s'étend dans celle de Niort, et qui relève du marquisat de Lassai. Il y a aussi la terre et fief de la Regellerie (2), qui relève pareillement de Lassai ; ce fief a droit de moulin, colombier, garenne et environ demi-lieue de pêche dans la rivière de Mayenne. Le domaine non fieffé contient environ cent journaux de terre ; il y a aussi une commune d'une aussi grande étendue, dont les deux tiers appartiennent au seigneur. Pierre du Bailleul épousa, environ l'an 145.., Jeanne de Tessé, qui lui porta la seigneurie de Tessé et le fief de la Regellerie ; ils eurent Robert, qui suit, André ; François, prêtre et Mathurin.

Robert du Bailleul épousa Mathurin de la Hautonnière : dont Antoine, qui suit ; et André.

1. C'est Foucher qu'il faut lire. Les Foucher de Commerson appartenaient à une vieille famille de robe de Lassay. La terre de Commerson, dont le vieux logis existe toujours, appartient aujourd'hui a Mlle du Fay, de Saint-Ouen-le-Brisoult.

2. La Regellerie appartient aujourd'hui par acquisition à M. Salles, négociant à la Ferté-Macé ; le vieux manoir n'existe plus.

Antoine du Bailleul, seigneur de Tessé et de la Regellerie, épousa Jeanne de Rais, dame de Mellerai, dont François et Aimar, morts jeunes, sans alliance ; Guillaume, seigneur de Mellerai, qui épousa Ambroisine des Echerets, dont Nicole, femme de Joachim de Mondot, Louis et Jean, qui suit.

Jean du Bailleul, seigneur de la Regellerie, épousa en 1565, Barbe de Mondot, fille de Jean III, seigneur de Mondot, et de Jeanne Desprez : dont Nicolas, qui suit.

Nicolas du Bailleul, seigneur de la Regellerie, épousa Guionne Achart, dont René qui suit.

René du Bailleul, seigneur du Pertuis-Achard et de la Regellerie, épousa Claudine de Chapdelaine : dont Ambroise qui suit.

Ambroise du Bailleul, épousa Renée Malet de Chevrigni, dont Claude, qui suit.

Claude du Bailleul, seigneur de la Regellerie et de la Robinière, en S. Cir en Pail, épousa Françoise du Mesnil, dont il eut trois filles; Françoise-Louise qui suit; la seconde fut mariée à N... (1) Guyon, demeurant au bourg de S. Cir en Pail; la troisième sans alliance.

Françoise-Louise du Bailleul, épousa Jacques-Louis Achard, sieur de Hautenos : dont François qui suit.

François Achard, acheta en 1763, la terre de Villeray, et vendit en 1766, le fief de la Regellerie à M. de Vaux-Landri. Il a un fils nommé Emmanuel-Marie-Louis-François (2).

MERSENNE ou MULSANE, bourg et paroisse des Quintes du Mans, élection du Mans, au S. S. E. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de deux lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontlieue, l. 1 1/2; Mans, l. 1/2.

Il y a de Mersenne à la Suze, M. l. 3 1/2; Ecomoi, M. l. 2; Grand-Lucé, M. l. 4; Bouloire, M. l. 5; Pontvalain, M. l. 4; Arnage, l. 1; Moncé, l. 3/4; Teloché, l. 1/2; Brette, l. 1; Ruaudin, l. 3/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par un petit ruisseau qui forme deux étangs; savoir, celui des Brissons et celui des Caniens; au S. par un autre ruisseau, au N. celui de Bellève, et à l'O. par la ravine d'Ancrée et par l'étang de Faulais.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation du Chapitre de l'église du Mans. Il y a 300 communians.

La paroisse de Mersenne occupe une colline, au haut de laquelle l'église et le bourg sont bâtis. Le sol produit du bon seigle, peu de froment, de l'orge, de l'avoine, du carabin et du mays, dit blé de Turquie; on y recueille aussi un peu de chanvre. Dans un petit canton de la paroisse, on cultive avec succès des arbres fruitiers, dont le cidre est d'assez bonne

1. François. — Voir Tom. I, page 187, note 2.
2. Voir Tome I, page 378, note 2.

qualité. Depuis plusieurs années a élevé beaucoup de voliers, dont le vin, tant blanc que rouge, quoique faible, ne laisse pas d'être d'un bon revenu pour le cultivateur, qui le dédommage du préjudice que l'ombre du vollier porte à la terre. Il y a dans la paroisse, sur le ruisseau du Rhône, un moulin à blé. Au N. et à l'O. de la paroisse est une très-grande lande, qui ne produit que des sapins et de la bruyère. Les perdrix n'y sont pas communes; il y a du lièvre et du lapin, fort bons quand ils n'ont pas brouté du sapin. La paroisse a environ une lieue de l'E. à l'O. et cinq quarts de lieue du N. au S. Il y a dans cette étendue sept métairies et cinquante bordages. On nourrit beaucoup d'abeilles.

On trouve dans les monticules qui sont répandus dans les landes, un roussard excellent pour la bâtisse des voûtes de caves, des arches de ponts, etc.

Le chemin royal du Mans à Tours passe par Mersenne.

La seigneurie de paroisse est annexée à la prévôté régale du Chapitre de l'Eglise du Mans, qui possède une partie des fiefs de la paroisse. Ce fut l'évêque Gervais, qui siégea au Mans depuis 1036 jusqu'à 1055, qui donna au Chapitre de son Eglise la seigneurie et les dixmes de la paroisse de Mersenne. *Courvaisier, page 135. Analect. page 308.*

Il y a dans la paroisse de Mersenne, deux terres assez considérables; savoir, celle de la Rochère et celle des Hunandières, qui relève du comté de Blin.

La terre de la Rochère est distante du bourg d'un quart de lieue au N. E.; l'exposition de la maison est belle, et ornée d'un jardin, belle terrasse, grandes prairies coupées par un beau canal d'eau vive, et d'une chapelle, à laquelle, par une ancienne coutume, on porte processionnellement le S. Sacrement le dimanche dans l'octave de la Fête Dieu. Cette terre appartenoit autrefois à la famille de Vignolles; elle appartient aujourd'hui, par acquêt, à la demoiselle Chouet de Villennes, comme principale héritière de M. Chouet de Villennes, son père.

La terre des Hunaudières est distante du bourg d'une lieue au N. O.; au milieu de la cour passe le ruisseau de Bellève. Dans la lande, à l'E., M. de Vanssai, écuyer, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, propriétaire de cette terre, vient de faire faire un grand étang (1).

M. Bourges de la Vallée m'a fourni un mémoire.

MESANGÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Evron, élection de Mayenne, au N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de onze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Bernai, l. 6 1/2; Chaufour, l. 2 3/4; Mans, l. 2.

1. Les Hunaudières appartiennent aujourd'hui à M. le duc de La Rochefoucauld-Doudeauville.

Il y a de Mesangé à Evron, M. l. 3/4; Monseurs, M. l. 2; Sainte-Suzanne, M. l. 2 1/4; Bains, M. l. 1 3/4; Sillé, M. l. 5; Jubleins, l. 1 1/2; Deux-Evailles, l. 1 1/4; Néau, l. 1; S. Christophe-du-Luat, l. 1 1/4; Sainte Jame-le-Robers, l. 1.

La paroisse est arrosée à l'E. par deux petits ruisseaux; au S. et au S. E. par la rivière de Jouanne, et à l'O. par le ruisseau du Rocher, qui forme trois étangs.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbé d'Evron. Il y a 700 communians.

Il y a à Mesangé la chapelle de Ste Catherine des Neillères, estimée 100 liv.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre du Rocher (1), que M. Einard, grand-maître des eaux et forêts de l'intendance de Tours, avoit acquise, et que ses héritiers ont vendue au sieur Nicollai.

MEURCÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Beaumont, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Montbisot, l. 2 1/4; la Guierche, l. 3/4; Coulaine, l. 2 1/4; Mans, l. 1/4.

La paroisse est arrosée à l'O. par le ruisseau d'Orton, et à l'E. par un petit courant d'eau et un ruisseau.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation du prieur d'Evron. Il y a 415 communians.

Il y a à Meurcé la chapelle des Voisins, estimée 110 l., à la présentation de l'aîné des héritiers du fondateur.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient aux héritiers de M. Brière de Nouans.

MEZÉRÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Clermont, élection de la Flèche, au S. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à la Suze, M. l. 1 3/4; Petit S. Georges, l. 3; Mans, M. l. 3/4.

Il y a de Mezéré à Malicorne, M. l. 1; Pontvalain, M. l. 3 1/2; la Flèche, M. l. 3 1/4; Mansigné, M. l. 2 3/4; Ecomoi, M. l. 4 1/2; S. Jean-du-Bois, l. 3/4; Noyen, l. 1 1/2; Courcelles, l. 1; la Fontaine S. Martin, l. 1 1/3; Oisé, l. 2; Cerens, l. 1 3/4.

La paroisse est arrosée au S. par le ruisseau de Velane.

1. Le château du Rocher, l'un des plus beaux du Bas-Maine, est habité par M. le Comte de Traissan, auquel il appartient.

Nous devons citer encore, dans la paroisse de Mézanger, le vieux manoir des Coudrières qui appartenait à Maucourt de Bourjoly, l'historien des seigneurs de Laval.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Aubin d'Angers. Il y a 900 communians.

Il y a à Mezéré la chapelle de S. Léger, estimée 120 l., à la présentation du prieur de Châteaux en l'Hermitage.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a beaucoup de landes et de bois; il y a aussi quelques vignes, dont le vin est de la plus petite qualité. Les poulardes qu'on engraisse à Mezéré sont les plus estimées de la province : on en fait grand cas à Paris.

La seigneurie de paroisse est annexée à la baronnie royale de Longaunay, qui a été donnée anciennement par engagement à la maison de Champagne-la-Suze, puis à la famille de le Haguaye en Mongivraut, et enfin à celle de Chamillart. Le roi vient s'en approprier, par échange, M. le comte d'Eu, lequel est sur le point d'en traiter avec M. de Chamillart, comte de la Suze. Voyez *l'article la Suze.*

La jurisdiction de Longaunay est exercée par le maître particulier des Eaux et Forêts du Mans, ou par son lieutenant, et le procureur du roi, qui connoissent aussi des eaux et forêts dans l'étendue de cette baronnie. La forêt de Longaunay s'étendoit dans plusieurs paroisses; aujourd'hui elle est presque entièrement détruite (1). *Mémoire de Miroménil. MS.*

S. Démétrie, compagnon de S. Martin, chassa une troupe de démons qui habitoient les Mollières de Gallier, dans la forêt de Longaunay, d'où ils tourmentoient les passans, et affligeoient sans cesse les habitans de Mezéré, de Ligron et de Courcelles. *Courvaisier, page 93.*

MEZIÈRES-SOUS-BALLON, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Ballon, élection du Mans, au N. N. E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Remi-des-Bois, l. 2; Mans, l. 2 3/4.

Il y a de Mezières, à Ballon, M. l. 1 1/4; Bonnestable, M. l. 2; S. Aignan, M. l. 1; René, M. l. 2 1/2; Beaumont, M. l. 3; Pontouin, l. 1/2; Congé, l. 3/4; S. Mars, l. 1; Courcemont, l. 1; Sables, l. 1 1/4; Jausé, l. 1 1/2.

La paroisse est arrosée à l'O. par la rivière d'Orne, et au N. par un ruisseau et plusieurs courans d'eau.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 700 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et du carabin; il y a beaucoup de landes et de bruières.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le comte de Sourches.

MEZIÈRES-SOUS-LAVARDIN, bourg et paroisse de l'ar-

1. La seigneurie de Longaunay n'a laissé aucune trace.

chidiaconé de Passais, dans le doyenné de Sillé, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à la chapelle S. Frai, l. 1 1/2; Milesse, l. 1 1/2; Mans, l. 3/4.

Il y a de Mezières à Ballon, M. l. 3 1/2; Conlie, M. l. 1 1/4; Sillé, M. l. 2 3/4; Beaumont, M. l. 2 1/2; Assé-le-Boisne, M. l. 4; Vernie, l. 3/4; Crissé, l. 1 1/2; Neuville-Lalai, S. l. 1/2; S. Cheron, l. 1/4; le Tronchet, l. 1; Assé-le-Riboul, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée du N. E. au S. E. par un ruisseau.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 600 communians.

Il y a à Mezières la prestimonie Blanchard, estimée 60 liv.

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse est un membre du marquisat de Tessé, qui appartient à M. le comte de Tessé. Voyez *la Généalogie, à l'article Beaumont.*

MICHEL-DE-CHAVAIGNE (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Montfort, élection du Château-du-Loir, à l'E. par S. du Mans, dont il est éloigné de six lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller au Breil, l. 1 1/2; Pontlieue, l. 4 1/4; Mans, l. 1/2.

Il y a de Saint-Michel à Bouloire, M. l. 1; Connerré, M. l. 1 1/2; Dolon, M. l. 1/2; Torigné, M. l. 3/4; Nuillé-le-Jalais, l. 4 1/4; les Loges, l. 1; Condrecieu, l. 1 1/4; Semur, l. 1 1/2; l. 1 1/2; Lavarai, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée au N. et à l'E. par le ruisseau de Nogue, et à l'O. par celui de la Tortue.

La cure, estimée 1000 livres, est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 700 communians.

Il y a à Saint-Michel la chapelle de Sainte-Catherine, estimée 30 livres, à la présentation du seigneur évêque du Mans.

M. Rouillé de Beauchamp, président de la chambre des comptes de Paris, seigneur de la paroisse, a légué par son testament aux pauvres, la somme de 6000 livres, qui a été colloquée sur le clergé en 1769, et qui produit 240 livres de rente annuelle. Le curé actuel en est le distributeur, sans être obligé d'en rendre aucun compte que par une simple déclaration.

Le sol de la paroisse est en partie terre forte et en partie terre sablonneuse ; la terre forte produit du froment et de l'orge, et la sablonneuse du seigle, de l'avoine, du mays ou du bled de Turquie, du carabin et peu de chanvre. Avant le grand hiver de l'année 1709, il y avoit beaucoup de vignes dans les terres fortes; mais ce fâcheux hiver les ayant détruitres, on n'a pas entrepris de les replanter, et la terre qu'elles occupoient n'a produit que des broussis. Il y a cependant encore quelques vignes dans la paroisse dont le vin n'est pas mauvais.

Il y a dans la paroisse de Saint-Michel, plusieurs taillis annexés aux fiefs de Lassai, de la Coulture, de Villegagneuse et des Loges.

La rivière de la Tortue nourrit d'excellente truitte et de l'anguille, et fait travailler un moulin à bled ; le ruisseau de Noque en fait tourner deux, un à bled et l'autre à foulon, et nourrit des écrevisses.

Le gibier n'est pas abondant ; mais il est de très bonne qualité.

La paroisse a environ une lieue du N. au S. et autant de l'E. à l'O.

La seigneurie de paroisse est annexée au château de Lassai, et a pour annexe les fiefs de Saint-Michel et l'abbaye du Gué ; ce dernier y est joint par bail emphithéotique, donné par les religieux bernardins de l'Epau. Il y a haute, moyenne et basse justice, qui relève du marquisat de Vibraye.

Le château de Lassai est environné de réservoirs et d'un étang formé par le ruisseau de Nogue.

Le fief de la Coulture appartient à M. de Tahureau, capitaine d'artillerie; celui de Launay à M. de Dolon; celui de Coigni, au seigneur de Coigni ; celui d'Ardenay, à M. le Prince ; celui de Villegagneux à M. de Balincour, par sa baronnie de Bouloire; celui des Bois à M. Dague, et à celui de la cure relève de Touvoye. Tous ces fiefs s'étendent dans la paroisse.

La seigneurie de paroisse a passé en 1694, de la maison du Rivau de Beauveau en la famille de Rouillé de Beauchamp. Le seigneur actuel est M. l'abbé Rouillé de Beauchamp, docteur de Sorbonne.

M. Martin, curé, m'a fourni un mémoire.

MILESSE, bourg et paroisse dans les quintes du Mans, élection du Mans, dont il est éloigné d'une lieue et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Saint Aubin, l. 3/4 ; Mans, l. 3/4.

Il y a de Milesse à Conlie, M. l. 3; Beaumont, M. l. 4; Sillé, M. l. 5 1/2; Ballon, M. l. 3 1/4 ; Montfort, M. l. 4 1/2; la Bazoge, l. 1; Aigné, l. 1/4; Trangé, l. 3/4; Saint-Saturnin, l. 1/4; Neuville-sur-Sarte, l. 1.

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Levrai, au S. par un autre ruisseau, à l'O. par un petit courant d'eau.

La cure, estimée 400 livres, est à la présentation de l'abbé de Saint-Julien de Tours. Il y a 340 communians. L'église est d'une ancienne bâtisse; ses murs ont quatre pieds dix pouces d'épaisseur. Il y a un prieuré, estimé 300 livres, à la présentation de l'abbé de Saint-Julien de Tours, dit anciennement l'Echelle de *Scalaria*, aujourd'hui à la présentation du roi, par la réunion.

Ce prieuré fut fondé en 1091, par Alberic de Milesse, en

faveur de l'abbaye de Saint-Julien de Tours. La fondation porte, *ut Monachi faciant servire pro volunatte et arbitrio eorum*. On voyoit il n'y a pas longtemps, les vestiges de la maison prieurale : Il ne reste plus d'entier pour les dehors, que la chapelle qui est abandonnée, et sert de grange.

Il y a à Milesse la chapelle de Montailler, réunie au séminaire de l'hôpital Saint-Charles; et la prestimonie Faucault, estimée 50 livres.

Le sol produit du seigle, peu de froment, de l'avoine, du carabin et du chanvre.

Il y a à Milesse, un bouquet de bois futaye de cinq à six arpens, qui dépend de la terre de la Ronce. Il y a aussi des taillis, dits les bois de Milesse de 500 arpens, ou environ, qui sont de la seigneurie; ceux dits du Boullai, d'environ 300 arpens, qui appartiennent au Chapitre de l'Eglise du Mans; ceux du Prieuré et quelques petits bouquets, qui appartiennent à différens particuliers. Il y a dans la paroisse huit métairies, trente-six bordages et un moulin à blé. Il y a, à cent pas de l'église, d'anciens vestiges d'un château : on distingue encore les fossés, dont il étoit entouré. M. le curé actuel a examiné les ruines de ce château, et a trouvé qu'une charrette, telle que sont celles des tonneliers, passeroit aisément sur l'épaisseur de ses murs. Le ruisseau, nommé le Vrai, passe entre les ruines de ce château et le presbytaire. Il nourrit quelques brochetons qui y montent de la Sarte dans les crues d'eau.

La seigneurie de paroisse appartenoit autrefois aux seigneurs de Tucé; elle passa dans la maison de Beaumanoir par le mariage de Jeanne de Tucé, fille de Beaudouin et de Françoise l'Epervier, avec François de Beaumanoir, seigneur de Lavardin; elle fut érigée en baronnie en faveur du maréchal de Lavardin; elle fait aujourd'hui partie du marquisat de Lavardin qui appartient à M. le comte de Tessé. Voyez *sa généalogie à l'article Beaumont-le-Vicomte*.

La paroisse de Milesse a environ trois quarts de lieue du S. au N. O., et une lieue du S. au N. E. Il y a plusieurs fiefs dans cette étendue ; savoir, de la Selle, réuni à la baronnie de la Ronce, de la Sauvagère, de Bellan et des Aunais.

En l'an 1700, il y avoit à Milesse 112 feux qui payoient 140 livres de tailles. *Mémoirs de Miroménil. MS.*

Du temps de l'évêque Sigeffroy, qui siégea au Mans depuis 971 jusqu'à 994, Guillaume, seigneur de Sillé, assassina, en trahison, dans la forêt de Milesse, le baron de Saint-Loup, seigneur de Milesse et de Tucé : depuis, faisant pénitence de ce crime, il lui fut enjoint de faire bâtir au même lieu où l'assassinat avoit été commis, une chapelle, et d'y faire prier Dieu pour le repos de l'âme du défunt. Cette chapelle vient d'être détruite pour employer les matériaux à la bâtisse du nouvel Hôtel-Dieu du Mans. *Courvaisier, p. 929.*

M. Isambart, curé, m'a fourni un mémoire.

MOITRON, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Sillé, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller au Tronchet, l. 3/4; Sainte-Sabine, l. 1; la Chapelle-Saint-Aubin, l. 3; Mans, l. 3/4.

Il y a de Moitron à Beaumont, M. l. 1 3/4; Fresnai, M. l. 1; Ballon, M. l. 3 3/4; René, l. 3 1/2; Sillé, M. l. 3; S. Aubin-de-Loquenai, l. 3/4; Montreuil-le-Chétif, l. 1 3/4; S. Christophe-du-Jambet, l. demi quart; Juillé, l. 1 1/2; S. Germain-de-la-Coudre, l. 1 1/2.

La paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Sarte. Le ruisseau de Boutri prend sa source auprès du bourg; il y a deux autres courans d'eau, dont un au N. forme un étang.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 400 communians.

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine; il y a beaucoup de bois.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Perrochelle.

MONCÉ-EN-BLIN, bourg et paroisse, dans les quintes du Mans, élection du Mans, au S. O. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de deux lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontlieue, l. 1 1/2; Mans, l. 1/2.

Il y a de Moncé à la Suze, M. l. 2 3/4; Ecomoi, M. l. 2; Vallon, M. l. 4 1/2; Grand-Lucé, M. l. 4 3/4; Arnage, l. 2/3; Spai, l. 3/4; Fillé, l. 1; S. Gervais, l. 1/2; Laigné, l. 1/2; Teloché, l. 1; Mercenne, l. 3/4; Ruaudin, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée au N. par la ravine d'Ancrée, et au S. par le ruisseau de Rône.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a communians.

Le sol produit du seigle, peu de froment, de l'avoine et du carabin. Il y a beaucoup de landes et de sapinières.

Environ l'an 1215, il y eut procès entre le Chapitre de l'Eglise du Mans, et l'abbé et religieux de la Coulture, au sujet des dîmes de terrage et de vin de la paroisse de Moncé; et par sentence arbitrale, l'abbé et les religieux perdirent leur procès. *Cartul. blanc du Chapitre.*

La seigneurie de paroisse est annexée au comté de Belin possédé par M. Rotier de Madrelle. Voyez *l'article S. Ouen en Belin.*

Sous le pontificat de l'évêque Gervais qui siégea au Mans depuis 1036 jusqu'à 1055, Herbrand, seigneur manceau, vassal de l'évêque, restitua à l'église cathédrale la seigneurie de la paroisse de Moncé, qu'il possédoit injustement; Gervais, en reconnoissance, donna une prébende de l'église Hélibrand, fils de Herbrand. *Courvaisier, p. 351.*

MONCÉ-EN-SONNOIS, bourg et paroisse de l'archidiaconé

de Sonnois, dans le doyenné de Sonnois, élection du Mans, au N. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Aveines, l. 1/2; S. Aignan, l. 1 1/4; S. Remi-des-Bois, l. 2 3/4; Coulaines, l. 2 1/2; Mans, l. 1/4

Il y a de Moncé à S. Côme-de-Vair, M. l. 1; Mamers, M. l. 2; Bonnestable, M. l. 2 1/2; René, M. l. 3; S. Aignan, M. l. 1 3/4; S. Vincent-des-Prez, l. 1/2; Monhoudou, l. 1; Nauvai, l. 1/2; Champaissant, l. 3/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par la rivière d'Orne, et par un petit ruisseau qui forme deux étangs, et à l'O. par la rivière de Dive, qui coupe la paroisse du N. au S.

La cure, estimée 850 liv., est à la présentation de l'abbesse du Pré. Il y a 380 communians.

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse est annexée à l'abbaye de Ste Geneviève de Paris.

Le corps de S. Viventien fut inhumé dans la paroisse de Moncé-en-Sonnois. *Courvaisier, page 111.*

MONFOULOUR, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, au-delà de l'Ouette, élection de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Monseurs, M. l. 3; Sainte-Suzanne, l. 1 3/4; Amné, l. 5; Fai, l. 2 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Monfoulour à Laval, M. l. 2 1/2; Mayenne, M. l. 3 3/4; Evron, M. l. 5; Ernée, M. l. 4 1/2; S. Germain-d'Anxure, l. 1; Andouillé, l. 1; S. Jean-sur-Mayenne, l. 1 1/4; la Chapelle-Antenaise, l. 1 1/4; Chalon, l. 1 1/2; la Bazoge-des-Aleux, l. 1 3/4; Martigné, l. 1 1/4; Sacé, l. 1/2.

La paroisse est arrosée au N. par le ruisseau d'Ouverain; au S. par celui de Richaton; et à l'O. par la rivière de Mayenne.

La cure estimée 500 liv., est à la présentation da l'abbé de la Coulture. Il y a 340 communians.

Il y a à Monfoulour la chapelle de l'Etondellière estimée 75 liv.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à madame la marquise de Marcilli.

MONHOUDOU, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Sonnois, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Marolle-les-Braux, l. 3/4; Mézières, l. 1 1/2; S. Remi-des-Bois, l. 2; Coulaines, l. 2 1/2; Mans, l. 1/4.

Il y a de Monhoudou à Mamers, M. l. 1 3/4; S. Côme-de-

Vair, M. l. 2 1/4; Bonnestable, M. l. 3; René, M. l. 1 3/4; S. Aignan, M. l. 1 3/4; Commerveil, l. 3/4; S. Calais du Maine, l. 3/4; Courgains, l. 3/4; Dangeul, l. 1 1/2; Aveines, l. 1; S. Vincent-des-Prez, l. 1 1/2.

La paroisse est arrosée à l'O. par le ruisseau de Dive, et à l'E. par un autre ruisseau.

La cure estimée 6 à 800 liv., est à la présentation du Chapitre de l'église du Mans. Il y a 70 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

L'évêque Hildébert, qui siégea au Mans depuis 1097 jusqu'à 1125, fit restituer à son église la moitié des dîmes de Monhoudou, usurpées par des laïques. *Cénomania.*

Les Fosses, dites de Robert-le-Diable, passent à Monhoudou. *Courraisier, page 396.*

Environ l'an 1292, Jean de Monhoudou acheta du Chapitre, pour dix livres tournois de rente annuelle, le droit qu'il avoit sur une partie de la dîme de Monhoudou, et la même année, le même seigneur vendit au Chapitre le tiers des dîmes et les deux tiers des pailles de la dite paroisse de Monhoudou, pour 100 liv. tournois. *Cartulaire blanc du Chapitre.*

MONSOR, fauxbourg d'Alençon, de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Linières, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de dix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller au Bourg-le-Roi, l. 2; Colombiers, l. 1; Beaumont, l. 1 3/4; S. Marceau, l. 1 1/4; la Basoge, l. 2; Mans, l. 2 1/4.

Il y a de Monsor à Fresnai, M. l. 3 1/2; la Pôté-des-Nids, M. l. 3 1/2; Gêvres, M. l. 4 1/4; Assé-le-Boisne, M. l. 3; S. Germain-de-Corbie, l. 1/2; S. Paterne, l. 1 1/2; le Chevain, l. 1/2; Normandie joint.

Le fauxbourg de Monsor est séparé de la ville d'Alençon, par la rivière de Sarte, et arrosé à l'O. par un ruisseau.

La cure, estimée 1200 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y à 15 à 1800 communians.

Il y a à Monsor la chapelle de S. Joseph, estimée 90 liv., à la présentation des représentans Jérémie Quillet; il y a aussi une communauté de religieuses, que la dame de Vancé amena de Montmartre en 1637. La dame de Brestel a bâti et fondé leur couvent.

Le sol produit du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient au roi, et fait partie du duché d'Alençon.

MONTABON, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné du Château-du-Loir, élection du Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans dont il est éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Teloché, l. 5 1/2; Mersenne, l. 1/2; Pontlieue, l. 1 1/2; Mans, l. 1/2.

Il y a de Montabon au Château-du-Loir, M. l. 3/4; le Lude, M. l. 3 1/2; la Chartre, M. l. 4; Ecomoi, M. l. 3; Pontvallain, M. l. 3 1/2; Luceau, l. 1; Laverna, l. 1; Vaas, l. 1; Nogent-sur-Loir, l. 1/2; Benne, l. 3/4; Vouvrai-sur-Loir, l. 1 1/2.

La paroisse est arrosée à l'E. et au S. par le ruisseau de la Queue du Douay et par la rivière du Loir.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation du prieur du Château-du-Loir. Il y a 360 communians.

Il y a à Montabon la prestimonie Nain-le-Carfour, estimée 5 liv.

L'évêque Geoffroi de Loudon, qui siégea au Mans depuis 1234 jusqu'à 1255, donna aux chartreux du Parc d'Orque, toutes les dîmes qu'il avoit droit de percevoir dans la paroisse de Montabon. *Courvaisier, page 510 Cenomania.*

En 1256, Geoffroi de Verneuil, homme d'armes, seigneur de Renne et de Montabon, vendit au Chapitre du Mans pour 200 liv. tournois les dîmes de Benne et de Montabon; celle de Benne consistoit dans le tiers de toutes les dîmes de la paroisse; ces deux dîmes furent données à ferme pour quinze livres tournois. *Cartul. blanc du Chap.*

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

Il y a des vignes, dont le vin est de bonne qualité.

La seigneurie de paroisse appartient au roi.

MONTAILLER, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de S. Calais, élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Ecorpain, l. 3/4; Changé, l. 6 1/4; Pontlieue, l. 1 1/4; Mans, l. 1/2.

Il y a de Montailler à S. Calais, M. l. 3/4; Bouloire, M. l. 3; Bessé, M. l. 2 1/2; Vibraye, M. l. 2 1/2; Dolon, M. l. 3 1/4; Conflans, l. 3/4; Evaillé, l. 1 1/2; Sainte Cerotte, l. 3/4; Vic, l. 1 1/4; Marolle, l. 1 1/2.

Le bourg est situé sur le ruisseau de Ruaupirot, qui forme un étang au N. O.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Calais. Il y a 500 communians.

En 1443, y il eut un accord entre Jean d'Hierrai, évêque du Mans, et Jean, abbé de S. Calais, au sujet de la jurisdiction ecclésiastique dans la paroisse de Notre-Dame de S. Calais, de S. Jean de Montailler, de Marolle et de Rahai. L'abbé de S. Calais fait, ou a droit de faire les fonctions d'archidiacre et de doyen dans ces paroisses. *Cenomania.*

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient au roi; ainsi jugé, il y a quelques années, par arrêt du parlement, contre le sieur Souin de la Tibergerie, qui prétendoit cette seigneurie, à cause de la terre de   qu'il avoit acquise dans la paroisse de Montailler.

MONTAUDIN ou MONTAUDON, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Ernée, élection de Mayenne, au N. par O. du Mans, dont il est éloigné de vingt-une lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Denis-de-Gastine, l. 2 1/2; Fontaine-Daniel, l. 3 1/2; Assé-le-Bellanger, l. 6 1/4; Bernai, l. 4 1/2; Chaufour, l. 2 1/2; Mans, l. 2.

Il y a de Montaudin à Ernée, M. l. 2 1/2; Gorron, M. l. 2; Fougerolles, M. l. 2; Landivi, M. l. 2 1/4; la Tanière, l. 1/2; S. Elier, l. 1; l'Archamp, l. 1/2; Carelle, l. 1/2; S. Bertevin, l. 3/4.

La paroisse est arrosée au N. et à l'E. par le ruisseau de Deron, et par un autre qui forme trois étangs, et à l'O. par deux autres petits ruisseaux.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 800 communians.

Il y a à Montaudin un prieuré, estimé 600 liv., à la présentation de l'abbé de S. Serge d'Angers.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

Il y a marché à Montaudin tous les vendredis.

En 1460, N... de Boisgamas étoit seigneur de Montaudin; Marguerite, sa fille, fut mariée à Thomas de Goué; de deux de ses sœurs, l'une épousa le seigneur de Montecler, et l'autre N... de Bouillé. *Mémoire de la Chaux.*

Jeanne de la Ferrière, femme de Jacques de la Hautonnière, fut inhumée dans le chœur de l'église de Montaudin, où l'on voit son tombeau avec ses armes. *Mémoire de la Chaux.*

Le seigneur actuel de Montaudin est M. de Valori.

Il y a une ancienne famille de Valori en Italie, dont une branche s'est établie en France dans le quatorzième siècle, dont on donne ici la généalogie, d'après la filiation d'Italie.

TARDO Valori, grand gonfalonier de Florence, en 1349, épousa Françoise Bardi : dont Nicolas, qui suit, et Gabriel qui vint s'établir en France.

NICOLAS Valori épousa Carlette d'Adimari : dont Barthélémi, qui suit.

BARTHÉLÉMI Valori, surnommé le Vieux, épousa Isabelle de Gli Alexandri : dont le second fils fut Philippe qui suit.

PHILIPPE Valori, mort en 1430, avoit épousé Préchina Caponi : dont Barthélémi II, qui suit; et six filles.

BARTHÉLÉMI II Valori, épousa Catherine Pazzi : dont Philippe, qui suit ; Nicolas, qui eut postérité; Isabelle, qui fut mariée à Bravio de Médicis, fils de Charles; et Lucrèce qui épousa Gérard Corsini.

PHILIPPE II Valori, né en 1459, mort et 1494, épousa Alexandra Silviati : dont Barthélémi III, qui suit.

BARTHÉLÉMI III Valori, eut la tête tranchée à Florence; il avoit épousé Diane Soderini : dont Philippe décapité avec son père; et Paul-Antoine, qui suit.

Paul-Antoine Valori épousa en 1549 Constance de Médicis : dont Paul-Antoine qui fut assassiné sans avoir été marié ; et François, qui suit.

Fraçois Valori épousa Lucrèce-Zanchini-Castiglionéti, avec laquelle il vivoit en 1615.

Deuxième branche de Valori de Florence.

Nicolas Valori, second fils de Barthélémi II, et de Catherine de Pazzi, né en 1464, épousa Geneviève Lanfredini : dont François, qui suit.

François Valori, mort à Rome en 1555, avoit épousé, 1° Marie Pucci : dont Philippe, qui suit.

Philippe Valori, fut décapité en 1537 : il avoit épousé Bracchia Antinoti, dont Jean-Baptiste, protonotaire apostolique ; Nicolas, pris par les Turcs, mort à Palerme ; et Braccio, qui suti.

Baccio Valori, épousa Porcie Macinghi, dont Marie.

Branche de Valori en France.

Gabriel Valori, second fils de Taldo et de Françoise Bardi, s'attacha au service de Louis de France, duc d'Anjou, roi de Naples, comte du Maine, etc., il épousa Marguerite de Trans : dont Barthélémi, qui suit.

Barthélémi Valori, né en 1376. Yolande d'Arragon, femme de Louis II, duc d'Anjou, roi de Naples, l'amena en France, lui donna la terre et château de Marignane et le fit capitaine et gouverneur du château d'Angers, où il mourut ; il avoit épousé Césarée d'Arlatan, dame de Roignac, dont Gabriel, mort sans enfans ; Louis, qui suit ; Hilaire, chanoine de Poitiers ; Jeanne, qui épousa en 1441 Guillaume Rogrés ; et Marie.

Louis Valori, écuyer de Charles d'Anjou, comte du Maine, frère du roi de Naples Louis III ; il vendit au comte du Maine la terre de Marignane pour 43000 écus et acheta de Jean de Brisai, en 1446, la terre d'Estilli par 5625 liv. ; il avoit épousé Catherine de Brisai, fille de Jean, seigneur d'Estilli, dont Georges-François, mort sans alliance ; Antoine, marié à Isabeau de Montalembert, sans enfans ; et Georges, qui suit.

Georges de Valori, seigneur d'Estilli, de Lubé, Maigné la Perrière, etc., écuyer de Charles d'Anjou, comte du Maine, épousa Antoinette le Roux, fille de Bertrand, seigneur de la Roche des Aubiers : dont Jean, qui suit ; et trois filles, dont Geneviève fut marié à N... seigneur du Châtelier.

Jean de Valori, seigneur d'Estilli, etc., né en 1484, chevalier de l'ordre du roi, épousa en 1510 Renée de Champagne, fille de Brandelis, et de Renée de Varie : dont Baudouin, qui

suit; Philippe, qui forma une autre branche d'Estilli; Louis aumônier du roi Charles IX; Louis et Charles, morts sans alliance; et Jeanne, mariée à Guérin de Clerembaut.

Baudouin de Valori, seigneur d'Estilli, de Maigné, de Vilaine, la Belinière, etc., épousa Julienne de la Chaire, fille de N... et de Jeanne de Bufferant. Il fut tué à la bataille de Coutras en 1567, laissant Gui, qui suit.

Gui de Valori, seigneur de Chantepie, la Chaire, la Motte, etc., gentilhomme de la chambre des rois Henri IV et Louis XIII, chevalier de l'ordre de S. Michel, mort en 1657, épousa Anne de Goué, fille de Gui et de Madeleine de la Pommeraye, dont Louis mort sans enfans de Marie de la Chapelle; et de Marie de Fossai, Brandelis, qui suit; Charles, qui a fait la branche des seigneurs de la Motte; Anne, mariée à Richard du Mesnil-Adelée, et trois filles, dont une religieuse.

Brandelis de Valori, seigneur de la Motte, la Pommeraye, etc., né en 1614, épousa en 1653, Marie de la Hautonnière, dame de la Poupardière : dont Philbert-Emmanuel, qui suit; et Marie-Anne, mariée à François Desnos, seigneur de Tondraye.

Philbert Emmanuel de Valori, seigneur de la Pommeraye, mort en 1697, avoit épousé, en 1678, Renée de Marcillé, dame de Launay et d'Argentré : dont Paul-Gervais, qui suit; et Pierre-Emmanuel Philbert, qui épousa à Pouancé Marie Poisson, dont Perrine, qui fut mariée en 1726, à Louis-Henri de Guesne, comte de Bourmont.

Paul-Gervais de Valori, seigneur de Launay, de la Pommeraye, etc., épousa en 1703, Renée-Charlotte du Plessis d'Argentré : dont Alexis, né en 1705; Paul, né en 1708: Annibal, né en 1711; Eugène, qui suit; Jean-Jacques, né en 1717, mort d'une blessure qu'il reçut en 1743 au pont de Dekendorx, sur le Danube; N... en 1720; François-Marie, né en 1724, chanoine de S. Pierre de Lille; Pauline, religieuse, née en 1704, avec Elisabeth; Emilie, née en 1709; Julie, née en 1713; Angélique, née en 1714; et Mélanie, née en 1719.

Eugène de Valori, né en 1715, épousa en 1745, Gabrielle-Anne de Dourai (1) de Saint-Poix, dont Eugène Gabriel, né en 1751; Charles-Marie, né en 1754; Anne-Charlotte-Eugénie, née en 1746; et Jeanne-Louise, née en 1753.

Branche de Valori de la Motte.

Charles de Valori, seigneur de la Motte, la Chaire, etc., second fils de Gui, seigneur de Chantepie, et d'Anne de Goué, épousa en 1653, Catherine de Lièvre : dont Charles Gui, qui suit; Raimond-Louis, chanoine-trésorier de S. Pierre de Lille;

1. D'Auray. — Voir Tome I, page 305.

Charles-Antoine, commandant l'artillerie de Lille, où il fut tué en 1708; Louis-Gaspard, commissaire provincial d'artillerie, tué au siège de Hui en 1705; François, seigneur de la Touche, né en 1669, commissaire provincial d'artillerie, épousa en 1698, Anne-Jeanne Grégoire, dont Pierre-François-Charles, Capucin; et Catherine-Julie, qui épousa Richard Butler, dont un fils; Jacques-Henri, tué à la défense de Tournai en 1709; il avoit épousé en 1705, Marie-Louise-Simonne Vollant, dont Gui-Frédéric-Henri, mort aux Indes, qui avoit épousé N... Thevenin, dont un fils; Charles-Joseph, lieutenant du Roi à Toul, qui a épousé en 1748, Barbe-Claudine Daime, dont Charles-Joseph-François-Daniel, né à Phalsbourg en 1751; Louis-Henri-Daniel, né en 1753; François-Florent, né à Huningue en 1755; Louis-Gui, né à Toul en 1757; Marie-Josèphe, née en 1749; et Marie-Louise, né en 1750.

Branche de Valori d'Estilli.

Philippe de Valori, second fils de Jean, seigneur d'Estilli, fut fait chevalier par le roi Henri II au siège de S. Dizier; il épousa Catherine de Grandière, fille de François, sieur de Montgeoffroi, en Anjou, et de Marguerite de Sarcé : dont Antoine, qui suit; et François, qui a fait la Branche de Lecé, qui subsistoit en 1758, en les personnes de François-Marthe-Hubert de Valori, mari de Henriette-Charlotte de Valori, dont deux garçons et trois filles.

Antoine de Valori, seigneur d'Estilli, servit en Bretagne et au Maine à la tête d'une compagnie de cent arquebusiers, sous le marquis de Vilaine; il épousa Marie Moreau, fille de Jacques seigneur de Feuillet, chevalier de l'ordre du roi, et d'Hélenne de Marcé de Montbarret, dont Louis, qui suit; Gabriel, mort jeune sur mer; et quatre filles, dont deux religieuses.

Louis de Valori, seigneur d'Estilli, etc., épousa en 1635, Marie Moinerie, fille de Guillaume, seigneur de la Bobanière : dont Louis II, qui suit; Charles qui a fait la branche de Lécé, dont il est parlé ci-dessus; François, prieur de Haloi; Charles tué dans un combat particulier; Gabrielle-Marie, mariée à François du Breuil-Hélian, seigneur de Combe; Marie et Madeleine, religieuses à Fontevraut.

Louis II de Valori, seigneur d'Estilli, épousa en 1667, Antoinette-Catherine de Voyer de Paulmi, sœur de Marie-René, marquis d'Argenson, garde-des-sceaux de France, dont Hélie-Louis, mort lieutenant, sans postérité; Marc-René-Alexis, qui suit; Françoise-Marguerite, mariée à Charles le Brun, seigneur de la Bossé, lieutenant-général d'artillerie, lieutenant et commandant pour le roi à Arras.

Marc-René-Alexis de Valori, seigneur d'Estilli, etc., épousa en 1736, Gabrielle-Elisabeth des Ecotais, fille de Michel-

Séraphin, chevalier, comte de Chantilli, d'Ormilli, etc., et de Louise-Elisabeth de Laval, fille du maréchal de Laval-Montmorenci, dont plusieurs enfans, morts en bas-âge, excepté Louis-Marc-Antoine, né en 1740. *Diction. de Morèri 1758.*

MONTBISOT, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Beaumont, élection du Mans, au N. de la ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Guierche, l. 3/4; Montreuil, l. 3/4; Coulaines, l. 1 1/2; Mans, l. 1/4.

Il y a de Montbisot Ballon, M. l. 1 1/4; Beaumont, M. l. 2 1/4; Montfort, M. l. 4 1/4; Teillé, l. 1; Chevaigné, l. 3/4; S. Jean-d'Assé, l. 1; Sainte Jame-sur-Sarte, l. 1/4; Souillé, l. 3/4; Souligné-sous Ballon, l. 1; S. Mars, l. 1 1/2.

La paroisse est arrosée du N. E. au S. par la rivière d'Orne, et du N. O. au S. par celle de Sarte.

La cure, estimée 7 à 800 liv., est à la présentation du seigneur. Il y a 500 communians.

Il y a à Montbisot la chapelle de S. Michel, fondée en 1511 par Jean Guyocheau, prêtre, estimée 35 liv., à la présentation du curé, des procureurs et des habitans.

Il y a dans l'église, sous le pulpitre, une tombe de marbre qui couvre le sépulcre des seigneurs, et sur le mur, à côté de la porte de la sacristie une table de cuivre, sur laquelle sont gravés les armes et les noms de plusieurs seigneurs et dames de la famille de Chouet de Maulni, seigneurs de la paroisse.

Il y a à Montbisot un collège, fondé par Louis Cornilleau, curé, pour l'instruction des jeunes filles : pour cette fondation, il a donné une maison et cinquante livres de rente foncière.

Le sol est de deux qualités; le long de la rivière de Sarte il est maigre et graveleux, le reste est de terre pesante, il produit du froment, du seigle, de l'avoine et du chanvre. Il y a beaucoup de prairies le long des deux rivières, ce qui nourrit beaucoup de vaches, dont le lait, trop gras, fait du beurre qui n'est bon qu'à fondre, et non à saler. Il y a quelques vignes dans la paroisse, dont le vin est de petite qualité.

Le poisson de la Sarte est bon, mais peu abondant, celui d'Orne a goût de vase, et est très abondant. La rivière d'Orne fait tourner un moulin à blé.

Il y a dans la paroisse trois carrières de pierres de moëlon.

Dans la paroisse, qui a une lieue du N. au S. et demie-lieue de l'E. à l'O., il y a quatorze métairies, environ soixante bordages et deux hameaux.

La seigneurie de paroisse, la présentation de la cure, et une dîme cantonnée et inféodée, appartenoient autrefois à la famille de la Touche. Geoffroi de la Touche, seigneur de Montbisot et du Buisson, dans la paroisse de la Guierche, donna à la congrégation de la Mission du Mans, du vivant de S. Vincent de Paul, son instituteur, qui mourut en 1660,

la présentation à la cure avec la terre du Buisson; il donna aussi aux religieux de l'abbaye de la Coulture la seigneurie de paroisse et sa dîme inféodée. Ces religieux ont donné à rente perpétuelle le fief et la seigneurie à N... Chouet, seigneur de Maulni, qui a réuni le fief de Montbisot à celui de Maulni.

Maulni est une belle maison, bâtie sur le bord de la Sarte, environnée de jardins, de cours, d'une grande avant-cour, d'une belle avenue et d'un bois de quinze journaux, semé depuis environ 28 ans. Il y a une chapelle qui n'est pas fondée.

Au fief de Montbisot et de Maulni, sont réunis ceux de Vilaine, des Planches et du Boullay, dans la paroisse de Teillé.

Il y a dans la paroisse plusieurs autres fiefs qui relèvent de la Guierche; celui de Combre et celui de Poissart, celui de Montigné appartenant à M. Guibert, avec droit de colombier à pied; celui du Tertre, appartenant à M. de Clinchamp, avec droit de colombier à pied, celui de la Braudière, appartenant à M. de Saint-Côme, celui de la Guichardière, dépendant de la chapelle du château de Vernie, et celui de la Chanterie, annexé à la dignité de chantre de l'Eglise du Mans; il relève de Touvoye, etc.

M. Chasserai, curé, m'a fourni un mémoire.

MONTDOUBLEAU, petite ville sur les confins du Maine, est pour le spirituel du diocèse de Blois, et de l'élection du Château-du-Loir.

MONTENAI, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Ernée, élection de Mayenne, à l'O. N. O. du Mans, dont il est éloigné de dix-huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Placé, l. 2; Deux-Evailles, l. 4 1/4; Evron, l. 2; Voutré, l. 1 3/4; S. Julien, l. 5 1/4; Chauffour, l. 1 1/2; Mans, l. 2.

Il y a de Montenai à Ernée, M. l. 3/4; Gorron, M. l. 3; S. Denis-de-Gastine, M. l. 1 1/2; Montaudin, M. l. 3; Mayenne, M. l. 4 1/2; Dompierre-les-Landes, l. 1 3/4; S. Hilaire-des-Landes, l. 1 1/4; Chaillant, l. 1 1/2; Vautorte, l. 3/4; la forêt de Mayenne, l. 1.

Montenai est situé sur un ruisseau qui coule du N. par O. au S. et forme deux petits étangs; la paroisse est arrosée au S. par la rivière d'Ernée, et à l'E. par deux petits ruisseaux qui forment trois étangs.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 1600 communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

En 1158, Guillaume de Montenai se croisa pour le voyage de la Terre-Sainte, avec Geoffroi de Mayenne. *Histoire de Sablé, page 179* (1).

1. *Voy.* art. *Mayenne*. Tome II, page 262.

Environ l'an 1450, un seigneur de Montenai, sous la conduite du comte de Dunois, se trouva au siège et à la prise de la ville de Bayeux, défendue par le capitaine Montago, anglois. *Annal. d'Anjou, page 160.*

La seigneurie de paroisse appartient au Chapitre de l'Eglise du Mans.

MONTFORT, ville, chef-lieu de l'archidiaconé et du doyenné de Montfort, dans l'élection du Mans, à l'E. par S. de la ville du Mans, dont elle est éloignée de trois lieues et demie.

Il y a de Montfort à Connerré, M. l. 1 1/2; Torigné, M. l. 1 3/4; Dolon, M. l. 2 1/4; Bouloire, M. l. 2 3/4; Bonnestable, M. l. 3 1/4; Lombron, l. 3/4; Saussé, l. 1/2; S. Corneille, l. 3/4; Fatines, l. 1; au pont de Gênes, l. 1/4.

La paroisse est arrosée au S. par la rivière d'Huisne, et à l'E. par un petit ruisseau.

La cure, estimée 300 liv., est à la présentation de l'abbesse de S. Avi.

Il y a un prieuré.

Il y a une prestimonie, estimée 30 liv.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'avoine. Il y a marché à Montfort tous les samedis. La foire y tient le samedi avant le dimanche des Rameaux; le jour de S. André, le jour de S. Gervais et le jour de sainte Luce.

Il y a à Montfort une jurisdiction qui s'étend en trente paroisses; en 1700, la paroisse contenoit 183 feux, et payoit 1110 liv. de tailles. *Mém. de Miroménil. MS.*

La compromission de paix qui se traitoit à la Ferté-Bernard entre Philippe-Auguste, roi de France, et Henri II, d'Angleterre, dont on a parlé à l'article la Ferté, n'ayant pas réussi, l'armée de Philippe, qui étoit à Nogent-le-Rotrou, en partit pour venir assiéger le Mans, et en passant s'empara de Montfort et de la Ferté-Bernard. *Courvaisier, page 464. Cenomania.*

L'évêque Pierre Gougeul, qui siégea au Mans depuis 1212 jusqu'à 1326, reçut à foi et hommage Jean d'Harcourt, seigneur de Montfort, à cause de Jeanne de Parthenai, son épouse, fille de Jean l'Archevêque pour la seigneurie de Montfort, par laquelle foi et hommage il confesse que la dite seigneurie relève de l'évêque et de l'Eglise du Mans : à ce moyen on lui remit entre les mains les clefs de son château, qui avoit été saisi faute d'hommage. *Courvaisier, p. 560.*

Jeanne de Parthenay, femme de Jean d'Harcourt, envoya vers l'évêque Michel de Breiche, qui siégea au Mans depuis 1355 jusqu'à 1363 ou 66, Pierre de Vendôme, seigneur de Flourai, son cousin, pour lui faire la foi et hommage, à cause de sa terre de Montfort, et pour aider à le porter à sa nouvelle entrée dans son église et lui donner à laver au dîner, le jour de sa réception, le priant de recevoir son parent à sa

place, et lui faire délivrer le bassin que les seigneurs de Montfort avoient droit d'emporter, ce que l'évêque consentit. *Courvaisier, p. 591. Cenomania.*

La seigneurie de Montfort est un marquisat qui a donné son nom à une ancienne famille, dont il y avoit encore ses descendans, il n'y a pas un siècle et demi. On a donné à Montfort le surnom de Rotrou, à cause de Rotrou, seigneur de Montfort, troisième fils de Rotrou, comte de Mortagne qui fit bâtir le château de Montfort.

Cette terre entra dans la maison de Parthenai-l'Archevêque par le mariage de Jeanne de Montfort avec Guillaume, que quelques-uns nomment Jean l'Archevêque, seigneur de Parthenai, d'où elle passa en celle d'Harcourt en 1315, par le mariage de Jeanne de Parthenai, dame de Montfort et de Bonnestable, avec Jean IV, comte d'Harcourt. Il faut observer que dans la maison de Parthenai, les mâles portoient le nom de l'Archevêque, à cause d'un de cette famille, qui fut archevêque de Bordeaux avant que d'être marié, et les filles portoient le nom de Parthenai.

Anciennement ceux de cette maison (de Parthenai) donnoient des lettres d'annoblissement. *Ménage, Histoire de Sablé, p. 206.*

En 1700 le marquisat de Montfort appartenoit à la famille de Brestau, dont un épousa N... de Courtalvert, d'où une fille qui fut mariée à M. le marquis de Murat, seigneur de la Buzardière, petit-fils de M. Castelnau, maréchal de France, duquel mariage est issu M. le marquis de Murat, seigneur actuel de Montfort (1).

MONTJEAN, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Laval, élection de même, à l'O. par S. du Mans dont il est éloigné de dix-huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Entrames, l. 4 1/4; la Bazoge-de-Chemeré, l. 3; Viré, l. 3 1/2; Cranes, l. 4; Rouillon, l. 3; Mans, l. 1. Il y a de Montjean à Laval, M. l. 4; S. Ouen-des-Toits, M. l. 4; Cossé-le-Vivien, M. l. 1 1/2; Château-Gontier, M. l. 5 3/4; Loiron, M. l. 1 3/4; Beaulieu, l. 1/2; Courbeveille, l. 1 1/2; Anjou, l. 1; Ahuillé, l. 1.

Le bourg est situé sur l'étang de la Lanfrière; la rivière de Oudon coupe la paroisse du N. au S. Elle est arrosée à l'Est par un ruisseau qui forme deux étangs, au Sud par un grand étang et à l'O. par un autre ruisseau qui forme un étang.

La cure estimée 900 liv. est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 500 communians.

Il y a à Montjean la chapelle de la Bellue, estimée 120 liv. à la présentation du seigneur; celle de la Motte-Guépier,

1. Le château de Montfort appartient aujourd'hui à la famille de Nicolaï.

estimée 50 liv., à la présentation du curé; celle de la Mure estimée 30 liv., celle de la Meicherie, estimée 120 liv., et celle du Verger, estimée 145 liv., à la présentation du seigneur.

Le sol produit du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de Montjean a donné son nom à une famille qui est éteinte. En 1336, le comte Jean d'Anjou fut assisté par le seigneur de Montjean dans la guerre qu'il eut contre les Anglois. En 1463 et 1486 la seigneurie de Montjean étoit dans la maison de Laval, elle y est encore aujourd'hui, et fait partie du comté de Laval, dont M. le duc de la Trémoille est seigneur. En 1538, René de Montjean de Sillé, maréchal de France, mourut sans enfans. *Mémoire de la Chaux.*

En 1158, Roland de Montjean et Gui, son frère, se croisèrent pour la Terre-Sainte avec Geoffroi IV de Mayenne. *Ménage, Histoire de Sablé, page 179* (1).

Voyez *la Généalogie de Laval, à l'article Laval.*

MONTIGNY, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Linière, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans dont il est éloigné de dix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Ancines, l. 2; Grand-Champ, l. 1 1/2; Teillé, l. 3 ; la Guierche, l. 1 3/4 ; Coulaines, l. 2 1/4; Mans, l. 1/4.

Il y a de Montigny à Alençon, M. l. 1 1/2; Mamers, M. l. 4 1/4; Fresnai, M. l. 5; René, M. l. 4 1/4; Beaumont, M. l. 5 1/2; Chassé, l. 1/2 ; Chenai, l. 1/4 ; Linière-la-Carelle, l. 1/2; la Frénaye, l. 1 1/4; S. Paul-le-Vicomte, l. 1; la forêt de Perseigne, l. 1; Normandie, l. 1/4.

La paroisse est arrosée au N. par la rivière de Sarte, et de l'O. au S. par un ruisseau.

La cure estimée 12000 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 190 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et des pois; il y a de bonnes prairies; l'eau est rare et mauvaise. On cultive des pommiers. La Sarte nourrit de bon poisson.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de la Ganisière, qui appartient à M. de Bresteau. Le Mémoire de l'évêché porte que cette seigneurie appartient à M. Boulemer de Montigny.

M. de Necci, curé, m'a fourni un Mémoire.

MONTIGNÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Laval, élection de même à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de seize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Parenai, l. 2 1/2 ; Torigné, l. 4 1/2; Loué, l. 3 1/4 ; Rouillon, l. 4 3/4; Mans, l. 1.

1. Voy. art. *Mayenne*, Tome II, p. 265.

Il y a de Montigné à Laval, M. l. 1 3/4; Cossé-le-Vivien, M. l. 2 3/4; Loiron, M. l. 2 1/2; Château-Gontier, M. l. 4 1/2; S. Ouën-des-Toits, M. l. 3 1/2; Ahuillé, l. 1; Courbeveille, l. 1; Nuillé-sur-Vicoin, l. 3/4; Entrames, l. 1 3/4; l'Huisserie, l. 3/4; Avenière, l. 1 1/2; la forêt de Concise, l. 1.

La paroisse est arrosée du N. par E. au S. S. E. par la rivière de Vicoin, au S. par le ruisseau de Galpie, et du N. E. au S. S. E., par un autre.

La cure, estimée 900 liv., est à la présentation de l'abbé de Marmoutier. Il y a 650 communians.

Il y a à Montigné la chapelle du Coudray, estimée 115 liv., à la présentation du seigneur de la Merie.

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse dépend du comté de Laval, qui appartient à M. le duc de la Trémoille. Voyez *la généalogie à l'article Laval*.

MONTOIRE, aujourd'hui QUERHOENT, petite ville murée, de l'archidiaconé du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont elle est éloignée de douze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Vancé, l. 4; Montreuil-le-Henri, l. 1 3/4; Parigné l'Evêque, l. 4; Pontlieue, l. 2 1/2; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de Montoire à Vendôme, M. l. 3 1/2; Bessé, M. l. 3; la Chartre, M. l. 5; S. Calais, M. l. 4 1/4; Laverdin, M. l. 1/2; Villavar, l. 1; S. Rimé, l. 1 1/2; les Roches-l'Evêque, l. 1; S. Quentin-de-Varenne, l. 1/2; Troo, l. 1; Saint-Jacques-des-Guerets, l. 3/4; S. Oustrille, l. 1/4.

Montoire est situé sur la rivière du Loir, qui coule du N. au S. E. par O.; la paroisse est arrosée au N. par un petit ruisseau.

La cure, estimée liv., est à la présentation de l'abbé de S. Calais. Il y a 1500 communians.

Il y a à Montoire le prieuré de S. Gilles, estimé 800 liv., à la présentation de l'abbé de S. Calais; et la chapelle de la Madeleine, réunie à l'hôpital de cette petite ville.

Environ l'an 1234, la dîme de S. Laurent de Montoire fut affectée au Chapitre du Mans pour vingt livres tournois, du consentement du comte (Condocinensis), qui étoit seigneur de fief. *Cartul. blanc du Chapitre.*

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

Le roi Philippe-Auguste chassa les Anglois de Montoire, après qu'il se fut rendu maître de la ville du Mans. *Courvaisier, page 465.*

Sous le pontificat de Michel de Brêche, qui siégea au Mans depuis 1355 jusqu'à 1363 ou 66, quoique la paix fut faite entre les rois de France et d'Angleterre, cependant quelques soldats anglois s'étant alliés à une troupe de vagabons, nommés

les Tardvenus, ne laissèrent pas de continuer leur brigandage, et de s'emparer de Montoire. *Courvaisier, page 593.*

En 1427, l'évêque Adam Châtelain approuva l'établissement des Augustins à Montoire : ces religieux y bâtirent un couvent, par la libéralité de Louis de Bourbon, comte de Vendôme. *Courvaisier, p. 649, Bondonnet, p. 631.*

En 1447, pendant que Charles, comte d'Anjou et du Maine assiégeoit la ville du Mans sur les Anglois, avec une puissante armée, commandée par le comte de Dunois, accompagné de l'amiral de Coëtivi, du maréchal de Culant et des seigneurs de Loheac et de Brézé, le roi Charles VII se tenoit à Montoire et à Lavardin, pour donner du secours aux assiégeans, en cas qu'ils en eussent besoin. *Courvaisier, page 725.*

On croit que l'évêque Geoffroi Freslon, qui siégea au Mans depuis 1258 jusqu'à 1269, avoit prit naissance dans un village du Vendômois, entre Montoire (*Montem aureum*) et les Roches l'Evêque. *Cenomania.*

La ville de Montoire a donné son nom à une ancienne famille, qui s'est éteinte dans la maison de Vendôme. Agnès de Vendôme, fille et héritière de Bouchard V, seigneur de Lavardin et comte de Vendôme, fut mariée à Pierre de Montoire, dont Jean, qui suit.

Jean de Montoire, quatrième du nom, qui hérita, du côté de sa mère, du comté de Vendôme, épousa Aiglantine, dont entr' autres : Pierre qui suit; Jean de Montoire et Aiglantine fondèrent en 1202, l'abbaye de la Virginité, dans la paroisse des Roches l'Evêque.

Pierre, comte de Vendôme, seigneur de Montoire, épousa N... (1) de Mayenne, qui étoit la dernière des trois filles de Juhel de Mayenne, dont Bouchard, qui suit.

Bouchard VI, comte de Vendôme, seigneur de Montoire, épousa Marie de Roye, dont Jean V, qui suit.

Jean V, comte de Vendôme, épousa en secondes noces Aliénor de Montfort, dame de Castres, dont Bouchard, qui suit.

Bouchard VII, comte de Vendôme, mort en 1357, épousa Adelle de Bretagne, fille d'Artus II, duc de Bretagne, dont Jean VI, qui suit, Pierre et Simon.

Jean VI, comte de Vendôme, épousa Jeanne de Ponthieu d'Aumale, dont Bouchard VIII, qui, de Isabelle de Bourbon-la-Marche, n'eut que Jeanne qui mourut sans alliance; et Catherine qui suit.

Catherine de Vendôme, comtesse de Vendôme, fut mariée en 1364, à Jean de Bourbon, comte de la Marche, à qui elle donna dix ans après son mariage, le comté de Vendôme, qu'elle eut après la mort de Bouchard VIII, son frère. *Hist. de Sablé, p. 47 et 48.*

1. Jeanne; *Voy.* art. *Mayenne*, T. II, p. 269.

La seigneurie de Montoire appartient à M. le de Querhoent

Querhoent est une ancienne maison de Bretagne, dont on rapporte ici la généalogie, telle qu'elle a été fournie aux éditeurs du Moréri de l'année 1759.

Paul, seigneur de Querhoent, mort environ l'an 1105, avoit épousé Damette de Lavalot, fille de Marc, dont Tangui, qui suit; Alanne, mariée à Pierre, sire de Vieux-Châtel; Aliette, femme de Tangui de Lauzeru; Guiette, alliée à Claude, chevalier des Abrais; et Androinne, mariée à Perceval, seigneur de Kerjaulan.

Tangui I, seigneur de Querhoent, mort en 1140, avoit épousé Hamonne de Kernabak, fille de Hamon, dont Hervé, qui suit; Tangui, seigneur de Kergoff et de Kertangui, mort en 1170, tige de la branche de Kergoff et de Kertangui, finie en 1480; Hardouine, mariée à Rivalon, seigneur de Kerocke; Tanguie, femme de Tristan, seigneur de Coetquelsin, Mordranne, alliée à Simon de Guicaznou; Alenette, mariée à Nicolas, seigneur de Kerarro; et Androine, femme de Maurice, seigneur, de Drennet.

Hervé, seigneur de Querhoent, mort en 1169, avoit épousé Rivalle Adam, dont Vincent qui suit; Mercure, mariée à Juhel seigneur de Kerlevenant; Rivalle épouse de Jacques, seigneur d'Argenton ; Hervette alliée à Alain, seigneur de Botquenel, et Adélisse, femme de Conan, seigneur de Brélidi.

Vincent, seigneur de Querhoent, mort en 1201, épousa Andronne d'Anaudé, dont Olivier, qui suit; Vincente, mariée à Alain de Bovenval; Andronne, alliée à Lancelot le Barbier; Adélisse, femme d'Olivier Kergomar; et Gétrinne, mariée à Tugdval-Jacques de Bolisat.

Olivier I, seigneur de Querhoent, mort en 1232, épousa Gillette d'Audené, dont Prégent, qui suit ; Vincent tige de la branche de Kergoulenruveng finie en Paul; Gilette femme de Maurice de Bihan, seigneur de Launai; Olive, mariée à Hoel, seigneur de Châteaufur; et Hippote, qui épousa Eon, seigneur de Château-Gal.

Prégent, seigneur de Querhoent, mort en 1262, avoit épousé Comane de Brelidi, dont Tangui II, qui suit; Prégente, mariée à Antoine de Canut, et Conane, femme de Jean de Coetmanach.

Tangui II, seigneur de Querhoent, mort en 1284, avoit épousé Guyomarde de Botguignent, dont Hervé, qui suit; Tangui, qui a fait la Branche de Harlan et de Bois-Ruault : la branche de Harlan a fini en Jacques de Querhoent qui mourut en 1573, ne laissant de Marie de Kergournadech sa femme, que Françoise, qui porta la succession de son père à Charles de la Forêt, seigneur de Kerentoux.

Hervé II, seigneur de Querhoent, mort en 1320, avoit épousé

Josseline de Bruanval, dont Eon, qui suit; et Josseline, mariée à Pierre, seigneur de Coudmare.

Eon, seigneur de Querhoent, mort en 1359, avoit épousé Charlotte le Barbu, dont Artur qui suit; Eonne alliée à N... Coetmeret; et Madelaine, femme de Tangui de Miquel.

Artur, seigneur de Querhoent, épousa Olive de Brignon, fille d'Olivier, dont Nicolas, qui suit; Arture, mariée à N... de Château Vieux; Prègente, alliée à Hervé, seigneur de Château-Mens; et Monique, femme de N... seigneur de Coëtuhan, mort en 1390.

Nicolas, seigneur de Querhoent, mort en 1420, avoit épousé Anne Huon, fille de Eon, seigneur de Troheon, et de Annette du Châtel, dont Pierre I, qui suit, Annette femme de Joachim de... Tanneguie, mariée à N... de S. Gouémon, seigneur du Brignou; Eonne, alliée à N... de Tregetmornan; et Gilette, mariée à N... de Lanvélian.

Pierre I, seigneur de Querhoent, etc.. mort en 1450, avoit épousé Hauroisse de Kerouseré, fille de Jean et de Jeanne de Rosmadec, dont Jean, seigneur de Querhoent et de Troheon, qui épousa Annette de Bréseillac fille de Perceval, dont Isabeau, fille unique, qui porta en mariage la terre de Querhoent à Henri de Nevet, qui l'épousa en 1452. La seigneurie de Querhoent passa ensuite, par succession, dans la maison de Kerjan d'où elle est venue en celle de Koetanscourt, qui la possède aujourd'hui; Pierre premier eut encore Pierre II, qui suit; et Marguerite, mariée à Guion de Coetquelfrein.

Pierre II, de Querhoent, seigneur de Trohéon, épousa Soudanne de Bodister, fille de Henri, dont Pierre III, qui suit; Alnette, femme de Corentin de Langadou; Soudanne, mariée à Jean, seigneur de Kergroadez; et Françoise, alliée à Thomas, seigneur de Kerlouenan.

Pierre III, de Querhoent, seigneur de Trohéon, dit le jeune, épousa en 1462, Louise Huon, fille d'Olivier Huon de Léon et d'Isabeau Foucault de Kernoulavern, dont François, qui suit.

François I, de Querhoent, épousa en 1479, Jeanne de Kergoanac, fille d'Yves et de Jeanne du Bois, dont Alain, qui suit.

Alain I, de Querhoent, épousa Louise de Botquenel, fille de Jean et de Adélisse de Coetmen, dont Alain II, qui suit; Alnette, femme de Morman du Plessis, seigneur de Pont-l'Abbé; Louise, mariée à Guillaume de Juch, seigneur de la Roche; et Adélisse-Rinerie, femme de Maurice seigneur de Kerouellan.

Alain II, de Querhoent, seigneur de Trohéon, etc., épousa en 1530, Jeanne de Kergournadech, fille de François et de Françoise de Kersausan, dont Olivier, qui suit; Jeanne, religieuse; Louise, mariée à Tangui, seigneur de Châteaufur; et Marguerite, alliée en 1530 à René de Penacouet, seigneur de Keroualle.

Olivier II, de Querhoent, sire de Kergournadech, chevalier de l'ordre du roi, etc., vivoit en 1586 ; il avoit épousé en 1559, Marie de Ploeuc, dame de Coëtansao, fille de Pierre et de Jeanne de Quenelec, dont François, qui suit; Charles, qui fit la branche de Coëtansao; et Marie, dame de l'Etang, mariée à François de Coskaer.

François II, de Querhoent, sire de Kergournadecg, etc., épousa Jeanne de Botignau, fille unique d'Alain et de Marguerite de Kergorlai, dont Renée, qui suit; et Claude, mariée à François Keroroades, baron de Keblec.

Renée de Querhoent, épousa en 1616, Sébastien II marquis de Rosmadech, morte en 1643, en sa quarante-troisième année, laissant dix enfans.

Branche de Coëtansao, devenue aînée.

Charles de Querhoent-Kergournadech, second fils de Olivier II, et de Marie de Ploeuc, seigneur de Coëtansao, mourut avant 1609, il avoit épousé Isabeau de Crechquevault, fille héritière de François et de Marie de Penhoët, dont François, qui suit; Hervé, seigneur de Kerautret, sans postérité; Charles, chef de la branche de Locmaria; Marie, mariée à Olivier, seigneur de Kermengui; et Charlotte mariée en 1633, à Jean le Rousseaux-Lauvaux; et cinq autres enfants morts jeunes.

François III, de Querhoent, surnommé de Kergournadech, seigneur de Coëtansao, chevalier de l'ordre du roi, mort en 1642, avoit épousé Anne de Kerouseré, fille de Vincent, et de Claudine de Percevaux, dont 1° Sébastien, qui suit; 2° Toussaint, seigneur de Morisier, qui, de Jeanne, eut Sébastien, mort sans alliance, Joseph, dit l'abbé de Coëtansao, premier dignitaire, chantre de l'Eglise de S. Paul de Léon, Toussaint, chevalier de Malthe, mort jeune, Renée femme de Joseph de Dresnai, seigneur de Keroué, Catherine mariée à *N*... de Pastour de Kerjan, et Jeanne; 3° Sébastien-Gui, mort sans postérité; 4° Claude, mort sans postérité; 5° Joseph, mort jeune; et 6° Renée, mariée en 1653, à Roland de Colouet, seigneur de Lanidi, etc.

Sébastien de Querhoent, de Kergournadech, marquis de Coëtanfao, etc., mort en 1704, avoit épousé en 1654, Marie-Renée de Kergoët, fille de François et de Marguerite de Loheac, dont 1° François-Toussaint, lieutenant-général des armées du roi, mort en 1721, sans enfans de Françoise Bertault, fille unique de François, conseiller au parlement de Paris, qu'il avoit épousée en 1696. 2° Roland-François, évêque d'Avranche en 1679, mort en 1719. 3° Maurice-Sébastien, tué à la bataille de Ramillies, en 1706. 4° Jean-Sébastien, qui suit. 5° Anne, mariée en 1678, à Sébastien Fleuriot, comte de Lan-

gle, etc., et 6° Julienne, mariée en 1688, à Yves-Charles le Vicomte, comte de Rumain, etc.

JEAN-SÉBASTIEN, de Querhoent Kergournadech, marquis de Coëtansao, etc., brigadier des armées du roi en 1710.

Branche de Locmaria.

CLAUDE de Querhoent, second fils de Charles, seigneur de Coetanfao et d'Isabelle de Crechquevault, épousa en 1644, Anne de Chevri, dont Bertrand-René, qui suit.

BERTRAND-RENÉ de Querhoent, seigneur de Locmaria, mort vers 1723, avoit épousé en 1717, Marie de Rumeau, dont Joseph-Marie, qui suit; Louis-Joseph, et *N*...

JOSEPH-MARIE de Querhoent, seigneur de Locmaria, étoit page de la grande écurie du roi en 1736.

Pierre de Ronsard, poëte françois, étoit né dans son château de la Poissonnière près Montoire, en 1524, d'une famille noble et ancienne; il fut regardé comme le prince des poëtes de son temps. Les rois Henri II, François II, Charles IX et Henri III, eurent pour lui une estime particulière, et le comblèrent de bienfaits, Charles IX surtout, qui aimoit la poësie.

Les ouvrages qui ont acquis à Ronsard une si grande réputation parmi les savans de son temps, se divisent en dix parties. Les principaux de la première, sont deux livres de ses Amours, etc.; de la seconde, cinq livres de ses Odes; de la troisième, quatre livres de la Franciade, etc., de la quatrième, les deux Bocages royaux, de la cinquième, les Eglogues, les Mascarades et les Cartels; de la sixième, les Elégies, etc., de la septième, les Hymnes; de la huitième, les Poëmes divers, les Epigrammes, quelques Sonnets, etc.; de la neuvième, les Discours de la misère de son temps, etc.; de la dixième, les Epitaphes, les derniers ouvrages de Ronsard, divers fragmens, les traités tant en prose qu'en vers qu'on a faits à son sujet. Ronsard a été beaucoup loué, surtout par les deux Scaligers, Adrien Turnèbe, Papire Masson, Etienne Paquier, le président de Thou, Gaucher de Ste Marthe et le cardinal du Perron.

Si Ronsard a eu des approbateurs, il a aussi eu de fameux critiques, entr'autres, Malherbe, Balzac, Godeau, le P. Rapin, Ménage, Gueret et Boileau, qui parle ainsi de Ronsard, au sujet de Marot, dans son Art Poëtique, chant I :

Ronsard qui le suivit, par une autre méthode
Réglant tout, brouilla tout, fit un art à sa mode,
Et toutefois longtemps eut un heureux destin.
Mais sa muse en françois parlant grec et latin,
Vit dans l'âge suivant, par un retour grotesque,
Tomber de ses grands mots le faste pédantesque.

Les plus estimés des ouvrages de Ronsard, sont ses Sonnets; et le moins est sa Franciade.

Ronsard mourut en 1585.

Baillet, Jugemens des Savans. La Croix du Maine. L'Avocat, Diction. histor.

MONTOURTIER, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Evron, élection de Mayenne, à l'O. N. O. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Evron, l. 2 1/2; S. Simphorien, l. 5; Chaufour, l. 3 1/2; Mans, l. 2.

Il y a de Montourtier à Montseurs, M. l. 1/2; Sainte Susanne, M. l. 3 1/2; Bais, M. l. 3; Laval, M. l. 4 1/2; Commer, l. 1 1/2; Martigné, l. 1 1/2; la Basoge des Aleux, l. 1; Chalon, l. 1 1/4; S. Ouen-des-Oyes, l. 3/4; Deux-Evailles, l. 1/2; Jubleins, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Deux-Evailles; à l'O. par un autre ruisseau; et au N. par deux petits courans d'eau.

La cure, estimée 1500 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 700 communians.

Il y a à Montourtier le prieuré de Lincé, estimé 300 l., à la présentation de l'abbé d'Evron; et la prestimonie la Huterie, estimée 30 liv.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de Bourgon, située dans la paroisse.

En 1508, la terre de Bourgon appartenoit à Charles de Montécler. Urbain de Laval, maréchal de Boisdauphin, devint seigneur de Bourgon, par son mariage avec Madeleine de Montécler, fille aînée de René et de Claude Deshayes.

J'ignore par quel moyen Bourgon passa dans la maison de Villeroi : quoi qu'il en soit, M. le duc de Villeroi vendit la terre de Bourgon en 17 à Louis Poivet, sieur de la Blinière, trésorier de la maison du roi, mort le 8 octobre 1748; il avoit épousé en 1714, Marie-Marguerite-Josephe de Dieuxivoye, dont il eut: 1° un fils, mort en 1703, ; 2° N... maître des requêtes, mort sans alliance en 175...; 3° Marie-Louise, mariée en 1733, à Jean-Baptiste du Rey de Meinière, morte en 1741; 4° Jeanne-Françoise, mariée à Louis-Joachim Johannot, marquis de Bartillac; 5° Geneviève, mariée en 1746, à Claude-Gédéon-Denis du Mats, comte de Ronnai, président au parlement de Paris, qui, ayant eu la terre de Bourgon par licitation avec ses co-héritiers, la vendit en 1768, à N... Nicolais, né à Mayenne, et commerçant à Laval, lequel ayant fait faillite, M. le comte de Ronnai est rentré dans la possession de sa terre (1).

Il y a à Bourgon une forge affermée.

1. La terre et le château de Bourgon appartiennent aujourd'hui à Mademoiselle de Berset.

MONTRENAUT, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Sonnois, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Calais du Maine, l. 1/4; S. Mars, l. 3 1/2; Souligné-sous-Ballon, l. 1; Coulaines, l. 3; Mans, l. 4.

Il y a de Montrenaut à Mamers, M. l. 1; René, M. l. 1 3/4; Bonnestable, M. l. 4; S. Aignan, M. l. 2 3/4; S. Côme, M. l. 2 1/2; Panon, l. 1/2; Saône, l. 1/2; les Mezt, l. 1 1/4; Toigné, l. 1 1/4; Courgains, l. 3/4; Pizieux, l. 1/2.

La paroisse est arrosée à l'O. par un étang, où les marais de Saône; au S. et à l'E. par deux petits courans d'eau; et à l'E. par le ruisseau de Rutin.

La cure, estimée 300 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 70 communians.

Environ l'an 1204, les religieux de S. Vincent du Mans restituèrent au Chapitre de l'Eglise du Mans les dîmes de Montrenaut. *Cartul blanc.*

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient au Chapitre de l'Eglise du Mans.

MONTREUIL-DU-GAST, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Javron, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Poulai, l. 1/4; Champgenéteux, l. 3; S. Martin-de-Connée, l. 3; Rouez, l. 2 1/4; Verniette, l. 1 1/2; Trangé, l. 3; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Montreuil à Ambrières, M. l. 1 1/2; Mayenne, M. l. 2 1/4; Lassai, M. l. 1 1/2; Villaine-la-Juhel, M. l. 4; Ceaulcé, M. l. 3 1/4; Chantrigné, l. 1; S. Loup-du-Gast, l. 1; Champéon, l. 1/4; le Horp, l. 1 1/4; Courberie, l. 1 1/2.

La paroisse est arrosée au N. par le ruisseau de Perrai, qui forme l'étang de Béhart, et par celui de Vienne, qui forme trois étangs, et au S. par le ruisseau du Gast.

La cure, estimée 750 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient... (1).

MONTREUIL-LE-CHÉTIF, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Fresnai, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Vernie, l. 1

1. A M. Poulard par la terre de Perrai. La famille Poullard est originaire du Haut-Maine. Denis-Emmanuel Poulard était seigneur de la Barre du Horps, Perrai, Poulay et Montreuil.

3/4 ; S. Cheron, l. 3/4; la chapelle Saint Frai, l. 1 1/4; Milesse, l. 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Montreuil à Fresnai, M. l. 1 1/4; Sillé, M. l. 2; Conlie, M. l. 3; Beaumont, M. l. 3; Douillet, l. 3/4; Mont-Saint-Jean, l. 1 1/4; Pezé, l. 1 1/4; Segrie, l. 1 1/2; Saint Christophe, l. 1 1/4; Moitron, l. 1 1/4; la forêt de Sillé, l. 1/2.

La paroisse est arrosée du S. O. au N. E. par un petit ruisseau.

La cure, estimée 7 à 800 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 450 communians.

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Chòron.

MONTREUIL, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Brullon, élection de la Flèche, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de six lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Chassillé, l. 1; Auvers, l. 3/4; Mans, l. 4 1/2.

Il y a de Montreuil à Loué, M. l. 3/4; Vallon, M. l. 2 1/4; Conlie, M. l. 3 3/4; Sillé, M. l. 4 1/2; Brullon, M. l. 1 3/4; Chemiré-en-Charnie, l. 1; S. Denis d'Orque, l. 1/2; Joué-en-Charnie, l. 1/4; Mareil, l. 1; Epineu-le-Chevreuil, l. 1.

La paroisse est coupée du N. au S. par le ruisseau de Palais, et arrosée au N. par un petit ruisseau.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 140 communians.

Il y a à Montreuil le prieuré de Palais, estimé 300 liv., à la présentation de l'abbé de S. Vincent; et à la chapelle de la Sauvagère, estimée 155 liv.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a des landes.

La seigneurie de paroisse est annexée au prieuré de Palais, possédé par les religieux bénédictins de Saint-Vincent.

MONTREUIL-SUR-SARTE, bourg et paroisse dans les quintes du Mans, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné d'une lieue trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Coulaine, l. 1 1/2; Mans, l. 1/4.

Il y a de Montreuil à Montfort, M. l. 3 1/4; Ballon, M. l. 2 2/4; Beaumont, M. l. 3 3/4 ; S. Aignan, M. l. 4 ; Bonnestable, M. 4 1/4; Joué-l'Abbé, l. 1/2; la Guierche, l. 3/4; la Basoge, l. 1; Neuville-sur-Sarte, l. 1/2; Savigné, l. 1 1/2; S. Remi-des-Bois, l. 1/4.

Montreuil est situé sur la rivière de Sarte, qui coupe la paroisse du N. au S. La paroisse est arrosée au N. par le ruisseau de Pensas, et au S. par celui de Ricou.

La cure, estimée 300 livres est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 100 communians.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'orge et du chan-

vre. On y cultive des pommiers et des poiriers; il y a dans la paroisse, qui a demi-quart de lieue de l'E. au S. quatre métairies, dix bordages et un moulin à blé.

La seigneurie de paroisse a été possédée par la famille de Richer-Montéard; elle passa en celle de Joui, par acquêt, aujourd'hui elle est possédée par M. Dague, qui en fit l'acquisition en 1764 ou 65. Cette seigneurie relève du fief de S. Marceau, qui appartient à M. le comte de Tessé.

La famille Dagues est une des plus anciennes familles patriciennes du Mans, est des mieux alliée. On trouve dans les papiers domestiques de cette famille, un Joachim Dagues, sieur de la Vassorerie, qui mourut en 1311. La terre de la Vassorerie étoit encore dans cette famille en 1639. Les Dagues sont alliés aux maisons de Laval-Montmorenci, des Essards et de Broc; Marie Dagues, femme de Jacques Belocier, étoit bisaïeule du dernier maréchal de Montmorenci.

Le roi François I donna à Pierre Dagues, avocat au parlement, la charge de bailli de la Prévôté et Vairie du Mans; le roi Henri II le confirma dans cette charge en 1547, et lui donna de grands éloges.

Joachim Dagues, sieur de la Vassorerie, épousa Françoise Mérignon : dont Michel, qui suit.

Michel Dagues, eut Thomas, qui suit.

Thomas Dagues, épousa Roberde de Morin : dont Jean, qui suit.

Jean Dagues, épousa Marie le Vayer, fille de Jacques : dont Michel, qui suit.

Michel Dagues épousa N... Denisot : dont Guillemin, qui suit : Macé, qui fut marié à Tiennette Maucour, sans enfans; et Colette, qui épousa Jean... sieur de Maufrai, bourgeois de Nantes, sans enfans.

Guillemin Dagues épousa Catherine de Costes : dont Robin, mort sans enfans; Etienne, qui suit; et Jeanne, mariée à Jean Veau, bourgeois de Laval : dont Marie, qui épousa Julien Yvart, sieur du Mesnil, dont Jacques et Marie Yvart; Françoise Veau épousa Davy de Chereau; et Louise Veau fut mariée à Ragot Xaintes-Marie.

Etienne Dagues épousa Isabeau Gasteau : dont Denis, qui suit.

Denis Dagues épousa Gilette Beauvoisin : dont Pierre, qui suit; François I Dagues, aîné, seigneur de la Vassorerie, bailli du Chapitre du Mans, épousa Catherine Ferrant, dont Jacques, qui fut tué, étudiant dans l'Université de Poitiers; François II, conseiller au siège présidial du Mans, qui épousa Jacquine le Conte, fille de Gervais, sieur des Curettes, dont René, Jean, François, Françoise et Marguerite; René fut conseiller au présidial du Mans, et épousa Renée Pasquinot, fille de Jean, sieur de la Sémondière et de Renée Reverdi, dont René et Gabriel, tous deux religieux bénédictins à la Coulture, N... mort en

bas-âge, et Renée, mariée à N... de Beauregard Jean épousa Marie Lugue, fille de N... bourgeois de S. Calais, et de Marie de la Croix ; François fut religieux bénédictin ; Françoise fut mariée à René Laignau, écuyer, sieur de la Boissière ; Marguerite épousa Julien de Vaigreville, sieur de Bouquesteau, avocat au Mans ; Marguerite fille de François I, fut mariée à Macé Aubert, sieur de Clairaulnai, avocat au Mans, et bailli du Chapitre du Mans ; Renée, fille du même, épousa Jérôme Joubert, sieur de la Championnière contrôleur à la Ferté-Bernard ; Françoise, sœur de la précédente, fut femme de Charles le Vayer, seigneur de la Sauvagère, en la paroisse de Chémiré-le-Gaudin, dont sont sortis les le Vayer ; Jeanne, sœur des précédentes, fut mariée à René Gouhin, seigneur de Montreuil, conseiller au présidial d'Angers ; et Marie, aussi sœur des précédentes, épousa Jacques Belocier, receveur des tailles et des aides au Mans.

Louis Dagues, sieur de Beauverger, troisième fils de Denis et de Gilette de Beauvoisin, étoit connétable de la ville du Mans en 1562, lorsque les protestans s'en emparèrent, comme on l'a dit ci-devant à l'article Mans.

Pierre Dagues, avocat en parlement, second fils de Denis, fut fait juge de la prévôté et vairie du Mans en 1543, par le roi François Premier, comme on a dit ci-devant, il épousa en 1549, Marie Barré, fille d'Etienne, juge de S. Calais, et de Jacquine Trouillard, fille du juge du Maine, dont il eut cinq enfans, Pierre, Jacques, Charles, qui suit, Louise et Marie. Pierre épousa en 1589, Barbe de Sirvainges, fille de Jean, avocat consultant au parlement de Paris, et de N... Hennequin, dont Michel, écuyer, conseiller du roi, référendaire en chancellerie, lequel épousa Marie Macron, dont Pierre, mort sans enfans ; Marie, qui fut mariée à Louis Gatinet, sans enfans ; et Charlotte, qui épousa Tannegui Guérin sieur de Tourville. Jacques, sieur de Clairefontaine, second fils de Pierre, juge de la prévôté, épousa Aliénor Nepveu, sans enfans ; Louise épousa en 1571, Martin Oureeau, bailli de la prévôté du Mans ; Marie fut mariée à Jean Souchai, juge de Montoire, dont deux filles ; Marie, alliée à Robert Forestier, contrôleur de la maison du roi, dont sont sortis les seigneurs de Bompar, Châteaubert et le Jay ; et Marie, cadette, mariée à N... Forestier, juge de Vendôme.

C'est de ce Pierre, juge de la prévôté du Mans, dont la Croix du Maine parle en ces termes dans la bibliothèque françoise : Pierre Dagues, sieur de la Bionnière, avocat au parlement de Paris, issu de l'ancienne famille des Dagues au Maine, etc.

Charles Dagues, sieur de la Bouvetterie, troisième fils de Pierre, juge de la Prévôté, et de Marie Barré, épousa Anne Souchai, fille du Juge de Montoire : dont Pierre, qui suit.

Pierre Dagues, sieur de Neslerie, épousa 1° Jeanne Emmeri, fille d'Etienne et de Jeanne Nouet, sans enfans ; 2° en 1633,

Anne Guillon, fille de Simon, médecin, et de Marie Trotté : dont Simon, qui suit.

Simon Dagues, conseiller à la prévôté royale du Mans, épousa en 1667, René des Aulnais, fille d'Antoine, avocat au Mans, et de Jacquine Georget, dont Simon, licentié es-loix, mort sans enfans; Renée, qui fut mariée, en 1719, à François le Normand, écuyer, fils de Georges et de Renée Mallet, morte sans enfans en 1759; Anne, qui épousa Joseph-Julien-Antoine de Bec-de-Lièvre, par contrat passé à Rennes en 1706, dont Antoine de Bec de Lièvre, qui fut marié, en 1733, à Charlotte des Deniaux de la Garenne, dont Antoine-Pierre, et Charles-Jacques de Bec-de-Lièvre : et Michel Dagues, qui suit.

Michel Dagues, né en 1670, épousa en 1720, Marguerite Pasquinot, fille de Pierre et de Marie Rivière, dont....

MONTREUIL-LE-HENRI, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de S. Calais, élection du Château-du-Loir, au S. S. E. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Parigné-l'Evêque, l. 4; Pontlieue, l. 2 1/2; Mans, l. 1/2.

Il y a de Montreuil au Grand-Lucé, M. l. 1 1/2; Bouloire, M. l. 2 1/2; Bessé, M. l. 3; S. Calais, M. l. 3 1/4; la Chartre, M. l. 3 1/2; S. Georges de Lacqoué, l. 3/4; Sainte Osmane, l. 3/4; Tresson, l. 3/4; Villaine-sous-Lucé, l. 1 1/2; S. Vincent-du-Lorrouer, l. 1 1/2.

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau d'Etangfort, au N. O. par un autre petit, qui y prend sa source, et au S. par un courant d'eau.

La cure, estimée 300 liv., est un prieuré de l'ordre de chanoines réguliers, à la présentation de l'abbé de S. Georges-du-Bois.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartenoit en 1329, à Pierre des Chelles, seigneur de Lucé, fondateur de la confrérie de S. Julien de Pruillé, dont la fille unique, Marie, épousa Brisegaut de Coesmes, qui depuis changea cette confrérie en une collégiale. *Courvaisier, page 567. Bondonnet, page 607. Cenomania. MS.*

La seigneurie de paroisse est possédée aujourd'hui par M. et Mesdemoiselles Poullard (1).

MONTROUVEAU, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de la Chartre, élection du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à

1. Cette famille habitait, dans la seconde moitié du dernier siècle, le manoir de la Barre du Horps. Voy. T. I, p. 368. Voy. aussi plus haut art. *Montreuil-de-Gast.* Le Paige ne fait-il pas confusion ?

Ruillé-sur-Loir, l. 2 1/4; le Lorouer, l. 2 1/4; S. Vincent-du-Lorouer, l. 3/4; Ruaudin, l. 5; Pontlieue, l. 1; Mans, l. 1/2.

Il y a de Montrouveau à Montoire, M. l. 2 1/2; la Chartre, M. l. 2 3/4; Bessé, M. l. 3 1/2; Laverdin, M. l. 3; Château-du-Loir, M. l. 6; les Hayes, l. 1; les Essarts, l. 3/4; Vildieu, l. 1 1/2; Marcé, l. 1; les Hermites, l. 1 1/4; S. Arnoul, l. 3; S. Pierre-du-Bois, l. 1 3/4; le Blésois, l. 1 1/4.

Cette paroisse est dans la forêt des Hermites, *aliàs* Gatine, elle est arrosée de l'E. à l'O. par N. par le ruisseau de Sandrine.

La cure, estimée 150 liv., est à la présentation de l'abbé de Tiron.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine et du carabin; il y a des landes.

La seigneurie de paroisse est un membre de la seigneurie de Montoire, qui appartient à M. de Querhoent. Voyez *Montoire.*

MONT-SAINT-JEAN, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Sillé, élection du Mans, au N. N. O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Pezé, l. 1 1/2; Neuville-Lalais, l. 1 1/2; Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a de Mont-Saint-Jean à Sillé, M. l. 1 1/4; Conlie, M. l. 3; Fresnai, M. l. 2 1/4; Beaumont, M. l. 4; Montreuil-le-Chétif, l. 1; Douillet, l. 1 1/4; S. Georges-le-Gautier, l. 1; S. Germain-de-Coulamer, l. 1; S. Pierre-la-Cour, l. 1 3/4; Vimarcé, l. 2; le Grez, l. 1 1/2; la forêt de Sillé, l. demi-quart.

La paroisse est arrosée du N. O. au N. E. par la rivière d'Orthe, et au S. par un ruisseau qui forme plusieurs petits étangs dans la forêt de Sillé.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Nicolas d'Angers.

Il y a à Mont-Saint-Jean, le prieuré, estimé 750 liv., à la même présentation que la cure; et la prestimonie Cordé, estimée 20 liv.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; la paroisse s'étend beaucoup dans la forêt de Sillé. Il y a 1500 communians.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le marquis de Dreux (1).

MONTSEURS, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Evron, élection de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues et demie. Pour

1. De Dreux-Brezé. Cette famille possède encore aujourd'hui la terre de la Lucazière à laquelle était annexée, avant la Révolution, la seigneurie de paroisse.

s'y rendre, il faut aller à Sainte Susanne, l. 2 3/4; Amné, l. 5; Fai, l. 2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Montseurs à Evron, M. l. 2 1/4; Laval, M. l. 4; Bais, M. l. 3 3/4; Mayenne, M. l. 4 1/4; Brée, l. 1/2; S. Ouen-des-Oyes, l. 3/4; Gènes, l. 1/2; S. Cenerè, l. 1; la Chapelle-Rainsoin, l. 1; Châtres, l. 1 3/4; S. Christophe-du-Luat, l. 1 1/4; Neau, l. 1.

Montseurs est situé sur la rivière de Jouanne, qui coupe la paroisse du N. E. au S. O. arrosée au N. par le ruisseau de Deux-Evailles, et au S. par un petit courant d'eau.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation du Chapitre de S. Tugal de Laval. Il y a 800 communians.

Il y a à Montseurs la chapelle de Monfrouschet, estimée 125 liv.

En 1393, l'évêque Pierre de Savoisi interposa son décret pour confirmer l'érection de l'église collégiale des Trois-Maries de Montseurs, fondée par André de Laval, seigneur d'Olivet, de Châtillon et de Montseurs, qui y établit quatre chapelains et deux enfans de chœur; ce nombre fut augmenté de quatre prébendes et d'un sacriste par Jeanne de Laval, sa fille, seule et unique héritière de cette branche de Laval. Quelques-uns croyent cette fondation plus ancienne de vingt ans, et la mettent sous le pontificat de Gonthier de Baignaux en 1378, peut-être que la première érection et fondation fut décrétée en ce temps-là, et qu'elle fut depuis confirmée, avec l'augmentation de quatre prébendes, par Pierre de Savoisi. *Courvaisier, page 611. Bondonnet, page 626, Cenomania.*

Le fameux André de Laval, qui rendit de si grands services au roi Charles V, pour chasser les Anglois de son royaume, étoit né au Château de Monseurs (1). *Courvaisier, page 653.*

En 1427, l'évêque Adam Châtelain ratifia l'union que Gui douzième, baron de Laval, fit des prébendes de la collégiale de Monseurs à celles de la chapelle de son château de Laval, qui depuis ont été transférées dans l'église de S. Tugal. *Bondonnet, page 631.*

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine; il y a marché tous les mardis.

La seigneurie de paroisse est en litige entre M. le duc de la Trémoille et M. le Bailli, seigneur de la Chapelle-Rainsoin (2).

MOTTE-FOUQUÉ (la), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de la Rochemabille, élection de Normandie, au N. N. O. du Mans dont il est éloigné de seize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Patrice, l. 1/2; Prez-en-Pail, l. 2 1/2; Douillet, l. 5; S. Cheron, l. 3 1/2; la Cha-

1. On voit encore aujourd'hui les restes de ce château où est né André de Lohéac.

2. Voir T. I, p. 156.

pelle-Saint-Fray, l. 1 1/4 ; Milesse, l. 1 1/2 ; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de la Motte-Fouqué à la Ferté-Macé, M. l. 1 1/4; Domfront, M. l. 5 1/4; Juvigni, M. l. 3/4; Linière-la-Doucelle, M. l. 1 3/4; Antoigni, l. 1 3/4; Orgères, l. 3/4; Magni-le-Désert, l. 3/4; les Bois de Magni, l. 1 3/4; Normandie, l. 1/2.

La paroisse est arrosée du N. au S. par le ruisseau de Courbes, qui y entretient une forge à fer, nommé Cossé.

La cure, estimée 805 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 370 communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a un grand canton de bruyères, et la forêt de la Motte est traversée par le ruisseau de Gourde.

La seigneurie de paroisse est annexée au fief de la Motte, aussi bien que celle d'Orgère et de S. Patrice, elle relève du roi, par le domaine de Falaise, et a une haute-justice, qui est exercée.

La terre de la Motte Fouqué fut érigée en marquisat, sous le nom de Cossé, à la fin du dernier siècle ou au commencement de celui-ci. Cette terre a donné son nom à une famille, qui l'a possédée, au moins, depuis 1362 jusqu'à 1568, qu'elle passa dans celle de Saint-Remi par le mariage de Madeleine de la Motte avec Jacques de Saint-Remi; d'où elle a passé en celle de Saint-Simon en 1725, par le mariage de Marie-Madeleine de Saint-Remi, avec Gui-Antoine de Saint-Simon, marquis de Courtomer. Marie-Madeleine de Saint-Remi, était fille unique de Jean-Baptiste de Saint-Remi, marquis de Cossé, et de Marie-Thérèse de Montgommeri, dame de Montgoubert. *Mémoire de la Chaux.*

La maison de Saint-Simon de Courtomer se nommoit d'abord Simon de Cramand.

Environ l'an 1195, Robert Simon possèdoit des biens dans la paroisse de Beuzeville, en Normandie; il eut pour fils Jean Simon, qui acquit des biens dans la même paroisse en 1259.

Jean Simon, seigneur de Groussi et de Beuzeville, qui vivoit en 1382, épousa Marguerite de Patois, dont Michel, qui suit ; et Jean, qui a formé la branche des seigneurs de Pleinmarêt, qui subsistoit encore dans le dernier siècle.

Michel Simon, écuyer, s'attacha au roi Charles VI, pourquoi en 1419, le roi d'Angleterre confisqua ses biens, et les donna à Jean de Robessart. Il épousa Denise de Paris : dont Thomas, qui suit.

Thomas Simon, sieur de Durescu, épousa Thomine Adigart : dont Richard, qui suit.

Richard Simon rentra dans ses biens en 1470; il étoit mort en 1474. Il avoit épousé Marguerite Jouen : dont Jean II, qui suit.

Jean II Simon, épousa Marie de Houtteville : dont François, qui suit.

François Simon, seigneur de Sainte-Mère-Eglise, etc., épousa en 1523 Renée de Trouzeauville : dont Artus, qui suit; et François, seigneur de Beuzeville, tige de la branche de Beuzelle, encore existante.

Artus Simon, seigneur de Sainte-Mère-Eglise, etc., chevalier de l'ordre du roi, dit de S. Michel, chambellan du duc d'Alençon, frère du roi Henri III, dont il obtint la permission d'ajouter le mot de Saint à son nom, et de porter, lui et sa postérité, le nom de Saint-Simon; le roi lui donna en conséquence, des lettres-patentes, datées du 10 mars 1585, registrées au parlement de Rouen en 1586. Il avoit épousé en 1562, Léonore de Beauvoisien, baronne de Courtomer : dont Jean-Antoine qui suit.

Jean-Antoine de Saint-Simon, marquis de Courtomer, chevalier de l'ordre du roi, lieutenant-général d'armée, tué avec son fils aîné au siège de Bois-le-Duc en 1629; il avoit épousé en 1595, Marie de Clermont-Galerande : dont Léonard-Antoine, qui suit; et Cirus-Antoine, aîné, père de la duchesse de la Force, morte en 1670.

Léonard-Antoine de Saint-Simon, marquis de Courtomer, épousa en 1646, Marie de la Noue : dont Claude-Antoine, qui suit; et Jacques-Antoine, appelé comte de Courtomer, mort en 1728, laissant de Marie-Chardon, sa femme, Raoul-Antoine, comte de Courtomer, lieutenant-général d'armée, qui épousa Marguerite Ferrand de Saint-Dizan, dont il eut Jacques-Etienne-Antoine de Saint-Simon, appelé vicomte de Courtomer, mariée en 1741 à N... Bernard, dont Mathieu-Olivier-Antoine de Courtomer, né en 1746; et Adélaïde-Olive, née en 1748.

Claude-Antoine de Saint-Simon, marquis de Courtomer, fut père de Gui-Antoine, qui suit.

Gui-Antoine de Saint-Simon, marquis de Courtomer, mort en 1739, avoit épousé en 1725, Marie-Madeleine de Saint-Remi : dont *N*... de Saint-Simon, qui suit; Louis-Charles-Antoine, chevalier de Malte, mort en 1755, âgé de 21 ans, et *N*... de Saint-Simon, marié en 1758 à *N*... de Coulonges, morte en 1767, à sa douzième couche.

N... de Saint-Simon, marquis de Courtomer, a épousé en 1749, Louise-Rose de Thibault, dont un fils unique.

Saint-Simon de Courtomer porte dans ses armes: de sinople à trois lions d'argent, 2, 1. *Dictionnaire de Morèri*.

MOULAI, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Evron, élection de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de douze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Jubleins, l. 2 1/4; Sainte-Jame-le-Robert, l. 2; Parenne, l. 3 1/2; Bernai, l. 1 1/2; Chaufour, l. 1 1/2; Mans, l. 2.

Il y a de Moulai à Mayenne, M. l. 3/4; Ambrière, M. l. 3; Bais, M. l. 4; Monseurs, M. l. 3 1/2; Ernée, M. l. 5; S. Baudelle, l. 1/4; Contest, l. 1/2. Commer, l. 3/4; la Basoge-Montpinçon, l. 3/4; Airon, l. 1 1/4.

Le bourg de Moulai est situé sur la rivière de Mayenne; la paroisse est arrosée du N. E. au S. O. par le ruisseau du Bois au Rouillé.

La cure, estimée 600 livres, est à la présentation de l'abbé d'Evron.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à madame la duchesse de Mazarin, et à madame de Rosnai.

MOULINS, DIT DU CARBONNET, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois. dans le doyenné de Fresnai, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Fresnai, l. 2; S. Aubin de Loquenai, l. 1/4; le Tronchet, l. 2 1/4; Sainte-Sabine, l. 1; Milesse, l. 2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Moulins à Alençon, M. l. 2 1/2; Assé-le-Boisne, M. l. 1; Fresnai, M. l. 2; Gêvres, M. l. 2; la Pôté-des-Nids, M. l. 1 1/2; S. Léonard-des-Bois, l. ; Sougé-le-Ganelon, l. 1; Gênes-le-Gandelain, l. 1 2; Bérus, l. 1 1/2; Hellou, l. 1.

La paroisse est arrosée du N. E. à l'O. par la rivière de Sarte, et de l'O. au N. E. par un petit ruisseau.

La cure, estimée 900 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 525 communians.

Il y a à Moulins la chapelle de S. Jacques, estimée 50 l., à la présentation du seigneur.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

Sous le pontificat de l'évêque Sigeffroi, qui siégea au Mans depuis 971 jusqu'à 994, Hugues, comte du Maine, donna à l'abbaye de la Coulture, la terre de Moulins. *Courvaisier, page 325. Bondonnet, page 398. Trouillart, Mémoires des Comtes du Maine. Cenomania.*

Guillaume le Bâtard, qui conquit l'Angleterre en 1066, envoya Guillaume de Moulins au secours d'Hélie de la Flèche, comte du Maine, contre Foulque Réchin, comte d'Anjou, qui faisoit le siège de la Flèche. *D. Lobineau, Histoire de Bretagne.*

Dans un combat où Hélie de la Fléche battit les troupes de Robert de Bellême, sur le ruisseau de Riolt dans le Sonnois, Guillaume de Moulins, Gouffier de Villerai et Geoffroi de Vassé furent faits prisonniers et payérent de grandes rançons aux manceaux. *Bry, Histoire du Perche.*

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Jupilles, qui y a son château.

On trouve avant Guillaume de Jupille, le premier qui est employé dans la présente généalogie, Philippot et Gervais de Jupilles, mais on ne trouve point qu'elle a été leur postérité;

on voit seulement que vers la fin du onzième siècle, ils étoient seigneurs de Jupilles.

Guillaume de Jupilles : on ne sait qui il épousa ; mais il est justifié par un acte du mois de janvier 1227, qu'il étoit seigneur de Jupilles. Il eut pour fils Raoul, qui suit.

Raoul de Jupilles épousa Isabeau de Montreuil, dont Robert, on ne connoît point sa postérité ; Guittier, qui suit ; Guillaume, qui fit le voyage de la Terre-Sainte avec son père ; et Olivier.

Guittier de Jupilles, on ne sait qui il épousa ; il donna sa procuration à Guillaume, son fils, qui suit, pour assister à la profession d'Alice, sa fille, à l'abbaye du Pré, au Mans.

Guillaume II de Jupilles, épousa Jeanne de la Ferrière : dont Gervais, qui suit ; et Jeanne, mariée à Guillaume de Thouars.

Gervais de Jupilles, épousa Marie de Moire : dont Raoul II, qui suit ; Jean, mort sans alliance ; et Guillemette, morte fille.

Raoul II de Jupilles, épousa Catherine Destagneu : dont Guillaume III, qui suit ; et Ambroisine, mariée à Jean Despeignes.

Guillaume III de Jupilles, épousa Marie de Bailleul : dont Joachim qui suit ; Jean, qui fut marié à Perrine de Prez, sans enfans ; et Renée, morte fille.

Joachim de Jupilles, épousa Jacquine de Prez, qui lui apporta la terre de Moulins : dont Jacques, qui suit ; Jean ; Jacques ; Guillaume ; Jallais et Balthasard, tous morts sans postérité ; et Françoise, mariée à Jean de Marcouville.

Jacques de Jupilles, seigneur de Moulins, épousa Gillonne de Launai : dont Gilles, qui suit.

Gilles de Jupilles, seigneur de Moulins, épousa Ester de Beauvau : dont René, qui suit.

René de Jupilles, capitaine au régiment de Normandie, fut marié trois fois, 1° en 1613, avec Marie de Bouyer, fille de Nicolas, dont deux filles ; Marthe, mariée à Charles de Montplacé ; et Marie, qui épousa François de Loisel, seigneur du Plessis ; 2° en 1616, avec Marie de Douet, fille de Christophe, gentilhomme ordinaire de la chambre, et de Marie de Saint-Denis : dont Christophe, qui suit ; 3° avec Gabrielle Turpin, fille de Charles, comte Crissé, et de Léonore de Crévant, dont deux garçons, morts à l'armée.

Christophe de Jupilles, seigneur de Moulins, Oisseau, etc., épousa Marie de Goué, fille de Macé, seigneur de Langrumier : dont Léonor, qui suit ; et Michel-François qui suivra.

Léonor, seigneur de Jupilles, etc., épousa en 1678, Marie de Montesson, fille de Jean, seigneur de Saint-Aubin-du-Désert, Douillet, etc., et d'Elisabeth Picart ; il mourut en 1720, et laissa Alexandre-Eléonore, qui suit ; Christophe-Joseph, seigneur de Bretignole, la Milessière, etc., capitaine au régiment de Vivarais, mort en 1844, sans laisser d'enfans de Marie-

Jeanne Guimont, et de Marie-Françoise, mariée en 1701, à Antoine de Ronnai, seigneur du Mesnil-Roulet.

Alexandre-Eléonor, seigneur de Jupilles, et de Moulins, mort en 1742, avoit épousé en 1726, Bonne-Angélique des Vaux, seconde fille de René-Gilbert, marquis de Lévaré, mort en 1728, et de Marie-Thérèse Caille, dont Léonore-Thérèse, mariée en 1747 à Etienne-Bon-François de Jupilles, son cousin, qui suivra; et Angélique-Renée, mariée en 1767, à François Augustin Carré-de-Bellemare, capitaine au régiment de la couronne.

Branche de Jupilles de Moulins.

Michel-François de Jupilles, seigneur de Moulins du Carbonnel, etc., fils cadet de Christophe, seigneur de Jupilles, Moulins, Oisseau, etc., épousa en 1680, Marte de Bonvoult, fille d'André : dont Jean-François, qui suit.

Jean-François de Jupilles, seigneur de Moulins, etc., mort à sa terre de Montfort en Touraine en 1753, avoit épousé en 1728, Marie Boucher, dame de la Sauvagère et Montfort, morte en 1741 : dont Etienne-Bon-François-Alexandre, qui suit; Marie-Anne ; Joachim-Jean-Baptiste-Joseph, marié en 1753, à Marie Amiot, dame de la Sauvagère, sans enfans; il est seigneur de Moulins, par arrangement fait avec Etienne-Bon-François-Alexandre, son frère aîné.

Etienne-Bon-François-Alexandre de Jupilles, épousa en 1747, Bonne-Joseph-Léonore-Thérèse de Jupilles, sa cousine, dont Alexandre-Bon, qui sert le roi dans le corps de l'artillerie; et Alexandre-Léonor, dit le chevalier de Jupilles.

Madame la comtesse de la Chaux, citée dans tout le corps de cet ouvrage, m'a fourni la Généalogie de Jupilles.

NAUVAY, petit bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Sonnois, élection du Mans, au N. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Courcebeufs, l. 3 1/2; Coulaines, l. 3; Mans, l. 1/4.

Il y a de Nauvay à Bonnestable, M. l. 1 3/4; S. Côme, M. l. 1; Mamers, M. l. 2 1/4; S. Aignan, M. l. 1 1/4; Ballon, M. l. 3 3/4; Moncé-en-Sonnois, l. 1/2; Aveines, l. 1/2; Marolle-les-Braux, l. 1 1/2; Courcival, l. 1/2; Nogent-le-Bernard, l. 1 1/2; Rouperroux, l. 1.

La paroisse est arrosée du N. E. au S. E. par la rivière d'Orne et à l'O. par celle de Dive. Il y a des bois et des montagnes.

La cure, estimée 1100 liv., est à la présentation du prieur de Châteaux. Il y a 50 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à l'abbé de Sainte-Geneviève de Paris.

NEAU, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval dans le doyenné d'Evron, élection de Mayenne, à l'O. N. O. par O. du Mans dont il est éloigné de onze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Neuvillette, l. 4 1/2; Ruillé, l. 2; Chaufour, l. 2 1/4; Mans, l. 2.

Il y a de Neau à Evron, M. l. 1 1/4; Sainte-Suzanne, M. l. 2; Bais, M. l. 3; Montseurs, M. l. 1; Laval, M. l. 5; Deux-Evailles, l. 1; S. Ouen-des-Oyes, l. 3/4; Brée, l. 1/2; S. Christophe-du-Luat, l. 1/2; Mésangé, l. 1.

Le bourg est sur la rivière de Jouanne; la paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau du Rocher.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbé d'Evron.

Il y a à Neau le prieuré, estimé 1400 liv., à la présentation de l'abbé d'Evron; la chapelle de la Grimetière, estimée 25 liv., à la présentation de l'héritier du fondateur; et celle de la Raimbaudière, estimée 70 liv., à la présentation du seigneur évêque du Mans.

Le sol produit du seigle, du froment et du carabin; il y a beaucoup de landes. Il y a 1500 communians.

La seigneurie de paroisse est annexée au prieuré.

NEUFCHATEL, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Sonnois, élection du Mans, au N. par

E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller aux Mées, l. 1 1/4; Nouans, l. 2; S. Ouen-sous-Ballon, l. 1 1/4; Montreuil-sur-Sarte, l. 2 1/2; Coulaines, l. 1 1/2; Mans, l. 1/4.

Il y a de Neufchâtel à Alençon, M. l. 3; Mamers, M. l. 2 1/4; René, M. l. 2 1/4; Beaumont, M. l. 4; Fresnai, M. l. 4 1/2; S. Rigomer-des-Bois, l. 1 1/2; Ancines, l. 1 1/4; Livet, l. 3/4; S. Remi-du-Plain, l. 3/4; le Val, l. 1 1/2; Villaine-la-Carelle, l. 1; Aillière, l. 1 1/2; la forêt de Perseigne, l. 1/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par un ruisseau et un étang, au S. et à l'O. par deux petits courans d'eau et un étang.

La cure, estimée 300 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Martin du Sée. Il y a 550 communians.

Il y a à Neufchâtel la prestimonie Mantulé, estimée 40 liv.

L'abbaye de Perseigne, de l'ordre de Cîteaux, fut fondée par Guillaume Talvas, comte d'Alençon et de Ponthieu, dans la paroisse de Neufchâtel, en l'an 1145. Le 9 d'octobre de la même année, l'église fut consacrée et dédiée à la Ste Vierge et aux SS. Martyrs Denis et ses compagnons.

Dans le chancel de l'église sont inhumés les corps : 1° de Guillaume, fondateur de l'abbaye qui mourut, en 1171, et de Hameline sa femme; 2° de Jean Premier, comte d'Alençon, fils de Guillaume, qui mourut en 1191, et celui de Béatrix, son épouse; 3° de Jean II, fils de Jean I, qui mourut la même année que son père; 4° de Robert, comte d'Alençon, frère de Jean II. Il apporta de Jérusalem plusieurs reliques qu'il donna à ce monastère; il mourut en 1219; et ceux de Mathilde, sa première femme; et de Jeanne, comtesse de Vendôme et de Châteaudun; 5° de Jean, fils de Robert, qui mourut en 1212. 6° de Guillaume de la Rochemabille, frère de Robert, qui mourut en 1203. Bri se trompe, en donnant à ce dernier la qualité de comte d'Alençon.

Suite chronologique des abbés de Perseigne.

1. Erard, un des trente compagnons de S. Bernard, fut abbé pendant 35 ans.
2. Adam, très-savant écrivain ecclésiastique, qui, dit-on, gouverna l'abbaye pendant 40 ans; sous lui fleurissoient deux savans religieux, Thomas et Hélinand. Adam mourut en 1221.
3. Gaultier, gouverna jusqu'en 1236.
4. Guillaume [1], sous le gouvernement le roi S. Louis visita son monastère en 1248. Guillaune mourut en 1256.
5. Lambert, gouverna jusqu'en 1281.
6. Gualde, fut abbé jusqu'en 1303.
7. Habert, jusqu'à 1328.

1. La *Gallia christiana* le nomma Guillaume.

8. Odon Boissel, vivoit en 1348.

9. Jean Hamart (1), fut abbé jusqu'en 1383. Sous son gouvernement son monastère fut dévasté par la fureur de la guerre, qui régnoit entre les rois de France et d'Angleterre.

10. Jean Taron (2), mourut en 1399.

11. Simon Guiton, fut abbé jusqu'à 1414.

12. Guillaume Amiot, jusqu'à 1449.

13. Pierre de Montreuil, jusqu'à 1474.

14. Roland le Gouf, se déposa en 1507.

15. Jean du Tertre fut abbé jusqu'à 1517.

16. Catharin de Chahanai, dernier abbé régulier, mourut en 1551.

Abbés commendataires de Perseigne.

1. Pierre de Silli.

2. Charles, cardinal de Bourbon, fut fait abbé en 1547.

3. François de Tournon, mort en 1566.

4. Antoine Portail, posséda l'abbaye pendant onze ans.

5. Claude Brosset, pendant douze ans.

6. M. de Hertrai, président à Alençon, jouit des revenus de l'abbaye, sous le nom de Jean Alix, curé de Louze, qui étoit un pauvre prêtre.

7. François de Rie, archevêque de Cœsarée, jouit de l'abbaye, jusqu'en 1637, qu'on l'en dépouilla, pour avoir suivi la reine Marie de Médicis, et qu'on la donna à Charles Turpin (3), aumônier du duc d'Orléans, qui s'en démit en 1673.

8. Philippe-Jean Guestré de Préval, chanoine du Mans, mourut en 1708.

9. Claude Dusson de Bonnac.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Vienné.

NEUVILLE, bourg, et paroisse dans les quintes du Mans, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné d'une lieue et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Pavace, l. 3/4; Mans, l. 3/4.

Il y a de Neuville à Ballon, M. l. 2 3/4; Montfort, M. l. 3 1/2; Conlie, M. l. 4; la Basoge, l. 1; Milesse, l. 1; S. Saturnin, l. 3/4; Savigné l'Evêque, l. 1 3/4; Montreuil, l. 1/2.

Le bourg est situé à l'E. de la Sarte, qui arrose la paroisse au N. à l'O. et au S.

1. Jean Lamarre.

2. La *Gallia Christiana* place Pierre entre Jean Lamarre et Jean Taron.

3. Roger de Harlay fut abbé de 1637 à 1657. — Turpin de 1657 à 1676, époque de sa démission. — Son successeur fut Claude d'Usson de Bonnac, — puis Paul Dallebert de Commelles et enfin N. Péricaud 1782-1790.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 650 communians.

L'église a été consacrée par l'évêque S. Liboire. *Registres du Pontificat.*

Sous le pontificat de l'évêque Guillaume Roland, qui siégea au Mans depuis 1255 jusqu'à 1258, Nicolas étant doyen du Chapitre, un particulier, propriétaire d'un fief dans la paroisse de Neuville, donna ce fief au Chapitre du Mans; et le seigneur de fief le déchargea de tout hommage et service, et ne se retint que deux sols six deniers mançais de cens annuel. Le même évêque donna à son Chapitre la dîme de Neuville-sur-Sarte, qui lui avoit été donnée en 1263. Le Chapitre donna aux curés de Neuville, présens et à venir, ce droit de dixme, avec une métairie, dite la petite (*minor*) et ce, à la charge de rendre tous les ans au Chapitre cinq muids de seigle, et un demi muid d'orge. *Registre blanc du Chapitre.*

S. Aldric, qui siégea au Mans depuis 832 jusqu'à 856 ou 7, se servit de la présence et de l'autorité de l'empereur Louis-le-Débonnaire, pour faire restituer à l'Eglise du Mans les seigneuries de Neuville et du Breil, qui avoient été injustement confisquées, et étoient possédées par un puissant seigneur de la Cour, nommé Erambault. *Courvaisier, page 278.*

L'évêque Hildebert, qui siégea au Mans depuis 1097 jusqu'à 1125, affecta spécialement pour l'entretien des chanoines de son Eglise, entre autres la paroisse de Neuville. *Courvaisier, page 415. Cenomania.*

Il y avoit dans la paroisse de Neuville, un lieu infâme, par les voleurs et les femmes débauchées qui s'y retiroient; S. Aldric, les chassa, et y fit bâtir un monastère, où il mit des religieux de l'ordre de S. Benoit. Il ne reste aucun vestige de ce monastère. *Bondonnet, page 368.*

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse est possédée par M. Richer de Montehart.

NEUVILLE-LALAIS, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Sillé, élection du Mans, au N. N. O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues; pour s'y rendre il faut aller à Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a de Neuville-Lalais à Sillé, M. l. 2 1/2; Conlie, M. l. 3/4; Beaumont, M. l. 2 3/4; Ballon, M. l. 4; Crissé, l. 1 1/4; Rouez, l. 2; Domfront en Champagne, l. 1 1/4; Poché, l. 1 1/2; S. Chéron, l. 3/4; Mézière, l. 1/2.

La paroisse est arrosée à l'O. par le ruisseau de Langère, et par un autre petit ruisseau. Il y a dans la paroisse une grande butte, dite le Jaunelière.

La cure estimée 650 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 550 communians.

Il y a le prieuré, estimé 1000 liv. à la même présentation que la cure.

En 1422, Jean du Bellay, Ambroise de Loré et Guérin, seigneur des Fontaines étant avertis qu'il y avoit une grande troupe d'anglois en armes au bourg de Neuville-Lalais, marchèrent contre eux, les tuèrent presque tous, ou les firent prisonniers. On voit encore en ce lieu les sépultures de ceux qui y furent tués; cet endroit se nomme le Cimetière des Anglois. *Annal. d'Anjou, fol. 136 verso. Courvaisier, page 709.*

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse est une baronnie, membre du marquisat de Lavardin, qui appartient à M. le comte de Tessé. Voyez *la généalogie, à l'article Beaumont-le-Vicomte.*

NEUVILLETTE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Evron, élection du Mans, à l'O. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues; pour s'y rendre, il faut aller à S. Simphorien, l. 1 1/2; Pouillé, l. 3/4; Chaufour, l. 2 3/4; Mans, l. 2.

Il y a de Neuvillette à Sillé, M. l. 3; Evron, M. l. 3 1/2; Sainte Suzanne, M. l. 2 1/2; Brullon, M. l. 3 1/2; Loué, M. l. 2 1/2; Conlie, M. l. 3 1/4; Parenne, l. 1; Torcé, l. 1; Viviers, l. 1; Estival en Charnie, l. 3/4; Chemiré en Charnie, l. 1; Tennie, l. 2 1/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Palais, et au S. par un petit ruisseau qui forme deux étangs. La cure estimée 800 liv., est à la présentation du Chapitre de Sillé. Il y a 500 communians.

Il y a à Neuvillette la chapelle fondée à l'autel de S. Antoine, estimée 45 liv. à la présentation de M. Maussion de Candé ; la première messe des dimanches a été fondée de 45 liv. de rente, par Madelaine Vaigreville, veuve Provost.

La paroisse est située dans la forêt de Charnie : cette forêt, qui appartient aux terres de Sourches, de Bouillé, de Sainte-Suzanne et à l'abbaye d'Evron, a environ trois lieues de long, de l'E. à l'O. et trois quarts de large du N. au S. Elle nourrit des cerfs, biches, chevreuils, sangliers, lièvres, lapins et autres bêtes sauvages.

Le sol de la paroisse dont une partie regarde le nord et l'autre le sud, produit du seigle, peu de froment, de l'avoine, du carabin, du chanvre, du lin ordinaire et du lin de Moscovie, on y cultive beaucoup d'arbres fruitiers. Il y a au Sud un quart de la paroisse en landes ou terres incultes; on y nourrit des bêtes à laine, dont la laine est fort estimée : dans un canton qu'on nomme les taillis, on trouve de belle pierre de roussard, dont on fait peu d'usage : il y a dans les landes une fontaine d'eau minérale, dont on boit dans les grandes chaleurs sans en être incommodé.

Le gibier est assez abondant dans la paroisse, et d'une

excellente qualité; on y voit en hiver quantité d'oies et de canards sauvages, de sarcelles, de plongeons, de bécasse et de bécassines; on y voit même quelquefois des cignes et beaucoup de hérons.

Il y a quatre étangs dans la paroisse, dont deux de quatre arpens chaque, dépendent de la seigneurie de la Haie-Huon; le troisième, dit Bruyères, de trente arpens, et le quatrième, nommé des Mollières, de dix arpens, dépendent de celle de Bouillé.

L'étendue de la paroisse, dans laquelle il y a un moulin à bled, est d'environ une lieue du Nord au Sud, et de trois quarts de lieue de l'Est à l'Ouest.

Il y a à un quart de lieue au N. O. du bourg une montagne escarpée, nommée la montagne du Moulin à Vent, au sommet de laquelle on voit encore des vestiges d'un moulin à vent.

La seigneurie de paroisse a été érigée en vicomte en 1536, pour le roi François I, en faveur de Bertrand de Caradeux, avec la même concession de privilèges que le vicomté de Beaumont.

La jurisdiction s'étend en sept paroisses.

La paroisse contenoit en 1700, quarante-deux-feux, et payoit 970 liv. de tailles. *Mémoires de Miroménil. MS.*

La seigneurie de Neuvillette étoit autrefois une portion de la terre de Bouillé. Guyon de Clinchamp, mari de *N*... d'Andigné, étoit seigneur de Neuvillette; Antoinette de Clinchamp, veuve de *N*... de Mellai, vendit la terre de Neuvillette à René de Bouillé, auquel succéda Henri de Daillon; à Henri de Daillon a succédé la duchesse du Lude; à la duchesse du Lude a succédé la comtesse de Charnacé; à la comtesse de Charnacé, a succédé la marquise de Dampierre; à la marquise de Dampierre a succédé, par acquisition, la comtesse de Villevieille, à laquelle a succédé par héritage M. le chevalier de Bressé, qui vendit la terre de Neuvillette à M. Nicolas Nepveu, écuyer, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, ancien capitaine dans le régiment de Royal-Comtois, mort sans alliance en   , auquel a succédé M. Henri-Daniel Nepveu, fils unique du frère aîné dudit sieur Nicolas, chevalier du même ordre, et ancien capitaine dans le même régiment, seigneur actuel de Neuvillette. Voyez *la généalogie de MM. Nepveu, ci-après.*

La jurisdiction de Neuvillette relève de celle de Sainte Suzanne, elle a droit de Quintaine, de four banal, de halles, de foires et de marché; le seigneur a droit de chasser à cor et à cris trois fois la semaine dans la forêt de Charnie.

Il y a dans le chœur de l'église de Neuvillette, du côté de l'évangile, sous une voûte, le tombeau de Guyon de Clinchamp, sur lequel est son effigie, armée à l'antique, que deux anges encencent; aux pieds de l'effigie sont deux chiens. Le tout est de pierre blanche. Il y a aussi dans la même église

une planche de bois de chêne, épaisse d'un pouce, longue de huit pieds et large de deux, sur laquelle est peinte à l'huile la Passion de J.-C. Cette peinture paroît récente, et le bois sans aucune corruption, quoiqu'on trouve en bas en chiffres arabes que cette peinture est de l'an 1031.

Dans les Mémoires qui m'ont été fournis par madame la comtesse de la Chaux, je trouve ce qui suit touchant la paroisse de Neuvillette.

Le roi François I, conserva les droits de Claude de Lorraine, seigneur de Mayenne, sur la terre de Neuvillette (1), lorsqu'il l'érigea en vicomté, par ses lettres-patentes du 23 juin 1528, dans lesquelles il déclare qu'il fait cette érection en faveur de Bertran de Caradeux; réduisant ce Mémoire, dit ce prince, que notre cousin Bertran de Caradeux est issu de notre maison de Milan et de Montauban, qu'il appartient à la maison d'Orléans, et qu'il a épousé la veuve de notre cher oncle le seigneur baron de Pont-Château. Il ajoute que lorsque Mayenne sera érigé en duché, ce qu'il espère faire en bref, il veut que cette terre de Neuvillette soit érigée en comté.

La terre de Neuvillette étoit, il n'y a pas fort longtemps, possédée par les descendans de ce Bertran de Caradeux.

Bertran de Caradeux, épousa N... dame de Pont-Château, dont Joachim, qui suit.

Joachim de Caradeux, seigneur vicomte de Neuvilette, épousa Marie de Rohan, dont Renée, qui suit.

Renée de Caradeux épousa François de Champagne, dont Madelaine, qui suit.

Madeleine de Champagne épousa Ravaut de Moret (2), comte d'Aubigni, dont Brandelis, qui suit.

Brandelis de Morets, comte d'Aubigni, vicomte de Neuvillette, épousa Jacqueline de Morets de Muton, dont Antoine, qui suit.

Antoine de Morets, comte d'Aubigni, vicomte Neuvillette, épousa Marie de Beaumanoir, dont, entre autres, Jean-Baptiste, qui suit.

Jean-Baptiste de Morets, vicomte de Neuvillette, épousa Françoise Billard de Lorière de Mayenne. *Histoire de Mayenne. MS.*

La terre de Neuvillette fut ensuite possédée par les seigneurs dont il est parlé ci-devant.

Nepveu est une famille noble, originaire du Maine, reconnue et maintenue dans son état, par un jugement rendu le 15 décembre 1714, par M. Chauvelin, intendant de Tours, au pro-

1. Le Paige fait ici une confusion. Il s'agit ici de la terre de Neuvillette, située dans la paroisse de Jublains et qui appartenait à la famille de Caradeux en faveur de laquelle elle fut érigée en vicomté par François I. Il faut donc reporter à l'article Jublains, *Tome I, pp. 386 et ss.*, tout ce qui a trait à la vicomté de Neuvillette et la famille de Caradeux.

2. Le vrai nom est Morel.

fit de M. Pierre Nepveu, écuyer, seigneur de Rouillon, lieutenant-criminel en la sénéchaussée et siège présidial du Mans, contre François Ferrand, chargé de la continuation de la recherche des usurpateurs de la noblesse.

Pierre Nepveu (ou comme on écrivoit et prononçoit en ce temps-là, Nepvou), le premier connu de cette famille, vivoit en 1360, et étoit sénéchal de la ville et baronnie de Sablé.

Cette famille s'est divisée en différentes branches, et a possédé plusieurs terres et fiefs dans le Bas-Maine, ce qui est prouvé par différens titres tirés du trésor de la baronnie de Ste Suzanne, et des rôles de l'arrière-ban des années 1553 et 1689. Elle s'est alliée aux plus anciennes maisons de la province. A celle de Vassé, par Jeanne Nepveu, qui épousa le 4 mai 1631, Charles de Vassé, seigneur de St Georges sur Erve, tige des seigneurs de Vassé d'aujourd'hui.

Acelle de Montécler, par Renée Nepveu, qui épousa le 21 juillet 1561, Louis de Montécler, à qui elle porta la terre de Launay-Péan, et celle de Charnay, érigées en marquisat par le roi Henri III (1), sous le nom de Montécler.

A celle de Froulay et Desnos, par Marie Nepveu, dame de Marolles, qui épousa le 16 mai 1596, Jacques de Mégaudais, seigneur de l'Epinotière; la maison de Froulay possède encore la terre de Marolles.

A celle du Guesclin, par Renée Nepveu, dame d'Auvers, mariée le 26 novembre 1510, à Gabriel du Guesclin, tige des seigneurs du Guesclin du Maine et d'Anjou.

Le premier Nepveu qui s'établit au Mans, fut Daniel, qui suit.

Daniel Nepveu, écuyer, seigneur d'Etriché et des Isles, épousa, 1° le 5 août 1626, Marie Portail, dont Daniel, qui suit; 2° en 1658, Anne le Bourdais, dont Pierre, seigneur de Rouillon, qui suivra. Il acheta la charge de prévôt provincial du Maine. Il mourut en 1671.

Daniel II, Nepveu, prévôt provinciel du Maine, épousa Marie de Courcelles, dont il eut cinq garçons et une fille. 1° Henri Daniel, seigneur du Buisson, qui épousa Françoise le Pelletier de Fémusson, dont il eut Henri Daniel, seigneur de Neuvillette, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, marié, 1° en 1751, à Louise-Françoise de Maridor, morte sans enfans en 1767; 2° en 1770, à N... Blondeau des Ardillis; 2° Jacques, qui suit. 3° Nicolas, seigneur de Belle-fille et de Neuvillette, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, mort sans alliance en 1763. 4° Joseph, mort curé de Savigné, en . 5° N... mort au service du roi, officier dans le régiment de la Couronne, sans alliance. 6° Marie-Anne Nepveu, mariée 1° à N... d'Auterive, seigneur de Chenevière; 2° à N... de Bastard, dit le chevalier

1. C'est par Louis XIII, que fut érigée en marquisat la terre de Lauoay-Péan, en 1616, et non en 1716, comme on l'a imprimé par erreur à la page 170 du tome I.

de Fontenay, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du roi; sans enfans de ces deux maris.

Jacques Nepveu, prévôt provincial du Maine, épousa 1° Catherine Maréchal, dont un garçon et une fille, morts jeunes sans alliance. 2° Louise-Françoise le Maçon, dame de la Cornillière et de la Manouillière, dont Jacques, qui suit; René-Pierre, chanoine de l'Eglise du Mans; Françoise-Madelaine, dame de Chenevière, mariée en 1764, à Paul-Gabriel le Cointre lieutenant du prévôt de l'Intendant de Tours, dans la province du Maine, dont un enfant mort au berceau.

Jacques-Nicolas Nepveu, chevalier, seigneur de Belle-fille, la Fauvelière, lieutenant des vaisseaux du roi, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, épousa le 10 juin 1766, Madelaine-Françoise le Bon, dont Jacques-Pierre-Daniel, né le 3 septembre 1768; Marie-Madeleine, née le 22 juillet 1767; Renée-Marie, née le 20 novembre 1769.

On m'a fourni des Mémoires.

Branche de Nepveu de Bouillon.

Pierre I, Nepveu, seigneur de Rouillon, fils du second mariage, de Daneil I, seigneur d'Etrichés, fut lieutenant-criminel de la sénéchaussée et siége présidial du Mans; il épousa Suzanne Aubert, dame de Courteille, dont Pierre, qui suit; Jérôme, seigneur de Lanceliniére, capitaine des vaisseaux du roi, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, mort à Rochefort en 1755; Daniel, chanoine de l'Église du Mans, conseiller au siége présidial, mort en 1769 ; N... chanoine de l'Église du Mans; N... seigneur de Guebernusson, mort capitaine d'infanterie, sans alliance ; N... seigneur de Doucelle, mort lieutenant des carabiniers; il s'étoit marié à Libourne et a laissé deux demoiselles, N... et N... mortes sans alliance; et six filles religieuses.

Pierre II, Nepveu, seigneur de Rouillon, lieutenant criminel à la sénéchaussée et siége présidial du Mans après son père, épousa N... de Valetot, dont Pierre qui suit; N... lieutenant dans le régiment de Penthièvre Infanterie ; Jérôme mort en 1765, lieutenant dans le même régiment ; et Catherine.

La famille Nepveu porte dans ses armes : d'azur, à trois besans d'or, chargés chacun d'une croix, 2 et 1 (1).

M. Thébaut, curé, m'a fourni un Mémoire.

NEUVI, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Vallon, élection du Mans, au Nord-Ouest par Ouest de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues

1. La famille Neveu a subsisté au Mans jusqu'au milieu de ce siècle.

un quart; pour s'y rendre, il faut aller à Degré, l. 1 3/4; Trangé, l. 1; Mans, l. 1 1/2. Il y a de Neuvi à Conlie, M. l. 1; Sillé, M. l. 3; Brullon, M. l. 4 1/2; Loué, M. l. 3; Vallon, M. l. 3; Verniette, l. 3/4; Tennie, l. 3/4; S. Simphorien, l. 1 1/4; Ruillé, l. 3/4; Bernai, M. l. 1/4; Cures, l. 3/4; Lavardin, l. 1 3/4.

Neuvi est situé sur un petit ruisseau. La paroisse est arrosée à l'O. par la rivière de Vègre. La cure estimée 700 liv. est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 400 communians.

L'église de Neuvi fut donnée à l'abbé de la Coulture, par l'évêque Guillaume Passavant, qui siègea au Mans depuis 1145 jusqu'à 1187. *Courvaisier, page 452.*

Il y a à Neuvi la chapelle de Souvré, estimée 20 liv. à la présentation du seigneur de Souvré. La terre de Souvré étoit autrefois dans la maison de la Tellier. Elle est aujourd'hui dans la famille d'un bourgeois du Mans.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse étoit autrefois dans la maison de Girois, elle appartient aujourd'hui à M. le comte de Tessé.

Il y a dans le chœur, du côté gauche de l'église de Neuvi, un tombeau de deux pieds six pouces d'élévation, de six pieds deux pouces de long, et trois pieds de large avec cette inscription :

Ci-gît le corps de noble Antoine de Girois, chevalier de l'ordre du roi, et gentilhomme de sa chambre, seigneur de Neuvi et de la Roche-Mayet, fondateur et augmentateur de l'église, cimetière et presbytère de céans, lequel décéda le 12 novembre 1624.

Les seigneurs de Girois (2), de Neuvi, de la Roche-Maiet, se prétendent descendus de l'ancienne et illustre maison de Girois, originaire de Normandie. Le plus ancien seigneur de Sablé dont on a connoissance, est Salomon de Sablé, qui vivoit à la fin du dixième siècle, et au commencement du onzième; il épousa Adélaïs, quatrième fille de Giroie, seigneur de la terre de Montreuil en Normandie : ce Giroie de Montreuil étoit fils d'Ernaut le Gros, fils d'Abon le Breton. Orderic Vital parle fort avantageusement de Giroie seigneur de Montreuil, et de Guillaume son fils, seigneur de Montreuil, d'Eschaufour et de S. Selerin, terres considérables dans le baillage d'Alençon; c'est ce Guillaume Giroie qui, avec ses neveux Robert et Hugue de Grentemenil, rétablit, en 1050, le monastère de S. Evrou; c'est le même Guillaume qui servit Henri I, roi d'Angleterre contre Constance, mère de ce roi, qui vouloit

1. Cette chapelle existe toujours; il ne reste plus qu'une tour du vieux château de Souvré.

2. Les seigneurs de Girois possédaient dans la paroisse de Neuvy, la terre et le château des Bures. — Il ne reste rien aujourd'hui de ce château.

avantager Robert son second fils, au préjudice de Henri, son aîné. Robert seigneur de S. Célerin, frère de Guillaume Giroie, servit le duc d'Anjou contre les Normands. Voyez *les Familles normandes de la Roque. Ménage, Histoire de Sablé, page 2.*

NICOLAS-DE-LA-CHARTRE (S.), est une des églises ou chapelles du bourg de la Chartre. Voyez *l'article de la Chartre.*

NIORT, bourg et paroisse det l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Lassai, élection du Mans, au N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de seize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller au Horp, l. 1 1/2; Loufougère, l. 2; Sillé, l. 5; Conlie, l. 2 1/2; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Niort à Lassai, M. l. 1 1/2; Ambrières, M. l. 2; Sept-Forges, M. l. 1 1/4; Ceaulcé, M. l. 2; Madré, M. l. 2 1/2; le Housseau, l. 1/2; Sainte-Marie-du-Bois, l. 1; Bretignolles, l. 1/2; Mellerai, l. 1; Cigné, l. 1 1/4; Chantrigné, l. 3/4; Courberie, l. 3/4.

La paroisse est arrosée au N. par le ruisseau de Chastenai.

La cure, estimée 1800 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 1200 communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse est un membre du marquisat de Lassai, qui appartient à M. le comte de Lauraguais. Voyez *la généalogie, à l'article Lassai.*

Il y a dans la paroisse de Niort, la baronnie de Boisfroult, qui en 1388, étoit possédée par Guillaume de Boisfroult, mari de Guillemette Desvaux (1).

La maison de Brosfroult a eu des alliances avec celles d'Orange, le Riche, de Féchal, le Porc, Chauvigné et du Châtelet. *Mémoire de la Chaux.*

NOGENT-LE-BERNARD, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Bonnestable, élection du Mans, au N. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Bonnestable, M. l. 2 1/2; Savigné-l'Evêque, l. 3 1/4; Mans, l. 2 1/4.

Il y a de Nogent à S. Côme, M. l. 1; la Ferté-Bernard, M. l. 3; S. Aignan, M. l. 2 1/4; Ballon, M. l. 3 1/2; Nauvay, l. 1 1/2; Courcival, l. 1 1/2; Rouperroux, l. 3/4; Saint-Georges-

1. Le Boisfroult, qui n'est plus aujourd'hui qu'une simple ferme, était une terre importante au Moyen-Age. Elle a donné son nom à une famille aujourd'hui éteinte. Le manoir a été habité au XVII[e] siècle par Armand de Madaillan, marquis de Lassay, et sa femme, la belle Marianne Pajot, qui y mourut le 19 octobre 1681.

Le Boisfroult appartient aujourd'hui à M. le Marquis de Beauchesne-Lassay.

du-Rosai, l. 1; Dehaut, l. 1 1/4; Bellou, l. 1 1/2; la forêt de Halais, l. 1/2

La paroisse est arrosée par trois ruisseaux, l'un au N., l'autre au S., et l'autre à l'O.

La cure, estimée 1500 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 1500 communians.

Environ l'an 1215, Guillaume-le-Gros et sa femme donnèrent au Chapitre de l'Eglise du Mans un droit de dîme qui leur appartenoit à Nogent-le-Bernard, et le Chapitre leur donna dix-huit livres mançais. *Cartul. blanc du Chapitre MS.*

L'évêque Guillaume Passant, qui siégea au Mans depuis 1145 jusqu'à 1147, fit restituer à son église cathédrale plusieurs églises, entre autres celle de Nogent-le-Bernard, que des laïques avoient usurpée. *Cartul. blanc du Chapitre MS.*

L'évêque Nicolas, qui siégea au Mans depuis 1214 jusqu'à 1216, ordonna par son testament, que le revenu des dîmes qu'il possédoit dans la paroisse de Nogent-le-Bernard, qu'il avoit laissées à ses chanoines, seroit distribué aux chanoines seulement qui assisteroient à son anniversaire, fondé dans l'église cathédrale pour le 26 février, *Courvaisier, page 386. Cenomania.*

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse est un membre de la baronnie-pairie de la Ferté-Bernard, qui appartient à M. le duc de Richelieu. Voyez *la généalogie, à l'article la Ferté.*

NOGENT-SUR-LOIR, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, élection du Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Téloché, l. 5 3/4; Mersenne, l. 1/2; Pontlieue, l. 2 1/2; Mans, l. 1/2.

Il y a de Nogent au Château-du-Loir, M. l. 3/4; Lude, M. l. 4; la Chartre, M. l. 3 1/2; Pontvalain, M. l. 4; Ecomoi, M. l. 4 1/2; Benne, l. 2 1/2; Montabon, l. 1/2; Vaas, l. 1 1/2; S. Père, l. 3/4; Dissai, l. 1; Anjou, l. 1/4; Touraine, l. 1/2.

Nogent est situé sur la rivière du Loir, qui coupe la paroisse de l'E. à l'O. Il y a aussi un petit ruisseau à l'E.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 400 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine; il y a des vignes dont le vin est bon.

Il y a une jurisdiction qui relève pour le tout du présidial du Mans.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Rancher (1).

NOIEN, gros bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Vallon, élection de la Flèche, au S. O. par

1. Par la baronnie de la Motte-Nogent.

S. du Mans, dont il est éloigné de six lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à la Suze, l. 2; Mans, l. 1/4.

Il y a de Noïen à Malicorne, M. l. 1 1/4; Vallon, M. l. 2 1/2; Brullon, M. l. 3; Sablé, M. l. 4; Mezeré; l. 1 1/2; S. Jean-du-Bois, l. 1; Pilmi, l. 1; Tassé, l. 1; Avoises, l. 2; Fercé, l. 1 1/4.

Noïen est situé sur la rivière de Sarte, qui coule du N. O. à l'E. La paroisse est arrosée à l'O. N. O. par le petit ruisseau de l'Arche; et séparée de celle de Fercé par la rivière de Geai au N. par O.

Il y a à Noïen deux paroisses; savoir, celles de S. Germain, et de S. Pierre, et l'église de Notre-Dame; cette dernière étoit avant qu'on eût bâti l'église de S. Pierre, celle de la paroisse, dite aujourd'hui de S. Pierre. C'est pourquoi l'office divin se fait alternativement tous les dimanches, dans l'église de Notre-Dame et en celle de S. Pierre.

La cure de S. Germain de Noïen, estimée 900 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 785 communians; celle de S. Pierre, estimée 500 liv., est à la même présentation. Il y a 500 communians. Il y a à Noïen un prieuré estimé 700 liv., qui est à la même présentation que les deux cures.

En 1637, Marguerite de Lanoi, veuve du marquis de Querveno, dame de Noïen, fonda dans la paroisse de S. Pierre de Noïen, une communauté de religieuses de Sainte Elisabeth, qui y a subsisté jusqu'en 17.. qu'elle a été supprimée, et son revenu donné.

Il y a à Noïen la chapelle de la Sauvagère, estimée 20 liv.; celle de Pié-Tâté, estimée 15 liv.; et celle du S. Sacrement, estimée 5 liv., à ma présentation, comme héritier du fondateur, droit que je laisse exercer par le curé de S. Germain.

Il y a aussi à Noïen, la chapelle de la Madeleine, construite au-delà de la rivière; il y a apparence que cette chapelle a été bâtie pour la commodité des habitans de ce canton, dans le temps des débordemens.

Le sol des paroisses de Noïen est de deux espèces; celui qui est au Sud et à l'Ouest de la rivière de Sarte est bon, et produit du froment, du seigle et de l'avoine; il y a dans cette partie plus de quatre mille quartiers de vignes, dont le vin des hauteurs est très bon, et celui des vignes plattes et des bas est médiocre. Le sol, qui est au Nord et à l'Est de la rivière est maigre, et produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a beaucoup de landes. On recueille du chanvre dans toute l'étendue de la paroisse. Il y a plusieurs bois taillis, entre autres ceux de S. André, appartenans au seigneur; ceux des Rousselières, qui appartiennent à M. Dandigné, et ceux de la terre de Voisine

La rivière de Sarte est bordée de bonnes prairies.

La seigneurie de paroisse est annexée à la baronnie de Pilmi, dont le seigneur actuel est M. le comte de la Suze, qui l'a

acquise de la maison de la Rochefoucault. Voyez *la généalogie de M. le comte de la Suze, à l'article Suze.*

Il y a à Noïen, outre la seigneurie, plusieurs terres nobles, entre autres celle de Marcé, qui a une grande maison bâtie dans le bourg, avec un fief assez considérable, avec droit de recommandation aux prières nominales des deux églises. Cette terre appartenoit à la famille de Chouasnet, d'où elle passa par une alliance en celle de Sallaines, et de celle-ci, aussi par une alliance, en celle de Dandigné, qui la possède aujourd'hui. Celle de Voisine, à la maison de laquelle il y a une chapelle fondée, à la présentation du seigneur ; cette terre fut donnée au sieur Bellot, curé de S. Pierre de Noïen, par la dame veuve de Clinchamp; après la mort du sieur Bellot elle fut vendue à M. le Gros, lieutenant des maréchaux de France, et à la dame Drugeon, son épouse, qui la possèdent actuellement. Celle des Grêleyères, qui a appartenu à M. de Rochefort; celle du Chevereau, qui est dans la famille de Vaugiraut ; et celle de la Besnerie, qui a appartenu à la dame Richer, laquelle l'a vendue à mademoiselle de Vahaye de Vaulogé, qui la possède aujourd'hui. *Vous trouverez la généalogie de Vahaye, à l'article Fercé.*

La maison d'Andigné, qui possède à Noyen les seigneuries de Marcé et des Rousselières, est originaire d'Anjou, noble et très ancienne. En 1121, Claude Dandigné, seigneur d'Angrie en Anjou, donna un terrain pour reconstruire et augmenter l'église d'Angrie ; et pour l'ouvrage, il donna vingt réales d'or, ce qui fut accepté par le curé et les habitans, comme il paroît par l'acte de A. Chopin.

On a un partage de l'an 1230, devant Belin, notaire, par lequel Mathieu Dandigné, seigneur d'Angrie, donna en partage à Jean Dandigné son frère puîné, la terre de Savonnière; Yvonne de Laval, femme dudit Mathieu, approuva ce partage.

De Mathieu Dandigné et de Yvonne de Laval, vint Boustaud, qui suit.

Boustaud Dandigné épousa, par contrat passé devant Belin en 1235, Madelaine de Vendôme, fille de Jean de Vendôme, seigneur dudit lieu, et de Pétronille de Laval, dont Geoffroi qui suit ; et Louise qui eut en partage la terre de la Busardière, par acte devant Morin en 1241.

Geoffroi Dandigné, seigneur d'Angrie, épousa Marie de Rieux, fille de Jean, gouverneur de Rennes, et de Guillemine Rabot, dont Guillaume, qui suit.

Guillaume Dandigné, seigneur d'Angrie, etc., épousa en 1339, par contrat devant Guillaume le Long, notaire, Barbe de la Porte, fille de Beaudouin, baron de Vezins, et de Marie de Luzignan, dont Geoffroi II, qui suit.

Geoffroi II Dandigné, seigneur d'Angrie, épousa, comme il est porté par un acte de partage, devant Bigot, notaire, de

1389, Mahot Dugué, fille de Mathurin et de Françoise le Cornu, dont Gilles, qui suit.

GILLES Dandigné, seigneur d'Angrie, etc., gouverneur de S. Malo, épousa par contrat passé devant Hervé, notaire, en 1418, Madelaine de la Chapelle Rainsouin, fille de Jean, baron de Montfort, et de Jeanne de Rieux, baronne de Bazerac, dont Lancelot, qui suit.

LANCELOT I, Dandigné, seigneur d'Angrie et de Roué, baron de la Jaille, gouverneur de Morlaix en Bretagne, épousa Catherine de Tucé, fille de Baudouin, seigneur de Tucé et de Lavardin, dont Lancelot II, qui suit.

LANCELOT II, Dandigné, seigneur d'Angrie, épousa Thibaude de Tintiniac, fille de Pierre, seigneur de Peschereul, de la Coqueraie et des Vantes, et de Jeanne de la Marcellière. Leur contrat de mariage est passé devant René Nolère en 1510; dont Jean, qui suit.

JEAN Dandigné, seigneur d'Angrie, etc., épousa, par contrat devant Hervé, notaire, en 1562, Radegonde de Champaigné, fille de René, seigneur de la Motte-Ferchaud, et de Renée Danebois, dont René, et Denis, qui suit.

DENIS Dandigné, seigneur de Maubusson, fils cadet de Jean, épousa Isabeau de Blesme, dont Pierre, qui suit.

PIERRE Dandigné, seigneur de Maubusson, du Girault et de la Frépelière, épousa Jeanne du Chesne, dont Jean, seigneur de Maubusson, de S. Michel, etc., qui épousa Jeanne de la Porte, fille de Jean, président à Mortier au parlement de Bretagne, et de Françoise de Coisnon, dont Gilles Dandigné, seigneur de Gresleraie, S. Michel, etc., qui épousa Anne Titton, fille unique de Christophe, dont Henri-Louis; et Madelaine, religieuse au Roncerai d'Angers; et Louis, qui suit.

LOUIS d'Andigné, seigneur de la Ragottière, fils cadet de Pierre, seigneur de Maubusson, épousa Jacquine le Maire, fille d'Alexandre, seigneur de la Roche-Jacquelin, de la Relandière et de la Raguinière, et de Márie de S. Blancé, dont Jean II, qui suit; Jacquine; Madelaine et Claude.

JEAN II, Dandigné, seigneur de la Ragottière, épousa Françoise de Léthoré, fille de Jean, seigneur des Loges, et de Marie de Segré, dont Joseph, qui suit; Urbain; Jean et René.

JOSEPH Dandigné, seigneur de la Ragottière, épousa Catherine Grudé, fille de Guy, écuyer, assesseur au siége de la prévôté d'Angers, et de Catherine Rétif, dont Gui qui suit, René; qui épousa N... du Cornier, dont entre autres, Renée, mariée 1° à Augustin de Limelle, seigneur de la Bouverais et de la Cours d'Asnières : il donna cette dernière terre à Renée Dandigné, son épouse, qui la donna à Charles Dandigné, son cousin, qui suivra; 2° à Jean-Baptiste le Vayer, seigneur de Mèdemanche, en la paroisse de Fercé. Elle mourut sans enfans.

GUI I Dandigné, seigneur de la Ragottière, épousa Françoise Courtois, fille de Guillaume, sieur de la Motte, juge civil

et criminel au comté de Duretal, maître des eaux et forêts dudit lieu, et de Françoise Journail, fille de Jeanne Bignon : dont Gui II, qui suit; et Marie-Louise, qui fut mariée à Jacques le Vacher, seigneur de Doucé, fils de Jacques et de Radegonde de la Chapelle-Rainsouin, morte sans enfans.

GUI II Dandigné de la Ragottière, avoit fait, étant jeune, le voyage de la Chine, dans un vaisseau du roi. Il épousa 1° à Angers N... de la Grange, dont un fils mort au berceau; 2° Louise-Thérèse de Sallaines, fille de René et de Marie de Chouasnet, dont Gui, mort au collége, âgé de seize ans; Charles, qui suit; et Jérôme, capitaine du régiment de Piémont, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, qui épousa 1° Marie-Anne le Gagneur de Tessé, veuve de *N*... de la Rochemorier; 2° Marie-Louise le Roux, veuve du marquis de Magnanne : il mourut sans enfans. Gui II Dandigné épousa, 3° Renée le Cornu, dame de la Jeunaisière, ma tante maternelle, morte sans enfans en....

CHARLES Dandigné, seigneur de Marcé et des Rousselières, fut officier dans le régiment le Piémont : il épousa Cécile Sovin, dame de Pressoir : dont Louis-Charles-René, qui suit; et Guillaume, seigneur de la cour d'Asnières, marié à *N*... Bruneau, dame de Resteau, dont....

LOUIS-CHARLES-RENÉ Dandigné, seigneur de Marcé, etc., enseigne de vaisseau, et lieutenant d'artillerie, dans la compagnie de S. Julien.

Il y a plusieurs autres branches de la maison Dandigné; savoir, Dandigné de Sainte-James; Dandigné de la Châsse, dont est M. l'Evêque de Saint-Paul-de-Léon; Dandigné de la Barre, et Dandigné des Escottes.

René Flacé, curé de la Coulture, au Mans, étoit né à Noïen : il a composé un Cathéchisme en vers latins qu'il a traduit en françois, imprimé au Mans en 1576; il a aussi composé plusieurs tragédies, et l'Oraison funèbre de Philbert le Voyer, seigneur de Lignerolles au Perche, dont la veuve est morte dans sa terre de Bellefille en Arthenai. On a encore de Flacé un poëme latin de l'Origine des Manceaux, qu'on peut voir dans la Cosmographie de Belleforêt. La Croix du Maine dit que René Flacé étoit poëte, théologien, philosophe et historien, qu'il savoit la musique, et qu'il prêchoit avec succès. *La Croix du Maine. Goujet, Supplém. de Moréri, 1735.*

François Tuffière, minime, étoit d'une honnête famille de Noïen. Il a paraphrasé en vers françois, la Règle de son ordre, imprimée au Mans en 1678, 1 vol. *in-12. Alman. manc. 1768, page 36.*

NOTRE-DAME-DES-CHAMPS, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Beaumont, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné

de trois lieues et demi-quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Basoge, l. 1 1/4 ; Mans, l. 2 1/4.

Il y a de Notre-Dame-des-Champs à Beaumont, M. l. 2 ; Ballon, M. l. 2 ; Conlie, M. l. 2 1/2 ; Sillé, M. l. 4 1/4 ; S. Aignan, M. l. 4 1/4 ; S. Jean d'Assé, l. 1/4 ; Sainte Sabine, l. 2 ; Poché, l. 3/4 ; la chapelle S. Frai, l. 1 ; Souillé, l. 1 1/4 ; Sainte-Jame-sur-Sarte, l. 3/4.

La paroisse est arrosée au N. par un ruisseau, à l'E. par un autre qui forme un étang, et à l'O. par un autre qui en forme aussi un.

La cure, estimée 6 à 700 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 80 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse est un membre du marquisat de Lavardin, qui appartient à M. le comte de Tessé. Voyez *la généalogie, à l'article Beaumont.*

NOTRE-DAME-DE-LA-QUINTE, bourg et paroisse dans les quintes du Mans, élection du Mans, au N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues.

Il y a de la Quinte à Vallon, M. l. 2 3/4 ; Loué, M. l. 3 1/2 ; Conlie, M. l. 1 3/4 ; la Suze, M. l. 4 ; Lavardin, l. 1/2 ; Cures, l. 1 ; Bernai, l. 1 1/2 ; Neuvi, l. 1 1/4 ; S. Julien-en-Champagne, l. 3/4 ; Degré, l. 1/2 ; Aigné, l. 1 1/2.

Un petit ruisseau prend sa source dans le bourg, et arrose la paroisse à l'E., un autre l'arrose au S.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 280 communians.

Il y a une prestimonie, dite du Rosaire, estimée 100 liv., fondée par Pierre Racineau, curé de la paroisse, environ l'an 1680, et augmentée par Pierre Racineau, son neveu et successeur, à la présentation de l'aînée de la famille des fondateurs ; elle doit être présentée à un prêtre de la famille, ou un étudiant pour cet ordre.

M. le Joyant, curé actuel de la Quinte, fonde une école pour l'instruction des jeunes filles.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'avoine, du carabin et peu de chanvre.

La seigneurie de paroisse est un membre du marquisat de Lavardin, qui appartient à M. le comte de Tessé. Voyez la *généalogie, à l'article Beaumont.*

Il y a à la Quinte la châtellenie d'Eporcé, dont le château a été embelli depuis quelques années par M. Dufoc, qui en est le seigneur actuel. Il y a à ce château une chapelle qui n'est pas fondée.

Il y a dans la paroisse plusieurs petits fiefs, entres autres celui de la Roselle, qui apparteint à M. Thébaudin, lieutenant particulier du siège présidial du Mans, et celui de la Croix.

M. le Joyant, curé, m'a fourni un Mémoire.

NOUANS, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Beaumont, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Lucé-sous-Ballon, l. 3/4; S. Ouen-sous-Ballon, l. 1/2; Montreuil-sur-Sarte, l. 2 1/2; Coulaines, l. 1 1/2; Mans, l. 1/4.

Il y a de Nouans à René, M. l. 1; S. Aignan, M. l. 2 1/4; Ballon, M. l. 1 1/2; Beaumont, M. l. 1 1/2; Fresnai, M. l. 3 1/2; Dangeul, l. 1/2; Doucelle, l. 1; Meurcé, l. 1/4; Ponthouin, l. 1 1/2; Dissé, l. 1 1/4.

La paroisse, dans laquelle il y a des bois, est arrosée à l'E. et au N. E. par trois ruisseaux, dont un forme un étang, au N. et au S. par deux autres petits.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 480 communians.

Il y a à Nouans la chapelle de la Boisnière, estimée 360 liv., à la présentation du seigneur; celle du château, estimée N... à la présentation du seigneur; celle de l'Houmois, estimée 90 liv., à la présentation de l'héritier du fondateur; et celle de Montguichet estimée 50 liv. à la présentation de l'aîné de la famille des Hérels.

La prébende que le monastère de S. Vincent possédoit dans l'église cathédrale, avoit droit de recevoir annuellement quinze sols mançais le jour de la Pentecôte; le Chapitre se déchargea de cette rente, environ l'an 1223, en abandonnant aux religieux de S. Vincent une portion de dîme de vin, qu'il avoit droit de percevoir dans la paroisse de Nouans. *Cartul. blanc du Chapitre.*

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine. On y cultive beaucoup de chanvre.

La seigneurie de paroisse appartient aux héritiers de feu M. Brière de Nouans (1).

NUILLÉ-LE-JALAIS, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Montfort, élection du Mans, à l'E. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Yvré-l'Evêque, l. 3 3/4; Mans, l. 1.

Il y a de Nuillé à Montfort, M. l. 1 1/4; Connerré, M. l. 1; Torigné, M. l. 1 3/4; Dolon, M. l. 1 1/2; Bouloire, M. l. 1 1/2; S. Denis-du-Tertre, l. 1 1/4; Soulitré. l. 3/4; le Breil, l. 1/4; S. Michel-de-Chavaigne, l. 1 1/4; S. Mars-la-Bruyère, l. 3/4.

La paroisse est arrosée au N. O. par le ruisseau du Gué-aux-Asnes, et au N. E. par celui de Dué.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 200 communians.

1. La terre de Nouans qui avait haute, moyenne et basse justice, a appartenu aux de La Rochefoucauld, aux de la Barre, etc.

La première messe du dimanche a été fondée par Julien le Tixier, chanoine de S. Corentin, ville capitale de Cornouaille, en Bretagne, né à Nuillé, qui légua la somme de 416 liv. pour cette fondation, qui est gravée dans l'église sur une pierre de taille ; ce chanoine est mort en 1623.

Il y a dans la même église, une autre inscription assez curieuse gravée sur un marbre, en mémoire de Joseph-Nicolas Philibert le Sien, qui avoit légué par son testament la somme de 3000 liv. pour construire trois autels dans ladite église ; ce qui a été exécuté par le sieur Jarry, prédécesseur du curé actuel, et oncle de M. le Houx, exerçant aujourd'hui la médecine au Mans, avec grande réputation. Cette inscription a été composée par le dit sieur Jarri. La voici.

Josephus Nicolaus Philbert Nanccio ex urbe
Lotharingiæ caput oriundus
Nulliaci hancce annis tribus et viginti regit ecclesiam;
Extraneus fratribus suis factus et peregrinus,
Filius matris suæ;
Hic vitam dum viveret, solitarius agens
Sicut in tecto passer, invenit hic post mortem domum
Et posuit sicut turtur nidum sibi ;
Altaria tua,
Domine et rex deus,
In honorem Beatæ Virginis ejusque sponsi
Et apostolorum principis moriens erigenda curavit.
Domine, dilexit decorem domus tuæ,
Exultet in loco habitationis gloriæ tuæ.
Obiit 14. Augusti 1723.

Le sol de la paroisse est de sable pour les deux tiers, l'autre tiers est de groas; dans ce dernier, on cueille du froment; dans le reste, du seigle et du maïs ou du blé de Turquie. Il y a peu de prairie; il y a de la marne grise, assez facile à tirer, dont on fait peu d'usage, parce qu'elle est tardive à faire son effet : la meilleure est profonde et difficile à tirer, ce qui la fait négliger des fermiers, les propriétaires ne voulant pas, par mauvaise économie, contribuer à la dépense qu'il conviendroit faire pour la tirer et l'employer.

Il y a, à l'Est du bourg une lande, qui contient au moins le quart de la paroisse, que le seigneur tient par engagement du roi, et dont il tire rétribution des rivagers pour le paccage.

Il y a au Nord-Ouest du bourg une groas inculte d'environ cent arpens; on en tire de la pierre calcaire, qui fournit deux fourneaux, où l'on cuit de très bonne chaux, Voici la façon dont on y cuit la chaux : on casse la pierre, et on la réduit en morceaux gros comme des œufs ou des grosses noix; on fait un lit de charbon sur lequel on en étend un de pierre, et ainsi successivement, jusqu'à ce que le fourneau soit rempli.

On fabrique à Nuillé des toiles, qu'on nomme de Torigné ou de la Ferté, des canevas gris, blancs et noirs.

Les perdrix rouges, grises, et les lièvres y sont assez communs.

La seigneurie de paroisse est annexée au marquisat de Torigné, possédé, il y a environ douze ans, par M. Paul-Louis de Reneaulme, qui l'a acquis de M. de Crozac, qui le possédoit par acquisition qu'il en avoit faite de madame de Saveuse, comtesse de la Mark. La châtellenie de Torigné a été érigée en marquisat en 1725, en faveur de M. de Crozac.

La paroisse de Nuillé a deux lieues de l'Est à l'Ouest, et autant du Nord au Sud.

M. Robert, curé, m'a fourni un Mémoire.

NUILLÉ-SUR-OUETTE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, au-delà de l'Ouette, élection de Laval, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Denis-d'Orques, l. 4 1/4; Chassillé, l. 2 1/4; Auvers, l. 3/4; Rouillon, l. 3 1/2; Mans, l. 1.

Il y a de Nuillé à Sainte-Suzanne, M. l. 2 3/4; Monseurs, M. l. 1 3/4; Laval, M. l. 2 3/4; Evron, M. l. 3; Mellai, M. l. 3 1/4; Argentré, l. 1 3/4; S. Ceneré, l. 1 3/4; Louvigné, l. 1 1/2; Sougé, l. 1/2; S. Georges-le-Fléchart, l. 3/4; Vaiges, l. 1; S. Léger, l. 1/4; la Chapelle-Rainsouin, l. 3/4.

La paroisse est arrosée au N. par l'étang de la Ramée, du N. au S. par la rivière d'Ouette, et à l'O. par le ruisseau de Pontgenot.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 300 communians.

Il y a à Nuillé le prieuré de la Ville-aux-Moines, estimé 1200 liv., à la présentation de l'abbé de la Coulture.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Bailli.

NUILLÉ-LE-VENDIN, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de la Rochemabille, Intendance de Tours, au N. par O. du Mans, dont il est éloigné de quinze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Aignan, l. 1; S. Georges-le-Gautier, l. 5 1/4; Neuville-Lalais, l. 3 3/4; Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a de Nuillé à Coupetrain, M. l. 3/4; Mâdré, M. l. 3/4; Prez-en-Pail, M. l. 2 1/2; Lassai, M. l. 2 3/4; Linières-la-Doucelle, M. l. 2 1/2; Méhoudin, l. 3/4; S. Julien du Terroux, l. 1; la Palu, l. 3/4; S. Ouen-le-Brisoul, l. 1/2.

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Bourchien, et par un étang, au S. par la rivière de Mayenne.

La cure, estimée 1300 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a communians.

Il y a à Nuillé, la chapelle de S. Jean-Baptiste, estimée 60

liv., à la présentation du seigneur du Boishamelin : cette chapelle fut fondée en 1504.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de Boishamelin, située dans la paroisse de S. Ouen-le-Brisoul, dont M. le comte de Montreuil est seigneur.

En 1507, Jean Desprez, seigneur de Vaujois, château situé dans la paroisse de Nuillé, fils de Guillaume Desprez, écuyer, épousa Jeanne de la Chapelle, fille de François, seigneur de Boishamelin et de Jeanne Tibergeau : dont Jeanne, qui suit ; et Guillaume, seigneur de Vaujeois, le Boishamelin, etc., qui épousa en 1541, Jeanne le Royer, fille du seigneur du Mesnil-Samson, sans enfans.

Jeanne Desprez, épousa Jean, seigneur de Mondot : dont Joachim, qui suit.

Joachim de Mondot, hérita, par sa mère, de Guillaume Desprez, seigneur de Vaujois, etc., il épousa Nicole du Bailleul, dame de Torcé, Mellerai et les Echerets. Joachim mourut environ l'an 1593 ; il resta de leur mariage, entre autres, Françoise, qui suit.

Françoise de Mondot, dame de Vaujois et du Boishamelin, née en 1565, épousa en 1585, Michel de Montreul, seigneur de la Chaux, baron de Torrats, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur de Cherbourg, et bailli d'épée du Cotentin, à qui elle apporta la terre de Mondot, située paroisse de Villiers-Charlemagne, les Vignes de S. Denis d'Anjou, Vaugeois, le Boishamelin, Mellerai, etc.

Ce Michel de la Chaux se signala dans les guerres de la Ligue, sous le règne de Henri IV. Les ligueurs ayant formé le dessein de s'emparer de Cherbourg en Normandie, pendant la procession du jour des Rameaux de l'année 1593, il découvrit leur projet, se mit en état de l'empêcher ; à quoi il réussit si bien qu'il les défit et prit leurs chefs, auxquels il fit trancher la tête : il fit mettre ces têtes sur les portes de la ville, où on les voyoit encore à la fin de 1600. En mémoire de cette délivrance, on a fait pendant longtemps une procession autour de la ville et du château de Cherbourg, qui se nommoit la procession de la Chaux. Le 26 avril suivant, le roi écrivit audit sieur de la Chaux, pour le louer et lui marquer son contentement. Par brevet du 31 janvier 1594, le roi lui donna 12000 liv. pour la récompense des dépenses qu'il avoit faites pour son service, entr'autres, pour l'armement de trois navires, et pour la levée de cent arquebusiers pour la garnison de Cherbourg : En 1604, le roi lui donna le gouvernement de la ville et château de S. Sauveur-le-Vicomte.

Michel de Montreul mourut en 1621, laissant de son mariage avec Françoise de Mondot : Hervé, qui suit ; Guillaume, seigneur de Mellerai, qui épousa Julien Lesné, fille du seigneur de Torchamp, dont il eut François, qui fut marié à Françoise

le Faucheux, dont plusieurs enfans morts jeunes sans alliance, et Julienne, qui épousa François de Mondamer, dont deux garçons morts sans alliance; le troisième enfant de Michel de Montreul fut Louis, dit de Nuillé, mort sans alliance en 1647.

Hervé de Montreul, seigneur de la Chaux, Vaujois, Nuillé, étoit en 1617, guidon de la compagnie de cent hommes, commandée par Brandelis de Champagne, marquis de Villaines; en 1624, il étoit guidon de cent hommes d'armes des ordonnances du roi, commandés par le maréchal de Laval-Bois-Dauphin ; en 1633, il fut pourvu de la charge de capitaine lieutenant des Cent-Suisses de la garde du roi ; en 1635, il fut brêveté de la charge de bailli d'épée au Cotentin; le brevet fut enregistré au bureau des finances de Caen en 1636; et au mois d'octobre de la même année, il eut un état de maître d'hôtel ordinaire du roi : en 1639, il commanda l'arrière-ban du Cotentin, dont il étoit bailli d'épée.

Hervé de Montreul épousa, par contrat du 24 août 1624, Jeanne Thomas, fille de Nicolas, seigneur de Verdun, président au parlement de Normandie, dont René, qui suit; Marie, qui fut mariée en 1673 à Claude Malet, seigneur de Coulfru, à qui elle porta la terre de Boishamelin, dont Jeanne-Marie, qui épousa Jean-Baptiste Boivin, seigneur de Bonnetot, président de la chambre des comptes de Normandie, mort en 1706, laissant de son mariage deux filles : 1° Jeanne-Marguerite, mariée à Nicolas-Pierre Camus de Pontcarré, premier président du parlement de Normandie ; elle eut son mariage en argent. 2° Madelaine-Catherine, qui épousa en 1711, Etienne d'Aligre, président à Mortier du parlement de Paris, mort en 1725, dont N... d'Aligre de Boislandri, mort intendant d'Amiens; Madelaine-Catherine-Jeanne, mariée à Henri-François de Bretagne, comte de Vertus, sans enfans; et Charlotte-Marguerite, qui épousa M. le comte de Saint-Fargeau, fils de M. le Pelletier des Fors.

Etienne d'Aligre et Madelaine-Catherine Boivin, son épouse, vendirent en 1714, le Boishamelin à René-Charles-Henri de Montreul.

René de Montreul, seigneur de la Chaux, Vaujois, etc., fut choisi en 1693, par la noblesse de Falaise et de Vire, pour commander l'arrière-ban, sous Jacques de Montignon, comte de Thorigni, commandant pour le roi en Normandie. Il épousa, en 1672, Lézine de Saint-Denis, fille de Pierre, seigneur de Grisménil, Crux, la Beraudière, etc., et d'Adrienne Moreau. René mourut à Vaugeois en 1705, laissant de son mariage René-Charles-Pierre, qui suit; et Jeanne-Henriette, qui fut mariée en 1697, à Pierre Marquis, seigneur de Villers.

René-Charles-Pierre de Montreul, seigneur de la Chaux, Vaujois, etc., épousa en 1708, Charlotte Treton, morte en 1759, dont il eut cinq enfans. René-Charles-Pierre, qui suit; Hervé Pierre, né en 1711, sans alliance; Jacques-René, mort à Qué-

bec en Canada, en 1760, capitaine de grenadiers au régiment de la reine, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, sans alliance; Pierre, mort à la Martinique en 1750, enseigne des vaisseaux du roi, sans alliance; et Charlotte, mariée en 1743, à Louis-Philippe de Retours, mort en 1753, laissant de son mariage Louis-Antoine, Charlotte, Françoise et Henriette-Charlotte.

M. René-Charles-Pierre de Montreul, comte de la Chaux, seigneur de Vaujois, le Boishamelin, Nuillé, etc., a épousé en 1742, dame Renée-Françoise-Olive Doinel, fille de Jacques, marquis de Montécot, et de Honorée-Thérèse-Olive des Vaux, dame de Lévaré, Saint-Berthevin, Hercé, Vieuvi, etc., dont...

Le château de Vaujois, situé, comme il est dit ci-devant, dans la paroisse de Nuillé, et les fiefs qui y sont annexés, relèvent, pour le temporel, de Saint-Ouen-le-Brisoul, et dépendent de la jurisdiction de la Ferté-Macé, qui reporte à Falaise.

Le château de Vaujois est dans une agréable situation; il donne sur un étang formé par la rivière de Mayenne, dont l'ancien lit est au-dessus des chaussées de cet étang, maçonné du côté des prairies qui règnent le long de son cours; le canal qui en sort est aussi paré de maçonnage des deux côtés, et pavé dans le fond, ayant d'espace en espace des bondes qui servent à arroser lesdites prairies; le jardin, à côté de la maison, descend sur le bord de ce canal, et se joint à un parterre qui se rend en terrasse sur l'étang (1).

Madame la comtesse de la Chaux m'a fourni des Mémoires pour cet article, et pour ceux de plus de soixante paroisses, comme on verra aux articles de ces paroisses.

NUILLÉ-SUR-VICOIN, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Laval, élection de même, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de douze lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Entrames, l. 1 1/4; la Basoge de Chemeré, l. 4; Viré, l. 3 1/2; Loué, l. 2; Rouillon, l. 4 3/4; Mans, l. 1.

Il y a de Nuillé à Laval, M. l. 2 1/4; Cossé-le-Vivien, M. l. 2 1/4; Loiron, M. l. 3; Château-Gontier, M. l. 4; Mellai, M. l. 4; Montigné, l. 3/4; Courbeveille, l. 1 1/2; Astillé, l. 1 1/4; Quelaine, l. 1 1/2; Houssai, l. 1 3/4; l'Huisserie, l. 1.

La rivière de Vicoin coupe la paroisse du N. N. O. à l'E. S. E., elle est arrosée au N. O. par le ruisseau de Galpée.

La cure, estimé 2000 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 1100 communians.

Il y a à Nuillé la chapelle de la Bonnetière, estimée 130 liv., à la présentation du seigneur; celle des Noyers Baratte, esti-

1. La terre de Vaujois a été démembrée. — Le château, sans style, existe toujours. Il appartient à M. Fichet, conseiller général de la Mayenne.

mée 70 liv., celle de S. Nicolas, estimée 50 liv., à la présentation du seigneur; et celle de Courcelles, estimée 28 liv., à la même présentation.

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine.

La seigneurie de la paroisse appartient à M. le marquis de Préaux.

OISSEAU (le Grand), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais au Maine, élection de Mayenne au N. O. du Mans, dont il est éloigné de dix-sept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Mayenne, l. 1 1/2; Bais, l. 4; Ysé, l. 1; Connée, l. 2; Sillé, l. 1 1/2; Conlie, l. 2 1/2; Domfront en Champagne, l. 1; Milesse, l. 2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Oisseau à Ambrière, M. l. 1 1/4; Gorron, M. l. 2 3/4; Lassai, M. l. 3 1/2; Passais, M. l. 3 3/4; S. Fraimbauld de Prières, l. 1 1/2; S. Loup-du-Gast, l. 1 1/2; S. Mars-sur-Colmont, l. 1/2; Châtillon, l. 1 1/4; Parigné-sous-Braye, l. 1.

La paroisse est arrosée au N. par la rivière de Colmont, à l'E. et au S. par deux courans d'eau.

La cure, estimée 3500 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a communians.

Il y a au Grand Oisseau la chapelle des Geslins, estimée 150 liv., celle de la Haye-Vivière, estimée 45 liv.; celle de la Maison-Dieu de Loré, estimée 40 liv., et celle de la Vallée-Boutère, estimée 45 liv.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

Il y a à Oisseau la terre de Loré (1), dans le château de laquelle naquit, en 1396, le fameux capitaine Ambroise de Loré, qui rendit des services signalés au roi Charles VII, contre les Anglois. Ambroise de Loré eut pour père Ambroise, inconnu dans notre histoire, et pour frère, entre autres, Rémond de Loré, qui fut toujours attaché au duc d'Orléans, contre le duc de Bourgogne. Ambroise de Loré portoit la qualité de baron d'Yvri, à cause de sa femme, héritière de cette seigneurie. Il eut de son mariage plusieurs enfans; savoir: Ambroise, qui épousa Marguerite des Aubiers; dont Ambroise III, qui suit; et Ambroisine, qui fut mariée à Robert d'Estouteville, seigneur de Baines, et prévôt de Paris.

Ambroise III de Loré, eut Ambroise IV, qui suit; Nicolas, Pierre, René, François, Jacques, Jean et Eloi.

Ambroise IV de Loré, épousa *N...* du Soucher, dont Ambroise, seigneur de Coupetrain; et René, qui posséda la seigneurie de S. Mars-sous-Colmont, et les fiefs de Boisburon et de la Rongère, comme il paroît par le rôle de l'arrière-ban, de 1568.

1. Le château de Loré existe toujours et mérite d'être visité; à l'entrée, se trouve la chapelle dans laquelle on voyait tout récemment encore le vitrail sur lequel s'étaient fait peindre Catherine de Hauteville, dame de Loré, avec le Cardinal de Châtillon. Ce dernier qui était évêque de Beauvais, s'était fait protestant et avait épousé Catherine de Hauteville en Angleterre, où ils s'étaient retirés tous deux. La terre de Loré appartient aujourd'hui à la famille de Vaujuas-Langan.

Ceux de la maison de Loré ont affecté de porter le nom d'Ambroise, depuis le fameux Ambroise de Loré, dont on a parlé ci-devant. Plusieurs nobles et anciennes maisons de la province ont pris des alliances en celle de Loré, comme on pourra le remarquer dans plusieurs généalogies rapportées dans ce Dictionnaire.

La terre de Loré a passé dans la famille du Tillet.

OISSEAU (le Petit), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Fresnai, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Piacé, l. 2; Beaumont, l. 1; S. Marceau, l. 1 1/4; la Basoge, l. 2; Mans, l. 2 1/4.

Il y a de Oisseau à Alençon, M. l. 2; Beaumont, M. l. 3; Fresnai, M. l. 1 3/4; Mamers, M. l. 5; Fié, l. 1/2; Bourg-le-Roi, l. 1; Chérisei, l. 1/2; Béthon, l. 1/4; Gênes, l. 1 1/4; S. Victeur, l. 3/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par un ruisseau.

La cure, estimée 900 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 400 communians.

Il y a la prestimonie Tiercent Randouin, estimée 45 liv., à la présentation des héritiers du fondateur.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine; il y a des bois et des landes.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Jupilles. Voyez *la généalogie, à l'article Moulins.*

OLIVET, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Laval, élection de Laval, à l'O. N. O. du Mans, dont il est éloigné de dix-huit lieues et demie, Pour s'y rendre, il faut aller à Grenoux, l. 2 1/2; Laval, l. 1/2; Sougé, l. 3; Vaige, l. 1 1/4; S. Jean-sur-Erve, l. 1 1/2; S. Denis-d'Orques, l. 2; Longne, l. 3; Coulans, l. 1 1/2; Chaufour, l. 1 3/4; Mans, l. 2.

Il y a d'Olivet à Laval, M. l. 3; S. Ouen-des-Toit, M. l. ; Ernée, M. l. ; Mayenne, M. l. ; Montseurs, M. l. ; le Genest, l. ; Changé, l. ; S. Germain-le-Fouilloux, l. ; S. Pierre-la-Cour. l. ; la Brûlatte, l. ; S. Avi, l. .

La paroisse est arrosée à l'E. par un ruisseau et un étang.

La cure est un prieuré régulier de l'ordre des chanoines de S. Augustin; il est estimé 1300 liv., à la présentation de l'abbé de la Réale. Il y a communians.

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse.... (1).

1. On voit que l'auteur du Dictionnaire n'a pas été renseigné sur cette paroisse. Il ne parle même pas de l'Abbaye de Clermont qui s'y trouve. *Voy.* T. I, page 28.

ORGÈRES, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de la Rochemabille, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quinze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Linières-la-Doucelle, M. l. 3/4; S. Samson, l. 1 1/4; la Pôté, l. 2 1/2; Fresnai, l. 3 1/2; Assé-le-Riboul, l. 2 1/2; S. Jean d'Assé, l. 1; la Basoge, l. 2 1/2; Mans, l. 2 1/4.

Il y a d'Orgères à Carouge, M. l. 1 1/2; Coupetrain, M. l. 3/4; la Ferté-Macé, M. l. 2; Madré, M. l. 3; Prez-en-Pail, M. l. 2 1/4; S. Patrice, l. 3/4; la Motte-Fouqué, l. 1; Antoigni, l. 2; S. Ouen-le-Brisoul, l. 2; la Palu, l. 1 1/4; Normandie, l. 1/4.

La paroisse est arrosée au S. et à l'O. par deux ruisseaux qui forment un grand étang.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 300 communians.

Il y a à Orgères la chapelle de Notre-Dame-de Grâces, estimée 30 l., à la présentation des parens du fondateur.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a des bois, des landes et des montagnes.

La seigneurie de paroisse est annexée au fief de la Motte-Fouqué, qui appartient à M. le marquis de Courtomer. Voyez *la généalogie, à l'article la Motte-Fouqué.*

OSMANE (Sainte), petit bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de S. Calais, élection du Château-du-Loir, au N. par O. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Tresson, l. 3/4; Parigné-l'Evêque, l. 3 1/2; Pontlieue, l. 2 1/2; Mans, l. 1/2.

Il y a de Sainte Osmane au Grand Lucé, M. l. 2 1/2; Bouloire, M. l. 2 1/4; S. Calais, l. 2 1/2; Bessé, M. l. 2 1/2; Montreuil-le-Henri, l. 1; Cogners, l. 1; Evaillé, l. 1/2.

Le bourg est sur un courant d'eau qui y prend sa source. La paroisse est arrosée à l'O. par le ruisseau d'Estanfort, qui fait tourner deux moulins. La paroisse a une lieue d'étendue de l'E. à l'O. et trois quarts de lieue du N. au S.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 330 communians.

Le sol produit du froment, du méteil et de l'orge; il y a de la marne dans quelques cantons de la paroisse. On y fabrique des canevas et des toiles communes. Le gibier n'y est pas rare; il y a plus de perdrix rouges que de grises; il y a aussi des renards et des blèreaux.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de Cogners, dont M. de Musset a fait l'acquisition depuis environ 13 ou 14 ans.

M. Loiseau, curé, m'a fourni un mémoire.

OUEN-EN-BELIN (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné d'Oysé, élection du Château-du-Loir, au S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Gervais, l. 3/4; Moncé, l. 1/2; Pontlieue, l. 1 1/2; Mans, l. 1/2.

Il y a de S. Ouen à Ecomoi, M. l. 1; Pontvallain, M. l. 2 1/2; la Suze, M. l. 2 1/4; Malicorne, M. l. 4 1/2; Yvré-le-Polin, l. 1; S. Bié, l. 1/2; Parigné-le-Polin, l. 1 1/2; Châteaux-l'Hermitage, l. 3/4.

La paroisse est arrosée par un ruisseau qui fait tourner trois moulins, et à l'O. par un autre qui forme deux étangs.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 500 communians.

Il y a à S. Ouen, la chapelle de Sainte-Catherine, estimée 50 liv., et la prestimonie du tertre, estimée 20 liv.

Environ l'an 1055, l'évêque Gervais donna, par son testament, au Chapitre de son Eglise, entre autres, l'église de S. Ouen-en-Belin, à la charge de faire tous les jours mémoire de lui à l'autel, et de célébrer plusieurs anniversaires. *Registre blanc du Chapitre.*

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin ; il y a beaucoup de landes.

La seigneurie de paroisse est annexée au château de Belin, et est un membre du comté de Belin. Le château de Belin, aujourd'hui en ruine (1), est situé dans la paroisse de S. Ouen. Voyez *l'article S. Gervais.*

Il y a dans la paroisse la terre et château de la Poissonnière (2), qui appartient à M. Moreau, qui porte le nom de cette terre.

La maison de Moreau est noble et très ancienne.

Denis Moreau, écuyer, vivoit en 1376 ; il avoit deux enfans : Denis et Jacquet, qui suit.

Jacquet Moreau, épousa Agnès Morin : dont Olivier, qui suit.

Olivier I Moreau, épousa en 1393, Jeanne Cordeau, qui lui apporta la terre de la Poissonnière ; ils eurent Olivier II, qui suit.

Olivier II Moreau, épousa en 1417, Huette Cordeau qui lui apporta la métairie de Longuelande ; dont Olivier III, qui suit. Olivier II acheta, en 1424, de Marion, veuve de Macé Belier, la terre de Bezonnais.

Olivier III Moreau, épousa en 1438, Julienne de la Beausonnière : dont Jean, qui suit ; Jacques ; Guillemette et Huet, qui épousa Colinet de la Beausonnière ; René de la Beauson-

1. Il n'en reste plus aujourd'hui que quelques pans de murailles. Le château de Belin a appartenu aux familles les plus importantes du Maine : aux de Belin, aux de Faudoas d'Averton. – *Voy.* T. I. p. 331 et ss., aux de la Rochechouart, aux de Moncé, aux de Courcival, etc.

2. Ce château existe toujours.

nière, leur fils, transigea avec Jean de Beaumanoir de Lavardin en 1507, comme héritier dans la succession de Jacques de Matefelon, chevalier, mari de Catherine la Rochefoucaut. Olivier III et Julienne de la Beausonnière, fondèrent tous les samedis une messe à l'autel de Notre-Dame, dans l'église de S. Ouen, et y choisirent leur sépulture.

Jean Moreau, épousa, 1° en 1469, Geffrine Lésiard, dont : Anne, qui fut mariée en 1507, à Thibaud de Baraton. Jean Moreau épousa, 2° Ambroise du Bouchet, dont Jean : qui suit; Etienne, qui fut curé de S. Maixant, puis de S. Ouen ; Guillemette ; et Jeanne qui fut mariée à Jean... seigneur de Saint-Laurent.

Jean II Moreau, épousa en 1510, Jeanne de Favières : dont François, qui suit; Jeanne, qui épousa Jacquet de Grougelin, écuyer; Guionne, qui fut mariée à René de Maintiez en 1531 Thibaude, qui s'allia la même année à Adam de Chanteloup; Cataut; et Marguerite, morte sans enfans.

François I Moreau, épousa en 1545, Louise de Féchal, fille de Jean, chevalier, seigneur de Thuré, et de Catherine de la Roussière : dont François II, qui suit ; Claude, seigneur de Besonnois, qui épousa Catherine de Courtoux ; Jean, qui fut marié en 1581, à Renée de Crux (1) ; Charlotte, qui s'allia en 1577, à Jean de la Motte ; et Louise, qui épousa en 1578, Ambroise de Montchauveau.

François II Moreau, épousa en 1571, Françoise le Vexel, fille de François et de Louise du Bellai, dame du Plessis en Auvers-le-Hamon : dont François III, qui suit; Lancelot seigneur du Grez ; Anselme, qui fut confirmé dans sa noblesse en 1633 ; et Renée, qui fut mariée en 1618, à Jacques de Ségrais. François Moreau II, ayant manqué de se trouver en armes devant Amiens, sa terre de la Poissonnière fut saisie et vendue en 1597, à Thibault Crespin, la somme de mille sept cent vingt-deux écus, cinquante sols; il vendit sa terre de Grez pour retirer celle de la Poissonnière.

François III Moreau, épousa en 1620, Hélène de Laval, fille de François, seigneur de Tersigné : dont René, qui suit; Urbain-Gabriel, qui épousa en 1668, Louise de Guillot.

René Moreau épousa en 1641, Gabrielle du Mesnil : dont Félix, qui suit; Urbaine et Eléonore.

Félix Moreau, épousa en 1702, Marie-Thérèse du Bouchet : dont Charles-Félix, qui suit ; Charles-Louis, mort au service en 1735; Marie-Thérèse ; et Françoise-Renée, mariée à Louis-Joseph de Caqueran, écuyer, seigneur de Beauclos, demeurant à la terre de Brion, en Normandie.

Charles-Félix Moreau, seigneur de la Poissonnière, épousa, 1° N... de la Poterie de la Mérie, sans enfans ; 2e Marine-Françoise-Emilie Rotier, fille de M. Marin de Madrelle,

1. *Voy.* plus haut, p. 266, et T. I, p. 132.

écuyer, seigneur de Belin, et de Madame Louise-Renée de Maridort.

Cette généalogie a été faite sur les titres qui sont dans le trésor de la seigneurie de la Poissonnière.

OUEN-LE-BRISOUL (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de la Rochemabille, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quinze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Nuillé-le-Vandin, l. 1/2; Coupetrain, l. 3/4; S. Cir-en-Pail, l. 1 1/4; S. Georges-le-Gautier, l. 4 1/4; la Chapelle-Saint-Frai, l. 4; Mans, l. 3 1/2.

Il y a de S. Ouen à Carouge, M. l. 3 1/2; Prez-en-Pail, M. l. 3 1/4; Javeron, M. l. 2 1/2; Juvigné, M. l. 2 1/2; Linières-la-Doucelle, M. l. 2 1/2; S. Patrice, l. 1 1/4; Orgères, l. 1 3/4; Antoigni, l. 1/2; Couterne, l. 1 1/4; Mehoudin, l. 3/4; Bois de Magni, l. 1/4.

La paroisse est arrosée à l'O. par un ruisseau.

La cure, estimée 1200 liv., est à la présentation du seigneur évêque. Il y a 500 communians.

Il y a à S. Ouen la chapelle du Jariel, estimée 120 liv., à la présentation des héritiers Jean Bignon, sieur de la Pilonnois; celle de Notre-Dame, estimée 5 liv., et celle de Villiers, estimée 120 liv.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a des landes.

La seigneurie de paroisses est annexée au fief de Gourbebois, qui relève du roi, par son château de Falaise, et qui appartient aujourd'hui, par acquisition, à M. de Montreul, comte de la Chaux, comme on verra ci-après.

En 1213, Robert de Javains, seigneur de S. Onen, reconnut que Guillaume de Javains, seigneur de S. Ouen, avoit donné à l'évêque du Mans la présentation de la cure de S. Ouen.

Il y a apparence que le prieuré de la Madelaine, dit de Javains, dans la paroisse de Tessé, a été fondé par quelqu'un de cette maison.

Avant l'an 1401, la seigneurie de S. Ouen fut partagée par moitié entre Jean Pantouf, mari de Jeanne Poupin, fille de Jean Poupin et de Jeanne de Javains; et Guillaume le Bitoux, écuyer, mari d'Etiennette de Javains. Ce fief n'a pas encore été réuni; la partie échue à Guillaume le Bitoux, passa d'abord dans la famille de Souquet, par le mariage de Gilote le Bitoux avec Jean Souquet, et ensuite en celle de Robillard, par acquisition.

En 1525, Edmond Robillard acquit par décret, sur Jean Souquet, la terre de S. Ouen, et en donna déclaration au roi en 1527 ; Edmond Robillard avoit épousé Antoinette Vauquelin, dont Léonard, qui suit.

Léonard Robillard, fut père de Jacques, qui suit.

Jacques I de Robillard, Seigneur de S. Ouen, épousa Jeanne de Lamboul, dame de Fresnais en Coupetrain, dont Jacques, qui suit; Jean, sieur de la Fouchardière, qui épousa Madelaine de Lunel, dont Claude, qui n'eut que Marie-Madeleine, mariée à Jacques de Boisandré; René; Gilles, sieur de la Rullerie, qui épousa Renée de Moré, dont François, qui eut, de Marguerite de Moré, Marin, mort sans enfans; et Hervé, qui eut de Renée Deschamps, sa femme, Jacques, sieur de la Coudraye, mort en 174... ne laissant que Jacques-Augustin, mort curé de la Ferté-Macé, en 1770; et des filles sans alliance.

Jacques II de Robillard.

Jacques III ou IV de Robillard, épousa Geneviève Malet, dame de Brévaux, dont Charles, mort sans alliance; Nicolas, qui suit; et Jacques mort en 1752, lequel avoit épousé, 1° N... dont des garçons, morts jeunes, sans alliance; et deux filles, mariées, l'une à M. de Luci, et l'autre à M. de la Motte, mortes toutes deux sans postérité; Jacques, épousa, 2° en 1750, Josèphe-Elisabeth de Vigneral, dont un fils, mort âgé de deux ans sept mois.

Nicolas de Robillard, seigneur de S. Ouen et de Brévaux, a laissé de son mariage N... Gaspard-Nicolas-Henri, qui suit.

Gaspard-Nicolas-Henri de Robillard, a épousé en 17... Il vendit en 1771, la terre de S. Ouen à M. le comte de la Chaux (1).

L'autre partie du fief de S. Ouen, dont il est parlé ci-devant, passa de Guillaume le Bitoux à Guillemette sa fille, mariée à Fouquet, sieur de Coulonge, dont Jeanne, qui épousa Gilles, seigneur de Mathan, dont Nicolas, mort en 1538, lequel de Madeleine d'Epinai, son épouse, eut Joachim et Georges, auteurs des deux branches qui se sont réunies dans ce siècle.

Robert de Mathan vendit, en 1594, le trait de dîme qu'il avoit dans la paroisse de S. Ouen, à Louise de Pommereuil, dame de Bellefontaine et de Monceaux, sur laquelle François de Catei, qui avoit acheté en 1595 le fief de S. Ouen, retira ledit trait de dîmes.

François de Catei, eut de son mariage: Julien, qui suit; et Jean, qui fut prêtre.

Julien de Catei, eut François, qui suit; et Louis mort, sans alliance.

François de Catei, épousa Catherine de Pierrefitte : dont une fille, qui suit.

N... de Catei, épousa en 1681, Pierre Fromont, seigneur de Mieucé, dont N... de Mieucé, qui vendit en 1751, le fief de S. Ouen, avec le trait de dîmes, à M. le comte de la Chaux; et Henri-François, qui suit.

Henri-François de Mieucé, retira en 1752, ledit fief de

1. La famille de Robillard existe toujours : une branche habite Saint-Aignan-de-Couptrain.

S. Ouen et le trait de dîmes : il laissa de son mariage Pierre-Henri, qui suit.

PIERRE-HENRI Fromont de Mieucé, seigneur du fief de S. Ouen, sous la dépendance de la terre de S. Ouen, épousa Anne-Renée Macé, morte en 1763, dont un fils unique.

Madame la comtesse de la Chaux m'a fourni les matériaux de cet article.

Il y a dans la paroisse de S. Ouen, la terre de Boishamelin, qui appartient à M. le comte de la Chaux.

Le Boishamelin étoit autrefois une maison seigneuriale, dont l'emplacement paroît encore, avec les fossés qui l'entouroient. Le fief du Boishamelin s'étend dans les paroisses de Nuillé-le-Vandin, de la Palu, dont il donne la seigneurie, de Linières-la-Doucelle, de Cirail-le-Bas, de S. Samson et de S. Calais-du-Désert.

En 1362, Jean le Chapelais étoit seigneur du Boishamelin.

En 1453, Olivier de la Chapelle le possédoit; il a resté dans cette maison jusqu'en 1526, que Julien de la Chapelle le vendit à Robert Roger, seigneur de Collière, d'où il passa, par femme, en 1530, à Jean Desprez, et par Jeanne Desprez à *N*... de Mondot. Joachim de Mondot maria Françoise, sa fille, à Michel de Montreul, fils de Jacques, seigneur de la Flétrie, etc., et de Françoise de Loré, à qui *N*... de Loré, son père, donna la terre de la Chaux. Le Boishamelin passa de la famille de Montreul en celle de Malet, par le mariage de Marie de Montreul avec Claude Malet, seigneur de Coulfru et de Tessé; et de celle de Malet en celle de Boivin, par le mariage de Jeanne Malet avec Jean-Baptiste de Boivin, seigneur de Bonnetot, premier président de la chambre des comptes de Normandie, mort en 1706. De ce mariage sont issues deux filles : Jeanne-Marguerite, mariée à Nicolas-Pierre Camus de Pontcarré, premier président du parlement de Normandie; celle-ci eut son mariage en argent; et Madelaine, qui épousa en 1711, Etienne d'Aligre, président à Mortier du parlement de Paris; ils vendirent en 1714, le Boishamelin à René-Charles-Henri de Montreul. V. *l'Art. Nuillé-le-Vandin.* *Mém. de la Chaux.*

OUEN-EN-CHAMPAGNE (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, élection du Mans, à l'O. S. O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Christophe, l. 1 1/4; Crannes, l. 1 1/2; Pruillé, l. 2 1/2; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de S. Ouen à Loué, M. l. 1 1/2; Brullon, M. l. 3/4; Vallon, M. l. 1 1/2; Sablé, M. l. 3 1/4; Chevillé, l. 1/2; Vildieu, l. 1/2; S. Pierre-des-Bois, l. 1 1/4; Mareil, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée au S. O. par un courant d'eau.

La cure est un prieuré de l'ordre des chanoines réguliers de

S. Augustin, à la présentation de l'abbé de la Roë : elle est estimée 800 liv. Il y a 450 communians.

Il y a à S. Ouen, la prestimonie la Grange, estimée 90 liv., à la présentation des parens Epinard ; et celle de la Rue, estimée 55 liv.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartenoit à M. le comte de Maridort, ancien sénéchal du Maine, qui l'a vendue depuis peu à M. des Londes, secrétaire du roi. Voyez *la généalogie de Maridort, à l'article Bourg-le-Roi.*

OUEN-DE-MIMBRÉ (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Fresnai, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Fresnai, M. l. 1 1/2 ; Moitron, l. 2 3/4 ; Assé-le-Riboul, l. 1 1/2 ; S. Jean d'Assé, l. 1 1/4 ; la Basoge, l. 1 1/2 ; Mans, l. 2 1/4.

Il y a de S. Ouen à Beaumont, M. l. 2 ; Alençon, M. l. 3 1/2 ; René, M. l. 3 ; Sillé, M. l. 3 3/4 ; S. Germain, l. 1 ; Colombiers, l. 1 1/2 ; S. Victeur, l. 3/4 ; Assé-le-Boisne, M. l. 1 1/2.

La paroisse est arrosée du N. au S. par un petit ruisseau, qui fait tourner un moulin à blé.

La cure, estimée 15 à 1600 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 500 communians.

Il y a à S. Ouen la chapelle de S. Gervais, estimée 5 liv., à la présentation du seigneur ; cette chapelle est bâtie à la métairie de Maigné, et est interdite ; c'est pourquoi la fondation, faite en 1438, par Jean Louvier, prêtre, s'acquitte dans l'église paroissiale. Il y a aussi une chapelle fondée au château de Mimbré, à la présentation du seigneur ; il y a une autre chapelle audit château, annexée à la cure, fondée en 1235, par nobles Hébert de la Porte, Guillemette de Panard et Guillaume d'Ecoulant, seigneurs de Mimbré : de temps immorial les seigneurs se sont emparés des fonds de cette chapelle. Il y a une prestimonie au lieu du Gué, fondée en 1652, par François Bignon, prêtre, ses héritiers doivent la présenter à un prêtre de la famille.

Le sol de la paroisse est de deux espèces, dont environ les deux tiers produisent du froment, le reste produit du seigle, de l'avoine et du carabin : on recueille aussi du chanvre ; il y a quelques petits taillis, dont la plupart dépendent de la seigneurie.

Il y a dans la paroisse dix métairies, et environ dix-huit bordages.

La seigneurie de paroisse est annexée au château de Mimbré (1). Outre le fief de Mimbré, il y a à S. Ouen celui de Maigné.

M. Ragaigne, curé, m'a fourni un mémoire.

1. Il existe toujours.

OUEN-DES-OIES (S.) (1), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Evron, élection du Mans, à l'O. N. O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de douze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Neau, l. 3/4; Torcé, l. 3 1/2; Ruillé, l. 3; Chaufour, l. 2 3/4; Mans, l. 2.

Il y a de S. Ouen à Evron, M. l. 2; Montseurs, M. l. 3/4; Bais, l. 3 1/2; Sainte Suzanne, M. l. 3; Mayenne, M. l. 3 1/2; Laval, M. l. 4 1/2; Brée, l. 1/2; Deux-Evailles, l. 1/2; la Basoge-des-Aleux, l. 1 1/4; Châlon, l. 1 1/4; Gênes, l. 3/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par un ruisseau.

La cure, estimée 550 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 240 communians.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient aux héritiers de feu M. le comte de Montesson.

OUEN-DES-PONTS (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Beaumont, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Ballon, M. l. 1/4; Souligné, l. 1; Joué, l. 3/4; Coulaines, l. 2; Mans, l. 1/4.

Il y a de S. Ouen à Beaumont. M. l. 1 3/4; Bonnestable, M. l. 3 1/2; Fresnai, M. l. 4; Montfort, M. l. 4 1/2; Mézière, l. 1 1/2; Congé, l. 3/4; Lucé, l. 1/2; Mareschè, l. 1 1/4; Teillé, l. 1/2.

La paroisse est arrosée au S. par la rivière d'Orne; à l'E, et à l'O. par deux ruisseaux.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 430 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse est un membre du marquisat de Ballon, qui appartient à M. le comte de Sourches. Voyez *sa généalogie, à l'article S. Symphorien.*

OUEN-DES-TOITS (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Laval, élection de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Laval, M. l. 1/2; Sougé, l, 3; Vaige, l. 1 1/4; S. Jean-sur-Erve, l. 1 1/2; S. Denis d'Orques, l. 1 3/4; Chassillé, l. 2 1/4; Coulans, l. 2; Chaufour, l. 1 1/4; Mans, l. 2.

Il y a de S. Ouen à Entrames, M. l. 4 3/4; Cossé-le-Vivien, M. l. 3 3/4; Ernée, M. l. 3 3/4; Loiron, M. l. 2; Olivet, l. 1 1/2; S. Germain-le-Fouilloux, l. 2; Andouillé, l. 2; la Baconnière, l. 1; le Bourgneuf, l. 1; Launay-Villiers, l. 1 1/4; S. Pierre-de-la-Cour, l. 1 3/4; la Brulatte, l. 1 1/2.

1. On dit aujourd'hui : Saint-Ouen-des-Vallons.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbé d'Evron.

Il y a à S. Ouen, le prieuré de S. Ouen-le-Thibaut, estimé 350 liv., à la présentation de l'abbé d'Evron; et la chapelle de la Herberdière, estimée 60 liv., à le présentation du procureur de fabrice. Il y a à S. Ouen 1400 communians.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine et du carabin.

Il y a marché tous les mercredis, et foire le 23 avril, le 25 juin, le 26 août et le 18 décembre.

La seigneurie de paroisse est un membre du comté de Laval, dont M. le duc de la Trémoille est seigneur. Voyez *sa généalogie, à l'article Laval.*

OUSTRILLE (S), petit bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de Troo, élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de douze lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Montoire, M. l. demi-quart; Troo, l. 1; Vancé, l. 2 3/4; Montreuil-le-Henri, l. 1 3/4; Grand Lucé, l. 1 1/2; Parigné-l'Evêque, l. 2 1/2; Pontlieue, l. 2 1/2; Mans, l. 1/2.

Il y a de S. Oustrille à Vendôme, M. l. 3 3/4; Bessé, M. l. 2; la Chartre, M. l. 4 3/4; S. Calais, M. l. 4 1/4; Ternai, l. 1; S. Martin, l. 3/4; Laverdin, l. 1/2; S. Quentin, l. 3/4; S. Jacques, l. 1; Artins, l. 1 1/2.

La cure, estimée 3 à 400 liv., est à la présentation de l'abbé de S, Calais, Il y a 500 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse est un membre du marquisat de Montoire, qui appartient à M. le marquis de Querhoent. Voyez *Montoire.*

OYSÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, chef-lieu du doyenné d'Oysé, élection de la Flèche, au S. par O. du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Yvré-le-Pollin, l. 3/4; Arnages, l. 2 1/4; Pontlieue, l. 1 1/2; Mans, l. 1/2.

Il y a de Oysé à Ecomoi, M. l. 2 1/2; la Suze, M. l. 2; Malicorne, M. l. 3; la Flèche, M. l. ; Mancigné, M. l. 1 1/2; Pontvallain, M. l. 1 3/4; Serens, l. 1/2; Mezéré, l. 1 3/4; la Fontaine-Saint-Martin, l. 1; Courcelles, l. 1 3/4; Châteaux-l'Hermitage, l. 1 1/2.

La paroisse est arrosée à l'E. au S. et à l'O. par le ruisseau de Fessard, qui fait tourner quatre moulins.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation du prieur. Il y a 500 communians.

Il y a à Oysé, le prieuré, estimé 2000 liv., à la présentation de l'abbé de Vezelais, du diocèse d'Autun. Outre le prieuré d'Oysé, il y a celui de Fessard, dédié à Sainte Anne, estimé 1000 liv., possédé par les chanoines réguliers de Châteaux-

l'Hermitage, il y a la chapelle de S. Blaise, estimée 50 liv., à la présentation du prieur d'Oysé ; et celle du S. Sacrement, estimée 35 liv., à la présentation du curé et du procureur de fabrice.

Le sol, maigre et landais, produit du seigle et du carabin : les terres aux environs du bourg sont assez bonnes ; on y recueille du froment et du chanvre. On recueille beaucoup de marons dans la paroisse ; c'est le principal commerce. Il y a des prairies sur les bords du ruisseau dont le foin n'est pas de bonne qualité.

Oysé est dit en latin, *Ysiacum*, à cause d'un temple de la déesse Ysis, qui y étoit bâti. *Courvaisier, page 90.*

On voit dans la lande des Fauconnières, deux grandes pierres, plantée debout, dont l'une est beaucoup plus haute que l'autre ; ce qui leur a fait donner le nom de mère et de fille ; c'est selon les apparences, quelque monument érigé par les anciens.

S. Hilaire, prêtre solitaire, qu'on dit filleul de Saint-Hilaire, évêque de Poitiers, mourut à Oysé, où il fut inhumé ; son corps fut transporté au Mans en 841, et déposé par l'évêque S. Aldric dans une chapelle qui est aujourd'hui l'église paroissiale de S. Hilaire. Ses reliques étoient enfermées dans une châsse de bois doré, dont l'évêque Eméri-Marc de la Ferté fit l'ouverture, à la réquisition des habitans, au mois de mars 1640. *Courvaisier, page 104. Bondonnet, page 137 et 369.*

En 1440, le prieur d'Oysé refusa d'être visité dans son prieuré par l'évêque Jean d'Hierrai : l'affaire fut portée devant le pape, qui nomma des commissaires pour examiner les raisons des deux partis. En 1442, ces commissaires confirmèrent l'évêque par le droit de visiter ce prieuré. *Cartul. vert de l'Evêché, fol. 11. Courvaisier, page 720. Bondonnet, page 624.*

La seigneurie de paroisse est annexée au prieuré, qui a un fief assez étendu, avec le droit de présenter les cures d'Oysé et de Serens.

Il y a à Oysé la terre de Montopin, qui appartient à M... de Montopin, lieutenant-général d'artillerie. Il y a aussi la terre de Beaumont.

Le prieuré de Fessard possède un fief dans la paroisse.

Oysé a donné naissance à deux savans, Pierre Belon, au P. Marin Mersenne, minime,

Pierre Belon étoit médecin, né vers 1571 ; il passa une partie de sa vie à voyager dans les pays étrangers. Le premier ouvrage qu'il donna au public, sur ses Observations qui furent imprimées pour la première fois en 1553 ; ce même ouvrage fut réimprimé en 1554, ensuite en 1555, chez Corrozet et Cavelat. La Croix du Maine ne fait point mention des deux premières éditions. Ces trois éditions sont *in-4°*. Il y en eut une *in-8°* la même année 1555, à Anvers. L'Histoire des Poissons avec leurs portraits, gravés en bois, parut d'abord en latin à Paris,

en 1553, *in-4°*. Belon, qui en étoit l'auteur, la traduisit lui-même en françois, et la fit imprimer en 1555, *in-12°*. Il donna aussi la même année son Livre sur les Oiseaux; Paris, *in-fol.* et en 1557, *in-4°*, et celui des Portraits des oiseaux, serpens, herbes, arbres, hommes et femmes d'Arabie et d'Egypte, enrichis de quatrains, avec la carte du Mont-Athos et du Mont-Sinaï. En 1558, il fit imprimer à Paris, chez Corrozet, *in-8°*, les Remontrances sur les défauts du labour et cultures des plantes et connoissances d'icelles, contenant la manière d'affranchir et apprivoiser les arbres sauvages. Les Observations de Belon, et ses Remontrances sur le défaut du labour, ont été traduites en latin et publiées à Anvers en 1589, par Charles de l'Ecluse, dit en latin, *Carolus Elusius*, natif d'Arras, médecin des empereurs Maximilien II, et Rodolphe II. Belon dédia ses Observations au cardinal de Tournon, son Mécène. Les ouvrages de Belon sont rares, ceux surtout qui n'ont pas été réimprimés. Belon a été accusé de plagiat. M. de Thou a donné dans cette accusation (Hist. liv. 14); mais il a été bien défendu par le P. Nicéron, tom. 24, p. 40, par M. Clément (Biblioth. curieuse, tome 3, p. 104), et par D. Liron (Singularités histor. tome I, page 438). Belon étoit pensionnaire du roi Henri II, qui lui avoit donné un logement au château de Madrid, dans le bois de Boulogne. Un soir qu'il y retournoit, il fut assassiné à l'entrée du bois, au mois d'avril 1564, *La Croix du Maine. Rigoley de Juvigni, Lavocat.*

Le second savant, né à Oysé, est Marin Mersenne, minime. Le père Mersenne fut très célèbre dans son ordre et parmi les savans; il naquit le 8 septembre 1588. Il étudia à la Flèche en même temps que Descartes, dont il fut ami jusqu'à la mort; il étudia ensuite en Sorbonne, et entra chez les minimes en 1611; il apprit l'hébreu et devint très savant dans la philosophie, dans les mathématiques et dans la théologie. Il fut élu supérieur de la communauté des minimes de Nevers en 1619; mais voulant se donner tout entier à l'étude, il renonça à tous les emplois de son ordre, et voyagea en Allemagne, en Italie et dans les Pays-Bas, où il se fit estimer. On a de lui un grand nombre de bons ouvrages, entres autres, *Questiones celebres in Genesim; Harmonicorum libri, in-fol.*; *de Sonorum natura, causis et effectibus* (cet ouvrage est fort estimé). *Cogitata phisico-mathematica;* la Vérité des Sciences; les Questions inouïes, etc. On trouve plusieurs de ses lettres latines parmi celles de Martin Ruat, célèbre sonicien.

Le père Mersenne étoit d'un tempérament doux, tranquille, honnête et engageant, ce qui l'a fait traiter d'homme crédule par Baillet. Le père Hilarion de Coste a composé la vie du P. Mersenne. Le père Mersenne mourut à Paris le premier septembre 1648, *l'abbé Goujet, Suppl. de Moréri. Baillet, Jugement des savans. Baillet, vie de Descartes. D. Liron, Singul. histor. Lavocat, Diction. hist.*

PALU (la), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de la Rochemabille, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Coupetrain, l. 1 1/4; S. Cir, l. 1 1/4; S. Paul-le-Gautier, l. 3 3/4; Mezières, l. 4 3/4; la Chapelle S. Frai, l. 1 1/2; Milesse, l. 1 1/3; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de la Palu à Madré, M. l. 1 1/2; Prez-en-Pail, M. l. 2 1/4; Linières-la-Doucelle, M. l. 2; Lassai, M. l. 3 1/2; S. Ouen-le-Brisoul, l. 1/2; Méhoudin, l. 1 1/4; Nuillé-le-Vaudin, l. 3/4; S. Patrice, l. 3/4; le Bois de la Motte, l. 1/4.

La paroisse est arrosée au S. par le ruisseau de Bourchien qui forme un étang.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 500 communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a des bois et des landes.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre du Boishamelin, dont M. le comte de la Chaux est seigneur. Voyez *l'article S. Ouen-le-Brisoul et Nuillé-le-Vandin.*

PANON, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Sonnois, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Congé, l. 2 1/4; Souligné-sous-Ballon, l. 1 3/4; Joué-l'Abbé, l. 3/4; Coulaines, l. 2 1/4; Mans, l. 1/4.

Il y a de Panon à Mamers, M. l. 1 1/4; René, M. l. 1 3/4; S. Côme, M. l. 3; S. Aignon, M. l. 3; Beaumont, M. l. 3 3/4; Vezot, l. 1 1/4; S. Remi-du-Plain, l. 3/4; Saone, l. 1/4; Montrenaut, l. 1 1/2; Pisieux, l. 3/4; S. Longis, l. 1.

Le bourg est situé sur un marais. Les fossés, dits de Robert-le-Diable, passent dans la paroisse.

La cure, estimée 3 à 400 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 50 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et l'avoine.

Environ l'an 1204, la terre de Panon fut en partie donnée et en partie vendue au Chapitre de l'Eglise du Mans, pour 45 liv., mançais. *Registre blanc du Chapitre.*

La seigneurie de paroisse appartient au Chapitre de l'Eglise du Mans.

PARENNE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais,

dans le doyenné de Sillé, élection du Mans, au N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Bernai, l. 2 1/2; Trangé, l. 3; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de Parenne à Sillé, M. l. 2; Conlie, M. l. 2 3/4; Evron, M. l. 3 1/2; Sainte Susanne, M. l. 3; Loué, M. l. 3 1/4; Rouessé, l. 1; Voûtré, l. 1 3/4; Torcé-en-Charnie, l. 1 1/2; Neuvillette, l. 1; S. Simphorien, l. 1 3/4; Tennie, l. 2; Rouez, l. 1/2.

La paroisse est arrosée au N. et à l'E. par le ruisseau de Végronne; au S. par l'étang de Conservis et deux petits courans d'eau; et au N. O. par la rivière de Végre.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation du Chapitre de S. Pierre-la-Cour.

Il y a à Parenne la chapelle de la Cocherie, estimée 15 liv.

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Courdemanche (1).

PARIGNÉ-SOUS-BRAYE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Mayenne, élection de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de quinze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Georges de Fouletorte, l. 6 3/4; Neuvi, l. 4 1/2; Trangé, l. 2 3/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Parigné à Mayenne, M. l. 1/2; Ambrières, M. l. 2 1/4; S. Denis-de-Gastine, M. l. 3 1/2; Ernée, M. l. 4 1/2; Gorron, M. l. 3 1/2; Grand Oisseau, l. 1; Châtillon, l. 1 1/2; S. Georges de Butavent, l. 1/2; S. Baudelle, l. 3/4; S. Fraimbaut, l. 1 1/2; la forêt de Mayenne, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée au S. par le ruisseau de Braye; au N. et à l'O. par deux courans d'eau.

La cure, estimée 1100 liv., est à la présentation de l'abbé de Savigné.

Il y a à Parigné la chapelle de la Nouette, estimée 5 liv.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à l'abbé de Savigné.

PARIGNÉ-L'ÉVEQUE, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné d'Oysé, élection du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de trois lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontlieue, l. 2 1/2; Mans, l. 1/2.

Il y a de Parigné au Grand-Lucé, M. l. 2 1/2; Bouloire, M. l. 3 1/4; Ecomoi, M. l. 3 1/2; Château-du-Loir, M. l. 5 1/2; la Suze, M. l. 5; Challe, l. 1; Volnai, l. 2; Ardenai, l. 1 3/4; Changé, l. 1 1/2; Ruaudin, l. 1 1/2; Mersenne, l. 1 3/4;

1. Le château de Courtemanche existe toujours.

Brette, l. 3/4; Teloché, l. 1 1/2; S. Mars d'Oustillé, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Narais; et à l'O. par celui de l'Arche aux moines.

La cure, estimée 1500 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 1800 communians.

Il y a à Parigné la chapelle de Sainte-Anne, estimée 60 liv., à la présentation du Chapitre du Mans; celle de Brault la Cabaretière, fondée en 1526, par Louis de la Chasserie, estimée 70 liv., à la présentation du seigneur de Brault; celle du Breuil; estimée 10 liv., à la présentation du seigneur du Breuil, la chapelle, dite le Prieuré de Loudon, estimée 400 liv., à la présentation de l'abbé de Tiron; celle de la Pescherie, estimée 100 liv., à la présentation du seigneur évêque du Mans; et la prestimonie du Petit-Epaigné, estimée 5 liv. ou 50 liv.

Il y a à Parigné un collége, estimé 60 liv.

Environ l'an 1150, l'église de Notre-Dame de Parigné fut donnée au Chapitre de l'Eglise du Mans, qui a droit d'y percevoir deux parts des dîmes et deux parts des oblations qui se font aux principales fêtes de l'année; savoir, de Tous les SS. de Noël, de la Purification, de Pâques et de l'Assomption de la Sainte Vierge. *Cartul. blanc du Chapitre.*

L'évêque Hamelin confirma, en 1210, l'église de Parigné dans son exemption du droit de procuration. *Cartul. blanc du Chapitre.*

Le sol est maigre, et produit du seigle, de l'avoine, du carabin et du chanvre; il y a des landes, entre autres, la grande lande de Vaugautier. On s'est mis depuis plusieurs années à cultiver beaucoup de vignes, qu'on nomme *voliers;* on les éléve, au moyen de perches qui les soutiennent, à huit et dix pieds de hauteur; ces voliers rapportent beaucoup de petit vin, qui n'est pas mauvais; mais comme on cultive ces voliers dans les terres labourables, on y recueille très peu de blé; et je pense que cette nouvelle culture est dans le cas de la déclaration du roi, qui défend la plantation de nouvelles vignes.

La seigneurie de paroisse est annexée à la prévôté régale du Chapitre de l'Eglise du Mans.

Environ l'an 650, Alain, seigneur de Sablé, donna à l'évêque et à l'Eglise du Mans *Lugdunum*, la terre de Loudon, située dans la paroisse de Parigné-l'Evêque, dont le Chapitre du Mans est seigneur fondateur, décimateur, patron et collateur de la cure. *Ménage, Supplément de l'Histoire de Sablé MS.*

La terre de Loudon a donné son nom à une ancienne famille éteinte depuis longtemps; Geoffroi de Loudon, évêque du Mans, où il siégea depuis 1234 jusqu'à 1255, étoit de cette famille. La terre de Loudon a été possédée par la maison de Morin et par celle de Clermont-Galerande, dont une branche prit le

nom de Clermont-Loudon. Voyez *la généalogie de Clermont, à l'article Clermont*. Cette terre appartient aujourd'hui à

Il y a aussi dans la paroisse de Parigné, la terre du Breuil, qui est une baronnie, qui appartient aux héritiers de M. de Montlouis, qui l'avoit acquise des héritiers de Jacques Rillé, écuyer (1).

Le baron du Breuil est un des quatre qui doivent accompagner le seigneur évêque du Mans le jour de sa première entrée.

L'évêque Michel de Breîche, qui siégea au Mans depuis 1355 jusqu'à 1363, reçut la foi et hommage que Pierre Gauquelin lui fit pour la terre du Breuil, qu'il possédoit à cause de Thiéphaine Doucelle, sa femme, avec la reconnoissance qu'il lui donna pour le service qu'il lui devoit à son installation, qui étoit d'aider à le porter depuis S. Ouen jusqu'à l'église cathédrale; pourquoi il avoit droit de prendre le cheval sur lequel l'évêque étoit arrivé à l'abbaye de S. Vincent. *Courvaisier, page 592.*

L'évêque Nicolas, qui siégea au Mans depuis 1214 jusqu'à 1216, ordonna, par son testament, que le revenu de sa part des dîmes qu'il avoit droit de percevoir dans la paroisse de Parigné, et qu'il avoit abandonnée à son Chapitre, seroit distribuée seulement aux chanoines qui assisteroient à son anniversaire. *Courvaisier, page 485.*

L'évêque Robert de Clinchamps, qui siégea au Mans depuis 1290 jusqu'à 1309, releva les bâtimens de Ceaulcé et de Parigné, qui avoient été abattus pendant les troubles arrivés sous le pontificat de Jean de Tanlai, l'un de ses prédécesseur. *Courvaisier, page 552.*

Le 22 mars 1453, l'évêque Martin Berruyer traita avec Sanson de Cens, chevalier, seigneur de la Rochebouet, fils de dame Jeanne Morelle, dame du Breuil, et donna à l'évêque l'emplacement de trois moulins en Parigné, au lieu de certaines rentes qu'il lui faisoit. *Cartul. rouge. fol. 291. Cenomania. MS.*

PARIGNÉ-LE-POLLIN, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné d'Oysé, élection du Mans, au S. S. O. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Arnage, l. 2 1/4; Pontlieue, l. 1; Mans, l. 1/2.

Il y a de Parigné à la Suze, M. l. 1 1/4; Malicorne, M. l. 3 1/4; Pontvallain, M. l. 2 1/2; Ecomoi, M. l. 2 1/2; la Flèche, M. l. 5 1/4; S. Ouen-en-Belin, l. 1 1/2; S. Gervais-en-Belin, l. 1 3/4; Fillé, l. 1 3/4; Mezéré, l. 2 1/4; Cerens, l. 3/4; Yvré-le-Polin, l. 3/4; Motte-Rouge, l. 1/2.

1. L'ancien manoir n'existe plus; il a été remplacé par un château moderne.

La paroisse est arrosée à l'E. et à l'O. par le ruisseau de Fessard.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbé S. Memin d'Orléans. Il y a 350 communians.

Il y a à Parigné le prieuré, estimé 500 liv., à la même nomination que la cure; la chapelle de la Chevalerie, estimée liv., à la présentation du seigneur; celle Deshayes, estimée 230 liv.; celle de Notre-Dame de Piété, estimée 15 liv., à la présentation du seigneur : elle est nommée de la Bosserie; et celle de Notre-Dame, estimée 100 liv.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a quelques vignes et une partie de la lande de Bourvé, dans laquelle on prétend que Jules-César donna un combat.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le marquis de Broc, qui y a renouvelé un beau château, situé sur une élévation, qui procure une vue extrêmement étendue; ce château se nomme les Perrais.

Il y a dans la paroisse de Parigné, la terre de la Forterie, qui appartient à M. du Bouchet, dont le fils unique a été officier dans un régiment.

PARNÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, au-delà de l'Ouette, élection de Laval, à l'O. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de treize lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Pierre-d'Erve, l. 3 3/4; Torigné, l. 3/4; Loué, l. 3 1/4; Tassillé, l. 1; Rouillon, l. 3 3/4; Mans, l. 1/2.

Il y a de Parné à Laval, M. l. 2 1/4; Mellai, l. 2 1/4; Château-Gontier, l. 4 1/2; Grez-en-Bouère, M. l. 3 3/4; Ballée, M. l. 4 1/4; Bazogers, l. 1 1/4; Louvigné, l. 1 1/2; Forcé, l. 1; Entrames, l. 1; Courberie (?), l. 3/4

Le bourg est situé sur la rivière d'Ouette, qui coupe la paroisse du N. E. au S. E.

La cure, estimée 900 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Nicolas d'Angers. Il y a 720 communians.

Il y a le prieuré, estimé 600 liv., à la même présentation que la cure.

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le comte de la Tour-Landri. Voyez *la généalogie, à l'article Entrammes.*

PAS (le), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais au Maine, élection de Mayenne, au N. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-sept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Ambrières, l. 1 1/4; S. Loup-du-Gast, l. 3/4; la Chapelle-au-Riboul, l. 2 3/4;

1. Elle appartient aujourd'hui à la famille de Broc.

Vimarcé, l. 4 1/2; Rouez, l. 2; Verniette, l. 1 1/2; Cures, l. 1/2; Mans, l. 4.

Il y a du Pas à Passais, M. l. 2; Gorron, M. l. 2; Lassai, M. l. 3 3/4; Sept-Forges, M. l. 3; Couesmes, l. 1/2; le Bois, l. 3/4; Brecé, l. 1 3/4; S. Mars-sur-Colmont, l. 1 1/2; Cigné, l. 1 1/2; Soucé, l. l. 1.

La paroisse est arrosée au N. par le ruisseau de Chevrigné; à l'E. par l'étang de Baseille; et au S. par un autre petit ruisseau.

La cure, estimée liv., est à la présentation de l'abbé de Lonlai. Il y a 1350 communians.

Il y a au Pas, la chapelle des Colins, estimée 10 liv.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse est annexée à l'abbaye de Lonlai.

PASSAIS (le), est un canton du diocèse du Mans, qui a donné son nom à un des archidiaconés de l'Eglise du Mans. Le canton de Passais en Normandie, étoit anciennement un pays de forêts inhabité. Voyez *l'article Domfront en Passais.*

PATERNE ou PATER (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Linières, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de dix lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Champfleur, l. 3/4; Bourg-le-Roi, l. 3/4; Coulombier, l. 1; Beaumont, l. 1 3/4; S. Marceau, l. 2 1/4; la Basoge, l. 2; Mans, l. 2 1/2.

Il y a de S. Paterne à Alençon, M. l. 1/2; Mamers, l. 4 3/4; René, M. l. 3 3/4; Beaumont, M. l. 4 1/2; Fresnei, M. l. 3 1/2; S. Germain-de-Corbie, l. 3/4; Hellou, l. 1 3/4; Arçonnai, l. 1/2; S. Rigonner-des-Bois, l. 1; Lignères-la-Carelle, l. 1; Chenai, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Sore.

La cure, estimée 900 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Martin de Sées. Il y a 500 communians.

Il y a le prieuré, estimé 320 liv., à la même présentation que la cure.

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Lucé.

PATRICE (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de la Rochemabille, élection de Normandie, au N. par O. du Mans, dont il est éloigné de quinze lieues un quart. Pour s'y rendre il faut aller à Prez-en-Pail, M. l. 2 1/2; Douillet, l. 5; Vernie, l. 2 1/2; Milesse, l. 3 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de S. Patrice à la Ferté-Macé, M. l. 2 1/2; Linières-la-Doucelle, M. l. 1 1/2; Coupetrain M. l. 1 1/2; Madré, M. l. 2 1/4; la Motte-Fouqué, l. 1/2; Magni, l. 3/4; S. Ouen-le-Brisoul, l. 1; la Palu, l. 3/4; Orgère, l. 1; les Bois de Magni, l. 1/4.

La paroisse est arrosée au S. au S., O. et à l'O. par le ruisseau de Gourbes, et par l'étang des Forges de Cossé.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 400 communians.

Il y a à S. Patrice, la chapelle de S. Aubert de la Motte-Fouqué, estimée 350 liv., à la présentation du seigneur de la Motte-Fouqué. Cette terre est située dans la paroisse du même nom; la seigneurie de paroisse de Saint-Patrice y est annexée. Voyez *l'article la Motte-Fouqué*.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

PAVACE (S.), bourg et paroisse dans les Quintes du Mans, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de trois quarts de lieue.

Il y a de S. Pavace à Neuville-sur-Sarte, l. 3/4; S. Saturnin, l. 3/4; S. Aubin, l. 1/2; Sargé, l. 3/4; Savigné-l'Evêque, l. 2.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 220 communians.

La paroisse est arrosée du N. au S. par la rivière de Sarte, et au S. par le ruisseau de Monnet.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de Montéhar, qui y est située, et qui appartient à M. Richer de Montéhar.

En 840, l'évêque S. Aldric fit la translation du corps de S. Pavace, et du bras droit de S. Liboire, et les déposa dans le monastère de S. Sauveur, qu'il avoit fait bâtir dans le lieu ou est aujourd'hui l'église paroissiale de S. Pavace. *Baluse, Acta Adricici, p. 111. Cenomania.*

Le même S. Adric ordonna que tous les ans, le 16 des calendes d'octobre, jour de la consécration de ce monastère de S. Sauveur, les chanoines et le clergé de son église cathédrale, accompagnés des clercs et des prêtres de la ville et fauxbourgs, se rendoient processionnellement au monastère de S. Sauveur, pour y chanter les premières vêpres, et le lendemain y célébrer la messe avec les moines, qui étoient tenus de leur fournir une certaine quantité de viande, etc. Baluze, *Acta Aldrici, page 76.*

PAVIN-DES-CHAMPS (S.), petit bourg et paroisse dans les Quintes du Mans, à demi quart de lieue de l'église cathédrale.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbé d'Evron. Il y a 450 communians.

Il y a à S. Pavin, le prieuré, estimé 500 liv., à la même présentation que la cure.

Le sol produit du froment, du seigle et des pois : il y a des vignes.

L'évêque S. Domnole, qui siégea au Mans depuis 560 jusqu'à 581, assigna à un moine, nommé Pavin, un fonds de terre qui s'étendoit depuis la rivière de Sarte jusqu'au tertre de

Baugé, au bas duquel il édifia quelques cellules, fit bâtir une église, et y vécut avec plusieurs moines. *Courvaisier, page 168.*

PAUL-LE-GAUTIER (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Sillé, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Mézière, l. 4 1/2; la chapelle S. Frai, l. 1 1/2; Milesse, l. 1 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de S. Paul à Villaine-la-Juhel, M. l. 2 3/4; la Pôté-des-Nids, M. l. 1 3/4; Fresnai, M. l. 2 1/2; Sillé, M. l. 3; Gêvres, M. l. 1 1/4; Bourg d'Averton, l. 2; S. Mars-du-Désert, l. 1; S. Georges-le-Gautier, l. 1/2; Sougé-le-Ganelon, l. 1 1/2; S. Léonard-des-Bois, l. 1; la forêt de Chémasson, l. 1/4.

Le bourg de S. Paul est situé sur le ruisseau de Merdereau, qui coule du S. O. au S. E. La paroisse est arrosée à l'E. par un autre petit ruisseau qui forme un étang.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 650 communians.

Il y a à S. Paul, le prieuré, estimé 750 liv., à la même présentation que la cure. Ce prieuré, qui perçoit la moitié de toutes les dîmes, est sécularisé ; la chapelle de Monhaison, estimée 10 liv., fondée par N... de Pannard de Chantepie, à la présentation du seigneur du fief du Rosai.

Guillaume Bougler, prêtre, a fondé trois grand-messes par an dans l'église de S. Paul, et un boisseau de blé pour les pauvres de la paroisse.

Il y a à S. Paul un collége pour l'instruction des garçons ; il fut fondé en 1703, par Jean le Faucheux, né à S. Paul, maître d'écriture à Paris.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin. Il y a des bois et des landes. Le ruisseau de Merdereau, nourrit de bonnes truites, des chevernes, quelques brochetons, et fait tourner trois moulins à bled.

Il y a dans la paroisse plusieurs montagnes qu'on commence à cultiver; il y a du lièvre, du lapin et de la perdrix, le tout d'assez bonne qualité.

Le meilleur commerce de la paroisse est celui des moutons et des bœufs gras, qu'on conduit au marché de Poissy.

La seigneurie de paroisse est annexée au fief de la Croix de Pierre; cette seigneurie appartenoit autrefois à la famille de Pannard. En 1706, M. de Mauloré en fit l'acquisition. Lui et ses héritiers ont fait bâtir le château sur le fief des Loges(1). Toute la paroisse relève du Comté d'Averton.

Outre le fief de la Croix-de-Pierre, il y a à Saint-Paul

1. Les membres de la famille de Mauloré ont continué à habiter le château des Loges.

ceux des Haies et des Brosses, qui appartiennent à M. le duc de Praslin; et celui du Rosai, qui appartient à M. le duc de Praslin; et celui de Bouillant, annexé à une chapelle qui est à Averton.

La paroisse de Saint-Paul a d'étendue une lieue et demie de l'E. à l'O. et demi-lieue du N. au S.

M. Pichori, curé, m'a fourni un Mémoire.

PAUL-LE-VICOMTE (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Linières, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de onze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à René, M. l. 4 1/2; Nouans, l. 1; Saint-Ouen-des-Ponts, l. 1 1/4; Montreuil-sur-Sarte, l. 2 1/2; Coulaines, l. 1 1/2; Mans, l. 1/4.

Il y a de Saint-Paul à Alençon, M. l. 2 3/4; Mamers, M. l. 3/4; N. D. de Chassé, l. 1/2; Linières-la-Carelle, l. 1 1/2; la Frénais, l. 3/4; Roulée, l. 1; Normandie, l. 1/4.

La paroisse est arrosée au N. par la Sarte, et à l'E. par un ruisseau qui forme deux étangs. La Sarte fait tourner un moulin.

La cure, estimée 5 à 600 l. est à la présentation de l'abbé de Saint-Martin-de-Sées. Il y a 100 communians.

Il y a à Saint-Paul le prieuré, estimé 1090 liv. à la même présentation que la cure. La chapelle S. Jean, fondée dans le château, estimée 100 liv., à la présentation du seigneur.

En 1675, Honorat de Beauvais, prêtre, légua 100 liv. de rente annuelle pour la célébration de la première messe des dimanches et fêtes. En 1695, Marguerite de Beauvais donna 60 liv. de rente pour le même effet, et pour tenir les petites écoles : elle légua aussi 20 liv. de rente pour dire une grand-messe de S. Sacrement, tous les premiers jeudis de chaque mois, et pour chanter les litanies de la Sainte Vierge.

En 1726, Odet de la Touche, écuyer, donna 100 liv. pour augmenter la fondation de la première messe des dimanches.

En 1733, Jacques Launei fonda un anniversaire, avec six messes basses, pour Jeanne Barbei, veuve Jacques Launei, et pour Jean Launei son fils; et pour cela il a légué 25 liv. de rente au curé.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine; la rivière nourrit de la carpe, du brochet, de la perche, etc., le tout d'assez bonne qualité. Les lièvres et les perdrix sont assez communs dans la paroisse.

La seigneurie de paroisse est annexée au fief de Biars, qui relève de la baronnie du Sonnois. M. de Beauvais en est seigneur. Le château est bâti sur le bord de la rivière de Sarte, et entouré de vastes fossés.

On tient que S. Paul étoit anciennement une ville; on y voit plusieurs rues pavées, et plusieurs puits en différens endroits, qui sont aujourd'hui inutiles. Dans un titre du commencement

du quinzième siècle, on donne à S. Paul le titre de bourgeoisie.

Le prieuré possède le fief de la Chevalerie. La paroisse a demi-lieue de l'E. à l'O. et demi-quart de lieue du N. au S.

M. Belleuvre, curé, m'a fourni un mémoire.

LA PÉLERINE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Ernée, élection de Mayenne, à l'O. N. O. du Mans, dont il est éloigné de vingt lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Ernée, M. l. 1 1/2; Montenai, l. 1/4; Placé, l. 3; Neau, l. 5; Neuvillette, l. 4 1/2; Ruillé, l. 2; Chaufour, l. 2 3/4; Mans, l. 2.

Il y a de la Pélerine à Mayenne, M. l. 5; Montaudin, M. l. 1 3/4; Gorron, M. l. 4; S. Ouen-des-Toits, M. l. 4 1/4; Mégaudais, l. 1; S. Denis-de-Gatines, l. 3; l'Archamps, l. 1 1/4; Bretagne, sur les confins.

La paroisse est arrosée à l'E. par deux courans d'eau.

La cure, estimée , est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y 210 communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin. Il y a des montagnes.

La seigneurie de paroisse appartient à madame la marquise de Créqui, de la maison de Froulai. Voyez *la généalogie à l'article Beaumont.*

PEZÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Sillé, élection du Mans, au N. N. O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Neuville-Lalais, l. 1 1/2; Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a de Pezé à Sillé, M. l. 1 1/4; Conlie, M. l. 1 3/4; Fresnai, M. l. 1 1/4; Beaumont, M. l. 3 1/4; Villaine-la-Juhel, M. l. 5; S. Remi, l. 1/2; Crissé, l. 3/4; Mézières, l. 3/4; Vernie, l. 1 1/4; Ségrie, l. 1 1/2; Mont-Saint-Jean, l. 1 1/2; la forêt de Sillé, l. 1/2.

La paroisse est arrosée à l'E. par un petit ruisseau qui forme un étang, et au S. et à l'O. par un autre.

La cure, estimée 300 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 650 communians.

Il y a à Pezé le prieuré, estimé 400 liv., à la même présentation que la cure.

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le marquis Pezé de Courtarvel.

Sous le pontificat de l'évêque Sigeffroi, qui siégea au Mans, depuis 971 jusqu'à 994, Henri de Pezé, fut présent et signa l'acte par lequel Gui d'Avoise, qui avoit fondé le prieuré d'Auvers-le-Hamon, donna ce prieuré à l'abbaye de la Coulture. *Courvaisier, page 327.*

La maison de Courtarvel, ou Courtalvert (on l'écrit et on le

prononce de ces deux manières) cette maison, dis-je, remonte par titres suivis, jusqu'au milieu du treizième siècle ; elle possède encore l'ancien château de Courtarvel, nommé en latin *Curta Ruelli*, dans la paroisse de Mont-Saint-Jean. La tradition donne pour origine à cette maison, Rouel, patrice romain. qui commandoit dans la province du Maine. On voit dans l'église du Mont-Saint-Jean, qui est d'une très ancienne architecture, les armes de Courtarvel en sculpture : cette maison porte : d'azur au sautoir d'or, cantonné de seize lozanges de même.

Geoffroi I de Courtarvel, chevalier, seigneur de Courtarvel, en 1256, épousa Anne d'Aulsi, dont Geoffroi II, qui suit.

Geoffroi II de Courtarvel, épousa en 1278, Marie d'Assigné, fille de N., baron de Sillé-le-Guillaume, dont André qui suit.

André de Courtavel épousa, en 1301, Yolande de la Voue, dont Jean ; Pierre, qui suit ; René et Renaud.

Pierre I de Courtarvel, épousa : 1° Suzanne d'Angennes de Rambouillet, dont deux filles ; 2° Antoinette du Bellai, dont Foulques I, qui suit.

Foulques I de Courtarvel, épousa, en 1379, Jeanne de la Lucassière (ses descendans possèdent encore la terre de la Lucassière) (1) dont Foulques II, qui suit.

Foulques II de Courtarvel, gouverneur de Beaumont, épousa, en 1406, Jeanne de Boiscornu, dont Jeanne, mariée au seigneur de Vassé ; et Foulques III, qui suit.

Foulques III de Courtarvel, épousa : 1° Marguerite d'Arquené, 2° Catherine de la Tour. Du second mariage est issu Ambroise, qui suit.

Ambroise I de Courtarvel, épousa, en 1480, Anne de Pezé, fille de Jean et de ~~N. du Fresne~~, dont Foulques IV, qui suit.

Foulques IV de Courtarvel, épousa Françoise d'Avaugour, fille de Pierre et de Mathurine de Saint-Pern, dont Jacques, qui suit ; et Pierre, qui épousa Antoinette de Courbon, d'où Jacques, qui épousa, en 1588, Anne d'Estreaux, dont Jacques, qui épousa, en 1610, Louise de Regnard, dont Joachim, qui épousa, Jeanne des Loges, fille de Martin et de Jeanne des Personnes, dont quatre enfans, la postérité desquels est tombée en quenouille.

Jacques de Courtarvel, épousa, en 1544, Susanne de Thoisnon, dont Charles, qui suit ; André ; Pierre, tige d'une branche ; Louis, chevalier de Malte ; Jacques, etc.

Charles I de Courtarvel, chevalier de l'ordre du roi, épousa, en 1575, Guyenne de Trémignon, fille de Gui et de Bonne de Bellesme, dont René I, qui suit ; Guyonne, mariée à Louis de la Voue ; Susanne, femme de N. de Pleucques ; et Jeanne, alliée à Emeri de Tournebut.

1. La famille de Dreux-Brézé qui descend des Courtalvert, comme nous le verrons au cours de cette généalogie, est encore aujourd'hui en possession de la Lucassière ou Lucazière.

René I de Courtarvel, seigneur de Pezé, épousa, en 1621, Marie de Lusignan de Saint-Gelais, fille d'Artus, seigneur de Lansac, et de Françoise de Souvré, dont René II, qui suit.

René II de Courtarvel, marquis de Pezé, gentilhomme de la chambre du roi, épousa Jacquine le Gros, fille du sénéchal de Beaufort, en Anjou, dont Charles II, qui suit. La baronnie de Pezé fut érigée en marquisat en 1658; enregistrée en 1663, en faveur de René II de Courtarvel.

Charles II de Courtarvel, marquis de Pezé, épousa Marie-Madeleine de Vassan, dont Louis-René, qui suit; Hubert, dit le marquis de Pezé, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de ses ordres, tué en Italie en 1734, laissant de son mariage avec Lidie-Nicole de Beringhen, fille du premier écuyer, une fille unique, Louise-Madeleine, mariée, en 1743, à Armand-Mathurin vidame de Vassé; N... de Pezé, abbé de Saint-Jean d'Angéli et de....., mort chanoine honoraire de l'Eglise du Mans en 1771; il avoit été reçu chanoine en 1694; et plusieurs filles, dont une abbesse des Filles-Dieu du Mans; N... mariée à N... de Chanfleur; N..., femme de M. le marquis de Montfort, dont N... mariée à M. le comte de Murat, marquis de Montfort, dont N... mariée à N... Mascarani.

Louis René de Courtarvel, marquis de Pezé, a épousé N... Thibault de la Roche-Tulon, dont N... marquis de Pezé, qui suit; et deux demoiselles, dont l'aînée a épousé Joachim de Dreux (1), marquis de Brezé, lieutenant-général des armées, grand maître des cérémonies de France; N... marquis de Pezé.

Seconde branche de Courtarvel.

Pierre de Courtarvel, fils puîné de Jacques I et de Suzanne Thoisnon, seigneur de Boursai, épousa Charlotte de Coutance de Baillou, dont François, qui suit; et Pierre, qui épousa Renée de Marescot, dont Claudine, qui fut mariée à Denis des Loges.

François de Courtarvel, seigneur de Boursai, épousa Renée de Fresneau, dont François II qui suit; Jacques-Claude, tige de la cinquième branche; Jean; René, tige de la troisième branche; Pierre Alexis, docteur de Sorbonne; Charlotte et Cécile.

François II de Courtarvel, seigneur de Boursai, épousa: 1° Marie Ourceau, fille de François, maître des requêtes, et de Marie Dangui; 2° Renée le Féron, fille de Jacques et de Nicolle du Chesne: il eut du premier mariage César, qui suit; Pierre; Gabrielle; Françoise; Angélique; et Charlotte qui fut mariée à Pompone de Paris, seigneur de Guigna.

1. C'est par cette union que la Lucassière est entrée dans la famille de Dreux-Brezé.

César I de Courtarvel, seigneur de Boursai, etc., épousa Marie de Coutance de Baillou, sa cousine, dont César II, qui suit.

César II de Courtarvel, dit le marquis de Saint-Remi, seigneur de Verde, etc., mort en 1757, avoit épousé en 1720, Marie-Jeanne de Punelé, fille de Jules et de Marguerite Dorat, dont Jean-Louis-Hubert, qui suit; N... dit le chevalier de Courtavel, et une fille.

Jean-Louis-Hubert, dit le marquis de Courtarvel, seigneur de Lierville, etc. chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, épousa, en 1757, Louise Petit, fille de Gilbert, comte de la Guierche, et d'Anne-Marie de la Marvoisinière.

Troisième branche de Courtarvel.

René de Courtarvel, fils de François et de René Fresneau, épousa, en 1640, Claudine Peschard, fille de Jean et d'Anne Bouttais, dont plusieurs enfans, de qui je ne connois point la postérité.

Jean, son frère, seigneur de Saint-Hilaire, épousa Marie Peschard, sœur de la femme de René, son frère; dont Jean-François, qui n'eut point d'enfans de son mariage ; et Marc-Antoine, qui n'a laissé qu'une fille, mariée à N... de Pré, seigneur de Louaville; et Marie qui épousa Pierre le Breton, seigneur des Bordages, dont la postérité est fondue dans les maisons d'Arlange, de Courcelles, et d'Alès de Corbet.

Quatrième branche de Courtarvel.

André de Courtarvel, fils de Jacques I, et de Susanne de Toisnon, épousa en 1615, Gabrielle de Fromentières, fille de René et d'Anne de Renti, dont Jacques, qui suit; Charles, chevalier de Malte; Pierre, capucin; et Gabrielle, qui fut mariée à N... de Puiguyon.

Jacques de Courtarvel, épousa, 1° N... de Langar, dont une fille, qui épousa le marquis de Haute-Feuille; 2° la veuve du chevalier de la Vallière (1), lieutenant-général des armes du roi.

Cinquième branche de Courtarvel.

Claude de Courtarvel, seigneur de Rocheux, fils de François et de René Fresneaux, épousa Marie de Varenne, fille de Henri et de Marie Rouault, dont Jean-René, qui suit; et Marie, qui fut mariée à N... de Chenu.

1. Maximilien-Henri de la Baume-le-Blanc, chevalier de la Vallière.

Jean-René de Courtarvel, seigneur de Rocheux, épousa Marie-Anne de Vernaison, fille d'Etienne et de Marie de Reneaulme, dont Etienne, qui suit ; et Marie, femme d'Etienne d'Aguet.

Etienne de Courtarvel, abbé-commendataire de Verteuil.

PIACÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Beaumont, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Beaumont, M. l. 1 ; S. Marceau, l. 1 1/4 ; la Basoge, l. 2 ; Mans, l. 2 1/2.

Il y a de Piacé à Fresnai, M. l. 1 3/4 ; René, M. l. 2 ; Ballon, M. l. 3 ; S. Aignan, M. l. 4 ; Coulombier, l. 1 ; S. Germain de la Coudre, l. 3/4 ; Moitron l. 1 1/2 ; S. Christophe-de-Jambet, l. 1 1/2 ; Juillé, l. 1/2 ; Doucelles, l. 3/4 ; Chérencé, l. 1 1/4.

Le bourg est situé sur la rivière de Bienne, qui coule du N. E. au S. La paroisse est arrosée au S. O. par la rivière de Sarte, et au N. E. par le ruisseau de Huchepoche.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 500 communians.

Il y a à Piacé, le prieuré, estimé 700 liv., à la même présentation que la cure ; et la chapelle du Perroux, estimée 5 liv.

En l'an 1098, Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, venant pour assiéger le Mans, fit sa première journée sur l'ennemi, à Piacé (*Apud Pucelum*). *Cenomania*.

L'évêque Geoffroi de la Chapelle, qui siégea au Mans depuis 1328 jusqu'à 1347, acheta de Guillaume de Bure, seigneur du Plessis, le fief de Courfesson, situé en la paroisse de Piacé, avec sa justice, droits et appartenances ; il le donna au Chapitre de son Eglise. *Bondonnet, pag. 608.*

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le comte de Sourches (1). Voyez *la généalogie, à l'article S. Simphorien.*

PIERRE-DES-BOIS (S.), bourg et paroisse situé dans l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Vallon, élection du Mans, à l'O. S. O. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Souligné, l. 2 1/2 ; Grand-Saint-Georges, l. 1 1/2 ; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de S. Pierre-des-Bois à Vallon, M. l. 1 1/4 ; Loué, M. l. 1 1/4 ; Brulon, M. l. 1 3/4 ; Sablé, M. l. 4 ; la Suze, M. l. 3 ; S. Christophe, l. 3/4 ; S. Ouen en Champagne, l. 1 1/4 ; Vildieu, l. 1/2 ; Chantenai, M. l. 3/4 ; Pilmi, l. 3/4 ; Maigné, l. 1.

La cure, estimée 600 liv., est une des quarante à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans, soumise à la visite du doyen. Il y a 220 communians.

1. Les de Sourches possédaient, en Piacé, la terre de Bechereau.

Le Chapitre de l'Eglise du Mans a droit de percevoir, dans la paroisse, le quart des grosses dîmes : savoir, du froment, méteil, orge, mêlot, avoine, carabin et vin, et un préciput de six boisseaux de froment, six de méteil, et autant d'avoine.

Le sol produit du froment, du méteil et de l'avoine. Il y a dans la paroisse environ cent quartiers de vignes, dont le vin est de médiocre qualité. Il y a quelques petits taillis qui dépendent de la cure, de la seigneurie du Breil, de Moulinvieu, et de la métairie de la Basse-Cour. Il y a dans la paroisse, six métairies, et quarante bordages ; un fourneau à chaux et à tuiles. La chaux est de bonne qualité ; mais il se trouve dans la tuile de petites pierres calcaires, qui font éruption lorsqu'elle est employée.

La seigneurie de paroisse est annexée aux métairies du Breuil (1) et de Moulinvieu (2) : elle fut possédée autrefois par la famille de le Vayer, d'où elle a passé en celle de Samson de Martigné. Mademoiselle Samson de Martigné l'a vendue à M. le Fèvre de la Barre, qui la possède aujourd'hui.

Les fiefs de la paroisse, sont ceux du Bois, du Breuil, de la Chenaie, et de S. Pierre-des-Bois, qui appartiennent au seigneur, et qui relèvent en partie du Chapitre de l'Eglise du Mans, par la baronnie d'Asnières, et en partie du comté de la Suze.

Outre les fiefs ci-dessus, il y a à S. Pierre-des-Bois, ceux du grand Vigneul, des grandes et petites Puissandières, de Montangenault, du Souchai et des Courvaiseries, qui appartiennent aux héritiers d'Urbain Guyot, sieur du Vigneul. Ces fiefs, comme les premiers, reportent au comté de la Suze, et à la seigneurie de S. Pierre-des-Bois.

Feu M. le Maistre, curé, m'a fourni un Mémoire.

PIERRE-DU-BOIS (S.) et S. MARTIN-DU-BOIS se touchent ; ainsi c'est la même description topographique pour l'un que pour l'autre.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Georges-du-Bois. C'est un prieuré des chanoines réguliers de S. Augustin. Il y a 200 communians.

La seigneurie de paroisse appartient à l'abbé de S, Georges-du-Bois, et à M. de Marizi, par *indivis*.

L'abbaye de S. Georges-du-Bois, de l'ordre des chanoines réguliers de S. Augustin, est dans la paroisse de S. Pierre-du-Bois ; elle fut d'abord fondée dans le sixième siècle, par le roi Childebert, sous le pontificat de l'évêque S. Innocent ; sur la fin du septième siècle, elle fut réparée par l'évêque Engilbert ; et sous le pontificat de Hildebert, qui siégea au Mans depuis 1097 jusqu'à 1125, elle fut de nouveau réparée

1. Le Breuil est resté dans la famille Le Febvre.
2. Le Moulinvieu n'est plus aujourd'hui qu'une ferme.

par Geoffroi de Preuilly, dit Jourdain, comte de Vendôme, à cause d'Euphronie, sa femme, sœur de Bouchard IV, comte de Vendôme, mort sans alliance en 1085. En 1188, Bouchard de Lavardin, comte de Vendôme qui mourut en 1202, donna à l'abbaye de S. Georges une de ses prébendes de l'église de S. Gènes de Lavardin. *Mabillon, Analec. page 327. Ménage, Hist. de Sablé, page 44, 48. Cenomania.*

PIERRE-DE-LA-COUR (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Laval, élection de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-neuf lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Changé, l. 3 3/4; Argentré, l. 2 3/4; Nuillé-sur-Ouette, l. 1 3/4; Longne, l. 7 1/4; Brains, l. 1; Coulans, l. 1/2; Fai, l. 1 1/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de S. Pierre à Laval, M. l. 4; Cossé-le-Vivien, M. l. 4 1/2; S. Ouen-des-Toits, M. l. 1 3/4; Loiron, M. l. 1 3/4; Ernée, M. l. 4 1/2 ; la Gravelle, M. l. 1; la Brulatte, l. 1 1/4; Olivet, l. 1 1/2; Launai-Villiers, l. 1/2; Bourgon, l. 1 1/4; Bretagne, l. 1 3/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par un ruisseau qui forme deux étangs.

La cure, estimée 700 livres, est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 500 communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a des bois et des landes.

La seigneurie de paroisse est un membre du comté de Laval, qui appartient à M. le duc de la Trémoille. Voyez *la généalogie, à l'article Laval.*

PIERRE-DE-LA-COUR (S.), bourg et paroisse l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Sillé, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Cures, l. 4 1/4; Lavardin, l. 1 1/4; Mans, l. 3.

Il y a de S. Pierre à Sillé, M. l. 1 1/4; Conlie, M. l. 3 1/2; Villaine-la-Juhel, M. l. 3 1/4; Bais, M. l. 3; Evron, M. l. 3 1/2; Mont-Saint-Jean, l. 2 ; S. Germain-de-Coulamer, l. 1 1/2; S. Thomas-de-Courceriers, l. 1 1/2; S. Martin-de-Connée, l. 1/4; Vimarcé, l. 1/4; le Grez, l. 1; la forêt de Sillé, l. 1/2.

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Ponceau, et au N. par la rivière d'Orthe.

La cure, estimée 1800 liv., est à la présentation de l'abbé de Champagne.

Il y a à S. Pierre, la chapelle de la Belussière, estimée 180 liv.; celle de la Chesnais, N... celle de la Frelonnière, estimée 60 liv., à la présentation de l'héritier du fondateur ; et celle de la Louvelière, N...

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à Madame le Vidame Vassé.

PIERRE-D'ERVE (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Brulon, élection de Mayenne, à l'O. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Torigné, l. 3/4; Loué, l. 3 1/4; Tassillé, l. 1; Rouillon, l. 3 3/4; Mans, l. 1.

Il y a de S. Pierre à Mellai, M. l. 2 3/4; Brullon, M. l. 3; Loué, M. l. 4; Ballée, M. l. 2; Sainte-Suzanne, M. l. 2 3/4; Saint-Jean-sur-Erve, l. 3/4; Vaige, l. 1 1/2; la Basoze-de-Chemeré, l. 3/4; Chemeré-le-Roi, M. l. 1 1/4; Sauge, l. 1/4.

Le bourg est situé sur la rivière d'Erve, qui coule du N. au S.

La cure, estimée liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 250 communians.

Il y a à S. Pierre, la chapelle de Beauvais, estimée 135 liv., et celle de la Fournesière, estimée 15 liv., à la présentation du seigneur du Deffais.

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine.

Sous le pontificat de S. Hadouind, qui siégea au Mans depuis 624 jusqu'à 654, le roi Dagobert I fit la guerre à Judicael, prince des bretons; leurs armées, savoir, celle du roi, commandée par le comte de Chartres, et celie du prince breton, par Budic, comte de Cornouailles, se rencontrèrent à Saint-Pierre-d'Erve; l'armée du roi fut taillée en pièces. Les morts furent inhumés à S. Pierre-d'Erve et à Vaige. *Courvaisier, page 235.*

La seigneurie de paroisse appartient à M. le comte de la Roche-Lambert.

En 1380, les Anglois ayant appris la mort du roi de France Charles V, prirent leur route vers la Bretagne, et logèrent à S. Pierre-d'Erve. *Froissard, vol. 2, chap. 59. Le Baud, Hist. de Bretagne. Ménage, Supplément à l'Histoire de Sablé MS.*

PIERRE-DES-LANDES (S.), la carte du Maine de Jolain, dit DOM PIERRE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Ernée, élection de Mayenne à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de vingt lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Bigottière, l. 3 3/4; Brée, l. 4 1/2; Chatres, l. 1 1/2; Torcé, l. 2 3/4; Ruillé-en-Champagne, l. 3; Chaufour, l. 2 3/4; Mans, l. 2.

Il y a de S. Pierre à Ernée, M. l. 1 1/4; S. Denis-de-Gatine, M. l. 3; Montaudin, M. l. 3 3/4; Loiron, M. l. 5 1/4; S. Ouen-des-Toits, M. l. 3 1/2; la Pélerine, l. 1; Juvigni-Montanadais, l. 1; S. Hilaire-des-Landes, l. 1 1/2; Montenai, l. 1 3/4.

La paroisse est arrosée de l'E. au N. O. par un ruisseau qui forme trois petits étangs, et de l'E. au S. O. par un autre.

La cure, estimée liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 1360 communians.

Il y a à S. Pierre, la chapelle des Voisins, estimée 105 liv., à la présentation du seigneur de Vezins.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin : il y a beaucoup de landes.

L'évêque Gui de Laval, qui siégea au Mans depuis 1326 jusqu'à 1338, présenta une requête au pape Jean XXII, par laquelle il lui remontroit qu'au moyen des libéralités de ses prédécesseurs, et des partages qu'ils avoient faits avec leurs chanoines, le revenu de l'évêché étoit beaucoup diminué, et ne suffisoit pas pour l'entretien convenable de l'évêque; c'est pourquoi il demandoit la réunion des cures de S. Pierre-des-Landes, de Ségrie et de l'Archamp à sa manse épiscopale. Il obtint ce qu'il demandoit, et le pape lui fit expédier ses bulles, qu'il adressa aux abbés de la Coulture, de Beaulieu et de Saint-Serge d'Angers, afin qu'après la mort des curés, ils procédassent à la réunion demandée, et affectassent tous les fruits, dixmes, profits et revenus de ces trois églises paroissiales à l'usage de l'évêque et de ses successeurs, sans qu'il fût nécessaire d'avoir le consentement des paroissiens, pourvu toutefois, qu'on laissât une portion canonique et congrue aux vicaires qui résideroient et serviroient dans ces églises, à ce qu'ils eussent des commodités et des moyens pour vivre honnêtement. *Courvaisier, p. 567.*

PIERRE-DU-LOROIR (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné et élection du Château-du-Loir, au S. S. E. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Ruaudin, l. 5 3/4; Pontlieue, l. 1; Mans, l. 1/2.

Il y a de S. Pierre au Grand-Lucé, M. l. 1 1/2; Bessé, M. l. 3 1/2; la Chartre, M. l. 2 1/4; Château-du-Loir, M. l. 3 1/4; Ecomoi, M. l. 4 1/2; Courdemanche, l. 1; S. Vincent-du Loroir, l. 3/4; Jupille, l. 2 1/2; Toiré, l. 2; Chahaigne, l. 1 1/2; l'Homme, l. 3/4; Ruillé-sur-Loir, l. 2 1/4; la forêt de Bersai, l. 1/4.

La paroisse est arrosée au N., à l'E. et au S. par le ruisseau de Veuve, et bornée à l'O. par la forêt de Bersai.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 600 communians.

Environ l'an 1256, la dixme de la paroisse que le Chapitre du Mans, avoit acceptée de Pierre du Loroir, fut cédée au curé de la paroisse pour huit livres mançais de rente annuelle et perpétuelle. *Cartul. blanc du Chapitre.*

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine; il y a des vignes, dont le vin est de bonne qualité.

PIERRE-DES-ORMES (S.), bourg et paroisse de l'archidia-

coné de Sonnois, dans le doyenné de Sonnois, élection du Mans, dont il est éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Moncé en Sonnois, l. 3/4; Pray, l. 3/4; S. Aignan, l. 1; Courcebeufs, l. 2 1/4; Coulaines, l. 3; Mans, l. 1/4.

Il y a de S. Pierre à S. Côme, M. l. 1; Mamers, M. l. 1 1/2; Bonnestable, M. l. ; René, M. l. 3 1/2; Saint Aignan, M. l. 2 1/2; S. Remi, l. 1/4; Commerveil, l. 1; Saint Vincent-des-Prez, l. 1 1/2; Champaissant, l. 1; le Chartrain, l. 1/4; Normandie, l. 1/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par la rivière d'Orne, et à l'O. par celle de Dive.

La cure, estimée 5 à 600 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Aubin d'Angers. Il y a 400 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Moras.

PILMIL, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Vallon, élection de la Flèche, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Chemiré-le-Gaudin, l. 1; Grand-Saint-Georges, l. 2 1/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Pilmil à Vallon, M. l. 1 1/2; Brulon, M. l. 1 1/4; Loué, M. l. 2 3/4; la Suze, M. l. 2 1/4; Sablé, M. l. 4; Maigné, l. 1; S. Pierre-des-Bois, l. 3/4; Chantenai, l. 1; Fontenai, l. 1 3/4; Tassé, l. 1; Noyen, l. 1; Fercé, l. 1 1/2.

Le petit ruisseau de la Rence prend sa source dans la paroisse.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 500 communians.

Il y a à Pilmil, le prieuré, estimé 400 liv., à la même présentation que la cure; la chapelle de la Jariais, fondée au château de Chenerru, estimée 70 liv., à la présentation du seigneur dudit château; celle de la Melletière, estimée 70 liv., à la présentation du curé et du procureur de fabrice, pour un enfant de paroisse; et celle de la Vierge, *alias* Consolation, estimée 15 liv.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine. Il y a beaucoup de vignes; celles de la terre de la Besiguère, produisent d'excellent vin rouge; l'ancien sepage est venu de Bourgogne; les vignes qui avoisinent les hauteurs de Noyen produisent de bon vin, les autres en donnent de médiocre.

Il y a dans la paroisse une pièce considérable de bois taillis, nommée les Brées, qui dépend de la terre de Bellefille, de la paroisse d'Athenai; il y a aussi des taillis aux terres de Chenerru et de la Besiguère : ces deux terres, situées de la paroisse de Pilmil, appartiennent, la première, aux héritiers de M. le comte de la Roche-Tulon; la seconde, au sieur de Carros. La terre de la Balluère, appartenante à M. de Lamboul, est aussi située dans la paroisse de Pilmil.

Pilmil est une des quatre baronnies qui doivent servir le seigneur évêque du Mans à la cérémonie de son installation : cette baronnie a été possédée par la maison de Lorraine : le dernier seigneur de Pilmil de cette maison, étoit M. le prince d'Elbeuf, chevalier de Malte, mort au Mans en 17 , et inhumé dans l'église des PP. Minimes, où l'on voit son épitaphe. De la maison de Lorraine, la seigneurie de Pilmil a passé en celle de la Rochefoucault ; et de cette dernière, en celle de Chamillart-la-Suze, par l'acquisition qu'en a faite M. le comte de la Suze, baron actuel de Pilmil. Voyez *la généalogie, à l'article de la Suze*.

La baronnie de Pilmil relève de Touvoye, et la Châtellenie relève du comté du Maine. En 1700, la paroisse contenoit 142 feux, et payoit 950 liv. de tailles. *Mémoire de Miroménil M. S.*

Claude Nail, né à Pilmil, a composé des Noëls, imprimés au Mans en 1580. *La Croix du Maine.*

Un Vincent de Pilmil a été archevêque de Tours. *Courvaisier, page 490.*

PINS (les), bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de la Chartre, élection du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Châtillon, l. 1 ; Pruillé l'Eguiller, l. 4 3/4 ; Brette, l. 2 1/2 ; Ruaudin, l. 1 ; Pontlieue, l. 1 ; Mans, l. 1/2.

Il y a des Pins à la Chartre, M. l. 1/4 ; Château-du-Loir, M. l. 4 1/4 ; Montoire, M. l. 4 1/4 ; Bessé, M. l. 4 1/4 ; Marcé, l. 1 ; Vildieu, l. 3/4 ; Beaumont-la-Chartre, l. 1 1/2 ; Rortre, l. 1/2 ; Chemilli, l. 1 ; Marçon, l. 2 1/2.

La paroisse est arrosée au S. par le ruisseau d'Ingrande.

La cure, estimée 200 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 80 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Mandot.

PISIEUX, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Sonnois, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Monhoudou, l. 3/4 ; Dissé, l. 1 1/4 ; Pontouin, l. 3/4 ; Coulaines, l. 5, Mans, l. 1/4.

Il y a de Pisieux à Mamers, M. l. 1 ; S. Côme, M. l. 2 1/4 ; René, M. l. 2 ; S. Aignan, M. l. 2 1/2 ; Bonnestable, M. l. 3 1/2 ; Panon, l. 3/4 ; Montrenaut, l. 1/2 ; S. Calais-du-Maine, l. 1/2 ; Commerveil, l. 1/2 ; S. Remi-des-Monts, l. 1.

La paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Dive ; au N. E. par le ruisseau de Rutin ; et à l'O. par un autre petit ruisseau.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 150 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Durand.

PLACÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Mayenne, élection de Mayenne, à l'O. N. O. du Mans, dont il est éloigné de seize lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Montourtier, l. 3 3/4; Deux-Evailles, l. 1 2; Evron, l. 2; S. Simphorien, l. 5; Chaufour, l. 3 1/2; Mans, l. 2.

Il y a de Placé à Mayenne, M. l. 2 3/4; Ernée, M. l. 2 3/4; Saint-Denis-de-Gastine, M. l. 2 1/2; Saint-Ouen-des-Toits, M. l. 3 1/2; Laval, M. l. 4 1/2; Vautorte, l. 1 1/2; Chaillant, l. 1 1 2; la Bigottière, l. 1; Alexain, l. 3/4; Contest, l. 1 3/4; S. Georges-de-Butavant, l. 1 3/4; la forêt de Mayenne, l. 1/4.

La paroisse est arrosée au N. par deux ruisseaux qui forment six étangs, et au S. par un autre ruisseau qui en forme un.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation de l'abbé de Saint Florent de Saumur. Il y a 800 communians.

Il y a le prieuré, estimé 3 à 400 liv., à la même présentation que la cure. Il y a aussi à Placé le prieuré de Montguyon (1), estimé 1000 liv., à la présentation ; la chapelle de la Fontainerie, estimée 130 liv., à la présentation du seigneur de la Dufferie; et celle de la Guitterie, à la présentation du seigneur de la Guitterie (2). Il est dit dans *Courvaisier*, *page 79*, que Saint Julien consacra l'église de Placé.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

L'évêque Geoffroi de la Chapelle, qui siégea au Mans depuis 1338 jusqu'à 1347, acheta de Guillaume de Bure, seigneur du Plessis, le fief de Courfesson, dans la paroisse de Placé, qu'il donna à son église. *Courvaisier*, p. 571.

La seigneurie de paroisse.

PLESSIS-MILSENT (le), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné et élection de Laval, à l'O. du Mans, dont il est éloigné de dix-huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller au Genest, l. 1 1/4; Bonchamp, l. 3 1/4; Sougé-le-Bruant, l. 2; Saint Denis-d'Orque, l. 4 3/4; Chassillé, l. 1 1/4; Fai, l. 3 1/2; Mans, l. 3/4.

Il y a du Plessis à Laval, M. l. 3 1/4; Loiron, M. l. 1; Saint Ouen-des-Toits, M. l. 1 1/4; Ernée, M. l. 4 3/4; Launai-Villiers, l. 1; S. Pierre-la-Cour, l. 1; la Gravelle, l. 1 1/4; la Brulatte, l. 1/4; Olivet, l. 3/4.

Le bourg du Plessis est située sur la rivière de Vicoin, qui

1. *Voy.* art. *Mayenne*, Tome II, page 269.

2. La terre de la Guitterie appartenait aux de Cotteblanche; elle appartient aujourd'hui à madame la vicomtesse de Reizet qui descend de cette ancienne famille.

coule du N. O. au S. E., et forme un grand étang dans le bois d'Olivet. La paroisse est arrosée à l'E. par un petit ruisseau qui forme un étang.

La cure, estimée 500 livres, est à la présentation de l'abbé de la Roe. Il y a communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin. Il y a au Plessis, des bois, des landes, et une forge, nommée du Port-Briet.

La seigneurie de paroisse.

POCHÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Sillé, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Chapelle S. Frai, l. 1/2; Aigné, l. 1; Saint Aubin, l. 1; Mans, l. 3/4.

Il y a de Poché à Conlie, M. l. 1 1/2; Ballon, M. l. 2 1/2; Sillé, M. l. 3; Beaumont, M. l. 2; Sainte Sabine, l. 1/2; S. Jean-d'Assé, l. 3/4; S. Cheron, l. 1/2; Mezière, l. 3/4; Neuville-Lalais, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée à l'E. et au S. par deux petits ruisseaux.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine. Il y a des bois.

La cure, estimée liv., est à la présentation

La seigneurie de paroisse est un membre du marquisat de Lavardin, qui appartient à M. le comte de Tessé. Voyez *la généalogie, à l'article Beaumont.*

La paroisse de Poché a été omise dans la Pouillé du Maine, et dans les Almanachs manceaux.

POILLÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Brulon, élection de la Flèche, au S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Chantenai, l. 1 1/4; Maigné, l. 1 1/2; Grand-Saint-Georges, l. 3; Mans, l. 1 3/4.

Le bourg est situé sur la rivière de Végre, qui arrose la paroisse du N. E. au S. E. et nourrit d'excellent poisson.

Il y a à Poillé deux petits ruisseaux; savoir, celui de Live, et celui du Porteau, qui donnent des écrevisses.

La cure, estimée 550 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 600 communians.

Il y a le prieuré, estimé 1000 liv. à la même présentation que la cure. Il y a aussi à Poillé la chapelle du Porteau, estimée 15 liv.; celle des Pleines, estimée 30 liv.; celle de Verdelle, estimée 110 liv., à la présentation de M. le marquis de Juigné, seigneur de Verdelle; la prestimonie des Bodinières, N... celle des Cruchets du petit Vivier, estimée 50 liv., et celle de Nonive, estimée 25 liv. à la présentation des deux plus proches parens du fondateur.

L'évêque Saint Liboire a consacré l'église de Poillé (*De Pauliaco*) *Courvaisier, pag. 96.*

Le sol produit du froment, du seigle, de l'avoine et du carabin.

Il y a environ 50 quartiers de vignes, dont le vin est de petite qualité. Il y a dans la paroisse environ 200 arpens de bois taillis, dont la principale partie, nommée les bois de Brice, dépend de la terre de la Roche-Imbaut. La paroisse, qui a cinq quarts de lieue de l'E. à l'O, et une demi-lieue du N. au S. contient plus de 50 journaux de landes. On y nourrit quelques troupeaux de brebis. Il y a du lièvre, du lapin et des perdrix rouges et grises, le tout d'assez bonne qualité.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de Varenne-Lenfant, située dans la paroisse d'Epineu-le-Seguin, qui appartient à M. le marquis de la Châtre. Voyez *la généalogie, à l'article Malicorne.*

Il y a dans la paroisse de Poillé, outre le fief de la seigneurie, ceux des terres de Verdelle (1) et de la Roche-Imbaut, et celui du prieuré. Le fief de Verdelle appartient, comme on a dit ci-dessus, à M. le marquis de Juigné. Voyez *la généalogie, à l'article Juigné.* Le fief de la Roche-Imbaut appartient à M. Hardouin de la Girouardière. Voyez *la généalogie, à l'article Chantenai.*

On exerce dans la paroisse deux jurisdictions, l'une et l'autre qualifiées du titre de baronnie ; celle de Varenne-Lenfant, qui reporte au Château-du-Loir ; et celle de Champagne, qui reporte à Château-Gontier. La Champagne-Hommet, dépendante du comté de Laval, a été érigée en baronnie, en faveur de Jacques le Clerc, seigneur de Juigné. C'est cette Champagne qui a donné le nom à l'abbaye de Champagne, fondé par Foulque Riboulé, seigneur d'Assé et de Lavardin : elle fut nommée Champagne-Hommet, à cause de Tancrède-Hommet, à qui Guillaume-le-Conquérant, duc de Normandie, et roi d'Angleterre, donna cette terre. *Miroménil, Mém. MS.*

Eude de Poillé est nommé dans un titre, par lequel Robert de Bellesme donna, en 1092, l'église de S. Léonard, aux religieux de S. Martin de Marmoutier. Ce titre original est à Marmoutier. *Gilles Bry, Hist. du Perche.*

Guyonne Vivian, mère du cardinal Cointerel, étoit de Poillé. *Ménage, Suppl. à l'Hist. de Sablé. MS.*

M. Faifeu, curé, m'a fourni un mémoire.

PONCÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de la Chartre, élection du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Courdemanche,

1. Le beau château de Verdelle existe toujours.

l. 2; Grand Lucé, l. 1 3/4; Ruaudin, l. 4; Pontlieue, l. 1; Mans, l. 1/2.

Il y a de Poncé au grand Lucé, M. l. 4 1/4; la Chartre, M. l. 3 3/4; Château-du-Loir, M. l. 4 3/4; Bessé, M. l. 2 1/4; Montoire, M. l. 3 3/4; Artins, l. 1/2; Sougé, l. 1 1/4; Lavenai, l. 1; la Chapelle Gaugain, l. 1; Ruillé-sur-Loir, l. 3/4; Couture, l. 1/2; la forêt de Bersai, l. 2 1/2.

La paroisse est arrosée au S. par la rivière du Loir.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 140 communians.

S. Julien, faisant la visite de son diocèse, guérit une possédée dans la paroisse de Poncé. *Tillemont, tom. 4, pag. 488, 729. Cenomania.*

L'évêque Hildebert, qui siégea au Mans depuis 1097 à 1125, fit restituer plusieurs églises à la sienne, entre autres celle de Poncé. *Mabillon, Analet, pag. 326. Cenomania. MS.*

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine. Il y a des vignes dont le vin est bon.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Durcet.

M. Elie Savatier de Bessé, un de ces hommes précieux à la patrie, vient de sacrifier quatre-vingts mille livres, pour exciter l'émulation de son canton; et pour cela il a établi dans les paroisses de Poncé et de Bessé, une manufacture de cotonnades et de teintures de toutes espèces; il a fait bâtir dix à douze moulins pour fabriquer du papier, fouler les étoffes, broyer le bois des isles, etc. Les édifices qu'il a construits pour les magasins, et pour loger les différens ouvriers, forment un village sous le nom de Mélinaye, terre qu'il a achetée sur les bords du Loir, où étoient ci-devant des forges. Outre l'estime qu'il a méritée, et qu'il s'est acquise de tous les honnêtes gens, il a la satisfaction de procurer les moyens de subsister à plus de 500 personnes, dans un canton qui languissoit dans l'engourdissement. Cette note m'a été fournie par M. Bordier, chanoine de l'Eglise du Mans.

PONT-DE-GÊNES, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Montfort, élection du Mans, à l'E. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Champagné, l. 1 1/4; Yvré-l'Evêque, l. 3/4; Mans, l. 1.

Il y a du Pont-de-Gênes à Montfort, M. l. 1/4; Bouloire, M. l. 2 1/2; Dolon, M. l. 2 1/4; Connerré, M. l. 1 1/4; Torigné, M. l. 1 1/4; Saussé, l. 1/2; Fatines, l. 1 1/4; S. Mars-la-Brière, l. 1; S. Denis-du-Tertre, l. 1; Soulitré, l. 1; le Breil, l. 1 3/4; Nuillé-le-Jalais, l. 1.

Le bourg est situé sur la rivière d'Huisne, qui coupe la paroisse de l'E. à l'O. La paroisse est arrosée à l'E. par un petit ruisseau.

La cure, estimée 1200 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Avit. Il y a 500 communians.

Environ l'an 1097, Anne de la Porte, dame de Montfort, fonda au Pont-de-Gênes, un couvent de religieuses, qu'elle fit venir de l'abbaye de S. Avit du diocèse de Chartres, à laquelle elle voulut qu'elles fussent soumises. Ce monastère ne subsiste plus; c'est un prieuré estimé 1500 liv., possédé par une religieuse à la présentation de l'abbesse de S. Avit.

En 1567, on célébra dans l'église cathédrale du Mans, une messe solennelle pour la paix, pour le roi et pour la conservation de M. l'évêque, et ses soldats, qui étoient à la poursuite des Bretons, ennemis de la Sainte Eglise, qui faisoient le dégât à Montfort, au Pont-de-Gênes, et aux environs. *Registre du Chapitre de l'Eglise du Mans*. Charles, cardinal d'Angennes, étoit alors évêque du Mans.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse est un membre du marquisat de Montfort, qui appartient à M. le comte de Murat. Voyez *l'article Montfort.*

PONTLIEUE, bourg et paroisse dans les Quintes de la ville du Mans, élection du Mans, à l'E. S. E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de demi-lieue.

Il y a de Pontlieue à la Suze, M. l. 3 1/2 ; Ecomoi, M. l. 3 3/4; Montfort, M. l. 3 1/2; Changé, l. 1 1/4; Yvré-l'Evêque, l. 1 1/4; le petit S. Georges, l. 3/4; Alonne, l. 1; Arnage, l. 1; Ruaudin, l. 1.

Le bourg est situé sur la rivière d'Huisne, sur laquelle on vient de bâtir un nouveau pont, un peu au-dessous de l'ancien. Cette rivière nourrit d'excellent poisson, entres autres de la truite.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture.

L'évêque S. Bertrand, qui siégea au Mans depuis 587 jusqu'à 624, fit bâtir un monastère ou hôpital dans l'endroit où est aujourd'hui l'église de Pontlieue. *Courvaisier, page 181. Cenomania.*

Lors de la translation du corps de l'évêque S. Liboire, un sourd et un muet furent guéris à Pontlieue. *Bondonnet, page 119.*

L'évêque S. Bérar, qui siégea au Mans depuis 654 jusqu'à 679, fit un voyage en Guyenne; en s'en revenant, il mourut dans le village de Bannech, dans le Bourdelois; son corps fut apporté au Mans, et inhumé dans l'église S. Martin de Pontlieue, qu'il avoit fait rebâtir de nouveau. *Courvaisier, page 246. D. Mabillon, Analec. page 47. Cenomania. M. S.*

Le bourg d'Arnage, sur le chemin du Mans à la Flèche, est une succursale de Pontlieue.

Le sol est maigre; il produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

Il y a dans la paroisse beaucoup de landes, dans lesquelles on élève des sapins, qui, un jour, seront d'un grand secours, les dépenses jugées nécessaires pour entretenir le faste étonnant qui règne aujourd'hui, ayant obligé les propriétaires de vendre tous les bois de haute-futaie qui décoroient les terres de notre province.

Il y a le long de la rivière d'Huisne, qui traverse la paroisse du N. au S., de bonne prairies.

Les fourches patibulaires de la justice du Mans sont construites dans une des landes de Pontlieue.

La seigneurie de paroisse

PONTOUIN, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Beaumont, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues un quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Coulaine, l. 5; Mans, l. 1/4.

Il y a de Pontoin à Beaumont, M. l. 2 3/4; Ballon, M. l. 1 1/4; Bonnestable, M. l. 2 1/4; René, M. l. 2; S. Aignan, M. l. 1; Dissé, l. 3/4; Nouans, l. 1 1/2; Lucé-sous-Ballon, l. 1 1/2; S. Ouen-des-Ponts, l. 1 1/2; Mézières-sous-Ballon, l. 1/2; Marolles-les-Braux, l. 1.

Le bourg est situé sur la rivière d'Orne; la paroisse est arrosée à l'O. par le ruisseau de Bécon.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 189 communians.

Il y a à Pontouin la prestimonie Hoyau, estimée N.

Le sol produit du froment, du seigle et du carabin. Il y a des landes.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Desson.

PONTVALLAIN, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné d'Oysé, élection du Château-du-Loir, par S. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Château-l'Hermitage, l. 1 1/4; Moncé-en-Blin, l. 2 1/4; Pontlieue, l. 1 1/2; Mans, l. 1/2.

Il y a de Pontvallain à Ecomoi, M. l. 2 1/4; la Suze, M. l. 3 3/4; le Lude, M. l. 2 1/2; Malicorne, M. l. 4 1/4; Château-du-Loir, M. l. 4; Mayet, l. 1 1/2; Requeil, l. 1; Fontaine S. Martin, l. 2; S. Jean-de-la-Motte, l. 2; Mansigné, l. 3/4; Coulongé, l. 1 1/4; Sarcé, l. 1.

Le bourg est situé sur le ruisseau de Lône, qui coupe la paroisse du N. E. au S. O. par S.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 1400 communians.

Il y a à Pontvallain, la chapelle de Sainte Catherine, estimée 75 liv. ; celle de Chesne-Vert : estimée 20 liv., à la présentation des héritiers du fondateur; celle de Sainte Barbe, fondée en 1555, estimée 30 liv., à la présentation du prieur de Pont; celle de Bouessai-des-Trois-Maries, estimée 250 liv., à la présentation du prieur de Chateaux; celle de la Bergevinière, estimée 5 liv.; celle de S. Jacques, réunie à la cure; celle de S. Julien, estimée 85 liv.; à la présentation du seigneur de Matouet; celle des Innocens, estimée 70 l. à la présentation des héritiers du fondateur; celle de S. Martin, estimée 100 liv., à la présentation du seigneur de la Faigne; et celle de Piété, estimée 30 liv.

L'évêque Guillaume Passavant, qui siégea au Mans depuis 1145 jusqu'à 1187: donna à l'abbaye de la Coulture, entre autres, l'église de Pontvallain, sauf le droit et l'obéissance qu'elle doit à la cathédrale. *Courvaisier, pag. 452.*

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin. Il y a des vignes et des landes.

Du temps de l'évêque Michel de Bréche, qui siégea au Mans depuis 1355 jusqu'à 1363 ou 1367, le connétable du Guesclin, gouverneur de la ville et château du Mans, avec de Clisson, battirent et taillèrent en pièces les Anglois, commandés par Thomas de Grantzon, Gilbert Giffard, etc., dans les landes de Rigalet, entre Mayet et Pontvallain. *Courvaisier, pag. 595.*

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de la Faigne, que M. le marquis de Mailli a achetée de M. le marquis de Laval-la-Faigne. Cette seigneurie a donné le nom à une branche de la maison de Laval.

Voyez *la généalogie de Mailli, à l'article Requeil.*

POSTÉ-DES-NIDS (la), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de la Rochemabille, élection de Normandie, au N. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Léonard-des-Bois, l. 1 3/4; Ségrie, l. 3 3/4; Poché, l. 2; Milesse, l. 2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de la Posté à Prez-en-Pail, M. l. 2 1/4; Villaine-la-Juhel, M. l. 3; Fresnai. M. l. 3 1/2; Gesvres, M. l. 1; Alençon, M. l. 3 1/2; Crennes-sur-Fraubé, l. 3; Moulins-du-Carbonnet, l. 1 1/2; S. Ceneric, l. 1; la Ferrière, l. 1 1/2; Ravigni, l. 1 1/4; Normandie, l. 3/4.

La paroisse est arrosée du N. O. au S. E. par le ruisseau de Boulai, et au S. par celui d'Annette.

La cure estimée 3500 à 4000 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Evroul. Il y a 1800 communians.

Il y a à la Posté, la chapelle de Montaigu, estimée 25 l. à la présentation du seigneur de la Fournerie; celle de la Vachonnière, estimée 105 liv., à la présentation du seigneur; et la prestimonie Bigore, estimée 5 liv.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine et du carabin. Il y a marché tous les mercredis.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Ravigni (1).

POULLAY, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Javron, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Champgenèteux, l. 3; S. Martin-de-Connée, l. 3; Rouez, l. 2 1/4; Verniette, l. 1 1/4; Trangé, l. 3; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Poullai à Ambrière, M. l. 1 3/4; Mayenne, M. l. 2 1/4; Lassai, M. l. 1 3/4; Villaine-la-Juhel, M. l. 3 3/4; Ceaulcé, M. l. 3 1/4; Chantrigné, l. 1 1/4; S. Loup-du-Gast, l. 1; Champéon, l. 1/4; Montreuil-du-Gast, l. 1/4.

La paroisse est arrosée au S. par le ruisseau du Gast, et à l'O. par un petit courant d'eau.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 450 communians.

Il y a à Poullay, la chapelle fondée par le seigneur du Fresne; celle du S. Sacrement, estimée 90 liv., et la prestimonie Morice, à la présentation du propriétaire du Perrai.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse étoit autrefois dans la maison de Couterne, d'où elle passa en celle des Vaux, par le mariage d'Annette de Couterne, dame de la Barre du Horp, Poullay et Montreuil, avec Guillaume des Vaux, capitaine de Mayenne. Elle appartient aujourd'hui à M. Poullard.

POUVRAI, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Bonnestable, élection du Mans, au N. E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Rouperroux, l. 2; Beaufai, l. 2 1/4; Sargé, l. 3 1/4; Mans, l. 1.

Il y a de Pouvrai à S. Côme, M. l. 1; Mamers, M. l. 3 3/4; S. Aignan, M. l. ; Bonnestable, M. l. 3; la Ferté, M. l. 3 1/4; Marcilli, l. 1 1/2; Contres, l. 1/2; Bellou, l. 3/4; Saint-Germain, l. 1 1/2; la forêt de Halais, l. 1/4; le Chartrain, l. 1/4.

La cure, estimée liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 130 communians.

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Même, et au N. par un autre petit ruisseau.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Tacher.

PRAI, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Sonnois, élection du Mans, au N. N. E. par E.

1. *Voy.* Tome I, page 145, note 2.

de la ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Saint-Aignan, M. l. 3/4; Courcebeufs, l. 2 1/4; Coulaines, l. 3; Mans, l. 1/4.

Il y a de Prai à Mamers, M. l. 2 1/2; S. Côme, M. l. 1 1/2; René, M. l. 2 3/4; Bonnestable, M. l. 1 3/4; Nauvrai, l. 1/2; Aveine, l. 1/2; Marolle-les-Braux, l. 1; Dissé, l. 1 1/4; Courcival, l. 3/4; Rouperroux, l. 1 1/4; Nogent-le-Bernard, l. 1 3/4.

La paroisse est arrosée du N. E. au S. O. par la rivière d'Orne, et du N. N. O. au S. O. par celle de Dive.

La cure, estimée 5 à 600 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 112 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine. Il y a beaucoup de bonnes prairies.

La seigneurie de paroisse appartient, par engagement du roi, à Madame la duchesse de Beauvilliers.

PRÉAUX, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, en deçà l'Ouette, élection de la Flèche, à l'O. S. O. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Epineu-le-Seguin, l. 1 1/2; Avessé, l. 1 3/4; Vallon, l. 3 1/4; le Grand S. Georges, l. 2 3/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Préaux à Mellai, M. l. 1 1/4; Ballée, M. l. 3/4; Chemeré-le-Roi, M. l. 1 1/4; Sablé, M. l. 2 3/4; Grez-en-Buerre, M. l. 1 3/4; la Cropte, l. 1/2; le Burret, l. 1; Beaumont-Pié-de-Bœuf, l. 1 3/4.

La paroisse est arrosée du N. O. au S. E. par la rivière de Vegre, et au S. par le ruisseau de Pont-Martin.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbé de Marmoutier.

Il y a à Préaux la chapelle de la Gouardière, estimée 40 liv., à la présentation du seigneur de Préaux; et celle de la Touche, estimée 65 liv. Il y a 320 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de la Barre de Préaux.

PREVAL, voyez *l'article Gastineau.*

PRÉVELLE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Montfort, élection du Mans, à l'E. N. E. par E. du Mans, dont il est éloigné de six lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Célerin-le-Géré, l. 1; Sargé, l. 4; Mans, l. 1.

Il y a de Prévelle à Bonnestable, M. l. 1 1/4; la Ferté, M. l. 2 1/2; Connerré, M. l. 2 1/4; Montfort, M. l. 3; Saint-Aignan, M. l. 2 3/4; la Bosse, l. 3/4; Aulaines, l. 1; Mellerai, l. 1; Briôme, l. 1 1/2; Torcé, l. 1; S. Denis des Coudrais, l. 1.

Le bourg est situé sur un petit ruisseau.

La cure, estimée , est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 350 communians.

Il y a à Prévelle la prestimonie Echinard, estimée 30 liv. à la présentation du curé.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine. Il y a des bois et des montagnes.

La seigneurie de paroisse appartient à mademoiselle de Montéclerc (1).

PREZ-EN-PAIL, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Javron, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de 13 lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Douillet, l. 5; S. Cheron, l. 3 1/2; la Chapelle S. Frai, l. 1 1/4; Milesse, l. 1 1/2 ; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Prez à la Posté-des-Nids, M. l. 2 1/4; Coupetrain, M. l. 1 3/4; Madré, M. l. 3; Gesvres, M. l. 2 1/2; Linières-la-Doucelle, M. l. 2; S. Samson, l. 1/2; S. Calais-du-Désert, l. 1; S. Cyr, l. 1; Champfremont, l. 1 3/4; Ravigni, l. 2 1/4; la Lacelle, l. 1.

Le bourg est situé sur un petit ruisseau qui forme deux étangs, et qui coule du S. E. au N. N. O.

La paroisse est arrosée au N. par la rivière de Mayenne, et par plusieurs petits courans d'eau.

La cure, estimée , est à la présentation de l'abbé de la Coulture.

Il y a le prieuré, estimé 900 liv., à la même présentation que la cure : la chapelle de S. Jean-Baptiste, estimée 280 liv., à la présentation du seigneur; celle de S. Jean l'Evangéliste, à la même présentation; et la prestimonie la Lieudière (2), estimée 230 liv., aussi la même présentation. Il y a à Prez 2000 communians.

L'évêque Guillaume Passavant, qui siégea au Mans depuis 1145 jusqu'à 1187, donna à l'abbaye de la Coulture l'église de Prez, sauf le droit et l'obéissance qu'elle doit à la cathédrale. *Courvaisier, page 452.*

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin. Il y a des bois, des montagnes et des landes.

Le marché tient à Prez tous les samedis.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Cohardon (3).

1. Jeanne-Hyacinthe qui épousa René-François-Georges de Montécler son cousin. *Voy.* plus loin l'Appendice du Tome II, et Tome I page 171.

2. Il faut lire la Lieuderie. La terre de la Lieuderie située à proximité de la grande route de Prez-en-Pail à Saint-Cyr, appartient à madame veuve La Roche, de Mayenne. — Non loin se trouve le château de la Chauvinière, qui a été très longtemps dans la famille Le Royer, d'où il est passé aux de Chabrillan, et aux de Raymondi. Il appartient aujourd'hui à M. Chédeau, de Mayenne.

3. Prez-en-Pail a donné son nom à la famille de Prez, depuis longtemps éteinte. Cette famille était alliée à la famille de Loré, des Usages

PRINGÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Clermont, élection de la Flèche, au S. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Jean-de-la-Motte, l. 1 ; Oysé, l. 2; Arnage, l. 3 ; Pontlieue, l. 1; Mans, l. 1/2.

Il y a de Pringé au Lude, M. l. 2 1/2; la Flèche, M. l. 1 3/4; Malicorne, M. l. 3; Pontvallin, M. l. 2 3/4; la Suze, M. l. 4 1/4; Luché, l. 3/4; Mansigné, l. 2; Ligron, l. 1 1/4; Clermont, l. 1; Mareil, l. 1 1/2; Anjou, l. 1/2.

Le bourg est situé sur le ruisseau de Malvaut. La paroisse est arrosée au S. par la rivière du Loir ; et à l'O. par le ruisseau de Charpentras.

La cure, estimée 100 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans.

Il y a à Pringé la chapelle du Douet, estimée 10 liv.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine et du carabin. Il y a des vignes dont le vin est bon; celui surtout du clos de Brouassin, est excellent.

La seigneurie de paroisse est un membre du marquisat de Clermont-Galerande, qui vient d'être vendu par madame la duchesse de Brancas, de la maison de Clermont, à M. le comte de Clermont, son cousin. Voyez *la généalogie, à l'article Clermont.*

PRUILLÉ-LE-CHÉTIF OU LE GAUDIN, bourg et paroisse dans les Quintes du Mans, élection du Mans, à l'O. S. O. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné d'une lieue et demie.

Il y a de Pruillé à Vallon, M. l. 2 3/4; Loué, M. l. 4 1/4; la Suze, M. l. 2 1/2; Rouillon, l. 1/2; Fay, l. 3/4; Coulans, l. 1 3/4; Souligné, l. 1 1/2; Estival, l. 3/4; Grand-Saint-Georges, l. 1/2; Petit-Saint-Georges, l. 1.

La paroisse est arrosée à l'O. par le ruisseau d'Orne.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a communians.

Il y a à Pruillé, la prestimonie Jarossai, estimée N...

Hélie, qui fut comte du Maine, depuis 1090 jusqu'à 1110, fit remise au Chapitre et à l'évêque de toutes les coutumes et rentes qu'il avoit coutume de percevoir sur leurs terres dans l'étendue des Quintes de la ville ; savoir, à Pruillé, Savigné, etc.

L'évêque Guillaume Roland, qui siégea au Mans depuis 1255 jusqu'à 1258, retira des mains des laïques et donna au Chapitre, entre autres, l'église de Pruillé. *Registre blanc du Chapitre.* Courvaisier, *page 451*, et D. Denis Briant, dans *le Cenomania MS.* disent que ce fut Guillaume Passavant, mort en 1187, qui fit faire cette restitution au Chapitre.

de Doucelles, etc. Jacquine de Prez porta la terre de Moulins-le-Carbonnel dans la famille de Jupilles. *Voy.* plus haut, page 314.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a des vignes, dont le vin est de médiocre qualité.

La seigneurie de paroisse appartient au Chapitre de l'Eglise du Mans.

Il y a dans la paroisse, la terre de la Manoullière, bien bâtie, et décorée de belles avenues; cette terre appartient à madame Nepveu, veuve de M. Nepveu, prévôt provincial du Maine (1).

PRUILLÉ-l'EGUILLÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné du Château-du-Loir, élection de même, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Brette, l. 2 1/2; Ruaudin, l. 1; Pontlieue, l. 1; Mans, l. 1/2.

Il y a de Pruillé à Lucé, M. l. 1; Bouloire, M. l. 3 1/2; Château-du-Loir, M. l. 3 1/2; Pontvallain, M. l. 4 1/2; la Chartre, M. l. 4 1/2; S. Vincent-du-Loir, l. 1 1/2; Challe, l. 2; S. Mars-d'Oustillé, l. 1 3/4; Marigné, l. 1 1/2; Jupille, l. 1; Beaumont-Pied-de-Bœuf, l. 1 3/4; la forêt de Bersai, l. 1.

La paroisse est arrosée au N. et à l'E. par le ruisseau de Chaboson, qui fait tourner trois moulins à blé.

La cure, estimée 900 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 750 communians.

Il y a à Pruillé une église collégiale, sous l'invocation de S. Julien : ce Chapitre, qui est composé de cinq prébendes sacerdotales, fut d'abord érigé sous le nom d'Oratoire, qui fut fondé avant l'an 1331. Ce qui se prouve par une chartre de la même année, par laquelle Jean, comte de Dreux, sire de Montpensier et du Château-du-Loir, fit aux orateurs, chapelains de Pruillé, plusieurs dons; savoir, droit de pâcage, paissage et abeillage dans sa forêt de Beursai et Boiscorbon, droit d'y prendre tout le bois nécessaire pour réédifier l'église, la tour, les maisons desdits orateurs et celles de tous leurs tenanciers; il leur donna aussi le droit d'y prendre bois pour faire pressoirs, cuves et tonneaux, et quarante chartées de bois pour leur chauffage; il leur donna en outre 37 liv. de rente à prendre sur les ventes de ladite forêt.

L'Oratoire de Pruillé fut établi en confrérie. En 1329, Gui de Laval, évêque du Mans, confirma par son décret les statuts et privilèges de la confrérie de S. Julien de Pruillé, établie par Pierre des Chelles, seigneur de Lucé, Pruillé, Montreuil et Madrelles, qui augmenta beaucoup son revenu, comme il paroît par une chartre de 1350.

1. Ce fief de la Manouillère a donné son nom à René-Pierre, Neveu de la Manouillère, chanoine de Eglise du Mans, et auteur de Mémoires importants sur Le Mans et la Province du Maine. René-Pierre Neveu était fils de Jacques Neveu, prévôt provincial du Maine, et de Louise-Françoise Le Maçon ; c'est elle dont parle Le Paige quand il dit madame Nepveu. Les Mémoires du chanoine Neveu de la Manouillère ont été imprimés en 1877. Le Mans, Pellechat, 3 vol. in-8°. — *Voir* plus haut, art. *Neuvillette*, page 323.

Pierre des Chelles n'avoit qu'une fille, nommée Marie, qui épousa Brisegault de Couême; tous deux furent inhumés en 1406, dans le chœur de l'église collégiale de Pruillé, où l'on voit leur tombeau élevé de deux pieds et demi, et a sept pieds de longueur, sur lequel est leur représentation en bronze. Sous ce tombeau est un caveau où leurs corps sont déposés dans chacun un cercueil de plomb.

La confrérie de Pruillé fut changée en collégiale avant 1361; ce qui se prouve par un acte de la même année, par lequel Jean des Chelles donne aux chanoines de Pruillé une métairie.

La collégiale de Pruillé n'étoit d'abord composée que de quatre prébendes sacerdotales, dont deux étoient à la présentation du seigneur évêque du Mans, et les deux autres à celle des chanoines; on fonda depuis une cinquième prébende environ l'an 1440; elles sont aujourd'hui toutes cinq à la présentation du seigneur. Je n'ai pu découvrir comment ce changement de droit s'est fait. J'ai seulement trouvé que jusqu'en 1551, les chanoines ont présenté, conjointement avec les seigneurs de Lucé; et que depuis le mariage de Jeanne de Couême avec le prince de Conti, il ne paroit point que les chanoines aient présenté.

En 1478, le cardinal Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, réforma le Chapitre de Pruillé; il fit une partition par laquelle il se retint, et à ses successeurs, le droit de nommer à trois prébendes, laissant au seigneur de Lucé la présentation des deux autres; et afin de les discerner, il leur fit porter le titre de différens saints; la première, la seconde et la troisième furent titrées des noms de S. Jean, de S. Julien et de S. Laurent; la quatrième et la cinquième, de ceux de S. Martin et de S. Georges.

Le cardinal de Rambouillet, qui siégea au Mans depuis 1556 jusqu'à 1587, fit un accord avec le baron de Lucé, lequel fut homologué en Cour de Rome, par lequel il lui céda, et à ses successeurs, le droit de présenter aux cinq prébendes de la collégiale de Pruillé, au moyen qu'on lui laisseroit la présentation de deux chapelles fondées dans l'église de la dite collégiale. Aujourd'hui le seigneur de Lucé présente et les prébendes et les chapelles. *Courvaisier, page 783.*

Voici l'origine que nos historiens donnent à la collégiale de Pruillé: S. Julien visitant son diocèse, arriva chez le seigneur de Lucé, dont il trouva le fils qui venoit d'expirer; le S. évêque passa la nuit en prières et ressuscita le mort. En reconnoissance de cette faveur, le père destina son fils et ses biens à l'église, et fonda au même lieu un oratoire. *Courvaisier, page 62.*

D. Denis Briant dit que c'étoit une fille que S. Julien ressuscita. *Cenomania. M. S.*

Le sol est argileux, et produit du méteil, du froment et de

l'avoine. Il y a de la marne, mais elle est à 70 pieds de profondeur; une partie de la forêt royale de Bersai est dans la paroisse; elle nourrit des sangliers, quelques cerfs et quelques chevreuils ; l'autre espèce de gibier n'est pas bien commune dans la paroisse. Il y a d'autres bois en différens endroits de la paroisse, contenant chacun dix-huit à vingt arpens; savoir, deux appartenans au seigneur, un à M. de Caillau, dépendant de sa terre de la Roche-Thomas; et quelques petits bouquets dépendans de la collégiale. Il y a dans la paroisse cinq à six cents arpens de landes, une carrière de tuffeau, exploitée, et quatre arpens de vignes qui produisent du vin rouge de petite qualité ; on y trouve aussi des aspics et quelques vipères.

On voit dans le bourg de Pruillé, un vieux mur épais d'environ cinq à six pieds, sur trente à trente-cinq pieds de hauteur, qui paroit le reste d'un ancien château.

Le bourg de Pruillé étoit autrefois plus considérable qu'il n'est aujourd'hui; il est dit dans la chartre de confirmation des statuts, dont il est parlé ci-devant, qu'aussitôt qu'un confrère ou sœur sera décédé, on criera les patenôtres avec les campanes sonnantes par la ville. Dans un acte de fondation, fait par Pierre des Chelles, Pruillé est qualifié de ville ; il y avoit autrefois un marché, sur lequel la collégiale avoit droit de percevoir 3 liv. ; cette rente est encore servie aujourd'hui par le seigneur.

La seigneurie de paroisse est annexée à la baronnie de Lucé, qui appartient à M. Pineau de Lucé, fils de M. de Viennė, mort intendant d'Alsace et maître des requêtes. Pruillé relève en partie de Lucé et en partie du Château-du-Loir.

Outre le fief de la seigneurie, il y a à Pruillé celui de la Collégiale, qui a moyenne et basse justice, celui de l'abbaye de Bonlieu; celui de la Chevalerie, qui appartient à M. le Chat; celui des Etangs, qui appartient à M. Deshayes, et celui qui appartient à l'acquéreur de la terre de Fontenailles en Ecomoi.

La paroisse de Pruillé a une lieue et demie de l'E. à l'O. et autant du N. au S.

M. Robert, curé, m 'a fourni un Mémoire.

QUELAINE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné de Laval, élection de même, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de quinze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller au Bignon, l. 3 1/2; Mellai, l. 1; la Cropte, l. 1; Brullon, l. 4; Vallon, l. 2 3/4; Grand-Saint-Georges, l. 2 3/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Quelaine à Laval, M. l. 3 1/2; Mellai, M. l. 4 1/2; Château-Gontier, M. l. 4 3/4; Cossé-le-Vivien, M. l. 1 3/4; Grez-en-Bouère, M. l. 2 3/4; Houssai, l. 1 1/4; Origni, l. 1 1/4; Astillé, l. 1 1/4; Côme, l. 1 1/4; S. Gaud, l. 1 1/2; Anjou, l. 3/4.

La paroisse est arrosée au N. et à l'E. par un ruisseau, qui forme un étang, et au S. E. par un petit courant d'eau, qui en forme aussi un.

La cure, estimée 1200 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Aubin d'Angers. Il y a 1775 communians.

Il y a à Quelaine, la chapelle de la Chaslerie, estimée 40 liv., à la présentation, de plein droit, au Chapitre de S. Tugel de Laval, celle de la Fougetière, estimée 55 liv., à la présentation du propriétaire de la métairie de Livelle; celle de la Grigonnière, à la présentation des héritiers Bouju; celle de la Petite Chassière, estimée 20 liv., et la prestimonie Paillart, estimée...

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine et du carabin. Il y a là des vignes, dont le vin est très médiocre; il y a aussi des landes.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de Charnie, qui appartient à M. de Préaux.

QUENTIN (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de Troo, élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de douze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Troo, l. 1/2; Montreuil-le-Henri, l. 4 3/4; Challe, l. 3; Pontlieue, l. 3 1/4; Mans, l. 1 2.

Il y a de S. Quentin à Vendôme, M. l. 3 1/4; Montoire, M. l. 1 2; Bessé, M. l. 2 1/4; S. Calais, M. l. 3 1/2; Lavardin, M. l. 1 1/4; les Roches-l'Evêque, l. 1; Lunay, l. 1 1/2; Fontaine, l. 3/4; S. Jacques-des-Guérets, l. 1/2.

Le bourg est situé sur un petit ruisseau qui coule du N. N. E. au S. E. La paroisse est arrosée au S. S. O. par la rivière du Loir.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 160 communians.

L'évêque Hildebert, qui siègea au Mans depuis 1097 jusqu'à 1125, fonda l'église de S. Quentin. *Courvaisier, page 415.*

L'évêque Pierre Goujeul, qui siègea au Mans depuis 1312 jusqu'à 1326, donna au Chapitre de S. Martin de Troo, l'église de S. Quentin, dont la présentation et collation lui apparte-noient avec tous les droits, rentes et profits qu'il avoit coutume d'y prendre. Il paroît par le contrat de cette donation, que les curés ou vicaires perpètuels de S. Quentin, devoient fournir tous les ans, la vigile de l'Ascension, au chevecier du Chapitre de Troo, une charretée de joncs et de roseaux, tant que deux chevaux en pourroient mener, et une poche pleine de gre-nouilles. *Courvaisier, page 559.*

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine. Il y a des vignes.

La seigneurie de paroisse est un membre du marquisat de Montoire, qui appartient à M. de Querhoent. Voyez *l'article Montoire.*

QUENTIN (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Mont-fort, dans le doyenné de la Ferté, élection du Mans, à l'E. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Mexent, l. 1/4; Pont-de-Gêne, l. 3 3/4; Champagné, l. 1 1/2; Mans, l. 2.

Il y a de S. Quentin à Vibraye, M. l. 1 1/4; la Ferté, M. l. 2 1/2; Dolon, M. l. 1 3/4; Torigné, M. l. 2 1/2; Connerré, M. l. 2 1/2; Lamenai, l. 1 1/4; Villaine-la-Gonais, l. 1 1/4; Seaux, l. 1 1/4; Bouair, l. 3/4.

La paroisse est arrosée au N. par le ruisseau de Queune.

La cure, estimée 300 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 100 communians.

Guillaume de Rougemont vendit au Chapitre de l'Eglise du Mans, pour cinquante livres tournois, la dîme de la paroisse de S. Quentin. Le Chapitre fut investi de cette dîme en 1254. *Registre blanc du Chapitre.*

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine et du cara-bin; il y a des montagnes et des landes.

La seigneurie de paroisse appartient au Chapitre de l'Eglise du Mans.

QUINCAMPOIX, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné du Château-du-Loir, élection de même, au S. S. E. du Mans, dont il est éloigné de six lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Beaumont-Pié-de-Bœuf, l. 1/2; Marigné, l. 1 3/4; Pontlieue, l. 3 3/4; Mans, l. 1/2.

Il y a de Quincampoix au Château-du-Loir, M. l. 1 1/2; la Chartre, M. l. 3 1/2; Grand-Lucé, M. l. 2 1/2; Ecomoi, M. l. 3; Pontvallin, M. l. 3 3/4; Thoiré, l. 1/2; Mayet, l. 1 1/4; Ver-

neuil-le-Chétif, l. 1 3/4; Laverna, l. 1 1/2; Luceau, l. 1; Flée, l. 1; la Forêt de Bersai, l. 1.

La paroisse est coupée en deux par le ruisseau de Yre, qui fait tourner un moulin à blé: il y a aussi un petit courant d'eau.

La cure, estimée 800 liv., est un prieuré de l'ordre des Prémontrés : elle est à la présentation de l'abbé de Vaas. Il y a 150 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine. Il y a des vignes dont le vin, surtout le blanc, est très bon; il y a de la marne, qui devient inutile, les agriculteurs n'étant pas en état de la mettre en œuvre, et les propriétaires ne voulant pas les aider.

Il y a dans la paroisse, qui a une lieue d'étendue du N. au S. et un quart de lieue de l'E. à l'O. deux petits taillis, dont l'un dépend du prieuré, et l'autre de la métairie de la Bertellerie. Le gibier n'est pas commun; mais ce qu'il y en a, est de très bonne qualité.

La seigneurie de paroisse est annexée au prieuré qui possède deux fiefs, l'un, dit du Prieuré, relève de la baronnie du Château-du-Loir; l'autre, nommé la Marmouchère, autrement la Gigoulière, reporte à Courtirand, fief appartenant à milord Clare.

M. Poutrel, prieur-curé, m'a fourni un mémoire.

RAHAI, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de S. Calais, élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Coudrecieux, l. 3 3/4; Yvré-l'Evêque, l. 5 1/2; Mans, l. 1.

Il y a de Rahai à S. Calais, M. l. 1 1/2; Vibraye, M. l. 2 3/4; Bouloire, M. l. 5; Mondoubleau, M. l. 1 1/4; Dolon, M. l. 4 3/4; Baillon, l. 1/4; Valaine, l. 1; Berfai, l. 1 3/4; Conflans, l. 1 1/2; Marolle, l. 1 1/4; S. Martin de Sargé, l. 1; S. Cir de Sargé, l. 3/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Braye, au S. et à l'O. par un petit ruisseau.

La cure, estimée 500 livres, est à la présentation de l'abbé de S. Calais. Il y a 500 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

Le 7 juin 1449, il y eut un accord entre Jean d'Hierrai, évêque du Mans, et Jean, abbé, et le monastère de S. Calais, au sujet de la jurisdiction dans les paroisses de Rahai, etc., pour leur vie seulement; par cet accord, la jurisdiction au civil demeura à l'abbé, par prévention seulement; et sur le criminel, à l'évêque, avec cette distinction, au cas que S. Calais et le Mans soient possédés par le même seigneur. *Cart. rouge, fol. 287. Cenomania MS.*

La seigneurie de paroisse est annexée à l'abbaye de S. Calais.

RAVIGNI, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de la Rochemabille, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de onze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Moulins du Carbonnet, l. 2; Fresnai, l. 2; le Tronchet, l. 2 1/2; Sainte Sabine, l. 1; S. Saturnin, l. 2 1/4; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de Ravigni à la Pôté-des-Nids, M. l. 1 1/4; Prez-en-Pail, M. l. 2 1/4; Gêvres, M. l. 2; Coupetrain, M. l. 4; Alençon, M. l. 2 3/4; la Rochemabille, l. 3/4; Gandelain, l. 1; la Lacelle, l. 1 1/2; Champfrémont, l. 1/2; Boulai, l. 1 1/2; Ferrière-Bouchart, l. 1; S. Denis-sur-Sarton, l. 1/2; Pacé, l. 1; Normandie, l. 1/2.

Le bourg est entre le mont et les bois de Tonne; un petit courant d'eau prend sa source au S. O. du bourg. La paroisse est arrosée par la rivière de Sarton.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 330 communians.

Il y a à Ravigni, la chapelle des Cinq Plaies, estimée 50 liv., à la présentation du curé et du procureur fabricier, et la prestimonie de S. Hubert, estimée 40 liv., à la présentation du seigneur.

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Vauxelle de Ravigni (1).

REMI-DES-BOIS (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Ballon, élection du Mans, au N. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de deux lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Coulaines, l. 2 1/2; Mans, l. 1/4.

Il y a de d. Remi à Ballon, M. l. 1 3/4; Montfort, M. l. 2 3/4; Bonnestable, M. l. 3; Connerré, M. l. 3 1/2; Courcebeufs, l. 1/2; la Guierche, l. 1/4; Joué l'Abbé, l. 3/4; Montreuil-sur-Sarte, l. 1 1/4; Savigné-l'Evêque, l. 1 1/4; Sillé-le-Brûlé, l. 1 1/2.

La paroisse est arrosée à l'O. par le ruisseau de Pansas.

La cure, estimée 250 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 50 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse est annexée à l'évêché du Mans.

REMI-DES-MONTS (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Sonnois, élection du Mans, au N. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Vincent-des-Prez, l. 1/2; S. Remi-des-Bois, l. 5; Coulaines, l. 2 1/2; Mans, l. 1/4.

Il y a de S. Remi à Mamers, M. l. 1; S. Côme, M. l. 1 1/4; René, M. l. 3; S. Aignan, M. l. 2 1/2; Pizieux, l. 1; Commerveil, l. 3/4; S. Pierre-des-Ormes, l. 1/2.

La paroisse est arrosée à l'O. par la rivière de Dive, qui forme un étang.

La cure, estimée 6 à 800 liv., est à la présentation de l'abbé de la Pélice. Il y a 550 communians.

Il y a à S. Remi, le prieuré de Contrès, estimé 200 liv., à la même présentation que la cure.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Louvigni (2).

REMI-DU-PLAIN (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Sonnois, élection du Mans,

1. On voit encore dans le bourg le vieux château de Ravigny que les propriétaires ont délaissé pour celui de la Bellière, en Champfrémont. *Voy.* T. I, p. 145, note 2.

2. Par la terre de Maineuf, dont le possesseur était alors un membre de la famille Bouvet de Louvigny.

au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Ballon, l. 4; Montreuil-sur-Sarte, l. 2 1/4; Coulaines, l. 1 1/2; Mans, l. 1/4.

Il y a de S. Remi à Mamers, M. l. 2; René, M. l. 1 1/2; Beaumont, M. l. 3 1/2; S. Aignan, M. l. 3 1/2; S. Côme, M. l. 3 3/4; le Val, l. 1/2; Livet, l. 3/4; Louvigné, l. 3/4; les Mées, l. 3/4; Saone, l. 1/2; Panon, l. 3/4; Vezot, l. 3/4.

La paroisse, dans laquelle passent les fossés à Robert, est arrosée à l'O. par le ruisseau de Bienne.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 530 communians.

Il y a à S. Remi, la chapelle de Sainte-Catherine de Moulins, estimée 38 liv., à la présentation du prieur de la Coulture; et celle de la Sainte-Vierge. La maison du chapelain est bien bâtie et bien située.

Hugue I, comte du Maine depuis 970 jusqu'à 1015, donna à l'abbaye de la Coulture, entre autres, la paroisse de S. Remi-du-Plain. *Courvaisier, page 325.*

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine.

Guillaume II le Roux, roi d'Angleterre, qui mourut en 1100, fit bâtir, un fort à S. Remi-du-Pain. *Orderic. Vital, liv. 10 page 768. Courvaisier, page 569. Cenomania. M. S.*

En 1411 ou 12, du temps des guerres entre le duc de Bourgogne et le duc d'Orléans, la paroisse de S. Remi-du-Plain fut le théâtre de la guerre, pendant quelque temps. Le comte d'Alençon, qui avoit embrassé le parti du duc d'Orléans (on nommoit ce parti les Armagnacs), mit une forte garnison dans son château de Saint-Remi. Louis, roi de Sicile, comte d'Anjou et du Maine, envoya des troupes au secours des Manceaux, que les Armagnacs fatiguoient par leurs courses. Ces troupes, commandées par Antoine de Craon et le Borgne la Heuse, furent fortifiées par celles qu'amena à leur secours le connétable de S. Paul; elles se logèrent dans le bourg de S. Remi et aux environs du château, et sommèrent ceux qui étoient dedans de se rendre, ce qu'ils refusèrent. Les seigneurs qui étoient de la faction d'Orléans, s'assemblèrent à dessein de surprendre le connétable; celui-ci fut averti de leur dessein par ses espions, et se disposa à les bien recevoir. Le combat s'engagea, il fut opiniâtre et meurtrier. Les Armagnacs furent défaits et taillés en pièce. Le connétable retourna incontinent à S. Remi; et à son arrivée la garnison qui étoit dans le château, se rendit. Quelque temps après, les Armagnacs reprirent le château. *Courvaisier, p. 664.*

La seigneurie de paroisse est en litige entre l'abbé de la Coulture, et M. Bersin.

Guy Pécate, en latin *Pacatus*, étoit né à S. Remi; il étoit bénédictin; il fut prieur de Sougé et curé de Spai, puis secrétaire de l'abbé de la Coulture. Pécate composa des Poésies

latines qui ont été louées par Ronsard. Ses ouvrages n'ont point été imprimés. Il mourut à la Coulture, en 1580. *Croix du Maine.*

RENÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Beaumont, élection du Mans; au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Nouans, l. 1; Lucé-sous-Ballon, l. 3/4; Saint-Ouen-des-Ponts, l. 1/2; Montreuil-sur-Sarte, l. 2 1/2; Coulaines, l. 1 1/2; Mans, l. 1/4.

Il y a de René à Fresnai, M. l. 3 1/2; Beaumont, M. l. 2; Ballon, M. l. 2 1/2; S. Aignan, M. l. 2 3/4; Bonnestable, M. l. 4 1/4; Grand-Champ, l. 1; Cherencé-Sérillac, l. 3/4; Doucelle, l. 1; Meurcé, l. 1 1/4; Dangeul, l. 1; Courgains, l. 1; Toigné, l. 1/2.

Le bourg est situé sur le ruisseau d'Orton. La carte du Maine marque qu'il y a eu une bataille.

La cure estimée 1000 liv., est à la présentation de l'abbé de Vincent. Il y a 700 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine. Il y a des landes.

Il y a marché à René tous les jeudis.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le baron du Leau.

RENNES, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Lassai, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de seize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Sainte-Marie-du-Bois, l. 3/4; le Ham, l. 2 1/2; Courcité, l. 2 1/2; Sillé, l. 3 1/4; Conlie, l. 2 1/4; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Rennes à Septforges, M. l. 1/2; Lassai, M. l. 1; Ceaulcé, M. l. 1 3/4; Madré, M. l. 2; Juvigni, M. l. 1 3/4; Genellai, l. 3/4; Etrigé, l. 1/2; Bretignolle, l. 1/2; la Baroche-Gondoin, l. 1 1/4; Tubeuf, l. 1.

La paroisse est arrosée à l'O. par la rivière de Mayenne, et au S. par un petit ruisseau qui forme un étang.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation du seigneur du Bois-de-Mayenne. Il y a 250 communians.

Il y a à Rennes la prestimonie Rattier, estimée 15 liv., à la présentation des héritiers du fondateur.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Billard de Lorière (1).

1. La terre du Bois-de-Maine que Le Paige appelle Bois-de-Mayenne, a appartenu aux Pitard. Jean Pitard, seigneur de Boulé l'habitait avec sa femme Marguerite de Royers, au commencement du XVIIIe siècle. Des Pitard, le Bois-de-Maine passa aux Billard de Lorière, puis à la famille Ginoux-Defermon. Le château est habité aujourd'hui par M. Le Masquerier de Boisjeufroy qui en est propriétaire.

Environ l'an 1432, Ambroise de Froulai, Dreux de Roussai, et Gautier de la Pôté, gentilshommes manceaux, étant sortis du château de S. Cenerie, furent tués par les Anglois, dans une rencontre, en la paroisse de Rennes. *Courvaisier*, *page 700.*

REQUEIL, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné d'Oysé, élection du Château-du-Loir, au S. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Moncé-en-Blin, l. 2 3/4; Pontlieue, l. 1 1/2; Mans, l. 1/2.

Il y a de Requeil à Pontvallain, M. l. 1; Ecomoi, M. l. 2; le Lude, M. l. 3 1/2; Château-du-Loir, M. l. 5; la Suze, M. l. 2 3/4; Mayet, l. 2; Château-l'Hermitage, l. 3/4; Oysé, l. 3/4; la Fontaine S. Martin, l. 1 1/2; Mansigné, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Lone, et à l'O. par un autre.

La cure, estimée 1200 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 600 communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin : il y a quelques vignes dont le vin est assez bon. Il y a des landes.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de la Rochedevaux (1), dont M. le comte de Mailli d'Haucourt est seigneur.

Comme la maison de Mailli est une des plus anciennes et des plus illustres du royaume, quoiqu'elle ne soit pas originaire du Maine, nous croyons que nos lecteurs nous sauront gré d'en donner ici la filiation, du moins de la branche de M. le comte de Mailli, seigneur de Requeil.

ANSELME de Mailli, lieutenant des armées de la comtesse Richilde, en 1050, tuteur du comte de Flandre et d'Artois, son fils, tué au siège de Lille, en 1070, eut Vautier, qui suit; Arnoul; et Renaut, qui épousa Batilde de Roie.

VAUTIER de Mailli eut Nicolas, qui suit; Luce, mariée à Nicolas Perrin; et Elisabeth.

NICOLAS de Mailli, sire de Mailli, épousa Amélie de Beaumont, dont Gilles I, qui suit; Guillaume; Pierre; Mathieu; et Bavoin; *N*... chevalier de Jérusalem, maréchal de son ordre, grand-prieur d'Auvergne, tué au siège de Damiette, en 1218; Milon qui épousa Erinburge; Wautier, qui épousa Iduberge de Bailleul; Nicole ou Nicolette, mariée, 1° à Hermand de Créqui, 2° à Jean de Nauvion.

GILLES I, baron de Mailli, épousa Avicie de Heilli, dont Gilles II, qui suit; Eustache; Jacques, chevalier de S. Jean de Jérusalem, nommé par les infidèles, le S. Georges des Chré-

1. Terre importante de Requeil qui entra dans la famille de Mailly, par le mariage de Louise-Madeleine de la Rivière, dame de la Roche-de-Vaux et de Requeil avec Joseph de Mailly.

tiens; Hugues; Nicolas; et Sohier, morts sans alliance; Elisabeth; Elise; Pavie ; et Mathilde.

Gilles II, baron de Mailli, épousa Jeanne d'Amiens, dont Jean, qui suit; Gilles, seigneur d'Authuille, branche séparée de l'aînée, en 1290, éteinte en 1495; Jean, seigneur de Nédon, séparée de l'aînée, en 1290, éteinte en 1300; Antoine, seigneur de Lorsignol, qui épousa Jeanne d'Antoing : cette branche de Lorsignol fut séparée de l'aînée, en 1295, et finit en 1528.

Jean, baron de Mailli, épousa Jeanne de Couci, dont Gilles III, qui suit; Jean, seigneur d'Auvillers, qui épousa Louise de Craon, dame de Catheu; il fit la branche d'Auvillers, séparée de l'aînée, en 1320, éteinte en 1629; Colart, qui fut mariée à Aliénor d'Argies.

Gilles III, baron de Mailli, seigneur d'Acheu, épousa Personne de Renneval, dont Gilles IV, qui suit; Guillaume; et Jean.

Gilles IV, baron de Mailli, seigneur d'Acheu, épousa Marguerite de Friencourt, dont Gilles V, qui suit; Jean, qui épousa vers 1350, Marguerite de Fienne; Guillaume ; Nicolas ; Hardouin, Ade, qui fut mariée, 1° à Aubert de Hangest; 2° à Jean de Nesle, seigneur d'Offemont; 3° à Gui de Laval, seigneur d'Attichi.

Gilles V, baron de Mailli, dit Gillon, épousa, vers 1340, Jeanne de Moreuil-Soissons, dont Gilles VI, qui suit.

Gilles VI, chevalier, seigneur de Mailli, épousa, 1° Jeanne de Donquerre; 2° à Marie de Couci, dame de Droisi, dont Colart, qui suit.

Colart, chevalier, seigneur de Mailli, tué à la bataille d'Azincourt, en 1415, avoit épousé Marie de Mailli, dame de Lorsignol et de Bours, morte en 1494, dont Jean II, qui suit; Huc ou Luc, gouverneur de Mondidier, qui épousa Marie d'Athies; Jean, tué à la journée de Mons en Vimeux, en 1421. Colart, fait chevalier à la bataille d'Azincourt, tué avec son père.

Jean II, baron de Mailli, épousa, vers 1426, Catherine de Mammès, dame de Ravensberg, dont Jean III, qui suit; Hutin, seigneur d'Auchi, qui épousa Péronne de Pisseleu, tige de la branche d'Auchi, finie en 1555; Marie, dame de Turpigni; Antoinette, qui épousa Philippe de Noyelle, vicomte de Langle; Isabelle, mariée à Jean de Neuville.

Jean III, baron de Mailli, épousa, en 1479, Isabeau d'Ailli, dont Antoine qui a continué la branche aînée, qui subsiste en Louis-Victor-Antoine; Adrien, tige de la branche d'Haucourt, qui suit; Jacques, qui épousa Marie de Wignacourt; et Antoinette, qui fut mariée à Foulques de Fautreau.

Adrien de Mailli, baron de Ravensberg, épousa, en 1503, Françoise de Bailleul, dont Edme, qui suit; Jean, seigneur de Belleville, chevalier de l'ordre du roi, qui épousa Antoinette de Baudreuil; Denis, chevalier de Malte, tué au siége de Rouen, en 1562; Antoine, tué en Piémont; Charles, chevalier de l'or-

dre du roi; et Antoinette, mariée en 1544, à Robert du Bosc.

Edme de Mailli, seigneur d'Haucourt et de Saint-Léger, gouverneur d'Yvri, et capitaine de cent hommes de pied, épousa, 1° en 1536, Marie de Boulain; 2° en 1559, Gabrielle Dongnies, dont François I, qui suit; Louis, tige de la branche de Quesnoi, séparée de la branche d'Haucourt, en 1584; Claude, mariée en 1570, à Antoine de Belleval, seigneur de Longuemorte.

François I du nom, seigneur d'Haucourt et de Saint-Léger, épousa, en 1573, Marie d'Hallencourt, dont: François II, qui suit; Henri, mort à Cambrai, en 1595; Susanne, mariée en 1596, à Philippes de Pienne, seigneur de Rousseloi.

François II de Mailli, seigneur d'Haucourt et de S. Léger, épousa, en 1607, Marie Turpin, dont Philippes, qui suit; Antoine, chevalier de Malte, mort en 1670; Nicolas, tué au siége de Dixmude, en 1647; Jordaine, qui fut mariée à Louis de Saint-Ouen, seigneur de Falleni.

Philippes de Mailli, seigneur d'Haucourt et de Saint-Léger, épousa, en 1631, Guillaine du Biez, dont Antoine, qui suit; Anne mariée à Louis de Martainville, seigneur de Hetoudeville; Elisabeth, qui épousa le seigneur du Bocole.

Antoine de Mailli, marquis d'Haucourt et de Saint-Léger, épousa, 1° en 1658, Marie de Beuzelin; 2° en 1678, Françoise de Canesson, dame de Cani. Il eut Joseph, qui suit; François-Jérôme, qui épousa Marie de Milli, sans enfans; *N*.... mariée à M. le comte de Hangest; Claude-François, capitaine de frégate, mort sans alliance, en 1704 ; Jean-Baptiste, capitaine de cent chevaux-légers, tué à Mayenne en 1690; Marie-Anne, abbesse d'Essai, en 1738.

Joseph, marquis de Mailli, seigneur d'Haucourt et de S. Léger, etc., épousa Louise-Madeleine-Josèphe-Marie de la Rivière, en 1704, dame du Bois de Maquillé, Flacé, la Rochedevaux, Requeil, etc., dont Joseph-Augustin, qui suit; Jérôme-François-Joseph, chevalier de Malte, mort à Vienne en Autriche, en 1739; François, mort en 1730, sans alliance; et Marie-Joséphine, morte sans alliance.

Joseph-Augustin, comte de Mailli, lieutenant-général des armées du roi, seigneur d'Haucourt, Saint-Léger, la Faigne, la Forest-de-Douvre, la Rochedevaux, Requeil, etc., épousa, 1° Constance Colbert de Torci, en 1732, dont Jeanne-Marie-Constance, mariée, en 1747, à Marc-René de Voyer, marquis de Paulmy, maréchal des camps et armées du roi. M. le Comte de Mailli a épousé, 2° en 1737, Marie-Michelle de Séricourt d'Esclainvilliers, dont Louis-Marie, qui suit; Catherine-Félicité-Josèphe-Constance, morte ; Joseph, mort jeune, en 1746.

Louis-Marie.

RIBAI (le), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Javron, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de treize lieues

et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Courcité, l. 3; Sillé, l. 3 1/4; Conlie, l. 2 1/4; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a du Ribai à Lassai, M. l. 1 3/4; Septforges, M. l. 3; Madré, M. l. 2 1/4; Villaine-la-Juhel, M. l. 2; Ambrière, M. l. 3 1/2; Charchigné, l. 3/4; le Horp, l. 1; Poulai, l. 2; Hardange, l. 1 1/2; Loufougère, l. 1 1/5; le Ham, l. 1/2; Javron, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée au N. par le ruisseau d'Aisne, qui forme un étang, et à l'E. et au S. par un autre qui en forme deux.

La cure, estimée 1300 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 620 communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin. Il y a des bois et des landes.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Chauvigné (1).

RIGOMER-DES-BOIS (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Linières, élection du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Rouessé-Fontaine, l. 1 1/4; Doucelles, l. 1 3/4 ; Montbisot, l. 3; la Guierche, l. 3/4; Montreuil-sur-Sarte, l. 3/4; Coulaines, l. 1 1/2; Mans, l. 1/4.

1. La seigneurie de paroisse a donné lieu à une contestation séculaire entre les seigneurs de la Cour du Ribay et ceux du Val; finalement elle est restée aux derniers.

La Cour du Ribay et le Val étaient deux fiefs très importants de la paroisse.

La Cour était possédée à l'origine par les du Ribay ou du Rubay, comme on disait alors. Robin du Ribay mourut à son manoir de la Cour à la fin du XIV[e] siècle; après lui la terre de la Cour fut possédée successivement par Guillaume et Brisegault Boul, par les familles de Marcillé, de Fromentières des Etangs, de Couasnon, Laigneau, des Fougerais, du Vau, du Tillet, de Madaillan et de Brancas-Lauraguais. Le 27 brumaire an VI, M. Pierlot, receveur général de l'Aube, en fit l'acquisition avec la terre de Lassay. La Cour appartient aujourd'hui à M. le marquis de Beauchesne. — Le vieux manoir des du Ribay n'existe plus.

Le Val était dès le XIV[e] siècle dans la famille de Moré, dans laquelle il est resté jusqu'après la Révolution. — Jehan de Moré, seigneur du Val, fut un ligueur intrépide. C'est lui croit-on qui assiégea le château de Courtœuvre, prit Pierre Vasse, qui en était seigneur, et l'emmena à Château-Gontier où il mourut. La mort dût même etre violente, puisque Jehan fut, pour ce fait, condamné et décapité. — *Voy.* plus loin article *Villaine-la-Juhel.*

Le dernier descendant mâle de la famille de Moré, Louis-Julien n'eut qu'une fille à lui survivre : Henriette-Françoise de Moré, née le 22 janvier 1724. Elle épousa, le 2 décembre 1745, Guillaume de Cauvigny — et non Chauvigné, comme l'écrit Le Paige — seigneur de Venoix, près Caen Henriette-Françoise vivait encore à l'époque de la Révolution. La famille de Cauvigny existe toujours, ses membres habitent Caen et les environs.

Le manoir du Val a été conservé en partie.

Henri de Moré, curé de Saint-Cyr-en-Pail, dont la bienfaisance est estée légendaire, était né au manoir du Val le mai 1651, de Guy de Moré et de Marthe du Mesnil.

sée au N. par le ruisseau de Sore, et au S. par un autre petit ruisseau.

La cure, estimée 6 à 700 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y 240 communians.

Il y a de S. Rigomer à Alençon, M. l. 1 1/2; Fresnai, M. l. 3 1/4; Beaumont, M. l.   ; René, M. l. 2 3/4; Mamers, M. l. 3 3/4; Linière-la-Çarelle, l. 1 1/4; Champfleur, l. 1/4; Ancines, l. 1/2; Livet, l. 1 1/4; Neuf-Châtel, l. 1/2.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

S. Rigomer, prêtre solitaire, prit naissance dans le Sonnois, dans l'endroit où est la paroisse de S. Rigomer, vers le milieu du sixième siècle. *Courvaisier, pag. 141.*

Hugues I, qui fut comte du Maine, depuis 970 jusqu'à 1015, donna l'église de S. Rigomer à l'abbaye de la Coulture. *Courvaisier, pag. 326.*

La seigneurie de paroisse est en litige.

RIMÉ (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé du château-du-Loir, dans le doyenné de Troo, élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné du treize lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller aux Roches-l'Évêque, l. 1 1/2; Bessé, l. 3 1/4; Challe, l. 6; Pontlieue, l. 3 1/4; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de S. Rimé à Vendôme, M. l. 2; Montoire, M. l. 1 1/4; Lavardin, M. l. 1; Bessé, M. l. 3 3/4; Villavard, l. 1/2; Houssé, l. 1/2; Thoré, l. 3/4; Lunai, l. 1.

Le bourg est situé sur un petit ruisseau. La paroisse est arrosée à l'O. par la rivière du Loir.

La cure est un prieuré régulier de l'ordre des Prémontrés, estimée 700 liv., à la présentation de l'abbé de S. Georges-du-Bois. Il y a 130 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine. Il y a des vignes, dont le vin n'a pas grande réputation.

ROCH, *alias* JACQUES-DE-LA-BRASSE (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais en Normandie, élection de Normandie, au N. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de vingt lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Ceaulcé, M. l. 2 3/4; Lassai, l. 2 1/2; Loufougère, l. 3; Sillé, l. 5; Conlie, l. 2 1/2; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de S. Roch à Domfront, M. l. 2; Lonlai, M. l. 2; Passais, M. l. 1 1/2; Juvigné, M. l. 4; Rouellé, l. 3/4; Saint-Marc-de-Graine, l. 1/2; Torchamp, l. 1; S. Brice, l. 1 3/4; S. Gilles, l. 1.

La paroisse est arrosée à l'E. par la rivière d'Egraine, au N. et au S. O. par deux petits ruisseaux, et au S. par un autre. Ils nourrissent quelques petits brochetons.

La paroisse est à l'O. de la forêt de Perseigne; elle est arro-

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation du duc d'Alençon. Il y a 620 communians.

L'église de cette paroisse étoit anciennement dédiée à S. Jacques, aujourd'hui elle l'est à S. Roch ; j'ignore ce qui a fait ce changement.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin, qui ne se dîme point dans l'élection de Domfront.

On cultive beaucoup de pommiers et de poiriers, dont le cidre est bon, surtout celui des pommiers.

Il y a un tiers de la paroisse en landes, et un quart en plusieurs bouquets de taillis : elle a une lieue de distance du N. au S. et autant de l'E. à l'O.

Le gibier est très bon ; mais la grande quantité de renards le rend peu commun.

La seigneurie de paroisse est un membre du comté de Domfront, que M. le duc d'Orléans tient du roi, par appanage.

Il y a dans la paroisse de S. Roch, quatre maisons de campagne, possédées, de tems immémorial, par quatre bonnes et anciennes familles. On nomme ces maisons des logis ; celle de Beauregard, est possédée par la famille le Bigot ; celle de Bertre, par Châles ; celle de la Boitte, par Maillard ; et celle de Loraille, par du Pont : cette dernière maison fut solidement bâtie, il y a environ trois siècles. Les dehors en sont beaux ; ils consistent en une belle avenue, étang, bois de futaie, taillis et garenne.

M. Thébault, curé, m'a fourni un mémoire.

ROCHES-L'ÉVÊQUE (les), bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de Troo, élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Bessé, M. l. 3 1/4 ; Challes, l. 6 ; Pontlieue, l. 3 1/4 ; Mans, l. 1/2.

Il y a des Roches à Vendôme, l. 2 3/4 ; Montoire, M. l. 1 ; Lavardin, M. l. 1 ; S. Calais, M. l. 4 1/5 ; Rimé, l. 1/2 ; Thoré, l. 1 1/4 ; Lunai, l. 1/4 ; Fontaine, l. 1 1/4 ; S. Quentin, l. 1 ; Villavard, l. 3/4.

Le bourg est situé sur la rivière du Loir, qui coule du N. E. au S. par E.

La paroisse est arrosée à l'O. par un ruisseau qui forme deux petits étangs.

La cure, estimée 200 liv., est à la présentation de l'abbé d'Evron. Il y a 350 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine. Il y a des vignes et des rochers.

Du tems de l'évêque Gonthier, qui siégea au Mans, depuis 890 jusqu'à 913, la ville du Mans et surtout l'évêque et les ecclésiastiques furent cruellement persécutés par un tiran nommé Rotgaire, qui s'étoit rendu puissant dans la province. L'évêque, pour se mettre à couvert de ses mauvais traitemens, fut obligé

d'abandonner la ville, et de se retirer aux Roches, qui lui appartenoient. *Cenomania. MS.*

Environ l'an 1189, les Roches-l'Evêque, qui ètoient sous la puissance de Henri II, roi d'Angleterre, furent vendues au roi Philippe Auguste. *Cenomania. MS.*

L'èvêque Pierre Gouguel, qui siègea au Mans depuis 1312 jusqu'à 1326, retira de ses deniers le patronage de l'èglise des Roches, que les prèdècesseurs de Robert de Chemillè avoient usurpè, dont il avoit toujours joui. *Courvaisier, page 560.*

On croit que l'èvêque Geoffroi Freslon qui siègea au Mans depuis 1258 jusqu'à 1269, ètoit nè dans le Maine, entre Montoire et les Roches-l'Evêque.

La seigneurie de paroisse est un membre du marquisat de Montoire, qui appartient à M. de Querrhoent. Voyez *la gènèalogie, à l'article Montoire.*

En 1247, Pierre de Montoire, comte de Vendôme, fonda dans la paroisse des Roches-l'Evêque, l'abbaye de N. D. de la Virginitè, de l'ordre de Cîteaux; et Agnès et Marguerite, deux de ses filles, s'y firent religieuses. Ce Pierre de Montoire avoit èpousè Jeanne (1), dame de la Chartre sur le Loir, troisième fille de Juhel, seigneur de Mayenne, et de Gervaise de Dinan.

En 1283, le cinq des calendes d'octobre, Jean, archevêque de Tours, dèdia l'èglise de cette abbaye, et y accorda quarante jours d'indulgence.

Suite des Abbesses.

1. Odeline.
2. Philippine d'Azè, prouvè par une chartre de l'an 1274.
3. Alix ou Alicie de Vendôme, mourut en 1310.
4. Aiglantine, qu'on croit de la maison de Vendôme, 1329.
5. Aimée ou Emme ; on la trouve encore en 1373.
6. Marie de Vendôme, cousine de Jean de Bourbon, comte de Vendôme, 1382.
7. Isabelle de Vendôme, vivoit en 1470.
8. Jeanne de Chambrai, fille du seigneur de la Roche-Turpin et Cholet, vivoit encore en 1506.
9. Gèrarde Villarceau, rèsigna à sa nièce.
10. Marie de Beauvilliers, 1545.
11. Florence de Crémainville, 1573.
12. Urbane de la Chapelle, mourut le 15 juin 1600.
13. Françoise de Vanssai, mourut en 1614, portoit d'azur à trois besans d'or.
14. Claude de Vanssai, nièce de la prècèdente; elle permute

(1) *Voy.* tome II, page 269, note 3.

cette abbaye avec celle de Bonlieu, dont Catherine le Roi étoit abbesse.

15. Catherine le Roi de Rislai; elle quitta son abbaye pour aller fonder à Argenteuil, près Paris, un prieuré de l'ordre de Cîteaux.

16. Françoise de la Barre, mourut en 1614.

17. Marguerite de Harlai Chanvalon, après avoir régi cette abbaye pendant trente ans, fut faite abbesse de Port-Royal de Paris.

18. Marie-Angélique le Maistre de Granchamp.

19. N.... (1) des Préaux, d'une famille de Touraine.

N.... Guérin de Bruslart (2).

L'abbaye de la Virginité est estimée 400 liv., de revenu, dans le Poillé manceau; et 4500 liv., dans l'almanach royal.

ROCHE-MABILLE (la), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, chef-lieu d'un doyenné de même nom, élection de Normandie, au N. par O. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Ferrières, l. 1 3/4; Gennes-le-Gandelin, l. 1 1/4; S. Ouen-de-Mimbré, l. 1 1/2; Assé-le-Riboul, l. 2 1/2; la Bazoge, l. 2 1/2; Mans, l. 2 1/4.

Il y a de la Roche-Mabille à Prez-en-Pail, M. l. 2 1/2; Alençon, M. l. 2 1/2; Linière-la-Doucelle, M. l. 3/4; Coupetrain, M. l. 4; S. Elier, l. 1; Cirail, l. 1 1/2; Gandelain, l. 3/4; Ravigni, l. 1; la Butte-de-Chaumont, l. 1/4; Normandie, l. demi-quart.

La paroisse est arrosée au N. par le ruisseau de Sarton, et par celui de la Patrie, et au S. par un autre ruisseau. Le même ruisseau de Sarton fait travailler la forge de la Roche, située dans la paroisse de S. Denis-sur-Sarton.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Martin-de-Sées. Il y a 450 communians.

Il y a à la Roche-Mabille, un prieuré, estimé 145 liv., à la même présentation que la cure; et la chapelle de S. Thibault, estimée 400 liv., à la présentation du supérieur de N. D. de Coeffort.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin. Il y a des bois et des montagnes.

En 1203, Guillaume, petit-fils de Guillaume Talvas, mourut sans enfans et fut inhumé dans le chœur de l'église de l'abbaye de Perseigne; il étoit comte d'Alençon, et seigneur de la Roche-Mabille. *Bry, Histoire du Perche.*

La seigneurie de paroisse appartient à M. le marquis de Vassé, ou à M. de Courtemanche.

Il y a dans le vallon de la Roche-Mabille, une roche fort

1. Anne.
2. Puis viennent Julie-Jeanne de la Madeleine et Marie de Murat qui fut la dernière abbesse de la Virginité, 1775-1790.

élevée, sur laquelle Mabille de Bellesme, femme de Roger II, sire de Montgommeri, fit construire une forteresse, dont on voit encore les ruines; elle fit aussi bâtir, au bas de cette roche, une ville, dont les portes paroissent encore. On croit que cette forteresse et la ville, furent détruites dans les guerres des Normands, dans le quinzième siècle. La Roche-Mabille est dominée par plusieurs montagnes, dont les plus élevées sont celles de Chaumont, et celle de Rochelles. Les seigneurs de la maison de Vassé, avoient fait bâtir anciennement un petit château au pied de l'ancien : il est ruiné.

Il y avoit autrefois des foires et un marché toutes les semaines, à la Roche-Mabille. Les habitans jouissent du droit de bourgeoisie, qu'on a voulu leur contester depuis quelques années. Tant que la ville et le château ont subsisté, les vassaux étoient obligés d'y faire guet et garde. Le seigneur du fief de Baleru devoit sept jours de garde, avec ses vassaux, à la porte de S. Pierre : un autre en devoit autant à la porte de Chauvin : plusieurs autres devoient des redevances de la même nature.

Il y a à la Roche une haute justice, qui a été acquise des Commissaires-Généraux à ce députés, en , par Emanuel-Armand, marquis de Vassé : elle s'étend sur les paroisses de la Roche, de S. Elier, de Ciral, etc. Les appellations ressortissent au bailliage d'Alençon.

Vers le milieu du onzième siècle, Roger II, sire de Montgommeri, et Mabille, son épouse, fondèrent une collégiale à la Roche, laquelle fut ensuite convertie en un prieuré, qui, aujourd'hui, est réuni à l'abbaye de S. Martin-de-Sées.

Augustin Pilon, curé de la Roche, y a fondé une école pour l'éducation des filles. Il mourut, en 1732, respecté de ceux qui le connoissoient.

Richard I ou II, duc de Normandie, donna la Roche-Mabille à Guillaume de Bellesme, auquel Robert I, son fils, succéda; Guillaume Talvas succéda à Robert son frère; Arnoul, fils de Guillaume, dépouilla son père de ses possessions : il ne jouit pas longtemps du fruit de son crime; car, peu de temps après, il fut assassiné.

Mabille, dont nous avons parlé ci-devant, ayant été assassinée dans son château de Bures, Robert II, son fils aîné lui succéda dans la seigneurie de la Roche.

Henri II, roi d'Angleterre, obligea les successeurs de Guillaume Talvas de lui remettre Alençon et la Roche-Mabille; mais cette cession ne fut pas de longue durée, et ils rentrèrent dans leurs possessions.

Les héritiers de Robert d'Alençon qui mourut avant l'an 1220, donnèrent au roi Philippe-Auguste Alençon, et se réservèrent la Roche-Mabille.

La terre de Montgommeri en Normandie et la Roche-Mabille furent réunies, et tombèrent en partage à Hemeric II

ou III, vicomte de Châtelraut, neveu de Robert III, comte d'Alençon, et son légataire.

Jeanne de Châtelraut fut mariée, en secondes noces, à Jean II, sire de Harcourt, maréchal et amiral de France, qui mourut en 1302.

Jean III, sire de Harcourt, leur fils et héritier, détacha de la seigneurie de Montgommeri, celle de la Roche-Mabille, qu'il donna à Jeanne sa sœur, lorsqu'elle épousa Henri I, baron d'Avaugour et de Mayenne, à condition que la Roche releveroit de Montgommeri.

La Roche-Mabille passa de la maison d'Avaugour, en celle de Bretagne, et de celle-ci en celle d'Alençon, qui la donna au roi, et reçut un équivalant.

Henri V, roi d'Angleterre, confisqua la Roche-Mabille, et la donna à Guillaume Filt-Hugs; ce que Henri VI, aussi roi d'Angleterre, confirma en 1447. Après l'expulsion des Anglois, la terre de la Roche retourna à la maison d'Avaugour.

Marguerite d'Avaugour, porta, avant l'an 1474, la Roche-Mabille dans la maison d'Aligni, par son mariage avec Jean d'Aligni, seigneur de Chaufour.

Jacqueline d'Aligni, porta, en 1491, la baronnie de la Roche-Mabille, dans la maison de Vassé, par son mariage avec Jean V, seigneur de Vassé; de leur mariage sortit Antoine, qui suit; et Lancelot, abbé de Champagne.

Antoine Grognet, seigneur de Vassé, de la Roche-Mabille, etc., gouverneur de Piémont, ensuite, du marquisat de Saluces, d'Ardres et enfin d'Angers, avoit épousé, en 1529, Marguerite d'Hatri, dont Jean, qui suit.

Jean Grognet, seigneur de Vassé, baron de la Roche-Mabille, conseiller d'état, capitaine de cent hommes d'armes: engagea Montgommeri, assiégé dans le château de Domfront, à se rendre, ce qu'il fit, sous promesse de la vie, promesse qui fut violée ; car on conduisit Montgommeri à Paris, où la reine Catherine de Médicis lui fit trancher la tête. Le seigneur de Vassé fit son possible pour lui sauver la vie; mais inutilement. Jean de Vassé avoit épousé, en 1566, Jeanne le Vavasseur, dont Lancelot, qui suit; et Charles, dit le baron de la Roche-Mabille.

Lancelot de Vassé, baron de la Roche-Mabille, chevalier des ordres du roi, en 1619, épousa Françoise de Gondi, fille d'Albert, duc de Retz, dont entr'autres, Henri, qui suit.

Henri de Vassé, baron de la Roche-Mabille, épousa Renée le Cornu, fille de Nicolas, seigneur de la Courbe de Brée, et de Françoise de Montesson, dont Henri-François, qui suit.

Henri-François, marquis de Vassé, baron de la Roche-Mabille, vidame du Mans, mort en 1684, obtint du roi Louis XIV des lettres d'union de la terre et baronnie de Gul à celle de la Roche, pour ne former qu'une seule et même baronnie, tenue à une foi et hommage; il avoit épousé Marie-

Madeleine de S. Gelais, dite de Luzignen, fille de Louis, marquis de Lansac, dont Louis-Claude, qui suit.

Louis-Claude, marquis de Vassé, baron de la Roche-Mabille, vidame du Mans (mort de la peste à Toulon, en 1684), fut d'abord chevalier de Malte; il quitta l'ordre de Malte et épousa Anne-Louise de Crévant, fille de Louis maréchal d'Humières, dont Emanuel-Armand, qui suit.

Emanuel-Armand, marquis de Vassé, baron de la Roche-Mabille, vidame du Mans, gouverneur du château du Plessis-les-Tours, brigadier des armées du roi, mort en 1710, avoit épousé, en 1701, Anne-Benigne-Farre-Thérèse de Beringhen, fille de Jacques-Louis, chevalier des ordres du roi, et son premier écuyer, mort en 1770, dont Jacques-Armand, mort en 1741, sans postérité, âgé de 35 ans; Charles-Emanuel, mort sans enfans en 1742, âgé de 36 ans; et Mathurin-Armand, qui suit.

Mathurin-Armand, marquis de Vassé, baron de la Roche-Mabille, vidame du Mans, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur du Plessis-les-Tours, fut d'abord chevalier de Malte, et commandeur de Poitou. Voyant ses deux frères aînés morts sans enfans, il quitta l'ordre, et épousa, en 1743, Louise-Madeleine de Courtalvert de Pezé, fille unique de Hubert, dit le marquis de Pezé, mort en 1744 des blessures qu'il avoit reçues à la bataille de Guastalle, et de Nicole-Lidie de Beringhen, dont un fils vivant, et deux filles, en faveur desquelles le père a fait démission, par acte passé devant les notaires du Châtelet de Paris, les 15 et 28 octobre 1765, de la baronnie de la Roche-Mabille, et autres terres : l'aînée mommée Adelaïde-Euphémie-Geneviève, par les partages faits avec sa sœur, a eu la baronnie de la Roche-Mabille, et le fief de Ravigni, situé dans la ville d'Alençon, etc. Elle a épousé, en 1767, Jean-Baptiste-Alexis le Maire, marquis de Courtemanche, dont...

M. Odolant Desnos, m'a fourni un mémoire.

RORTRE, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de Troo, élection du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Châtillon, l. 1 1/2; Pruillé-l'Eguiller, l. 4 3/4; Brette, l. 3 1/2; Ruaudin, l. 1; Pontlieue, l. 1; Mans, l. 1/2.

Il y a de Rortre à la Chartre, M. l. 3 1/4; Château-du-Loir, l. 4 1/2; Montoire, M. l. 4; Lavardin, M. l. 4 1/2; Bessé, M. l. 4 1/4; les Hermites, l. 1 1/2; Marcé, l. 3/4; les Pins, l. 1/2; Beaumont-la-Chartre, l. 1 3/4; Epeigné, l. 1; Chemillé, l. 1/2; la Forêt de Gâtine, l. 1.

La paroisse est arrosée au N. par le ruisseau d'Ingrande.

La cure, estimée 150 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans et du seigneur de Fresnai. Il y a 50 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'orge. Il y a des bois.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre du Fresne, qui appartient à M. du Juglart. La terre du Fresne est située dans la paroisse de Beaumont-la-Chartre.

ROUELLÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais en Normandie, élection de Normandie, au N. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de vingt-une lieues. Pour s'y rendre, il faut aller au Housseau, l. 5; Lassai, l. 1/2; Loufougère, l. 3; Sillé, l. 5; Conlie, l. 2 1/2; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Rouellé à Domfront, M. l. 1 1/2; Passais, M. l. 2 1/4; Ceaulcé, M. l. 3; Lonlai, M. l. 1 1/4; la Ferrière, M. l. 3 3/4; S. Roch, l. 3/4; S. Gilles, l. 1; la Haute-Chapelle, l. 1 1/4; Normandie, l. 1/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par la rivière d'Egraine, et au S. et à l'O. par un ruisseau.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation du seigneur. Il y a 338 communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin. Il y a des bois et des landes.

La seigneurie de paroisse est annexée au fief de Rouellé, qui appartient depuis long-temps à la famille Coupel de S. Laurent. Le fief de Rouellé, situé dans la paroisse du même nom, s'étend en celles de la Haute-Chapelle et de S. Front, et est suzerain de celui de la Goulande en la Haute Chapelle (1). *Mémoire du curé de Domfront.*

ROUESSÉ-FONTAINE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Fresnai, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Doucelles, l. 3/4; Montbisot, l. 3; la Guierche, l. 3/4; Montreuil-sur-Sarte, l. 3/4; Coulaines, l. 1/2; Mans, l. 1/4.

Il y a de Rouessé à Alençon, M. l. 2 1/2; Fresnai, M. l. 2 1/2; Beaumont, M. l. 2 1/2; René, M. l. 1 1/2; Mamers, M. l. 3 3/4; Ancines, l. 1; Bourg-le-Roi, l. 3/4; Fié, l. 1 1/4; Petit-Oisseau, l. 1 1/2; Coulombier, l. 3/4; Grand-Champ, l. 3/4; Thoiré, l. 1; Louvigné, l. 1; Livet, l. 1 1/4.

La paroisse est coupée du N. au S. par le ruisseau de Semelle.

La cure, estimée 12 à 1500 liv., est un prieuré de l'ordre des chanoines réguliers de S. Augustin, à la présentation de l'abbé de Beaulieu. Il y a 380 communians.

Il y a à Rouessé, la chapelle de Sainte-Barbe, estimée 155 liv., celle de S. Jacques de Brestel, estimée 60 liv., et celle du

1. Sur la famille Coupel, voir plus loin art. *Vaucé*.

manoir du Rosay, à la présentation du seigneur de Rosay (1).

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Vilvaut (2).

L'évêque Geoffroi de la Chapelle, qui siégea au Mans depuis 1338 jusqu'à 1347, acquit pour sa cathédrale une rente à prendre sur le fief des Fontaines, en la paroisse de Rouessé. *Courvaisier, page 571.*

ROUESSE-VASSÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Sillé, élection du Mans, au N. O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Tennie, l. 2 1/2; la Quinte, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Rouessé à Sillé, M. l. 1/2; Conlie, M. l. 3; Evron, M. l. 3 1/4; Sainte-Susanne, M. l. 3; Bais, M. l. 3 1/2; le Grez, l. 1 1/4; Vimarcé, l. 3/4; S. Georges de Fouletorte, l. 1 1/2; Voutré, l. 1 3/4; Parenne, l. 1; Rouez, l. 1 1/2; Assé-le-Bérenger, l. 2; la Forêt Neuve, l. 1/4.

La paroisse est arrosée au S. par la rivière de Vègre, qui fait tourner quatre moulins; et à l'E. par un petit ruisseau qui forme un étang. La source de la Vègre est dans cette paroisse.

La cure, estimée 2600 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 1400 communians.

Il y a à Rouessé, la chapelle de Courmenant, estimée 75 liv., à la présentation du seigneur; celle du Grand Cimetière, estimée 10 liv.; celle de Lasnière, estimée 150 liv., à la présentation du seigneur évêque du Mans; celle du château de Vassé, estimée 200 liv., à la présentation du seigneur; celle de la Pesrinière, estimée 20 liv., à la présentation du seigneur; celle de la Ménagerie, estimée 39 liv., à la présentation du curé et du procureur de fabrice, et en cas de discord, du seigneur; et la prestimonie la Fortinière, estimée 10 liv., à la présentation du seigneur du Mans.

Il y a dans le chœur de l'église de Rouessé, trois tombes de marbre, élevées : la première est de 1589 ; on ne peut y lire, sinon : *Haut et Puissant Seigneur... gouverneur du Château-les-Tours-Eguilli*, sur la seconde est gravé : *Ci gît le corps de Haute et Puissante dame Françoise de Condi, épouse de Haut et Puissant seigneur Lancelot, dit Grognet de Vassé, vivant, chevalier des deux ordres du roi, conseiller en Ses Conseils d'état et privé, seigneur, baron dudit Vassé, décédée à l'abbaye de Poici, le quatre mars 1627. Requiescat in pace.* Sur la troisième est écrit : *Ci gît le corps de Haut et Puissant seigneur messire Lancelot, dit Grognet de Vassé, vivant, chevalier des deux ordres du roi, conseiller en ses Conseils d'état et privé, seigneur, baron dudit Vassé, la Rochema-*

1. Brestel et Rosay étaient deux fiefs importants de la paroisse de Rouessé-Fontaine.
2. Seigneur de Brestel.

bille, Rouessé, Eguilli, Cormanant, Courtalieru et Basset, décédé en la ville de Paris, le 19 avril 1628. Requiescat in pace. Sur ces tombeaux sont les armes de Vassé.

Le sol est couvert au Nord de bois et de bruyères; au Sud, il produit du seigle, peu de froment, du carabin, du chanvre et du lin.

Il y a à Rouessé, un bois, nommé la Vente de Vassé et plusieurs taillis, qui nourrissent du sanglier et quelques chevreuils; l'autre gibier, savoir le lièvre, le lapin et la perdrix grise ne sont pas rares, et sont de bonne qualité.

Il y a à Rouessé, un fourneau à chaux, dont la chaux, faite de pierre de marbre, est excellente.

Chaque ferme nourrit un troupeau, dont la laine n'est pas fine.

On fabrique à Rouessé des toiles de lin et de chanvre.

La paroisse a environ deux lieues et demie de l'E. à l'O., et une lieue et demie du N. au S.

L'évêque Guillaume Roland, qui siégea au Mans depuis 1255 jusqu'à 1258, donna au couvent des Chartreux du Parc les dîmes qu'il percevoit dans la paroisse de Rouessé. *Courvaisier, page 517.*

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de Vassé (1), qui fut érigée en marquisat en   , en faveur de Henri-François Grognet, baron de la Rochemabille; la jurisdiction s'étend en quatre paroisses. On voit près le bourg de Rouessé les ruines d'un château, qui anciennement appartenoit à la maison de Vexel, auquel la seigneurie de paroisse étoit annexée, d'où elle a passé par acquisition, il y a plusieurs siècles, en celle de Vassé, une des plus anciennes et des plus illustres de la province. Outre les fiefs de la châtellenie de Vassé, il y en a plusieurs autres dans la paroisse, entre autres, celui de Bazaille, possédé par M. le comte de Tessé; un qui appartient à M. Chesneau de la Drourie, un à l'hôpital du Mans, et un au Chapitre de Sillé.

Il y a à Rouessé, la terre de Courthardi, dont Pierre de Courthardi, premier président du Parlement de Paris, portoit le nom. Voyez *l'article Chémiré-le-Gaudin, Courvaisier, page 566.*

M. Chénai, curé, m'a fourni un mémoire.

ROUEZ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Sillé, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Verniette, l. 1 1/2; Mans, l. 4 3/4.

Il y a de Rouez à Sillé, l. 1 1/4; Conlie, M. l. 1 1/2; Evron,

1. Le beau château de Vassé est situé à moins d'un kilomètre du bourg vers l'Est.

M. l. 4 1/2; Sainte Susanne, M. l. 4 1/4; Bais, M. l. 4 3/4; Rouesse-Vassé, l. 1 1/2; Parennes, l. 1 1/2; Tennie, l. 1; Neuville-Lalais, l. 2; Crissé, l. 1; Pezé, l. 1 1/2; Saint Remi-de-Sillé, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée du N. par O. au S. par la rivière de Vègre, et au S. E. par un petit ruisseau qui forme un étang.

La cure, estimée 1800 liv., est à la présentation du seigneur de la paroisse. Il y a 1000 communians.

Il y a à Rouez, la chapelle de S. Avoye de Courgoust, fondée en 1509, estimée 80 liv., à la présentation du seigneur de Courgoust.

En 1188, Foulque Ribolé, seigneur d'Acé, fonda dans la paroisse de Rouez, l'abbaye de Notre-Dame de Champagne, de l'ordre de Cîteaux; ce fondateur et Emme de Vancé, sa femme, avec Hubert Ribolé leur fils, et Foulque Ribolé, fils du dit Hubert, sont inhumés dans l'église de cette abbaye, sous une tombe qui est entre le grand autel et le sépulcre de Guillaume Roland, mort évêque du Mans en 1258.

Abbés réguliers de Champagne.

1. Mathieu (1).
2. Nicolas.
3. Guillaume de Lachai.
4. R. 1228 (2).
5. Lucas. 1247.
6. Guillaume de Marville, sous lequel l'église fut dédiée, 1270.
7. Radulphe Joscelin.
8. Robert.
9. Denis, 1317.
10. Jean, 1349.
11. Richard.
12. Laurent.
13. Philippe, 1395.
14. Durand de la Chaise, 1406.
15. Jacques Bouvet, mort en 1420.
16. Michel Viel, mort en 1441.
17. Jean de Mayenne, 1460.
18. Jean le Monnier, 1496.
19. Lancelot de Beaumanoir, 1531.
20. François Lavocat, dernier abbé régulier, mort en 1547.

1. Après Mathieu, la *Gallia christiana* donne Guillaume.
2. Après Guillaume de la Chai : Raoul I, Robert I, Joscelin, Lucas, Raoul II, Guillaume de Marville, Nicolas, Denis, Robert, Jean, Richard, Laurent, Philippe, Jean II, Durand de la Chaise, etc.—*Gallia christiana*

Abbés de Champagne commendataires.

1. Lancelot de Vassé, mort en 1574.
2. Jean de Vassé, 1579.
3. Nicolas Quentin, 1581.
4. Claude Parisot, 1596.
5. Anne d'Escars (1), cardinal de Givri, 1605.
6. Pierre de Gondi, évêque de Paris.
7. Henri de Gondi, cardinal de Retz.
8. Jean-François de Gondi, cardinal.
9. Léonor d'Estampes de Valançai, archevêque de Rheims, 1651.
10. Henri d'Estampes de Valançai. Ce fut de son temps que la réforme fut établie dans le monastère, 1663.
11. François de Mornai de Montchevreuil, 1680.
12. Joseph-Antoine de Fienne, depuis 1692.
13 (2).
14 (3).
15 (4).

L'abbaye de Champagne est estimée dans l'Almanach royal 7000 liv., et dans le Pouillé manceau 4000 liv., la manse des religieux, 3500 liv. M. Rouel de Montmiral est l'abbé depuis 1768.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Duprat.

Il y a dans la paroisse la terre de Courgoust.

ROUEZÉ, bourg et paroisse succursale de la Suze, sur la rivière de Sarte, qui coule de l'E. à l'O. La paroisse est arrosée au N. par le ruisseau des Rosiers, et à l'O. par celui d'Orne. Rouezé est de l'élection . Il y a le prieuré, estimé dans le Pouillé manceau 2000 liv.; il vient d'être affermé 6400 liv.

Le sol produit du seigle, peu de froment, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse est annexée aux terres de la Suze et du Grochesnai. Les armes du seigneur de la Suze sont peintes sur le mur, en dedans, d'un côté de l'église; et celles du seigneur du Groschesnai, sur le mur opposé. Voyez *l'article la Suze.*

ROUILLON, bourg et paroisse des Quintes, élection du

1. De la famille Pérusse des Cars. *Voy.* art *Saint-Simphorien.*
2. De Garanné.
3. François Levoué
4. Dumont. Après lui vient Ravel de Montmirail, dernier abbé de Champagne avant la Révolution.

Mans, à l'O. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné d'une lieue.

Il y a de Rouillon à Vallon, M. l. 3; la Suze, M. l. 3 ; la Chapelle-Saint-Aubin, l. 1 ; Pruillé-le-Chétif, l. 1/2; Petit-Saint-Georges, l. 1 1/2; Trangé, l. 1/4; Chauffour, l. 1.

La paroisse est arrosée au S. E. par un petit étang, qui forme un ruisseau.

La cure, estimée 500 liv., est un prieuré de l'ordre des chanoines réguliers de S. Augustin, à la présentation de l'abbé de Beaulieu. Il y a 400 communians.

Les dîmes des gros blés appartiennent pour les deux tiers, aux chanoines réguliers de Beaulieu, pour la principale partie; aux religieux de la Coulture, seulement sur les terres dépendantes de leur bordage de Trufflantin; à l'Hôpital-Général du Mans; et au chapelain de la chapelle Sainte-Anne; le prieur-curé a l'autre partie en entier, et les menues et vertes dîmes au total.

L'église de Rouillon fut donnée aux chanoines réguliers de l'abbaye de Beaulieu, par l'évêque Hildebert qui siégea au Mans depuis 1097 jusqu'à 1125.

Environ l'an 1473, la confrérie de S. Victur fut érigée dans l'église de Rouillon par les habitans, cette confrérie s'assembloit d'abord le mardi de la Pentecôte ; cette assemblée fut mise depuis au mardi de Pâques. On commença en 1498, à donner une chopine de vin aux entrans dans la confrérie, et un setier aux anciens confrères; ce qui s'est pratiqué jusqu'au mardi de Pâques l'année 1755, que la dite confrérie fut abolie, tant à cause des abus qui se passoient à l'égard du vin, que pour se conformer à l'arrêt du parlement, du 18 avril 1760, qui abolit les confréries qui n'étoient pas érigées en forme, et autorisées par lettres-patentes.

En 1768, l'ancienne église de Rouillon menaçant d'une ruine prochaine, M. Andriot, prieur-curé, M. Nepveu, seigneur de la paroisse, avec les propriétaires et les habitans, prirent le parti de la démolir et d'en édifier une nouvelle; ce qu'ils ont exécuté en vertu d'un arrêt du conseil, et d'une ordonnance de M. du Clusel, intendant de ûours.

La première pierre a été bénie par le sieur prieur de l'abbaye de Beaulieu, et posée, avec les cérémonies accoutumées, par le sieur Nepveu, seigneur de la paroisse, le 21 juillet 1768. On a enclavé dans le dessus de la pierre bénite, une ardoise de quinze pouces en carré, sur laquelle l'inscription suivante est gravée en lettres majuscules.

D. O. M. hujus parochiæ ecclesia S. Victurio Cen. Ep. dicata. Vetustate caduca. Novæ et auxioris primarium hunc lapidem benedixit C. J. B. Sohier Can. Reg. B. M. de Belloco prior, et P. D. F. Nepveu de Rouillon, eques, hujus parochiæ Dominus possuit, anno rep. sal. 1768, die 21 mensis Julii Clementis XIII, S. Pontificatus X, Ludovici XV,

regni 53. L. A. de Grimaldi Ep. Cenomanens. I. C. R. Andriot cong. Gal. Can. Reg. Priore Rectore.

La bénédiction de la nouvelle église a été faite le dimanche 29 juillet 1770, par le sieur Andriot, prieur-curé, en vertu de l'ordonnance du seigneur évêque du Mans, qui, par une autre ordonnance du 19 juillet 1771,' a permis de célébrer l'anniversaire de la dédicace de cette église le dimanche le plus proche du 20 juillet de chaque année; pour conserver la mémoire de cette bénédiction, le sieur Andriot, prieur-curé, a fait placer l'inscription suivante, gravée en lettres majuscules sur une ardoise au pignon de la nef, vis-à-vis et au-dessus des fonts-baptismaux.

D. O. M. Sub tutelâ et favore B. Mariæ Virg. et patrocinio S. Victurii Ep. Cenoman. hanc ecclesiam benedixit Claudius Renat. Andriot. cong. Gal. Can. Reg. hujus parochiæ prior Rector. anno rep. sal. 1770, die 29. Mensis Julii, annuente Illus. et D. Domino Lud. And. de Grimaldi Ep. Cenomanensi.

Pendant la bâtisse de la nouvelle église, à laquelle a présidé le sieur Andriot, prieur, l'office divin a été célébré dans la grange dîmeresse, qui est dans une des cours du presbytère, laquelle avoit été bénite et décorée.

Le seigneur, les propriétaires et les habitans de la paroisse ont fourni à la dépense de la bâtisse de la nef, du clocher et de la chapelle de S. Sébastien; le chœur a été construit aux frais des gros décimateurs.

Le sol de la paroisse est bon et produit du froment, du seigle, de l'avoine et du chanvre, il y a des vignes dont le vin est de médiocre qualité ; on y cultive beaucoup de pommiers dont le cidre est bon; il y a des bois de futaye et des taillis. Une partie de la paroisse a en perspective tout le côté de la ville du Mans, côtoyé par la rivière de Sarte ; cette perspective m'a engagé à former et planter un jardin dans un bordage qui appartient à la dame de la Porte, ma nièce ; de ce jardin je vois le berceau et les terrasses de la maison canoniale que j'occupe, nommée la Basse-Poterne ; et, à l'aide d'un télescope, on voit ce qui se passe et dans le jardin et sur les terrasses.

La paroisse de Rouillon contient huit métairies et soixante-quinze bordages, et a environ trois lieues de circonférence.

La seigneurie de paroisse appartenoit anciennement aux chanoines réguliers de l'abbaye de Beaulieu-les-le-Mans, par le fief des Bourdonnières, qu'ils ont cédé, avec les droits seigneuriaux, au sieur Daniel Nepveu, premier du nom, prévôt provincial du Maine, seigneur de la Cour, se réservant néanmoins le droit de fuye dans la cour du presbytère, le droit de chasse, et celui de motte à conils, et du reste, ne relevant tout ce qu'ils possèdent qu'à simple obéissance.

Outre le fief des Bourdonnières, il y en a quatre autres dans la paroisse ; savoir, celui de la Cour, attaché au château de la

Cour, aujourd'hui seigneurial; celui de Lancelinière, qui appartient au seigneur de Rouillon; celui de la Fuye, annexé à la terre du Boulai, appartenante à la dame Martin de la Fuye, veuve du sieur Desfourneaux, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis; et celui de S. Martin, dépendant du prieuré de Vivoin.

Le château de la Cour de Rouillon (1), aujourd'hui seigneurial de la paroisse, appartient à M. Nepveu. Voyez *sa généalogie, à l'article Neuvilette*. Ce château est d'une ancienne bâtisse; mais il est décoré de beaux jardins, belles avenues bien plantées; bois de haute futaye, taillis bien plantés, etc.

Il y a dans la dépendance du château, deux pièces de terre, nommées les Cherinayes, exemptes de dîme, à la charge de fournir le pain à bénir aux deux messes du jour de Pâque.

Il y a à Rouillon plusieurs jolies maisons de campagne, qui appartiennent à des bourgeois du Mans; entre autres, la Futaye, située à l'extrémité de la paroisse, du côté de la ville du Mans, qu'elle a en perspective; cette maison appartient à la veuve Chicoineau; la Germinière, appartenante au sieur Trotté de la Roche, avocat au présidial; la Voue, où il y a une chapelle, appartenante au sieur Pousset, conseiller de ville, etc.

M. Andriot, prieur-curé, m'a fourni un Mémoire.

ROULLÉE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Sonnois, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de onze lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller au Val, l. 2 1/4; Toigné, l. 2 1/2; Dangeul, l. 1; Ballon, l. 1 3/4; Montreuil sur Sarte, l. 2 1/4; Coulaines, l. 1 1/2; Mans, l. 1/4.

Il y a de Roullée à Mamers, M. l. 3; Alençon, M. l. 2 1/2; René, M. l. 4 1/2; le Mesle, M. l. 1 1/2; Saint-Paul-le-Vicomte, l. 1; la Frénaye, l. 3/4; Louze, l. 1; les Auneaux, l. 3/4; Blèves, l. 3/4; la forêt de Perseigne, l. 1; Normandie, l. 1/4.

La paroisse est arrosée au N. par la rivière de Sarte, à l'E. par un petit ruisseau, et à l'O. par un autre.

La cure, estimée 900 à 1000 liv., est à la présentation du prieur de Bellême. Il y a 600 communians.

Il y a le prieuré, estimé 1000 liv., à la même présentation que la cure.

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Cureau (2).

ROUPERROUX, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Bonnestable, élection du Mans, au N. E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues

1. Il existe toujours.
2. La terre de la famille Cureau était La Garenne. L'ancien mamoir a disparu pour faire place à une maison moderne.

trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Beaufai, l. 2 1/2 ; Sargé, l. 3 1/4; Mans, l. 1.

Il y a de Rouperroux à Bonnestable, M. l. 1; S. Côme, M. l. 1 1/2; S. Aignan, M. l. 1 1/2; Mamers, M. l. 3 1/2; la Ferté-Bernard, l. 3 1/2; Nogent-le-Bernard, l. 3/4; Courcival, l. 1/2; Terrehaut, l. 3/4; S. Georges-du-Rosai, l. 1 1/4; Dehaut, l. 1 1/4.

Le bourg est situé sur un petit ruisseau, qui coule de l'O. au S. E.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation du seigneur. Il y a 350 communians.

Il y a à Rouperroux, le prieuré de Guémançais, estimé 200 liv., à la présentation de l'abbé de la Pélice.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le comte de Sourches. Voyez *la généalogie, à l'article S. Simphorien.*

RUAUDIN, bourg et paroisse dans les Quintes et élection du Mans, au S. S. E. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné d'une lieue et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontlieue, l. 1; Mans, l. 1/2.

Il y a de Ruaudin à Ecomoi, M. l. 2 1/2; Grand-Lucé, M. l. 4; Montfort, M. l. 2 1/4; Parigné-l'Evêque, l. 1 1/2; Changé, l. 3/4; Arnage, l. 1 1/4; Moncé-en-Belin, l. 1 1/4; Mercenne, l. 3/4 ; Brette, l. 1.

La paroisse est arrosée au N. et à l'O. par le ruisseau de l'Arche-aux-Moines; au S. et au S.-O. par deux autres ruisseaux.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation du Chapitre de S. Pierre de la Cour. Il y a 320 communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a beaucoup de landes.

La seigneurie de paroisse appartient au Chapitre de l'Eglise royale de S. Pierre de la Cour.

RUILLÉ-D'ANJOU, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, en-deçà de l'Ouette, élection de Château-Gontier, au S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller au Buret, l. 2; Ballée, l. 1 3/4; Vallon, l. 5 3/4; Grand-Saint-Georges, l. 2 1/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Ruillé à Château-Gontier, M. l. 2; Mellai, M. l. 2; Grez-en-Bouère, M. l. 2; Ballée, M. l. 3 3/4; Chemeré-le-Roi, M. l. 3 3/4; S. Charles, l. 1 1/4; le Bignon, l. 1 1/4; Villiers-Charlemagne, l. 3/4; S. Sulpice, l. 1 1/4; S. Germain-de-Lommeau, l. 3/4.

La paroisse est arrosée à l'E. et au S. par deux petits ruisseaux.

La cure, estimée 900 liv., est à la présentation de l'abbesse du Pré. Il y a 570 communians.

Il y a à Ruillé, la chapelle de Sainte Anne des Ecorces, estimée 90 liv., celle de Sainte Anne de la Brasserie, estimée 20 liv., à la présentation du seigneur de la Gaudinière; celle de Consolation, estimée 25 liv.; celle de la Pinçonnière, estimée 100 liv. Il y a quatre chapelles fondées dans l'église, estimées 400 liv. On a supprimé un titre; ces chapelles sont à la présentation du seigneur de paroisse. Il y a aussi la prestimonie Saulou, estimée 5 liv. Les quatre chapelles furent fondées environ l'an 1715, par Louis Blandet, curé de Ruillé, à la charge que les titulaires diroient l'office dans l'église, et une messe tous les jours.

Il y a à Ruillé un collège fondé.

Les dîmes de la paroisse se partagent, par tiers, entre l'abbesse du Pré, le curé et le seigneur.

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine. Il y a des vignes, dont le vin est très médiocre de qualité. Il y a aussi des landes.

La seigneurie de paroisse appartenoit autrefois à la maison de Mathefélon, qui la donna à Jean de la Planche : elle est encore dans cette famille.

En 1699, M. le duc de la Trémoille, comte de Laval, vendit à René-Jean-Baptiste de la Planche, seigneur de Ruillé, la seigneurie de Basu, justice qu'il avoit dans la paroisse de Ruillé, et tous les droits qui lui appartenoient dans ladite paroisse. *Mém. la Chaux.*

Il y a à Ruillé, les fief et terres du Pui et de Grand-Fontaine qui appartiennent à M. de Cumont. Grand-Fontaine appartenoit ci-devant à la maison du Mast du Brossay.

M. Chèere, vicaire de S. Brice, m'a fourni un mémoire.

RUILLÉ-EN-CHAMPAGNE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Vallon, élection du Mans, à l'O. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Chaufour, l. 2 3/4; Mans, l. 2.

Il y a de Ruillé à Conlie, M. l. 2; Loué, M. l. 2 1/4; Sillé, M. l. 3 1/2; Vallon, M. l. 2 3/4; Brullon, M. l. 3 1/2; S. Julien-en-Champagne, l. 1; Neuvi, l. 3/4; Bernai, M. l. 1/3; S. Simphorien, l. 3/4; Epineu-le-Cheuvreuil, l. 3/4; Amné, l. 1/2; Chemiré-en-Charnie, l. 2.

Le bourg est situé sur un petit ruisseau qui coule du N. O. au S. E. La paroisse est arrosée à l'E. et au S. par la rivière de Vègre.

La cure, estimée 550 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 570 communians.

Il y a à Ruillé, le prieuré, estimé 900 liv., à la présentation de l'abbé de la Coulture; la chapelle de la Rochecouasnon,

estimée 90 liv., à la présentation des héritiers du fondateur; et celle de Valpéan, estimée 35 liv., à la présentation du seigneur de Valpéan.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse est un membre du marquisat de Sourche. Voyez *la généalogie, à l'article S. Simphorien.*

Il y a à Ruillé, le fief de Montruchet, qui, en 1621, appartenoit à François de la Cigogne, mari de Madeleine de Montreul.

RUILLÉ-LE-GRAVELAIS, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné et élection de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de seize lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Laval, M. l. 2 1/2; Vaige, l. 4 1/2; Joué, l. 4 ; Mans, l. 5 1/2.

Il y a de Ruillé à Loiron, M. l. 1/2; S. Ouen-des-Toits, M. l. 2 3/4; Cossé-le-Vivien, M. l. 2 3/4; S. Avi, l. 1; la Brulatte, l. 1; la Gravelle, l. 1 1/4; S. Cir le Gravelais, l. 1 1/4; Beaulieue, l. 1 1/2; Montjean, l. 1 1/2; Ahuillé, l. 1 1/2; Bretagne, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée à l'O. par deux ruisseaux, et au S. par un des deux, qui forme un étang.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 450 communians.

Il y a à Ruillé, la chapelle de la Méhouardière, estimée 20 liv., à la présentation du seigneur du Verger en Montigné; et celle de la Monnerie estimée 70 liv,, à la présentation des héritiers du fondateur.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le Clerc de Terchand; elle est annexée au vicomté de Terchand, situé dans la même paroisse; ses fiefs s'étendent dans les paroisses de Cossé, de Beaulieu, de S. Cir, de Montjean, d'Ahuillé et de Loiron. En 1697, Terchand étoit estimé 6000 liv. de revenu, et appartenoit aux enfans de Charles-Claude Goyon comte de Marcé, puîné de la maison de Goyon de la Houssaye. *Mémoire de Miroménil, M. S.*

RUILLÉ-SUR-LOIR, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de la Chartre, élection du Château-du-Loir, au S. S. E. par E. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre il faut aller au Lorouer, l. 1 1/2; Ruaudin, l. 4 3/4; Pontlieue, l. 1; Mans, l. 1/2.

Il y a de Ruillé à la Chartre, M. l. 1 1/4; Bessé, M. l. 2 3/4; Grand-Lucé, M. l. 4; Château-du-Loir, M. l. 4 1/4; Montoire, M. l. 3 3/4; Coulture, l. 1; Poncé, l. 1/2; Vancé, l. 2; Courdemanche, l. 1 3/4; l'Homme, l. 1 1/2; Châtillon, l. 1; Trehet, l. 1/2.

La paroisse est arrosée au S. par la rivière du Loir, à l'E. et à l'O. par deux petits ruisseaux.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 650 communians.

Il y a à Ruillé, la chapelle d'Auvert, estimée 30 liv., à la présentation du seigneur d'Auvert; celle du Buvan, estimée 10 liv.; la prestimonie du collège estimée 5 liv.; celle des Hamons, estimée 5 liv.; celle de Huberdière, estimée 5 liv.; et celle de Tartaigne estimée 15 liv.

Du temps de S. Hadouind, qui siègea au Mans depuis 624 jusqu'à 654, un seigneur de la province nommé Alain, donna entre autres, à l'Eglise du Mans, celle de Ruillé. *Cenomania.*

L'évêque Hildebert, qui siègea au Mans, depuis 1097 jusqu'à 1125, donna, entre autres, à ses chanoines, l'église de Ruillé. *D. Mabillon, Analec. page 326. Cenomania.*

Environ l'an 1266, Guillaume Tipier et sa femme, vendirent au Chapitre, pour 28 liv. tournois, un droit de dîme de blé et vin qu'ils avoient dans la paroisse de Ruillé. *Registre blanc du Chapitre.*

S. Julien guérit à Ruillé une fille possédée du démon. *Courvaisier, page 62. Cenomania.*

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine; il y a des vignes, dont le vin est de bonne qualité.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Monboissier.

SABINE (Sainte), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Beaumont, élection du Mans, à l'O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Saturnin, l. 2 1/4; la Chapelle-Saint-Aubin, l. 1/2; Mans l. 3/4.

Il y a de Sainte Sabine à Conlie, M. l. 2; Beaumont, M. l. 2 1/4; Ballon, M. l. 2 1/2; Notre-Dame-des-Champs, l. 1/2; S. Jean-d'Assé, l. 1/2; S. Cheron, l. 3/4; Poché l. 1/4; la Chapelle-Saint-Frai, l. 3/4; Souillé, l. 1 1/2; Sainte-Jame-sur-Sarte, l. 1 1/4.

Le bourg est situé sur un petit ruisseau, qui coupe la paroisse de N. E. au S. O. un autre ruisseau arrose la paroisse à l'E. et forme un étang.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation du Chapitre royal de S. Pierre de la Cour. Il y a 430 communines.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'avoine et du carabin.

Hugues I, qui fut comte du Maine depuis 970 jusqu'à 1015, donna à la collégiale de S. Pierre de la Cour, la seigneurie de la paroisse de Sainte Sabine. *Courvaisier, page 328.*

Suivant le Mémoire fourni à l'évêché par M. le curé de Sainte Sabine, la seigneurie de sa paroisse appartient à M. le comte de Tessé. Voyez *la généalogie, à l'article Beaumont.*

SABLÉ, ville murée, chef-lieu de l'archidiaconé et des doyennés de Sablé, de l'élection de la Flèche, au S. O. du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues et demie. Pous s'y rendre, il faut aller à Noyen, l. 3 1/2; la Suze, l. 2; Mans l. 4.

Il y a de Sablé à Grez-en-Bouère, M. l. 3; Mellai, M. l. 4; Ballée, M. l. 2 1/4; Brullon, M. l. 3 1/4; Malicorne, M. l. 4; Gastines, l. 1/2; Souvigné, l. 1; Solême, l. 1/2; Anjou, l. 3/4.

Sablé est une des principales villes du Maine, sur la rivière de Sarte, qui la côtoye de l'E. à l'O., et est arrosée à l'O. par la rivière de Vaige, et au N. par celle d'Erve.

Il y a à Sablé deux églises paroissiales; la principale est celle de Notre-Dame. La cure, estimée 1200 liv., est à la présentation de l'abbé de Marmoutier. Il y a communians; l'autre est celle de S. Martin, dont la cure, estimée 500 liv., est à la même présentation que Notre-Dame. Il y a communians.

Il est marqué dans le registre du Pontifical, que l'évêque S. Liboire, qui, selon les apparences, siégea au Mans vers la

fin du quatrième siècle, établit la paroisse de Sablé. *De Sabonariis. Courvaisier, page 96.*

L'évêque S. Innocent, qui siégea au Mans depuis 515 jusqu'à 560, ayant connu la sainteté de S. Cérène, l'institua son archiprêtre à Sablé. *Courvaisier, page 151.*

Il y a dans l'église de Notre-Dame de Sablé, la chapelle de S. Etienne et de S. Jacques, estimée 60 liv., à la présentation des héritiers d'Etienne et Jean Chernier, fondateur; celle de S. Sauveur, estimée 75 liv.; celle de S. Simphorien, estimée 60 liv., et celle des Seguinières, estimée N.

Il y a de Sablé, le prieuré de S. Nicolas, estimé 1400 l., à la même présentation que les deux cures.

Il y a au Cimetière-Dieu de Sablé, la chapelle de Sainte Catherine, estimée 205 liv.; celle de S. Jean, estimée 50 liv., celle de S. Jean Limbergère, estimée 45 liv., à la présentation des héritiers du fondateur; et celle du Pavé, estimée 30 liv., à la présentation des héritiers du fondateur.

Il y a à Sablé un collège, fondé par Olivier l'Evêque en 1602. Olivier l'Evêque étoit né à Sablé en 1545, dans le fauxbourg S. Nicolas, d'une très honnête et ancienne famille. Etant âgé de 22 ans, il quitta le lieu de sa naissance pour se soustraire aux reproches d'infidélité que lui faisoit une jeune personne qu'il ne vouloit pas épouser. Excité par l'exemple de Mathieu Cointerel, son compatriote, dont on verra la fortune ci-après, il s'en alla à Rome, où il s'attacha au service d'un prélat, qui lui donna son amitié; l'Evêque acheta la charge de notaire de la Rotte, sous le pontificat du pape Grégoire XIII : il amassa plus de cent mille écus. Le pape Clément VIII, le fit protonotaire, et le roi Henri IV le fit son aumônier ordinaire. En 1602, Olivier l'Evêque fut à Sablé, où il présenta aux habitans la fondation et les statuts d'un collège qu'il vouloit établir dans leur ville. Les habitans acceptèrent la fondation et les statuts. Par le premier article de ces statuts, il est porté, qu'il nommera à la charge de principal et aux bourses, et qu'après sa mort, ce sera Marthe Peschard, sa nièce, femme de Guillaume le Pelletier, et fille de Julien Peschard et de Marthe l'Evêque, sa sœur. Par le second article, il est dit, que si Guillaume le Pelletier et Marthe Peschard sa femme ont plus d'un enfant mâle, le puîné portera le nom et les armes du fondateur; le fils aîné de ce puîné et ses successeurs, né en légitime mariage, de la religion catholique, auront le droit de provision, collation et institution du principal et des boursiers dudit collège; et si, du mariage dudit le Pelletier ou de leur puîné, il n'y avoit que des filles, le mari de l'aînée, et à son défaut, de la puînée, et ainsi successivement, jouira du droit de présentation, etc., et où il ne se trouveroit enfans descendans du mariage desdits le Pelletier et Peschard, le droit de présentation, etc., appartiendra à celui qui se trouvera le plus proche de la ligne dudit fondateur, portant son nom; et en

défaut, au procureur de la fabrique de l'église de Notre-Dame dudit Sablé. Outre plus de dix mille écus qu'Olivier l'Evêque donna pour la dotation de son collège, il donna encore d'autres sommes considérables pour marier de pauvres filles, et pour mettre en métier de pauvres garçons de la ville de Sablé; il donna aussi deux mille livres à l'hôpital, et des vases sacrés à l'église de Notre-Dame. Olivier l'Evêque mourut à Sablé en 1605, et fut inhumé dans l'église de Notre-Dame, *Ménage, Supplément à l'Histoire de Sablé, MS.*

En 1631, l'évêque du Mans, Charles de Beaumanoir, établit à Sablé les religieuses de Sainte Elisabeth, dont Philippe-Emmanuel de Laval, marquis de Sablé, avoit fondé le couvent.

Le sol de la paroisse produit du seigle, du froment et de l'avoine. Il y a quelques vignes, dont le vin est passable.

Du temps du roi Charles-le-Chauve, qui régna en France depuis 840 jusqu'à 877, Néomène, roi de Bretons, conduisant son armée pour aller assiéger la ville de Chartre, tomba malade en Beauce, ce qui l'obligea de retourner pour se rendre en ses états; mais il mourut à Sablé. *Courvaisier, page 303.*

Environ l'an 1069, Hugues III, comte du Maine, forma le dessein de s'emparer du trésor de l'Eglise du Mans, pour fournir aux dépenses de la guerre qu'il avoit à soutenir contre les Normands; l'évêque Hoel ayant eu avis de ce dessein, fit secrettement transporter à Sablé, qu'il avoit mis en état de défense, ce qu'il y avoit de plus riche et de plus précieux dans ce trésor, et se retira en Angleterre; d'où, étant de retour en France, il choisit sa demeure dans le prieuré de Solême, près Sablé, où il fit la consécration des saintes huiles, conféra les ordres sacrés et assembla un synode. *Courvaisier, page 377.*

En 1094, il se passa un accord à Sablé entre les religieux de la Coulture et ceux de Marmoutier, en présence de Robert le Bourguignon, seigneur de Sablé.

En 1096, le pape Urbain II étoit à Sablé, pour engager Robert le Bourguignon à se croiser contre les infidèles, ce qu'il obtint. Ce pape fut de Sablé au prieuré de Solême, d'où il se rendit au Mans pour visiter l'évêque Hoel. *Cenomania.*

En 1122, Liziard, seigneur de Sablé, étant en guerre avec Gui IV de Laval, bâtit, avec la permission des religieux de Marmoutier, un fort au village de S. Loup. Ce Liziard de Sablé étoit seigneur de Briolé et de la Suze; il fit la guerre à Geoffroi Plante-Genest, comte d'Anjou, qui s'empara de Briolé et de la Suze; il les vendit à Robert III de Sablé, fils de Liziard. Ce Roberd étoit d'un tempérament brouillon, il se révolta contre le comte, qui s'empara une seconde fois de Briolé et de la Suze, et qui fit prêter serment de fidélité aux habitans de cette dernière ville. Cette guerre dura jusqu'en 1146, qu'ils

firent la paix entre eux. *Ménage, Supplément à l'hist. de Sablé. MS.*

☛ Au mois d'août 1315, le roi Philippe de Valois étoit à Sablé. *Ménage, idem.*

En 1412, le 1 mai, le traité de mariage entre Yolande, seconde fille de Louis II, roi de Sicile, duc d'Anjou, avec Jean d'Alençon, second fils du comte d'Alençon, fut fait à Sablé. Ce mariage ne fut point accompli. *Ménage, idem.*

En 1421, le huit mai, Charles, Dauphin de Viennois, qui fut depuis le roi Charles VII, traita en personne, à Sablé, avec Jean V, duc de Bretagne, une alliance de guerre contre le roi d'Angleterre. *Ménage, idem.*

En 1451, Jean Rochet, abbé de Bellebranche, fit hommage de son monastère à Jean d'Hierray, évêque du Mans, qui étoit à Sablé. *Ménage, Supplément à l'Histoire de Sablé. MS.*

En 1473, le roi Louis VI étoit à Sablé. *Ménage, idem.*

En 1589, Sablé se rendit au roi Henri IV, qui y étoit en personne. *Trouillard, Hist. des Com. du Maine.*

En 1590, la ville de Sablé fut prise par les ligueurs; mais comme ils attaquoient le château, Nicolas d'Angennes, seigneur de Rambouillet, dont la femme, Julienne d'Arquenai, avoit été faite prisonnière à cette action, accourut à Sablé avec ses deux frères, Louis, seigneur de Targis, et Philippe, seigneur de Maintenon, et plusieurs gentilshommes, et 1000 soldats que Rochepot, gouverneur d'Anjou, envoya d'Angers, au moyen desquels il la reprit. *Mezerai, Abrégé de l'Hist. de France.*

En 1593, Sablé fut pris par le capitaine de Plan. François Pelé, sieur de Landebri, à qui Henri IV avoit confié la garde de cette place, se voyant sur le point d'être emporté d'assaut, voulut se sauver, et se jeta du haut d'une tour dans le fossé; il se cassa la cuisse, et le capitaine Plan le tua. Cette tour s'appelle la Tour de Landebri. *Goujet, Supplém. de Moréri.*

En 1620, la reine Marie de Médicis fut à Sablé, où elle traita avec le maréchal de Bois-Dauphin, du gouvernement d'Anjou. Le 20 mars de la même année, elle tint sur les fonts de baptême de l'église de Notre-Dame de Sablé, avec le maréchal de Bois-Dauphin, le second fils de ce maréchal, qu'elle nomma Henri-Marie; Guillaume Fouquet de la Varenne, évêque d'Angers, fit la cérémonie. *Ménage, Supplément à l'Histoire de Sablé MS.*

En 1621, le roi Louis XIII allant à Angers, et étant à la Flèche, mit une garnison dans le château de Sablé. *Montliard, Continuat. de Deserre.*

En 1652, pendant la guerre de la Fronde, le maréchal de la Meillerais partit d'Angers avec un régiment de cavalerie et un d'infanterie, pour aller à Sablé se saisir du château, au nom du roi. Les habitans de Sablé allèrent au-devant de lui

jusqu'à Moranne, l'assurèrent de leur obéissance envers le roi; c'est pourquoi il ne passa pas outre. *Montliart*, *idem.*

Suite des seigneurs de Sablé.

Le plus ancien de ceux qui ont possédé Sablé, est Alain, qui, environ l'an 640, fit des dons considérables à S. Hadoind, évêque du Mans.

Salomon de Sablé, qui vivoit à la fin du dixième siècle et au commencement du onzième, épousa Adelays, fille de Giroye, seigneur de Montreuil, en Normandie; ils eurent Lisiard de Sablé. Du temps de Salomon de Sablé, on trouve dans les historiens un Hervé de Sablé et un Geoffroi de Sablé, son frère; Hervé de Sablé avoit épousé Eremburge de Montmorenci, dame de Vihers en Anjou : cette Eremburge de Montmorenci avoit eu de Robert d'Arné, son premier mari, Hubert, dit Rasorius, et cet Hubert Rasorius fut marié à la fille d'Isembert, seigneur du Lude, dont il eut Hubert ou Humbert de Champagne. C'est de lui, selon Ménage, que descend la maison de Champagne-la-Suze.

N... de Sablé, épousa Raoul, vicomte du Mans : dont Geoffroi, qui suit.

Geoffroi de Sablé, dit le Vieux, qui fonda en 1010, le prieuré de Solême, épousa Adelays ; dont Avoise, qui suit.

Avoise de Sablé, fut mariée à Robert le Bourguignon de Nevers : dont Robert, qui suit.

Robert I de Sablé, qui ne vivoit plus en 1110, épousa Gersende, fille de Herbert de la Suze, seigneur de Louplande : dont Lisiard, qui suit.

Lisiard de Sablé, mourut avant 1143. Il avoit épousé Thiphaine de Briolé, surnommée Chevrière : dont Robert II, qui suit.

Robert II de Sablé, fonda en 1152, l'abbaye de Bellebranche; il avoit épousé Hersende, qu'on croit être de la maison d'Antenaise : dont Robert III, qui suit.

Robert III de Sablé, fonda l'abbaye du Gaut, autrement, du Bois-Renou, aujourd'hui le Perrai-neuf : il avoit épousé Clémence de Mayenne dont Marguerite, qui suit.

Marguerite de Sablé fut mariée à Guillaume des Roches, sénéchal héréditaire d'Anjou, de Touraine et du Maine; ils fondèrent l'abbaye du Perrai-neuf, ou plutôt, ils confirmèrent augmentèrent cette fondation en 1209. Ils eurent Jeanne, qui suit.

Jeanne de Sablé fut mariée à Amauri de Craon, qui fut sénéchal héréditaire d'Anjou, etc., et qui mourut en 1226. Ils eurent Maurice, qui suit.

Maurice de Craon, seigneur de Sablé, sénéchal héréditaire d'Anjou, etc., épousa Jeanne, dont Amauri, qui ne laissa poitn

d'enfans de Yolande de Dreux, son épouse, et Maurice II, qui suit.

Maurice II de Craon, seigneur de Sablé, épousa Isabelle de la Marche, veuve de Jean-Sans-Terre, roi d'Angleterre, dont Maurice III, qui suit.

Maurice III, de Craon, seigneur de Sablé, la Suze, Briolé, Chantocé et Ingrande, épousa Mahaud de Malines, dont Amauri III, qui suit.

Amauri de Craon, seigneur de Sablé, etc.. Il donna en 1330 aux habitans de Sablé, la permission de chasser aux environs de la ville. Amauri céda au roi Charles IV le Bel, la charge de sénéchal héréditaire de Touraine en 1323, et en 1330, celle de sénéchal d'Anjou et du Maine au roi Philippe VI de Valois, pour 1500 liv. de rente. Il avoit épousé : 1° Isabelle de Sainte-Maure ; 2° Béatrix de Rouci : il eut des enfans de ses deux femmes, et entre autres de la première, Maurice IV, qui suit.

Maurice IV de Craon, seigneur de Sablé, etc., épousa Marguerite de Mello : dont Amauri III, qui suit ; et Isabeau, qui suivra.

Amauri III de Craon, seigneur de Sablé, etc., épousa Perrenelle de Thouars, dont il n'eut point de postérité : c'est pourquoi il donna la terre de Brullon à Guillaume de Mathefelon ; il donna aussi en 1371, la ville et le château de Sablé, avec la Chesnaye-Vert et les Garennes, à Louis d'Anjou, duc d'Anjou et de Touraine, comte du Maine, roi de Naples et de Sicile : il vendit au même prince Précigné et tout le domaine de Sablé, à la réserve de Daumerai, à la charge qu'après sa mort on récompenseroit ses héritiers en terres de pareille valeur, en Anjou, en Touraine et au Maine, se réservant la jouissance du tout pendant sa vie.

Isabeau de Craon, sœur d'Amauri III, veuve de Gui XI de Laval, et femme de Louis de Sulli, fit cession, en 1376, à Louis I, duc d'Anjou, etc., de tous ses droits sur les terres de Sablé et de Précigné, pour la somme de dix mille francs d'or. Elle mourut en 1394.

Louis I de France, duc d'Anjou et de Touraine, comte du Maine, seigneur de Sablé, régent de France pendant la minorité du roi Charles VI, épousa en 1360, Marie de Bretagne, fille de S. Charles de Châtillon. Il mourut à Bari, au royaume de Naples, en 1384, laissant Louis II, qui suit.

Louis II d'Anjou, comte du Maine, seigneur de Sablé, etc., vendit, en 1390, pour cinquante mille francs d'or, la seigneurie de Sablé à Pierre de Craon, avec une contre-lettre de réméré pour quatre ans. Pierre de Craon, seigneur de la Ferté, vendit cette même seigneurie pour la somme de cinquant-huit cent francs d'or, à Jean IV, duc de Bretagne, son cousin. Marie de Bretagne, mère et tutrice de Louis II, duc d'Anjou, etc., retira Sablé sur le duc de Bretagne, en 1394. Louis II d'Anjou mourut à Angers en 1417. Il avoit épousé Yolande

d'Arragon : dont Louis III, qui suit; René et Charles, qui suivront.

Louis III, duc d'Anjou, comte du Maine et de Provence, roi de Naples et de Sicile, seigneur de Sablé, mourut en 1435. Il avoit épousé Marguerite de Savoye, sans enfans. Son frère René, qui suit, lui succéda.

René, duc d'Anjou et de Bar, comte du Maine et de Provence, roi de Jérusalem, de Naples et de Sicile, seigneur de Sablé, mourut en 1480. Il donna, en 1441, à Charles I d'Anjou, son frère, qui suit, le comté du Maine, du consentement du roi Charles VII, qui avoit épousé leur sœur; il lui donna aussi les terres du Château-du-Loir, de la Ferté-Bernard et de Mayenne, avec celle de Sablé, cette dernière à vie seulement. René d'Anjou avoit épousé Isabelle de Lorraine, dont il eut Yolande, qui fut mariée à Ferri de Lorraine, comte de Vaudement, dont il sera parlé dans la suite.

Charles I d'Anjou, comte du Maine, seigneur de Sablé, frère de Louis III et de René, qui précèdent, épousa : 1° Cambelle Rufo, duchesse de Sesses, sans enfans; 2° Isabeau de Luxembourg : dont Charles II, qui suit; et Louise, mariée à Jacques d'Armagnac, duc de Nemours.

Après la mort de Charles I d'Anjou, le roi Louis XI, son oncle, s'impatronisa de la baronnie de Sablé, prétendant qu'elle avoit été possédée en apanage par René, roi de Sicile, et par Charles I d'Anjou; et que, par conséquent elle devoit retourner à la Couronne; mais quelque temps après, il la remit à Charles II d'Anjou.

Charles II d'Anjou, comte du Maine, seigneur de Sablé, etc., épousa Jeanne de Lorraine, sans enfans; il mourut à Aix en 1481. La maison d'Anjou finit en sa personne. Par son testament du 10 décembre 1481, il institua le roi Louis XI, son héritier universel. Après sa mort, son corps fut apporté au Mans, et mis dans un tombeau d'albâtre près le grand autel de l'église cathédrale, d'où il a été transporté en 1770, dans la chapelle de S. Jean-Baptiste, lors de la décoration de l'église, faite par Monseigneur de Grimaldi, alors évêque du Mans.

Après la mort du roi Louis XI, arrivée en 1483, le roi Charles VIII, son fils, posséda Sablé à même titre que son père; mais en 1484, ayant rappelé auprès de lui Jean d'Armagnac et Louis, duc de Guise, fils de Jacques d'Armagnac et de Louise d'Anjou, il leur relaissa tous les biens de Charles Premier, leur ayeul.

Jean, dit d'Armagnac, duc de Nemours, au moyen de la cession ci-dessus, posséda, conjointement avec Louis, duc de Guise, son frère, Marguerite, femme de Pierre de Rohan, Catherine, femme de Jean de Bourbon, et Charlotte femme de Charles de Rohan, ses sœurs, les terres de Sablé et de Mayenne. Après la mort de Charles II d'Anjou, comte du Maine, René, duc de Lorraine, fils de Ferri de Lorraine, comte

de Vaudemont, et de Yolande, fille de René, roi de Sicile, etc., comte du Maine, seigneur de Sablé, prétendit que le duché de Lorraine et la seigneurie de Sablé lui appartenoient; ce qui lui fut adjugé par arrêt du parlement de Paris. Ce René de Lorraine avoit épousé Philippe de Geldre, dont Antoine et Claude. Antoine donna Mayenne et Sablé à Claude, son frère; qui suit.

CLAUDE de Lorraine, premier duc de Guise, marquis de Mayenne et de Sablé, en faveur duquel la baronnie de Mayenne, à laquelle il avoit joint Sablé et la Ferté-Bernard, fut érigée en marquisat par le roi François I, fut tué par Poltrot, en 1563. Il avoit épousé Anne d'Est de Ferrare : dont Henri, qui suit; et Charles, qui suivra.

HENRI de Lorraine, dit le Balafré, possèdoit Sablé en 1570. Il fut tué avec le cardinal de Guise, son frère, aux états de Blois, en 1588. Henri avoit abandonné Sablé à Charles, qui suit.

CHARLES de Lorraine, duc de Mayenne, chef de la Ligue, seigneur de Sablé, vendit, en 1594, cette seigneurie à Urbain de Laval-Montmorenci, dit le maréchal de Bois-Dauphin pour 90000 liv.

URBAIN de Laval fit ériger Sablé en marquisat en 1062. Il épousa Madeleine de Montécler : dont Philippe-Emmanuel, qui suit.

PHILIPPE-EMMANUEL de Laval, marquis de Sablé, mourut en 1649. Il avoit épousé Madeleine de Souvray de Courtenvaux : dont, entre autres, Urbain II, qui suit.

URBAIN II de Laval, marquis de Sablé, mort en 1661, épousa, 1° Marie de Riant, sans enfans; 2° Marguerite Barantin, veuve de Charles de Souvrai, marquis de Courtenvaux, dont il eut deux garçons tués au service, sans alliance.

MADELAINE de Souvrai, femme de Philippe-Emmanuel de Laval, marquis de Sablé, ayant à reprendre des sommes considérables pour ses conventions matrimoniales, se fit adjuger par décret de 1650, sous le nom de Jean de Longueil, alors conseiller au parlement, la terre de Sablé, qu'elle céda à Abel Servien.

ABEL Servien, surintendant des finances, ministre d'état, etc., traita, en 1654, du marquisat de Sablé, avec Madelaine de Souvrai, au même prix qu'il lui avoit été adjugé. Il mourut en 1659. Il avoit épousé Augustine le Roux, dame de la Roche des Aubiers : dont Louis-François, qui suit.

LOUIS-FRANÇOIS Servien, marquis de Sablé, sénéchal d'Anjou.

La maison de Colbert a donné de grands ministres à la

France. Jean-Baptiste y a fait fleurir les arts et le commerce, et a bien mérité le nom de Grand qu'on lui a donné.

NICOLAS Colbert, seigneur de Vandières, conseiller d'état, épousa Marie Pussort : dont Jean-Baptiste, qui suit; Nicolas, évêque de Luçon, puis d'Auxerre, mort en 1676, Charles, marquis de Croissi, tige qui suivra; Edouard-François, comte de Maulevrier, tige qui suivra; Claire, abbesse de Sainte Claire de Rheims; Antoinette, religieuse; Marie, alliée à Jean des Marêts; et Claire-Cécile, abbesse du Lis.

JEAN-BAPTISTE Colbert, marquis de Seignelai et de Château-Neuf-sur-Cher, baron de Seaux, de Linières, d'Ormois, etc. Ministre et secrétaire d'état, commandeur et grand trésorier des ordres du roi, contrôleur-général des finances, surintendant des bâtimens du roi, arts et manufactures de France, étoit né en 1619 et mourut en 1683. Il avoit épousé, en 1648, Marie Charon fille de Jacque et de Marie Bégon, dont : Jean-Baptiste II, qui suit; Jules-Armand, dit le marquis de Blainville, lieutenant-général des armées du roi, mort en 1074, des blessures qu'il avoit reçues à la bataille d'Hochstet, laissant de Gabrielle de Rochechouart, sa femme, Marie-Madelaine, qui fut mariée à Jean-Baptiste de Rochechouart; Louis, comte de Linières, mort en 1745; Jeanne-Marie-Thérèse, mariée à Charles-Honoré d'Albert, duc de Chevreuse, morte en 1732; et Henriette-Louise, mariée à Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan-Beauvilliers, morte en 1733.

JEAN-BAPTISTE II Colbert, marquis de Seignelai, ministre et secrétaire d'Etat, s'est signalé dans la marine. Il mourut en 1690, âgé de trente-neuf ans. Il avoit épousé : 1° en 1675, Marie-Marguerite d'Alègre, dont une fille, morte en bas-âge; 2° en 1679, Catherine-Thérèse de Matignon, marquise de Lonré, fille de Henri, comte de Thorigni, dont Marie-Jean-Baptiste, qui suit; Paul-Edouard, comte de Crevilli, marié à Anne-Marie-Thérèse Spinola; Louis-Henri, chevalier de Malte, mort en 1705; Charles-Eléonore, comte de Seignelai, marié en 1717, à Anne de la Tour-Taxis; et Théodore-Alexandre, mort âgé de cinq ans.

MARIE-JEAN-BAPTISTE Colbert, marquis de Seignelai, etc. Colonel du régiment de Champagne, brigadier des armées du roi, mort en 1712, âgé de 29 ans, avoit épousé en 1708, Marie-Louise-Maurice de Furstemburg, fille d'Antoine-Egon, prince de Furstemberg, dont Marie-Louise, et Marie-Sophie.

Branche de Colbert-Torci.

CHARLES Colbert, marquis de Torci, Croissi, etc., frère de Jean-Baptiste, premier du nom, fut ministre d'Etat, et grand négociateur. Il mourut en 1696. Il avoit épousé Françoise Béraud, fille de Joachim, grand audiencier de France, dont :

Jean-Baptiste, qui suit; Charles Joachim, évêque de Montpellier, mort en 1738; Louis-François-Henri, comte de Croissi, lieutenant-général des armées du roi, qui épousa en 1711, Marie Brunet de Ranci; Marie-Françoise, mariée en 1696, à Joachim de Montaigu, vicomte de Beaune; Charlotte, abbesse de Pantemont, puis de Maubusson; Marguerite-Thérèse, mariée, 1° en 1701, à Louis de Clermont-d'Amboise, marquis de Resnel; 2° en 1704, à François-Marie Spinola, duc de Saint-Pierre, grand d'Espagne; et Olimpe-Sophie, morte en 1705, âgée de 19 ans.

Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torci, de Sablé, etc., ministre, secrétaire d'état, sur-intendant général des postes et relais en France. Il étoit honoraire de l'Académie des Sciences. On a donné en 1756, un ouvrage, sous le titre de Mémoires de M. de... pour servir à l'histoire des négociations depuis le traité de Riswick jusqu'à la paix d'Utrecht, 3 vol. *in-12*. Ces Mémoires sont du marquis de Torci, qui mourut en 1746, âgé de 81 ans. Il avoit épousé, en 1696, Catherine-Félicité Arnaud, morte en 1755, fille de Simon, marquis de Pompone, et de Catherine Lavocat : dont Jean-Baptiste Joachim, qui suit; Charles, mort en 1708; Françoise-Félicité, née en 1698, mariée en 1715, à Joseph-André d'Ancezune; Marguerite-Pauline, née en 1699, mariée en 1718, à Louis du Plessis-Châtillon, marquis de Nonant; et Constance, née en 1710, mariée en 1732, à Joseph-Augustin de Mailli-Haucourt, dit le comte de Mailli, morte en 1734, ne laissant qu'une fille, mariée en 1747, à Marc-René le Voyer, marquis de Paulmi.

Jean-Baptiste-Joachim Colbert, marquis de Croissi, Sablé, etc., né en 1703, capitaine des gardes de la porte du roi, lieutenant-général des armées, a épousé, en 1726, Henriette Bibienne de Franquetot de Coigni, fille du maréchal de France : dont Jean-François-Ménélai, qui suit; Antoine-Charles, Félix, comte de Bierné, né en 1729; Joseph-Edme-François-de-Sales, André-Thérèse-Augustin, nés jumeaux en 1740; et Henriette Bibienne, née en 1727, mariée en 1746, à Gui-François de la Porte de Riant II, comte de Brion.

Jean-François-Menelai Colbert, marquis de Torci, de Sablé, etc., capitaine des gardes de la porte du roi, né en 1728.

Branche de Colbert-Maulevrier.

Edouard-François Ménélai Colbert, comte de Maulevrier, frère de Jean-Baptiste Colbert, premier du nom, marquis de Seignelai, a fait une branche qui a fini en la personne de Henri-François-René-Edouard Colbert, appelé comte de Maulevrier, mort en 1748, sans enfans de Anne-Espérance Chauvelin, son épouse.

Branche de Colbert Saint-Pouange.

Jean-Baptiste Colbert, seigneur de Saint-Pouange et de Villacerf, fils d'Oudart Colbert, seigneur de Saint-Pouange, secrétaire du roi, et de Marie Fouret, dame de Villacerf, a fait une autre branche. J'ignore quel fut le père de Oudard Colbert, seigneur de Saint-Pouange.

Nicolas de Montreux, gentilhomme manceau, né à Sablé, a composé le seizième livre d'Amadis de Gaule, imprimé à Paris en 1577. Il est auteur de plusieurs autres ouvrages poétiques et romanesques. Il vivoit en 1584. *La Croix du Maine.* Voyez *les Mémoires du père Niceron, tome 39, page 196, et les Recherches sur les Théâtres, par M. de Beauchamp, Second âge, page 52, édition in-4.*

Nicolas Gaultier, dit *Galtherus*, docteur en théologie, né à Sablé, vivoit sous le règne de Charles IX, a composé plusieurs sermons et d'autres ouvrages, tant en prose qu'en françois MS. Ménage dit que Gaultier fonda les petites écoles de Sablé. *La Croix du Maine.*

Baptiste du Tronchay, sieur de Baladé, né à Sablé en 1508, étoit conseiller du roi au Mans; il a composé plusieurs ouvrages, tant en prose qu'en vers françois, non imprimés, entre autres, une Ode à M. de Langey, contenant deux ou trois cents vers; trois Livres d'Amour; un Traité de la Grammaire françoise, avec l'invention de quelques caractères nouveaux. Il mourut au Mans en 1557. *La Croix du Maine. Goujet, Supplément de Moréri.*

Mathieu Ménage, chanoine théologal d'Angers, naquit à Sablé vers l'an 1388; en 1432, il fut choisi par Jean-Michel, évêque d'Angers, et par le Chapitre, pour se trouver, en leur nom, au concile de Basle; et on lui donna pour adjoint Guy de Versailles et Jean de Bohale, l'un chanoine, et l'autre scolastique de l'Eglise d'Angers : ils soutinrent avec fermeté les prétentions de l'université d'Angers qu'ils représentoient, et voulurent avoir le pas sur les envoyés de l'université d'Avignon, qui le leur disputoient; ce qui donna lieu à un décret du concile, du cinq des calendes de juin, favorable aux députés d'Angers. Ménage fut envoyé, de la part du concile, vers le pape Eugène IV, afin de l'engager à observer et à faire observer les décrets du concile, à abroger les annates et les évocations des causes à la Cour de Rome. Quand Ménage fut de retour du concile, en 1437, on le fit chanoine de S. Martin de Tours; et en 1441, Jean-Michel le fit chanoine théologal de sa cathédrale. En 1444, il fut député au concile de Bourge. Il mourut à Angers en 1446. Gilles Ménage, si connu dans la république des lettres, étoit de la même famille que Mathieu, dont il a écrit la vie en latin. *Gouget, Supplément de Moréri.*

Pierre de Sablé, ou Pierre de Bouhère, en latin *Petrus Sabulensis*, ou *Petrus Bouherius Sabulensis*, a fait imprimer un livre de Conrad, intitulé : *Magistri Conradi Thuricensis magnum Elucidarium omnes historias et poeticas fabulas continens quæ super Montes, Valles, Amnes, Fontes, Lucos, Urbes et omnia in poetarum monumentis loca famigerabilia.* Ce livre est imprimé *in-4°* en 1513. *Goujet, Supplément de Moréri.*

Renaud de Sablé ou de Sableuil, étoit de la maison de Sablé. Selon Ménage, dans la Continuation MS. de son Histoire de Sablé, c'étoit un poëte, qui vivoit en 1260, ou environ. *Goujet, Supplément de Moréri.*

Le cardinal Mathieu Cointerel, en latin *Contarellus*, étoit né à Sablé, fils de Hilaire Cointerel et de Guyonne Vivian; Cointerel ayant fait quelque étourderie de jeunesse, dans le temps qu'il étoit boursier au collége de Bueil, à Angers, et craignant la colère de ses parens, s'expatria et passa en Italie; il alla d'abord à Rome, d'où il se retira à Boulogne, pour y étudier en droit; là, il se mit au service de André Bori, professeur en droit ; celui-ci ayant été appelé à Rome, par le pape Paul III, Cointerel le suivit; mais Bori ayant été envoyé au concile de Trente, Cointerel entra au service de Hugues Buon-Compagnon qui fut depuis le pape Grégoire XIII, et qui fit Cointerel cardinal en 1583. Le cardinal Cointerel donna une grosse somme d'argent pour le bâtiment de l'église de S. Louis à Rome. Il fit Vigilio Crescentio, gentilhomme romain, son légataire universel et mourut à Rome en 1585, âgé de 66 ans. *Ménage, Supplément MS. à l'Histoire de Sablé.*

Jean Richard, curé de S. Martin de Sablé, a composé un livre MS. très curieux pour la connoissance des familles de la ville de Sablé. Ménage, dans son Supplément MS. à l'Histoire de Sablé, le cite souvent.

SABLE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Ballon, élection du Mans, au N. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Courcemont, l. 1/2; Sargé, l. 3 3/4; Mans l. 1.

Il y a de Sable à S. Aignan, M. l. 3/4; Bonnestable, M. l. 3/4; Ballon, M. l. 2 1/4; la Ferté, M. l. 4 1/2; S. Côme, M. l. 2 1/2; Terrehaut, l. 3/4; Jausé, l. 1/2; Mezière-sous-Ballon, l. 1 1/4; Briône, l. 1/2.

Il y a dans la paroisse, des montagnes, des bois et des landes.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 130 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le comte de Sourches. Voyez *la généalogie, à l'article S. Simphorien.*

SACÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, au-delà de l'Ouette, élection de Laval, à l'O. N. O. du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Monseurs, M. l. 2 1/2; Sainte-Susanne, l. 2 3/4 ; Amné, l, 5; Fay, l. 2 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Sacé à Laval, M. l. 3; Evron, M. l. 4 3/4; S. Ouen-des-Toits, M. l. 3 1/2; Mayenne, M. l. 3 3/4; Martigné, l. 3/4; S. Germain d'Auxerre, l. 1; Andouillé, l. 1 1/2; Monfoulour, l. 1/2; Châlon, l. 1; la Bazoge-des-Aleux, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée à l'O. par la rivière de Mayenne, du N. E. au S. O. par le ruisseau d'Ousverain, et au N. par un petit ruisseau qui forme deux étangs.

La cure, estimée 1000 liv., est un prieuré régulier de l'ordre des chanoines de S. Augustin, à la présentation de l'abbé de Toussaint d'Angers. Il y a 600 commuuians.

Il y a à Sacé, la chapelle de S. Roch au Fresne, estimée 35 liv.; la prestimonie Piau, fondée à l'autel S. Sauveur, à la présentation de MM. Ménage, représentans André Houllière, fondateur. La confrérie du Saint-Sacrement, autorisée en 1609, par bulle du pape Paul V, confirmée par les évêques du Mans, et en dernier lieu, par Charles-Louis de Froulai, en 1729. On distribue tous les ans, le jour de la Fête-Dieu, du pain à tous les pauvres qui se présentent à la porte de l'église.

Le sol produit du seigle, peu de froment, de l'avoine et du carabin, de bon chanvre et beaucoup d'arbres fruitiers, surtout des châtaigniers.

La rivière de Mayenne qui fait tourner deux moulins à blé, est enfoncée de grosses pierres, qui empêchent la navigation des bateaux; elle nourrit de la carpe, du brochet et de la truite, le tout est de très bonne qualité.

Dans presque toute l'étendue de la paroisse, on trouve, à peu de profondeur, des rocs de pierre grise qui se taille bien quoique très-dure : cette quantité de rocs nous fait dire que le nom de Sacé vient de *Saxum*.

Il y a dans la paroisse de Sacé, qui a environ une lieue et demie du N. au S. et demie lieue de l'E. à l'O., 19 métairies et 67 bordages; en total, 129 feux.

La seigneurie de paroisse est annexée au château de la Juvandière, qui est à moitié ruiné, et qui appartient à M. le comte Desnos de la Feillée, dont on trouve la généalogie à l'article Alexain (1). Dans les Mémoires fournis à monseigneur l'évêque en 1768, il est marqué que la seigneurie de la paroise de Sacé appartient à madame la marquise de Marcilli.

On dit la maison de Marcilli issue de Jean Poulet ou Pau-

1. Voir art. *Mamers*, la généalogie rectifiée.

let, originaire d'Angleterre, d'où il passa en France en 1500, avec le roi Henri VII. Les barons de Hinton, Saint-Georges, et les marquis de Winchester en Angleterre, sont de la même maison.

Claude Poulet de Marcilli, maréchal de Camp, servit avec distinction sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV. Il avoit épousé : 1° Marie-Françoise de Martigni, dont il a laissé des enfans; 2° Eléonore de Flavigni, dont, entre autres, Michel, marquis de Marcilli, brigadier des armées, qui s'est distingué.

M. d'Estriché, prieur-curé, m'a fourni un Mémoire.

SAMSON (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de la Rochemabille, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de treize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Pôté-des-Nids, l. 2 1/2; S. Léonard-des-Bois, l. 1 1/4; Segrie, l. 3 3/4; Poché, l. 2; Milesse, l, 2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de S. Samson à Pré-en-Pail, M. l. 1/2; Coupetrain, M. l. 1 3/4; Linières-la Doucelles, M. l. 1 1/4: Madré, M. l. 3; Gêvres, M. l. 3 ; S. Calais-du-Désert, l. 1 ; S. Cir, l. 1 1/2; la Lacelle, l. 1/2; Cirale, l. 3/4.

La paroisse est arrosée du N. E. au S. O. par la rivière de Mayenne, et au N. O. par un petit ruisseau et un étang.

La cure, estimée 1200 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans.

Le sol produit du seigle, du froment et du carabin. Il y a des landes.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le baron de Cohardon (1).

SANIÈRES, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de Troo, élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Montoire, M. l. 1 1/2; Troo, l. 1; Montreuil-le-Henri, l. 4 1/2; Challe, l. 3; Pontlieue, l. 3 1/4; Mans, l. 1/2.

Il y a de Sanières à Lavardin, M. l. 1; Vendôme, M. l. 2 3/4; Bessé, M. l. 4 1/2; Ambloi, l. 3/4; Villierfaux, l. 1; Houssé, l. 1; Villavard, l. 3/4; S. Arnoul, l. 1; le Blésois, l. 1/2.

La paroisse est arrosée à l'O. par un petit ruisseau.

1. Le Mesnil-Samson était un fief important de la paroisse de Saint-Samson. Il était possédé par la famille Le Royer du Mesnil-Samson dont la dernière héritière, Catherine-Thérèse Le Royer, épousa Brandelys-René de Campagne, marquis de Villaines. Le Mesnil-Samson appartient aujourd'hui à Madame la comtesse de Mérode-Westerloo, descendante des de Champagne-Le Royer. *Voy.* Art. *Villaines-la-Juhel.* Le manoir du Mesnil-Samson est aujourd'hui une maison de fermier.

La cure estimée 250 liv., est à la présentation de l'abbé de Vendôme. Il y a 150 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine. Il y a des vignes.

La seigneurie de paroisse est un membre du marquisat de Montoire, qui appartient à M. de Querrhoent. Voyez *la généalogie à l'article Montoire.*

SARCÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné d'Oysé, élection du Château-du-Loir, au N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Bié en Belin, l. 2 1/2 ; Laigné, l. 1 1/2 ; Pontlieu, l. 2 ; Mans, l. 1/2.

Il y a de Sarcé au Château-du-Loir, M. l. 3 1/4 ; le Lude, M. l. 2 3/4 ; Pontvallain, M. l. 1 ; Ecomoi, M. l. 2 1/2 ; Vermeil-le-Chétif, l. 1 1/4 ; Mayet, l. 1 ; Mansigné, l. 1 3/4 ; Coulongé, l. 1 ; Aubigné, l. 1.

La paroisse est arrosée à l'E. par la source d'un petit ruisseau qui coule au S. et forme un étang, au N. par un autre, et à l'O. par celui de Lone.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 1000 communians. Il y a le prieuré, estimé 570 liv., à la même présentation.

Il y a à Sarcé, la chapelle de Sainte Barbe, estimée 5 liv., à la présentation des parens du fondateur ; et celle de S. Laurent, estimée 5 liv., aussi à la présentation des héritiers du fondateur.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin. Il y a des vignes, des bois et des landes.

L'évêque Robert, qui siégea au Mans depuis 857 jusqu'à 883, retira, avec le secours du roi Charles-le-Chauve, l'église de Sarcé, qui avoit été usurpée pendant les guerres, et la fit restituer à l'abbaye de S. Vincent. *Courvaisier, page 307. Bondonnet, page 384.*

Le mauvais évêque Sigefroi, qui siégea au Mans depuis 971 jusqu'à 994, ôta aux douze chanoines, qui alors demeuroient dans l'abbaye de S. Vincent, l'église de Sarcé, et la donna à Albéric, son fils. Cette église avoit été donnée à l'abbaye de S. Vincent par S. Domnole, fondateur de cette abbaye. *Bondonnet, page 397. Cenomania MS* (1).

La seigneurie de paroisse est annexée au prieuré, possédé par les religieux de S. Vincent.

SARGÉ, bourg et paroisse dans les quintes du Mans, élection du Mans, au N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné d'une lieue.

1. Sarcé a donné son nom à une vieille famille noble qui a habité le Haut et le Bas-Maine. *Voy.* Tome I, page 374, note 2.

Il y a de Sargé à Montfort, M. l. 2 3/4; Savigné-l'Evêque, l. 1 1/2; Montreuil-sur-Sarte, l. 1 1/2; Neuville, l. 1 1/4; S. Saturnin, l. 1 1/2; S. Pavace, l. 3/4; Coulaines, l. 3/4; Yvré, l. 3/4.

La paroisse est arrosée au N. O. par le ruisseau de Monnet.

La cure, estimée 900 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a communians.

Le sol produit du froment, du seigle, et de l'avoine. Il y a des vignes dont le vin n'a pas grande réputation.

L'évêque Hildebert, qui siégea au Mans depuis 1097 jusqu'à 1125, affecta spécialement pour l'entretien des chanoines de sa cathédrale, entre autres, l'église de Sargé. *Courvaisier, page 415. Cenomania MS.*

L'évêque Guillaume Roland, qui siégea au Mans depuis 1255 jusqu'à 1258, remit aux chanoines de son Eglise, tout le droit qu'il avoit dans l'église de Sargé, dont ils avoient déjà le patronage. *Courvaisier, page 517.* Ce fut vers ce temps-là qu'on régla que le prêtre desservant auroit toutes les oblations et les prémices, à la charge de faire au Chapitre vingt-quatre sols mançais de rente annuelle, pour la troisième partie desdites oblations et prémices que le Chapitre avoit coutume de percevoir; qu'il posséderoit toutes les terres et vignes dont le curé avoit coutume de jouir, les vignes, terres et le pré de l'église; qu'il auroit sur la partie du blé trente setiers; savoir, douze de froment, douze de méteil et six d'orge, avec toutes les pailles, et quarante sommes de vin; le reste demeure à l'Eglise du Mans, à la charge de faire quatre livres mançais à l'abbaye d'Estival en Charnie, et à l'évêque du Mans. *Cartul. blanc du Chap.*

La seigneurie de paroisse appartient

SATURNIN (S.), bourg et paroisse dans les quintes du Mans, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné d'une lieue et demie.

Il y a de S. Saturnin à Conlie, M. l. 3 1/2; Montfort, M. l. 4; Neuville, l. 3/4; Milesse, l. 1/4; Aigné, l. 1/4; Trangé, l. 1; la Chapelle Saint-Aubin, l. 1/2; S. Pavace, l. 3/4.

La paroisse joint le bois de Milesse, et est arrosée du S. E. au S. O. par un gros ruisseau.

La cure est un prieuré de l'ordre des chanoines réguliers de S. Augustin, à la présentation de l'abbé de Beaulieu; elle est estimée 800 liv. Il y a 220 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse est un membre du marquisat de Lavardin, qui appartient à M. le comte de Tessé. Voyez *la généalogie, à l'article Beaumont.*

SAUGE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Brulon, élection de la Flèche, à l'O. par S. du

Mans, dont il est éloigné de dix lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Mareil, l. 4; Crannes, l. 2; Rouillon, l. 3; Mans, l. 1.

Il y a de Sauge à Mellai, M. l. 2 1/4; Brullon, M. l. 3; Loué, M. l. 4; Vallon, M. l. 5 3/4; Ballée, M. l. 1 1/4; Cossé-en-Champagne, l. 1 1/4; Viré, l, 2; Torigné, l. 1; S. Pierre d'Erve, l. 3/4; la Cropte, l. 1 1/4; Epineu-le-Seguin, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée à l'O. par la rivière d'Erve.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 550 communians.

Il y a à Sauge, le prieuré, estimé 450 liv., à la même présentation que la cure; la chapelle de S. André, *alias* la Trinité, estimée 200 liv.; celle de la Clémenciere, estimée 170 liv., à la présentation du seigneur; et celle de la Vesquerie.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

S. Liboire, consacra l'église de Sauge. *De Saugonna, sive Sagonio.*

Sous le pontificat de S. Innocent, qui siégea au Mans depuis 515 jusqu'à 560, S. Ceneric et S. Ceneré, fréres, nés en Italie, dans le duché de Spolette, vinrent s'établir à Sauge. S. Ceneré y mourut et y fut inhumé; S. Ceneric alla s'établir dans le diocèse de Sées, sur les confins du Maine et de la Normandie, et y forma un nombreux monastère; son corps y fut inhumé; mais du temps des guerres des Normands, il fut transporté à Château-Thierri; celui de S. Cèneré l'a été à Angers. *Courvaisier, page 146. Bondonnet, page 259. Cenomania MS.*

Ce fut à Sauge que Merole fut sacré par trois évêques, pour être correvêque ou coadjuteur de Gauziolène. Gauziolène tint l'évêché du Mans depuis environ 730 jusqu'à 772. *Cenomania MS.*

Dom Denis Brillant, auteur du *Cenomania*, a penché d'abord à placer l'établissement des *Cenomani* (1) *Diablintes* à Sauge, où l'on voit encore quelques vestiges d'une ville; des cavernes curieuses à visiter, et des pierres de sépulcres qui paroissent avoir été travaillées; mais après un plus mûr examen, il pense que c'étoit à Jublains et aux environs qu'ils habitoient.

On débite dans le canton une infinité de fables extravagantes sur les merveilles des cavernes de Sauge, et sur la dame Margot qui y garde et distribue des trésors. *Cenomania MS.* Voyez *l'article Torigné-en-Charnie.*

La seigneurie de paroisse appartient à M. le comte de la Roche-Lambert.

Louis Gruau, curé de Sauge, a composé une Nouvelle invention de chasse pour prendre les loups et les ôter de France; à Paris, chez Chevalier, 1613, in-8°. Cet ouvrage est divisé en quatre livres. Le premier traite de la chasse en général, du loup et de son naturel, etc., le deuxième contient la chasse

1. L'auteur veut dire les *Aulerci Diablintes.*

du loup; le troisième, enseigne la manière de les prendre dans les forêts et lieux déserts; le quatrième, contient les dépenses à faire pour chasser en peu de temps les loups de France, et les empêcher d'y rentrer. *Biblioth. françoise, tome I, page 208, édition de 1768.*

SAVIGNÉ-SUR-BRAYE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de S. Calais, élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Sainte Cerotte, l. 2 1/4; Changé, l. 7 1/4; Pontlieue, l. 1 3/4; Mans, l. 1/2.

Il y a de Savigné à S. Calais, M. l. 1 1/2; Montoire, M. l. 2 3/4; Lavardin, M. l. 3 1/4; Bessé, M. l. 1 3/4; Vendôme, M. l. 4 1/2; S. Martin-de-Sargé, l. 1; Marolles, l. 1; Vic, l. 1 1/2; la Chapelle-Huon, l. 1 1/2; Sellé, l. 1 1/4; Fontaine, l. 1 1/2; Lunai, l. 2 1/4; le Blésois, l. 1 3/4.

Le bourg est situé sur la rivière de Braye, qui coule du N. E. au S. O.

La paroisse est arrosée au N. par le ruisseau de la Cave et par un autre, et au S. par un petit courant d'eau.

La cure, estimée 1200 liv., est à la présentation de l'abbé de Vendôme. Il y a 1600 communians.

Il y a à Savigné le prieuré, estimé 800 liv., à la même présentation que la cure; et la chapelle de Sainte-Catherine, estimée 15 liv., à la présentation du roi.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine; il y a une grande lande, et beaucoup de bonnes prairies. Le poisson de la Braye est très bon.

Savigné a pris son nom de Savine, femme de Gajan, premier fondateur de l'abbaye de S. Calais. Gajan et Savine vivoient du temps de S. Thuribe, second évêque du Mans. *Courvaisier, page 74.*

La comtesse de Vendôme intenta un procès à l'évêque Adam Châtelain, sur ce que ses appariteurs avoient pris et arrêté quelques prêtres en sa châtellenie de Savigné-sur-Braye, traitant cette entreprise d'attentat sur sa jurisdiction; les parties s'en étant rapportées à des arbitres, la comtesse fut déboutée de sa complainte par sentence arbitrale du 6 septembre 1404. *Courvaisier, page 633.*

La seigneurie de paroisse est aujourd'hui un membre du marquisat de Montoire, qui appartient à M. le marquis de Querrhent. Voyez *la généalogie, à l'article Montoire.*

SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE, bourg et paroisse dans les quintes du Mans, élection du Mans, au N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de douze lieues et demie.

Il y a de Savigné à Montfort, M. l. 1 3/4; Sillé-le-Brûlé, l. 1 1/4; S. Remi-des-Bois, l. 1; Joué-l'Abbé, l. 1 1/2; Mon-

treuil-sur-Sarte, l. 1 1/2; Neuville, l. 1 3/4; S. Pavace, l. 2; Sargé, l. 1 1/2; S. Corneille, l. 3/4.

La paroisse est arrosée du N. E. au S. par un ruisseau qui prend sa source dans la forêt de Bonnestable; à l'E. par un autre; et à l'O. par un autre.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation du doyen de l'Eglise du Mans. Il y a 1800 communians.

Il y a à Savigné, la chapelle de Sainte-Barbe, estimée 30 liv., et celle de S. Ouen, estimée 30 liv., à la présentation du supérieur du séminaire de Coeffort.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine : il y a beaucoup de vignes, dont quelques-unes produisent de bon vin.

L'évêque Arnauld, qui siégea au Mans depuis 1067 jusqu'à 1081, donna à ses chanoines l'église de Savigné, dans laquelle il avoit été réintégré par l'autorité de Guillaume-le-Bâtard, roi d'Angleterre; cette église avoit depuis longtemps été usurpée par des laïques. *Cenomania. MS.*

En 1253, Charles, comte d'Anjou et du Maine, etc., frère du roi Saint-Louis, reconnut au sujet d'un vol qui avoit été fait par un juif dans la paroisse de Savigné, que la jurisdiction de ladite paroisse appartenoit à l'évêque. *Cenomania MS.*

Il y a dans la paroisse de Savigné, le château épiscopal de Touvoye.

Touvoye est une baronnie qui appartient au seigneur évêque du Mans. Le château est situé sur un petit ruisseau, qui tombe dans la rivière d'Huisne; il fut bâti par l'évêque Guillaume Passavant, qui siégea au Mans depuis 1145 jusqu'à 1187; il fut augmenté par l'évêque Geoffroi de Loudon, qui fut évêque du Mans depuis 1234 jusqu'à 1255. Gontier de Baigneux, qui posséda l'évêché du Mans depuis 1363 jusqu'à 1385, obtint permission, au mois de mai 1369, de faire tenir deux foires par an à Touvoye, et un marché toutes les semaines. La jurisdiction de Touvoye s'exerce au Mans : elle s'étend sur trente paroisses.

Sous le pontificat de Jean de Tanlai, qui siégea au Mans depuis 1279 jusqu'à 1290, ce prélat ayant fait emprisonner Amauri de Juillé dans le château de Touvoye, Jean de Mondamer, seigneur de Sept-forges, et Jordan de Beaupreau, seigneur de Fougerolles, beaux-frères d'Amauri, avec grand nombre de gentilshommes, leurs parens, assiégèrent le château de Touvoye. *Courvaisier, page 536.*

Le cardinal Philippe de Luxembourg, qui siégea au Mans depuis 1477 jusqu'à 1519, répara et augmenta le château de Touvoye, qui, avant que le cardinal eût rebâti Yvré, étoit la maison de campagne des évêques du Mans. *Courvaisier, page 755.*

Il est porté dans le Cartulaire blanc du Chapitre, que l'on ordonna, environ l'an 1234, qu'on feroit dans l'église de Savi-

gné un service pour l'évêque et pour chaque chanoine, après qu'on en auroit annoncé la mort.

La seigneurie de paroisse appartenoit ci-devant au Chapitre de l'Eglise du Mans; mais le 23 novembre 1663, il la donna à Philbert-Emmanuel de Beaumanoir, lors évêque; et le premier de décembre suivant, ce prélat vint au revestiaire remercier la compagnie. Depuis ce temps-là les seigneurs évêques en ont toujours joui. *Registres du Chapitre.*

SAUSSAI ou SAUSSÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Montfort, élection du Mans, à l'E. N. E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues un quart.

Il y a de Saussai à Montfort, M. l. 1/2; Connerré, M. l. 1/2; Torigné, M. l. 2; Dolon, M. l. 2 3/4; Bonnestable, M. l. 3; Lombron, l. 1/2; S. Corneille, l. 3/4; Fatines, l. 1/2.

La paroisse est arrosée du N. E. au S. par un petit ruisseau.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 120 communians.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine et du carabin; il y a beaucoup de landes. Il y a marché tous les jeudis.

La seigneurie de paroisse est en contestation entre M. le marquis de Murat et M. de Blanchardon, ancien maître particulier des eaux et forêts du Mans.

SAUVAGÈRE (la), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de la Rochemabille, élection de Normandie, au N. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à la Palu, l. 3; Coupetrain, M. l. 1 3/4; S. Cir, l. 1; S. Paul-le-Gautier, l. 3 3/4; Mézières, l. 4 1/2; la Chapelle-Saint-Fray, l. 1 1/2; Mans, l. 3.

Il y a de la Sauvagère à Juvigni, M. l. 2 1/4; Domfront, M. l. 3 1/2; la Coulonche, M. l. 1; la Ferrière, 1 3/4; la Ferté-Macé, M. l. 1 1/4; Sept-forges, l. 4; Champsegré, l. 2; Dompierre, l. 2; S. Maurice, l. 1/2; la forêt Dandaine, l. 3/4; la forêt de Monthéré (1), l. 1/2; Normandie, l. 3/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par trois petits ruisseaux qui forment deux étangs; au S. par un autre qui forme trois étangs; au N. par trois étangs et deux petits ruisseaux, et à l'O. par le ruisseau de Vée, qui forme un grand étang.

La cure estimée 800 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 1300 communians.

Il y a la chapelle des Pointes estimée 20 liv.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

1. Du Mont de Hère.

En 1399, l'évêque Adam Châtelain obtint aux assises de Falaise, une sentence en sa faveur, au sujet de la cure de la Sauvagère, dont le duc d'Alençon prétendoit avoir la présentation. *Courvaisier, page 633; Bondonnet, p. 630.*

La seigneurie de paroisse appartient à M. d'Argouges de Rannes. Cette seigneurie relève de la Ferté-Macé; elle appartenoit, en 1578, à Thomas le Verrier. En 1748, Louis d'Argouges, marquis de Rannes, maréchal des camps et armées du roi, acheta la terre de la Sauvagère, qui faisoit partie de celle de la Coulonche; elle passa à Louis-François d'Argouges comte de Rannes, son second fils, qui mourut en 1767, ne laissant de N... du Doucei, son épouse, qu'une fille. *Mémoire de la Chaux M. S.*

SCEAUX, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Montfort, élection du Mans, à l'E. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Vouvrai, l. 3/4; Beillé, l. 1/2; Fatines, l. 2 3/4; Mans, l. 2 1/2.

Il y a de Seaux à Montfort, M. l. 3; Connerré, M. l. 1 1/2; Torigné, M. l. 1 3/4; Dolon, M. l. 1 1/2; Vibraye, M. l. 2 1/2; Villaine-la-Gonais, l. 3/4; S. Hilaire-le-Lierru, l. 1 1/4; Bouair, l. 3/4; S. Maixent, l. 1; S. Quentin, l. 1 1/4.

Le bourg est situé sur la rivière d'Huisne, qui coupe la paroisse du N. E. au S. O.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent.

Il y a un prieuré, estimé 400 liv., à la même présentation que la cure. Il y a à Sceaux 450 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine; il y a des montagnes.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Gayot, doyen de la Cour des Aides.

SÉGRIE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Sillé, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Poché, l. 2; Milesse, l. 2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Ségrie à Beaumont, M. l. 1 3/4; Fresnai, M. l. 1 3/4; Ballon, M. l. 3 1/2; Conlie, M. l. 2 1/4; Sillé, M. l. 2 1/2; S. Christophe-du-Jambet, l. 3/4; Montreuil-le-Chétif, l. 1 1/2; Pezé, l. 1 1/2; Vernie, l. 1/2; Assé-le-Riboul, l. 1; la forêt de Sillé, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée au N. par le ruisseau de Gommer, et au N. O. par celui de Poncenau.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 900 communians.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine et du cara-

bin; il y a des vignes, dont le vin a une mauvaise réputation : il y a beaucoup de landes et de bois.

L'évêque Geoffroi de Loudon consacra l'église de Ségrie le dimanche de la Trinité de l'an 1242. Tous les ans, à pareil jour, on fait l'office de la Dédicace de cette église.

L'évêque Gui de Laval, qui siégea au Mans depuis 1326 jusqu'à 1338, présenta une requête au pape Jean XXII, dans laquelle il lui remontroit que le revenu de sa manse épiscopale n'excédoit pas mille livres tournois; pourquoi il le supplioit d'y réunir les paroisses de Ségrie, de S. Pierre-des-Landes et de l'Archamp, dont le revenu ne pouvoit aller qu'à 230 liv.; le pape lui accorda sa demande. *Le Cartul. rouge de l'évêché. Cenomania MS.*

L'évêque Martin Berruyer, qui siégea au Mans depuis 1449 jusqu'à 1465, fit une transaction avec le curé de Ségrie, qui prétendoit percevoir toutes les dîmes de la paroisse par laquelle l'évêque lui abandonna, pour sa portion, toutes les offrandes, les droits de sépultures et une partie des dîmes. *Courvaisier, page 734.*

La seigneurie de paroisse est un membre du marquisat de Lavardin, qui appartient à M. le comte de Tessé. Voyez *la généalogie, à l'article Beaumont.*

Le cardinal de Luxembourg donna, par son testament, un calice à l'église de Ségrie.

SELLÉ ou CELLÉ, voyez *Cellé.* Le prieuré est, dans le Pouillé, estimé 1000 liv. à l'article Sellé, à la présentation de l'abbé de S. Calais. La seigneurie de paroisse est annexée au prieuré.

SEMUR, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort; dans le doyenné de S. Calais, élection du Château-du-Loir, à l'E. par S. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Nuillé, l. 3; Yvré, l. 3; Mans, l. 1.

Il y a de Semur à Bouloire, M. l. 2 1/4; Dolon, M. l. 1 1/2; Torigné, M. l. 2 1/4; Connerré, M. l. 2 3/4; Vibraye, M. l. 1 1/2; Lavarai, l. 3/4; S. Michel-de-Chavaigne, l. 1 1/2; Condrecieu, l. 1; Berfai, l. 1 1/2; la forêt de Vibraye, l. 1/4.

La paroisse est coupée du N. O. au S. E. par le ruisseau de Longuève, arrosée à l'E. par un étang dont sort un ruisseau, et au N. E. par un petit courant d'eau.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 330 communians.

Il y a à Semur, un petit prieuré, nommé de Césuzes, possédé par les religieux de S. Calais, depuis environ 80 ans. Les seigneurs de Semur le présentoient autrefois.

Le bourg est situé sur une petite éminence, entourée de six montagnes escarpées, qui sont assez éloignées du bourg pour n'en pas rendre l'air malsain.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'avoine et beaucoup de chanvre; il y a de la marne, dont on ne fait point d'usage. Il y a environ 30 quartiers de vignes, où l'on ne recueille que du vin rouge. Avant l'hiver de 1709, il y en avoit plus de 3000 quartiers, qui ont été abandonnés au seigneur pour les devoirs; ils sont aujourd'hui en bois et en broussis. Il y a dans la paroisse huit à neuf cent arpens de bois taillis, dont les deux tiers appartiennent au seigneur de la paroisse, et le reste à M. le marquis des Feugerais et aux religieux de S. Calais. On trouve dans ces bois beaucoup d'aspics et quelques vipéres, du sanglier, du cerf et du chevreuil. La perdrix, le liévre, le lapin, la bécasse et le canard sauvage y sont assez communs.

Les deux ruisseaux de la paroisse nourrissent du brochet, de la truite et des écrevisses; celui de Longuève fait tourner un moulin à blé.

On nourrit à Semur beaucoup de moutons, dont la laine est fine; on y fabrique des canevas. La paroisse a une lieue et demie de l'E. à l'O., et une lieue du N. au S.

La seigneurie de paroisse est une châtellenie qui appartient à M. Durand de Pizieux, par la dame sa mère, qui étoit des Feugerais; on la reporte directement au roi. Il y a une juridiction qui est du ressort de Vendôme.

La seigneurie de Semur a été possédée par la famille de la Roche-Piché, par celle de Bust, par celle de Turbillé, par celle des Feugerais (1), et enfin par celle de Durand de Pizieux.

Le château de Semur paroît avoir été anciennement une place forte; il y a plusieurs sous-terrains, une belle galerie, avec un parc entouré de murs.

M. Pichon, curé, m'a fourni un Mémoire.

SEPTFORGES, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais en Normandie, élection de Normandie, au N. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de quinze lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Lassai, M. l. 1 1/4; Loufougère, l. 3; Sillé, l. 5; Conlie, l. 2 1/2; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Septforges à Juvigni, M. l. 1 3/4; Ceaulcé, M. l. 1 1/4; Ambrière, M. l. 2 3/4; Madré, M. l. 2 1/2; Etrigné, l. 1/2; S. Denis de Villenette, l. 3/4; Loré, l. 3/4; Bretignolles, l. 1/2.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation du seigneur du Boulai.

Le bourg est situé sur la rivière de Mayenne, qui coupe la paroisse du N. E. au S. O. et est arrosée au S. E., au N. et à

1. Il a existé une famille de Semur; Françoise de Semur épousa au milieu du XVIe siècle, Jehan des Fougerais ou des Feugerais, seigneur de la Prisoulière, de la Cour du Rubay, du Buffay et du Bois-Hû. C'est vraisemblablement par le mariage de Françoise de Semur, avec Jehan des Feugerais que la seigneurie de Semur est entrée dans la famille des Feugerais.

l'O. par deux petits ruisseaux. Il y a à Septforges 800 communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

L'évêque Mainard, qui siégea au Mans depuis 951 jusqu'à 970, donna au doyen et aux chanoines de son Eglise, tout ce qu'il possédoit dans la paroisse de Septforges. *Courvaisier, page 318. Cenomania MS.*

La seigneurie de paroisse appartient à madame la marquise de la Brisolière. Cette seigneurie étoit possédée vers le milieu du treizième siècle, par la maison de Mondamer, d'où elle passa en celle des Vaux.

En 1429, Guillemette des Vaux, baronne de Septforges, épousa Gui de Chauvigni, seigneur de Boisfroult.

En 1551, Christophe de Chauvigni, évêque de Léon, fut taxé à l'arrière-ban, pour ses terres de Septforges, Courtonne et la Foulonnière.

En 1566, Roland de Chauvigni rendit aveu à Catherine de Médicis, reine douairière de France, duchesse d'Alençon, par lequel il déclare tenir la terre et baronnie de Septforges par un plein fief de haubert (le manoir se nommoit Chevries) (1), et avoit droit de patronage des cures de Septforges et de Loré. Roland de Chauvigni eut pour enfans ou héritiers : Louis de Chauvigni, qui épousa Claude de Bouillé, dame de la Bouardière ; Judith, qui fut mariée à Jean de Madaillan, chevalier, seigneur de Montataire, gouverneur de Thouars ; et Elisabeth, qui épousa Arnauld de Banville, chevalier de l'ordre du roi.

La terre de Septforges passa de la maison de Chauvigni en celle de Royers.

Fabien le Royer, seigneur de la Brisolière, mort en 1487, avoit épousé *N*... de la Bunache : dont Ambroise, qui suit.

Ambroise le Royer, seigneur de la Brisolière, épousa Jeanne, dame de Rovencestre : dont Charles I, qui suit ; Louise, mariée, 1° à Guyon Achard, seigneur de Saint... paroisse de Passais ; 2° à Gilles de Vauborel, seigneur de Longuève.

Charles I le Royer, seigneur de la Brisolière, etc., épousa, 1° Yolande de Prunelai, fille de Gilles, chevalier, seigneur de la Porte, S. Germain, etc., dont Renée, mariée, 1° au seigneur de S. Bomer ; 1° en 1587, à Hercule des Vaux, seigneur de Boisbrault ; Charles I épousa, 2° en 1584, Jeanne de Pontbellenger, fille du baron de Maimbrai : dont Charles II, qui suit.

Charles II le Royer, obtint de changer son nom de le Royer en celui de Royers ; il obtint aussi les droits honorifiques dans les églises de Domfront, de Notre-Dame sur l'Eau et de Lucé ; il épousa Françoise de Chambes, fille Charles, comte de Montsoreau, et d'Anne de Maridort : dont Charles III, qui suit.

Charles III de Royers, seigneur de la Brisolière, donna

1. Cheviers.

déclaration au roi de la terre de Septforges en 1635. Il eut de son mariage avec *N...*: Jacques I, qui suit.

Jacques I de Royers, marquis de la Brisolière, obtint des lettres d'érection en marquisat des terres de Septforges, Boulai, Juvigni, Rovencestre, Defais, etc., sous le nom de la Brisolière; il épousa Marie Bitault : dont Jacques, qui suit; Marie, morte sans alliance: *N*... mariée à Gui Achard, seigneur de Bonvouloir; et Marguerite, qui épousa Jean Pitard, seigneur de Boudé.

Jacques II de Royers, marquis de la Brisolière, épousa Nicole de Champagne, fille de Gaspard, comte de la Suze, et de Louise de Clermont-Galerande : dont Louise, qui suit.

Louise, marquise de la Brisolière, mariée à Jacques Pitard, seigneur de Boudé, son cousin-germain, mort en 1761, dont deux garçons et quatre filles; une des filles a été mariée en 1754; à N... de la Ville-Gontier ; une autre à M... de la Fitte, en Poitou; une autre est morte sans alliance, en 1778, au couvent de Domfront. *Mémoire de la Chaux. MS.*

SILLÉ-LE-GUILLAUME, ville de l'archidiaconé de Passais, chef-lieu du doyenné de Sillé, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont elle est éloignée de sept lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Conlie, M. l. 2 1/2; Lavardin, l. 2 ; Mans, l. 3.

Il y a de Sillé à Beaumont, M. l. 4 1/2; Fresnai, M. l. 3 1/4; Sainte-Susanne, M. l. 4 1/2 ; Mont-Saint-Jean, l. 1 1/2; S. Pierre-la-Cour, l. 1 1/4; Vimarcé, l. 1 1/2; le Grez, l. 1/4; Rouessé, l. 1 1/2; Crissé, l. 1 1/4 ; S. Remi-de-Sillé, l. 1/2.

La paroisse est arrosée au N. par deux petits ruisseaux et quatre étangs; au S. et à l'O. par trois petits ruisseaux, et entourée au N. et à l'O. par la forêt de Sillé.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a communians. L'église de Sillé est dédiée à S. Etienne. Il y a dans cette église, la chapelle de Champmortier, estimée 80 liv., à la présentation du curé et du procureur fabricier ; celle de Sainte Croix, estimée 20 l.; celle de Perompiau, estimée 30 l., et celle de Perromromet, estimée 30 liv. Ces deux dernières, à la présentation du curé; la prestimonie Godeau, estimée 30 liv., à la présentation des héritiers du fondateur.

Il y a à Sillé une église succursale, dédiée à S. Remi, à une demi lieue de la ville. Le prieuré de S. Remi, estimé 1600 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a dans l'église de S. Remi, la chapelle de Sainte-Catherine des Fougères, estimée 80 liv., à la présentation du curé; celle de S. Jacques, estimée 15 liv.; et celle de S. Thomas-du-Greguchér, à la présentation du seigneur de Sillé.

Il y a à Sillé une église collégiale de douze chanoines, dont le seigneur évêque du Mans est le premier : toutes les prébendes

sont à sa présentation. Je n'ai pu trouver dans les historiens que j'ai consultés, ni le temps, ni par quel seigneur ce Chapitre a été fondé. J'ai seulement trouvé dans *Courvaisier*, p. 510 et 522, que l'évêque Geoffroi de Loudon, qui siégea au Mans depuis 1234 jusqu'à 1253, donna à la collégiale de Sillé plusieurs livres rares, et quantité de reliquaires, où l'on voit ses armes, accompagnées d'une croix de légat; et qu'il se fit restituer le patronage des prébendes de cette collégiale. Dom Denis Briant, dans son *Cenomania MS.*, dit que Geoffroi de Loudon acheta ce patronage (*laudabiliter acquisivit*).

J'ai trouvé dans le même Courvaisier et dans le *Cenomania*, qu'il est dit dans le Pontifical que l'évêque Geoffroi Freslon, qui siégea au Mans depuis 1259 jusqu'à 1269, réforma le Chapitre de Sillé; qu'il assembla les chanoines et leur donna des statuts.

Les chanoines de Sillé présentent la chapelle de S. Jean-Baptiste. Il y a dans leur église la chapelle de S. Jacques-des-Gaignars.

Le revenu annuel du Chapitre de Sillé est estimé dans la Pouillé 4000 livres.

En 1623, le duc de Brissac, alors seigneur de Sillé, établit et fonda près cette ville une communauté de religieux minimes.

Environ l'an 1254, Guillaume, seigneur de Sillé, donna au Chapitre de l'Eglise du Mans cinq livres mançais de rente perpétuelle sur la seigneurie de Sillé, de là une partie iroit à la panneterie, à la charge de donner tous les jours le pain de Chapitre audit seigneur de Sillé, quand il seroit au Mans; l'autre partie étoit pour la fondation de son anniversaire. *Cartul. blanc du Chapitre.*

Guillaume, seigneur de Sillé, s'avoua vassal de l'évêque Pierre Gougeul, qui siégea au Mans depuis 1312 jusqu'à 1326, et reconnut qu'il étoit obligé d'aider à porter l'évêque le jour de sa première entrée au Mans, depuis l'église de S. Ouen jusqu'à la cathédrale, et de lui donner à boire à son dîné, dans une coupe qu'il avoit droit d'emporter après le repas. *Courvaisier, p. 560.*

Il y a à Sillé un collège fondé pour l'instruction de la jeunesse, et estimé 360 liv. de revenu.

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine. Il y a des vignes dont le vin est de très petite qualité. Il y a à Sillé un gros marché tous les mercredis, dans lequel il se fait un grand commerce de laines et de paignons. Il y a foire le deux mai, le trois août, le jour de S. Michel, le jour de S. Etienne de Noël, le lendemain de la Chandeleur, le mercredi avant la mi-carême et le lendemain des fêtes de Pâque.

Il y a à Sillé un grenier à sel, où l'on débitoit, en 1697, 17 muids de sel : il y avoit à Sillé 312 feux qui payoient 3320 liv., de taille, *Mémoires de Miroménil. M. S.*

Sous le pontificat de l'évêque Arnault, qui siégea au Mans

depuis 1067 jusqu'à 1081, Azon, ou Axon, marquis de Ligurie, que les Manceaux avoient appelé au Mans, à cause de Hersende, son épouse, fille de Herbert, dit Eveille-Chien, comte du Maine, s'ennuyant au Mans, repassa en Italie et abandonna le Mans à Hugues son fils et à Hersende sa femme, sous la conduite de Geoffroi de Mayenne, qui débaucha Hersende. Les Manceaux fatigués des impôts extraordinaires que Geoffroi de Mayenne levoit sur eux, sous le nom de Hugues et de Hersende, se révoltèrent. Hugues de Sillé, qui avoit embrassé le parti du comte Hugues, voulut rompre leur entreprise ; mais il ne fit qu'irriter ce peuple révolté, qui choisit pour chef Geoffroi de Mayenne ; ils allèrent mettre le siége devant le château de Sillé et contraignirent, avec violence l'évêque et son clergé de marcher à la tête de l'armée, avec la croix et la bannière. Geoffroi de Mayenne, qui étoit d'intelligence avec Hugues, les voyant résolus de donner le lendemain un assaut, fit courit le bruit que les Normands avoient pris la ville du Mans ; cette fausse alarme leur fit abandonner le siége pour aller secourir le Mans ; la garnison qui étoit dans Sillé fit une sortie pour les charger en queue, et les ayant atteints lorsqu'ils étoient en désordre, elle en tua une partie, et fit l'autre prisonnière ; pendant ce temps, Guillaume le-Bâtard, roi d'Angleterre, à qui l'évêque Arnauld, avoit donné avis de tout ce qui se passoit, passa la mer, vint au Maine avec une puissante armée, et assiégea en passant Sillé, Fresnai et Beaumont, qui se rendirent. *Courvaisier, p. 363, 365. Cenomania. M. S.*

En 1412, Artus, comte de Richemont, frère de Jean VI, duc de Bretagne, s'empara de Sillé-le-Guillaume, en allant au secours du parti d'Orléans contre le duc de Bourgogne, *D. Lobineau, Hist. de Bretagne.*

Environ l'an 1432, le comte d'Arondel, anglois, mit le siége devant le château de Sillé ; Gilles de Laval, seigneur de Raiz, qui fut depuis maréchal de France, l'obligea à le lever. Quelque temps après, les Anglois de la garnison de Sainte-Suzanne firent tomber les François de celle de Sillé, dans une embuscade, et les firent prisonniers ; Ambroise de Loré en étant averti, alla avec 300 combattans pour les délivrer, ce qu'il fit et tua ou fit prisonniers plus de 200 Anglois ; après cette action, il fut loger à Sillé. Peu de temps après, le comte d'Arondel assiégea une seconde fois le château de Sillé, dont Emeri d'Antenaise étoit capitaine ; ils firent une convention, qui fut, qu'avant six semaines les deux armées se trouveroient à l'ormeau de Lascament, à une lieue et demie de Sillé, pour se donner bataille ; que si les Anglois remportoient la victoire, d'Antenaise lui remettroit le château de Sillé, pourquoi il lui donna des otages, que si au contraire les François étoient vainqueurs, le comte lui rendroit ses otages et cesseroit toute entreprise sur le château de Sillé. Le temps venu, le comte

d'Arondel n'osa hasarder la bataille et rendit les otages. L'armée françoise s'étant retirée, le comte d'Arondel assiégea de nouveau le château de Sillé et le prit d'assaut. *Courvaisier, p. 704, 708, et 711, Ménage, Supplément à l'Hist. de Sablé M. S. Cenomania.*

Avant l'an 1440, Gilles, seigneur de Sillé, étoit un des prinpaux ministres des passions du maréchal de Raiz, *D. Lobineau, Hist. de Bretagne.*

Je trouve dans le Catalogue des abbés de Beaulieu, qu'en 1481, Gui du Parc, abbé de Beaulieu, reconnut aux assises de Sillé, Antoine de Beauvau, baron de Sillé, pour fondateur de son abbaye. *Cenomania.*

Sillé est une baronnie annexée au château, laquelle s'étend en 27 paroisses, dont M. le duc de la Vallière est seigneur. Cette baronnie a donné son nom à une ancienne famille. Robert de Sillé, fut un des principaux seigneurs du Maine, qui furent à la bataille de Sées, en 1118. Anne de Sillé porta cette seigneurie en dot, à Jean de Craon, sire de Montjean ; ilseurent de leur mariage Jean de Sillé, qui épousa Mahaud de Maillé, dont Louis de Sillé, seigneur de Montjean et de Beaupréau, maréchal de France.

En 1700, la baronnie de Sillé appartenoit à madame la princesse de Conti. *Miroménil, Mémoires MS.*

N... de la Baume le Blanc, eut Jean-François qui suit; et Louise-Françoise, qui fut maîtresse du roi Louis XIV, dont elle eut la belle princesse de Conti. Le roi érigea en duché, en sa faveur, et de Marie-Anne, légitimée de France, sa fille, les baronnies de Vaujour, S. Christophe et Châteaux, en 1667, sous le nom de la Vallière.

Jean-François de la Baume-le-Blanc, marquis de la Vallière, baron de Maisonfort, gouverneur de Bourbonnois, capitaine-lieutenant des Chevaux légers Dauphins, épousa Gabrielle Glé, dame de la Cotardais, dont Charles-François, qui suit; Yolande, mariée 1° en 1697, à Charles du Mas, marquis du Brosset; 2° en 1724, à Louis de Pontêves, dit le marquis de Tournon; et Maximilien-Henri, dit le chevalier de la Vallière. Jean-François mourut en 1676.

Charles-François de la Baume-le-Blanc, reçu duc de la Vallière en 1723, épousa en 1698, Marie de Noailles : dont Louis-César, qui suit; et Louis-François, comte de la Vallière : Charles-François mourut en 1739.

Louis-César de la Baume-le-Blanc, duc de la Vallière, etc., épousa en 1732, Anne-Julie-Françoise de Crussol, né en 1713 : dont Adrienne-Emilie-Félicité, qui suit.

Adrienne-Emilie-Félicité de la Baume-le-Blanc, née en 1740, épousa en 1756, Louis Gaucher, duc de Châtillon en Poitou, dont Louis Gaucher, mort âgé de dix mois en 1758; et Gaucher Anne-Maximilien, appelé comte de Châtillon, né en 1759.

Pierre Pichard, né à Sillé, a traduit de latin en françois un petit livre écrit en vers : intitulé, *de Lubrico temporis curriculo;* la Mer du temps qui court; au Mans, chez Gaingnot, 1556. Pichard vivoit à Fresnai en 1555. *La Croix du Maine.*

N... le Tessier, né à Sillé, curé de Jublains, a fourni des Mémoires à M. l'abbé le Beuf, chanoine d'Auxerre, pour établir la position des Cénomans Diablintes, dont César, Pline et Ptolomée font mention. *Journal histor., août 1740.*

M. l'abbé Lebeuf fixe l'ancienne contrée des Cénomans Diablintes, dans le territoire qui est arrosé par la rivière d'Aron, et borné du côté de l'O. par celle de Mayenne; leur capitale étoit, selon lui, où est maintenant Jublent ou Jubleins. *Lebeuf, tome I, des Dissert. sur l'Hist. de Paris, 1739. Biblioth. histor., premier vol. page 24.*

Selon M. l'abbé de la Fosse, dans ses Remarques sur les Observations de M. Lebeuf, au sujet des peuples Diablintes, imprimées à Paris, chez Mouchet, 1740, *in-12*, avant que les Romains eussent conquis le Maine, cette province étoit partagée entre les Aulerces Cénomans, dont *Vindinum*, aujourd'hui le Mans, étoit la capitale; et les Aulerces Diablintes, dont on prétend que *Noviodunum*, aujourd'hui Mayenne, étoit la capitale; cependant M. d'Anville, Notice, *page 486*, met *Neodunum* à Jublent. Voyez *les Remarques par M. Potier, procureur-fiscal de Parai en Berri, au journal de Verdun. 1740, novembre, pag. 332, 337, et la Réponse de M. Lebeuf, ibid. 1741, février, page 108, 112.* Voyez *aussi la Lettre au sujet des Diablintes, Mercure, 1742; autre page 2181, 2193. M. Lebeuf paroît être l'auteur de cette Lettre. Biblioth. historique, page 24.*

SILLÉ-LE-PHILIPPE *alias* LE BRULLÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Montfort, élection du Mans, au N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Savigné, l. 1 1/4; Mans, l. 2 1/2.

Il y a de Sillé à Bonnestable, M. l. 2; Montfort, M. l. 1 3/4; Connerré, M. l. 2 1/4; Torigné, M. l. 3; Dolon, M. l. 3 1/2; la Chapelle-Saint-Remi, l. 1 1/2; S. Célérin-le-Géré, l. 1 1/4; Torcé, l. 3/4; Beaufay, l. 1; Courcebeufs, l. 1 1/4; S. Remi-des-Bois, l. 1 1/2; Lombron, l. 1 demi-quart.

La paroisse est arrosée du N. E. au S. O. par S. par un grand ruisseau.

La cure, estimée 1200 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 600 communians.

Il y a à Sillé, la chapelle de la Lande, estimée 110 liv.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Ogier d'Yvri.

L'évêque Gauziolène, qui siége au Mans depuis 730 jusqu'à 770, mourut d'apoplexie à Sillé; son corps fut apporté au

Mans, et inhumé dans l'église de l'abbaye de la Coulture, à main gauche en entrant. *Courvaisier*, *page 263*.

SIMPHORIEN (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Vallon, élection du Mans, à l'O. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Ruillé, l. 3/4; Chauffour, l. 2 3/4; Mans, l. 2.

Il y a de S. Simphorien à Loué, M. l. 2; Vallon, M. l. 2 3/4; Conlie, M. l. 2; SainteS-usanne, M. l. 4; Evron, M. l. 5; Bernay, M. l. 3/4; Neuvi, l. 1 1/4; Tennie, l. 1 1/4; Parenne, l. 1 3/4; Neuvillette, l. 1 1/2; Chemiré-en-Charnie, l. 1 1/2; Epineu-le-Chevreuil, l. 3/4.

La paroisse est arrosée au N. par le ruisseau de Deche, à l'O. par deux petits étangs, de l'O. au S. par le ruisseau de Quineau, et à l'E. par un autre petit ruisseau.

La cure, estimée 550 liv., est à la présentation de l'abbé d'Evron.

Il y a à S. Simphorien le prieuré, estimé 500 liv., à la même présentation que la cure; la chapelle de S. Nicolas de Sourches estimée 70 liv., à la même présentation que la cure, selon le Pouillé.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse est annexée au château de Sourches, qui appartient à M. le marquis de Sourches, comte de Monsoreau, lieutenant-général des armées du roi, prévôt de l'hôtel, et grand prévôt de France.

La châtellenie de Sourches fut érigée en baronnie en faveur d'Honorat du Bouchet, fils de François, seigneur de S. Léonard-des-Bois, et de Sidoine du Plessis-Liancourt; et cette baronnie fut érigée en marquisat en 1652, en faveur de Jean du Bouchet, seigneur de Launai, chevalier des ordres du roi, qui fut revêtu des charges de prévôt de l'hôtel, et de grand prévôt de France en 1643; charges, qui, depuis ce temps, sont toujours demeurées dans cette maison.

Le château de Sourches, situé dans la paroisse de S. Simphorien, vient d'être bâti nouvellement, et n'est pas encore achevé; ce château est orné de grandes avenues; l'une conduit au bourg de S. Simphorien, et l'autre à Bernay; d'une magnifique terrasse qui domine un plat pays, d'où la vue se perd dans un lointain, et au bas de laquelle sont de grands et beaux jardins potagers et fruitiers.

La jurisdiction du marquisat de Sourches se tient à Bernay.

La maison du Bouchet est une des plus anciennes de la province du Maine, et originaire d'Anjou, où elle possédoit la terre du Bouchet, dont elle tire son nom. Elle s'établit dans le Maine au commencement du douzième siècle; à la fin du même siècle, elle prit alliance avec celles des comtes de Vendôme et des anciens comtes d'Alençon, par le mariage de Jeanne du

Bouchet, mariée, 1° avec Hugues IV, comte de Vendôme, vicomte de Châteaudun, sans enfans ; 2° avec Robert IV, comte de Bellême, d'Alençon, etc., aussi sans enfans. Cette Jeanne du Bouchet étoit tante et marraine de Robert du Bouchet, qui suit.

Robert I du Bouchet, seigneur de la Ferté-Macé, S. Léonard-des-Bois, Maléfre, etc., eut pour fils Robert II, qui suit.

Robert II du Bouchet, fit le voyage de la Terre-Sainte; il épousa en 1263, Gabrielle de Lonrai : dont Pierre, qui suit.

Pierre du Bouchet, épousa en 1301, Léonore de Hertré : dont Beaudoin, qui suit.

Baudouin du Bouchet, épousa en 1355, Charlotte de Clinchamp : dont Hardouin, qui suit; et Jean, chef de la branche de Maléfre et de celle qui est établie en Vendômois. La branche de Maléfre finit à la huitième génération, en la personne de Jacques III du Bouchet, qui mourut sans enfans en 1739; il avoit deux sœurs, Marthe, dame de Malêfre après lui; et Jeanne, née en 1680, mariée en 1716, à Claude le Paulmier, dit le marquis de Bouillon.

Hardouin du Bouchet, épousa en 1369, Jacqueline de Longaunai : dont Jean, qui suit.

Jean du Bouchet, épousa en 1415, Charlotte d'Assé : dont Guillaume, qui suit.

Guillaume du Bouchet, lieutenant et connétable de la ville et châtel du Mans, épousa en 1459, Jeanne de Vassé, qui lui apporta la terre de châtellenie de Sourches, dont il a transmis le nom à ses descendans : il en eut René, qui suit; Guillaume, mort en 1494; Isabeau, mariée à Girard, seigneur de Broc; Françoise, alliée à Jean, seigneur de Martigné; et Catherine, religieuse à l'abbaye d'Estival, en Charnie.

René du Bouchet, seigneur de Sourches, etc., fut marié en 1493, à Louise de Thévalle : dont Baudouin II, qui suit; Chérialdus, mort sans enfans en 1564, Jacques prieur de S. Simphorien de Sourches; et Jeanne, mariée en 1550, à Gilles de Presles.

Baudouin II, épousa, en 1517, Marguerite de Bellanger : dont François, qui suit; Baudouin seigneur de Tuvigné, mort sans alliance; et Jacqueline, mariée à René de Beauregard, seigneur du Verger.

François du Bouchet, seigneur de Sourches, etc., chevalier de l'ordre du roi, épousa en 1556, Sidoine du Plessis-Liancourt : dont Honorat, qui suit; et Ester, mariée à Julien Thierri, seigneur de la Prévalais.

Honorat du Bouchet, seigneur de Sourches, chevalier de l'ordre du roi, en faveur duquel la châtellenie de Sourches fut érigée en baronnie en 1598, mort en 1657, avoit épousé en 1595, Catherine Hurault : dont Jean, qui suit; Julien, dit le baron de Sourches, qui épousa N... Chéronne de Sémur, sans enfans; Jacques, abbé de S. Martin de Troan, seigneur du

Fay d'Abondant; N... mariée à N... Sauvestre, comte de Clisson; N... alliée du marquis de Riants.

Jean II du Bouchet, seigneur de Sourches, grand prévôt de France en 1645, en faveur duquel la baronnie de Sourches fut érigée en marquisat en 1652, chevalier des ordres du roi, mort en 1677, avoit épousé, en 1632, Marie Nevelet; dont Dominique, mort âgé de huit ans; et Louis-François, qui suit.

Louis-François du Bouchet, marquis de Sourches, prévôt de l'hôtel du roi, grand prévôt de France, gouverneur du Maine, de Laval et du Perche, des ville et château du Mans, mort en 1716, avoit épousé en 1664, Marie-Geneviève de Chambes, comtesse de Montsoreau, dont Louis, qui suit; Jean-Louis, évêque de Dol en 1715, mort en 1748. Louis-François, chef des comtes de Sourches; Louis-Vincent chevalier de Malte, mort en 1752; Louis, chevalier de Malte, dit le chevalier de Vausel, mort jeune; Marie-Louise, mariée en 1694, à Louis Colbert, comte de Lionières, morte en 1749; Louise-Marie, religieuse; Marie-Geneviève, religieuse; et Louise-Geneviève, mariée en 1714, à Jean-Baptiste Desmé, marquis de la Chesnaye.

Louis II, marquis de Sourches et du Bellai, comte de Montsoreau, etc., prévôt de l'hôtel, et grand prévôt de France, lieutenant-général des armées du roi, mort en 1746. Il avoit épousé en 1704, Jeanne-Agnès-Thérèse de Pocholles du Hamel; dont Louis, qui suit; Louis, dit le chevalier de Vausel, né en 1720, mort en 1728; et deux autres enfans, morts en bas-âge.

Louis III, marquis de Sourches et du Bellai, comte de Montsoreau, chevalier des ordres du roi, prévôt de l'hôtel, grand prévôt de France, lieutenant-général des armées, né en 1711, a épousé, 1° en 1730, Charlotte-Antonine de Gontaut-Biron, morte en 1740; 2° en 1741, Marguerite-Henriette des Marets de Maillebois; il a eu du premier mariage, Louise-Antonine, née en 1733, mariée en 1745, à Philippe-Joseph-Alexandre le Quieu de Guernoual, marquis de d'Esquelbecq; Armande-Ursule, née en 1734, mariée en 1752, à Louis-François-René, comte de Vivieu; Judith, née en 1736, mariée en 1755, à Anne-Joachim Annibal, comte de Rochemore; Gabrielle-Louise-Geneviève, née en 1737; Marie-Louise-Victoire, née en 1739; et un garçon mort en naissant. Louis III eut de son second mariage, Louis-Emmanuel, mort en 1754, âgé de treize ans; Louis-François, marquis de Toursel, né en 1744; Yves-Marie, en 1749; Marie-Madelaine, née en 1743; et Marie-Louise, morte en 1755, âgée de trois ans.

Branche du comte de Sourches.

Louis-François du Bouchet, dit le comte de Sourches, seigneur de la Ronce, etc., lieutenant-général des armées du roi,

troisième fils de Louis-Françoise, marquis de Sourches, et de Marie-Geneviève de Chambes, né en 1671, s'est trouvé à un très grand nombre de batailles et de sièges, entre autres, à la bataille de Ramillies en 1706, où son régiment fut détruit, et dont il revint lui septième, après avoir eu trois chevaux tués sous lui. Il épousa en 1715, Hilaire-Ursule de Thiersault : dont Louis-Hilaire, qui suit ; et une fille morte en naissant.

Louis-Hilaire du Bouchet, comte de Sourches, seigneur de Ballon, etc., né en 1716, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, fut blessé à la bataille de Côni et à celle de Plaisance ; il a épousé, en 1747, Louise-Françoise le Vayer, dont Anne-Louis-Hilaire, né en 1747, mort l'année suivante ; Jean-Louis, qui suit ; et Marie-Louis-François, né en 1753, mort en 1755.

Jean-Louis du Bouchet, né en 1750.

Branche du Bouchet dans le Vendômois.

Simon du Bouchet, chevalier, seigneur de la Guionnière, Jarsan, la Bouverie, la Frémondière, etc., chambellan du roi Charles VII, troisième fils de Jean, seigneur de Maléfre, surprit, en 1329, la ville de Laval sur les Anglois. Il avoit épousé en 1418, Agnès de la Chapelle, dont il eut Yves, chanoine de l'Eglise du Mans ; Jean, chanoine de S. Etienne de Dreux ; Charles, qui suit ; et Pierre, mort sans alliance.

Charles du Bouchet, seigneur de Jarsan, etc., épousa Anne de Mondoucet : dont Jean qui suit.

Jean du Bouchet, seigneur de Jarsan, etc., épousa Barbe d'Amilli, dont Bertrand, marié à Louise de Graveron, sans enfans ; Nicolas, qui suit ; François, curé de la Madeleine de Vendôme ; René, seigneur du Duit ; et Michel, seigneur de la Flèche.

Nicolas du Bouchet, seigneur de Jarsan, etc., épousa Philippe de Franqueville : dont Artus, qui suit ; Guillaume, mort sans alliance ; et trois filles.

Artus du Bouchet, seigneur de Jarsan, etc., épousa Françoise de Beaufils dont Lancelot qui suit ; Abel, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi en 1621 ; et Madeleine qui fut abbesse.

Lancelot du Bouchet, seigneur de Jarsan, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur de Vendôme et du Vendômois en 1616, avoit épousé, en 1615, Geneviève de Tours, dont Artus, commissaire d'artillerie en 1646 ; sa postérité s'est éteinte en 1740 ; Louis, qui suit ; Pierre ; Nicolas ; Charles et Henri, tous capitaines d'infanterie, morts sans alliance ; et trois filles.

Louis du Bouchet, seigneur de la Grandsalle, etc., capitaine au régiment de Mercœur en 1651, épousa en 1659, Anne de

Beaufils : dont Charles qui suit; Jean, capitaine de grenadiers au régiment de Querci, mort en 1739; et Françoise, morte sans alliance.

CHARLES-LOUIS du Bouchet, seigneur de Courtosé, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, a épousé, en 1740, Charlotte d'Alboin, dont François-Louis, né en 1741; François Trophime, né en 1746; Léonore-Claire-Elisabeth, née en 1744; et Marie-Josèphe, née en 1754 (1).

SONNE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné du même nom, élection du Mans, dont il est éloigné de huit lieues un quart. Pour s'y rendre ,il faut aller à Dangeul, l. 2; Ballon, M. l. 2; Joué-l'Abbé, l. 1 3/4; Coulaines, l. 2 1/4; Mans, l. 1/4.

Il y a de Sonne à Mamers, M. l. 1 1/2; S. Côme, M. l. 3 1/4; Beaumont, M. l. 3 1/2; René, M. l. 1 1/2; S. Aignan, M. l. 3; Panon, l. 1 4; S. Remi-du-Plain, l. 1/2; les Mées, l. 1; Courgains, l. 3/4; S. Calais-du-Maine, l. 1/2; Montrenaut, l. 1/2.

Sonne est situé sur le grand marais de Saone.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 180 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Bertin.

Le Sonnois est un canton de la province du Maine séparé de la Normandie, par la rivière de Sarte, qui passe à Alençon.

Le Grand Archidiaconé, nommé dans les Registres du Chapitre de l'Eglise du Mans l'archidiaconé du Mans, et aujourd'hui l'archidiaconé de Sonnois, contient cinq doyennés, comme il est marqué à l'article Maine.

Il y a dans le Sonnois, la forêt royale de Perseigne, qui contient 1412 arpens. L'abbaye de Perseigne, occupée par des Bernardins est située dans cette forêt.

Le Sonnois est traversé par deux grands chemins royaux, auxquels on travaille encore; l'un part d'Alençon, passe à Mamers, à Bellesme, à Dreux et se rend à Paris; l'autre conduit du Mans à Mamers.

Il y avoit anciennement plusieurs forteresses dans le Sonnois; les principales étoient Blèves, le Mont-de-la-Nue, Aillères, l'Arçon, Saône, S. Remi-du-Plain, la Motte-Gautier, de Clinchamp, Mamers, S. Paul-le-Vicomte, etc.

Le Sonnois appartenoit aux comtes du Maine; il fut envahi par un comte de Bellesme.

1. Sourches est aujourd'hui dans la famille de Pérusse des Cars : Cette terre y est entrée par le mariage d'Augustine-Frédérique-Joséphine du Bouchet de Sourches de Tourzel, avec Amédée-François-Regis de Pérusse, duc des Cars.

Yves de Bellesme, qui vivoit dans le dixième siècle, est le premier seigneur de Sonnois dont nous ayons connoissance. Le Sonnois passa de la maison de Bellesme en celle de Montgommeri, par le mariage de Mabille de Bellesme, avec le sire de Montgommeri ; de celle de Montgommeri en celle de Châtelleraut, par le mariage de Hellé d'Alençon de Montgommeri, avec Hugues II, vicomte de Châtelleraut ; de celle de Châtelleraut, en celle de Harcourt, par le mariage de Jeanne de Châtelleraut, avec Jean II, sire de Harcourt, mort en 1302; de celle de Harcourt en celle des comtes d'Alençon, par l'abandon que Jean, comte d'Harcourt, leur en fit en 1376; de celle d'Alençon, en celle de Laval par le mariage de Catherine, fille de Jean II, duc d'Alençon, en 1461, avec François de Laval, sire de Gavre; ce fut cette Catherine, qui étant veuve, fonda dans la forêt de Perseigne, un couvent de Minimes, qui a été détruit il y a environ cent ans; elle mourut sans enfans, en 1505. Charles IV d'Alençon, son neveu, devint baron du Sonnois; il avoit épousé Marguerite de France; il mourut sans enfans, en 1524 ; Françoise d'Alençon, sa sœur aînée, lui succéda dans les terres de Beaumont et de Sonnois, elle avoit épousé 1° en 1405, François d'Orléans, duc de Longueville; 2° en 1513, Charles de Bourbon, comte puis duc de Vendôme, qui mourut en 1536. Françoise d'Alençon, sa veuve, s'aimoit beaucoup à Beaumont-le-Vicomte : elle obtint du roi François Premier, l'érection de cette terre, et des baronnies et seigneuries de Sonnois, la Flèche et Château-Gontier, en duché, sous le nom de Beaumont, pour elle et ses successeurs mâles et femelles, à la charge de les tenir à une seule foi et hommage de la Couronne; que les appellations ressortiroient au Parlement de Paris, avec attribution et tout pouvoir de jurisdiction aux officiers de ce duché, excepté les cas royaux. Voyez l'article *Beaumont-le-Vicomte*.

Le roi Henri IV, héritier des duchés de Vendôme et de Beaumont, etc., fit expédier des lettres-patentes, le 13 avril 1590, et le 31 décembre 1596, par lesquelles il déclaroit vouloir tenir son patrimoine séparément et distinctement du domaine de la Couronne. Le parlement lui fit des remontrances auxquelles il eut égard ; en conséquence, il rendit au mois de juillet 1607, un édit par lequel il unit inséparablement son patrimoine, tenu en fief de la Couronne, au domaine de son royaume. Comme ce monarque aimoit la ville de la Flèche, où il avoit été conçu, il y établit un présidial, auquel il voulut que ressortissent toutes les appellations de Beaumont et du Sonnois.

Le Sonnois ayant été réuni à la Couronne, par l'édit cité ci-dessus, nos rois en ont engagé ou aliéné, dans différens temps, quelques portions, à faculté du rachapt perpétuel, par des commissaires à ce commis; entre autres, l'ancien château de S. Paul-le-Vicomte, à René de S. Denis, baron de Hertrei, pour 28000 liv., sous le titre de baronnie de Sonnois; le château de S. Remi-du-Plan, Sonne, et l'Etange de Gué-Chausse, à M. Bou-

lemer de Brêteau, seigneur de Montigni, président au présidial d'Alençon; les fiefs dépendans du roi, situés dans les paroisses de la Fresnaye de Chassé, etc.

Le roi Louis XV, a donné, par contrat du 9 août 1768, à madame Charlotte-Susanne Desnos, veuve de Paul-Louis, duc de Beauvilliers, les châtellenies de Sonnois et de Pray, avec leurs dépendances, et plusieurs autres terres, à l'exception de la forêt de Perseigne, et des terreins vains et vagues, étant dans l'enclave d'icelle, en contre-échange de la terre de Torbechet, des terres et seigneuries de Courthoux, et du fief de la Forêt.

M. Odoland-Desnos, secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture d'Alençon, m'a fourni un Mémoire.

SOUCÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais au Maine, élection de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Chantrigné, l. 2; Hardange, l. 3; S. Pierre-la-Cour, l. 4 1/4; Cures, l. 4 1/4; Lavardin, l. 1 1/4; Mans, l. 3.

Il y a de Soucé à Ambrières, M. l. 1 3/4; Lassai, M. l. 2 3/4; Ceaulcé, M. l. 1 1/4; Sept-Forges, M. l. 2; Passais, M. l. 1 1/2; S. Fraimbaut-sur-Pisse, l. 1/2; Vaussé, l. 1 1/2; Couesmes, l. 3/4; Loré, l. 1 1/2.

Le bourg de Soucé est situé sur la rivière de Varenne, qui coupe la paroisse du N. au S. La paroisse est arrosée au S. par un ruisseau qui forme l'étang de Froulai.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbé de Lonlai.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse est annexée à l'abbaye de Lonlai.

SOUDAI, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de S. Calais, élection du Château-du-Loir, à l'E. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Semur, l. 3 1/4; Nuillé-le-Jalais, l. 3; Yvré-l'Évêque, l. 3 1/4; Mans, l. 1.

Il y a de Soudai à Vibraye, M. l. 2; Montdoubleau, M. l. 1 1/2; Montmiral, M. l. 1 3/4; S. Calais, M. l. 3; Glatigni, l. 3/4; Berfai, l. 2; Valaine, l. 1 1/4; Rahai, l. 1 1/2; Baillou, l. 2; le Blésois, l. 1 1/2; la forêt de Vibraye, l. 2.

La paroisse est arrosée au N. par le ruisseau de Coitron, et à l'O. par le même ruisseau et par la rivière de Braye.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 800 communians.

Il y a à Soudai, la chapelle de Sainte-Geneviève, estimée 40 liv., à la présentation du seigneur évêque du Mans; et celle des Peschards, estimée 300 liv., à la présentation des héritiers du fondateur.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

L'évêque Geoffroi Freslon, qui siégea au Mans depuis 1258 jusqu'à 1267, affecta au revenu de l'évêché la dîme de la paroisse de Soudai; aujourd'hui, par quelque arrangement fait avec l'évêque, le Chapitre de l'Eglise du Mans jouit d'une partie de ces dîmes, les religieux de l'abbaye de S. Vincent d'une autre, et le curé d'une autre.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le chevalier de Courtalvert. Voyez *la généalogie, à l'article Pezé.*

SOUGÉ-LE-BRUANT, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, au-delà de l'Ouette, élection de Laval, à l'O. du Mans, dont il est éloigné de douze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Denis-d'Orque, l. 4 3/4; Chassillé, l. 2 1/4; Auvers, l. 3/4; Mans, l. 4 1/2.

Il y a de Sougé à Monseurs, M. l. 2; Evron, M. l. 3 3/4; Laval, M. l. 3; Sainte-Susanne, M. l. 3 1/2; Nuillé-sur-Ouette, l. 1/2; Argentré, l. 1 1/4; Louvigni, l. 3/4; Saint-Georges-le-Fléchart, l. 3/4; Basougers, l. 1 1/4.

Le bourg est situé sur le ruisseau de Pontgéart, qui coule du N. au S. La paroisse est arrosée du N. au S. par la rivière d'Ouette.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation du Chapitre de S. Tugal de Laval. Il y a communians.

Il y a à Sougé, la chapelle de Sainte Croix, estimée 45 liv., à la présentation de l'ancien héritier des Hardouineaux, celle de Jary-Saint-Yves, estimée 29 liv., à la présentation du seigneur et celle de la Ramerie, estimée 45 liv.

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse....

SOUGÉ-LE-GANELON, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Fresnai, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Christophe-du-Jambet, l. 2; le Tronchet, l. 1 1/2; Sainte Sabine, l. 1; S. Saturnin, l. 2 1/2; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de Sougé à Assé-le-Boisne, l. 1/4; Fresnai, M. l. 1 1/4; Beaumont, M. l. 3 1/2; Gêvres, M. l. 2 1/4; la Pôté-des-Nids, M. l. 2; Moulins du Carbonet, l. 1; Saint Léonard-des-Bois, l. 1; S. Paul-le-Gautier, l. 1 1/2; Saint Georges-le-Gautier, l. 1 1/2; Douillet, l. 1; S. Ouen-de-Mimbré, l. 1 1/2.

La paroisse est arrosée du S. E. à l'O. par la rivière de Sarte, et au N. par plusieurs petits ruisseaux.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 800 communians.

Il y a à Sougé, un prieuré, estimé 1800 liv., à la même présentation que la cure; la chapelle de la Guiardière, estimée 30 liv., à la présentation des parens du fondateur; celle de

Piété, estimée 75 liv. ; et la prestimonie l'Ecole-Corbin, estimée 100 liv.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine ; il y a des bois.

La seigneurie de paroisse appartient à madame de Saint-Aubin de Montesson.

SOUGÉ-SUR-LOIR, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de Troo, élection du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à la Chapelle-Gaugain, l. 1 ; S. Georges-de-Laqcoué, l. 2 ; Parigné-l'Évêque, l. 4 3/4 ; Pontlieue, l. 2 1/2 ; Mans, l. 1/2.

Il y a de Sougé à Bessé, M. l. 1 1/2 ; Montoire, M. l. 2 1/4 ; Lavardin, M. l. 2 3/4 ; la Chartre, M. l. 3 ; Grand-Lucé, M. l. 5 ; Artins, l. 2 ; Troo, l. 1 1/4 ; Bonnevau, l. 1 1/4 ; Lavenai, l. 1/2 ; Poncé, l. 1 1/4 ; Couture, l. 1.

La paroisse est arrosée au S. par la rivière du Loir, et à l'O. par celle de Braye.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 800 communians.

Il y a à Sougé la chapelle du Nom-de-Jésus, estimée 230 liv.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine. Il y a des vignes, dont le vin est de bonne qualité.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de la Roche-Bousseau.

SOUILLÉ, bourg et paroisse dans les Quintes du Mans, élection du Mans, au N. de la ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues.

La paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Sarte, au N. et au S. par deux petits ruisseaux.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Martin de Sées. Il y a 200 communians.

Le sol est maigre, il y a beaucoup de landes ; mais les agriculteurs y ont suppléé par la recherche qu'ils ont faite, avec de grands frais, mais avec succès, de la marne grise et bleue qu'ils ont trouvée à cinq et six pieds de profondeur, au moyen de laquelle ils recueillent du froment, du seigle, de l'avoine, etc. ; il y a de bonnes prairies.

La paroisse de Souillé est séparée de celles de Montbisot et de la Guierche, par la rivière de Sarte, qui nourrit de la carpe, du brochet, de la perche, etc., le tout de bonne qualité ; de celle de Sainte-Jemme, par le ruisseau de Jolles ; et de celle de la Basoge, par un autre petit ruisseau et par la lande de Petai.

La seigneurie de paroisse est annexée à un fief dépendant

de la baronnie de la Guierche, appartenante à M. le comte de Tessé. *Voyez l'article Lavardin.*

Il y a à Souillé, le fief dit le prieuré, appartenant aux religieux bénédictins de l'abbaye de S. Martin de Sées; et celui de la Heusardière, appartenant au sieur Boullier, bourgeois du Mans; le fief de la Boucelle, situé dans la Basoge, s'étend dans une partie de celle de Souillé.

M. le Maistre, curé, m'a fourni un Mémoire.

SOULIGNÉ-SOUS-BALLON, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Ballon, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Joué-l'Abbé, l. 3/4; Coulaines, l. 2 1/4; Mans, l. 1/4.

Il y a de Souligné à Ballon, M. l. 1; Beaumont, M. l. 2 3/4; Bonnestable, M. l. 3 1/4; Montfort, M. l. 3 1/2; Montbisot, l. 1; la Guierche, l. 3/4; S. Remi-des-Bois, l. 3/4; Courcebeufs, l. 1; Beaufai, l. 2; Courcemont, l. 2.

La paroisse est arrosée au S. par un ruisseau, qui forme un étang.

La cure, estimée 1200 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 500 communians.

Il y a à Souligné, la chapelle des Perrières, estimée 80 l.; celle du château de la Freslonnière. La première messe des dimanches est fondée, et estimée 15 liv.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine. Il y a des landes.

La seigneurie de paroisse est annexée au château de la Freslonnière, qui appartient à madame la comtesse de Briqueville, dont M. Hardouin de la Girouardière a épousé la fille aînée. Voyez *la généalogie de Hardouin à l'article Chantenai; et celle de Briqueville, à l'article Courcebeufs.*

SOULIGNÉ-SOUS-VALLON, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Vallon, élection du Mans, à l'O. S. O. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller au Grand-Saint-Georges, l. 1 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Souligné à Vallon, M. l. 1 1/4; Loué, M. l. 3; Brullon, M. l. 4; la Suze, M. l. 1 3/4; Louplande, l. 3/4; Estivalles-le-Mans, l. 1; Pruillé-le-Chétif, l. 1 1/2; Coulans, l. 1 1/4; Brains, l. 1 1/2; Crannes, l. 1; Athenay, l. 1/2; Flacé, l. 1/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Renon, et à l'O. par un autre petit ruisseau.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation alternative du Chapitre de S. Pierre de la Cour du Mans, et de l'abbé de S. Vincent. Il y a 500 communians.

Il y a à Souligné, la chapelle de la Borderie, estimée 40

liv., à la présentation du seigneur de la Petite-Roche; et celle de Gilles-Lorgerais, estimée 210 liv., à la présentation du seigneur de paroisse.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine; il y a beaucoup de vignes, dont le vin n'est pas mauvais; il y a aussi beaucoup de bois taillis, nommés les Maillars et Chandolain, dépendans de l'Epichelière.

La seigneurie de paroisse est annexée au château de l'Epichelière, qui appartient à M. du Buat, à cause de la dame des Chapelles, son épouse, sœur de la dame de Clinchamp, morte sans enfans.

Charles Guillart, né au Maine, président au parlement de Paris, en 1521, et conseiller d'Etat sous les rois Charles VIII et Louis XII, seigneur des châtellenies de Crénon, Vallon, Maigné et Souligné, fils de Jean Guillart, notaire et secrétaire du roi, conseiller, trésorier et receveur-général de toutes les finances du comté du Maine, qui fut annobli en 1464, fit bâtir le château de l'Epichelière dans la paroisse de Souligné, et entourer un grand parc de murs, qui subsistent encore aujourd'hui en bon état. Ce président eut un fils, nommé Louis, qui fut successivement évêque de Tournai, de Chartres, de Châlons, et qui mourut évêque de Senlis, en 1565. Le président Guillart eut aussi un petit neveu, nommé Charles, qui fut évêque de Chartres après Louis, son oncle, et qui fit son testament en 1573. Ce Charles, évêque de Chartres, a composé un Traité des Principes de la Foi, imprimé à Paris.

Le président Guillart, prononça au parlement une remontrance en présence du roi François I, à son retour d'Espagne. Il mourut à son château de l'Epichelière, le 13 novembre 1537 et fut inhumé dans l'église de Souligné. *La Croix du Maine. Courvaisier, page 760. Goujet, Supplément de Moréri* (1).

1. André Guillart, premier du nom, fils du précédent, seigneur du Mortier, de l'Epichelière, etc., fut ambassadeur du roi François I[er] à Francfort et chargé par ce prince de négocier son élection à l'Empire d'Allemagne, puis ambassadeur à Rome, chargé de soutenir la politique du même souverain pendant le Concile de Trente.

Après lui, son fils André, deuxième du nom, seigneur de l'Isle, de l'Epichelière, etc., premier président du parlement de Rennes, fut également ambassadeur à Rome, avec la même mission, durant le Concile de Trente (Blanchard. *Hist. des Présidents du parlement*, A. Pommier (1889). *Chroniques de Souligné-sous-Vallon*).

Une tradition commune rapportée par les anciens auteurs et conservée dans cette famille fait descendre celle-ci de Saint-Hubert (Morin, *Hist. du Gastinais.* Moréri, *Dict. hist.* Courcelles, *Dict. de la Noblesse.* Blanchard, cité plus haut).

La branche aînée de cette famille s'éteignit dans le Maine en 1651 dans la personne de Philippe Guillart, marquis d'Arcy, seigneur de l'Epichelière, etc.

La branche cadette descendant de Jean Guillart, second fils de Jean Guillart, seigneur de l'Epichelière et de la Selle, secrétaire du Roi, subsiste encore au château de Montcorbeau dans la commune de

Sous le pontificat de S. Innocent, qui siégea au Mans depuis 515 jusqu'à 560, S. Rigomer fit bâtir dans la paroisse de Souligné une petite église, avec deux ou trois cellules pour quelques solitaires qui se retirèrent avec lui. Il y mourut et y fut inhumé pendant le temps des premières guerres des Normands; son corps et celui de Sainte Tenestine furent transportés dans l'abbaye de Maillezais, en Poitou, où ces deux saints sont honorés comme patrons. *Courvaisier, page 143. Cenomania.*

Le 8 octobre 1529, le Chapitre de l'Eglise du Mans ordonna qu'on donneroit à M. Guillart, président au parlement de Paris, un morceau d'une côte de S. Bertrand; ce seigneur l'avoit demandé pour le mettre dans la chapelle qu'il avoit dessein de faire bâtir à son château de l'Epichelière. Cette précieuse relique est conservée dans l'eglise de Souligné. *Registres du Chapitre du Mans.*

SOULITRÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Montfort, élection du Mans, à l'E. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Denis-du-Tertre, l. 1/2; Yvré-l'Evêque, l. 2; Mans, l. 1.

Il y a de Soulitré à Montfort, M. l. 1; Connerré, M. l. 1 1/2; Torigné, M. l. 1 1/2; Dolon, M. l. 2 1/4; Bouloire, M. l. 1 3/4; le Breil, l. 1/2; Ardenai, l. 1/2; Surfond, l. 3/4; Pont-de-Gêne, l. 3/4.

La paroisse est arrosée au S. par le ruisseau de Mérise.

La cure, estimée 900 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 400 communians.

Environ l'an 1280, Jean d'Ardenai, écuyer, de la paroisse de S. Hilaire, assigna au Chapitre de l'Eglise du Mans vingt-cinq sols mançais de rente, assignés pour vingt-quatre livres

Couesmes (Mayenne). Ses membres ont servi de père en fils comme officiers dans les armées et dans la Maison du roi. Trois frères de cette même branche, Philippe Guillart de Fresnay, mousquetaire noir, plus tard chevalier de Saint-Louis, et Charles et René Guillart de Fresnay, Gardes du Corps, ce dernier bisaïeul du représentant actuel de la famille, prirent part à la bataille de Fontenoy. Cette maison est aujourd'hui représentée par M. le marquis Charles Guillart de Fresnay de Montcorbeau, qui a épousé en 1864 Mlle Mathilde Harscouët de Saint-George, dont il a eu deux fils, l'aîné, Jean, marié en 1893 à Mlle Marthe de Villoutreys de Brignac, et le second, Charles, sous-officier de cavalerie.

Les armes de cette famille sont : *de gueules, à deux bourdons de pèlerin d'or posés en chevron, accompagnés de trois montjoies d'argent, deux en chef et une en pointe*, la devise : IN FIDE STA FORTITER.

(Voir, pour la filiation des deux branches de cette famille jusqu'à nos jours, la Notice publiée par M. Borel d'Hauterive, secrétaire de l'Ecole des Chartes, dans l'*Annuaire de la Noblesse de 1856*, page 312. Voir aussi le dossier *Guillart*, cabinet des titres, Bibliothèque nationale, etc.).

(*Note fournie par la famille.*)

tournois, sur les dîmes de Soulitré. *Registr. blanc du Chapitre.*

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine. Il y a des landes.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Le Prince, secrétaire du roi.

L'évêque Martin Berruier, qui siégea au Mans depuis 1449 jusqu'à 1466, acheta de Jacques Tallement, seigneur de Loresse, les métairies d'Estouches et de la Roche, situées en la paroisse de Soulitré, et acheta du sieur d'Ardenai, dont elles relevoient, le droit d'indemnité, afin de les pouvoir donner, échanger et en disposer en quelque façon que ce fût, en faveur de son Eglise. *Courvaisier, page 733.*

SOUVIGNÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de la Ferté, élection du Mans, à l'E. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à la Bosse, l. 2 1/4; Prévelle, l. 3/4; la Chapelle Saint-Célerin, l. 1 ; Sargé, l. 4; Mans, l. 1.

Il y a de Souvigné à la Ferté, M. l. 1; le Teil, M. l. 1 1/4; Bonnestable, M. l. 2 1/2; S. Côme, M. l. 3; Montmiral, M. l. 3 1/2; Avezé, l. 3/4; Préval, l. 1/2; la Chapelle-du-Bois, l. 3/4; Cherreau, l. 1.

La rivière d'Huisne baigne l'extrémité de la paroisse à l'E.; elle nourrit de la carpe, du brochet, de la perche et du barbeau de bonne qualité; la rivière de Mesme arrose la paroisse à l'O., et nourrit du poisson de la même espèce et qualité que l'Huisne; elle fait tourner un moulin à blé.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. La paroisse qui contient 280 communians, a demie lieue du N. au S., et trois quarts de lieue de l'E. à l'O.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine. Il y a environ 24 quartiers de vignes dont le vin est passable. On cultive beaucoup d'arbres fruitiers, dont le cidre est bon ; il y a quelques taillis, qui appartiennent aux seigneurs de Souvigné et d'Ecossé. La perdrix rouge et grise, et le lapin, sont assez communs et de bonne qualité.

La seigneurie de paroisse est annexée au château, qui appartient à M. le duc de la Trémoille, qui possède dans la paroisse une autre terre, dite du Molans ; outre ces deux terres, il y a à Souvigné celle d'Ecossé qui appartient à M. de Vanssay, écuyer, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis à cause de la dame de Renusson, son épouse. Pour la généalogie du seigneur, voyez *l'article Laval.*

M. Ahier, curé, m'a fourni un Mémoire.

SOUVIGNÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, en deçà l'Ouette, élection de la

Flèche, au S. O. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Avoize, l. 3 ; Tassé, l. 1 1/4; Chemiré-le-Gaudin, l. 2 1/2 ; Grand-Saint-Georges, l. 2 1/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Souvigné à Sablé, M. l. 1; Grez-en-Bouère, M. l. 2 3/4; Ballée, M. l. 2 3/4 ; Mellai, M. l. 4; Brullon, M. l. 4 1/2; Gâtines, l. 1 1/4; Boessai, l. 1 1/2; S. Brice, l. 1; Anjou, l. 1/2.

La paroisse est arrosée à l'E. et au S. par la rivière de Sarte, et à l'E. par le ruisseau de Tarde.

La cure estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbesse du Roncerai d'Angers. Il y a 400 communians.

Il y a à Souvigné, la chapelle de la Courbe, estimée 20 liv. ; celle de S. Jean-des-Nepveus, estimée 40 liv., à la présentation des parens du fondateur; celle de Vauvert, estimée 45 l. à la présentation du seigneur ; et celle des Busets estimée 20 liv.

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine. Il y a des vignes, dont le vin est passable.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de la Roche-Talbot (1), qui appartient aux héritiers de M. de Montesson. Outre la Roche-Talbot; il y a à Souvigné la terre de la Courbe.

Bertran de la Jaille, chambellan du roi de Sicile, seigneur de la Roche-Talbot, fut inhumé en 1459, dans la chapelle de S. Roch de l'église de Souvigné.

SPAI, bourg et paroisse dans les quintes du Mans, élection du Mans, dont il est éloigné de deux lieues.

Il y a de Spai à la Suze, M. l. 2 1/4; Vallon, M. l. 3 3/4 ; Ecomoi, M. l. 2 3/4; Moncé, l. 3/4; Arnage, l. 1/2; Alonne, l. 3/4; Grand-Saint-Georges, l. 1 1/4; Voivres, l. 1 1/2; Fillé, l. 1/2.

La paroisse est arrosée à l'E. et au S. par la rivière de Sarte, et à l'O. par un petit ruisseau; il y a un moulin sur la Sarte.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 310 communians.

Il y a à Spai, la chapelle Bellenger-des-Biserais, fondée en 1708, estimée 80 liv., à la présentation du seigneur des Biserais.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine, du carabin et du chanvre; il y a quelques bois taillis.

La seigneurie de paroisse est annexée au château du Groschenai, situé dans la paroisse de Fillé, appartenant à M. Daniel de Beauvais, qui en a fait l'acquisition des héritiers le Boindre. Voyez *l'article Fillé*.

Il y a dans la paroisse de Spai, la terre de Biserais, dont

1. Après les de Montesson, la Roche-Tabbot a été possédee par les familles de Fanning, de Lorière et de Beauchesne.

M. Trouillard a fait l'acquisition. La famille Trouillard est une des plus anciennes et distinguées du Mans. Environ l'an 1500, Pierre Trouillard étoit juge du Mans; il maria Françoise, sa fille, en 1517, à Nicolas Nepveu, seigneur de la Barbotière. *Ménage, Supplément de l'Histoire de Sablé M. S.*

Jacques Trouillard, médecin d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, vivoit en Anjou, en 1553; il avoit composé des livres de chimie, et traduit de latin en françois un dialogue de Théophraste Paracelse, contenant la défense de la Chrisopoie, ou Manière de faire l'or, M. S. On croit que Guillaume Trouillard, son frère, fameux avocat au Mans, est auteur d'un livre imprimé en 1564, traitant des Troubles arrivés au Maine; d'autres donnent cet ouvrage à Francour, chancelier de Navarre. *La Croix du Maine.*

Elisée Trouillard, seigneur des Touches, grenetier, fut élu échevin de la ville du Mans en 1611. Pierre Trouillard, sieur de Monchenou, conseiller au présidial, le fut en 1639, et Pierre Trouillard, sieur de Montferré, avocat, le fut en 1656.

Pierre Trouillard, avocat du Mans, nous a donné l'Histoire des Comtes du Maine, imprimée au Mans.

SULPICE (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné et élection de même, à l'O. S. O. du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Préaux, l. 4 1/4; Epineu-le-Seguin, l. 1 1/2; Avessé, l. 2 3/4; Vallon, l. 3 1/4; Grand-Saint-Georges, l. 2 3/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de S. Sulpice à Château-Gontier, M. l. 1 3/4; Grez-en-Bouère, M. l. 3 1/4; Mellai, M. l. 3; Cossé-le-Vivien, M. l. 3 1/4: S. Germain-de-l'Hommeau, l. 3/4; Ruillé en Anjou, l. 1 1/4; Villiers-Charlemagne, l. 1; Houssai, l. 1/2; S. Gaud, l. 1; Anjou, l. 1/2.

La paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Mayenne, et au S. par un petit ruisseau, qui forme un étang.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbé de Marmoutier. Il y a 600 communians.

Il y a à S. Sulpice, la chapelle de la Gendronnière, estimée 25 liv., à la présentation du seigneur de cette terre; et celle de S. Jacques de la Rongère, estimée 70 liv., à la présentation des héritiers du fondateur.

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine; il y a des vignes, dont le vin est de si petite qualité, qu'une vieille tradition dit qu'il fut décidé dans un petit concile assemblé à Château-Gontier, que le vin recueilli à S. Sulpice n'étoit pas matière propre pour le sacrifice de la messe.

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de la Rongère, qui appartient à M. le marquis de Montecler. Voyez *l'article* (1).

1. Châtres. T. I, p. 171.

En l'an 1158, Henri de la Rongère, seigneur de S. Sulpice, fut un des seigneurs qui se croisèrent avec Geoffroi IV de Mayenne, pour le voyage de la Terre-Sainte. *Ménage, Histoire de Sablé* (1).

SURFOND, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Montfort, élection du Mans, à l'E. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues.

Il y a de Surfond à Bouloire, M. l. 1 1/4; Torigné, M. l. 1 3/4; Dolon, M. l. 2 1/4; Montfort, M. l. 2; Connerré, M. l. 2; S. Michel-de-Chavaigne, l. 2; Nuillé-le-Jalais, l. 1; le Breil, l. 3/4; Soulitré, l. 3/4; Ardenai, l. 3/4; Parigné-l'Evêque, l. 1 3/4; Volnai, l. 1; S. Mars-de-Loquenai, l. 1.

Le bourg est situé sur le ruisseau de Sourice, qui coule du S. E. à l'O. par S.

La cure, estimée 300 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 130 communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a des landes.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Saint-Mars (2).

SUSANNE (Sainte), petite ville murée de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Evron, élection de la Flèche, à l'O. N. O. du Mans, dont elle est éloignée de neuf lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Amné, l. 5; Fay, l. 2 3/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Sainte-Susanne à Evron, M. l. 1 1/4; Monseurs, M. l. 2 3/4; Bais, M. l. 3 1/2; Loué, M. l. 4 1/4; Sillé, M. l. 4 1/2; Voutré, l. 1 1/2; Châtre, l. 1; Livet, l. 1 1/4; S. Léger, l. 1 1/2; Chames, l. 1; Viviers, l. 1 1/2; Torcé, l. 1 1/2.

Sainte-Susanne est située sur la rivière d'Erve, qui coule du N. N. E. au S. La paroisse est arrosée au N. O. par le grand étang, à l'O. et au S. par les étangs de la Gravelle et de la Chauvinière.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé d'Evron. Il y a communians.

Il y a à Sainte-Susanne, la chapelle de la Hardière, estimée 55 liv., à la présentation des héritiers du fondateur; et celle du Château, à la présentation du seigneur.

Le sol produit du seigle, du froment, du carabin et du chanvre. Le grand étang de Sainte-Susanne contient environ 400 arpens en eau, et 200 en rivage. L'étang, dit des Landes, 200 arpens en eau, et 80 en rivage (3). Il y a environ 500 journaux de bois taillis, et beaucoup de landes. La rivière d'Erve, qui

1. *Voy.* art. *Mayenne*, p. 262.
2. La famille Bailly de Saint-Mars avait son habitation au château du Coudray.
3. Ces deux étangs sont desséchés et mis en culture.

passe au-dessous de la ville, fait tourner six moulins à blé, sept à papier, un à foulon et trois à tan ; elle nourrit quelques brochetons, gardons, cheveraes et beaucoup d'écrevisses.

La ville de Sainte-Susanne est bâtie au sommet d'une petite montagne ; il y a un vieux château avec un grand donjon ; à deux cents pas de la ville, il y a un grand rocher qui la domine.

Sainte-Susanne étoit autrefois une place très-forte ; Hubert II, vicomte de Beaumont, s'y étant enfermé en 1072, fatigua si fort les Anglois, par les sorties qu'il fit sur eux pendant trois ans, que Guillaume-le-Bâtard, roi d'Angleterre, fut obligé de bâtir un fort en la vallée de Beugi, pour arrêter ses courses, et de lui rendre Beaumont et Fresnai, dont il s'étoit emparé. *Courvaisier, page 374. Miroménil, Mém. MS.*

En 1423 ou 24, le comte de Sarisbéri, anglois, assiégea Sainte-Susanne, où commandoit Ambroise de Loré, qui le repoussa si vivement, qu'il fut obligé de battre la place avec neuf ou dix canons, qui firent une si grande brèche à la muraille, que les assiégés, effrayés, demandèrent à capituler ; ils se rendirent et sortirent vie et bagues sauves ; ils payèrent 2000 écus d'or pour leur rançon. *Courvaisier, page 683. Trouillard, Comtes du Maine, page 164. D. Lobineau, Histoire de Bretagne.*

En 1439, le château de Sainte-Susanne fut remis en l'obéissance du roi Charles VII ; les Anglois s'en étant emparés de nouveau par la trahison de Jean Ferrement, on fut obligé d'en faire le siège et d'y faire conduire du canon ; mais les Anglois qui venoient au secours des assiégés, ayant été taillés en pièce, entre le fort d'Ambriers et celui de la Crousille, par Ambroise de Loré, la place fut rendue aux François. *Courvaisier, page 726. Bourdigné, Croniq. d'Anjou.*

Sainte-Susanne est un marquisat qui appartient, par engagement du roi, à M. de Choiseul, duc de Praslin, à cause de la dame de Champagne (1), son épouse. Il y a un siège royal, composé d'un lieutenant-général, un lieutenant-particulier, un procureur du roi et un greffier. En 1700, la ville de Sainte-Susanne contenoit, avec le reste de la paroisse, 229 feux, et payoit 2400 liv. de tailles. Il y a marché tous les mardis, et foire le mardi d'après la Circoncision, le 24 février, le mardi de la Semaine Sainte, le 30 avril, le 25 mai, le 22 juillet et le 2 novembre.

Sainte-Susanne a donné son nom à une ancienne famille.

Lucie de Sainte-Susanne, héritière de cette maison, la porta en dot à Raoul II de Beaumont ; elle demeura dans cette famille jusqu'à ce que Beaumont fut uni à la Couronne, de même que les autres biens qui avoient appartenu au roi Henri IV, avant qu'il fut parvenu à la Couronne. Le marquis de la Varenne en a joui par engagement. *Mémoire de Miroménil MS.*

1. Anne-Marie de Champagne. *Voy.* art. *Villaines-la-Juhel.*

La maison de Choiseul est très ancienne : elle tire son nom de la terre de Choiseul en Bassigni. Jacque Vignier, jésuite, prétend qu'elle descend d'un Hugues, comte de Bassigni et de Boulogne-sur-Marne, qui vivoit environ l'an 937. L'abbé le Laboureur dit au contraire qu'elle est sortie des anciens comtes de Langre.

Rainier est le premier du nom de Choiseul dont on trouve des titres ; il donna avec Hermengarde, sa femme, l'église de S. Gengoul de Varenne à l'abbaye de Molesme en 1060. Ce Rainier, qui est la tige des différentes branches de cette maison, tenoit un rang considérable à la cour du roi Henri I. Nous connaissons aujourd'hui six branches de cette maison :

1° Celle de Stainville, dont est Etienne-François, duc et pair, lieutenant-général des armées du roi, chevalier des ordres et de la Toison-d'Or, ci-devant ministre et secrétaire d'état, etc., né en 1719, qui a épousé en 1750 Marie-Honorine Croisat, marquise de Carman.

2° Celle du comte de Choiseul, qui a quatre sœurs, et le marquis de Choiseul, son neveu.

3° Celle du marquis de Choiseul-Meuse, et le comte de Choiseul-Meuse, son cousin.

4° Celle du cardinal archevêque de Besançon, qui a un frère marié, lequel a deux garçons et une fille, mariée au comte de Sommièvre.

5° Celle du duc de Praslin.

6° Celle du baron de Choiseul-Bussière.

Rainier de Choiseul épousa Hermengarde : dont Roger, qui suit. Il vivoit en 1060.

Roger de Choiseul, épousa Haviz : dont Rainard I, qui suit. Il vivoit en 1157.

Rainard I de Choiseul, épousa Haviz : dont Foulques, qui suit.

Foulques de Choiseul, épousa Alais : dont Rainard II. Il vivoit en 1178 et 1182.

Rainard II de Choiseul, fut père de Rainard III. Il mourut avant 1218.

Rainard III de Choiseul épousa Alix de Dreux : dont Jean premier, qui suit. Il vivoit en 1221.

Jean I de Choiseul, épousa Berthemette, surnommée Alix, dame d'Aigremont : dont Jean II, qui suit. Il vivoit en 1239.

Jean II, sire de Choiseul et d'Aigremont, épousa Alix de Nanteuil : dont Regnier I, qui suit. Il mourut en 1308.

Regnier I, sire de Choiseul, épousa Isabelle de Grancei, morte en 1335 : dont Regnier II, qui suit.

Regnier II de Choiseul, épousa Isabeau de Lor, dont Regnier III, qui suit.

Regnier III de Choiseul, épousa Isabelle de Salm, dont Pierre, qui suit. Il vivoit en 1469.

Pierre de Choiseul, épousa Richard de d'Oisselet : dont Pierre, qui suit.

Pierre dit Gallehaut de Choiseul, mort en 1510, avoit épousé, en 1479, Catherine du Plessis, dame de Chevigni, fille de Thibault, seigneur de Praslin, et de Antoinette de Jaucourt : dont Jean, qui suit; et Nicolas, tige de la branche.

Jean de Choiseul, seigneur de Chevigni, etc., vivoit en 1533. Il avoit épousé, en 1504, Anne de Choiseul de la branche de Lanque, finie par des filles : dont trois garçons et sept filles, entres autres, Marceau, qui suit.

Marceau de Choiseul, seigneur de Chevigni, mort en 1595, avoit épousé, en 1539, Jeanne de Briançon, dont entre autres, François, qui suit.

François de Choiseul, seigneur de Chevigni, chevalier de l'ordre du roi, épousa en 1578 Françoise d'Eguilli, fille de Jacques et de Claudine de Chatelus : dont Jacques, qui suit; Claude-Alexandre, tué au siége de Negrepelice en 1622, ne laissant qu'une fille de son mariage; Jean, seigneur d'Eguilli, tige de la branche de Choiseul-d'Eguilli.

Jacques de Choiseul, comte de Chevigni, etc., épousa en 1617, Madeleine de Malain, baronne de Lux, fille d'Edme et d'Angélique de Malain, dame de Misseri, dont trois filles et François, qui suit.

François II de Choiseul, comte de Chevigni, etc., épousa, en 1665, Paule de la Rivière, fille unique de Humbert, baron de la Rivière, en Nivernois, et de Claude de Pradine, à condition que leurs enfans joindroient à leur nom celui de la Rivière : dont Hubert, qui suit; François-Eléonor, mort en 1710, laissant de Renée-Minerve de Chanleci de Pleuvant, Joseph, mort sans alliance en 1719; Huberte-Renée, morte en 1736; Marie-Minerve, morte jeune; Charles, chanoine, comte de Lyon, mort en 1722, âgé de 45 ans; Charles-Sébastien-Edme, tué sur mer; *N*... chevalier de Malte; Catherine, mariée à Louis-Arnaud-Marie de Saulx-Tavanne, morte en 1720; et Angélique-Françoise, religieuse.

Hubert de Choiseul-la-Rivière, marquis de Choiseul, etc., mort en 1727; avoit épousé, 1° en 1691, Marie de Lambertie, sans enfans; 2° en 1711, Henriette-Louise de Beauveau, fille de Gabriel-Louis, et de Marie-Angélique de Saint-André : dont César-Gabriel, qui suit; et Gabriel-Hubert, mort en bas âge.

César-Gabriel de Choiseul, duc de Praslin, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général de ses armées, a été secrétaire d'état. Il est né en 1712, et a épousé, en 1731, Anne-Marie de Champagne-Vilaine, fille de René Brandelis et de Catherine-Thérèse le Royer : dont Arnaud-César-Louis, qui suit; Elisabeth-Céleste-Adélaïde, mariée en 1752, à Florent-Alexandre-Melchior de la Baume d'Occors, comte du Saint-Empire.

Arnaud-César-Louis de Choiseul, né en 1735, épousa en

1754, Guyonne-Marguerite-Philippine de Durfort, fille de Louis, comte de Lorge : dont Antoine-César, qui suit; César-Hypolite; et *N*... née en 1758, morte le lendemain de sa naissance.

Antoine-César de Choiseul, comte de Sainte-Suzanne.

M. le duc de Praslin est du huit ou neuvième degré de parenté avec M. le duc de Choiseul.

Dom Ambroise Janvier, fameux bénédictin, né à Sainte-Susanne en 1614, a donné une nouvelle édition des Œuvres de Pierre, abbé de Celle, qui mourut évêque de Chartres en 1187; on a aussi de lui le Commentaire du Rabin Kimhi, espagnol, qui vivoit dans le treizième siècle, sur les Psaumes de David, traduit d'hébreu en latin, imprimé en 1666. Dom Janvier mourut à Paris en 1682.

SUZE (la), petite ville de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Vallon, au S. S. O. du Mans, dont elle est éloignée de trois lieues trois quarts, élection de la Flèche.

Il y a de la Suze à Vallon, M. l. 2 1/2; Loué, M. l. 3 3/4 ; Malicorne, M. l. 2 1/2; Ecomoi, M. l. 3 3/4; Pontvalain, M. l. 3 3/4; Roezé, l. 3/4; Voivre, l. 1 1/4; Chemiré-le-Gaudin, l. 1 1/4; S. Benoît, l. 1/2; Fercé, l. 3/4; S. Jean-du-Bois, l. 1 1/4; Mezéré, l. 1 3/4; Cerens, l. 1 1/2; Parigné-le-Polin, l. 1 1/2.

La Suze est située sur la rivière de Sarte, qui partage la ville de l'E. à l'O. La paroisse est arrosée à l'O. par un petit ruisseau.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 1000 communians, et 800 à Roezé.

Il y a à la Suze, dans la paroisse de Roezé, qui en est la succursale, un prieuré estimé 2000 liv., fondé par Lona, sous le pontificat de l'évêque Gervais, qui siégea au Mans depuis 1036 jusqu'à 1055. Ce fondateur avoit bâti l'église de Roëzé, dont la seigneurie appartient au seigneur de la Suze et du Gros-Chesnai; il mit ce prieuré sous la direction de l'abbé de la Coulture, qui devoit y envoyer des religieux de son abbaye pour y célébrer l'office divin; il donna pour cette fondation, entre autres la terre de Roezé avec le bourg, et toutes les terres qui lui appartenoient depuis la rivière de Sarte jusqu'à l'Ourne, quatre arpens de pré dans la prairie dite de la Reine, l'église de Marsilli, deux chapelles, savoir : de Sainte-Marie, dite aujourd'hui Mariette, ou Notre-Dame-des-Bois, située dans la forêt de Longaunai, paroisse de la Suze, à laquelle les habitans et ceux des paroisses voisines ont beaucoup de dévotion; c'est aujourd'hui un petit prieuré séculier, estimé 150 liv., à la présentation du prieur de Châteaux en l'Hermitage. L'autre chapelle que donna le fondateur du prieuré de Roezé est celle de Saint-Martin-de-Coulons, dans la paroisse de Roezé. Il est dit dans la chartre de la même fondation, que Renaud a donné au même prieuré, l'église dédiée

à S. Julien, située au château de la Suze. Cette église est aujourd'hui la paroissiale de la Suze; c'est pourquoi le prieuré de Roëzé perçoit la moitié des grosses dîmes de la paroisse de la Suze, et fait un gros au curé pour celle de Roezé. Ce prieuré de Roezé a été réuni au séminaire de S. Charles du Mans, sous le pontificat de Charles-Louis de Froulai.

Il y a, sous le chœur de l'église de la Suze, un caveau où l'on a déposé plusieurs corps des seigneurs de la Suze, de la maison de Champagne; ces corps sont dans des cercueils de plomb revêtus de cercueils de bois et posés sur des tréteaux; quelques autres seigneurs ont été inhumés dans ce caveau, qui est aussi spacieux que le chœur de l'église.

Il y a à la Suze, un collège bien bâti pour l'instruction des garçons, mais le revenu est peu considérable. Il y a aussi une petite fondation pour les pauvres.

Le sol est maigre et produit du seigle, peu de mauvais froment, beaucoup de carabin et du chanvre. J'ai fait fouiller la terre pour trouver de la marne, et je n'ai pas réussi. Il y a quelques quartiers de vignes de peu de rapport, et dont le vin est de petite qualité; aussi prend-on le parti de les détruire. Les arbres fruitiers, surtout les pommiers et les maronniers, y font fort bien.

Il y a sur la rivière de Sarte un grand pont de pierres de neuf arches; elle fait tourner deux moulins à blé, un à foulon et un à tan; cette rivière est bordée de bonnes prairies, et nourrit du brochet, de la perche, de la carpe, du barbeau, etc., le tout de très bonne qualité.

Le principal commerce est d'étamine et de droguets.

Il y a à l'E. et au S. de la Suze, une quantité prodigieuse de landes, qui faisoient autrefois une partie de la forêt de Longaunai et du bois de Mainclou. Ces landes ne sont pas inutiles. Elles viennent au secours du peu de fertilité des terres labourables, en procurant du pâcage aux bestiaux. J'ai l'expérience par moi-même que les biens donnés à colonie partiaire, et qui ont droit de pâcage dans les landes, rapportent au propriétaire presque autant en effouils de bestiaux qu'en blé; j'ai encore l'expérience personnelle que douze arpens de bonnes landes que j'ai fait enclorre de fossés, défricher par l'écobue, et brûler, n'ont rapporté dans quatre années que deux bonnes récoltes; de sorte qu'il faut attendre quinze ou dix-huit ans pour recommencer la même opération.

La terre de la Suze n'étoit autrefois qu'une châtellenie qui fut érigée en comté en 1566, par le roi Charles IX, en faveur de Nicolas de Champagne, seigneur de la Chapelle-Rainsoin, tué à la bataille de S. Denis en 1567. Ce Nicolas étoit père de Louis de Champagne, comte de la Suze, baron de Brouassin et de la Chapelle-Rainsoin, chevalier de l'ordre du roi, qui fut tué à la bataille de Coutras. Ce seigneur avoit été général des armées suisses.

Dans un ancien titre, la Suze étoit nommée *Secuza* en latin, aujourd'hui elle se nomme *Suza*.

Dans une chartre de Hugues, comte du Maine, il est fait mention de Hubert de la Suze. *Courvaisier, page 380.*

La châtellenie de la Suze étoit possédée, au commencement de l'onzième siècle, par des seigneurs du nom de la Suze; vers la fin du même siècle, elle passa dans la maison de Sablé, du nom de Nevers, par le mariage d'Essande de la Suze, fille de Herbert, seigneur de la Suze, avec Robert de Sablé, fils de Robert le Bourguignon, seigneur de Craon et de Sablé; elle demeura dans cette maison jusqu'à la fin du douzième siècle, qu'elle passa dans celle des Roches, par le mariage de Marguerite de Sablé, fille de Robert IV, avec Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou. Clémence des Roches, fille de Guillaume, la porta, avec la terre de Louplande, en dot à Geoffroi, vicomte de Châteaudun, en 1220. Jeanne de Châteaudun, leur fille, la porta dans la maison de Montfort-l'Amauri, par son premier mariage avec Jean, comte de Montfort; Jeanne de Châteaudun se maria en secondes noces à Jean de Brienne, bouteiller de France, dont elle eut Blanche de Brienne, qui fut dame de Louplande et de la Suze, qu'elle porta en dot à Guillaume de Fienne; après sa mort, la Suze retourna à Béatrix de Montfort, fille de Jean et de Jeanne de Châteaudun, et femme de Robert, comte de Dreux, en 1260. Jeanne de Dreux, leur fille, fut mariée à Jean, comte de Rouci, dont Béatrix de Rouci, qui épousa Amauri III de Craon, à qui elle porta la Suze. En 1403, Marie de Craon, dame de la Suze, épousa Gui de Laval, seigneur de Rais; René de Laval, leur fils, seigneur de la Suze, épousa Anne de Champagne, dame de Crénon, Vallon, Béru et Maigné; ils n'eurent point d'enfans; René de Laval consomma la dot de sa femme, pourquoi elle reprit ses droits en 1414 et entra en possession de la Suze, Louplande, Coulans et Briolé, terres appartenantes à son mari. Madeleine de Champagne donna toutes ces terres à Brandelis de Champagne, baron de Basouge, son cousin. La terre de la Suze a resté dans la maison de Champagne jusqu'à Gaspard de Champagne, mort en . Ce seigneur ayant dissipé son bien, le comté de la Suze fut vendu à M. Michel de Chamillard, qui avoit été ministre et secrétaire d'Etat; alors le comté de la Suze fut démembré. M. Jacques de Gaignon, seigneur de Vilenne, acheta la baronnie de Louplande. M. Gautier acheta celle de Coulans, qui, par alliance, a passé à M. Pasquier, conseiller au parlement de Paris.

Avant le démembrement du comté de la Suze, la juridiction, dont René le Cornu, mon ayeul maternel, étoit bailli, s'étendoit en trente paroisses; il y avoit alors soixante-seize hommages qui en relevoient. M. de Chamillart, ayant fait l'acquisition de la Suze, la fit de nouveau ériger en comté.

En 1700, la paroisse de la Suze contenoit 250 feux, et payoit 550 liv. de tailles. *Mémoire de Miroménil. MS.*

La paroisse a environ cinq quarts de lieue d'étendue de l'E. à l'O., et une lieue du N. au S.

Le marché tient tous les jeudis; il y a foire le jeudi-gras, le jeudi d'après la *Quasimodo*, le jeudi d'après la Pentecôte et le 22 juillet.

Liziard de Sablé, et Robert III, son fils, seigneur de Sablé, de la Suze et de Briolé, qui vivoient en 1130, étoient si puissans, qu'ils déclarèrent la guerre à Geoffroi, dit Plantegenets, comte d'Anjou et duc de Normandie, le plus puissant et le plus redouté des comtes d'Anjou. Liziard ayant fait des courses jusqu'aux portes de la ville d'Angers, le comte Geoffroi assembla des troupes avec lesquelles il prit et pilla Briolé, fit le dégât autour Sablé, sans prendre ni attaquer la ville, et passant plus avant, il fut à la Suze, qu'il prit; mais après la mort de Liziard, Geoffroi la rendit à Robert III, son fils, avec qui il avoit été élevé, à condition qu'il feroit hommage des seigneuries de Sablé et de la Suze, ce qu'il fit. Cette paix ne fut pas de longue durée; Robert suivant de mauvais conseils, surtout de Hugues de Matefelon, son parent, recommença la guerre, et pilla la campagne depuis Briolé jusqu'à Angers. Le comte Geoffroi arma contre Robert, lui enleva Briolé et la Suze, et obligea les habitans de cette dernière place de lui prêter serment de fidélité. Robert ne se sentant pas assez fort pour résister au comte Geoffroi, fit sa paix avec lui, par l'entremise de Ulger, évêque d'Angers et de Hugues de Saint-Calais, évêque du Mans. Cette guerre se fit en 1144, et la paix en 1146. *Chronic. Andegav. Ménage, Supplément à l'Histoire de Sablé MS.*

Il ne reste plus qu'une partie de l'ancien château de la Suze, qui étoit une forteresse entourée de fossés, avec un pont-levis. Ce château est tout proche l'église paroissiale et le champ de foire. Il y a dans le fossé du château une fontaine dont l'eau est salée. La source de cette fontaine coule parmi les pierres salpêtrées, dans un endroit au-dessus de la ville, nommé les Rues Creuses.

La petite ville de la Suze est illustrée par la naissance du fameux cardinal Pierre de la Forêt. Les premières pages de son testament, qui suivent, feront connoître sa fortune, effet de son mérite.

Au nom de la Très-Sainte-Trinité, Ainsi-soit-il. Moi, Pierre de la Forêt, prêtre, cardinal de la Sainte Eglise Romaine, évêque de Rouen, chancelier de France, né de la paroisse de la Suze, au diocèse du Maine, né d'honnêtes parens; Philippe des Forêts, mon père, qui avoit tiré son origine, aussi bien que tous ses parens, de ladite paroisse de la Suze; et Marguerite, son épouse, ma mère, qui étoit, comme tous ses parens, de la paroisse de S. Aubin, proche le Mans, lesquels étoient liés ensemble par un légitime mariage. Je fus retiré de ma con-

dition, qui étoit fort humble et fort basse, non point par mes mérites, ni par la puissance de mes amis; mais ce fut la seule grâce de Dieu qui m'éleva au plus grand honneur de ce siècle, par degré comme je vais le décrire.

Premièrement, comme j'étois pauvre, mes parens m'entretenoient de leurs biens aux écoles; ensuite à l'âge de douze ans, ayant les principes de la grammaire et les fondemens de la logique, je souhaitai d'aller au droit civil où j'étudiai pendant douze ans, et ensuite pendant cinq ans le droit canon; enfin mes écrits ayant été lus avec admiration, j'obtins des degrés dans l'un et l'autre droit, ayant passé cinq ans, tant au droit d'Orléans que d'Angers... n'ayant encore pour tout bénéfice que la cure de Chemiré-le-Gaudin, située dans le diocèse du Mans, laquelle M. Gui de Laval, évêque du Mans, m'avoit donné. A l'âge de vingt-cinq ans, j'allai à Paris pour étudier. J'exerçai la charge d'avocat, et comme ma renommée s'étendoit de tous côtés, la reine me choisit pour son avocat; ce fut pour lors que j'obtins les bénéfices qui suivent; savoir, la chapelle d'Athenai, une prébende dans S. Pierre-de-la-Cour du Mans, une prébende et la prévôté de Varennes dans l'église de S. Martin de Tours, l'archidiaconé de Montfort dans l'Église du Mans, le doyenné rural d'Ernée, au diocèse du Mans, des prébendes dans les Eglises de Paris et de Rouen; ensuite, à l'heure que j'y pensois le moins, Jean, duc de Normandie, comte d'Angers et du Mans, fils aîné de Philippe VI, roi de France, me fit son chancelier; étant dans cette charge, je fus fait évêque de Tournai, chancelier de France, évêque de Paris, archevêque de Rouen, et cardinal par le pape Innocent VI, etc. Ce testament est daté de Villeneuve, près Avignon, le 22 juin 1361.

Il y a apparence que ce commencement du testament du cardinal de la Forêt a été traduit de latin en François par quelqu'un qui n'étoit pas savant; je l'ai transcrit tel qu'on me l'a communiqué, n'ayant dessein que de faire connaître les degrés par lesquels mon compatriote est parvenu au faîte de la grandeur.

Pierre de la Forêt fut nommé évêque de Tournai en 1349, chancelier de France en 1350, évêque de Paris en , archevêque de Rouen en 1352, cardinal du titre des Douze Apôtres en 1356. Il mourut de la peste à Villeneuve, près Avignon, en 1361. Il s'y étoit retiré pour éviter les persécutions des grands du royaume, qui s'étoient déclarés contre lui. Son corps fut apporté au Mans, suivant la disposition de son testament, et inhumé à côté de celui de Geoffroi de la Chapelle, évêque du Mans, son oncle, dans le chœur de l'église cathédrale, à côté du grand autel du côté de l'évangile, devant l'autel de S. Fiacre, où il avoit fondé une chapelle, dite aujourd'hui de Collière; cet autel a été supprimé lors de la décoration de l'église, commencée et achevée par Monseigneur de Grimaldi des princes de Monaco.

Le cardinal de la Forêt étant devenu chancelier de France, acheta la baronnie de Louplande; et comme dans ce temps-là, il falloit être noble pour posséder des fiefs, et que la charge de chancelier n'anoblissait pas, il obtint du roi Jean des lettres de noblesse en 1354. *Cenomania MS.*

Pierre Olivier, sieur du Bouchet, avocat au Mans, né à la Suze, a composé plusieurs Noëls et d'autres Poësies, imprimées au Mans; il a aussi composé l'Oraison funèbre de Christophe Pérot, sénéchal du Maine, baron de Vernie; un Recueil de ce qui s'est passé de son temps; l'Histoire tragique d'un gentilhomme d'Auvergne; un Traité de la dignité et excellence du Mariage; des Mémoires touchant l'antiquité de la noblesse des comtes de la Suze de la maison de Champagne; le tout MS. Olivier vivoit au Mans en 1584. *La Croix du Maine, Blondeau.*

Louis Hoellet, sieur du Bourg, avocat au Mans, bailli de la Suze, a écrit des Observations sur le Coutumier du Maine, et quelques Recueils sur le Droit. Il vivoit en 1584. *La Croix du Maine.*

Louis Belin, sieur de la Fuye, avocat au Mans, né à la Suze, a composé un Poëme à la louange et dédié au prince Eugène de Savoye, imprimé à Paris; on a aussi de lui un petit roman, intitulé: Adelaïde de Messine, imprimé à Paris; il a, outre cela, composé plusieurs pièces de poësies, non imprimées, sinon dans quelques ouvrages périodiques. Comme mon parent, je me suis donné les soins de le faire inhumer à Paris, dans le cimetière de S. Hilaire, en 1723.

Claude le Cornu, curé de Chemiré-le-Gaudin, doyen rural de Vallon, mon oncle maternel, né à la Suze, a composé deux Tables Historiques et Chronologiques de l'Eglise, où l'on trouve les papes, les conciles, les hérésies, les institutions, les hommes illustres, les rois et empereurs et les écrivains sacrés. Chaque Table a quatre pieds de largeur sur trois de hauteur. Il en a aussi composé deux, historiques, généalogiques et chronologiques de la Bible; la première, depuis Adam jusqu'à David; et la seconde, depuis David jusqu'à Jésus-Christ. Ces deux Tables sont à peu près de la même largeur et hauteur que les précédentes. Chevillard, graveur, s'étoit engagé, à feu M. le comte de Villaine-Gaignon, homme de belles-lettres, de graver ces deux dernières tables, mais il parut alors trois volumes *in-4°*, de Généalogies sacrées et profanes, ce qui fit échouer l'exécution de ce dessein. Claude le Cornu copia et enlumina les deux Tables de la Bible, qu'il mit en une, et la présenta à M. de Froulay, évêque du Mans, qui la donna à M. Baudron, son grand-vicaire, lequel étant mort le dix de février 1774, ses héritiers ont bien voulu me la remettre à la sollicitation de M. Le Comte, leur parent, chanoine de l'Eglise du Mans, et grand-vicaire sous le pontificat de M. Froulay. Claude le Cornu a aussi fait des Notes pour faciliter l'intelligence des psaumes.

Les psaumes sont en latin, avec une version françoise; les notes sont en écriture rouge. J'ai ce MS. relié en veau, petit *in-4°*. J'ai aussi plusieurs Arbres généalogiques MS. du même auteur. Claude le Cornu mourut en 1753, âgé de 88 ans.

On me pardonnera si je me suis tant étendu sur l'article de la petite ville de la Suze. *Dulcis amor patriæ ratione venlentior omni. Ovide.*

Généalogie de M. le comte de la Suze.

MICHEL Chamillart, ministre et secrétaire d'Etat au département de la guerre, mort en 1721, avoit épousé Elisabeth-Thérèse le Rebours : dont Michel, qui suit; Elisabeth-Geneviève, mariée en 1702, au duc de Lorge; et *N*... mariée....

MICHEL Chamillart, marquis de Cani, secrétaire d'Etat, puis grand-maréchal de la maison du roi, épousa Marie-Françoise de Rochechouart : dont Louis-Michel, qui suit, et N... abbé de S. Sever.

LOUIS-MICHEL Chamillart, comte de la Suze, né en 1709, lieutenant-général des armées du roi, et grand-maréchal de sa maison, épousa Anne-Madeleine Chauvelin, fille de Germain-Louis, marquis de Grosbois, ministre et secrétaire d'Etat au département des Affaires Etrangères : dont N.

TASSÉ, bourg et paroisse dans le doyenné de Vallon, et une des quarante c res du Chapitre de l'Eglise du Mans, élection de la Flèche, à l'O. S. O. du Mans, dont il est éloigné de six lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Chemiré-le-Gaudin, l. 2 1/2; Grand-Saint-Georges, l. 2 1/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Tassé à Malicorne, M. l. 2; Brullon, M. l. 2 1/4; Loué, M. l. 2 1/2; Vallon, M. l. 2 1/2; la Suze, M. l. 3; Noyen, l. 1; Pilmi, l. 3/4; Chantenai, l. 3/4; Fontenai, l. 1; Avoise, l. 1 1/4.

Tassé est situé sur un petit courant d'eau. La paroisse est arrosée à l'E. par un ruisseau.

La cure estimée 600 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 300 communians.

Il y a à Tassé, la chapelle de Sainte-Anne, estimée 15 liv., à la présentation du seigneur de la Girardière; celle de Moiré, à la présentation du seigneur de Moiré; et la prestimonie préceptoriale, estimée 5 liv.

Le sol produit d'excellent froment, du seigle, de l'avoine et du chanvre; il y a quelques vignes dont le vin est médiocre. Il y a aussi dans la paroisse une partie des bois de S. André.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le marquis de la Châtre. Voyez *la généalogie, à l'article Malicorne.*

La terre de Planche, en Tassé, appartient à madame de la Girardière.

TASSILLÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Vallon, élection du Mans, à l'O. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Rouillon, l. 3 3/4; Mans, l. 1.

Il y a de Tassillé à Vallon, M. l. 3/4; Loué, M. l. 1; Brullon, M. l. 2 1/2; la Suze, M. l. 3 1/4; Conlie, M. l. 3 1/2; Crannes, l. 3/4; Brains, l. 1 1/4; Auvers-sous-Montfaucon, l. 1/2; Chassillé, l. 3/4; S. Christophe, l. 1.

La cure, estimée 300 liv., est à la présentation du Chapitre de S. Pierre du Mans. Il y a 200 communians.

Il y a à Tassillé, le prieuré de Teillau, estimé 350 liv., à la présentation du curé de Fontgombaut.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'avoine et du chanvre. Il y a dans la paroisse les bois de Chagon, qui dépendent de la terre de Montfaucon, à laquelle la seigneurie de paroisse est annexée, et appartient à madame de Gironde, du nom

d'Assé. Voyez *la généalogie, à l'article Aurers-sous-Montfaucon.*

TEILLÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Beaumont, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Guierche, l. 1 3/4; Montreuil-sur-Sarte, l. 3/4; Coulaines, l. 1 1/2; Mans, l. 1/4.

Il y a de Teillé à Beaumont, M. l. 2; Ballon, l. 3/4; S. Aignan, M. l. 2 3/4; René, M. l. 2 1/4; Conlie, M. l. 4; S. Ouen-des-Ponts, l. 1/2; Lucé-sous-Ballon, l. 3/4; Mareschė, l. 1; S. Marceau, l. 1; Chevaigné, l. 1/2; Montbisot, l. 1.

La paroisse est arrosée à l'E. par la rivière d'Orne, à l'O. par celle de Sarte et au N. par un petit ruisseau.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation du seigneur de Mimbré. Il y a 490 communians.

Il y a à Teillé, la prestimonie Gaigneri, estimée 20 liv.

Le Chapitre acheta de Jean de Saint-Marcel, homme d'armes, pour la somme de cent vingt livres tournois, la troisième partie de la grande dîme, et la sixième de la petite dîme de la paroisse de Teillé, environ l'an 1276, et il la donna à ferme au même Jean de Saint-Marcel, pour douze livres tournois de rente annelle. *Cartul. blanc. du Chap.*

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine; il y a quelques vignes, dont le vin est médiocre.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Clinchamp, seigneur de S. Marceau. Voyez *S. Marceau.*

Il y a dans la paroisse de Teillé, la terre de Boisclėreau, qui appartient à M. de Guéroust de Boisclėreau, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, gouverneur de l'Isle d'Oléron, qui a eu de N... Boutier de Gémarcé, son épouse, un fils et une fille.

TÉLIGNI, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de la Ferté, élection du Mans à l'E. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de dix lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Villaine-la-Gonais, l. 3 1/2; Saussé, l. 3 1/2; Mans, l. 3 1/2.

Il y a de Téligni à la Ferté, M. l. 2 1/2; le Teil, M. l. 2 3/4; Auton, M. l. 1 3/4; Montmiral, M. l. 2; Vibrai, M. l. 3 1/4; S. Bomer, l. 3/4; Ceton, l. 1 1/4; Cherreau, l. 2; Cormes, l. 1 3/4; Courgemart, l. 1 3/4; Gréez, l. 1; S. Ulphace, l. 1/2.

La paroisse est arrosée du N. E. au S. E. par la rivière de Braye.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation du seigneur de la paroisse, et du seigneur de Montmiral alternativement. Il y a 360 communians.

En 1235, le Chapitre de S. Nicolas de Montmiral, céda à

celui du Mans toutes les dîmes qu'il possèdoit dans la paroisse de Téligni. *Cartul. blanc du Chapitre. Cenomania.*

Geoffroi de Chauvigné, vendit au Chapitre du Mans, pour dix livres tournois, ce qui lui appartenoit de la dîme de Téligni, en 1238. *Cartul. blanc du Chapitre.*

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine. Il y a des montagnes.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Guibon.

TELOCHÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé du château-du-Loir, dans le doyenné d'Oysé, élection du Château-du-Loir, au S. S. E. du Mans, dont il est éloigné de deux lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Mersenne, l. 1/2 ; Pontlieue, l. 1 1/2; Mans, l. 1/2.

Il y a de Teloché à Ecomoi, M. l. 1 1/2; Grand-Lucé, M. l. 3 1/2; Parigné-l'Evêque, l. 1 1/2; Brette, l. 3/4; Moncé-en-Belin, l. 1; Laigné, l. 3/4; Outillé, l. 1/2; Saint-Mars d'Outillé, l. 1.

Le bourg est situé sur un ruisseau qui coule du N. au S. La paroisse est arrosée par un autre petit courant d'eau.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 700 communians.

Il y a à Teloché, un prieuré estimé 360 liv., à la présentation de l'abbé de la Coulture.

Le sol produit du seigle, peu de froment, de l'avoine et du carabin. Il y a des landes.

Sous le pontificat de Guillaume Passavant, qui siégea au Mans depuis 1145 jusqu'à 1185, Guillaume de Sablé, clerc et Agathe, sa mère, avec Guillaume et Pierre, ses frères, donnèrent au prieuré de S. Martin du Mans, la dîme qu'il avoit droit de percevoir à Teloché. *Ménage, Histoire de Sablé, page 11.*

La seigneurie de paroisse est un membre du comté de Belin, qui appartient à M. Rotier de Madrelle. Voyez *l'article S. Gervais.*

TEMPLERIE (la), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Ernée, élection de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-huit lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Andouillé, l. 2; S. Ceneré, l. 3; Livet, l. 2 1/2; Amné, l. 6 1/2; Fay, l. 2 3/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de la Templerie à Laval, M. l. 4; Ernée, M. l. 2 1/4; S. Denis-de-Gastine, M. l. 3 1/2; Loiron, M. l. 3 1/2; S. Hilaire-des-Landes, l. 3/4; Bourgneuf-de-la-Forêt, l. 3/4; la Baconnière, l. 3/4; Chaillant, l. 1.

La paroisse est arrosée de l'E. N. E. à l'E. N. O. par un ruisseau qui forme cinq étangs, et à l'E. par un autre qui en forme trois, qui ne sont pas dans la paroisse.

La cure, estimée 200 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Jouin-de-Marnes. Il y a 100 communians.

Le petit bourg de Templerie est situé sur une hauteur d'où l'on découvre, du côté de l'E. jusqu'à onze ou douze lieues de pays.

Le sol produit du seigle, peu de froment, de l'avoine, du carabin et du lin de bonne qualité; il y a aussi de la mine de fer, que la forge de Chaillant employoit, il y a environ quarante-cinq ans, et qu'elle a abandonnée depuis qu'elle en a trouvé plus abondamment dans la paroisse de Bourgneuf, dont elle n'est éloignée que d'un quart de lieue, on cultive des pommiers et des châtaigniers.

La seigneurie de paroisse est en litige entre le Commandeur de Quittai, M. de Chalus et madame Bailli de Fresnai, dont le défunt mari avoit acquis les métairies et fiefs des Bénéhardières, qui appartenoient ci-devant à un de Chalus, parent des Chalus de la Templerie : la contestation ne sera décidée que lors que M. Jean-Charles de Chalus de la Templerie sera majeur. M. le Commandeur de Quittai ayant fait refondre et augmenter le poids de la grosse cloche, prend, dans l'inscription mise sur cette cloche, la qualité de seigneur de la Templerie. Les armes de Chalus sont sur la petite cloche, sur un très ancien calice, au haut d'une vitre du chœur, et à la ceinture qui est autour de l'église.

Il y a au bas du bourg, un château nommé la Bruaudais, appartenant à M. de Chalus; ce château, avec les jardins et parterres, sont entourés de fossés, qui nourrissent plusieurs espèces de poisson.

Il y a dans la paroisse deux fiefs; celui de la Templerie : qui appartient à la maison de Chalus, et celui de la Commanderie de Quittai.

La maison de Chalus est d'une ancienne noblesse, alliée à celle du fameux Ambroise de Loré, à celle du Plessis-Liancour, et à celle de la Jaille. En 1595, René de Chalus, seigneur de la Bénehardière, fils aîné et principal héritier de Claude de Chalus et de Marguerite de Loré, mari de Madeleine de Gaignon-Vilaine, fut institué curateur de Claude de Gaignon, frère de ladite Madeleine. Ambroise le Cornu, seigneur de la Courbe de Brée, chevalier de l'ordre du roi, mari de Madeleine de la Jaille, ayeul dudit Claude le Cornu, et Charles du Plessis, chevalier de l'ordre du roi, premier écuyer de Sa Majesté, seigneur de Liancour, comte de Beaumont-sur-Oyse, furent intimés pour se trouver à cette nomination de curateur. Madeleine de Gaignon, femme de René de Chalus, étoit nièce de Claude le Cornu, évêque de Xaintes. J'ai eu entre les mains tous les titres justificatifs de ce qui est dit ci-dessus; ils sont au trésor du château de Vilaine, dans la paroisse de Louplande.

On voit dans le bourg de la Templerie, les ruines d'une

ancienne maison considérable, qu'une vieille tradition dit avoir appartenu aux Templiers : ceux qui font bâtir en prennent les pierres; en 1762, M. le curé en a fait réparer les murs du cimetière.

M. Peccate, curé, m'a fourni un Mémoire.

TENNIE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Sillé, élection du Mans, au N. O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à la Quinte, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Tennie à Conlie, M. l. 1; Sillé, M. l. 2 1/4; Loué, M. l. 3 1/4; Sainte-Susanne, M. l. 4 3/4; Rouez, l. 1; Parennes, l. 2; S. Simphorien, l. 1 1/4; Bernai, l. 3/4; Cures, l. 1 1/4; Verniette, l. 1/2.

Le bourg de Tennie est situé sur la rivière de Vègre, qui nourrit d'excellent poisson. La paroisse est arrosée au N. par le ruisseau de Berdin, et au S. E. par celui de Gironde.

La cure, estimée 900 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 1100 communians.

Il y a à Tennie, un prieuré, estimé 400 liv., à la même présentation que la cure; la Chapelle Saint-Calais, estimée 160 liv.; celle de S. Guingalois, estimée 160 liv., à la présentation du baron de Sainte-Susanne; celle de la Madeleine, estimée 20 liv.; celle de S. Nicolas, fondée au château, estimée 70 liv., à la présentation du seigneur; et celle de la Panlouére, estimée 60 liv.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'avoine, du carabin et du chanvre.

Sous le pontificat de l'évêque Hoel, qui siégea au Mans depuis 1085 jusqu'à 1097, Hubert Riboullé et Gloriande, son épouse, donnèrent à l'abbaye de la Coulture l'église de S. Corneille de Tennie, avec tout ce qui en dépendoit; savoir, le presbytère, le cimetière, les prémices et les oblations, les bois de Vaigron et toutes les dîmes qu'ils possédoient à la campagne. Cette donation fut confirmée par Hubert, Foulques, Guérin et Geoffroi de Tennie, et approuvée par Hélie, comte du Maine, en présence de Geoffroi, doyen, Hildebert, archidiacre, Hubert de la Suze, Herbert de la Guierche, etc. *Courvaisier, page 388.*

L'évêque Guillaume Passavant, qui siégea au Mans depuis 1145 jusqu'à 1187, donna aux chanoines de son Eglise le patronage de celle de Tennie, qui aujourd'hui, par quelque donation ou échange, est en la possession de l'abbé de la Coulture. *Courvaisier, page 451.*

Elie, comte du Maine, confisqua la seigneurie de Tennie sur Foulques, fils de Garin ou Guérin de Tennie, qui avoit quitté le parti de ce comte, pour s'attacher à celui du duc de Normandie, et la donna à Foulques Riboulé, seigneur de

Tussé, d'Assé, etc. Cette donation fut confirmée en 1118, pour Hubert Riboulé, fils de Foulques. *Courvaisier, page 467.*

En 1424, Jean Fustol, chevalier anglois, assiégea le château de Tennie, qui lui fut incontinent rendu. *Courvaisier, page 684.*

La seigneurie de paroisse appartient à MM. de Tessé, de Sourches et du Prat. Voyez *les articles Beaumont et Saint-Simphorien.*

TERNAI, bourg et paroisse de l'archidiacomé du Château-du-Loir, dans le doyenné de Troo, élection du Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de douze lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller au Grand-Lucé, l. 6 1/2; Parigné-l'Evêque, l. 2 3/4; Pontlieue, l. 2 1/2; Mans, l. 1/2.

Il y a de Ternai à S. Calais, M. l. 4 1/2; Montoire, M. l. 1/4; Lavardin, M. l. 1 3/4; Bessé, l. 2 3/4; la Chartre, M. l. 4 1/2; les Haies, l. 1/2; S. Martin-du-Bois, l. 1; S. Oustville, l. 1 1/4; S. Jacques-des-Guérets, l. 3/4; les Essarts, l. 1.

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Marderon, et à l'O. par celui de Sandrine.

La cure estimée 700 liv. est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 450 communians.

Il y a à Ternai, la chapelle de Sainte-Anne, estimée 25 liv.; et celle de S. Jean, *alias* la Chenollière, estimée 100 liv. à la présentation du seigneur.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine; il y a des cantons dont le vin est bon.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Montigni.

TERREHAUT, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Bonnestable, élection du Mans, au N. O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues; pour s'y rendre, il faut aller à Beaufai, l. 1 3/4; Savigné-l'Evêque, l. 2; Mans, l. 2 1/4.

Il y a de Terrehaut à la Ferté, M. l. 3 3/4; Ballon, M. l. 3; S. Côme, l. 2; Bonnestable, M. l. 1/2; S. Aignan, M. l. 1; Rouperroux, l. 1/2; Courcival, Jausé, l. 1/4; Sables, l. 1/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par un ruisseau.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation du doyen de Nogent. Il y a 180 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le comte de Sourches. Voyez *la généalogie à l'article S. Simphorien.*

TESSÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais en Normandie, élection de Normandie, au N. N. O. du Mans, dont il est éloigné de seize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Couterne, l. 3/4; Madré, l. 1; les

Chapelles, l. 1; S. Mars-du-Désert, l. 4 1/2; Mont-Saint-Jean, l. 3/4; Pézé, l. 1 1/2; Neuville-Lalais, l. 1 1/2; Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a de Tessé à Juvigni, M. l. 1; Ceaulcé, M. l. 3; Sept-Forges, M. l. 2; Lassai, M. l. 2 3/4; Madré, M. l. 3/4; Bagnoles, l. 1/2; la Chapelle-Moche, l. 1/2; Halaines, l. 1/2; Antoigné, l. 1 1/2; la forêt d'Andaine, l. 1/2; bois de la Ferté, l. 3/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par un ruisseau et un étang, à l'O. par un autre ruisseau et un étang, et au S. par un courant d'eau.

La cure est un prieuré de l'ordre des chanoines réguliers; elle est estimée 500 liv., et est à la présentation de l'abbé de Beaulieu. Il y a 1100 communians.

Tessé a été érigé en comté en faveur de René de Froulay, baron d'Ambrières et de Vernie.

Tessé appartenoit en 1700 à M. de Bonnetot : il y avoit alors jurisdiction; la paroisse contenoit 150 feux, et payoit 750 liv. de taille. *Mémoires Miromesnil M. S.*

La seigneurie de paroisse appartient aujourd'hui à M. de Bersin, grand audiencier de France.

Voyez *l'article la Chapelle-Moche.*

THOIGNÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Beaumont, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Dangeul, l. 1; Ballon, l. 1 3/4; Montreuil-sur-Sarte, l. 2 1/3; Coulaines, l. 1 1/2; Mans, l. 1/4.

Il y a de Thoigné à René, M. l. 1/2; Mamers, M. l. 2 3/4; Beaumont, M. l. 2 3/4; Ballon, M. l. 2 3/4; S. Aignan, M. l. Courgains, l. 1/2; Saône, l. 1; les Mées, l. 3/4; Grand-Champs, l. 1 1/4; Cherencé, l. 1 1/2.

La paroisse est arrosée à l'O. par la source du ruisseau d'Orton.

La cure, estimée 900 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 300 communians.

En 1275, le Chapitre de l'Eglise du Mans, acheta de Robert dit Pesaès, *miles*, la troisième partie de la dîme de bled et toutes les pailles de la paroisse de Thoigné pour 200 liv. tournois; et le même jour, il donna cette dîme à ferme audit Robert Pesaès pour seize livres de rente annuelle et perpétuelle. En 1236, l'abbé et le couvent du Gué-de-l'Aulne avoient déclaré que la dîme de Toigné appartenoit au Chapitre de l'Eglise du Mans, quoiqu'elle fût tenue de nourrir un moine dudit couvent. *Registre blanc du Chapitre.*

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Perrochelle de Grandchamps.

THORÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de Trôo, élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Chapelle-Huon, l. 4 1/2; S. Osmane, l. 2 1/4; Volnai, l. 2 1/2; Pontlieue, l. 4 1/2; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de Thoré à Vendôme, M. l. 1 1/2; Montoire, M. l. 2; Lavardin, M. l. 2; Bessé, M. l. 4 1/4; S. Calais, M. l. 5; Lunai, l. 1; les Roches-l'Evêque, l. 1 1/4; Saint Remi, l. 3/4; Houssé, l. 3/4; Villiers-faux, l. 1; le Blaisois, l. 4 1/2.

La paroisse est arrosée au N. par la rivière du Loir, et à l'O. par le ruisseau de Briffe, qui forme un étang. Il y a beaucoup de vignes dont le vin est passable.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de Tiron. Il y a 530 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Rochambeau.

TOIRÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné du Château-du-Loir, élection du même, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Jupilles, l. 1 1/2; S. Mars d'Oustillé, l. 2; Pontlieue, l. 3; Mans, l. 1/2.

Il y a de Toiré au Château-du-Loir, M. l. 1 1/2; la Chartre, M. l. 3; Grand-Lucé, M. l. 2 1/2; Ecomoi, M. l. 3 1/2; Pontvallain, M. l. 4 1/4; Chahaine, l. 1 1/2; S. Vincent-du-Loroüer, l. 2; Beaumont-pié-de-Beuf, l. 1; Quincampoix, l. 1/2; Luceau, l. 1 1/4; Flée, l. 3/4; la forêt de Bursai, l. 1/2.

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Dinan.

La cure, estimée 600 liv,, est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 700 communians.

En 1417, les Anglois s'emparèrent de Toiré. *Courvaisier. page 669.*

La seigneurie de paroisse appartient à M. le comte de Courceriers.

TOIRÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Sonnois, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Meurcé, l. 2; la Guierche, l. 3; Montreuil-sur-Sarte, l. 3/4; Coulaines, l. 1 1/2; Mans, l. 1/4.

Il y a de Toiré à Beaumont, M. l. 2 1/2; Ballon, M. l. 3 1/2; Fresnai, M. l. 3 1/4; René, M. l. 1; Mamers, M. l. 3; les Méez, l. 1/2; Louvigné, l. 1/2; Roessé-Fontaine, l. 1; Coulombier, l. 1; Grand-Champ, l. 1/2.

Le bourg est situé sur le ruisseau de Bienne, qui forme un étang.

La cure, estimée 600 liv., est un prieuré de l'ordre des cha-

noines réguliers de S. Augustin, à la présentation de l'abbé de Beaulieu. Il y a 140 communians.

Il y a à Toiré, la prestimonie Garnier, estimée 5 liv.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Perrochelle.

TORCÉ-EN-CHARNIE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Evron, élection de Mayenne, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Ruillé, l. 3; Chaufour, l. 2 3/4; Mans, l. 2.

Il y a de Torcé à Sainte-Susanne, M. l. 1 1/2; Evron, M. l. 2 1/2; Bais, M. l. 4; Conlie, M. l. 4; Sillé, M. l. 3 1/2; Parenne, l. 1 1/2; Voutré, l. 1; Viviers, l. demi-quart; Neuvillette, l. 1.

La paroisse est arrosée au N. O. par le ruisseau de Ponton.

La cure, estimée 700 l., est à la présentation de l'abbé d'Evron.

Il y a à Torcé, la chapelle fondée au manoir de la Lande, estimée 60 liv., à la présentation du propriétaire dudit manoir; et celle de Sainte Carenne, estimée 120 liv.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine et du carabin; il y a beaucoup de bois.

Le château de Bouillé, qui a donné son nom à une ancienne et illustre famille, est dans la paroisse de Torcé; la seigneurie de paroisse y est annexée, et appartient, par acquisition, à M. Portail, ci-devant président au parlement de Paris.

TORCÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Montfort, élection du Mans, au N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Sillé-le-Philippe, l. 3/4; Sargé, l. 2 3/4; Mans, l. 1.

Il y a de Torcé à Montfort, M. l. 2; Connerré, M. l. 2 1/4; Bonnestable, M. l. 1 1/2; Ballon, M. l. 3; Saint Aignan, M. l. 2 1/4; Prévelle, l. 1 1/2; Briône, l. 1; Beaufai, l. 1/2; la Chapelle-Saint-Remi, l. 1; la Chapelle Saint Celerin-le-Gère, l. 3/4.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation de l'abbé de Marmoutier. Il y a 1000 communians.

Le peuple des environs de Torcé, et même des paroisses éloignées de huit à dix lieues, va en dévotion à Torcé pour implorer le secours de la Sainte Vierge. Il y a souvent beaucoup d'abus dans ces pèlerinages, que les pasteurs zélés doivent abolir; je parle des abus.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse....

Gervais le Barbier, surnommé Françour, né à Torcé, fut d'abord avocat au Mans, et depuis chancelier du roi de

Navarre, et enfin maître-des-requêtes de l'hôtel du roi Charles IX. Il a composé plusieurs ouvrages, entre autres, la Remontrance envoyée au roi pour la noblesse du Maine, avec un Avertissement de ce qui s'est passé de remarquable audit pays, l'an 1564 jusqu'au mois de mai 1565; imprimé à Orléans la même année. Le Conseil sacré d'un gentilhomme françois aux Eglises de Flandres, servant d'avertissement aux seigneurs des Pays-Bas et d'exhortation aux princes protestans de l'Empire, imprimé à Anvers en 1567. Plusieurs Mémoires des troubles avenus au Maine, touchant la religion, et de la Prise de la ville du Mans en 1562, etc. MS. Gervais Barbier fut tué à Paris, le jour de la S. Barthélemi, 24 d'août 1572. *La Croix du Maine. Le Président de Thou, livre 52. Daubigné, année 1772. Bibliothèque histor. de France, n. 14898.*

TORCHAMP, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais en Normandie, élection de Normandie, au N. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-neuf lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Ceaulcé, M. l. 1 1/2; Loré, l. 3/4; Lassai, l. 1 3/4; Loufougère, l. 3; Sillé, l. 5; Conlie, l. 2 1/2; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Torchamp à Domfront, M. l. 1 1/4; Passais, M. l. 1 1/2; Sept-Forges, M. l. 2 3/4; Juvigni, M. l. 2 3/4; S. Gilles-des-Marais, l. 1; Sainte-Marie d'Egraine, l. 1 1/4; Avrilli, l. 1 1/4; S. Brice, l. 1.

Le bourg est situé sur la rivière de Varenne, qui coupe la paroisse du N. N. E. au S. La paroisse est arrosée au S. par un courant d'eau.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation de l'abbé de Lonlai. Il y a 660 communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a des bois; on y fabrique de la tuile.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Lesné de Torchamp, la famille en jouit depuis environ trois siècles.

TORIGNÉ-EN-CHARNIE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Brullon, élection du Mans, à l'O. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Loué, M. l. 3 1/4; Tassillé, l. 1; Rouillon, l. 3 3/4; Mans, l. 1.

Il y a de Torigné à Vallon, M. l. 4 3/4; Brullon, M. l. 2 3/4; Chemeré-le-Roi, M. l. 1 3/4; Ballée, M. l. 2 1/4; S. Denis-d'Orque, l. 1 3/4; Joué-en-Charnie, l. 2 1/2; Blandouet, l. 1 1/2; S. Jean-sur-Erve, l. 3/4; S. Pierre-d'Erve, l. 3/4; Saugé, l. 1; Cossé-en-Champagne, l. 1; Viré, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Treulon, et à l'O. par la rivière d'Erve, qui entretient deux moulins à blé.

La cure estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbé d'Evron. Il y a 500 communians.

Il y a un prieuré, estimé 240 liv. à la même présentation que la cure.

Il y a à Torigné, la chapelle de la Geslinière, estimée 40 liv., à la présentation du curé de Sauge; et celle de la Tabarière, estimée 20 liv.

Il y a dans la paroisse un nombre étonnant de décimateurs, savoir, le prieuré, les Chartreux du Parc, l'abbaye d'Estival, la cure et le prieuré de Sauge, la cure de Banne, le prieuré de S. Nicolas, celui de la Rousselière et celui de la Mancelière estimé 50 liv., à la présentation de l'Abbé de l'Etoile, dont la maison est située à l'extrémité de la paroisse; on y voit une chapelle dédiée à la Sainte Vierge, à laquelle non-seulement les habitans du lieu, mais encore ceux des paroisses voisines ont une grande dévotion.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'avoine et du carabin; chaque laboureur nourrit un petit troupeau de brebis de la petite espèce. Il y a quelques petits taillis qui appartiennent à différens particuliers. Les perdrix rouges et grises, le lièvre et le lapin y sont assez communs et de très bonne qualité. Le nouveau chemin royal du Mans à Laval passe par une des extrémités de la paroisse. Il y a beaucoup de landes que l'on défriche et cultive de temps en temps; et après trois ou quatre récoltes elles reprennent leur première nature. La paroisse a une lieue et demie du N. au S. et une lieue de l'E. à l'O. elle contient 27 métairies et 40 bordages.

Une des fameuses caves de Sauge est dans la paroisse de Torigné. Je vais en donner la description, telle que me l'a communiquée M. Chapron, vicaire, desservant la paroisse de Torigné, sur le Mémoire duquel j'ai dressé cet article. Ces caves, dont l'une se nomme de Sauge, et l'autre de Rochefort, sont situées sur les bords de la rivière d'Erve, à l'O. de Torigné : ce sont deux parallèles à droite et à gauche de la rivière; elles ne sont distantes l'une de l'autre que d'environ 200 pas; elles ont été formées par la nature, sans que l'art y paroisse; leurs entrées sont au pié de deux rochers fort escarpés, couverts de petits arbrisseaux, qui ressemblent à des buis, dont les moutons se nourrissent : celle de Rochefort n'est pas longue, elle est composée d'une salle à contenir 25 ou 30 personnes, avec un chemin au bout de cinquante et quelques pieds de long, terminé par une autre salle, moitié plus grande que la première. Cette cave de Rochefort est dans la paroisse de Thorigné. La seconde, qui est dans la paroisse de Sauge, est beaucoup plus longue; on ne sauroit en connoître toute la longueur, à cause d'un ruisseau qui est à environ 200 pas de l'entrée, qu'on ne peut passer; elle est fort étroite dans certains endroits ; pour y passer, il faut se coucher et marcher sur les genoux et sur les mains; en d'autres endroits la

voûte est spacieuse et il y a d'espace en espace de petites salles; au haut de la voûte, l'eau qui filtre à travers les rocs qui contiennent beaucoup de salpêtre, se pétrifie et forme des cônes. Il y a une pierre qui part de la voûte, et qui descend jusqu'à terre, que le vulgaire appelle la cloche, parce qu'en la frappant, elle rend un certain son, qui n'approche point de celui d'une cloche. Le peuple grossier et superstitieux, croit qu'il y a dans cette grotte une dame Margot, qui donne de l'argent en lui offrant une poule noire; cette extravagance qui s'étoit répandue au loin n'a presque plus de vogue. La curiosité porte plusieurs personnes à visiter ces grottes, ce qui rend le sentier qui y descend battu comme un grand chemin.

La seigneurie de paroisse est une châtellenie que le roi Henri IV démembra de la baronnie de Sainte-Susanne et donna, par engagement, aux auteurs de madame des Hauts, dame actuelle de Torigné et de la Raguenière, terre et seigneurie qui lui sont venues de Claude, marquis des Prez, son frère, mort sans enfans.

On voit à Torigné les débris d'un grand château et les ruines d'une forteresse qui lui étoit contiguë et lui communiquoit par un souterrain : on y remarque des murs de douze pieds d'épaisseur.

Il y a plusieurs terres fieffées dans la paroisse, comme la Grassalière, Loisardière, les Pins-au-Large, la Jonchère, la Babinière et la Jumelière, qui appartiennent à différens particuliers.

TORIGNÉ-PRÈS-MONTFORT, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de même nom, élection du Mans, à l'E. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Saint-Mars-de-la-Brière, l. 2 1/2; Yvré-l'Evêque, l. 1 1/2; Mans, l. 1.

Il y a de Torigné à Montfort, M. l. 1 3/4; Dolon, M. l. 3/4; Connerré, M. l. 3/4; Bouloire, M. l. 1 1/2; Vibraye, M. l. 3 1/4; le Luard, l. 1; Duneau, l. 3/4; Nuillé-le-Jalais, l. 3/4; S. Michel-de-Chavaigne, l. 3/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de la Tortue, et à l'O. par deux autres, dont un est dit le Gué-aux-Anes, et l'autre forme deux petits étangs.

La cure, estimée 1500 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 900 communians.

Bencelin, prêtre, donna, en 1216, les dîmes de Torigné et de Connerré, au Chapitre de l'Eglise du Mans, et Guillaume de Corstimiis lui donna le domaine féodal sur ces dîmes. *Cartul. blanc du Chapitre.*

En 1257, le Chapitre abandonna au curé de Torigné la dîme de la paroisse, pour trente sols mançais de rente.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine. Il y a marché à Torigné tous les jeudis.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Reneaulme, maître-des-requêtes.

La famille de Reneaulme est originaire de Suisse; elle s'est établie en France, il y a environ 200 ans, vers le temps où les seigneurs de Longueville commencèrent à être seigneurs de Neufchâtel. Ces princes, dont quelques-uns firent leur séjour à Blois, y attirèrent plusieurs bonnes familles de Suisse. Le premier de celle de Reneaulme qui s'établit en France, est Mathieu, qui suit.

Mathieu de Reneaulme vivoit en 1530. Sa famille possède plusieurs MS. de ses ouvrages, qui sont très curieux. Il embrassa la profession de la médecine; il eut pour fils Paul I, qui suit; et *N*... tué au service.

Paul I de Reneaulme, a laissé plusieurs ouvrages MS. Il professa la médecine, comme son père; il avoit épousé *N*... le Bossu, dont, entre autres, Paul II, qui suit; et Marc, chanoine de l'Eglise de Blois.

Paul II de Reneaulme, fut médecin et s'attacha surtout à la botanique et à la chimie; il naquit à Blois vers l'an 1560, et mourut vers 1624. Il avoit épousé à Blois Marie Bruneau ou Bruneault, fille de Pierre, écuyer, seigneur de la Rivière, etc., et de Jeanne Boucher, dont, entre autres, Michel, qui suit.

Michel de Reneaulme professa la médecine, comme ses ancêtres. Il étoit né à Blois en 1600, et y mourut en 1647. Il avoit épousé, en 1627, Jacqueline de Montigni, fille de Martin, seigneur de la Hermandière, et de Jacqueline Housset, dont douze enfans, entre autres : Michel II, qui suit; Matthieu et Paul, tués au service; quatre filles, religieuses; Marie, mariée à Etienne de Vernaison, seigneur des Forges; *N*... mariée à...; et Paul, chartreux au Liget.

Michel II de Reneaulme, suivit les traces de ses pères dans la pratique de la médecine. Il mourut à Blois en 1678; il avoit épousé, en 1670, Anne-Jeanne du Chesne, dont Etienne-Gibert, connu sous le nom de chevalier de Reneaulme, mort brigadier des armées du roi, à sa terre de la Garenne, près de Blois, en 1742, sans alliance; Michel-Louis, qui suit; Paul-Alexandre, chanoine régulier de S. Augustin, très savant, mort prieur de Theuvi, dans le Chartrain, en 1749; et Madeleine, mariée à *N*... Noyer, lieutenant-général de...

Michel-Louis de Reneaulme, né à Blois en 1675, docteur de la faculté de médecine de Paris en 1698, de l'Académie des Sciences pour la botanique en 1699; mourut à Paris en 1739. Il avoit épousé, en 1727, Marie-Anne Garnier de Marigni, fille de Louis, et de Marie de Millevilles : dont Paul-Louis, qui suit et Michel-Louis, mort en bas-âge.

Paul-Louis de Reneaulme, seigneur de Prefagille, de Torigné au Maine, etc., né à Paris en 1728, a été procureur-général du Grand-Conseil, maître-des-requêtes, et nommé président des enquêtes au conseil-supérieur de Blois en 1771.

Ceux qui voudront s'instruire sur l'historique de la famille de Reneaulme, pourront consulter le Nouveau Dictionnaire de Moréri, édition de 1759.

Julien Fresneau, docteur en théologie de l'ordre des Frères prêcheurs, né à Torigné, a écrit plusieurs livres contre Pierre Marti, des Sermons et d'autres ouvrages théologiques MS. Il mourut le 24 février 1475 à Angers, le jeudi d'après le premier dimanche de Carême, qu'il avoit commencé à y prêcher. *La Croix du Maine.*

TRANGÉ, bourg et paroisse des quintes du Mans, élection du Mans, au N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné d'une lieue et demie.

Il y a de Trangé à Conlie, M. l. 3; Vallon M. l. 3 1/4; Milesse, l. 3/4; Aigné, l. 3/4; Degré, l. 1; Chaufour, l. 1/2; Fay, l. 3/4; la Chapelle-Saint-Aubin, l. 1; S. Saturnin, l. 1.

La paroisse est arrosée à l'E. et au S. E. par deux petits ruisseaux qui forment trois étangs, et à l'O. par un autre.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Église du Mans. Il y a communians.

Le sol produit du froment, du seigle et du carabin; il y a des bois et des landes.

La seigneurie de paroisse est en litige entre le Chapitre du Mans et le seigneur de Broussin.

TRANS, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Evron, élection de Laval, au N. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Saint-Martin-de-Connée, l. 2; Rouez, l. 2 1/4; Verniette, l. 2; Trangé, l. 3; Mans, l. 1 1/2.

Il y a de Trans à Bais, M. l. 1; Sillé, M. l. 3 1/2; Villaine, M. l. 1 3/4; Evron, M. l. 3; Conlie, M. l. 5 3/4; Saint-Thomas-de-Courceriers, l. 3/4; Courcité, l. 1 1/4; Champgenéteux, l. 1; Ysé, l. 1/4.

La paroisse est arrosée au S. par le ruisseau de la Vaudelle, qui forme deux étangs; trois autres petits ruisseaux prennent leur source au N. de la paroisse.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbé d'Evron. Il y a 600 communians.

Il y a à Trans, le prieuré, estimé 1800 liv., à la même présentation que la cure, et la chapelle de la Martinière, estimée 20 liv.

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine.

Surius, dans la vie de S. Domnole, dit que Trans étoit situé dans le canton des Diablintes. *In condita Diablintica. Cenomania MS.*

La seigneurie de paroisse est annexée au prieuré.

TRÉHET, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de la Chartre, élection du Château-

du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Pruillé-Léguiller, l. 4 3/4; Brette, la 2 1/2; Ruaudin, l. 1; Pontlieue, l. 1; Mans, l. 1/2.

Il y a de Tréhet à la Chartre, M. l. 3/4; Château-du-Loir, M. l. 4; Grand-Lucé, M. l. 4 1/4; Montoire, M. l. 4; Lavardin, M. l. 4 1/2; les Essarts, l. 1 3/4; Couture, l. 1 1/4; Poncé, l. 1 1/4; Ruillé, l. 1/2; Châtillon, l. 1/2; Vildieu, l. 1/2.

La paroisse est arrosée du N. E. au S. O. par la rivière du Loir, et au S. par un petit ruisseau.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'abbé de Vendôme. Il y a 110 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine; il y a des vignes, dont le vin est bon. Il y a une grande prairie, dite le pré de Tréhet.

La seigneurie de paroisse est un membre du marquisat de Montoire, qui appartient à M. le marquis de Querhoent. Voyez *la généalogie à l'article Montoire.*

TRESSON, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de S. Calais, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de six lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontlieue, l. 6 1/4; Mans, l. 1/2.

Il y a de Tresson au Grand-Lucé, M. l. 1 3/4; Bouloire, M. l. 1 3/4; S. Calais, M. l. 3 1/4; Bessé, M. l. 3 1/4; Sainte Osmane, l. 3/4; Evaillé, l. 1 1/4; Maisoncelle, l. 1; S. Mars-de-Loquenai, l. 1 1/2; Montreuil, l. 3/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau d'Etangfort.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 750 communians.

Il y a à Tresson, le prieuré, estimé 700 liv., à la même présentation que la cure.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a beaucoup de landes.

La seigneurie de paroisse est en litige entre le seigneur de Lucé, celui des Etangs et le prieur.

TRONCHET (le), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Sillé, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Sainte-Sabine, l. 1; S. Saturnin, l. 2 1/4; Mans, l. 1 1/2.

Il y a du Tronchet à Beaumont, M. l. 1 1/2; Ballon, M. l. 2 3/4; Sillé, M. l. 3 1/2; Conlie, M. l. 2 1/4; Fresnai, M. l. 2 1/2; Assé-le-Riboul, l. 1/4; Vernie, l. 1; Mezière-sous-Lavardin, l. 1; S. Chéron, l. 3/4; S. Jean-d'Assé, l. 1; S. Marceau, l. 1.

La paroisse est arrosée du N. E. à l'O. par le ruisseau de Longuêve, et de l'O. au S. O. par un autre petit ruisseau.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 175 communians.

Il y a dans l'église du Tronchet, la chapelle de Notre-Dame de Piété, non fondée, sous laquelle il y a un caveau voûté, où l'on déposoit autrefois le corps des seigneurs de la paroisse; on y voit encore deux cercueils de plomb, dans l'un desquels on remarque les squelettes d'une femme et d'un enfant.

Le sol, en la partie qui n'est pas située au N., produit, en le marnant, du froment, de l'avoine et du carabin; la partie qui est exposée au N. produit autant de mauvaises herbes que de blé. Le ruisseau de Longuêve, qui fait tourner un moulin à blé, nourrit quelques brochetons, perches, chevernes, gardons et gros goujons. Il y a plus d'un tiers de la paroisse en bois taillis, qui appartiennent, pour la plus grande partie, au seigneur de la paroisse, le reste appartient à différens particuliers; la perdrix rouge et grise, le lièvre et le lapin sont abondans et de qualité médiocre. La paroisse, qui ne contient que deux métairies et dix-huit bordages, a un tiers de lieue du N. au S. et demie lieue de l'E. à l'O.

La seigneurie de paroisse est annexée au vieux château du Tronchet; elle appartenoit anciennement à la maisons des Morins, seigneurs de Loudon, dans la paroisse de Parigné-l'Evêque : elle appartient aujourd'hui à M. le comte de Clermont-Galerande(1). Voyez *la généalogie à l'article Clermont.* Ces anciens seigneurs ayant embrassé la religion prétendue réformée, élurent leur sépulcre dans une petite chambre, située dans le jardin, joignant l'église, sans y avoir de communication. Il y avoit plusieurs tombes dans cette chambre, qu'on a employées pour parer l'allée de la nef de l'église.

Un des seigneurs du Tronchet, qu'on prétend être celui qui a bâti la chapelle de Notre-Dame de Piété, dont on a parlé ci-devant, est représenté dans le mur du chœur de l'église, à main gauche, à genou, en habit de guerre.

Les seigneurs du Tronchet et de Loudon passèrent de la maison de Morin dans celle de Clermont-Galerande, par le mariage de Susanne Morin avec Louis de Clermont; cette Suzanne mourut le neuvième jour d'août 1695, et fut inhumée dans le chœur de l'église du Tronchet.

Pendant les troubles de la religion, un seigneur de Lavardin voulut s'emparer de la seigneurie du Tronchet et fit placer ses armes dans la chapelle seigneuriale, où elles paroissent encore, et sur le saint ciboire de l'Eglise, mais il fut débouté de son entreprise, et condamné à faire biffer ses armes. M. de Clermont ne voulut pas faire exécuter ce dernier

1. La terre du Tronchet est passée à la famille de Perrochel.

article de l'arrêt, disant qu'il étoit assez connu pour seigneur.

Geoffroi Morin fut inhumé au Tronchet; il fut père de Guillaume, qui suit.

Guillaume, surnommé Morin, épousa Julienne de Grateil : dont Guillaume II, qui suit. Il mourut en 1524.

Guillaume II Morin, seigneur du Tronchet, épousa Philippine d'Antoigné : dont Geoffroi, qui suit. Guillaume II mourut en 1305, et Philippine en 1223.

Geoffroi Morin, seigneur du Tronchet, épousa Alix de Loudon : dont Guillaume III, qui suit. Geoffroi mourut en 1335, et Alix en 1339.

Guillaume III Morin, seigneur du Tronchet et de Loudon, épousa Jeanne Pezas, dont Guillaume IV, qui suit. Guillaume III mourut en 1364, et Jeanne en 1358.

Guillaume IV, seigneur du Tronchet et de Loudon, épousa Marie de Dreux, laquelle lui donna dix-sept enfans, entre autres, Jean, qui suit; et Geoffroi III, aîné, qui épousa Guionne Ainous de Montibaut, dont une fille. Guillaume IV mourut en 1416, et Marie en 1413.

Jean Morin, seigneur du Tronchet, épousa Marie du Guesclin : dont Guillaume V, qui suit. Jean mourut en 1451, et Marie en 1449.

Guillaume V Morin, seigneur du Tronchet et de Loudon, épousa Jeanne de Thévalle : dont Jean II, qui suit; Guillaume mourut en 1501, et Jeanne en 1513.

Jean II Morin, seigneur du Tronchet et de Loudon, épousa Marie de Brie, dont Jean, qui mourut sans alliance, en 1520; Gui, qui suit; et sept autres fils et deux filles. Jean II mourut en 1527, et Marie en 1556.

Gui Morin, seigneur du Tronchet et de Loudon, fut tué près de Turin en 1536.

Tout ce qui précède sur la généalogie de la maison de Morin, étoit écrit en vers sur la muraille du chœur de l'église du Tronchet, où presque tous ces seigneurs et dames ont été inhumés. Cette écriture a péri lors de la réfection de l'église.

M. Nori, curé, m'a fourni les Mémoires pour dresser cet article.

TROO, gros bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, chef-lieu du doyenné de Troo, élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Montreuil-le-Henri, l. 4 3/4; Parigné-l'Evêque, l. 4; Ruaudin, l. 1 1/2; Pontlieue, l. 1; Mans, l. 1/2.

Il y a de Troo à Montoire, M. l. 1; Lavardin, M. l. 1 1/2; Bessé, M. l. 1 3/4; S. Calais, M. l, 1 3/4; la Chartre, M. l. 4 1/4; S. Quentin, l. 1/2; Fontaine, l. 1; Bonnevau, l. 1 1/4; Lavenai, l. 1 1/2; Sougé, l. 1 1/4; Saint-Jacques-des-Guérets, l. 1/4.

Troo est situé sur la rivière du Loir. La paroisse est arrosée à l'O. par un petit courant d'eau; la rivière nourrit de la carpe, du brochet, de la perche et de la truite saumonnée, le tout de très bonne qualité.

Troo étoit autrefois une ville close de murs et de fortifications; on y voit encore un très grand cavalier, construit au S., pour conserver l'église et le château, qu'on nommoit le Louvre, dont il ne reste plus qu'une masure, qui conserve le nom de Louvre.

L'église est dédiée à S. Martin; il paroît qu'il y avoit anciennement des chapelles tout au tour, qui, selon les apparences, ont été détruites, aussi bien que la voûte de la croisée, par la chûte d'une grande flèche, construite en pierre au-dessus de la tour qui est entre le chœur et la nef.

Sous le pontificat de l'évêque Gervais, qui siégea au Mans depuis 1036 jusqu'à 1055, Geoffroi Martel, comte du Maine, fit bâtir sur le sommet d'une roche fort élevée et caverneuse, une église qu'il dédia à S. Martin, où il mit quelques chanoines sous la conduite d'un chef; c'est aujourd'hui le Chapitre de Troo, composé de sept prébendes, dont deux sont sacerdotales; savoir, celle du doyen et celle du curé, qui est chanoine; le doyen se nommoit anciennement Chefsier (chef de six); mais depuis que le roi Henri IV l'a qualifié du nom de doyen, dans la présentation qu'il fit d'un canonicat pendant la vacance de l'évêché du Mans, les évêques du Mans lui ont toujours donné cette qualité dans les lettres de visa; il a double portion, et jouit de plusieurs privilèges et prérogatives attachés à sa dignité. Le curé est premier chanoine; son revenu consiste dans une prébende, et le Chapitre lui a concédé une portion de terre de pareil revenu qu'un canonicat, pour les charges attachées à sa qualité de curé. Il est tenu par les statuts de commencer, médier et finir tous les offices; mais depuis que le Chapitre n'a plus de chapelains, chaque chanoine est hebdomadier, à son tour. Le revenu des canonicats n'est estimé que trois cents livres. Le doyenné, la cure et les cinq canonicats sont à la présentation du seigneur évêque du Mans.

Le curé n'a d'office particulier qu'une première messe tous les dimanches et fêtes, à laquelle il fait le prône, les instructions et les annonces; le Chapitre fait tous les autres offices, la procession, l'eau-bénite, la bénédiction des fonts et celle du pain-béni, toutes les fêtes de Mystère et de la Sainte Vierge. Les chanoines assistent aux enterremens, où le curé prend l'étole; les droits curiaux et autres rétributions se partagent également entre eux.

Il y a trois chapelles dans l'église de Troo; celle du Grand-Autel, réunie au Chapitre, estimée 100 liv.; celle de S. Jean-des-Hermites, estimée 40 liv., à la présentation du Chapitre; celle de S. Michel fondée en 1500, par Michel Tourtai, doyen du Chapitre, estimé 5 liv., à la présentation du doyen;

et celle de Notre-Dame de Piété, 45 liv., à la présentation du Chapitre. Il y a aussi une chapelle domestique au château de la Voûte, à la présentation du seigneur. Ce château est dans une très belle situation, à mi-côté du roc : il appartient à Madame Jouffrei. Ses ancêtres étoient en grande considération. En 1504, M. le duc de Vendôme logea chez eux et y séjourna quelque temps.

Le prieuré de Notre-Dame-des-Marchais, situé sur la plate-forme de Troo, fut brûlé en 1548 ; il ne resta que l'église, qui subsiste encore, mais en très mauvais état. Ce prieuré, estimé 250 liv., étoit anciennement habité par des Bénédictins non réformés ; l'abbé de Marmoutier le présentoit ; aujourd'hui c'est le roi qui le présente.

Il y avoit à Troo une maladrerie qui a été réunie à l'hôpital de Montoire, où la paroisse de Troo a droit d'avoir deux lits.

En 1562, les Huguenots pillèrent l'église de Troo ; cette église avoit été volée en 1559, par deux scélérats, dont un fut rompu vif et l'autre pendu.

Le sol produit du froment et de l'orge. Les terres labourables sont au bas des côteaux plantés en vignes, qui rapportent le meilleur vin de la province ; presque tout le sépage est blanc ; quelques particuliers en ont de rouge, dont le vin est aussi fort bon. La plupart des vignes sont en échalas, et l'on a surtout bien soin, dès que la vigne pousse la lame, d'ébourgeonner et de retrancher tout ce qui est superflu, qui ne serviroit qu'à priver le brin à fruit, d'une sève qui lui est nécessaire pour le perfectionner. Cet usage d'ébourgeonner s'est introduit aux environs du Mans. Je le pratique depuis longtemps, avec le plus grand succès, dans mes vignes de S. Benoît-sur-Sarte.

Il y a à Troo un fourneau à tuile ; il y a aussi une manufacture de serge, qui fait vivre un grand nombre d'habitans ; les serges qui en sortent sont très bonnes ; on en exporte la plus grande partie en Bretagne. Les boutiques des ouvriers sont taillées dans le roc.

Il y a sur la plate-forme du château, un puits commun dont l'eau est très bonne ; il y a dans ce puits un écho charmant.

La paroisse de Troo, qui contient 700 communians, a environ une lieue d'étendue du N., au S. et autant de l'E. à l'O.

En 1189, le roi Philippe II Auguste, ayant remporté au Mans un grande victoire sur Henri II, roi d'Angleterre, chassa les Anglois de Troo. *Courvaisier, page 465. Cenomania MS.*

L'évêque Pierre Gougeul, qui siègea au Mans depuis 1312 jusqu'à 1326, annexa au Chapitre de Troo les chapelles de Notre-Dame et de Sainte-Catherine, et lui donna l'église de S. Quentin, avec tous les droits, rentes et autres profits qu'il avoit coutume d'y prendre, sous les conditions néanmoins et modifications portées par l'acte de donation. Il paroît par cet acte, qu'en ce temps-là, les curés ou vicaires perpétuels de S. Quentin étoient tenus de fournir tous les ans, la vigile de l'Ascen-

sion, au Chefsier ou Chapitre de Troo, une charretée de joncs et de roseaux, tant que deux chevaux en pourroient mener, et une poche pleine de grenouilles. *Courvaisier, page 559.*

L'évêque Jean de Tanlai, qui siégea au Mans depuis 1279 jusqu'à 1294, étoit né à Troo. *Cenomania MS.*

En 1575, les habitans de Troo réparèrent les murailles, fossés et tranchées de leur ville, et même la cave qui est un très grand souterrain, et tinrent contre les gens d'armes, à l'occasion du différend d'entre Henri III, roi de France, et François, duc d'Alençon, son frère. L'action finie, on célébra une grand'messe, à laquelle toute la jeunesse de la ville assista et fut à l'offrande, l'arquebuse au col et un cierge à la main.

En 1576, les habitans firent murer la porte de leur église, pour la mettre à l'abri des gens de guerre. Dans la même année, quatre chanoines et deux habitans furent chargés de faire réparer les murs, et même de faire bâtir pour mettre les habitans en sûreté; cela n'empêcha pas qu'ils ne fussent obligés de quitter leurs maisons pour éviter les insultes des gens de guerre. Le roi de Navarre se trouva à Montoire, où il logea chez les Augustins. La paix fut publiée pendant le séjour qu'il y fit.

La seigneurie de Troo, est une châtellenie qui étoit autrefois de la composition du duché de Vendôme. Dans le démembrement qui a été fait de ce duché, les fiefs de Troo, qui sont assez considérables, furent partagés et vendus à MM. de Courtenvaux et de Querrhoent. La seigneurie de l'église qui ne paraît point spécialement attachée à un de ces fiefs plutôt qu'à l'autre, a occasionné une discussion qui dure depuis plus de quatre-vingts ans. En 1680, les deux seigneurs voulant être recommandés aux prières nominales à l'exclusion l'un de l'autre, un d'eux fit saisir tout le temporel des chanoines, qui eurent recours au parlement, qui leur donna main-levée, avec défense d'en reconnoître aucun.

Les terres du Chapitre relèvent en plus grande partie, de M. le marquis de Courtenvaux. Ce seigneur a donné au Chapitre les indemnités et toutes les redevances, aux conditions qu'il auroit trois stales du côté droit dans le chœur, et que le bâtonnier du Chapitre iroit le chercher à son château à l'heure de l'office. Ses armes sont attachées à un poteau vis-à-vis les ruines de l'ancien château, dit le Louvre; et celle de M. de Querrhoent, au bas du bourg, où anciennement se tenoit le marché.

Il y a plusieurs autres fiefs dans la paroisse ; savoir, deux au Chapitre, un au doyen; le château de la Voûte en a plusieurs; le seigneur de Chalai, le prieur de Lavardin et celui des Marchais en ont aussi : presques tous ces fiefs sont mêlés. Il y a plusieurs biens qui en relèvent à quint et requint. Une partie de la paroisse de Troo relève de la jurisdiction de Bessé, à cause du marquisat de Courtenvaux, situé à Bessé ;

l'autre relève du marquisat de Montoire. Ces deux jurisdiction ressortissent par appel à Vendôme, qui est un bailliage royal.

M. Belin, doyen du Chapitre de Troo, m'a fourni un Mémoire.

TUBEUF, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Lassai, élection du Mans, au N. O. par O. de la ville du Mans dont il est éloigné de dix-sept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Chevaigné, l. 1 1/2; Bourg d'Averton, l. 1 3/4; S. Germain-de-Coulamer, l. 5 1/2; Crissé, l. 3; Domfront-en-Champagne, l. 2; Mans, l. 3 3/4.

Il y a de Tubeuf à Sept-Forges, M. l. 1 1/4; Juvigni, M. l. 1 1/2; M. l. 1 1/4; Lassai, M. l. 1 3/4; Ceaulcé, M. l. 2 1/2; Halaine, l. 1/2; Genellai, l. 1/2; Rennes, l. 1; Sainte-Marie-du-Bois, l. 1; la Baroche-Gondoin, l. 1; S. Julien-du-Terroux, l. 3/4; Méhoudin, l. 3/4; Couterne, l. 1/2.

La paroisse est arrosée au N. par la rivière de Mayenne, à l'O. par le ruisseau de Courberi, et à l'O. par un autre, qui forme un étang.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation du prieur de Fontaine-Géhard. Il y a 850 communians.

Il y a à Tubeuf, la chapelle de la Guilletière, estimée 40 liv., à la présentation du seigneur du Temple.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Tournéli (1).

Il y a dans la paroisse de Tubeuf, la terre de Chantepie (2), qui relève de Lassai, et qui appartient à la famille de Pennart. En 1542, Jean de Pennart (3), seigneur de Chantepie, rendit aveu de cette terre à Lassai. En 1631, Georges de Pennart en rendit aveu à Charlotte du Tillet, dame de Lassai. En 1666, Anne de Fosseu, veuve de René de Pennart, seigneur de Chantepie, Saint-Paul-le-Gautier, la Sébaudière, Courberie, la Reinière, etc., rendit, comme tutrice de ses enfans, son aveu de Chantepie, à Louis de Madaillan, marquis de Lassai.

René de Pennart et Anne de Fosseu, eurent de leur mariage, entre autres, Nicolas-François, qui suit.

Nicolas-François de Pennart, seigneur de Chantepie, épousa Renée le Silleur : dont Emmanuel qui suit; N... mariée en 1743, à N... Lesné, fille de Hector et de Marie des Landes de Suslandes, morte en 1762, dont une fille unique; N... qui fut mariée en 1744, à Bon-Jean-François de Jupilles, seigneur de Moulins-le-Carbonnet, mort sans enfans de ce mariage, en 1753.

1. Par le Boisthibault dont M. de Tournely était seigneur. *Voy.* T. I, pages 410 et 411.

2. Le château de Chantepie est habité par M. le marquis de Malterre, descendant des de Pennart, ou Pannard.

3. La terre de Pannard est située en Ernée; elle appartient à M. le comte des Nos; *Voy.* T. II, p. 110 et ss.

Emmanuel de Pennart, seigneur de Chantepie, épousa Catherine-Claude de Pennart, sa cousine, morte à Paris en 1768, dont deux filles ; l'aînée a été mariée en 1741, à Pierre-Augustin de Pennart, dont un garçon, Emmanuel mourut en 1763.

Il y a encore deux autres fiefs en la paroisse de Tubeuf; savoir, celui de la Bouverie et celui de Glansemé. En 1701, Mathurin Dauvel étoit seigneur de Glansemé, à cause de Marie Vasse, sa femme. *Mémoire de la Chaux MS.*

TUFFÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Montfort, élection du Mans, à l'E. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Lombron, l. 2; S. Corneille, l. 3; Mans, l. 2 3/4.

Il y a de Tuffé à Connerré, M. l. 1 1/2; Montfort, M. l. 2 1/2; Dolon, M. l. 2; la Ferté, M. l. 2 1/2; Bonnestable, M. l. 2; Boessé-le-Sec, l. 3/4; S. Denis-des-Coudrais, l. 3/4; la Chapelle-Saint-Remi, l. 1; Beillé, l. 1; Pouvray, l. 3/4; S. Hilaire-le-Lierru, l. 1/4.

Tuffé est situé sur un ruisseau qui coule du N. au S. La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Vinel.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 1000 communians.

Il y avoit à Tuffé un prieuré conventuel de l'ordre de S. Benoît, estimé 5500 liv., de revenu, lequel a été réuni à l'abbaye de S. Vincent en 17.

Une femme pieuse et riche, nommée Loppe, donna à l'évêque S. Bérard, qui siégea au Mans depuis 654 jusqu'à 679, la seigneurie de Tuffé avec toutes ses appartenances ; il y fit bâtir une église, qu'il consacra, et l'entoura de cloitres et dortoirs, pour loger des religieuses qu'il y mit, sous la conduite de Loppe ; et pour le bien et commodité de ces filles, il bâtit un petit couvent dans la proximité, pour y établir des prêtres ou des religieux pour les diriger, leur administrer les sacremens, et vaquer aux affaires temporelles de leur monastère. *Courvaisier, page 245. Cenomania MS.*

L'évêque Avesgaud souscrivit, vers l'an 1014, à la fondation de Hugues Doubleau qui, du consentement de Hugues, comte du Maine, mit des moines dans le monastère de Tuffé, à la place des religieuses, pour lesquelles il avoit été d'abord établi. *Cenomania MS.*

Le monastère de Tuffé vient d'être supprimé, et la mense réunie au monastère de l'abbaye de S. Vincent.

Le sol de la paroisse de Tuffé produit du froment, du seigle et de l'avoine, il y a quelques vignes, dont le vin n'a pas de réputation.

La seigneurie de paroisse est annexée au prieuré.

VAAS, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné d'Oysé, élection du Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Mayet, l. 2 1/2; Pontlieue, l. 4 3/4; Mans, l. 1/2.

Il y a de Vaas au Château-du-Loir, M. l. 2; le Lude, M. l. 2 1/2; Pontvallain, M. l, 3; Ecomoi, M. l. 4; la Chartre, M. l. 5; Montabon, l. 1; Laverna, l. 1 1/4; Verneil-le-Chétif, l. 1 1/2; Aubigné, l. 1; Anjou, l. 1/2.

Vaas est situé sur la rivière du Loir, qui coule de l'E. à l'O. La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Brault, et à l'O. par celui de Guichira.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'abbé de Vaas. Il y a communians.

Il y a à Vaas une abbaye de chanoines réguliers de S. Augustin. On ne sait quel est le fondateur ni le temps de sa fondation. Une tradition fabuleuse raconte que Wenillon, ou Ganelon, ayant été convaincu de perfidie envers le roi Charles-le-Chauve, les biens qu'il possédoit sur la rivière du Loir furent confisqués et donnés à des clercs ou chanoines de l'ordre de S. Augustin, qui y bâtirent un monastère.

On trouve dans les archives de l'abbaye de Clermont, un Geoffroi, abbé de Vaas en 1161.

Jean le Proust, abbé de Vaas en 1454, ou plutôt en 1501, fit réparer les bâtimens de son abbaye, et se fit rendre plusieurs biens qui avoient été usurpés.

Environ l'an 1370, Robert Canole, anglois, s'empara de la tour de Vaas; Bertrand du Guesclin la reprit et la donna à garder aux religieux.

François Carreau de la Corlière(1), évêque de Salonique, fut abbé de Vaas depuis 1526 jusqu'à 1561.

Jean de l'Hôpital fut abbé de Vaas.

Frère Michel Guitton, du même, en 1598. Claude d'Angenne, évêque du Mans, visita de l'abbaye de Vaas et répara autant qu'il put, le désordre que les gens de guerre y avoient causé : il y avoit alors dix religieux.

Frère Robert le Bourcier fut abbé.

1. Avant François Carreau de la Corlière, la *Gallia Christiana*, cite : 1. Geoffroy, 2. Thomas, 3. Jean I, 4. Jean II, 5. Jean III Leproust, 6. Philippe. Elle place N... Landron entre Michel Guyton et Robert Lebourster; Charles Boisineuf, entre Dominique Séguier et Victor Leboutheiller; N... de Sainte-Colombe-de-l'Aubespin, entre François de l'Aubespin et Charles Barentin.

Léonor d'Estampes, évêque de Chartre, fut abbé commendataire.

Dominique Séguier, en 162.

Victor Bouteillier, archevêque de Tours, en 1640.

François de Laubépin.

Charles Barentin, en 1680.

Frère Vesnier, bénédictin.

Aujourd'hui cette abbaye, estimée 2500 liv., est possédée par M. Chauchon depuis 1744 (1). *Courvaisier, page 18, Cenomania MS.*

Il y a à Vaas, le prieuré de Montsureau, estimé 400 liv., à la présentation de l'abbé de S. Georges-du-Bois; la prestimonie Meaux, estimée 200 liv., à la présentation de l'abbé de Vaas; la chapelle d'Oliveau, estimée 60 liv., à la présentation du prieur de Châteaux; la prestimonie la Robinière-Porlavau, estimée 40 liv., à la présentation de l'abbé de Vaas; celle de Tartifume, estimée 10 liv.; et celle de Vauvert, estimée 15 liv., à la présentation de l'abbé de Vaas.

Odon, archidiacre de l'Eglise du Mans, donna, du consentement de l'évêque Sigefroi et des chanoines, au monastère de S. Julien de Tours, le village de Vaas, *(Vallis Boana)* qui appartenoit à l'Eglise du Mans. L'acte de cette donation est du mois de février, la dix-septième année du règne de Lothaire, c'est-à-dire, de l'an 971 ou 72. *Mabillon, Analectes, page 610. Cenomania MS.*

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine; il y a des vignes, dont le vin est de bonne qualité.

La seigneurie de paroisse est annexée à l'abbaye de Vaas.

VAIGE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, en deçà l'Ouette, élection de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Montreuil, l. 4 3/4; Chassillé, l. 3/4; Auvers, l. 3/4; Fay, l. 2 3/4; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Vaige à Sainte-Susanne, M. l. 2 1/2; Evron, M. l. 3 1/4; Monseurs, M. l. 2 1/2; Loué, M. l. 5 1/4; Laval, M. l. 4 1/2; S. Léger; la Chapelle-Rainsoin, l. 1 1/2; Nuillé-sur-Ouette, l. 1; S. Georges-le-Fléchart, l. 3/4; la Basoge-de-Chemeré, l. 1 1/4; S. Pierre-d'Erve, l. 1 1/2; S. Jean-sur-Erve, l. 1 1/2; Chames, l. 1 3/4.

Le bourg est situé sur la rivière et sur l'étang de Vaige. La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Brault, et à l'O. par celui de Guichira.

La cure, estimée 1200 liv., est à la présentation de l'abbé d'Evron. Il y a 950 communians.

Il y a à Vaige, la chapelle d'Aubigné, fondée en 1522, esti-

1. Après Paul Chauchon, vient Joseph-Marie-Charles de Siochan dernier abbé de Vaas, 1777-1790.

mée 35 liv.; celle du Bois, estimée 35 liv.; celle des Chesnes, estimée 60 liv.; celle de Chantemêle-du-Haut-Mellai, estimée 60 liv., à la présentation de l'héritier du fondateur; celle des Marchais, estimée 15 liv.; et celle de Notre-Dame de Grénoillier, estimée 70 liv.

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine.

Du temps de l'évêque S. Hadouind, qui siégea au Mans depuis 624 jusqu'à 654, il se donna aux environs de Vaige une grande bataille entre les François et les Bretons, les premiers furent défaits, et l'on enterra plusieurs des morts à Vaige. *Courvaisier, page 335.*

Rodolphe de Vaige fut présent à la donation que Gui d'Avoise fit à l'abbaye de la Coulture, du prieuré d'Auvers-le-Hamon, qu'il avoit fondé sous l'épiscopat de Sigefroi, qui siégea au Mans depuis 971 jusqu'à 994. *Courvaisier, page 327.*

La seigneurie de paroisse est un membre du comté de Laval, qui appartient à M. le duc de la Trémoille. Voyez *la généalogie, à l'article Laval.*

VAL (le), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Sonnois, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Toigné, l. 1 3/4; Dangeul, l. 1; Ballon, l. 1 3/4; Montreuil-sur-Sarte, l. 2 1/4; Coulaine, l. 1 1/2; Mans, l. 1/4.

Il y a de le Val à Mamers, M. l. 1 1/2; René, M. l. 2; Alençon, M. l. 3 1/2; Beaumont, M. l. 4; S. Côme, M. l. 3 3/4; Villaine-la-Carelle, l. 1/2; Neuchâtel, l. 1/2; Livet, l. 1; S. Remi-du-Plein, l. 1/2; Vezot, l. 1/2; la forêt de Perseigne, l. 1/2.

La paroisse est arrosée au N. par un petit ruisseau, et à l'O. par celui de Bienne, qui forme un étang.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Martin de Sées. Il y a 55 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine; il y a des bois.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Vienné, seigneur du Grand-Lucé.

VALLAINES, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de S. Calais, élection du Château-du-Loir, à l'E. par S. du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Berfai, l. 1; le Breil, l. 4 1/2; Soulitré, l. 1/2; Yvré-l'Evêque, l. 2; Mans, l. 1.

Il y a de Vallaines à Montdoubleau, M. l. 2; Montmirail, M. l. 2 1/4; Vibraye, M. l. 1 3/4; S. Calais, M. l. 1 3/4; Dolon, M. l. 4; Soudai, l. 1 1/4; Glatigni, l. 1 1/2; Berfai, l. 1; Conflans, l. 1 1/4; Rahai, l. 1; Baillou, l. 1 1/4; Blaisois, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Braye, et au N. par le ruisseau de Boutri et par celui de Fresnai.

La cure, estimée 1400 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 660 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Courtalvert. Voyez *la généalogie, à l'article Pezé.*

VALLON, gros bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, chef-lieu du doyenné de Vallon, élection de la Flèche, à l'O. S. O. du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Souligné, l. 1 1/4; Grand-Saint-Georges, l. 1 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Vallon à Loué, M. l. 1 1/2; la Suze, M. l. 2 1/2; Brullon, M. l. 2 3/4; Conlie, M. l. 4; Malicorne, M. l. 3 1/2; Flacé, l. 1 1/4; Coulans, l. 1 3/4; Brains, l. 1 1/2; Auvers-sous-Montfaucon, l. 1 1/4; Crannes, l. 1/2; Tassillé, l. 3/4; S. Christophe, l. 1 1/4; S. Pierre-des-Bois, l. 1 1/4; Maigné, l. 3/4; Athenay, l. 1.

Le bourg est situé sur la rivière de Gée, qui coule du N. au S.

La paroisse est arrosée au N. par un petit courant d'eau.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 1000 communians.

Il y a à Vallon, le prieuré, estimé 1200 liv., à la même présentation que la cure; la chapelle de S. Antoine, estimée 15 liv., à la présentation alternative du curé et du procureur fabricier ; et celle du Cimetière, estimée 70 l., à la présentation du seigneur de Bérus.

Le sol produit du froment, peu de seigle, de l'avoine et du chanvre; il y a beaucoup de vignes, dont le vin n'est pas mauvais; il y a aussi des bois taillis, nommés les bois de Vallon, qui appartiennent . La rivière de Gée fait tourner quatre moulins à blé, et nourrit du brochet, du gardon, etc., de bonne qualité; elle est bordée de bonnes prairies. Il y a marché à Vallon tous les jeudis, et foire le lundi-gras, le lendemain de l'Ascension, le lendemain de la S. Pierre, et le neuf octobre.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le comte de Laval : les Châtellenies de Crénon, Vallon, Maigné et Bérus entrèrent dans la maison de Champagne-Parcé, par le mariage de Jean de Champagne, sire de Parcé, duc de Bary, grand-maréchal de Naples et d'Anjou, avec Ambroisine, héritière de Crénon, Brouassin, etc. Anne de Champagne, leur petite-fille, morte en 1501, avoit fait bâtir une chapelle au prieuré de Vallon, où l'on voit encore en dehors un écusson de ses armes; elle vendit ces seigneuries pour payer les dettes de René de Laval, seigneur de la Suze, son mari.

Sous le pontificat du cardinal Philippe de Luxembourg, qui

siégea au Mans depuis 1477 jusqu'à 1519, Charles Gaillard, président au parlement de Paris, étoit seigneur de Vallon, Crénon et Maigné. Voyez *l'article Souligné.*

Il y a à Vallon la terre de Bérus qui appartient à M. Belin, écuyer, qui n'a pas encore pris d'alliance; celle de Guiberne, qui appartient à et celle de Vaux dont M. de Chenevière, ci-devant président au présidial du Mans, est seigneur, à cause de la dame Gasseau, son épouse. Ils n'ont point d'enfans.

En 849, l'armée de l'empereur Charles-le-Chauve fut défaite près de Vallon, par celle de Néomène, duc des Bretons. *Courvaisier, page 297.*

Généalogie de Laval-Montmorenci.

Quelques historiens, dont le récit est suspect, disent que Gui Valla, lieutenant-général des armées du roi Lothaire, qui fut empereur et roi d'Italie depuis 840 jusqu'en 855, s'étant retiré sur les frontières de la Bretagne et du Maine, y bâtit un château, auquel il donna son nom. Ce Gui est le chef de la maison de Laval; sa postérité masculine finit en la personne de Gui VI de Laval, qui n'eut qu'une fille, nommée Emme, qui fut mariée en secondes noces, à Matthieu II de Montmorenci, connétable de France, dont Gui VII, puîné, qui suit.

Gui VII de Laval Montmorenci, épousa: 1° Philippe de Vitré; 2° Thomasse de Malfelon, dont Gui VIII, qui suit. Gui VII mourut en 1258.

Gui VIII de Laval, épousa : 1° Isabelle, fille héritière de Guillaume de Beaumont; 2° Jeanne de Brienne, il eut Gui IX, dont les Laval-Raiz; Guillaume, mort sans postérité; Gui, seigneur d'Olivet; Louis, seigneur d'Aubigné; Thibaut, tué à la bataille de Poitiers en 1356; Matthieu, seigneur de Brée; Philippine, qui épousa Guillaume le Voyer; Agnès et Catherine, religieuses et André, qui suit.

André de Laval, seigneur de Châtillon, Meslai, Olivet et Aubigné, épousa Eustache du Boullai ; il est tige de la branche de Loué, d'où sortent celles de la Feigne, Lezé et Bois-Dauphin. Il vivoit en 1356; il eut de son mariage Gui : I, qui suit; Jean, aîné, seigneur de Châtillon, etc., qui épousa Isabelle de Tintiniac, dont Jeanne, qui fut mariée au connétable du Guesclin, et fonda les Cordeliers de Laval : ce Jean fonda une chapelle dans son château de Monseurs; Marie, qui fut mariée à Jacques de Surgère; Jeanne, qui épousa Guillaume Felton, anglois; et N... qui fut alliée à Gui Larchevêque, seigneur de Soubise.

Gui I de Laval, seigneur de Loué, Benais, Brée, Saint-Aubin, etc., épousa Jeanne de Pommereux, dame de Saint-

Aubin. Il fut inhumé à Benais en 1386. Il eut de son mariage, Jean, qui épousa : 1° N... Cottereau, 2° Mahaud le Voyer sans enfans; Thibaut, qui suit; et Gui, qui épousa, 1° Marguerite Machefort; 2° Mathurine Turpin.

THIBAUT de Laval, seigneur de Saint-Aubin, puis de Loué, etc., chambellan du roi Charles VI, épousa Jeanne de Maillé-Brezé : dont Gui II qui suit; Thibaut, qui épousa Anne de Mimbré, dame de Bois-Dauphin. Il mourut en 1561 ; Jean, seigneur de Brée, qui épousa Françoise Gasselin, dame des Hayes-Gasselin; et Marie, qui fut mariée à Pierre de Champagne, seigneur de Coulans.

GUI II de Laval, seigneur de Loué, Benais et la Faigne, chambellan du roi Charles VII, épousa Catherine de Sainte-Maure, dame de la Feigne : dont René, qui suit; Pierre, aîné, seigneur de Loué, qui épousa Philippine de Beaumont, dame de Brésuire, mort en 1517; François, seigneur de Marcillé, mort sans enfans. Gui II mourut en 1484.

RENÉ de Laval, seigneur de la Feigne, épousa Antoinette de Havar, dame de la Rosière, de Vaer, etc., dont René II, qui suit.

RENÉ II de Laval, seigneur de la Feigne, mort en 1543, avoit épousé Marie, héritière d'Artus, seigneur de Tartigné : dont Hugues, qui suit; et Louis, aîné, seigneur de la Feigne, qui épousa Aliénor de Castillio, dame de Mervé en Luché, etc.; et Jacques, qui épousa Marguerite de Mezière.

HUGUES de Laval, seigneur d'Aluis de Tartigné, etc., épousa Marie de Mezière : dont Jean, qui suit.

JEAN de Laval, seigneur de Tartigné, d'Aluis, etc,, épousa Claude de Prunelé : dont Gabriel, qui suit; et Hugue, seigneur de Montigni, qui épousa Michelle de Péricar.

GABRIEL I de Laval, seigneur de Tartigni, puis de la Feigne, par acquisition, mort en 1664, avoit épousé Anne Violé, fille de Pierre, conseiller d'Etat, dont Thomas qui suit; Jean, tué en duel; Charles, tué en une rencontre; Louis, commandeur d'Artins; et François dit le chevalier de la Mothe.

THOMAS de Laval, seigneur de la Feigne et de Tartigni, épousa Louise de Valeré, fille du seigneur de Pescheré : dont Gabriel II, qui suit; Claude-Charles, aîné, seigneur de Chambrun et de la Feigne, qui épousa en 1693, Marie-Thérèse d'Hautefort : dont Gui-Louis-Charles, qui fut marié en 1728 à Adélaïde-Louise Salbighoton d'Espinay, dont Louise-Adélaïde-Philippine, née en 1732. Gui-Louis-Charles, a vendu la terre de la Feigne, à feu M. le marquis de Mailli-Aucourt. Thomas de Laval eut aussi de son mariage, Marie-Louise-Augustine, qui épousa en 1726 Louis-Antoine Croisat, dit de Thier.

GABRIEL II de Laval-Montmorenci, seigneur de Vallon, mort en 1723, épousa : 1° Renée-Barbe, fille de Claude, sieur de la Forterie, trésorier de France à Tours; 2° en 1714, Adélaïde de Beauvoir du Roure ; il eut du premier lit : Gui-Claude-Roland,

qui suit; Louise, qui fut mariée à *N*... des Ecotais, seigneur d'Armilli en Touraine, dit le sieur de Chantilli, dont deux garçons, il y en a un chevalier de Malte. Du second mariage de Gabriel II de Laval, est issu Joseph-Auguste appelé le comte de Montmorenci-Laval, marié en 1747, à Marie-Louise Barberin. Gabriel II eut aussi, je ne sais duquel de ses deux mariages, Cyprien-René, qui fut chanoine et scolastique de l'Eglise du Mans, et abbé de   qui mourut en 1742.

Gui-Claude-Roland de Laval-Montmorenci, seigneur de Vallon, Crénon, Maigné et Châton, maréchal de France en 1747, appelé le maréchal de Montmorenci, mort en 1751, avoit épousé, en 1722, Marie-Elisabeth de Rouvres-Saint-Simon, sœur de madame Marie-Madeleine, née en 1699, et abbesse du Pré en 1730 : dont Joseph-Pierre, qui suit; Marie-Louise, abbesse de Montmartre, née en 1723; et Henriette-Louise, mariée à M. le comte d'Helmstat, mestre-de-camp du régiment de Bretagne-Cavalerie.

Joseph-Pierre de Laval-Montmorenci, né en 1729, seigneur de Vallon, etc., fait colonel du régiment de Guyenne-Infanterie, nommé Menin, de monseigneur le Dauphin en 1754, tué à la bataille de Hastembeck en 1757, avoit épousé en 1749 Renée-Elisabeth de Maupeou, née en 1629 : dont Gui-Marie-René, qui suit; Louis-Adélaïde-Joseph, né en 1752; et Claudine-Anne-Elisabeth, née en 1750.

Gui-Marie-René de Montmorenci-Laval, seigneur de Vallon, Maigné, Crénon, etc., né en 1751, est appelé à la succession du duché de Laval, au défaut de la ligne du duc de Laval.

Pierre Suiche Espée, appelé en latin *Petrus Aridiensis* de l'ordre des Jacobins, étoit né à Vallon; il assista, comme docteur, au concile de Trente. La Croix du Maine lui attribue plusieurs ouvrages en latin imprimés. M. de la Monnoye dit qu'il n'y en a aucun.

VANCÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de S. Calais, élection du Château-du-Loir, au S. E. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Montreuil-le-Henri, l. 1 3/4; Parigné-l'Evêque, l. 4; Mans, l. 3.

Il y a de Vancé à Bessé, M. l. 1 1/4; S. Calais, M. l. 2 1/2; la Chartre, M. l. 3; Grand-Lucé, M. l. 3 1/4; Montoire, M. l. 3 3/4; la Chapelle-Huon, l. 1 1/2; Cogners, l. 1; S. Georges-de-Laquoué, l. 1; Courdemanche, l. 1 1/4; la Chapelle-Gaugain, l. 1.

Le bourg est situé sur le ruisseau de Tusson qui coule du N. au S. La paroisse est arrosée au N. par un petit ruisseau qui forme un étang.

La cure, estimée 300 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 600 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine; il y a des bois.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Courtenvaux. Voyez *la généalogie à l'article Bessé.*

VAUCÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais au Maine, élection de Mayenne, au N. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller au Pas, l. 1; Ambrières, l. 1 1/4; S. Loup-du-Gast, l. 3/4; la Chapelle-au-Riboul, l. 2 3/4; Vimarcé, l. 4 1/4; Rouez, l. 2; Verniette, l. 1 1/2; Mans, l. 4 3/4.

Il y a de Vaucé à Gorron, M. l. 1 3/4; Ambrières, M. l. 2 1/4; Ceaulcé, M. l. 2 1/2; Passais, M. l. 1 1/4; Lassai, M. l. 4; l'Epinai-le-Comte, l. 1; S. Aubin-Fosse-Louvain, l. 1; le Bois, l. 1 1/4; Couesme, l. 1/2; Saint-Fraimbaut, l. 1.

La paroisse est arrosée au N. par un petit ruisseau, et au S. par un autre, qui forme deux étangs.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 1500 communians.

Il y a à Vaucé, la chapelle de S. Simon (1), estimée 400 l., à la présentation du prieur du Plessis-Grimaut, du diocèse de Bayeux; et celle de S. Jean-Lullé, estimée 100 l., à la présentation de l'abbé de Beaulieu.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Floissac.

Il y a à Vaucé le fief et seigneurie de Bellée, qui a donné son nom à une famille qui est éteinte depuis longtemps (2). En 1485, Guillaume de Bellée, mari de Jeanne de Loré, avoit procès au Mans contre Jean Cornillau, seigneur de la Beraudière. M. Coupel est seigneur de Bellée. La famille de Coupel a fourni, depuis plusieurs siècles, les premiers juges de bailliage de Domfront; le dernier possesseur de cette terre étoit lieutenant-général (3). *Mémoire du curé de Domfront.*

1. Saint-Siméon, distrait de Vaucé, est aujourd'hui une commune du département de l'Orne.

2. *Voy.* art. *Mayenne*, page 261, note 8.

3. La terre de Bellée est passée de la famille Coupel en celle de Tanquerel. Elle appartient aujourd'hui à M. Louis de la Grange, maire de Vaucé et conseiller général de la Mayenne.

M. de la Grange appartient à une vieille famille, fixée depuis longtemps dans le Bas-Maine. Elle est alliée aux de Cotteblanche, Cazet de Vautortes, Tréton du Fiégirard, Vasse, Billard de Lorière, de Hercé, Le Mesnager de la Dufferie, de Cheverus, de Tanquerel, d'Argencé, etc.

Cette famille s'est divisée en plusieurs branches : Tripier de la Fresnaye, Tripier de Laubrières, Tripier de Berron, Tripier de Lozé, Tripier de la Grange, etc.

CLAUDE Tripier était Capitaine d'une Compagnie de soixante hommes d'armes. Cette compagnie dont la Montre fut faite en 1597 était en gar-

VAUTORTE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Ernée, élection de Mayenne, au N. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Placé, l. 1 1/2; Montourtier, l. 3 3/4; Evron, l. 2 1/2; Voutré, l. 1 3/4; S. Julien-en-Champagne, l. 5 1/4; Chauffour, l. 1 1/2; Mans, l. 2.

Il y a de Vautorte à Ernée, M. l. 1 1/2; S. Denis-de-Gastine,

nison à Rochefort; dans le Rôle de la Montre on voit figurer outre Claude, Robert Tripier qui était probablement son frère.

Après eux nous trouvons :

Pierre Tripier, sieur de Montiège, qui s'unit à Françoise Le Febvre, dont entre autres : Robert qui suit; Marie, qui épousa Damien Le Comte, seigneur de la Bazoge, fils de René et de Marie de Cotteblanche; Jeanne, mariée à Jean Lair, sieur de la Motte.

Pierre Tripier et Françoise Le Febvre furent inhumés dans l'église de Commer.

Robert Tripier, sieur de la Fresnaye, épousa Marie Bachelot, dont entre autres : Julien qui suit.

Robert Tripier fut inhumé en l'église N.-D. de Mayenne, le 6 avril 1668.

Julien Tripier, sieur de Laubrière, avocat à la Barre ducale de Mayenne, substitut du procureur du Roi en l'Election de la même ville, épousa en premières noces Gervaise Caille, dont entre autres Julien, qui suit :

Julien Tripier, sieur de la Grange, conseiller du roi, Premier Échevin de Mayenne, épousa en premières noces Marguerite Garnier de la Manutière, dont entre autres : François qui suit; Louis, marié à Julienne Le Mesnager, fille de Charles, bailly d'Orthe et juge général du comté d'Averton. Julien Tripier épousa en secondes noces Anne Cazet, de la famille des seigneurs de Vautortes.

François Tripier, sieur de la Grange, né en 1696, conseiller du Roi et son procureur en l'Hôtel-de ville, épousa Marie-Perrine Gasté de la Mansonnière, dont entre autres : Françoise-Renée, alliée à François-René Richer des Brosses; Simon, sieur de Berron; Anne-Françoise, qui s'unit à Louis-Jacques Guillard de Fresnay; Jean-Baptiste, qui épousa Renée-Marie-Morin de la Girardière; Robert, qui suit; et Armand-Paul.

François Tripier figure sur la Liste des Nobles dressée sur l'ordre du Roi, par d'Hozier, juge d'armes de France — *Manuscrit de la Biblioth. nat., Registre de Touraine, Bureau de Mayenne, page 1171.* A l'époque de cette inscription, François habitait Alexain.

Robert Tripier, sieur de la Grange, épousa, le 7 février 1768, Marie Chabrun de la Carlière, dont entre autres : Robert-Pierre, qui suit, né le 8 février 1771.

Robert-Pierre Tripier, sieur de la Grange, épousa Marie-Egidie-Urbaine Lefebvre d'Argencé, dont : Alfred-Robert; et Henri, qui suit :

Henri de la Grange s'unit à demoiselle Hyacinthe-Henriette Tripier de la Fresnaye, l'unique représentante de la branche de la Fresnaye qui habitait le Château de la Courteille, commune de Saint-Fraimbault-sur-Pisse, dont deux fils : Henri et Louis, qui suivent :

1° Henri Tripier de la Grange a épousé demoiselle Marie Desavenelles de Grandmaison, dont Henri, marié à demoiselle Bathilde Houel du Hamel, dont une fille.

2° Louis Tripier de la Grange a épousé demoiselle Sara-Marie du Four de la Thuillerie, dont Louis, marié à demoiselle Marie-Louise-Charlotte Senot de la Londe.

M. Louis de la Grange est propriétaire des terres de Bellée, la Grange et Berron.

De la Grange porte : d'azur à un chevron d'or, accompagné de trois pieds humains d'argent, au chef d'or, chargé de trois étoiles de gueules.

M. l. 1; Mayenne, M. l. 3 3/4; Montaudin, M. l. 3 1/4; Monseurs, M. l. 6; Gèhart, l. 1; Montenai, l. 3/4; Chaillant, l. 1 3/4; Placé, l. 1 1/2; S. Georges-de-Butavant, l. 2 1/2; Châtillon, l. 2; la forêt de Mayenne, l. 1/2.

La paroise est arrosée à l'E. par deux petits ruisseaux, au S. O. et à l'O. par deux autres.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 1000 communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin : il y a des landes et des bois.

En 1158, Hugues de Vautorte se croisa avec Geoffroi IV de Mayenne, pour la Terre-Sainte, *Ménage, Histoire de Sablé* (1).

La seigneurie de paroisse, qui appartient aujourd'hui à madame de Bailli, ètoit, en 1402, dans la maison de la Ferrière.

VERNEUIL-LE-CHÉTIF, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné d'Oysé, élection du Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de six lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Ecomoi, M. l. 2 1/2; Pontlieue, l. 3 1/4; Mans, l. 1/2.

Il y a de Verneuil au Château-du-Loir, M. l. 2; Pontvalain, M. l. 2 1/4; le Lude, M. l. 3 1/4; la Chartre, M. l. 5; Laverna, l. 1/2; Luceau, l. 1 1/2; Quincampoix, l. 1 3/4; Beaumont-Pié-de-Beuf, l. 1 1/2; Mayet, l. 1 1/4; Sarcé, l. 1 1/4; Coulongé, l. 2 1/4; Aubigné, l. 1/4; Vaas, l. 1 1/4.

Le bourg est situé sur un petit courant d'eau et un ruisseau, qui coule du N. E. au S. O. et qui forme un étang. La paroisse est arrosée au S. par un autre petit ruisseau qui forme aussi un étang.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 700 communians.

Le sol produit du seigle, du froment et de l'avoine; il y a des vignes, dont le vin est bon. Il y a aux environs des carrières de tuffeau.

La seigneurie de paroisse est annexée au château de Mangé, qui appartenoit autrefois à la famille de Baif, dont François et Françoise de Villiers, sa femme, sont représentés en grand à genoux, à côté gauche du grand autel de l'église paroissiale; au pied de leur tombeau est gravée sur une table de marbre noir, l'inscription suivante :

Ci-gît noble et puissant seigneur messire François de Bayf, chevalier, seigneur dudit lieu de Mangé, Riverelles, de la Court-du-Bois, qui trépassa au Mans, où il ètoit allé pour les affaires de la chose publique, le 27 jour de mars 1524; et ci-devant gît son épouse, Françoise de Villiers, dame des Mésangères de Saint-Amande, Périers et de la

1. *Voy.* art. *Mayenne*, Tom. II, p. 263.

Ferrière, qui trépassa le vingt-sixième jour de septembre 1548.

Il y a à Verneuil une maison de campagne, nommée la Fréminière, dans une situation charmante, qui fut la demeure de MM. de Fleuré, de la maison de Bennehart, laquelle appartient à M. Rivault, conseiller à la cour des Monnoies de Paris, qui descend de ces MM. de Fleuré; tout auprès de cette maison est une chapelle, nommée la Torinière, dédiée à S. Georges, et dépendante du prieuré de Châteaux.

Le fief de la terre de la Feigne, s'étend beaucoup dans la paroisse de Verneuil.

Le seigneur actuel de Verneuil est milord Thomond.

CHARLES O BRIEN, lord-comte de Thomond, baron d'Ibrican, lord-vicomte de Clare, etc., au royaume d'Irlande, maréchal de France en 1757, chevalier des ordres du roi en 1747, fait commandant en Languedoc en 1757, né à S. Germain-en-Laye en 1699, épousa en 1755, Marie-Geneviève-Louise Gaultier, fille de Louis-François, marquis de Chiffreville, en Basse-Normandie, seigneur de Beaumont-la-Ronce, au Maine, etc., dont O Brien, qui suit; et Antoinette-Charlotte, née à Montpellier, en 1759.

O Brien, né en 1757. *Nouveau Moréri.*

M. Rivault m'a fourni un Mémoire. Voyez *l'article S. Julien-en-Champagne.*

VERNIE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Sillé, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Chéron, l. 3/4; Milesse, l. 2 3/4; Mans, l. 3/4.

Il y a de Vernie à Conlie, M. l. 1 3/4; Sillé, M. l. 2 1/2; Fresnai, M. l. 2 1/4; Beaumont, M. l. 2; Ballon, M. l. 3 3/4; Ségrie, l. 1/2; Pezé, l. 1 1/4; Crissé, l. 1 1/2; Neuville-Lalais, l. 1; Mezières-sous-Lavardin, l. 1; Assé-le-Riboul, l. 1 1/2.

La paroisse est arrosée au S. par le ruisseau de Longêve.

La cure, estimée 1000 l., est un prieuré de l'ordre des chanoines réguliers de S. Augustin, à la présentation de l'abbé de Beaulieu. Il y a 500 communians.

Il y a à Vernie, la chapelle de S. Domnole, estimée 170 liv., à la présentation de l'abbé de S. Vincent, et une prestimonie estimée 50 liv.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine et du carabin ; il y a des bois, des landes et quelques vignes, dont le vin n'a pas bonne réputation.

Vernie est une baronnie, dont la jurisdiction s'étend en six paroisses. En 1700, il y avoit dans la paroisse 140 feux, qui payoient 1335 liv. de taille. *Mémoire de Miroménil.* La baronnie de Vernie appartient à MM. le comte de Tessé. Voyez *la généalogie, à l'article Beaumont.*

Il y a à Vernie un beau château, où MM. de Tessé font leur résidence lorsqu'ils viennent en province. Voyez *l'article Lavardin*.

Louis Corbin, prêtre, né à Vernie, vivoit en 1670. Il a composé un livre à l'honneur de Françoise de Raveton, femme de Jean de la Ferrière, baron de Normandie. Ce livre traite de la Charité, et autres points de théologie concernant la vie humaine : il n'est que MS., lequel doit être dans le cabinet de M. le comte de Tessé. *La Croix du Maine.*

VERNIETTE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Sillé, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Cures, l. 1/2 ; Lavardin, l. 1 1/4; Mans, l. 3.

Il y a de Verniette à Conlie, M. l. 1/2; Sillé, M. l. 2 1/2; Fresnai, M. l. 4 1/4; Beaumont, M. l. 4; Loué, M. l. 3 1/2; Tennie, l 1/2; Neuvi-en-Champagne, l. 3/4; Cures, l. 1 1/2; Domfront-en-Champagne, l. 1.

La paroisse est arrosée du N. E. au S. O. par le ruisseau de Gironde.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 180 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à MM. le comte de Tessé et le marquis de Sourches.

VEZOT, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Sonnois, élection du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Courgains, l. 1 1/2; Congé, l. 2 1/4; Souligné-sous-Ballon, l. 1 1/2; Joué-l'Abbé, l. 3/4 ; Coulaines, l. 2 1/4; Mans, l. 1/4.

Il y a de Vezot, à Mamers, M. l. 1 ; René, M. l. 2; Fresnai, M. l. 5; Beaumont, M. l. 3 3/4; S. Côme, M. l. 3 1/4; S. Longis, l. 3/4; Villaine-la-Carelle, l. 1/2; le Val, l. 1/2; S. Remi-du-Plain, l. 3/4; Panon, l. 1/4.

Le ruisseau qui forme les marais de Saone prend sa source dans le bourg de Vezot.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'abbé de Saint-Laumer de Blois. Il y a 120 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le marquis de Vienne.

VIBRAYE, gros bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de S. Calais, élection du Château-du-Loir, à l'E. par S. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Lavaray,

l. 1 3/4; Torigné, l. 3/4; S. Mars-la-Bruyère, l. 2 1/2; Mans, l. 2 3/4.

Il y a de Vibraye à Torigné, M. l. 3 1/2; Montmirail, M. l. 1 1/2; Connerré, M. l. 3 3/4; la Ferté, M. l. 3 1/4; Dolon, M. l. 2 1/2; Glatigni, l. 1 1/2; S. Quentin, l. 1 1/4; S. Maixent, l. 1 1/2; Bouair, l. 1 3/4; Semur, l. 1 1/2; Berfai, l. 1 1/4; Vallaine, l. 1 3/4; Soudai, l. 2; Blésois, l. 4.

Vibraye est situé sur la rivière de Braye, qui coule du N. au S. La paroisse est arrosée au N. par un petit courant d'eau.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Avy. Il y a 1200 communians.

Il y a à Vibraye l'abbaye du Gué-de-Laune, de l'ordre de S. Benoît, fondée environ l'an 1154, par Rotrou, seigneur de Montfort, de Malestable (aujourd'hui Bonnestable) et de Vibraye. Le pape Alexandre III prit cette abbaye sous sa protection, par une bulle datée de Sens, l'an 1164.

Les autres bienfaiteurs de cette abbaye, furent Guillaume de Fortinier, Guillaume de la Soraye, Hugue Bonami de Valcines, Renault de Danzé, seigneur de Loge, qui lui donna sept livres angevines de rente, à prendre sur sa prévôté de Montmirail. Quelques-uns prétendent que cette abbaye fut d'abord établie dans la vallée de Laune, et que, dans la suite, Guillaume de la Soraye lui ayant donné le Gué-de-Laune, l'abbaye y fut transférée.

Depuis l'établissement des commandes, il n'y a plus eu de moines dans l'abbaye du Gué-de-Laune; le service s'y fait par deux prêtres séculiers. *Cenomania. MS.*

L'abbaye du Gué-de-Laune est estimée 3000 liv. de revenu.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine; il y a des bois et des landes. Le marché tient à Vibraye tous les vendredis; il y a foire le premier mai, le lendemain de la S. Jean, le jour de la Sainte Anne et le lendemain de S. Louis.

L'évêque S. Innocent, qui siégea au Mans depuis 515, jusqu'à 560, permit à S. Avit de s'établir dans un lieu désert, nommé Gué-de-Braïe, aujourd'hui Vibraye. Ce Saint y dressa un oratoire; mais il ne put s'y établir; un seigneur de Dunois, et S. Léobin, évêque de Chartres, l'attirèrent avec le consentement de S. Innocent, dans le pays chartrain. *Courvaisier, p. 121..*

Vibraïe est un marquisat, dont la jurisdiction s'étend sur cinq paroisses; c'étoit autrefois une dépendance de Montfort, dont il fut démembré par un de la famille de Ferrière.

En 1700, Vibraïe appartenoit à N.... Hurault, auquel il étoit venu, par succession, de Raoul Hurault, chevalier seigneur de Cheverni, baron d'Uriel, de la famille de Philippe Hurault, comte de Cheverni, chancelier de France.

En 1700, il y avoit dans la paroisse de Vibraïe 308 feux, qui payoient 5300 liv. de tailles. *Mémoires de Miroménil. MS.*

On ne m'a point fourni de Mémoires sur la famille de M. Hurault, marquis de Vibraïe.

J'ai tiré ce qui suit du Dictionnaire de Moréri, édition de 1759.

Raoul Hurault, seigneur de Cheverni en Sologne, secrétaire du roi, et général des finances, mort en 1527, dans les guerres d'Italie, avoit épousé Marie de Beaune, dont Philippe qui suit.

Philippe Hurault, comte de Cheverni, Limours, etc. Chancelier de France, né en 1528, mort en 1599, épousa en 1566, Anne de Thou, fille de Christophe, premier président, dont entr'autres, Henri, qui suit ; Philippe, évêque de Chartres ; Louis, comte de Limours, mort sans postérité d'Isabeau d'Escoubleau-Sourdis ; Marguerite, mariée 1° à Gui de Laval-Nesle, 2° à Anne d'Anglure, seigneur de Givri ; 3° à Armand le Dangereux, comte de Maillé ; Anne alliée à Gilbert de la Trémoille ; et Catherine, qui épousa, 1° Virginal d'Escoubleau, 2° Antoine d'Aumont. Le chancelier de Cheverni a écrit des Mémoires, où l'on voit au commencement, la généalogie de la famille de Hurault, divisée en diverses branches.

Henri Hurault, comte de Cheverni, etc., mort en 1648, épousa Marie Gaillard de la Molinière dont il eut trois garçons, morts jeunes ; Anne mariée, 1° à Erasme de Daillon ; 2° à Charles, marquis d'Aumont ; Cécile Elisabeth, mariée en 1645, à François-de-Paule de Clermont, marquis de Montglas ; et deux filles, mortes sans alliance (1).

Il y a une autre famille de Hurault, dite de l'Hôpital, descendue de Michel Hurault, né en 1503, d'un père qui fut médecin du cardinal de Bourbon. Ce Michel fut chancelier de France en 1560, et mourut disgracié, en 1573.

Jean-Baptiste Thiers, bachelier de Sorbonne, né à Chartres en 1636, mort dans sa cure de Vibraye en 1703. Quoiqu'il ne soit pas né dans la province du Maine, cependant, comme il y a passé la plus grande partie de sa vie, j'ai cru le devoir mettre au nombre de nos écrivains.

Thiers commença par professer les humanités dans l'Université de Paris ; il devint curé de Champond, dans le diocèse de Chartres ; mais ayant eu quelques démêlés avec son archidiacre, pour le port de l'étole par les curés, lors de la visite des archidiacres, et s'étant brouillé avec le Chapitre de Chartres, il permuta sa cure avec celle de Vibraïe. On a de lui un très grand nombre d'ouvrages curieux et estimés ; 1° de l'Autorité de l'argument négatif, contre M. de Launoi, avec une Réplique à la Réponse de ce docteur. 2° Un Traité de l'Exposition du S. Sacrement. 3° L'Avocat des pauvres, où il traite de l'usage que les bénéficiers doivent faire des biens de l'Eglise.

1. Cette famille existe toujours.

4° Un Traité des Superstitions en quatre volumes *in-12*. 5° Un Traité de la diminution des Fêtes, un autre de la Clôture des religieuses; l'Histoire des Perruques; une Dissertation sur la manière de prononcer le mot παρακλητος, une autre contre l'Inscription du grand portail des Cordeliers de Reims, *Deo homini, et B. Francisco utrique crucifixo*. Un Traité sur le Droit des curés, de porter l'étole dans la visite de l'archidiacre; un autre sur les Porches des églises; une Dissertation sur la dépouille des curés, contre les archidiacres; un Traité sur les Jeux permis et défendus, trois Dissertations, l'une sur les principaux Autels des églises, la seconde sur les Jubés, et la troisième sur la Clôture du chœur; des écrits contre la Relique de S. Firmin d'Amiens, et contre la Sainte Larme de Vendôme; un Traité intitulé : De la plus solide, de la plus nécessaire et de la plus négligée des Dévotions; des Observations sur le nouveau Bréviaire de Cluni; une Critique du livre des Flagellans, par M. Boileau; un Traité des Cloches, etc., l'*Avocat. Diction. histor*.

VIC, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Saint-Calais, élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Evaillé, l. 1 3/4; Volnay, l. 2 3/4 ; Pontlieue, l. 4 1/4; Mans, l. 1/2.

Il y a de Vic à S. Calais, M. l. 3/4; Bessé, M. l. 1 1/4; Bouloire, M. l. 3 3/4; Grand-Lucé, M. l. 4 1/2; Montoire, M. l. 3 3/4; Marolle, l. 1; Sainte-Cerotte, l. 3/4; Cogners, l. 1 1/2; la Chapelle-Huon, l. 3/4; Savigné-sur-Braye, l. 1 1/2.

Le bourg est situé sur la rivière d'Anille, qui coule du N. N. E. au S. par E. La paroisse est arrosée au N. par un petit ruisseau qui forme un étang.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation du Chapitre de S. Calais. Il y a 400 communians.

Il y a à Vic, la chapelle de Sainte-Lorette, estimée 10 liv., à la présentation du seigneur des Mésangères ; il y a aussi une confrérie du Rosaire, établie en 1635; et confirmée en 1703 par le seigneur évêque du Mans.

Le sol est varié et presque tout en coteaux, il produit du méteil, du froment et du seigle; on nourrit avec succès des moutons, dont la laine est fine et bonne. La rivière d'Anille nourrit de bon poisson, savoir : carpe, brochet, perche, truite, etc. Elle fait tourner deux moulins à blé et un à foulon ; le ruisseau entretient deux moulins à blé; le gibier est assez commun et de très bonne qualité : l'étendue de la paroisse qui contient six métairies et plusieurs bordages, est de trois quarts de lieues du N. au S., et autant de l'E. à l'O. La paroisse relève en première instance, de la jurisdiction de S. Calais, et par appel, de celle de Vendôme.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le marquis de

Courtenvaux, colonel des Cent-Suisses de la garde du roi, et annexée au fief de Riverelle. Il y a dans la paroisse plusieurs autres fiefs ; savoir, des Mèzangères, de la Fourerie et de Vilbautru, qui appartient au seigneur, et celui de la Basselière, qui appartient à M. Dagoreau, et relève de S. Calais.

Anne de Souvré porta le marquisat de Courtenvaux à Michel le Tellier, marquis de Louvois, secrétaire d'État, ce qui lui donna occasion d'acheter de Madelaine de Bai, veuve de Félix de Sourches, seigneur de Malicorne, les fiefs de Riverelle et des Mezangères; et ceux de la Fourerie et de la Vilbautru, de N... le Jeay, écuyer.

Après la mort du marquis de Louvois, les fiefs de la paroisse de Vic échurent à Louis-Nicolas le Tellier, marquis de Souvray, qui les vendit à N... Hurel de Neuilli, secrétaire du roi, qui les revendit à M. le marquis de Courtenvaux, qui les possède. Voyez l'article Bessé.

M. Barbier, ancien curé de Vic, m'a fourni un Mémoire.

VICTEUR (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Fresnai, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Ouen-de-Mimbré, l. 3/4, Assé-le-Riboul, l. 2 1/2 ; Saint Jean-d'Assé, l. 1 1/4 ; Notre-Dame-des-Champs, l. 1 1/4 ; Mans, l. 3 3/4.

Il y a de S. Victeur à Fresnai, M. l. 1 ; Alençon, M. l. 2 3/4 ; Beaumont, M. l. 3 ; Gèvres, M. l. 3 1/4 ; Assé-le-Boisne, M. l. 3/4 ; Fié, l. 3/4 ; Petit-Oisseau, l. 1 ; Gênes-le-Gandelin, l. 1 ; S. Germain-de-la-Coudre, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée au N. E. par un ruisseau, et à l'O. par plusieurs petits courans d'eau et trois étangs.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 330 communians.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine et du carabin, il y a beaucoup de landes.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Fontaine.

VIEUVI, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Passais au Maine, élection de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-neuf lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Mars-sur-Colmont, l. 3 1/4 ; Grazé, l. 3 3/4 ; Rouessé, l. 5 1/4 ; Tennie, l. 2 1/2 ; la Quinte, l. 2 ; Mans, l. 3.

Il y a de Vieuvi à Gorron, M. l. 1 ; Passais, M. l. 2 1/2 ; Fougerolle, M. l. 1 3/4 ; Landivi, M. l. 2 3/4 ; Montaudin, M. l. 2 3/4 ; Desertine, l. 1 ; la Dorée, l. 1 3/4 ; Lévaré, l. 1 ; Hercé, l. 3/4 ; l'Epinai-le-Comte, l. 1 ; S. Aubin-Fosse-Louvain, l. 1/2.

La paroisse est arrosée du S. au N. E. par un petit ruisseau qui forme deux étangs, et du N. au S. O. par un autre.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Calais. Il y a communians.

Il y a à Vieuvi, la chapelle de la Baconnière, estimée 25 liv., à la présentation du curé et celle de S. Sébastien, estimée 15 liv.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartenoit, en 1680, à Jean-Baptiste, marquis de Lévaré, qui mourut en 1684; elle appartient aujourd'hui à madame la marquise de Montécot (1).

VILLAINE-LA-CARELLE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Sonnois, élection du Mans, au N. N. E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Saone, l. 1; Dangeul, l. 1 3/4; Ballon, l. 1 3/4; Montreuil-sur-Sarte, l. 3 1/4; Coulaine, l. 1 1/2; Mans, l. 1/4.

Il y a de Villaine à Mamers, M. l. 1 1/4; René, M. l. 2 1/2; S. Côme, M. l. 3 1/2; Alençon, M. l. 4; Beaumont, M. l. 4 1/2; S. Longis, l. 3/4; Marollette, l. 1; Aillière, l. 3/4; Neuchâtel, l. 1; le Val, l. 1/2; Vezot, l. 1/2.

La paroisse est arrosée au N. O. par un ruisseau qui forme un étang, et à l'E. par celui de Rutin, qui en forme aussi un.

La cure, estimée 7 à 800 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 300 communians.

La première messe des dimanches est fondée pour 70 liv.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse est annexée à l'abbaye de la Coulture.

VILLAINE-LA-GONAIS, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de la Ferté, élection du Mans, à l'E. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Saussé, l. 3 3/4; Mans, l. 3 3/4.

Il y a de Villaine à la Ferté, M. l. 1 1/2; Montmiral, M. l. 3; Connerré, M. l. 2 1/2; Vibraye, M. l. 2 1/2; Dolon, M. l. 2 1/4; Lamenay, l. 1. 1/2; S. Jean-des-Echelles, l. 1 1/2; Courgenard, l. 2 1/4; Cherré, l. 1 1/4; S. Martin-des-Monts, l. 1/4; Boessé-le-Sec, l. 1/2; S. Hilaire-le-Lierru, l. 1 1/4; Seaux, l. 3/4; S. Maixent, l. 1 1/4; S. Quentin, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée à l'O. par la rivière d'Huisne, à l'E. par un petit ruisseau qui forme un étang, et au S. par le ruisseau de Queune.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a 330 communians.

Environ l'an 1239, Gui Malemouche vendit au Chapitre de l'Eglise du Mans, pour 25 liv. mançais, la dîme de Villaine.

1. *Voy.* T. I, Art. *Levaré*, p. 463.

En 1280, Hugues, seigneur de la Ferté-Bernard, restitua au même Chapitre les dîmes de Champaissant, de Villaine et de Heslou, qu'il convient avoir usurpées : le même jour, il donna un acte, par lequel il reconnoit que le Chapitre lui a fait compter quinze livres. *Cartul blanc du Chapitre.*

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à madame de Belleriant.

VILLAINE-LA-JUHEL, gros bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Javron, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de onze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Germain-de-Coulamer, l. 2 1/2; S. Remi-de-Sillé, l. 2; Crissé, l. 3/4; Domfront-en-Champagne, l. 2; Lavardin, l. 1; Mans, l. 3.

Il y a de Villaine à Bais, M. l. 2 3/4; Lassay, M. l. 4; la Pôté-des-Nids, M. l. 3 1/4; Gêvres, M. l. 2 1/4; Prez-en-Pail, M. l. 3 1/4; Crannes-sur-Fraubé, l. 1; Loufougère, l. 1; Champgeneteux, l. 2; Courcité, l. 1; Bourg-d'Averton, l. 3/4; la Forêt-de-Pail, l. 3/4.

Le bourg est situé sur le ruisseau de Merdereau, qui coule du N. E. au S. E. par O. Il y a encore d'autres petits ruisseaux dans la paroisse, qui forment quatre étangs.

La cure, estimée 3000 liv., est un prieuré des chanoines réguliers de S. Augustin, à la présentation de l'abbé de Beaulieu. Il y a communians.

Il y a à Villaine la chapelle de S. Jean, estimée 10 liv., à la présentation du procureur fabricier de S. Georges.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine et du carabin. Il y a des landes et des bois.

Il y a marché à Villaine tous les lundis, et foire le 6 décembre.

En 1587, le roi Henri III, érigea Villaine en marquisat, en faveur de Brandelis de Champagne, pour relever nuement et en plein fief du château du Mans, à une seule foi et hommage. La juridiction s'étend sur seize paroisses. En 1700, la paroisse de Villaine contenoit 340 feux, et payoit 5900 liv. de taille. *Mém. Miroménil M. S.*

Mathilde d'Angleterre, femme de Geoffroy le Bel, comte d'Anjou et du Maine, donna à Juel II de Mayenne, la terre de Villaine, en reconnoissance des services qu'il lui avoit rendus à la prise de Domfront. Il y fit bâtir un château (1). *Mém. Miroménil. M. S. Courvaisier, p. 71. Ménage, Hist. de Sablé, p. 185.*

En 1419, Ambroise de Loré attaqua les Anglois, qui étoient

1. C'est la forteresse dont il est parlé à la page suivante avec d'autres bâtiments qui ont disparu.

à Villaine-la-Juhel, commandés par Gilbert de Giffale, bailli d'Evreux; de Loré les mena d'abord fort mal; mais s'étant ralliés, comme ils étoient en bien plus grand nombre que les Manceaux, ils eurent tout l'avantage, et firent de Loré prisonnier. Il fut bientôt échangé. *Courvaisier*, *pag. 671.*

Le marquisat de Villaine appartient à M. de Choiseul, duc de Praslin, à cause de Anne-Marie de Champagne Villaine, son épouse. *Voyez* la généalogie de Choiseul-Praslin, à l'article de Sainte-Suzanne.

La maison de Champagne est incontestablement une des plus nobles et des plus anciennes du royaume : elle se prétend descendue de Thibault, comte de Chartres, de Troyes et de Blois : Messieurs de Sainte-Marthe et Ménage contestent ce fait; mais ils ne contestent pas que Aremburge de Montmorenci fût parent de Foulque Néra, comte d'Anjou, qui la maria à Herbert I d'Arnai, seigneur d'Arnai en Champagne, dont Herbert II, qui suit.

Herbert II d'Arnai, dit Razorius, épousa la fille d'Isembar du Lude, dont Herbert III, qui suit.

Herbert III de Champagne, seigneur d'Arnai, Durtal, Bessé et Clairvaux, épousa Agnès de Matefelon, dont Herbert IV, qui suit.

Herbert IV de Champagne, seigneur d'Arnai, Durtal, Matefelon, épousa: 1° Jeanne de Sablé; 2° Isabeau Goet, dame du Perche Goet, dont Hugues, qui suit.

Hugues de Champagne, seigneur d'Arenai, Ravaudun, Parcé, Clairvaux et la Ferté, épousa Marguerite de Beaujeu, dont Jean, qui suit.

Jean de Champagne, seigneur de Ravaudin, Parcé, Clairvaux, la Ferté, etc., épousa Isabelle de Bareille, dont Brandelis I, qui suit.

Brandelis I de Champagne, baron de la Suze, Basouge, etc., chevalier de l'ordre du roi et son chambellan, capitaine de cent hommes d'armes, sénéchal et gouverneur d'Anjou et du Maine, épousa Renée de Varie, dont Jean, qui suit; Guillaume, qui fut choisi pour un des sept tenans françois, dans le combat ordonné par le roi, contre sept Anglois; il tua son adversaire.

Jean II de Champagne, vice-roi de Naples, grand maréchal d'Anjou, prince de Montorio, duc de Bari à Naples, épousa Ambroise de Crénon, dame de Brouassin, Vallon, Crénon et Maigné, dont Pierre, qui suit, et Jean qui épousa Marie de Sillé, et qui fut père d'Anne, mariée à René de Laval, baron de Rais. Cette Anne, après la mort de son petit fils sans postérité, donna la Suze à Brandelis de Champagne, son cousin.

Pierre de Champagne, sire de Peschereul, vice-roi de Naples, prince de Montorio, maréchal d'Anjou, à qui Louis, roi de Sicile et de Jérusalem, duc d'Anjou, comte du Maine, etc., donna, en 1426, la châtellenie de Villaine, avec la tour et

la forteresse (1), sous la réserve de l'hommage et droits anciens dûs à la baronnie de Mayenne. *Mémoire de M. de la Chaux. MS* (2).

Pierre épousa en 1451, Marie de Laval-Loué, dont Nicolas, qui suit ; René aîné, sire de Peschereul, tige des seigneurs de Peschereul ; Brandelis, tige des seigneurs de la Suze, et Gui, tige des seigneurs de Ravault.

NICOLAS de Champagne, seigneur de Villaine-la-Juhel, épousa M... dont Brandelis II, qui suit.

BRANDELIS II de Champagne, marquis de Villaine, seigneur de Thuré, chambellan du roi, chevalier de ses ordres, capitaine de cent hommes d'armes, maréchal de France par brevet, en faveur duquel le roi Henri III érigea en 1587, la baronnie de Villaine en marquisat, pour relever nuement et en plein fief, du château du Mans, en une seule foi et hommage. Il épousa Anne de Féchal, dame de Thuré, dont Hubert, qui suit.

HUBERT de Champagne, marquis de Villaine et de Thuré, épousa 1° Louise d'Arçonnat ; 2° Catherine de la Varenne-Sainte-Suzanne, dont Brandelis René, qui suit ; Hubert-Jérôme ; Louise-Marie, qui épousa Claude, marquis de Chamazel ; Jeanne Pélagie ; Anne ; Marie-Françoise ; Jacqueline ; et Catherine-Angélique.

BRANDELIS-RENÉ de Champagne, marquis de Villaine, épousa Catherine-Thérèse le Royer, dont Anne-Marie, qui suit ; et Catherine, qui fut mariée à Louis-César le Tellier de Louvois, maréchal d'Estrées ; morte sans enfans.

ANNE-MARIE de Champagne épousa en 1732, César-Gabriel de Choiseul, duc de Praslin, en 1762, dont Arnauld-César-Louis, qui suit ; Elizabeth-Céleste-Adelaïde, mariée en 1752 à Florent-Alexandre-Melchior, de la Baume d'Occors, comte du Saint-Empire.

ARNAULD-CÉSAR-LOUIS, appelé vicomte de Choiseul, né en 1735, épousa en 1754, Guyonne-Marguerite-Philippine de Durfort, fille de Louis, comte de Lorges, dont Antoine-César, qui suit ; César-Hyppolite ; et N... morte en 1758, le lendemain de sa naissance.

ANTOINE-CÉSAR de Choiseul, comte de Sainte-Suzanne (3).

1. La tour dont il est question ici n'existe plus. Il reste de la forteresse un bloc carré qui domine la ville. Il n'y a pas apparence que les seigneurs de Villaines, de la maison de Champagne, aient jamais habité même momentanément cette forteresse ; nous sommes portés à croire, qu'ils habitaient, lorsqu'ils venaient à Villaines-la-Juhel, soit un logis placé sur le champ de foire actuel ; soit même le château de la Vaucelle qui leur appartenait et qui est aujourd'hui détruit. A partir de la fin du XVIe siècle, ils résidèrent au château de la Chasseguerre, situé paroisse d'Hardange que Brandelys II de Champagne, marquis de Villaines, acquit de Jean-François d'Averton, comte de Belin, en 1592.

2. La terre de Villaines-la-Juhel est, depuis bientôt cinq siècles, aux mains des mêmes possesseurs.

3. La terre de Villaines passa par succession des Choiseul aux Talleyrand et de Périgord, de ces derniers aux d'Aremberg ; elle appartient

Il y a dans la paroisse de Villaine-la-Juhel, la terre de Courteuvre (1), qui, en 1561, appartenoit à Hubert Vasse, conseiller au présidial du Mans, fils de Baptiste Vasse ; cette terre appartient aujourd'hui à M. des Bois, à qui elle est venue à héritage.

Dans le temps de la ligue, le château de Courteuvre fut pillé et brûlé, avec tous les titres et papiers, par *** (2) capitaine ligueur, qui conduisit Pierre Vasse, seigneur de Courteuvre, à Château-Gontier, où il le retint prisonnier et où il mourut. Barbe de Trottin, veuve de Baptiste Vasse, fils dudit Pierre, et Hubert Vasse, leur fils, présentèrent requête au roi Louis XIV, pour être rétablis dans leur noblesse ; pourquoi le roi adressa ses lettres-patentes aux conseillers tenant la cour des Aides à Paris, dans lesquelles le monarque s'exprime comme en suite :

Louis, par la grâce de Dieu, etc., Barbe Trottin, veuve de feu Baptiste Vasse, écuyer, seigneur de Courteuvre, et Hubert Vasse, écuyer, leur fils, notre conseiller au présidial du Mans, craignant qu'à faute de ne pouvoir assez prouver leur noblesse de cent ans... à cause que leur maison et château de Courteuvre, dans lequel étoient tous les titres et papiers de leur maison, a été pillé et brûlé, et Pierre Vasse vivant, seigneur dudit Courteuvre, beau-père et aïeul desdits exposans, pris prisonnier et mené en notre ville de Château-Gontier, où il seroit décédé en prison... pour raison de quoi le nommé *** lors capitaine ligueur, fut décapité en Grève, par arrêt de notre parlement de Paris... Ils requièrent humblement nos lettres à ce convenables. Pour ce, est-il que voulant favorablement traiter lesdits exposans, de l'avis de la reine régente, notre très-honorée dame et mère, les avons de notre grâce souveraine, pleine puissance et autorité royale, dispensés et dispensons, relevés et relevons de rapporter tous les titres nécessaires, pour justifier la possession centenaire de leur dite noblesse, avant la dérogation de laquelle ils ont obtenu nos lettres de relief, ci-attachées, èsquelles où vous trouveriez quelque difficulté, en tant que besoin est ou seroit, les avons annoblis et annoblissons, de grâce spéciale par ces présentes, signées de notre main ; voulons qu'ils jouissent des mêmes honneurs, privilèges, prérogatives, prééminences et exemptions que les autres nobles de ce royaume ; car tel est notre plaisir. Donné à Paris le troisième jour d'août, l'an de grâce 1651, et de notre règne le neuvième. Signé Louis ; et plus bas :

aujourd'hui à Madame la comtesse de Mérode-Westerloo, née d'Aremberg.

1. Cette terre de Courtœuvre passa dans la suite dans la maison des Bois, comme le dit Le Paige ; elle appartient aujourd'hui à Madame la comtesse de Mérode-Westerloo. Le château de Courtœuvre n'existe plus, les derniers pans de murs ont disparu dans ces derniers temps ; toutefois l'emplacement en est encore visible.

2. Jean de Moré. *Voy.* T. II, p. 397, note 1, et Appendice, Généalogie de Moré.

Par le Roi, de l'avis de sa mère; de Loménie; et scèlé du grand sceau de cire jaune : plus bas est écrit: Par le Roi, la Reine règente, sa mère: de Loménie.

Nous ne connoissons plus de famille qui porte le nom de Vasse, que M. Vasse, avocat au siège présidial du Mans.

Vasse porte dans ses armes : d'azur à la face d'or, chargèe d'un aigle éployé de sable, accompagné de trois ètoiles d'argent, deux en chef, et une en pointe.

VILLAVARD, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de Trôo, élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Quentin-de-Varenne, l. 1 1/2; Montreuil-le-Henri, l. 5 ; Challe, l. 3; Pontlieue, l. 3 1/4; Mans, l. 1/2.

Il y a de Villavard à Montoire, M. l. 1; Vendôme, M. l. 2 1/4; Bessé, M. l. 3 1/2; Lavardin, M. l. 1/2; Villerfaux, l. 1 1/2 ; Houssé, l. 3/4; S. Rimé, l. 1/2; Sanières, l. 3/4; Ambloi, l. 1 1/2.

Le bourg est situé sur la rivière du Loir, qui coule du S. au N. par O.

La cure, estimée 400 liv., est à la présetation de l'abbé de S. Calais. Il y a 140 communians.

En 1253, la femme de Guillaume Calu, homme d'armes, ratifia devant le doyen de Trôo la vendition que son mari avoit faite au Chapitre du Mans de la dîme de Vallavard. *Cartul. blanc du Chap. MS.*

En 1143, le Chapitre du Mans donna pour cinquante sols tournois de rente annuelle au maître de la Maison-Dieu, ou Lèproserie de Lavardin, dans le doyenné de Trôo, la dîme qu'il possédoit dans la paroisse de Villavard. *Cartul. blanc du Chap.*

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine; il y a des vignes, dont le vin est bon.

La seigneurie de paroisse appartient à M. le marquis de Querrhoent. Voyez *l'article Montoire.*

VILLAINE-SOUS-LUCÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de S. Calais, élection du Mans.

La cure, estimée 1000 l., est à la présentation de l'abbé de S. Vincent. Il y a 650 communians.

La description topographique de Villaine est la même que celle du Grand-Lucé, dont il n'est éloigné que d'un quart de lieue; ces deux paroisses ont aussi le même seigneur.

VILLEDIEU-EN-CHAMPAGNE, petit bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Brullon, élection de la Flèche, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de six lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Souli-

gné, l. 3 1/4; Grand-Saint-Georges, l. 1 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Villedieu à Vallon, M. l. 2; Brullon, M. l. 1 1/4; Conlie, M. l. 5 1/2; la Suze, M. l. 3 1/4; Malicorne, M. l. 3; S. Pierre-des-Bois, l. 1/2; S. Christophe, l. 1; S. Ouen-en-Champagne, l. 1; Chantenai, l. 1/4.

La cure, estimée 400 liv., est un prieuré de l'ordre des chanoines de S. Augustin, à la présentation de l'abbé de la Roë. Il y a 70 communians. Les chanoines réguliers ont abandonné depuis longtemps ce petit bénéfice aux prêtres séculiers; il est estimé dans le Pouillé plus qu'il ne rapporte.

Le sol produit du froment, du méteil et de l'avoine; il y a quelques vignes, dont le vin est de petite qualité.

Depuis que les chanoines réguliers ont abandonné cette cure, le seigneur évêque du Mans y a pourvu et nommé les curés.

La paroisse n'a qu'environ trois quarts de lieues de circuit.

La seigneurie de paroisse est annexée à celle de S. Ouen-en-Champagne, qui appartient à M. des Londes, secrétaire du roi.

M. le Gendre, curé, m'a fourni un Mémoire.

VILLEDIEU, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de la Chartre, élection du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Vincent-du-Lorouer, l. 4; Brette, l. 4; Ruaudin, l. 1; Pontlieue, l. 1; Mans, l. 1/2.

Il y a de Villedieu à la Chartre, M. l. 1 1/4; Montoire, M. l. 3 1/2; Bessé, M. l. 3 1/4; Lavardin, M. l. 4; Château-du-Loir, M. l. 4 1/2; les Essarts, l. 1 1/4; Couture, l. 1; Tréhet, l. 1/2; Châtillon, l. 1; les Pins, l. 3/4; Marcé, l. 1; Montrouveau, l. 1 1/2.

La paroisse est arrosée au N. par un ruisseau.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'abbé de Vendôme. Il y a 800 communians.

Il y a à Villedieu, la chapelle de S. Laurent, estimée 100 liv.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine; il y a des bois.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Querrhoent. Voyez *la généalogie, à l'article Montoire.*

VILLEFAUX, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné de Trôo, élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller aux Roches-l'Evêque, l. 1 3/4; Bessé, M. l. 3; Challe, l. 6; Pontlieue, l. 3 1/4; Mans, l. 1/2.

Il y a de Villefaux à Vendôme, M. l. 1 1/2; Montoire, M. l. 2 1/4; Lavardin. M. l. 2; Ambloi, l. 3/4; Sanières, l. 1;

Villavard, l. 1 1/2; S. Rimé, l. 1 1/4; Houssé, l. 3/4; Thoré, l. 1; le Blésois, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de la Briffe.

La cure, estimée 300 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Georges-du-Bois. Il y a 100 communians.

Le sol produit du seigle, du froment et du carabin; il y a des landes au S.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Flines.

VILLIERS-CHARLEMAGNE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Sablé, endeçà l'Ouette, élection de Château-Gontier, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Brullon, l. 7; Vallon, l. 2 3/4; Souligné, l. 1 1/4; Grand-Saint-Georges, l. 1 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Villiers à Laval, M. l. 3 3/4; Chemeré-le-Roi, M. l. 3 3/4; Mellay, M. l. 2; Grez-en-Bouère, M. l. 2 1/2; Château-Gontier, M. l. 2 1/2; le Bignon, l. 1 1/4; Maisoncelle, l. 1; Entrames, l. 1 3/4; Houssai, l. 1; S. Sulpice, l. 1; Ruillé-d'Anjou, l. 3/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par un ruisseau qui forme un étang, à l'O. par un autre ruisseau, et au S. par la rivière de Mayenne.

La cure, estimée 1000 liv., est à la présentation de l'abbé de Marmoutier. Il y a 1000 communians.

Il y a à Villiers un prieuré, estimé 980 liv., à la présentation de l'abbé de Marmoutier; et la chapelle de Montreuil, dédiée à S. André, estimée 65 liv.

En 1242, le prieur de Villiers consentit qu'on augmentât l'église paroissiale.

Le sol produit du méteil, du froment et de l'avoine; il y a des vignes, dont le vin est de très petite qualité. La seigneurie de paroisse appartient à M. le marquis de Montécler, à cause de Hyacinthe de Montécler, son épouse et sa cousine.

La terre de Launay, au Maine, fut érigée en marquisat, sous le nom de Montécler, en 1616, en faveur d'Urbain de Montécler, baron de Charnai, à qui cette terre étoit venue de Renée Nepveu, sa mère. Joseph-François de Montécler, obtint en 1738, d'autres lettres qui ordonnèrent l'enregistrement des premières; elles furent enregistrées à la chambre des comptes, en 1739.

En 1515, René d'Antenai fit la foi et hommage à Jeanne de Bouger, dame de Francaleu, de Villiers-Charlemagne et de S. Germain de l'Hommel, vicomtesse des Essarts, veuve de Jean du Bouchet, seigneur de Puigossière et de la Chasserie.

En 1653, la dame de la Chauvinière vendit à Charlotte de la Marselière, la terre et seigneurie de Villiers; et celle-ci la vendit à Hyacinthe de Quatre-Barbes, seigneur de la Rongère, père de Henriette-Antoinette, qui suit.

Henriette-Antoinette de Quatre-Barbes, fut mariée à François-Henri de Menon, comte de Turbilli, dont Hyacinthe, qui suit.

Hyacinthe de Menon de Turbilli, fut mariée en 1716, à Joseph-François, marquis de Montécler, mort en 1766, dont Hyacinthe-François-Georges, qui suit; Joseph-François-Georges, grand-vicaire et doyen de l'église d'Angers, né en 1724, mort en 1769; Henri-François, chevalier de Malte, capitaine de dragons dans le régiment de Beaufremont; Louis-Augustin, chevalier de la Rongère, enseigne de vaisseau, né en 1727; Jean-Gaspard, né en 1733; Charlotte-Hyacinthe, mariée en 1754 à M. de Lantivi; et Charlotte-Suzanne.

Hyacinthe-François-Georges, mort maréchal des camps et armées du roi, en 1764, avoit épousé, en 1740, Marie-Charlotte de Montulé, dont Hiacinthe, fille unique, qui suit.

Hiacinthe de Montécler, a été mariée, en 1768, au marquis de Montécler, cousin-germain de son père, seul fils du comte de Montécler, qui demeure à Laval, et de N... dame de la Roussardière, de Vautorte, etc. (1).

Il y a dans la paroisse de Villiers, la terre de Mondot, qui appartient à M. le comte de la Chaux, mari de la dame qui m'a fourni beaucoup de Mémoires. Cette terre a donné le nom à une ancienne famille, éteinte dans le seizième siècle ; le fief de Mondot relève de celui de Cormerai, situé dans la même paroisse.

En 1403, Aimeri de Mondot, traita avec les paroissiens de Villiers, pour inhumer dans l'église Jeanne dame de Mondot, sa mère.

Guillaume de Mondot épousa Jeanne Roger, dont Jean, qui suit, dont on a parlé ci-dessus.

Aimeri de Mondot épousa Jeanne d'Orcisse, dont Jean, qui suit; et Etienne, qui épousa Gilette de Brée, fille du seigneur de Fromentière.

Jean de Mondot épousa, en 1462, Anne de Jupille, dont Jean II, qui suit. Ambroise le Cornu, seigneur du Parc et de la Courbe, et Marie de S. Benoît, promirent de les vêtir et entretenir dans leur maison.

Jean II de Mondot épousa en 1502, Geneviève le Maire, fille d'Ambroise, seigneur d'Urgé, et de Marie le Royer, dont Jean III, qui suit; François; et Gille.

Jean III de Mondot épousa en 1532, Jeanne Desprez, fille de Jean et de Jeanne de la Chapelle, dont Joachim, qul suit; Lancelot, mort sans alliance; Renée, mariée à René le Verryier, seigneur du Coudrai; Barbe, mariée en 1565, à Jean du Bailleul, seigneur de la Regellière ; Renée, mariée en 1565, à Guillaume de Logé, seigneur de la Helgrinière; et Marguerite, mariée en 1574, à François Hachard.

1. *Voy.* Tome I, art. *Châtres*, p. 171, et Appendice : Généalogie de Montécler.

Joachim de Mondot épousa Nicolle du Bailleul, dont cinq filles ; Françoise, mariée en 1585, à Michel de Montreul, *Voyez* Vaujois, article de Neuilli ; Ambroisine, religieuse à Champigni ; Samsonne, mariée à François, seigneur de Coudehard ; Florine, qui épousa en 1596, Jacques de Guerpel, seigneur de S. Etienne, près Trun ; et Madelaine, mariée en 1597, à Jean Malet.

Cormerai est une terre fieffée dans la paroisse de Villiers, qui a donné son nom à une famille, qui l'a porté longtemps : ce fief appartient aujourd'hui à M. le comte de la Chaux, seigneur de Vaujois, Mondot, etc. On voit encore à Cormerai les ruines d'un vieux château.

En 1484, Marcé de Cormerai, rendit aveu à la châtellenie de Mellai, pour son fief de la grande Maillardière.

En 1494, André de Cormerai transigea avec Jean du Bouchet, seigneur de Villiers, pour la chapelle de S. André, édifiée dans l'église de Villiers ; Jean du Bouchet lui consentit la propriété de cette chapelle, comme ayant été fondée par ses ancêtres, qui y avoient leur sépulture.

Le pape Léon X accorda en 1514, indulgences pour dix quarantaines à ladite chapelle, en faveur d'André de Cormerai, et d'Olive de Cheminart, sa femme.

En 1561, François de Sesmaisons, Marguerite Poyet, sa femme, et Jeanne de Cormerai, séparée de biens d'avec Guillaume de Baubigné, son mari, vendirent le fief de Cormerai à Joachim de Mondot et Nicolle du Bailleul, sa femme.

En 1652, Marguerite du Bouchet, héritière de la seigneurie de Villliers par la mort de Joachim du Bouchet son frère, fit rompre de nuit la balustrade qui séparoit la chapelle de S. André, du reste de l'église : Hervé de Montreul, seigneur de Mondot, de la Chaux, etc., porta sa plainte au juge de Château-Gontier, et en 1697, après bien des procédures, M. de la Chaux fut confirmé dans la possession de cette chapelle ; on y a construit un autel en 1668, où M. de Montreul, seigneur de la Chaux, a fait mettre ses armes et celle de la dame Doynel, son épouse. *Mémoires de la Chaux.*

Guillaume Lesrat, ou Lérat, étoit né à Villiers : il fut 1° abbréviateur des lettres de chancellerie, sous le pape Clément VII, et ensuite conseiller au grand-conseil, président et lieutenant-général au siège présidial d'Angers. *Ménage, Supplément de l'Histoire de Sablé MS.*

VILPAIL, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Javron, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de douze lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Mont-Saint-Jean, l. 4 1/2 ; Pezé, l. 1 1/2 ; Neuville-Lalai, l. 1 1/2 ; Aigné, l. 3 ; Mans, l. 2.

Il y a de Vilpail à Villaine-la-Juhel, M. l. 1 1/2 ; la Pôté-

des-Nids, M. l. 2 3/4; Gêvres, M. l. 2 1/4; Prez-en-Pail, l. 1 3/4; Lassai, M. l. 3 1/2; S. Cir, l. 1; Javron, l. 1; le Ham, l. 1 1/2; Crennes-sur-Fraubé, l. 3/4; la forêt de Pail, l. 1/4.

La paroisse est arrosée à l'E. par deux ruisseaux, qui forment un étang, et à l'O. par le ruisseau de Frobé, et par trois petits courans d'eau.

La cure est un prieuré de l'ordre des chanoines réguliers de S. Augustin; elle est estimée 1000 liv. et à la présentation de l'abbé de Beaulieu. Il y a 500 communians. La cure de Vilpail est possédée aujourd'hui par un prêtre séculier.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a des montagnes et des landes.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Lonlai de Vilpail.

VIMARCÉ ou S. JEAN-DE-VIMARCÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Passais, dans le doyenné de Sillé, élection du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Rouez, l. 2; Verniette, l. 1 1/2; Cures l. 1/2; Lavardin, l. 1 1/4; Mans, l. 3.

Il y a de Vimarcé à Sillé, M. l. 1 1/2; Conlie, M. l. 3 1/2; Villaine-la-Juhel, M. l. 3 1/2; Bais, M. l. 2 3/4; Evron, M. l. 3 1/4; Isé, l. 2; Sainte-Jame-le-Robert, l. 2 1/2; Assé-le-Beranger, l. 2; S. Georges-de-Fouletorte, l. 1 1/4; Rouessé, l. 3/4; le Grez, l. 1; S. Pierre-la-Cour, l. 1/3; Saint Martin-de-Connée, l. 1/3.

La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Ponceau, et bornée par la forêt de Sillé, et au S. O. et à l'O. par les montagnes des Coévrons.

La cure, estimée 1200 liv., est à la présentation du Chapitre de Sillé. Il y a 700 communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin.

La seigneurie de paroisse appartient à mademoiselle de Clinchamp.

VINCENT-DE-LA-CHARTRE (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné du Château-du-Loir, élection de même.

La cure, estimée 200 liv., est à la présentation de l'abbé de Vaas.

Le topographique de cette paroisse est la même que celui de la Chartre.

VINCENT-DU-LOROUER (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné du Château-du-Loir, élection de même, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de six lieues et demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Brette, l. 4; Ruaudin, l. 1; Pontlieue, l. 1; Mans, l. 1/2.

Il y a de S. Vincent au Château-du-Loir, M. l. 3 1/4; la Chartre, M. l. 3; Grand-Lucé, M. l. 1; Ecomoi, M. l. 4; Bessé, M. l. 4; le Lorouer, l. 3/4; Montreuil-le-Henri, l. 1 1/2; Vilaine-sous-Lucé, l. 1; Pruillé-l'Eguiller, l. 1 1/2; Jupille, l. 2; Beaumont-pié-de-Beuf, l. 2 1/4; Toiré, l. 1 3/4; Chahaigne, l. 2; la forêt de Bersay, l. 1/4.

Le bourg est situé sur un petit ruisseau, qui coule de l'E. à l'O. La paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Veuve, et au S. par un autre petit ruisseau.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

La seigneurie de paroisse appartient à MM. de Lucé et des Hayes, par indivis.

VINCENT-DES-PRÉS (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Sonnois, élection du Mans, au N. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Aveines, l. 3/4; S. Aignan, l. 1 1/4; S. Remi-des-Bois, l. 2 3/4; Mans, l. 3.

Il y a de S. Vincent à S. Côme, M. l. 1 1/4; Mamers, M. l. 1 1/2; S. Aignan, M. l. 2 1/4; René, M. l. 3; Bonnestable, M. l. 3; Champaissant, l. 1; S. Pierre-des-Ormes, l. 1/2; S. Remi-des-Monts, l. 1/2; Commerveil, l. 1 1/4; Monhoudou, l. 1 1/4; Moncé-en-Sonnois, l. 1/2.

La paroisse est arrosée à l'O. par la rivière de Dive.

La cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'abbé de S. Laumer de Blois. Il y a 600 communians.

L'église est dédiée à S. Viventien : cette église n'étoit d'abord qu'une chapelle, bâtie sur le tombeau de S. Viventien; elle fut changée en une église, à cause de la multitude des pèlerins, qui venoient demander l'intercession de ce saint personnage. L'histoire rapporte que S. Viventien fut assassiné sur le bord d'une fontaine qui étoit au milieu d'un bois de ce canton, et que l'assassin jeta le corps de ce Saint dans la fontaine qu'on voit encore aujourd'hui, et qui est encore fréquentée par les infirmes qui viennent y chercher du secours. Du temps des guerres des Normands, le corps de S. Viventien fut transporté à S. Laurent de Blois. S. Viventien vivoit sous le pontificat de l'évêque S. Principe, qui siégea au Mans depuis environ 511 jusqu'en 515. *Courvaisier, p. 112. Bondonnet, p. 156. Cenomania MS.*

L'évêque Geoffroi de Loudon, qui siégea au Mans depuis 1224 jusqu'en 1255, retira de Robert de Dangeul, la dîme de S. Vincent-des-Prés et l'assigna au Chapitre de son Eglise, pour la célébration de son anniversaire; cette destination n'ayant point été employée dans son testament, Guillaume Roland et Geoffroi Freslon, ses successeurs, s'en emparèrent et la réunirent au domaine de leur évêché : mais ce dernier, ayant été informé de l'intention du donateur, la remit avec les

arrérages en la possession du Chapitre, à la charge que lorsque l'évêque assisteroit à la messe de l'anniversaire, il auroit la même distribution qu'un chanoine. *Courvaisier, p. 521. Cartul. blanc du Chapitre.*

En 1274, Jean d'Arné l'ancien et son neveu, vendirent au Chapitre de l'Eglise du Mans, un droit de dîme, et la troisième partie des pailles qu'ils avoient dans la paroisse de S. Viventien, pour 25 liv. tournois. *Cartul. blanc du Chap.*

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine : il y a des bois.

La seigneurie de paroisse appartient aux héritiers de M. Buguet, en son vivant, secrétaire du grand maître des Eaux et Forêts.

VIRÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Brullon, élection de la Flèche, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Mareil, l. 2; Crannes, l. 1 3/4; Rouillon, l. 3; Mans, l. 1.

Il y a de Viré à Brullon, M. l. 1; Sablé, M. l. 3 1/2; Sainte-Susanne, M. l. 3; Balée, M. l. 2 1/2; Loué, M. l. 2 ; Joué-en-Charnie, l. 1 1/2; Torigné, l. 1 1/4; Sauge, l. 2; Cossé-en-Champagne, l. 1; S. Denis-d'Orque, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée à l'O. par le ruisseau de Treulon, et à l'E. par celui de Poil.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 540 communians.

Il y a à Viré, la chapelle du château, estimée 100 liv., à la présentation du seigneur.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'avoine, du chanvre et du lin; il y a des bois taillis. Il y a sur le ruisseau un moulin à blé, et dans la paroisse, un fourneau à briques et à chaux. Le gibier, surtout la perdrix rouge, y est assez abondant.

La seigneurie de paroisse est annexée au château; elle a été possédée à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième, par Pierre de Courthardi, premier président du parlement de Paris; elle a passé depuis dans la maison de Sassenage, qui l'a possédée longtemps. Elle fut vendue à M.
d'où elle est venue par héritage à MM. Maulni, conseiller au présidial du Mans, et Vasse, avocat au même siège, et à M. Renusson de la Rongire, de la ville de Laval. Ces messieurs l'ont vendue à

Feu M. Saillon, curé, m'a fourni un Mémoire.

VIVIERS, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Evron, élection du Mans, à l'O. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois

quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Amné, l. 3 1/2; Fay, l. 2 1/2; Mans, l. 1 3/4.

Il y a de Viviers à Sainte-Susanne, M. l. 1 1/2; Loué, M. l. 3; Evron, M. l. 2 1/2; Conlie, M. l. 4 1/4; Monseurs, M. l. 4 1/4; Torcé, l. demi-quart; Voutré, l. 1; Chame, l. 1 3/4; Estival, l. 1; Neuvillette, l. 1.

La paroisse est arrosée au N. N. O. par deux étangs, et à l'O. par un autre : ces étangs forment plusieurs courans d'eau.

La cure, estimée 600 livres, est à la présentation de l'abbé d'Evron. Il y a 600 communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin; il y a des montagnes, des bois et des landes.

La seigneurie de paroisse appartient à M. Portail.

VIVOIN, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sonnois, dans le doyenné de Beaumont, élection du Mans, au N. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Chevain, l. 1/2; Sainte-Jame-sur-Sarte, l. 3/4; Mans, l. 3 1/2.

Il y a de Vivoin à Beaumont, M. l. 1/2; Fresnai, M. l. 2 1/2; Ballon, M. l. 2; René, M. l. 1 1/2; S. Aignan, M. l. 3 1/4; Doucelle, l. 3/4; Juillé, l. 3/4; Mareschè, l. 1/2; Meurcé, l. 3/4.

Le bourg est situé sur la rivière de Sarte. La paroisse est arrosée à l'E. par un petit courant d'eau.

La cure, estimée 700 liv., est à la présentation du prieur du Mans. Il y 700 communians.

Il y a à Vivoin, le prieuré, estimé 3600 liv., à la présentation de l'abbé de Marmoutier. On ne connoit ni le fondateur, ni le temps de la fondation de ce prieuré. Il y a aussi la chapelle de S. Michel du Pré, estimée 60 liv.; celle de la Navardière, estimée 25 liv.; celle de S. Germain, autrement la Confrérie de Vivoin, estimée 80 liv., à la présentation du curé et du procureur de fabrice; celle dite la Seconde Paroisse de S. Germain, estimée 60 liv., à la même présentation; et l'Aumônerie, estimée 25 liv.; cette Aumônerie, ou hôpital, fut fondée en 1239, par Jean Hirbec et sa femme, du consentement du prieur, à condition que la collation de la chapelle lui appartiendroit; la fondation fut approuvée et confirmée par l'évêque Gui de Laval, qui se retint le droit d'y nommer un administrateur et procureur, pour veiller au bien des pauvres, et sur les frères et les sœurs que l'on commettroit au gouvernement de cet hôpital, qui devoit être réglé suivant les statuts des Ardens, et de N. D. de Coeffort. *Courvaisier, p. 569.*

Raoul de Beaumont, vicomte du Mans, qui vivoit en 1058, donna aux moines de Marmoutier, l'église de Vivoin; cette donation fut confirmée en 1863, par Geoffroi de Beaumont, son fils. *Ménage, Hist. de Sablé, p. 24.*

Jacques de Courthardi, scolastique, et depuis archidiacre de

l'Eglise du Mans, frère de l'illustre Pierre de Courthardi, premier président du parlement de Paris, dont il a été parlé aux articles de Chemiré-le-Gaudin et de Viré, possèdoit le prieuré de Vivoin; il l'augmenta d'un spacieux logement, pour lui et ses successeurs : on y voit ses armes, qui sont de sable, à deux épées d'argent, les gardes en haut et les pointes croisées. Ce Jacques de Courthardi fit aussi bâtir la maison du Chapitre, dite des Morets, presque vis-à-vis la grande porte de l'église cathédrale. *Ménage, Hist. de Sablé, p. 759.*

Il y a à Vivoin une église succursale, nommée Congé des Guérets : il y a 200 communians.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine.

En 1431 ou 32, il y eut à Vivoin un rude combat entre les François et les Anglois, où les François eurent d'abord du dessous, où le brave de Loré fut fait prisonnier; mais ayant reçu du secours, ils donnèrent tète baissée sur l'ennemi, délivrèrent de Loré, et mirent les Anglois en fuite. *Courvaisier, p. 693.*

La seigneurie de paroisse est annexée au prieuré.

ULFACE (S.), bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de la Ferté, élection du Mans, à l'E. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de dix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Courgenart, l. 1 1/2; Beillé, l. 4; Fatines, l. 2 3/4; Mans, l. 2 1/2.

Il y a de S. Ulface à la Ferté, M. l. 3; Auton, M. l. 1/2; Montmirail, M. l. 1 3/4; Vibraye, M. l. 3; Dolon, M. l. 5 1/4; S. Bomer, l. 3/4; Teligni, l. 1/2; Greez, l. 3/4; le Blésois, l. 3/4.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation du doyen de Nogent. Il y a 450 communians.

Il y a à S. Ulface, le prieuré, estimé 300 liv., à la présentation de l'abbé de la Coulture; la chapelle ou collège de Sainte Barbe, fondée vers l'an 1500, par Jean de Saint-Père et Béatrix de Montfaucon, son épouse, seigneurs de Courtangis. La fondation porte qu'on y fera un office entier et quotidien; cet office a été réduit à deux messes hautes, vigiles des morts, le répons *Subvenite* par chaque semaine. Cette chapelle est estimée 200 liv. : elle est possédée par quatre chapelains dont le curé de S. Ulface est un de droit, les trois autres sont nommées par le seigneur. Au côté gauche du sanctuaire de l'église, est une espèce de tombeau, avec cette inscription : *Venerandum Sepulcrum Beatissimi Ulfacii.*

Il n'y a qu'un tiers du sol de la paroisse qui soit bon, et qui rapporte du froment; les deux tiers consistent en terres sablonneuses et bruyères, qui produisent peu de seigle et du carabin. On emploie la marne dans certains cantons, mais elle n'est pas de bonne qualité.

La rivière de Braye, dont les sources ne sont distantes que

d'une lieue, fait tourner dans la paroisse trois moulins à bled et ne nourrit que de l'anguille et des écrevisses.

L'étang de la Carlière entretient aussi un moulin à bled à l'extrémité de la paroisse.

La paroisse de S. Ulface contient douze métairies et vingt-quatre bordages et a environ deux lieues et demie de l'E. à l'O., et demie-lieue du N. au S.

La seigneurie de paroisse fait partie de celle de Montmirail, qui appartient à M. de Guilbon. Il y a un vieux château ruiné.

La paroisse relève en seconde instance de Montmirail et de Gueuville.

La seigneurie de Montmirail étoit possédée anciennement, par Guillaume Goüet, qui étoit seigneur des cinq baronnies du petit Perche; savoir, Montmirail, la Bazoche, Authon, Brou et Alluyes; c'est ce qu'on appelle le Perche-Goüet, petit canton borné par le Maine, le grand Perche, la Beauce et le Blésois. et régi par une coutume particulière.

En 1470, Montmirail appartenoit à Jacques de Luxembourg, et après lui, à René de Bruge, seigneur de la Gratas, qui le vendit à N... Pérault, président à la chambre des comptes, qui légua cette seigneurie à M. le Prince de Conti, d'où elle passa, pour ses remplois, à madame la princesse de Conti, légitimée de France, qui la vendit en 1719, à Michel Haret de Neuilli, écuyer, secrétaire du roi, qui fit M. de Guillebon, son neveu, son légataire universel.

S. Ulface est un de ces saints solitaires qui s'établirent dans le Maine, sous le pontificat de S. Innocent, qui siégea au Mans, depuis 515, jusqu'à 560. *Courvaisier*, *page* 529.

Nicolas l'Herminier, docteur de Sorbonne, chanoine théologal et archidiacre de l'Eglise du Mans, naquit à S. Ulface en 1657 : on a de lui un Cours de Théologie scolastique, en sept volumes *in-8°*, et trois volumes *in-12*, sur les Sacremens. Son Traité de la Grâce fit beaucoup de bruit, et il fut censuré par quelques évêques. L'Herminier mourut à Paris en 1735.

M. Péan, curé, m'a fourni un Mémoire.

VOIVRES, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Sablé, dans le doyenné de Vallon, élection du Mans, au S. O. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de dix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller au Petit-Saint-Georges, l. 2; Mans, l. 3/4.

Il y a de Voivres à Vallon, M. l. 2 1/4; la Suze, M. l. 1 1/4; Loué, M. l. 4; Ecomoi, M. l. 3 3/4; Malicorne, M. l. 3 3/4; Fillé, l. 1; Spai, l. 1 1/4; Estival-le-Mans, l. 3/4; Louplande, l. 3/4; Roezé, l. 3/4.

Le bourg est situé sur un ruisseau d'Orne, qui coule du N. E. au S.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation du Chapitre de S. Pierre du Mans. Il y a 250 communians.

Le sol produit du seigle, du froment et du carabin ; il y a des vignes, dont le vin est de petite qualité, il y a aussi des bois.

La seigneurie de paroisse est un membre de la baronnie de Louplande, qui appartient à M. le comte de Villaine. Voyez *la Généalogie, à l'article Louplande.*

Il y a dans la paroisse de Voivres, la terre fieffée de la Chesnais, dont dépendent de bons taillis. Cette terre appartient à M. de la Roussière.

VOLNAI, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Montfort, élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontlieue, l. 4 1/4 ; Mans, l. 1/2.

Il y a de Volnai à Montfort, M. l. 3 ; Dolon, M. l. 3 ; Grand-Lucé, M. l. 1 1/2 ; Bouloire, M. l. 1 1/2 ; Torigné, M. l. 2 1/2 ; S. Mars-de-Loquenai, l. 1 1/4 ; Surfond, l. 1 ; Ardenai, l. 1 1/2 ; Parigné-l'Evêque, l. 2 ; Challe, l. 1 ; Villaine-sous-Lucé, l. 1 3/4 ; Tresson, l. 1 3/4.

La cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 750 communians.

La paroisse est arrosée au S. par le ruisseau de Hune.

Le sol produit du seigle, de l'avoine et du carabin ; il y a beaucoup de Landes.

L'évêque Avesgaud, qui siégea au Mans depuis 994 jusqu'à 1036, donna aux religieux de l'abbaye de la Coulture, le droit d'autel qu'il percevoit sur plusieurs églises, entre autres, sur celle de Volnai, pour les obliger de chanter matines tous les ans dans l'église de S. Julien, le jour de la fête de ce Saint, et de prier Dieu pour les évêques et les chanoines de la cathédrale, lorsqu'ils viendroient à mourir. *Courvaisier, page 333.*

En 1288, Charles de Valois, comte d'Anjou et du Maine, accorda aux religieux de la Coulture la permission de tenir foire une fois par an à Volnai. *Courvaisier, page 639.*

La seigneurie de paroisse est annexée à l'abbaye de la Coulture.

VOUTRÉ, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Laval, dans le doyenné d'Evron, élection du Mans, au N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Julien-en-Champagne, l. 5 ; Chaufour, l. 1 3/4 ; Mans, l. 2.

Il y a de Voutré à Evron, M. l. 1 3/4 ; Sainte-Susanne, M. l. 1 1/2 ; Monseurs, M. l. 4 ; Sillé, M. l. 3 1/4 ; Conlie, M. l. 4 1/2 ; S. Georges-de-Fouletorte, l. 1 ; Assé-le-Bellanger, l. 3/4 ; Viviers, l. 1 ; Torcé, l. 1 ; Parennes, l. 1 3/4 ; Rouessé, l. 1 3/4 ; la Forêt-Neuve, l. 3/4.

La paroisse est arrosée à l'O. par la rivière d'Erve, et au S. par un petit ruisseau qui forme un étang.

La cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'abbé d'Evron. Il y a 650 communians.

Il y a à Voutré, la chapelle de la Glardière, estimée 110 liv., la prestimonie Landron, estimée 20 liv., et celle de l'Hermitage, estimée 35 liv.

Le sol produit du seigle, du froment et du carabin. Il y a dans la paroisse plusieurs montagnes, et entre autres, une partie de celles des Coévrons.

La seigneurie de paroisse appartient à Madame Deshans.

VOUVRAI-SUR-HUISNE, bourg et paroisse de l'archidiaconé de Montfort, dans le doyenné de Montfort, élection du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Beillé, l. 1/2; Fâtines, l. 2 3/4; Mans, l. 2 1/2.

Il y a de Vouvrai à Connerré, M. l. 1; Montfort, M. l. 2 1/4; Torigné, M. l. 1 1/4; Bonnestable, M. l. 2 3/4; Dolon, M. l. 1 1/4; Sceaux, l. 3/4; S. Hilaire-le-Lierru, l. 1/2; Tuffé, l. 3/4; la Chapelle-Saint-Remi, l. 1 1/2; Duneau, l. 1/2; le Luard, l. 3/4; Bouair, l. 1 1/4.

Le bourg est situé sur la rivière d'Huisne, qui coule du N. E. au S. O.

La cure, estimé 500 liv., est un prieuré de l'ordre des chanoines réguliers, à la présentation de l'abbé de Beaulieu. Il y a 100 communians.

Il y a au château, une chapelle fondée, à la présentation du seigneur.

Le sol produit du froment, du seigle et du méteil. Il n'y a dans la paroisse que cinq métairies et trois bordages. La rivière nourrit d'excellent poisson. La perdrix rouge et grise y est assez abondante et de bonne qualité. Les lièvres et les lapins sont mauvais, parce qu'ils mangent du buis, dont la montagne est couverte. Chaque fermier nourrit un petit troupeau de brebis, dont la laine est excellente.

On tire à dix-huit pieds de profondeur, dans un côté de la montagne, de très bonne pierre de taille. M. le prieur en a une carrière, dont il fait tirer de la pierre qui se travaille parfaitement sous le ciseau. Les bancs de cette pierre sont de différentes épaisseurs. On en tire des blocs qui cubent huit, neuf, même jusqu'à douze pieds, et quelquefois davantage.

Il y a à Vouvrai, deux fourneaux à chaux. On casse la pierre pour la mettre dans le fourneau, de la grosseur, à peu près, d'un œuf, et on se sert de charbon pour la cuire.

La seigneurie de paroisse est annexée au château de Fontenaille qui appartient à M. Pierre-René des Mazis, et qui relève de la baronnie-pairie de la Ferté-Bernard.

La seigneurie de Vouvrai a été possédée anciennement par

la maison des Haies de Cry, d'où elle a passé en celle de Laval-Bois-Dauphin, et ensuite vendue par décret sur le fils du Maréchal-Bois-Dauphin, et adjugée à Louis d'Albert, duc de Luisnes, dont le fils la vendit à Jean-Jacques Dyel, comte de Sorel, qui étant mort sans enfans, l'a laissé à Louis-François Dyel, marquis du Parquet, son neveu; ce dernier la vendit à Pierre des Mazis, sieur de la Varenne, ancien capitoul de Toulouse ; d'où elle a passé à M. des Mazis, son fils unique.

Il y a à Vouvrai, le fief du Poirier, qui appartient à M. de Laval.

Il y a dans un champ éloigné d'environ cent pas de l'église, quatre pierres posées sur le côté, couvertes d'une autre pierre d'une grosseur et d'une largeur considérables; ce qui forme une espèce de chambre capable de contenir dix à douze personnes : ce champ se nomme le champ de la Pierre Couverte. On croit que lorsque quelqu'officier de distinction mouroit dans une bataille on lui élevoit ces sortes de tombeaux, qui ne sont pas rares dans le Maine. On en voit aussi un à Duneau, paroisse voisine de Vouvrai.

M. Pasquier, curé prieur de Vouvrai, m'a fourni un Mémoire.

VOUVRAI, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné du Château-du-Loir, élection de même, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Quincampoix, l. 1 3/4; Beaumont-Pié-de-Beuf, l. 1/2; Marigné, l. 1 3/4; Pontlieue, l. 3 3/4; Mans, l. 1/2.

Il y a de Vouvrai au Château-du-Loir, M. l. 3/4; la Chartre, M. l. 2 1/4; Grand-Lucé, M. l. 3 3/4; Ecomoi, M. l. 4 3/4; Marçon, l. 1; Sainte Cécile, l. 3/4; Flée, l. 1; Luceau, l. 1 1/4; Benne, l. 1; Dissai, l. 1; la Touraine, l. 1 1/4.

La paroisse est arrosée du N. E. au S. O. par la rivière du Loir, au N. N. E. par le ruisseau de Dinan et à l'O. par un petit courant d'eau, qui forme un étang.

La cure, estimée 500 liv., est à la présentation du Chapitre de S. Martin de Tours. Il y a 660 communians.

Il y a à Vouvrai, le prieuré de Cohémon, pour religieuses, estimé 900 liv., à la présentation de l'abbesse du Roncerai d'Angers.

Le sol produit du froment, du seigle et de l'avoine; il y a beaucoup de vignes, dont le vin est de très bonne qualité.

La seigneurie de paroisse appartient à M. de Lusignan.

YVRÉ-L'ÉVÊQUE, bourg et paroisse dans les quintes du Mans, élection du Mans, à l'E. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné d'une lieue.

Il y a d'Yvré à Montfort, M. l. 2 1/4; Torigné, M. l. 4; Connerré, M. l. 3 3/4; Pontlieue, l. 1 1/4; Changé, l. 3/4; Champagné, l. 3/4; Sargé, l. 3/4.

Le bourg est située sur la rivière d'Huisne, qui coule du N. E. au S. O.

La cure, estimée 1500 livres, est à la présentation du seigneur évêque du Mans. Il y a communians.

Il y a à Yvré, la chapelle des Petites Ecoles, fondée par Ambroise le Gras; celle des Chereaux (ou Charreaux), estimée 110 liv., à la présentation du seigneur évêque du Mans; celle de la Chicotière, estimée N. à la même présentation; celle de Foucherrier, estimée 120 liv., à la même présentation; celle de Montri, estimée 400 liv., à la même présentation; et celle de la terre d'Auvours, estimée 20 liv., à la présentation du seigneur de cette terre : cette dernière fut décrétée en 1560.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'avoine et du chanvre; il y a beaucoup de vignes, dont le vin est de bonne qualité. La rivière d'Huisne nourrit de fort bon poisson, carpe, brochet, perche et truites.

Il y a à Yvré, l'abbaye de Lépau et le prieuré de S. Blaise. L'abbaye de Lépau, en latin, *de pietate Dei*, est possédée par des religieux de Citeaux, bernardins. En 1199, Artus, duc de Bretagne, neveu et héritier de Richard I, roi d'Angleterre, donna aux Frères de la maison de Coeffort, le terrein de Lépau (*de Spallo*) qui contenoit environ quarante-six acres de bois, sept acres de pré et deux acres de jardins : mais Artus ayant été assassiné par Jean-sans-Terre, son oncle, Bérengère, fille de Sanche, roi de Navarre, veuve dudit Richard premier, obtint de S. en Louis, en 1228, le lieu de Lépau, et y fonda un monastère en 1229, après avoir dédommagé les frères de la maison de Coeffort; cette fondation fut confirmée par le roi S. Louis, en 1230. L'évêque Geoffroi de Laval, qui siégea au Mans, depuis 1231 jusqu'à 1234, consacra l'église de ce monastère et la dédia à la Sainte Vierge et à Saint Jean-Baptiste; la reine Bérengère fondatrice, y fut inhumée.

1. Jean fut le premier abbé de Lépau; son corps fut inhumé dans le Chapitre, vis-à-vis la chaire; on y mit une épitaphe.
2. Guillaume, 1244 (1).

1. La *Gallia Christiana* nomme cet abbé N... de Beaumont.

3. Hamon, 1277.
4. Pierre, 1305.
5. Guillaume de Beaumont, mort en 1336. On lui a mis une épitaphe.
6. Nicolas, en 1361. Le monastère de Lépau fut détruit, pour la plus grande partie, par les habitans du Mans qui appréhendoient que les Anglois ne s'en emparassent pour leur servir de fort. Le roi Charles IV, dit le Bel, imposa une taille sur la ville du Mans, pour réédifier ce monastère (1).
7. Jean, mort en 1395.
8. Pierre Baion, 1400.
9. Jean.
10. Jacques (2), 1415. Après Jacques, il y a eu quatre abbés, dont on ignore le nom.
15. Guillaume de Bonneville rebâtit l'église; il mourut en 1444.
16. Jean, 1465.
17. Jean Tafforeau fut nommé abbé en 1479. Il eut pour contendans Thomas de Capitaneis, de l'ordre de S. Dominique, confesseur du roi, et Jean Bertran : il portoit dans ses armes: écartelé d'azur, à une fleur-de-lys d'or ; et d'argent à un lion de sable; dans la suite, le monastère a adopté pour lui ses armes.
18. Mathieu ou Macé Petiot; Jean de la Taille lui disputa inutilement le titre de cette abbaye; il vivoit encore en 1506.
19. Jean Aubinière.
20. Jean Cheval vivoit encore en 1555.
21. François Menaut.

Abbés commendataires.

22. Pierre le Caneux, premier abbé commendataire, se défit de son abbaye.
23. Pierre de Gondi, évêque de Paris, cardinal en 1587, mort en 1616.
24. Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris; il permuta avec
25. Léonor d'Estampes de Valançai, qui fut archevêque de Rheims.
26. Nicolas Brûlart de Silleri, 1651. Il quitta cette abbaye (3).
27. Léonor Brûlart de Silleri, 1684, mort en 1699.

1. Entre Nicolas et Jean, la *Gallia Christiana* place Guillaume II et Guillaume III.

2. Jacques Guillemet. — Après Jacques Guillemet, la *Gallia Christiana* place Jean Barbes, puis Guillaume de Bonneville, Henri, Jean, Thomas des Capitaines, Jean Tafforeau.

3. La *Gallia Christiana* place Fabius Brûlart entre Nicolas et Léonor.

28. Louis de la Vergne de Tressan, archevêque de Rouen; mort en 17.
29... Je ne sai qui il étoit. (1),
30. Du Hardas de Hauteville 1733; abbé actuel (2). *Cenomania MS.*

L'abbaye de Lépau est estimée 4000 liv. et le couvent 6000 liv. Le prieuré de S. Blaise étoit d'abord un hôpital, fondé entre le clos de Roxane et celui de Douce-Amie, par Hugues, comte du Maine, pour retirer les vignerons malades; cette maison ayant été ruinée pendant les guerres de Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, on transporta les matériaux en un lieu voisin, où l'on bâtit une chapelle en l'honneur de Saint Blaise; ce fut un prieuré, dont la présentation appartenoit aux religieux de Château-en-l'Hermitage, et qui vient d'être réuni au Séminaire de S. Charles du Mans.

L'évêque Hildebert, qui siégea au Mans depuis 1097 jusqu'à 1125, voyant que sa maison de Coulaines avoit été entièrement détruite par Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, duc de Normandie, son ennemi, fit dresser dans son domaine d'Yvré une petite habitation, pour y aller quelquefois goûter le repos de la solitude. *Courvaisier, p. 410.*

L'évêque Guillaume Passavant, qui siégea au Mans depuis 1145, jusqu'à 1187, accrut le domaine d'Yvré de deux moulins qu'il acheta. *Courvaisier, p. 449.*

L'évêque Geoffroi de Loudon, qui siégea au Mans depuis 1234 jusqu'à 1255, augmenta les bâtimens d'Yvré.

L'évêque Geoffroi d'Assé, qui tint le siége depuis 1269 jusqu'à 1277, bâtit au château d'Yvré, une belle chapelle voûtée. *Cenomania MS.*

Denys Benaifton, qui fut évêque du Mans depuis 1296 jusqu'à 1299, rebâtit la maison épiscopale d'Yvré, qui avoit été ruinée pendant les troubles qui arrivèrent sous le pontificat de ses prédécesseurs, et fit construire deux moulins sur la rivière d'Huisne. *Courvaisier, p. 546.*

Le château d'Yvré ayant été entièrement démoli pendant les guerres des Normands-Anglois, l'évêque Adam Chastelain qui occupa le siége du Mans depuis 1398 jusqu'à 1438, craignant qu'après sa mort, on n'obligeât ses héritiers à le rebâtir, s'adressa au pape Boniface IX, qui commit les abbés de S. Vincent et de Beaulieu, pour descendre sur les lieux et ordonner ce qui seroit nécessaire. Ces deux commissaires reçurent les offres de l'évêque, par lesquelles il s'obligeoit de faire rebâtir les granges, étables, et quelques maisons pour loger les fermiers, ou les receveurs. *Courvaisier, p. 651.*

Le cardinal évêque, Philippe de Luxembourg, qui siégea au

1. Il n'y eut pas d'abbé entre Louis de la Vergne et N. du Hardas.
2. Après N. du Hardas de Hauteville viennent ; Joseph-Marie-Anne Gros de Belphas et Hercule-Pierre-Charles de Langan-du-Boisfévrier qui fut le dernier abbé de l'Epau.

Mans depuis 1477 jusqu'à 1519, fit bâtir le château d'Yvré, tel à peu près qu'il est aujourd'hui, du moins quant à la carcasse. Les évêques qui lui ont succédé ont fait de ce château leur maison de campagne, et y ont fait des embellissemens. Monseigneur de Grimaldi, entr'autres, l'a décoré d'un magnifique portail d'entrée, et a bien embelli le parc, qui est d'une grande étendue.

Le cardinal évêque Jean du Bellai, qui posséda l'évêché du Mans, depuis 1547 jusqu'à 1556, fit bâtir à Yvré un pont de pierres sur la rivière de Sarte. *Courvaisier, page 834.* On vient, dans l'année 1713, d'y en construire un de bois, l'ancien de pierres étant en ruine. Le conseil du roi a ordonné qu'on feroit un nouveau chemin royal du Mans à Paris, lequel passe par le bourg d'Yvré, et est tracé, et l'ouvrage bien avancé, depuis le Mans jusqu'à Yvré.

La seigneurie de paroisse est annexée à l'évêché du Mans, par le fief de Touvoye, dont la jurisdiction est exercée au Palais royal du Mans. Le château de Touvoye est situé dans la paroisse de Savigné-l'Evêque.

Il y a dans la paroisse d'Yvré, le Bois de Montsort, qui est du temporel de l'évêché, et qui contient 176 arpens.

La terre et fief de Vaux, qui appartiennent à M. de Landemont, sont situés dans la paroisse d'Yvré. Le seigneur de cette terre est obligé d'aider à porter le seigneur évêque du Mans, lors de sa première entrée dans son église cathédrale.

Il y a dans la même paroisse la terre et fief d'Auvour (1), qui appartiennent à M. de Caillau, chevalier de l'ordre militaire de S. Louis.

Le roi Henri IV logea au château d'Yvré le 27 novembre 1589, d'où il partit le lendemain et vint loger dans l'abbaye de la Coulture, pour se rendre maître de la ville du Mans. *Trouillard, Comtes du Maine, p. 191.*

YVRÉ-LE-POLIN, bourg et paroisse de l'archidiaconé du Château-du-Loir, dans le doyenné d'Oysé, élection du Château-du-Loir, au S. par O. du Mans, dont il est éloigné de trois lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Arnage, l. 2 1/4; Pontlieue, l. 1; Mans, l. 1/2.

Il y a d'Yvré à Ecomoi, M. l. 1 3/4; la Suze, M. l. 2; Malicorne, M. l. 3 3/4; Pontvalain, M. l. 2; S. Bié, l. 1 1/4; S. Ouen-en-Belin, l. 1; S. Gervais-en-Belin, l. 1 1/2; Parigné-le-Polin, l. 3/4; Cérens, l. 1; Oysé, l. 3/4; Requeil, l. 1.

La paroisse est arrosée à l'E. par un ruisseau, et à l'O. par celui de Fessard.

La cure, estimée 1100 liv., est à la présentation de l'abbé de la Coulture. Il y a 800 communians.

1. La terre d'Auvour est passée de la famille Cailleau en celles de Féron, de Beauchamp, de Vennevelles et d'Andigné.

Il y a à Yvré, la chapelle de la Rondelière, estimée 80 liv., à la présentation du prieur du Château-en-l'Hermitage ; et celle de la Touche, estimée 150 liv.

L'évêque Hugue de Saint-Calais, qui siégea au Mans depuis 1136 jusqu'à 1144, donna à l'abbaye de la Coulture le droit de présenter la cure d'Yvré. *Courvaisier, page 447.*

La seigneurie de paroisse est annexée à la terre de la Touche, qui appartient par acquisition, à la dame Maulni, veuve Caillau (1).

1. La Touche n'est pas sortie de cette famille.

ITINÉRAIRE MANCEAU

SUIVANT LA NOUVELLE CARTE DU MAINE.

Dressée par M. JANVIER, curé de Changé, pour l'Almanach ou Calendrier du Maine de l'année 1774.

Où l'on trouve les grandes routes royales, actuellement exécutées, qui conduisent de la ville du Mans aux principales villes de la province, et d'une ville à une autre, avec les distances d'un lieu à l'autre. L'on y trouve aussi les grandes routes royales, qui ne sont que tracées et non encore exécutées.

Il ne faut pas regarder comme une contradiction la différence des distances d'un lieu à l'autre, qui se trouve dans cet itinéraire, avec celles du Dictionnaire manceau. Celles-ci ont été tirées de la grande carte du Maine, dressée par JAILLOT, et celles de cet itinéraire ont été mesurées sur la petite carte de M. JANVIER.

Grandes routes royales du Mans aux principales villes de la province.

ROUTE du Mans à Laval, l. 14 1/2; il faut aller du Mans à Chaufour, l. 2 1/2; Coulans, l. 1; Longue, l. 1 1/4; Chassillé, l. 1/2; Joué, l. 3/4; S. Denis-d'Orque, l. 1; S. Jean-sur-Erve, l. 1 3/4; Vaige, l. 1 1/4; Sougé, l. 1 1/2; Laval, l. 3.

Route du Mans au Château-du-Loir, l. 7 1/2; Il faut aller à Pontlieue, l. 1 1/2; Ecomoi, l. 3 1/2; Château-du-Loir, l. 3 1/2.

Route du Mans au Grand-Lucé, l. 5 1/4. Il faut aller à Parigné-l'Evêque, l. 3; Grand-Lucé, l. 2 1/4.

Route du Mans à Bêllême, l. 9 1/4. Il faut aller à Savigné-l'Evêque, l. 2 1/4; Beaufai, l. 1 1/2; Bonnestable, l. 1; S. Côme, l. 2; Bellême, l. 2 1/2.

Route du Mans à Alençon, l. 9 1/2; Il faut aller à la Bazoge, l. 2 1/4; S. Marceau, l. 1 3/4; Beaumont-le-Vicomte, l. 1; Alençon, l. 4 1/2,

Route du Mans à la Flèche, l. 8 1/4; Il faut aller à Pont-

lieue, l. 1/2; Arnage, l. 1 1/4; Guécelard, l. 1 1/2; Clermont, l. 4; la Flèche, l. 1.

Routes Royales d'une ville à l'autre.

Route de Mayenne à Domfront, l. 6 1/4. Il faut aller de Mayenne à Ambrière, l. 2; S. Brice, l. 3 1/2; Domfront, l. 3/4.

Route de Mayenne à Ernée, l. 4 1/2. Il faut aller de Mayenne à S. Georges-de-Butavant, l. 1; Vautorte, l. 2; Ernée, l. 1 1/2.

Route de Mayenne à Alençon, l. 11 1/4. Il faut aller de Mayenne au Ribai, l. 3 1/2; Javron, l. 1 1/4; S. Cir-en-Pail, l. 1 1/2; Pré-en-Pail l. 3/4; Alençon, l. 4 1/4.

Route de Mayenne à Laval, l. 5 1/2. Il faut aller de Mayenne à Moulai, l. 1/2; Martigné, l. 1 3/4; Laval, l. 3 1/4.

Route de Laval à Sablé, l. 8. Il faut aller de Laval à Forcé, l. 1; Mellai, l. 3; Sablé, l. 4.

Route du Château-du-Loir à Bessé, l. 6. Il faut aller du Château-du-Loir à Marçon, l. 1 3/4; la Chartre, l. 1; Poncé, l. 1 1/4; Lavenai, l. 3/4; Bessé, l. 1 1/4.

Route du Château-du-Loir au Lude, l. 3 1/4. Il faut aller du Château-du-Loir à Montabon, l. 1/2; Vaas, l. 1/2; le Lude, l. 2 1/4.

Route d'Alençon, à Bellême, l, 7. Il faut aller d'Alençon à Neuchâtel, l. 2 1/2; Mamers, l. 1 3/4; Bellême, l. 2 3/4.

Routes royales qui ne sont pas tracées.

Route du Mans à Mayenne, l. 14 3/4. Il faut aller du Mans à la Basoge, l. 2 1/4; Conlie, l. 2 3/4; Sillé, l. 2; Saint Pierre-de-la-Cour, l. 1; Izé, l. 1 3/4; Bais, l. 1 3/4; Grazai, l. 2; Airon, l. 1/4; Mayenne, l. 1.

Route du Mans à la Ferté-Bernard, l. 8. Il faut aller du Mans à Yvré, l. 1; S. Mars, l. 1/4; Connerré, l. 2; Duneau, l. 1/2; Seaux, l. 1 1/4; Cherré, l. 1 3/4; la Ferté, l. 1/4.

Route du Grand-Lucé à Bessé, l. 4. Il faut aller du Grand-Lucé à Montreuil-le-Henri, l. 1 1/4; Vancé, l. 1 1/4; Bessé, l. 1 1/2.

Route de S. Calais à la Ferté-Bernard, l. 5 1/2. Il faut aller de S. Calais à Conflans, l. 1 1/2. Berfai, l. 1; Vibraye, l. 1 1/4; Cherré, l. 2 1/2; la Ferté, l. 1/4.

Route de S. Calais à Montoire, l. 4. Il faut aller de S. Calais à Vic, l. 3/4; la Chapelle-Huon, l. 3/4; Bessé, l. 1/2; Montoire, l. 2.

Route de Sillé à Fresnai, l. 3. Il faut aller de Sillé à Montreuil, l, 2; Fresnai, l. 1.

Route de Fresnai à Mamers, l. 6. Il faut aller de Fresnai à S. Germain, l. 1 1/4; Chérencé, l. 1/4; René, l. 3/4; Saint-Calais, l. 1 1/4; Montrenaut, l. 1/4; Mamers, l. 1 1/4.

Route de Pré-en-Pail à Domfront, l. 7. Il faut aller à Coupetrain, l. 1 1/4; la Chapelle-Moche, l. 3 1/4; Juvigné, l. 1/2; Domfront, l. 2.

Route de Sablé à Conlie, l. 7 1/4. Il faut aller de Sablé à Juigné, l. 3/4; Anières, l. 1; S. Ouen-en-Champagne, l. 1 3/4; Bernai, l. 3; Conlie, l. 1 1/4.

APPENDICE DU TOME II

Par suite de difficultés survenues entre dom Renaudin, prieur d'Evron, et le chanoine Le Paige, ce dernier ne donna pas dans son Dictionnaire, d'article particulier sur la ville et l'abbaye d'Evron. Pour combler la lacune, nous reproduisons ici une lettre écrite en 1771 par l'abbé Asseline, curé, doyen rural d'Evron, telle qu'elle a été publiée par la *Revue historique et archéologique du Maine*, tome 10, page 87.

Monsieur,

Nous n'avons ni maire ni échevins de ville, quoique Evron ait été qualifié de ville par quelques-uns de nos rois, dont les lettres sont dans les archives de l'Abbatial; en conséquence desquelles lettres nous jouissons de tous les privilèges, mais aussi de toutes les charges des villes. Le syndic, à qui fut rendue votre lettre, me l'a remise sur le champ. Le plaisir d'y répondre et le désir que j'aurais de pouvoir vous être bon à quelque chose m'ont déterminé à prendre la plume. Je ne vous enverrai cependant que ce que j'envoyai au mois de février dernier à un auteur de Paris qui travaille à une espèce de Dictionnaire historique, topographique, etc., de la France (1).

A Evron, la justice et la police y sont exercées par un baillif, un procureur fiscal, un greffier et un nombre indéterminé d'avocats, ressortissant à la sénéchaussée du Mans et au parlement de Paris. Le temporel de la ville est géré par un procureur syndic, et celui de l'église par un procureur fabricien. Nous avons une brigade de maréchaussée, nous sommes dans la Généralité de Tours, dont nous sommes éloignés d'environ vingt-sept lieues et de l'Election de Mayenne, distante d'ici de quatre lieues et demie. Evron (Ebronium) et non Aurio. que j'estime au 17e degré, seize minutes, quelques secondes de longitude, et au 48e degré, dix minutes de latitude, est à cinquante lieues de Paris, vers l'Ouest, un peu au Sud, à dix lieues du Mans, d'Alençon et de Châteaugontier, à huit de Sablé, à quatre de Sillé-le-Guillaume, à dix-huit d'Angers. Son étendue est d'environ sept lieues de circuit, au milieu de laquelle est placée la ville comme sur le cul d'une assiette. Par le calcul le plus exact que j'en ai pu faire depuis le peu que j'y réside (je n'y suis que du 27

1. Sur le correspondant du curé d'Evron à Paris, on peut lire dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, la note de la page 97, tome X. L'auteur indique comme correspondants probables, Mathias Robert de Hesseln. auteur d'un *Dictionnaire universel de France*, publié en 1771, et M. Donat qui, à la même époque, préparait un *Dictionnaire historique et topographique de la France.*

octobre 1769) j'y trouve, tant dans la ville que dans ses écarts, hameaux, métairies, closeries, etc., environ 660 feux et bien près de 3000 communiants. La halle, dans laquelle se tient tous les jeudis le marché et dix foires considérables dans le courant de l'année, est belle et vaste. Le commerce est peu de choses. Le fil et les toiles qu'on y travaille pour Laval, distante de six lieues d'ici, est ce qui occupe le plus nos habitants. Nous n'avons ni rivières, ni eaux minérales, ni manufactures. Il n'y a qu'une paroisse, sous le vocable de Saint-Martin de Tours. Evron est le chef-lieu d'un doyenné rural composé de trente-trois paroisses.

Ce qui a donné occasion à l'origine de notre ville est l'abbaye qui y fut bâtie vers l'an 646 par saint Hadouin, seizième évêque du Mans, à l'endroit même où saint Thuribe, second évêque du Mans, avait consacré une chapelle en l'honneur de Notre-Dame. Saint Thuribe, successeur immédiat de Saint Julien, apôtre du Maine, mourut le 16 avril 147, et saint Hadouin siégea depuis 624 jusqu'en 655. Ce dernier y mit des moines de saint Benoît et les fit dépositaires d'un précieux reliquaire contenant, dit-on, du lait de la sainte Vierge, reliquaire, ajoute-t-on, trouvé miraculeusement. Ce monastère ayant été ruiné par les Normands au milieu du IXe siècle, fut rétabli, vers l'an 988, par Robert Ier, vicomte de Blois, qui tenait Evron de ses ancêtres. Il releva toute la ville et construisit l'église de Saint-Martin. Sous ce seigneur, le pape Jean XV érigea le monastère en abbaye. L'abbé est seigneur de la ville avec la qualité de baron, et les religieux, actuellement de la congrégation de Saint-Maur, sont co-seigneurs (1). Ils ont rebâti magnifiquement de belles pierres de grain du pays, et de fond en comble, leur maison. La

1. Pour compléter la lettre du curé Asseline, nous donnons la liste des abbés d'Evron :

Abbés réguliers :

1° Tetbert, 988; 2, Durand, 1015 ; 3, Guillaume I, 1066; 4, Raoul, 1100; 5, Daniel-le-Chauve, 1123; 6, Geoffroy, 1144; 7, Odon, 1148; 8, Herbert I, 1066; 9. Geoffroy II de la Chapelle, 1178; 10, Pierre du Castel, 1204; 11, Gilles de Castellun, 1223; 12, Arnaud, 1241; 13, Jean I, 1260; 14. Guillaume de Porton, 1288; 15, Gervais-Langlais, 1313; 16, Jean II de la Haie, 1319; 17, Jacques I Martin, 1347; 18. Herbert II, 1356; 19, Guillaume III, 1371; 20, Alain du Plessis-Chatillon, 1355; 21, Fouquel des Vaux, 1399; 22, Simon de Bois Cornu, 1401; 23, ean II; Braindel, 1416; 24, Etienne de Saint-Berthevin, 1437; 25, Jean IV de Favières, 1553;

Abbés commendataires :

26, François de Bavallon, 1482; 27, François de Chateaubriand, 1491; 28, Nicolas de Chateaubriaud, 1519; 29, René de Boursault, 1532; 30, Jacques II de Vitry-de-Larrière, 1547; 31, Jacques III d'Apchon de Saint-Germain, 1555; 32, Etienne Heuste, 1564; 33, Guy Adelée, 1587; 33, Jean de Balzac d'Entragues, 1597; 34, Nicolas II de Balzac d'Entragues, 1610; 35, Claude Belot, 1611; 36, Pierre Mortier, 1616; 37, Achille Le Petit-de-Gournay, 1635; 38, Michel Amélot de Gournay, 1655; 39, Charles Amélot

première pierre en fut posée le 28 mai 1726 par M. de Froulay, dernier évêque du Mans.

Outre cette abbaye, il y a un couvent de Bénédictines établi en 1632 et fondé par Urbain de Montécler et Marie de Froullay son épouse, sous l'épiscopat de Charles de Beaumanoir. La première prieure fut Urbaine de Montéclerc (1). C'est l'évêque diocésain qui confère ce prieuré perpétuel.

Madame de Vaugirault, actuellement occupant cette place, est la huitième prieure.

Les hommes illustres que je connais de notre ville, sont Mérole, moine d'Evron, évêque du Mans, qui, après un gouvernement de treize ans, mourut l'an 785 à Evron où il avait pris naissance.

L'autre est Jean Louail, né à Evron et non à Mayenne (2), ainsi que me l'assurent les registres baptismaux que j'ai sous les yeux. Il est mort à Paris en 1724; ce pieux ecclésiastique est auteur de plusieurs ouvrages polémiques et historiques.

Voilà, Monsieur, tous les éclaircissements que je puis vous fournir sur notre ville d'Evron. Je souhaiterais qu'il y eut quelque chose qui fût en rapport à l'ouvrage que la sagesse des officiers municipaux de notre capitale, de la province et du diocèse a imaginé, et dont ils vous ont choisi pour l'exécuteur. Peut-être, si j'étais plus ancien dans le pays, aurais-je trouvé quelque chose de mieux que ceci; mais je suis un nouveau débarqué de Paris, ma patrie, et par conséquent bien nouveau en tout genre. J'ai cependant la témérité de faire gémir actuellement votre presse d'un petit ouvrage topographique sur notre bréviaire. Monsieur Le Paige, très respectable chanoine de la cathédrale, et M. l'abbé Dugast en ont vu un échantillon. Je voudrais être bon à quelque chose, mais je sens la faiblesse de mes efforts.

Je suis avec respect... M., votre très humble et très obéissant serviteur, curé et doyen d'Evron.

A Evron, le 6 juillet 1771.

de Gournay, 1681; 40, Jean-Baptiste d'Estrées, 1694; 41, Charles de Crevecœur, 1719; 42, Joseph de Simiane, 1744; 43, Joseph-Hyacinthe Mauduit, 1768; 44, Jean-Baptiste du Plessis d'Argentré, 1771; 45, Eutrope de Pradel de Chardebœuf, 1782-1790.

1. *Voy. Appendice*, Généalogie de Montécler, T. II, p. 541.
2. *Voy.* art. *Mayenne*, T. II, p. 273.

GÉNÉALOGIE DE MONTÉCLER

Voir art. Châtres, T. I, p. 171. Art. Saint-Hilaire-le-Lierru, T. I, p. 366. — Saint-Christophe-du-Luat. T. I, p. 187. — Contest. T. I, p. 200. — Montourtier. T. II, p. 313. — Saint-Suplice. T. II, p. 460, etc.

La maison de Montécler est originaire du Bassigny où se trouvait la terre qui lui a donné son nom. Renaud et Robert de Montécler vendirent le château paternel pour accompagner S. Louis en Terre-Sainte, 1250. Ils étaient les cousins-germains du sire de Joinville qui avait épousé une demoiselle de Montécler; cette union est constatée par un titre très ancien conservé au Chartrier de Montécler.

De retour en France, Robert s'établit en Anjou où il reçut, par engagement, la terre de Beaufort de Charles d'Anjou, dont il était le chambellan. Charles accompagna le prince dans son expédition de Sicile; il s'y installa et y prit alliance. Ses descendants y sont connus sous le nom de *Montecciaro.*

La lignée de Charles demeura en Anjou : Thibault de Montécler était gouverneur du château d'Angers, au milieu du XIVe siècle. On cite encore: Gautier de Montécler, écuyer, seigneur de Jurennecourt et François, qui commanda à Gennes pour le roi de France, en 1400.

La généalogie de la maison se suit régulièrement et est établie sur titres incontestables, à partir de la fin du XIVe siècle; Montécler porte dans ses armes : De gueules, au lion d'or, armé, couronné et lampassé de même; sa devise est : *Magnus inter pares.*

Branche de Bourgon.

I. GUILLAUME de Montécler, chevalier, capitaine de cent hommes d'armes, épousa Charlotte de Brisgault de Courceriers, dont : Jean, seigneur de la Bigottière qui suit.

II. JEAN I de Montécler, seigneur de la Bigottière, épousa Roberte Filastre, fille du gouverneur d'Anjou et nièce du cardinal Filastre dont : 1° Jean, qui mourut sans enfants; 2° Charles qui n'eut qu'une fille, mariée à René de Villeprouvé (1), et Louis qui suit. Jean I de Montécler acheta en 1406 de Charles de Couesmes, la terre de Bourgon qu'il transmit à ses successeurs (2).

1. Cette maison s'est fondue dans celle de Rohan.
2. *Voir* art. *Montourtier*, Tome II, page 303.

III. Louis I de Montécler continua la lignée; il épousa en 1449 Jeanne de Boisgamas, de la maison de Laval, dont Charles qui suit :

IV. Charles de Montécler, écuyer, seigneur de Bourgon, épousa en 1484, Guillemine de Sahur, fille de Jean, écuyer, seigneur de Torbechet (1), maître d'hôtel du duc d'Alençon dont Louis qui suit (2).

V. Louis II de Montécler, seigneur de Bourgon, épousa, le 8 mai 1509, Françoise de Romillé, d'où Jean II qui suit :

VI. Jean II écuyer, seigneur de Bourgon et de Montaudin, épousa en 1534 Béatrix de Jonchères, dont il eut René qui suit; et Louis qui suivra.

VII. René de Montécler, seigneur de Bourgon, Aron, le Bois-au-Parc, Courcelles, Burges, les Haies, etc., chevalier de l'ordre du roi et capitaine de cent hommes d'armes, épousa Claude des Haies, dame de Fontenailles. Il mourut encore jeune, des suites des blessures qu'il avait reçues à la bataille de S. Denis. Il laissait deux filles : Madeleine qui épousa Urbain de Laval-Montmorency, seigneur du Bois-Dauphin, auquel elle porta les seigneuries de Bourgon, Aron, le Bois-au-Parc, etc., et une autre qui s'allia à Claude du Breuil-Sancerre, seigneur de Courcillon. Le nom de Montécler fut continué dans une autre ligne, celle de Montécler-Courcelles, tige de la branche de Launay-Péan. *Voir* sur la famille de Laval-Bois-Dauphin, art. *Sablé*, Tome II, page 424.

Branche de Launay-Péan.

VII. Louis de Montécler, 3e du nom, seigneur de Courcelles, chevalier de l'ordre du Roi, était fils de Jean II et de Béatrix de Jonchères; il était gouverneur pour le roi du comté de Laval. Il épousa en 1568 Renée Nepveu, dame de Charnay, fille de noble Jacques Nepveu, baron de Charnay, seigneur de Launay-Péan, et de Françoise Le Porc. De ce mariage sont issus : Urbain qui suit, et Urbaine qui fut la première prieure perpétuelle du monastère des Bénédictines de S. Joseph d'Evron, fondé par son frère Urbain.

VIII. Urbain de Montécler, chevalier, baron de Charnay, seigneur de Launay-Péan (3), Raneton, Le Fouilloux, Montche-

1 La terre de Torbéchet est située dans la commune de Saint-Georges-Buttavent; le propriétaire actuel est M. Moullin de Torbéchet.

2. La généalogie de Quatrebarbes donne à Charles de Montécler un second fils du même nom que lui : Charles, seigneur du Plessis, Saint-Celerin et Torbéchet, lequel aurait épousé une demoiselle de la Grandière, dont un fils nommé également Charles, marié à Anne Frézel.

3. Le manoir de Launay-Péan se trouvait à l'endroit même où est actuellement le château de Montécler; de ce manoir, il ne reste qu'un corps de bâtiment assez élevé, surmonté de trois dômes superposés, la

vrier, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre, capitaine de cent hommes d'armes, maître de camp d'un régiment de douze cents hommes d'infanterie, de son nom, etc., épousa Marie de Froulay (1).

C'est en faveur d'Urbain de Montècler que la terre de Launay-Péan fut érigée en marquisat, par lettres patentes du roi Louis XIII en 1616 (2).

Urbain et Marie de Froulay eurent de leur union, André qui suit; Marie, seconde prieure perpétuelle des Bénédictines d'Evron; Louis, chevalier de Malte, commandant de l'escadre française devant la Rochelle, lors du siège de cette ville, lieutenant-colonel du régiment de la Marine, maître de camp du régiment de Montècler, gouverneur de Doullens et lieutenant général des armées du roi.

Urbain mourut en 1641.

IX. André, marquis de Montècler (3), baron de Charnay, seigneur du Tremblay, de Raneton, Châtres, Poillé, Clinchamps, etc., épousa Marie de la Flèche, dont François qui suit, et quatre autres enfants, sans postérité.

André acquit de Paul du Bois, chevalier, seigneur de Maineuf, la terre de La Saugère, sise paroisse de Châtres et à proximité du château de Montècler (4). *Voy.* T. I, p. 170.

X. François, marquis de Montècler, vicomte de Raneton, seigneur de la Saugère, Le Tremblay, Châtres, S. Etienne du Rouvray, les Pins, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, gouverneur de la ville et château de Laval, épousa en 1558, Marie Langlois de Motteville, fille du marquis de Vic, dont : 1° Georges-François qui suit ; 2° Marie-André, chevalier de Malte, capitaine d'une des galères de la religion, commandeur del'Ile-Bouchard et de la Ville-Dieu ; 3° un autre fils, aussi chevalier de Malte, et Marie-Françoise qui épousa en 1683, Jean-François de Pompadour, marquis de Rochechouart.

chapelle, qui est du xve siècle et un pavillon servant de pont-levis. Le château actuel, qui est important, a été bâti en grande partie par Urbain, premier marquis de Montècler ; il est entouré de trois côtés par de larges douves alimentées par un ruisseau, qui sépare les deux communes de Châtres et de Saint-Christophe-du-Luat.

1. *Voy.* T. I, p. 77.

2. *Voy* T. I, *art. Châtres*, p. 171.

3. André de Montècler acheta en 1646 la terre du Tremblay dont relevait en partie la terre de Launay-Péan, l'autre partie relevant de Sainte-Suzanne.

4. Paul de la Saugère était fils de Pierre du Bois, seigneur de la Saugère et de Suzanne de la Roussardière. Cette famille du Bois de la Saugère avait donné dans la religion réformée, ce qui lui avait fait enlever la seigneurie de la paroisse de Châtres. Paul de la Saugère vendit sa terre pour payer, avec les fonds en provenant, la terre de S. Gilles qu'il avait achetée, pour partie, des sieurs de Montgomery et de Graville, ses beaux-frères.

La terre de la Saugère, dont le vieux manoir sert de maison de ferme, est aujourd'hui la propriété du marquis de Montferré, qui l'a recueillie dans la succession de sa mère, née Charlotte-Georgette de Montècler.

XI. Georges François, marquis de Montécler, seigneur de Châtres, la Saugère, S. Etienne du Rouvray, le Mesnil-Mauger, S. Christophe du Luat, le Tremblay, Montcrintin, Les Pins, etc., épousa en 1693, Anne de la Matraye, fille d'Ambroise, seigneur de la Matraye (1), Contest, la Peillerie, etc., dont : Joseph-François qui suit ; quatre filles, dont l'une fut religieuse visitandine ; les trois autres mariées savoir : la première à N. d'Héliand, seigneur d'Ampoigné, la seconde à Louis-Christophe-Henri de Cumont et la troisième, Françoise-Thérèse, à Pierre Gilbert, marquis du Bailleul (2). Georges-François et Anne de la Matraye eurent encore : Georges-François de Montécler qui épousa, le 13 novembre 1733, Anne-Thérèse-Antoinette de la Roussardière, fille de Gilles-René seigneur de Vautortes et de Marie-Thérèse Marest, dont entre autres, René-Georges de Montécler, qui suivra.

XII. Joseph-François, marquis de Montécler, seigneur de la Rongère, Châtres, la Saugère, Le Tremblay, etc., épousa en 1716, Hyacinthe de Menon de Turbilly, fille de François-Henri de Menon de Turbilly, comte de Turbilly, marquis de la Rongère, seigneur de Villiers-Charlemagne, et de Henriette-Antoinette de Quatrebarbes. *Voy.* T. II, page d'une famille alliée aux maisons de Condé et de Rohan (3).

De ce mariage sont issus : 1° Hyacinthe-François, qui suit ; Joseph-François, doyen de l'Eglise d'Angers, abbé commandataire de S. Pierre d'Uzerches et prieur commandataire de Changé ; 3° Henri-François, chevalier de Malte, brigadier des armées du roi, colonel du Régiment de dragons de Montécler qui était considéré comme un des plus beaux régiments de France ; Henri-François l'offrit à Monsieur, après quoi ce régiment prit le nom de Dragons de Monsieur ; 4° Charlotte-Hyacinthe ; Claudine-Josèphe, qui épousa en 1754, Louis-André, marquis de Lantivy ; 5° Louis-Augustin, brigadier des armées du roi et capitaine de vaisseau, dont le fils fut victime de la Révolution en 1794 ; 6° Jean-Gaspard, dit le vicomte de Montécler, officier au régiment de Béarn ; il épousa Jeanne Budet, dont Gaspard, qui suivra.

C'est en faveur de Joseph-François que le roi Louis XV confirma l'érection du Marquisat de Montécler, par lettres patentes datées de 1738, ordonnant l'enregistrement de celles de 1616 (4).

XIII. Hyacinthe-François, marquis de Montécler, seigneur

1. La terre de la Matraye est située dans la paroisse de Contest. *Voy.* T. I, p. 199. Les armes de la Matraye, accollées à celles de Montécler, sont peintes sur le rétable d'un des autels de l'église de Châtres.
2. *Voy.* T. I, p. 363, *art. Hercé.*
3 Les preuves de cette parenté résultent de titres anciens conservés au château de Montécler. Ces titres ont été remis à d'Hozier juge d'armes de France, qui les a vérifiées.
4. *Voy.* Tom. 1. *art. Châtres*, page 171.

de la Rongère, de la Saugère, de Montcrintin, baron de Villiers-Charlemagne, seigneur de Châtres, Tuffé, S. Hilaire-le-Lierru, Cheronne, S. Denis, etc., maréchal de camp des armées du roi, épousa en 1740, Marie-Charlotte de Monthulé, fille d'un conseiller au Parlement de Paris, dont Jeanne-Hyacinthe qui suit :

XIV. Jeanne-Hyacinthe, dame de Montécler, la Rongère, La Saugère, Montcrintin, Villiers-Charlemagne, Houssai, S. Germain-de-l'Hommel, S. Sulpice, S. Christophe-du-Luat, S. Leger, Châtres, Cheronne, S. Denis, S. Hilaire-le-Lierru, Tuffé, Prevelle, etc. épousa, le 9 juillet 1768, son cousin germain René-Georges-François, marquis de Montécler, seigneur de Contest, Poillé et la Matraye, chevalier de l'ordre royal et militaire de S. Louis, major du Régiment de Montécler, maréchal de camp des armées du roi, etc., fils de Georges-François et de Anne-Thérèse-Antoinette de la Roussardière, né à Mayenne en 1738.

René-Georges-François et Jeanne-Hyacinthe de Montécler eurent cinq filles : 1° Eugénie-Henriette, qui suit; 2° Henriette, qui épousa Frédéric-Anne, comte de Chavagnac, grand d'Espagne de 1re classe, laquelle eut la Rongère en partage; 3° Aglaé, qui s'unit à Michel-Robert de Rasilly, officier de Marine, auquel elle apporta les seigneuries de Cheronne, du Tremblay, etc. ; 4° Agathe, mariée en 1791 à Louis-Virgile de Chavagnac, capitaine de Dragons; 5° Amélie, morte jeune.

XV. Eugénie-Henriette, dame de Montécler, de Châtres, S. Christophe, la Saugère, etc., épousa, en 1801, son cousin Gaspard de Montécler, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, fils de Jean Gaspard, vicomte de Montécler, et de Jeanne Budet.

De ce mariage sont nés : 1° Henri-Jean qui suit; 2° Charlotte-Georgette, qui épousa, le 10 avril 1826, Marie-Ernest Baniouls, vicomte de Montferré, d'où un fils, aujourd'hui le marquis de Montferré.

XVI. Henri-Jean, marquis de Montécler (1), épousa le 29 juin 1837, Adèle-Charlotte-Louise de Boisjourdan (2), d'où René, qui suit, et Roger, mort officier d'infanterie, sans alliance.

XVII. René, marquis de Montécler, épousa Anne-Marie du Fou, d'où trois enfants, Elisabeth, Roger et Henri, propriétaires actuels du château et de la terre de Montécler.

1. Henri-Jean, marquis de Montécler, est mort à Châtres, dont il était maire. Il a été inhumé près de son père et sa mère, dans la chapelle de Montécler, au cimetière de Châtres.

2. D'une très ancienne famille du Bas-Maine, qui a pris son nom de la terre de Boisjourdan, située dans la paroisse de Bouère. *Voy.* Tome I, page 10[illegible] et s.

GÉNÉALOGIE DE MORÉ

Voir art. Le Ribay, T. II, p. 396 et s.

La famille de Moré est une des plus anciennes et des plus nobles familles du Maine ; elle tire son nom de la terre de Moré située dans la paroisse de Douillet. Elle s'est alliée aux Le Royer, de Robillard, de Chevrier, de Champagne, Mallet, de Mouchy, du Mesnil de Saint-Denis, de Baigneux, Rouxel de Medavy, de la Grandière, de Beauregard, Billard de Lorière, Lhermite, de Baglion de la Dufferie, de Cauvigny, etc.

A la fin du XIIIe siècle, Philippe de Moré épousa Rose de Courtalierru (1) ; Hugues de Moré était curé de Douillet au commencement du XVe siècle. En 1388, Guillaume de Moré est cité dans les Plaids et Assises de la seigneurie du Horps (2).

I. AMBROISE I de Moré était seigneur du Val, paroisse du Ribay en 1392 ; nous le croyons père de Jehan de Moré qui suit :

II. JEHAN I de Moré, seigneur du Val, est qualifié dans deux actes : *Châtelain de Lassay* (3) 1458, 1465.

III. GUILLAUME de Moré, seigneur du Val, 1475 (4).

IV. AMBROISE II de Moré, seigneur du Val, de la Regussonnière, était procureur au siège de Mayenne (5). Il épousa en 1498 Catherine Le Royer, fille unique de Philippe Le Royer, seigneur de Braitel, paroisse de Tennie, dont Jehan qui suit.

V. JEHAN II de Moré, seigneur de S. Christophe-du-Jambet et du Val : il était baron du Ham. C'est lui qui acquit cette baronnie, ainsi que cela résulte d'une déclaration à lui rendue par René Croyssart, prêtre, curé du Ribay. — 19 juillet 1530, 1555 (6). — Il eut Jehan III, qui suit.

VI. JEHAN III de Moré, seigneur de S. Christophe-du-Jambet, du Val et du Ribay, baron du Ham. Il épousa Marguerite du Bois-Juhel ou Juhez (7), suivant la prononciation de l'époque, d'où : 1° Louis de Moré qui suit ; 2° Renée, qui épousa Gilles de Robillard, seigneur de la Rullerie, fils de Jacques et de Jeanne

1. Le Guicheux ; Chronique de Fresnay, p. 91.
2. Archives du château de Lassay.
3. Remembrances de Lassay.
4. Chartrier de Lassay.
5. Guyard de la Fosse. *Hist. des Seign. de Mayenne*, p. 93. *Archives de la Sarthe*. F. n. 150.
6. Arch. du château de Lassay.
7. Registres du Ribay.

de Lamboul, sieur et dame de S. Ouen le Brisoult (1); 3° Anne, dame de Plessis; 4° René, qualifié, seigneur du Ham dans plusieurs actes ; 5° Julienne, alliée à François Le Royer, seigneur de l'Escuyrie, dont René Le Royer (2).

Jehan III de Moré fut un fougueux ligueur; c'est lui qui, croit-on, assiégea le château de Courtœuvre, paroisse de Villaines-la-Jubel, prit Pierre Vasse qui en était seigneur, l'emmena à Château-Gontier, où il le fit mourir, crime pour lequel il fut décapité sur la place de Grève (3).

VII. Louis I de Moré, chevalier, seigneur du Val et du Ribay, Capitaine d'une Compagnie de cent hommes d'armes, épousa, le 11 février 1611, Gabrielle de Champagne, fille aînée de Brandelys de Champagne, marquis de Villaines-la-Juhel et d'Anne de Feschal, dont : 1° Anne de Moré, née le 21 décembre 1611; elle s'unit à Pierre Baigneux, seigneur d'Argenton; 2° Louis Brandelys, qui suit, né en 1612; 3° Gabrielle, jumelle avec Louis Brandelys; 4° Gui, qui suivra, né en 1613; 5° Jean, mort jeune; 6° Mathurin né en 1615, mort jeune; 7° Angélique, née en 1675 : Elle eut du comte de Sérillac, une fille naturelle, Hélène de Sérillac; 8° Paul, né le 29 septembre 1619; 9° Urbaine; elle épousa à 49 ans, dans l'église du Ham, le 26 janvier 1668, Pierre Doitteau (4); 10° Renée, née en 1616; elle épousa, le 16 septembre 1657, Josias Bodin de Mouchy, dont plusieurs enfants; 11° Jacqueline; 12° Marguerite, née le 29 avril 1624; elle s'unit à son cousin François de Robillard, écuyer, seigneur de la Rullerie, fils de Gilles et de Julienne de Moré, dont Marin de Robillard, mort sans alliance, et Hervé (5); 13° Hubert, qualifié seigneur du Ham dans divers actes.

Louis I de Moré décéda le 18 avril 1632; Gabrielle de Champagne mourut le 16 mars 1640. C'est Louis I de Moré qui fit bâtir le château actuel du Val. L'ancien manoir était placé dans les jardins; il était entouré de douves, dont on aperçoit encore la trace, et l'on y accédait par un pont-levis. Louis de Moré est d'ailleurs le premier seigneur de ce nom qui ait habité régulièrement le Val.

VIII. Louis II Brandelys de Moré, seigneur du Val et du Ribay, mourut le 21 novembre 1632, au service du roi en Bavière; il n'avait survécu à son père que de quelques mois.

1. *Voy.* Tome II, p. 346.
2. Archives du Ribay. La famille Le Royer était très répandue dans le Bas-Maine ; nous connaissons Le Royer de la Brisolière, du Mesnil-Samson, de la Chauvinière, de Changé, de l'Ecuyrie, etc.
3. *Voy.* art. *Villaines-la-Juhel.* Tome II, page 514.
4. Elle mourut au Ham le 23 novembre 1689. Son mariage avec Pierre Doitteau dut être considéré comme une mésalliance, aucun membre de la famille n'y assista; quand Urbaine mourut, elle était veuve.
5. Hervé de Robillard, épousa Renée Deschamps, fille de Pierre Deschamps, écuyer, seigneur de Richemont, et de Louise de Pannard; ils eurent : Jacques de Robillard, seigneur de la Coudraye, dont Augustin de Robillard, mort curé de la Ferté-Macé.

IX. Guy de Moré devint seigneur du Val après son frère ; il épousa, en 1634, Marthe du Mesnil, fille du seigneur de St-Denis-sur-Sarthon, dont il eut huit enfants : 1° Jacqueline, née en 1635, morte sans alliance ; 2° Gabrielle ; 3° Louise, née en 1638, morte sans alliance, le 10 octobre 1673 ; 4° Anne, qui épousa Pierre du Fresne, sieur dudit lieu ; ce Pierre du Fresne était un cadet de la famille Mallet qui possédait la terre du Fresne, paroisse de Couterne ; 5° Louis Brandelys qui suit, né le 15 septembre 1644 ; 6° Hubert, né le 29 janvier 1646, mort jeune ; 7° Henri (1), né au Val, le 4 mai 1651 ; il fut connu d'abord sous le nom de Chevalier du Val ; il entra dans les ordres, fut prêtre à Villaines-la-Juhel, remplit les fonctions priorales à Loupfougères, à la mort du prieur Jean Vasse, puis fut appelé en 1681 à la cure de St-Cyr-en-Pail où il mourut le 5 décembre 1721 ; 8° Marie, née en 1652 ; elle épousa le 21 janvier 1673, en premières noces, Louis Tasseau d'une famille originaire du pays de Domfront, établie à Couptrain, dont une fille : Marie-Louise ; Marie épousa en secondes noces Michel Rouxel, sieur de la Garennière, écuyer, né à Ronfugeray, Chevau-léger de la Garde du Roi, d'une vieille famille normande, établie dans l'Avranchin, le Mortanais et le Passais, dont cinq enfants nés au Ham : Marie-Marthe, Rouxel 1683 ; Michel, 1684 ; Monique, 1687 ; Louis Brandelys, 1689 ; Marie Rose, 1692.

Guy de Moré mourut à Saint-Denis-sur-Sarthon, le 26 mai 1663, et fut inhumé dans l'église de cette paroisse, dont son beau-frère était patron.

X. Louis III Brandelys de Moré, chevalier, seigneur du Val et du Ribay, épousa le 11 juillet 1680, dans la chapelle du château du Fresne, Madeleine de la Grandière, fille de Louis de la Grandière et de Françoise de Beauregard du Fresne (2), d'où : 1° Henri-Aymé, né le 18 avril 1682, mort en bas âge ; 2° Louis René, né le 24 août 1683, mort aussi en bas-âge ; 3° Louis-Julien de Moré, qui suit, né le 30 juillet 1685 ; 4° Françoise-Madeleine, née le 10 septembre 1686, morte sans alliance, au château du Val, le 19 février 1714 ; 5° Françoise-Lucrèce, née le 16 octobre 1687, religieuse bénédictine ; 6° Charles-Henri deMoré, écuyer, seigneur de la Rougeraie, garde du

1. Henri de Moré refusa avec obstination toutes les distinctions qui lui furent offertes, il se consacra tout entier à sa paroisse, où le souvenir de sa bienfaisance s'est perpétué jusqu'à nos jours. Il fut le troisième supérieur des Tulardines, ou Filles de Charité de la Chapelle-au-Riboul. L'histoire d'Henri de Moré fut écrite par un de ses vicaires ; malheureusement son manuscrit est perdu. L'abbé Blin s'en est servi pour composer la vie du curé de Saint-Cyr, publiée à Laval en 1856.

2 Madeleine de la Grandière était petite nièce de Gilles Ménage, l'auteur de l'*Histoire de Sablé*. Louis François de la Grandière, son grand-père, avait épousé Lucrèce Ménage, sœur de Gilles. — Françoise de Beauregard était sœur de René de Beauregard, seigneur du Fresne, paroisse de Champéon.

corps de Louis XV. Il épousa Anne-Marie de Salcède de Montville, dont : A. Armand-Louis, mort jeune; B. Marie-Madeleine-Renée, mariée en 1758 à René Pouyvet de la Bliière C. Henriette-Françoise, qui s'unit à Armand-Charles-Guy-Henri Billard de Lorière, chevalier, seigneur du Bois-de-Maine (1); 7° Henri-Alexandre, né le 16 novembre 1689, mort en 1690; 8° René-Louis, né le 30 avril 1691, curé d'Avrillé ; 9° Anne-Rose, née le 10 novembre 1692, sans alliance ; 10° Henri-François, né le 28 novembre 1694.

Louis Brandelys de Moré, mourut au château du Val, le 11 décembre 1719, et Madeleine de la Grandière le 17 décembre 1729.

XI. Louis IV Julien de Moré, chevalier, seigneur du Val et du Ribay, épousa en 1713, Barbe-Radégonde Lhermite (2), fille du baron de Fresnay, seigneur de Pertheville et de Vesqueville, près Falaise, et de Barbe de la Gogue, dont : 1° Louis-Julien-François, né en 1715, mort jeune ; 2° Louis-Auguste de Moré, né en 1717, dit le Chevalier du Val, mort avant son père, le 14 juillet 1743, des suites des blessures qu'il avait reçues, à la bataille de Dettingen (3) ; 3° Barbe-Madeleine-Charlotte, née en 1718, morte jeune; 4° Renée-Anne, née en 1720, morte en bas-âge; 5° Henriette-Françoise qui suit, née le 22 janvier 1724 ; 6° Marguerite-Rose-Renée, morte au berceau.

Louis-Julien de Moré mourut au manoir du Val, le 24 juin 1756, Barbe-Radégonde L'Hermite décéda elle-même le 4 mai 1767. Tous deux furent inhumés dans l'église du Ribay.

XII. Henriette-Françoise de Moré, dame du Val et du Ribay, épousa le 2 décembre 1745 Guillaume de Cauvigny, chevalier, seigneur de Venoix, ancien capitaine au régiment de Monseigneur le Dauphin. Après leur mariage, Guillaume de Cauvigny et Henriette-Françoise de Moré allèrent habiter Venoix près de Caen. Madame de Cauvigny vivait encore à l'époque de la Révolution. Elle avait comparu à l'Assemblée de la Noblesse du Maine en 1789, par Messire François Achard, de Villeray, son cousin. Un de Cauvigny-du-Ribay comparut à

1. *Voy.* Tome II, p. 313. — Marie-Renée de Moré, dame de la Blinière, l'aînée des deux sœurs, mourut le 15 août 1806, en son château du Fresne, âgée de 76 ans. René Pouyvet de la Blinière et Marie-Renée de Moré eurent des enfants qui décédèrent sans avoir pris alliance. ce sont: Charles-Henri-Marie Pouyvet de la Blinière, mousquetaire, puis officier de cavalerie au régiment des Cravates. Il émigra; à sa rentrée, il vint habiter le château du Fresne, où il mourut le 11 décembre 1813, 2° Emmanuel-Marie-Anne, connu sous le nom de l'abbé de Valmary; il mourut au Moussay, paroisse du Pas, le 17 février 1784. 3° René-Nicolas-François, officier du régiment de Cambrésia. Il refusa d'émigrer et fut massacré à Bayonne, septembre 1792.

2. Elle était petite-fille par son père de Radégonde de la Dufferie, fille elle-même de Gilles de la Dufferi·. *Voy.* Tome II, page 25 .

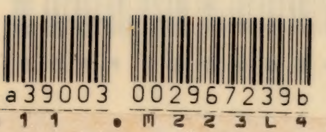
3. Son acte de décès est aux Registres paroissiaux du Ribay, année 743.

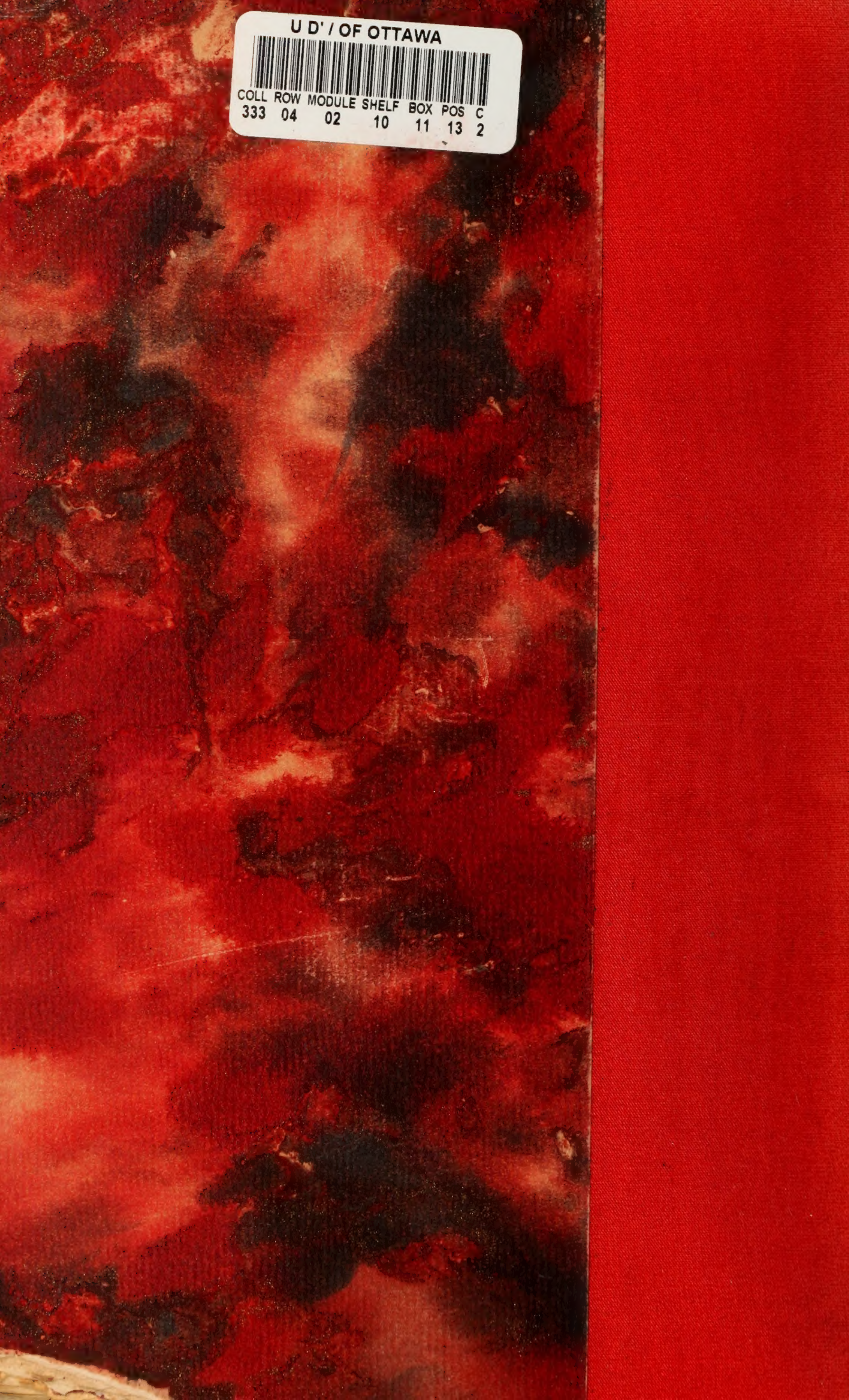
l'Assemblée de la Noblesse du Grand Baillage de Caen, le 17 mars 1789. Madame de Cauvigny n'émigra pas, son château du Val n'en fut pas moins pillé pendant la Révolution et les papiers qui s'y trouvaient dispersés. Le Val appartient aujourd'hui à divers propriétaires.

De Moré portait : d'argent à la croix anchrée d'azur.

Généalogie communiquée par M. Leblanc, avocat à Mayenne.

Imprimerie de l'Ouest, A Nézan, Mayenne.




U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 02 10 11 13 2